Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D001-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D001-DE

C240920_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du délégataire 2019

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité de concessionnaire du Port Fluvial de Harnes pour le compte de VNF jusque 2030, doit valider le rapport annuel de son délégataire du service d'exploitation (CCIR Hauts de France) conformément aux articles L 3131-5 du code de la commande publique et L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'année 2019 a été marquée par le renouvellement du contrat de concession de services de la CCIR Hauts de France (Ports de Lille) à compter du 1 er avril 2019 au 31 décembre 2023.

Avec un trafic global de 571 429 T, en augmentation de 8 % par rapport à 2018, le Port de Harnes signe sa cinquième année de hausse consécutive. Ce trafic est toujours porté dans sa quasi-intégralité par DC Ressources, qui a pris la suite de Kesteleyn et Sagrex, évoluant tous deux dans le domaine des matériaux.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020
Le Conseil,

Prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du service du port fluvial de Harnes concernant l'année 2019 présenté par la CCIR Hauts de France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D001-DE

PORTS DE LILLE

PORT D'HARNES
RAPPORT DE CONCESSION
ANNEE 2019

¤¤¤

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D001-DE

LES RESULTATS FINANCIERS

Les comptes de l'année 2019

Comptes administratifs 2018 et 2019

Tableau des charges et produits d'exploitation 2018 et 2019

Charges	2018	2019	Produits	2018	2019
60 achats	2 892,12	2 618,66	70 prestations de services	84 287,73	80 582,42
61 services extérieurs	2 843,56	7 890,70	74 subventions		
62 autres serv. Extér.	3 179,93	3 289,71	75 autres produits	0,07	0,00
63 impôts et taxes			76 produits financiers	1 241,03	2 565,00
64 frais de personnel			77 produits exceptionnels		
65 aut. charg. de gest.	68 870,71	45 087,35	78 reprise de provision		
66 charges financières					
67 charges exceptio.					
68 dot. aux amort. et prov.					
69 impôts sur les sociétés	2 167,90	6 793,08			
total des charges	79 954,22	65 679,50	total des produits	85 528,83	83 147,42
solde créditeur	5 574,61	17 467,92			
solde débiteur					
TOTAL	85 528,83	83 147,42	TOTAL	85 528,83	83 147,42

Les opérations en capital 2018 et 2019

Emplois	2018	2019	Ressources	2018	2019
			capacité d'autofinancement	5 574,61	17 467,92
Sous total	0,00	0,00	Sous total	5 574,61	17 467,92
Déficit budgétaire de l'exercice					
Exédent budgétaire de l'exercice	5 693,60	17 467,92			
TOTAL	5 693,60	17 467,92	TOTAL	5 574,61	17 467,92

LILLE CONTENEURS TERMINAL
ISO 9001:2015 BUREAU VERITAS Certification
Activités logistiques portuaires
Manutention, stockage de conteneurs, caisses mobiles et colis lourds

un équipement géré par
CCI GRAND LILLE HAUTS-DE-FRANCE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D001-DE

Le budget pour l'année 2020

Tableau des charges et produits d'exploitations 2019. Pour 2020 pas de budget établi nous ne pouvions répondre au nouveau cahier des charges proposé

Charges	Réel 2019	Primitif 2020	Produits	Réel 2019	Primitif 2020
60 achats	2 618,66	4 000,00	70 prestations de services	80 582,42	115 000,00
61 services exterieurs	7 890,70	12 000,00	74 subventions	0,00	0,00
62 autres serv. Extér.	3 289,71	2 000,00	75 autres produits	0,00	0,00
63 impôts et taxes	0,00	0,00	76 produits financiers	2 565,00	1 000,00
64 frais de personnel	0,00	0,00	77 produits exceptionnels	0,00	0,00
65 aut. charg. de gest.	45 087,35	65 636,00	78 reprise de provision	0,00	0,00
66 charges financières	0,00	0,00			
67 charges exceptio.	0,00	0,00			
68 dot. aux amort. et prov.	0,00	0,00			
69 impôts sur les sociétés	6 793,08	12 586,00			
total des charges	65 679,50	83 636,00	total des produits	83 147,42	116 000,00
solde créditeur	17 467,92	32 364,00			
solde débiteur					
TOTAL	83 147,42	116 000,00	TOTAL	83 147,42	116 000,00

Les opérations en capital 2019 (comptes administratifs) et 2020 (pas de budget primitif)

Emplois	Réel 2019	Primitif 2020	Ressources	Réel 2019	Primitif 2020
			capacité d'autofinancement	17 467,92	32 364,00
total des charges	0,00	0,00	total des produits	17 467,92	32 364,00
Déficit budgétaire de l'exercice					
Exédent budgétaire de l'exercice	17 467,92	32 364,00			
TOTAL	17 467,92	32 364,00	TOTAL	17 467,92	32 364,00

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D001-DE

PORTS DE LILLE

La politique tarifaire

Tarifs applicables au 1er janvier 2020

1) Tarifs des redevances domaniales en € HT / m² / an

Port d'Harnes	2,66 €

2) Coéfficient de pondération sur loyer

terrain "accès direct voie d'eau"	1,2
terrain "accès non direct voie d'eau"	0,8
terrain à conforter (non viabilisé)	0,7

3) Ristourne voie d'eau

Engagement minimum de tonnage voie d'eau
a) vrac, matériaux de construction, autres : 2,5 t / m² / an
b) produits manufacturés hors (a) : 1,5 t / m² / an

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal

si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (T0) $R = \frac{TR}{T0} \times 100$

101 ≤ R < 110 %	ristourne de :	4%
110 ≤ R < 120 %	" "	8%
120 ≤ R < 130 %	" "	12%
130 ≤ R < 140 %	" "	16%
140 ≤ R	" "	20%

4) Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé

conventions antérieures au 1° janvier 2014
Volume contractuel - Volume réalisé x 0,26 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

conventions signées à partir du 1° janvier 2014
a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :
Volume contractuel - Volume réalisé x 0,26 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :
Volume contractuel - Volume réalisé x 0,44 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

5) Redevance de quai

0 à 50 000 tonnes : de 0,25 € à 0,30 € HT / tonne
50 001 à 100 000 tonnes : de 0,19 à 0,22 € HT / tonne
au-delà de 100 000 tonnes : de 0,15 € à 0,17 € HT / tonne

Observations : décompte des tonnages par client et par année civile

6) Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité

Colis de 0 à 10 t	58,00 € HT / unité
Colis de 11 à 40 t	128,00 € HT / unité
Colis de 41 à 85 t	181,00 € HT / unité
Colis de 86 à 180 t	268,00 € HT / unité
Colis de plus de 180 t	343,00 € HT / unité

Redevance proportionnelle	5,00 € HT / tonne

Colis de toutes catégories - Cette redevance s'ajoute à la précédente
Manutention effectuée par l'usager avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédent pas 48 heures

7) Stationnement bateau à quai

Stationnement hors période d'opération de manutention fluviale :
Pénalité de 183 € HT / demi-journée / bateau

8) Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1 janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2 ème trimestre (base100 au 4 ème trimestre 1953)
Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1 janvier de l'année N

9) Marge commerciale

marge de manoeuvre commerciale de +/- 15 %

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D002-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D002-DE

C240920_D002

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Avenant au Pacte d'actionnaires de la SEM Territoires 62

Les principaux actionnaires publics et privés de la société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) Territoires Soixante Deux et la SAEM Territoires Soixante Deux ont signé un pacte d'actionnaires le 1er décembre 2017.

Ce pacte a pour objectifs :

- de préciser les règles de gouvernance de la société,
- de rappeler les objectifs communs des actionnaires en matière d'activité et de développement et les moyens développés dans un plan d'affaires pour y parvenir,
- de fixer les normes relatives aux niveaux des capitaux propres de la société et à la rémunération des actionnaires,
- de fixer les conditions d'évolution de l'actionnariat et des modalités de rémunération des fonds propres investis par les actionnaires,
- de fixer les conditions d'évolution de l'actionnariat et les modalités de rémunération des fonds propres investis par les actionnaires,
- d'établir les règles et les conditions de cession de titres et de sortie des actionnaires de la société.

Le pacte reprend dans son article 6 la mise en œuvre et le fonctionnement de son Comité d'engagement et de son Comité stratégique. Ce dernier est composé de représentants des principaux actionnaires et est chargé du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au conseil d'administration sur les principales délibérations proposées par le Directeur Général.

Le comité d'engagement est composé d'administrateurs publics et privés et de membres du comité de direction. Il analyse et rend un avis avant tout engagement de nouvelles opérations.

L'avenant au pacte d'actionnaires propose de fusionner ces deux instances en un seul comité stratégique. Un degré d'information identique et instantanée sera donné à l'ensemble des membres avant toute prise de décision. La composition du comité sera élargie au Président du conseil d'administration et à deux administrateurs non représentants des membres signataires du pacte.

Le rôle, la composition et le fonctionnement du comité stratégique sont détaillés dans l'avenant joint.

L'ensemble des signataires du Pacte, le comité stratégique et le conseil d'administration de Territoires Soixante Deux ont émis à l'unanimité un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D002-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au Pacte d'actionnaires n°18000133 avec Territoires Soixante Deux et les autres actionnaires concernés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D003-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D003-DE

C240920_D003

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Adhésion de la CALL à la charte du Réseau Investir en Hauts de France

Dans le contexte économique actuel compliqué, la relocalisation d'activités et l'implantation d'entreprises nouvelles constituent plus que jamais des enjeux majeurs pour les territoires et les créations d'emplois.

La Région des Hauts-de-France met à disposition des territoires, un réseau régional : Investir en Hauts de France, démarche animée par la Région en coordination avec Nord France Invest, visant à fédérer et coordonner l'action de la Région et des EPCI pour l'implantation de nouvelles entreprises françaises et étrangères en Hauts de France.

L'adhésion à ce réseau des collectivités est libre et gratuite. Elle se concrétise par la signature d'une charte de fonctionnement du réseau.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide l'adhésion au Réseau Investir en Hauts de France.

Autorise le Président à finaliser et signer les conventions et documents subséquents à cette adhésion.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D004-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D004-DE

C240920_D004

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Renouvellement de la convention CALL - ADIL 2020

Depuis 6 ans, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conventionne avec l'Association Départementale pour L'Information sur le Logement (ADIL) dans le parc privé, pour mener différentes missions en faveur du grand public et en appui des services des communes et de la collectivité.

Le bilan 2019 fait notamment état de 829 consultations juridiques, essentiellement vers les particuliers (de l'ordre de 93% et de 4% pour les collectivités). Il est à noter que la CALL totalise 13,5% du total des consultations et se classe en première position des territoires du Pas-de-Calais. Cela s'explique principalement par l'ancienneté du partenariat, la mise en place de diverses permanences décentralisées ainsi que les actions menées conjointement notamment en matière d'habitat indigne et de formation.

Les consultations ont permis de diffuser une information préventive (connaissance de ses droits et obligations), avec pour objectif de :

- informer par un conseil neutre, complet, personnalisé et gratuit sur toute question relative au logement et à l'habitat privé (compétence juridique et financière) ;
- favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages : étude financière personnalisée ;
- permettre aux personnes défavorisées de disposer de tous les éléments pour répondre à leurs préoccupations.

Concernant l'assistance aux communes et à la collectivité, l'ADIL organise également des permanences délocalisées dans les communes, animées par un conseiller juridique.

Les objectifs 2020 se déclinent de la façon suivante :

- l'organisation de permanences délocalisées dans les communes ;
- la poursuite du travail engagé de lutte contre l'habitat indigne, notamment dans le cadre de l'expérimentation de la mise en œuvre du permis de louer, du permis de diviser et des comités techniques des situations complexes ;
- l'accompagnement de la CALL dans la mise en œuvre d'une aide à l'accession sociale à la propriété, mais aussi dans le cadre d'une réflexion sur un observatoire des loyers ;
- la participation active de l'ADIL à l'animation et aux travaux initiés par la future maison de l'habitat durable ;
- la participation aux travaux, réunions et réflexions liés à la lutte contre la précarité énergétique en lien avec le conseiller de l'Espace Info Énergie, et l'Espace Ressource Précarité Énergétique du Pas-de-Calais ;
- la mise à disposition d'une expertise juridique au service de la CALL, des communes, ainsi que des élus, afin d'obtenir des réponses sur des sujets complexes (habitat indigne, indécence, domaine du logement social, actualité de l'habitat…) ;
- la mise en œuvre d'une démarche pédagogique visant à faire connaître les dispositifs réglementaires (notamment dans le cadre de la loi Elan, en matière d'expulsions et de surendettement mais aussi des dispositifs fiscaux d'investissement locatif : Denormandie….).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière de la CALL sollicitée est de 38 000 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D004-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- Signer la convention 2020 avec l'Agence Départementale d'information sur le Logement.
- Prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 38 000 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 38 000 € sont prévus au budget principal de l'exercice 2020 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit : 5260.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D005-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D005-DE

C240920_D005

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Mise en œuvre expérimentale de l'autorisation préalable de mise en location (APML) ; complément à la délibération de mise en oeuvre du dispositif ; tarification des contre-visites.

Le Conseil communautaire du 19 juin 2019 a validé l'expérimentation pour 2 ans de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) sur des périmètres relevant des 13 communes de la CALL ayant souhaité intégrer le dispositif. La mise en œuvre du dispositif a débuté le 1er janvier 2020 sur les sites définis (et depuis le 1er juillet pour Liévin).

160 demandes d'APML ont d'ores et déjà été déposées auprès de notre service instructeur ; parmi ces demandes, 11 ont fait l'objet de contre visites.

Il convient de rappeler qu'à ce jour :

- chaque demande d'AMPL est obligatoirement complétée par une visite technique du logement par notre opérateur (SOLIHA) – cette visite vise à s'assurer de la décence du logement mis en location et se matérialise par l'établissement d'un rapport technique complet,

- chaque visite est facturée par notre prestataire à hauteur de 120 € HT, lesquels sont cofinancée à 50% par la CALL et 50% par la commune concernée,

- une contre visite s'impose parfois afin de vérifier la mise en œuvre des prescriptions nécessaires à l'obtention de l'autorisation de mise en location ; cette contre-visite, qui est également facturée 120 € HT, est actuellement intégralement supportée par la CALL.

La possibilité de mettre à la charge le coût de la contre visite aux propriétaires, bien que validée lors des travaux préalables au démarrage de l'expérimentation de l'APML, n'a pas été évoquée dans la délibération initiale alors même qu'elle est de nature à sensibiliser davantage les propriétaires bailleurs.

L'objet de la présente délibération est donc de compléter le dispositif mis en place en permettant, conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 *pour l'accès au logement et un urbanisme rénové*, de mettre à la charge du propriétaire le coût de la contre-visite dans les situations suivantes :

- en cas de refus sous réserve, dans l'hypothèse où une deuxième visite sur place s'impose, lorsque les travaux prescrits impactent de manière immédiate la sécurité des personnes (risque de chute et/ou risque électrique...),
- en cas de refus impliquant, pour le propriétaire, la présentation d'une nouvelle demande.

Le montant de la contre-visite mis à la charge du propriétaire serait identique à celui supporté par la CALL, soit 120 € HT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D005-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la facturation des contre visites en cas de refus lorsque les travaux prescrits impactent, de manière immédiate, la sécurité des personnes et/ou en cas de refus impliquant pour le propriétaire la présentation d'une nouvelle demande,

Précise que le tarif applicable est identique à celui que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin supporte actuellement en vertu du marché public qu'elle a conclu avec le prestataire chargé de réaliser les contre-visites, soit 120 € HT,

Admet en conséquence les recettes liées à la facturation des contre-visites aux propriétaires dans les hypothèses exposées ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D006-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D006-DE

C240920_D006

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention de co-financement d'études pré-opérationnelle entre la Caisse des dépôts et consignations et la CALL

Les communes de Lens et Liévin, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont été retenues dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » (ACV) initié par l'Etat.

Celui-ci mobilise de nombreux partenaires financiers tels que Action Logement, l'Anah, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que d'autres acteurs locaux (l'EPF, la Région, les organismes HLM…) afin de permettre aux collectivités de mettre en œuvre leurs projets de redynamisation des centres-villes en prenant appui sur différentes thématiques.

Dans ce cadre, la CALL souhaite agir sur le levier de l'habitat privé et a lancé à cette fin la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les communes de Lens, Liévin et Harnes pour lesquelles l'opérateur URBANIS a été missionné.

Déjà cofinancée à hauteur de 50 % par l'ANAH, cette étude préfiguratrice de la future OPAH-RU peut également bénéficier d'un abondement sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la formalisation d'une convention dédiée.

La participation financière de la CDC a ainsi été validée à hauteur de 8 287,50 € HT (9 945 € TTC) soit 25 % du coût total.

Le plan de financement est donc le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	33 150 € HT	CALL	8 287,50 € - (25%)
		A.N.A.H.	16 575,00 € - (50 %)
		CDC	8 287,50 € - (25%)
TOTAL	33 150 € HT	TOTAL	33 150 € HT

Aussi, pour la concrétisation de cette participation, la CALL est invitée à signer une convention qui inscrit la volonté de la Caisse des Dépôts et Consignations de soutenir financièrement la réalisation de cette étude et précise les modalités pratiques et financières de ce partenariat.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D006-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- Signer la convention de cofinancement d'études pré-opérationnelle entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la CALL.
- Prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Admettre en conséquence la recette d'un montant de 8 287,50 € HT (9 945€ TTC) sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ ligne de crédit 7691.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D007-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D007-DE

C240920_D007

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Adhésion à l'association de préfiguration de la coopérative des Assembleurs

« Les Assembleurs », c'est un projet collectif élaboré dans le cadre de l'appel à projets "Hubs France Connectée", qui a pour but de faire converger toutes les organisations publiques ou privées, qui œuvrent pour cette transformation numérique inclusive et créative.

La mission de l'Association de préfiguration de la coopérative des Assembleurs est, en Hauts-de-France ou dans des territoires connexes :

- d'œuvrer pour une société numérique inclusive et créative et de faire en sorte que chacun puisse s'approprier le numérique et comprendre la transformation en cours, ne pas être objet du numérique mais sujet d'une société numérique inclusive et créative,
- de faire converger tous les acteurs qui concourent à une transition numérique humaine et sociale, - d'accompagner les opérateurs de médiation numérique, de former aidants, médiateurs et décideurs, d'animer les réseaux et communautés de l'inclusion et de l'acculturation numérique, de mutualiser des moyens afin de renforcer les actions et de favoriser le développement des acteurs de la médiation numérique,
- d'apporter de nouveaux services, de développer de nouveaux projets collectifs, de travailler sur le passage à l'échelle de dispositifs pour structurer, renforcer et démultiplier les actions de médiation numérique,
- et d'étudier les possibilités de création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ou de toute autre structure adéquate ayant le même objet.

Pour la réalisation de son objet, ses moyens d'action sont, sans que cette liste soit exhaustive :

- Animer :
"Assemblages" et temps contributifs régionaux et locaux
Événements, conférences, hackathons...
Communautés inclusion numérique
Réunions d'information et webinaires
Lettres d'information
Médias sur le numérique inclusif et créatif

- Former :
"MOOC" Travail social et inclusion numérique
Décideurs : voyages apprenants et masterclass

- Accompagner :
Cartographie, Indicateurs, Expérimentations

- Mutualiser :
Dispositifs nomades de médiation "MedNumBox"
Ressources et outils partagés

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D007-DE

Les statuts de l'Association de préfiguration de la coopérative des Assembleurs (en annexe) permettent aux collectivités territoriales, administrations, opérateurs de services publics et des structures parapubliques déployant leur action sur le territoire concerné et susceptibles d'être intéressées à la réalisation de l'objet de l'association de devenir membres du collège des "Territoires et Services publics (B)".

La qualité de membre de cette association permettra notamment d'avoir accès à :

- Des réunions d'information mensuelles,
- Des temps contributifs trimestriels,
- Une priorité d'inscription sur les événements annuels portés par les Assembleurs,
- Un abonnement à la Newsletter,
- Un relais de vos actions d'inclusion et de médiation numérique sur nos réseaux sociaux et notre site internet,
- Un accès privilégié à notre plateforme de services,
- Une participation à la gouvernance,
- Un accès privilégié au réseau des Assembleurs,
- Une intervention sur mesure.

La cotisation annuelle 2020 des Collectivités Territoriales est fixée à 0,01 € par habitant.

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin désignera un représentant titulaire et un suppléant qui peuvent seuls siéger au sein des instances de l'association. Elle fait partie de l'Assemblée Générale et a le droit de vote. Elle fait partie du Comité de Coopération.

Compte tenu de l'intérêt pour notre collectivité de contribuer à la grande cause régionale de construire ensemble la société numérique inclusive et créative de demain, il est proposé l'adhésion de la CALL à 'l'Association de préfiguration de la coopérative des Assembleurs.

Au vu de l'organisation de nos services, il est dit que notre collectivité aura un représentant titulaire et un suppléant au sein de cette association et que le montant de la cotisation pour l'année 2020 sera de 2 423,90 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin à l'Association de préfiguration de la coopérative des Assembleurs.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D007-DE

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 423,90 € sont prévus au budget général 2020 sur la ligne de crédit 11321.

Désigne les représentants de la collectivité au Collège des Territoires et Services Publics (B) de l'association de préfiguration de la coopérative des Assembleurs, pour toute la durée du mandat électif actuel :

Représentant titulaire : M. Daniel KRUSZKA,

Représentant suppléant : M. Stéphane SIKORA.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D008-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D008-DE

C240920_D008

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

LENS-Accueil de l'exposition "Lampes et objets de la mine" à la Maison Syndicale des Mineurs

Pour la troisième édition des Fêtes de la Sainte-Barbe, l'association « Sauvons la Fosse 13 bis des Mines de Lens Félix Bollaert » souhaite à nouveau proposer la présentation à la Maison Syndicale des Mineurs à Lens, de l'exposition « Lampes et objets de la Mine » qui pour l'occasion bénéficiera d'une nouvelle scénographie.

Soulignons que l'association mène une action de sauvegarde et de promotion du patrimoine local et œuvre tout au long de l'année à la conservation, la restauration et la valorisation d'une collection d'objets issus du Bassin minier du Pas-de-Calais.

Au sein du Bassin minier et inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, il est important de mentionner que cette initiative permet non seulement d'éviter la dispersion de collection de valeur mais également d'engager une série d'actions de sensibilisation à cet héritage technique.

L'exposition sera ouverte au public gracieusement du 28 novembre 2020 au 06 décembre 2020 inclus, de 10 heures à 18 heures.

L'association s'engage à assurer le montage, le démontage de l'exposition et à accompagner les publics lors de temps de médiation et de visites découverte.

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mettra à disposition les espaces nécessaires du 20 novembre 2020 au 10 décembre 2020 inclus permettant ainsi de prendre en compte les délais nécessaires au montage et démontage de l'exposition.

Compte tenu de la qualité du Preneur, la convention d'occupation précaire correspondante sera consentie à titre gracieux. La valeur locative des espaces repris ci-avant, pour la période considérée, s'élève à 4 672,24 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Arnaud DESMARETZ
Membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Approuve l'accueil de l'exposition « Lampes et objets de la mine » proposée par l'association « Sauvons la fosse 13 bis des mines de Lens Félix Bollaert ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D008-DE

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec l'association « Sauvons la fosse 13 bis des mines de Lens Félix Bollaert », dont le siège social est situé en mairie de Bénifontaine, la Convention d'Occupation Précaire du domaine public, annexée à la présente. Cette mise à disposition d'une partie des espaces de la Maison Syndicale des Mineurs à Lens (676,76 m²) sera consentie, à titre gratuit, pour la période allant du 20 novembre 2020 au 10 décembre 2020.

Précise que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dispose des outils juridiques permettant d'assurer des prestations de gardiennage afin d'assurer la sécurisation du site d'accueil et de l'exposition.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D009-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D009-DE

C240920_D009

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association Atmo Hauts-de-France

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie de 1996, inscrite dans le code de l'environnement et ses décrets d'application :

- prévoit le « droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé »,
- impose une surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement sur l'ensemble du territoire,
- reconnaît le droit à l'information sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé et l'environnement.

Au niveau régional, Atmo Hauts-de-France est l'association chargée de répondre à ces impératifs d'intérêt général. Pour cela, elle est organisée selon 4 collèges (Etat, collectivités territoriales, activités émettrices et représentants des associations et du public).

Agréée par la Préfecture de Région Hauts-de-France, l'association Atmo Hauts-de-France a pour objet de travailler en lien avec les acteurs du territoire pour informer et offrir une expertise reconnue, de qualité, impartiale, transparente sur la qualité de l'air extérieur et intérieur, en lien avec les thématiques santé, climat, énergie. Atmo a pour mission de :

- Mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires de surveillance et d'évaluation de l'Atmosphère sur le territoire d'agrément.
- Surveiller et prévoir :
  - Adapter le dispositif de mesure et de modélisation aux enjeux,
  - Inventorier les émissions de polluants dans l'air, les Gaz à Effet de Serre (G.E.S.) et les consommations d'énergie, ….
- Accompagner les acteurs dans l'action en faveur de la qualité de l'air.
- Informer et sensibiliser tous les publics sur la qualité de l'air : communiquer pour faciliter l'action.
- Contribuer et participer à l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air.
- Veiller à ce que les actions de l'association soient équitables entre les collèges et les territoires.

Afin de respecter les valeurs réglementaires des polluants de l'air, des outils de planification et des mesures d'urgence prenant en compte la transversalité air-climat-énergie, doivent être mises en œuvre avec une implication forte des collectivités sur leur territoire.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (L.T.E.C.V.) adoptée en 2015 a impulsé une nouvelle dynamique pour la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'environnement et l'indépendance énergétique de la France. Entre autres mesures, elle a conduit à la révision des Plans Climat Énergie Territoriaux (P.C.E.T.), désormais Plans Climat Air Énergie Territoriaux (P.C.A.E.T.) en renforçant leurs rôles et leurs ambitions, notamment dans le domaine de la qualité de l'air.

Le P.C.A.E.T. de la C.A.L.L. devra nécessairement établir une estimation des émissions de polluants atmosphériques et fixer des objectifs de réduction des émissions et concentrations de ces polluants. Par ailleurs, il devra également a minima vérifier, pour chaque secteur d'activité concerné, que les actions prévues dans le programme d'action ne dégradent pas la qualité de l'air.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D009-DE

Les actions planifiées sur la qualité de l'air peuvent être distinguées en deux grandes familles :

- les actions liées à la réduction des émissions (traitement à la source) ;
- les actions liées à la réduction de l'exposition de la population.

De plus, le territoire de la C.A.L.L. est couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) Nord Pas-de-Calais approuvé le 27 mars 2014. Les objectifs du P.C.A.E.T. de la C.A.L.L., notamment en termes de réduction des émissions et concentrations de polluants atmosphériques, devront être compatibles avec ceux du P.P.A..

Par ailleurs, la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 (L.O.M.) adoptée le 24 décembre 2019 introduit un renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les P.C.A.E.T. et des prescriptions relatives aux Z.F.E.-m (zones à faibles émissions mobilité), aux articles 85 et 86.

Les E.P.C.I. de plus de 100 000 habitants et les E.P.C.I. couverts par un P.P.A. doivent, dans le cadre de leur P.C.A.E.T., réaliser un plan d'action « air ». C'est le cas pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Ce plan d'action « air » devra présenter des objectifs en matière de réduction :

- des émissions au moins aussi ambitieux que les objectifs de réduction prévus par le P.R.E.P.A.. Ces objectifs doivent être biennaux et démarrer en 2022 ;
- des concentrations permettant de respecter les normes réglementaires le plus rapidement possible, et au plus tard en 2025.

L'ensemble de ces documents stratégiques et des documents de planification concourent à l'amélioration de la qualité de l'air, par le biais de la maîtrise et l'efficacité énergétique, de la politique de mobilité, de l'habitat et de l'aménagement.

Par conséquent, les objectifs et missions d'Atmo Hauts-de-France s'inscrivent pleinement au titre de son futur P.C.A.E.T. et des politiques environnementales et sanitaires identifiées par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Dans ce cadre, Atmo Hauts-de-France interviendrait pour assurer des missions d'intérêt général et a sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin pour l'obtention d'une subvention.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin :

- soutienne le fonctionnement et le développement de cet organisme associatif, au titre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (dont lutte contre la pollution de l'air) – article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- adhère au pacte associatif d'Atmo. Cela lui permet de s'inscrire pleinement dans la gouvernance de l'association, en participant aux commissions thématiques, aux réunions des comités territoriaux, aux réunions des membres du collège des collectivités ainsi que d'accéder à de nombreux services et outils développés par l'association à l'attention des collectivités.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D009-DE

Les champs couverts par cette adhésion sont les suivants :

- Pérenniser la surveillance de la qualité de l'air et faciliter l'échange des données environnementales et sanitaires par la surveillance des polluants réglementés en adoptant les techniques appropriées et développer la connaissance de la qualité de l'air (par le dispositif de stations fixes, les stations mobiles et des outils de modélisation) et par la mise à disposition des données.

- Informer et sensibiliser le grand public et les élus par :

  - la création et l'animation des Commissions thématiques et des Comités territoriaux ;
  - la publication d'un bilan territorial annuel ;
  - les interventions sur la problématique « air » ;
  - la mise à disposition d'outils de sensibilisation et de communication ;
  - un rôle de veille scientifique et réglementaire ;
  - les formations pour les agents des collectivités.

- Accompagner la collectivité par :

  - La réalisation d'études (au nombre de deux sur la thématique de la qualité de l'air dont le montant est plafonné à 13 000 € plus la mise à disposition de matériel) ;
  - 5 jours d'accompagnement en communication ou en expertise sur la thématique de l'air.

La convention d'objectifs porterait sur une durée de 5 ans (2020-2024) et prendrait fin le 31 décembre 2024.

Le montant de la participation financière annuelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin serait fixé à 28 000 € pour 2020.

Ce montant est défini conformément aux modalités de calcul des contributions financières des membres du collège des collectivités territoriales, comme prévu à l'annexe du règlement intérieur de l'association, basé sur le nombre d'habitants et le potentiel fiscal du territoire. Il est révisable chaque année.

Les modalités de versement de cette participation seraient les suivantes :

- 22 400 € à la signature de la convention, représentant 80% de la subvention
- 5 600 € sur production du bilan financier et du rapport d'activités de la première annuité

Les versements suivants, annuellement :

- 80% sur demande d'Atmo Hauts-de-France
- 20% sur production du bilan financier (rapport du Commissaire aux comptes) et du rapport d'activités annuel.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D009-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

86 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de conclure la nouvelle convention d'objectifs 2020/2024 avec Atmo Hauts-de-France selon les conditions sus-relatées.

Décide d'octroyer à Atmo Hauts-de-France une participation annuelle de 28 000 € au titre de la dite convention d'objectifs.

Autorise le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec Atmo Hauts-de-France pour la période 2020-2024 ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Autorise le Président à engager les démarches pour répondre aux objectifs fixés dans cette convention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 28 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 11189.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D010-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D010-DE

C240920_D010

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention de financement CALL/Villes pour la mise en œuvre des aménagements cyclables temporaires sur le périmètre intercommunal

Dans un contexte de crise sanitaire, le vélo tend à affirmer sa place en milieu urbain avec la mise en place d'infrastructures cyclables temporaires dans de nombreuses villes et métropoles françaises.

Le territoire est caractérisé par une prépondérance de la part modale automobile et une faible part des mobilités cyclables (2% selon l'EMD de 2006). Néanmoins, la thématique cyclable est de plus en plus prégnante sur le territoire notamment portée par la mise en œuvre de l'Eurovélo 5, dont la CALL a la maîtrise d'ouvrage sur environ 15km, et la Chaîne des Parcs. D'ailleurs, la CALL est lauréate de l'AAP AVELO de l'Ademe pour la réalisation d'un schéma cyclable et le développement d'un système vélo sur son territoire.

La mise en œuvre d'infrastructures cyclables temporaires poursuit deux objectifs :

- Permettre des déplacements sécurisés à vélo dans un contexte de crise sanitaire,
- Donner de la visibilité au vélo sur l'espace public et permettre aux communes de tester les aménagements en vue d'une éventuelle pérennisation.

Avec le concours du SMT Artois-Gohelle, la CALL a promu ce dispositif et ce sont près de 10km d'aménagements cyclables temporaires qui sont développés depuis le mois de septembre sur le territoire des Villes ayant souhaité s'inscrire dans ce dispositif.

La CALL, le SMT Artois-Gohelle ainsi que le CD62 ont apporté une aide technique et administrative aux communes dans le cadre du déploiement des aménagements cyclables temporaires.

Le déploiement de ces infrastructures est permis grâce au concours de l'Ademe qui permet une prise en charge des coûts jusqu'à 70% dans la limite de 35 000 € pour l'ensemble du projet à l'échelle de la CALL.

Le dossier de demande de subvention auprès de l'Ademe est porté par la CALL pour le compte des communes.

Les communes assurent la maîtrise d'ouvrage des aménagements, dans ce cadre la subvention perçue par la CALL sera reversée à la commune conformément aux termes de la convention bi-partite CALL/Ville venant préciser les modalités de reversement de la subvention.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la Convention CALL/Ville venant préciser le reversement de la subvention de l'Ademe à la commune.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D011-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D011-DE

C240920_D011

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention SMT Artois-Gohelle : aide financière à la réalisation du Plan de Mobilité de Zone et d'Aménagement du Parc de la Galance et de la Zone Averlens

La CALL a défini, à travers son Projet de Territoire, ses objectifs en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il détermine les actions partagées par l'ensemble des communes qui composent la Communauté d'Agglomération, qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire. Le Projet de Territoire identifie cinq thématiques : bouger, travailler, rassembler, respirer et habiter.

Au travers de la thématique « Bouger », le but est de promouvoir les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile. A ce titre, la Communauté d'Agglomération, à lancer le Plan de Mobilité de Zone Alouette à Liévin en 2019 en vue d'accompagner l'extension du Parc et améliorer son accessibilité et la mobilité des salariés. Dans la poursuite de cette expérimentation, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre la démarche en lançant le Plan de Mobilité de Zone et d'Aménagement du Parc de la Galance et de la zone Averlens à Noyelles-sous-Lens.

Le parc de la Galance s'inscrit dans un projet de renouvellement de son environnement urbain proche. En effet, au Sud, les cités minières le jouxtant (Cité 5/12 et 4/11 de Sallaumines) font actuellement l'objet d'études urbaines préfiguratrices à une opération de renouvellement urbain d'envergure dans le cadre de l'Engagement pour le Renouvellement du Bassin Minier. Au Sud-Est, une surface de 4ha fait actuellement l'objet d'un appel à promoteurs en vue de développer une opération exemplaire de logements, principalement tournée vers l'accession sur la Commune de Noyelles-sous-Lens.

Ainsi, la zone de la Galance s'inscrit à plus grande échelle dans un périmètre en renouvellement et recomposition urbaine. De ce fait, il devient nécessaire pour la CALL de soutenir cette transition dans une démarche volontariste et de gestion stratégique de son parc par :

- L'accompagnement des entreprises et de leurs salariés vers des pratiques de mobilités plus vertueuses,
- Engager la mutation du parc d'activité conformément aux objectifs de la TRI portées par la Région Hauts-de-France et du Projet de Territoire de la CALL et s'inscrivant dans une démarche d'exigence environnementale portée par la CALL, les villes de Noyelles-sous-Lens et de Sallaumines.

Les objectifs de ce plan de mobilité et d'aménagement sont les suivants :

- Améliorer et sécuriser les conditions de déplacements des personnes sur la zone industrielle et à ses abords, en mettant en place une série de mesures qui permettent d'optimiser les flux générés par les activités au quotidien,
- Développer durablement l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle,
- Faciliter les échanges de flux et plus particulièrement « modes doux » entre le PA et les zones urbaines limitrophes actuelles et en devenir (éco-quartier de Noyelles-sous-Lens),
- Limiter la génération de GES et de polluants liés à la mobilité pendulaire,
- Conforter la vocation économique de la zone et la redynamiser,
- Mutualiser et développer des services aux entreprises qui pourraient également bénéficier aux riverains,
- Traiter la question de la gestion des espaces publics à réinvestir où la mobilité sera l'un des principaux prismes d'étude,

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D011-DE

- Opérer des coutures urbaines de la trame viaire et paysagère pour renforcer la lisibilité et le confort des liaisons entre le parc et son environnement urbain proche. L'objectif recherché ici est d'instaurer un dialogue urbain entre la zone et ses franges. Une attention particulière sera portée sur la D262 (portion entre l'A21 et le rond-point de la rue du 8 mai 45) avec l'ambition de la transformer en boulevard urbain tout en intégrant les contraintes de dessertes inhérente à la zone.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation des objectifs des fiches actions 33 et 34 de l'axe du Plan de Déplacement Urbain, le SMT Artois-Gohelle promeut les démarches de Plan de Déplacements Entreprises (PDE), d'Administration (PDA) et d'Etablissement Scolaires.

A ce titre, le SMT Artois-Gohelle pourra accorder à la CALL une subvention d'un montant maximum de 10 000 € pour le Plan de Mobilité de Zone de la Galance.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la Convention de financement du SMT Artois-Gohelle dans le cadre de la réalisation du PMZA de la Galance et admettre les recettes en conséquence.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D012-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D012-DE

C240920_D012

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention SMT Artois-Gohelle : aide financière à la réalisation du Plan de Mobilité de Zone du PA de la Motte du Bois à Harnes

La CALL a défini, à travers son Projet de Territoire, ses objectifs en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il détermine les actions partagées par l'ensemble des communes qui composent la Communauté d'Agglomération, qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire. Le Projet de Territoire identifie cinq thématiques : bouger, travailler, rassembler, respirer et habiter.

Au travers de la thématique « Bouger », le but est de promouvoir les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile. A ce titre, la Communauté d'Agglomération, à lancer le Plan de Mobilité de Zone Alouette à Liévin en 2019 en vue d'accompagner l'extension du Parc et améliorer son accessibilité et la mobilité des salariés. Dans la poursuite de cette expérimentation, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre la démarche en lançant le PMZ de l'un de ses plus importants parcs d'activité, celui de la Motte du Bois à Harnes.

Comptant près de 1 800 salariés, le PA de la Motte du Bois est à ce jour le parc rassemblant le plus de salariés sur le territoire de la CALL avec une activité principalement orientée vers le domaine de l'agro-alimentaire et des transports.

Les objectifs de ce plan de mobilité sont les suivants :

- Améliorer et sécuriser les conditions de déplacements des personnes sur la zone industrielle et à ses abords, en mettant en place une série de mesures qui permettent d'optimiser les flux générés par les activités au quotidien,
- Développer durablement l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle,
- Faciliter les échanges de flux « modes doux » entre le PA et les Communes limitrophes au premier rang desquelles, la ville de Harnes,
- Limiter la génération de GES et de polluants liés à la mobilité pendulaire.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation des objectifs des fiches actions 33 et 34 de l'axe du Plan de Déplacement Urbain, le SMT Artois-Gohelle promeut les démarches de Plan de Déplacements Entreprises (PDE), d'Administration (PDA) et d'Etablissement Scolaires.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D012-DE

A ce titre, le SMT Artois-Gohelle pourra accorder à la CALL une subvention d'un montant maximum de 10 000 € pour le PMZ de la Motte du Bois à Harnes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la Convention de financement du SMT Artois-Gohelle dans le cadre de la réalisation du PMZ de la Motte du Bois à Harnes et admettre les recettes en conséquence.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D013-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D013-DE

C240920_D013

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général - programme érosion du bassin versant amont de la Souchez

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (C.A.L.L.) s'est engagée par délibération du Conseil communautaire de septembre 2017 dans un programme d'actions pour la prévention des inondations (P.A.P.I.) sur le bassin versant de la Souchez.

Dans le cadre de ce programme et afin de limiter les phénomènes érosifs et le ruissellement agricole, la C.A.L.L. a souhaité mettre en œuvre un programme érosion sur les communes amont de ce bassin versant.

Ce programme a déjà permis :
- de définir le scénario d'aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce, validé en COPIL du 9 octobre 2019,
- de finaliser en juillet 2020, la négociation de ces aménagements avec les exploitants et propriétaires de parcelles concernées par la signature d'une convention tri-partite.

Ce scénario d'aménagement doit maintenant faire l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de permettre à la CALL d'entreprendre l'exécution et l'exploitation de ces ouvrages.

Le dossier de DIG finalisé a été déposé en Préfecture le 1er juillet 2020 et est validé. Il convient maintenant d'arrêter la version définitive du dossier conformément au code de l'Environnement.

Le caractère d'Intérêt Général du programme érosion du bassin versant amont de la Souchez sera prononcé par décision préfectorale à l'issue d'une enquête publique menée par l'Etat à la demande de la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :
- Arrêter la composition de la version définitive du dossier de DIG,
- Solliciter le Préfet afin d'ouvrir l'enquête publique préalable à la DIG,
- Signer tout document concernant la procédure,
- Ouvrir les crédits nécessaires à la prise en charge des honoraires du commissaire enquêteur et des frais de publicité sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/ nature 6226.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

C240920_D014

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2019
Service public de distribution d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de distribution d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de distribution d'eau potable.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'eau potable.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

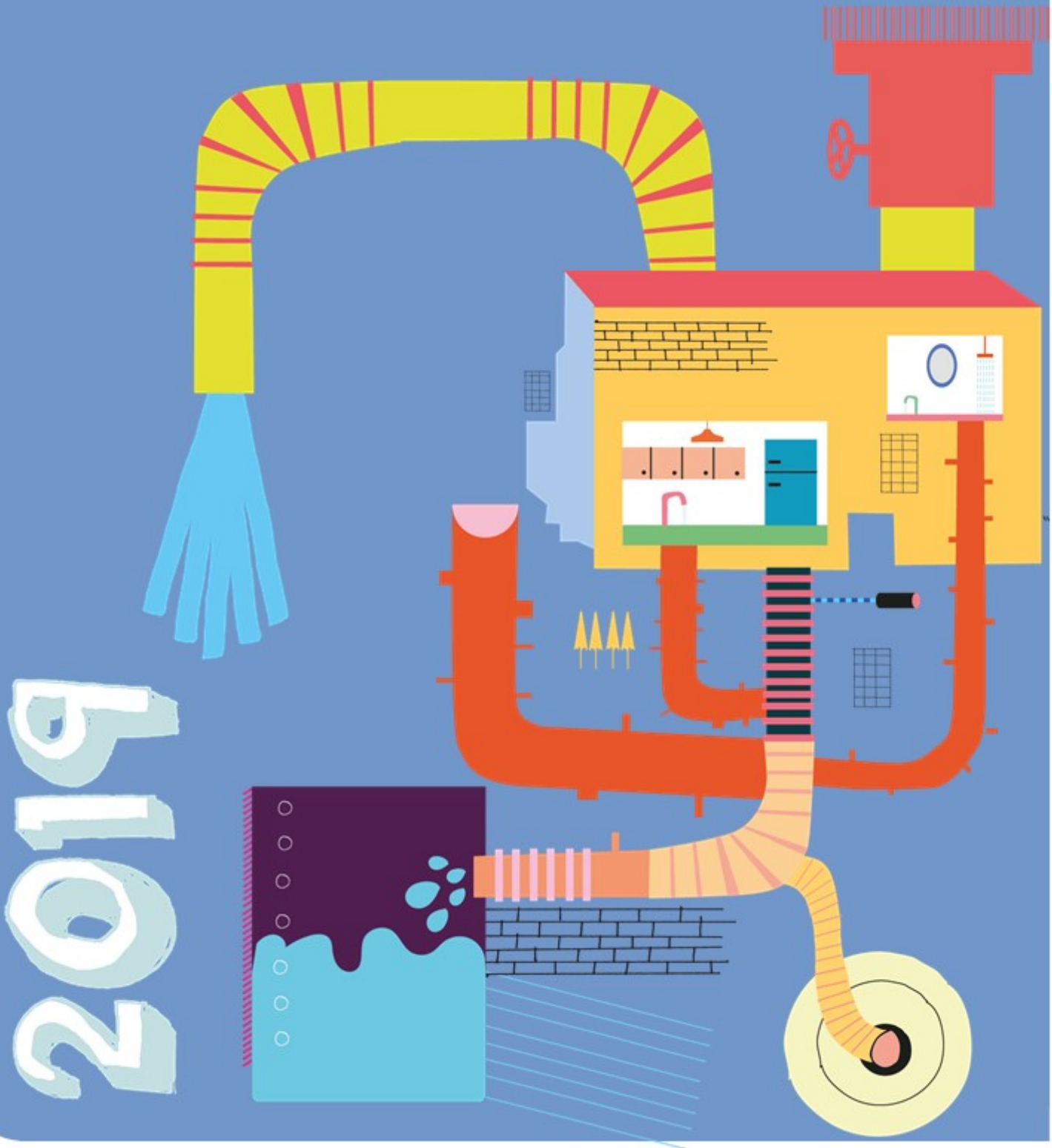
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

VEOLIA

eaux DE L'ARTOIS

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL) - Eau potable - Distribution



2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	***Identifier rapidement nos engagements clés***
	***Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants***
	***Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale***

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

L'édito



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2019

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire qui vous permet d'accéder aux informations relatives à la gestion de votre service de l'eau ou de l'assainissement de l'année 2019.

J'ai pleinement conscience que, dans ce contexte d'épidémie de Covid-19, la dynamique dans laquelle nous étions il y a encore quelques mois peut paraître lointaine. Cependant les défis que nous avons relevés ensemble, ceux auxquels nous faisons face aujourd'hui sont riches d'enseignements. La résilience fait partie de nos métiers, et c'est ensemble que nous trouverons les solutions pour répondre aux défis à venir, à commencer par la nécessaire relance économique, qui devrait être une occasion d'accélérer la transformation écologique et sanitaire, plus que jamais vitale.

A travers les différentes composantes, techniques, économiques et environnementales, présentes dans ce Rapport, vous pourrez ainsi analyser la performance de votre service, pour lequel nos équipes se mobilisent 24h/24 auprès de vous.

A l'heure du combat contre l'épidémie de Covid-19, l'eau est une ressource plus précieuse que jamais. Dans cette période inédite, l'accès à l'eau est indispensable pour faire barrière au virus, et les Français ont plus que jamais conscience de l'importance de la préserver.

L'Eau est le « marqueur du changement climatique ». La sécheresse de l'été 2019 et les inondations de l'automne l'ont confirmé. Aux inquiétudes mesurables des concitoyens liées à ce changement climatique s'ajoutent celles portant sur la qualité de l'eau[1] distribuée et la présence des nouveaux polluants dans les milieux aquatiques.

Pour répondre à ces enjeux, Veolia s'est engagé avec volontarisme pour relever les défis patrimoniaux, technologiques et sociaux des services d'eau et d'assainissement, au coeur des Assises de l'Eau. Avec l'ensemble de la profession, au sein de la FP2E, nous avons défini les actions clés sur lesquelles nous nous proposons d'avancer pour améliorer toujours davantage le service apporté aux consommateurs.

Plus particulièrement, Veolia a rassemblé cette année dans un Livre Blanc des initiatives innovantes susceptibles de vous inspirer pour positionner vos territoires à la pointe de la transformation écologique.

[1] https: //fp2e.org/flowpaper/BIPE-2019/#page=24

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Les femmes et les hommes de Veolia Eau France, représentés par notre Directeur de Territoire sont à vos côtés pour vous permettre de répondre aux défis d'aujourd'hui et d'anticiper ceux, nombreux, à venir.

Soyez certain de leur engagement pour co-construire avec vous les solutions les plus adaptées à votre service d'eau ou d'assainissement.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems
Directeur Général Veolia Eau France

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 9
1.1. Un dispositif à votre service 10
1.2. Présentation du contrat 12
1.3. Les chiffres clés 13
1.4. L'essentiel de l'année 2019 14
1.5. Les indicateurs réglementaires 2019 16
1.6. Autres chiffres clés de l'année 2019 17
1.7. Le prix du service public de l'eau 19
2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION 21
2.1. Les consommateurs abonnés du service 23
2.2. La satisfaction des consommateurs 24
2.3. Données économiques 26
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE 29
3.1. L'inventaire des réseaux 30
3.2. Les indicateurs de suivi du patrimoine 33
3.3. Gestion du patrimoine 35
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE 37
4.1. La qualité de l'eau 38
4.2. La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau 42
4.3. La maintenance du patrimoine 47
4.4. L'efficacité environnementale 48
5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 49
5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 50
5.2. Situation des biens 53
5.3. Les investissements et le renouvellement 54
5.4. Les engagements à incidence financière 55
6. ANNEXES 59
6.1. La facture 120 m^3 60
6.2. Attestations d'assurances 61
6.3. Les données consommateurs par commune 62
6.4. Le patrimoine du réseau 66
6.5. La qualité de l'eau 70
6.6. Annexes financières 96
6.7. Reconnaissance et certification de service 106
6.8. Actualité réglementaire 2019 109
6.9. Glossaire 113
6.10. Autres annexes 119

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1.1. Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Bureau de Lens



Horaires d'ouverture
8h30-12h00 & 13h30-16h30
3 rue Saint Louis
62300 LENS

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER

***Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h au 03* 21 14 02 02.**

Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au **0 969 362 853** (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

Votre service client en ligne est accessible :

- www.eaudelartois.fr
- sur votre smartphone via nos applications iOS et Android.

VOS URGENCES 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24

Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau nous intervenons jour et nuit.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

Fonction	Nom	Adresse e mail	Téléphone
Directeur de Territoire	Laurent KOSMALSKI	laurent.kosmalski@veolia.com	06.26.86.10.56
Directrice de Développement	Prisca GAUBERT	prisca.gaubert@veolia.com	06.15.79.74.19
Directeur des Opérations	Jean Philippe ALBERS	jean-philippe.albers@veolia.com	06.11.62.15.57

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1.2. Présentation du contrat

Données clés

- **Délégataire** : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
- **Périmètre du service** : ABLAIN SAINT NAZAIRE, ACHEVILLE, AIX NOULETTE, ANGRES, ANNAY SOUS LENS, AVION, BENIFONTAINE, BILLY MONTIGNY, BOUVIGNY BOYEFFLES, BULLY LES MINES, CARENCY, ELEU DIT LEAUWETTE, ESTEVELLES, FOUQUIERES LEZ LENS, GIVENCHY EN GOHELLE, GOUY SERVINS, GRENAY, HARNES, HULLUCH, LENS, LIEVIN, LOISON SOUS LENS, LOOS EN GOHELLE, MAZINGARBE, MERICOURT, MEURCHIN, NOYELLES SOUS LENS, PONT A VENDIN, SAINS EN GOHELLE, SALLAUMINES, SERVINS, SOUCHEZ, VENDIN LE VIEIL, VILLERS AU BOIS, VIMY, WINGLES

- **Les engagements vis-à-vis des tiers**

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Achat d'eau à la CALL Production

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1.3. Les chiffres clés

Chiffres clés

244 709
Nombre d'habitants desservis

106 138
Nombre d'abonnés (clients)

Nombre d'installations de production

Nombre de réservoirs

2 120
Longueur de réseau (km)

100,0
Taux de conformité microbiologique (%)

81,7
Rendement de réseau (%)

91
Consommation moyenne (l/hab/j)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1.4. L'essentiel de l'année 2019

1.4.1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'eau mise en distribution sur les 36 communes de la CALL est de très bonne qualité avec un taux de conformité de 100 % pour la qualité bactériologique et de 100 % pour la qualité physico-chimique (en amélioration par rapport à 2018).

Le contrat de distribution des 36 communes achète l'eau en gros au contrat production de la CALL, cet achat d'eau est en augmentation de 112 546 m3.

La surveillance permanente du réseau est assurée sur les communes de Lens et Avion avec des équipements à postes fixes, et 1719 km de réseau d'eau ont été en plus contrôlés par nos techniciens de recherche de fuites. Le nombre de fuites conduites / branchements ayant nécessité un terrassement est de 575 unités.
Aussi, plus de 618 zones avec suspicion de fuites ont été identifiées en 2019.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1.4.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

En décembre 2019, les instances européennes (Conseil, Commission et Parlement) ont annoncé avoir abouti à un accord provisoire concernant la révision de la Directive Européenne sur l'Eau Potable de 1998. Cet accord en vue d'une nouvelle Directive est soumis à l'approbation du Parlement et du Conseil avant publication officielle, puis, transcription en droit français sous un délai de 2 ans. Aussi, les grandes lignes de cette nouvelle Directive se précisent progressivement. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous les présenter plus complètement et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1.5. Les indicateurs réglementaires 2019

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	**245 036**	**244 709**
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m³ TTC	Délégataire	**2,85 €uro/m³**	**2,57 €uro/m³**
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	**1 j**	**1 j**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	**100,0 %**	**100,0 %**
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	**99,5 %**	**100,0 %**
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	**98**	**98**
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	**80,4 %**	**81,7 %**
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	**4,85 m³/jour/km**	**4,59 m³/jour/km**
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	**4,40 m³/jour/km**	**4,14 m³/jour/km**
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	**0,12 %**	**0,20 %**
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	**SANS OBJET**	**SANS OBJET**
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**314**	**261**
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**14 831**	**14 965**
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	**2,18 u/1000 abonnés**	**2,05 u/1000 abonnés**
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	**100,00 %**	**100,00 %**
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	**2,54 %**	**3,02 %**
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**0,18 u/1000 abonnés**	**0,75 u/1000 abonnés**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1.6. Autres chiffres clés de l'année 2019

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**11 568 005 m³**	**11 680 551 m³**
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	**11 568 005 m³**	**11 680 551 m³**
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	**229 626 m³**	**231 726 m³**
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	**9 303 366 m³**	**9 543 813 m³**
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	**1 427**	**1 322**
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
	Longueur de réseau	Délégataire	**2 113 km**	**2 120 km**
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	**1 409 km**	**1 415 km**
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	**SANS OBJET**	**SANS OBJET**
	Nombre de branchements	Délégataire	**105 203**	**105 488**
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	**4 670**	**4 017**
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	**513**	**653**
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	**253**	**285**
	Nombre de compteurs	Délégataire	**114 706**	**115 484**
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	**7 867**	**7 993**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
	Nombre de communes	Délégataire	**36**	**36**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**105 210**	**106 138**
	- Abonnés domestiques	Délégataire	**105 078**	**106 005**
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	**132**	**133**
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	**0**	**0**
	Volume vendu	Délégataire	**9 020 531 m³**	**9 231 346 m³**
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	**8 631 169 m³**	**8 837 263 m³**
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	**389 362 m³**	**394 083 m³**
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**m³**	**m³**
	Consommation moyenne	Délégataire	**91 l/hab/j**	**91 l/hab/j**
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	**77 m³/abo/an**	**76 m³/abo/an**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**OUI**	**OUI**
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	**88 %**	**87 %**
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	**OUI**	**OUI**

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En vigueur**	**En vigueur**
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	**Oui**	**Oui**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

1.7. Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de LIEVIN, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier, est la suivante :

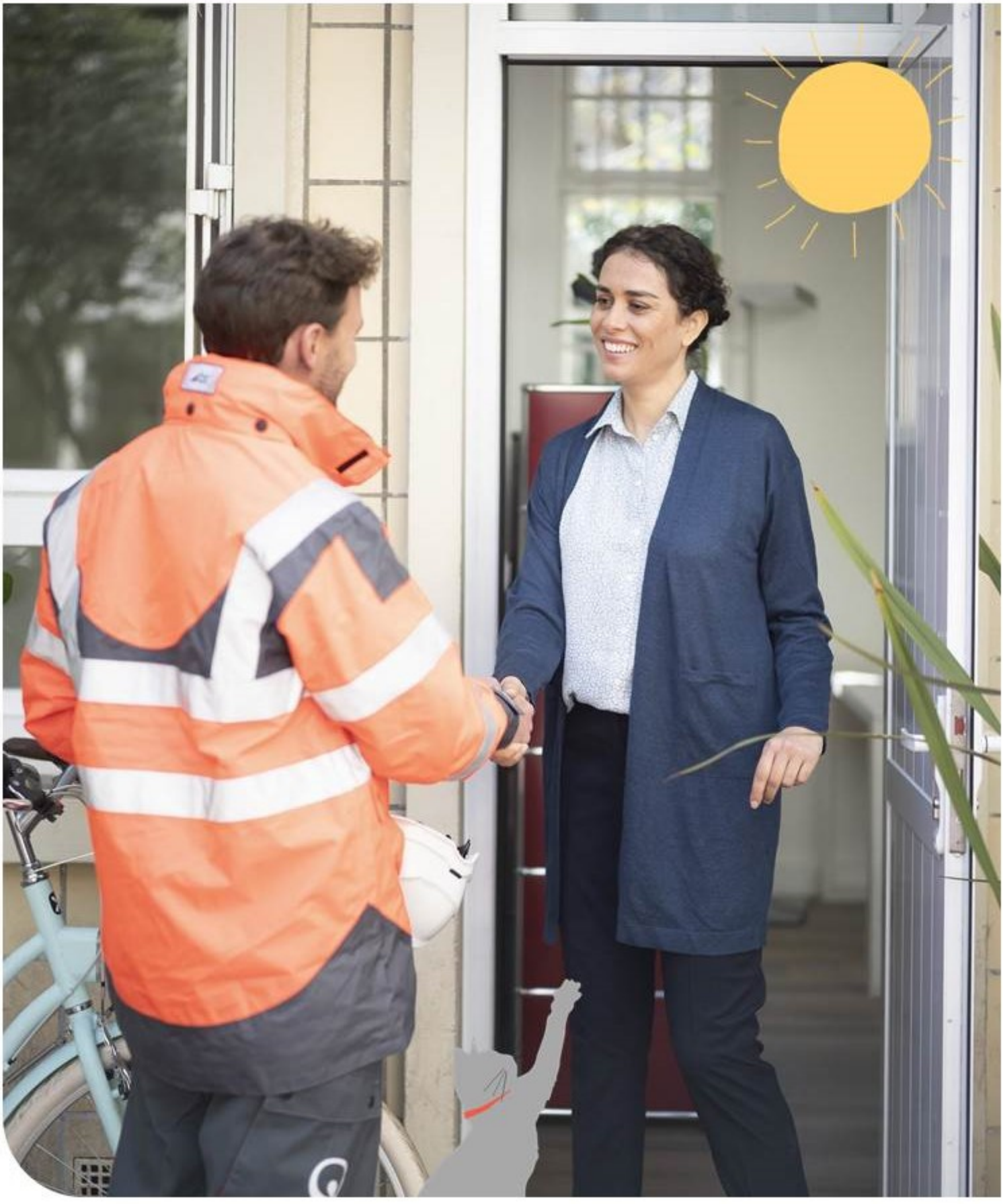
LIEVIN **Prix du service de l'eau potable**	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020
Part délégataire			**173,63**	**176,87**
Abonnement			47,36	48,24
Consommation	120	1,0719	126,27	128,63
Part syndicale			**99,71**	**64,40**
Consommation	120	0,5367	99,71	64,40
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0740**	**8,88**	**8,88**
Organismes publics			**42,00**	**42,00**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00
Total € HT			**324,22**	**292,15**
TVA			17,83	16,07
Total TTC			**342,05**	**308,22**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,85**	**2,57**

Les factures type sont présentées en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

2.1. Les consommateurs abonnés du service

→ *Le nombre d'abonnés*

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019
Nombre total d'abonnés (clients)	**104 737**	**105 210**	**106 138**
domestiques ou assimilés	104 636	105 078	106 005
autres que domestiques	101	132	133

→ *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

	2017	2018	2019
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	15 060	13 265	12 549
Nombre annuel de demandes d'abonnement	9 795	9 727	10 268
Taux de clients mensualisés	44,2 %	47,3 %	49,9 %
Taux de clients prélevés hors mensualisation	25,9 %	26,2 %	26,1 %
Taux de mutation	9,4 %	9,4 %	9,8 %

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

2.2. La satisfaction des consommateurs

Veolia place les consommateurs de services d'eau et d'assainissement au cœur de son action.

Veolia s'engage à prendre autant soin d'eux que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : être attentionné, cela commence toujours par être à l'écoute de ce que l'on a à nous dire, de ce que l'on pense de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- la qualité de l'eau
- la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité…
- la qualité de l'information adressée aux abonnés

Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service en décembre 2019 sont :

	2017	2018	2019	N/N-1
Satisfaction globale	86	88	87	-1
La continuité de service	95	95	96	+1
La qualité de l'eau distribuée	77	73	80	+7
Le niveau de prix facturé	55	65	66	+1
La qualité du service client offert aux abonnés	80	85	86	+1
Le traitement des nouveaux abonnements	85	87	93	+6
L'information délivrée aux abonnés	76	74	79	+5



Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

2.3. Données économiques

→ *Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]*

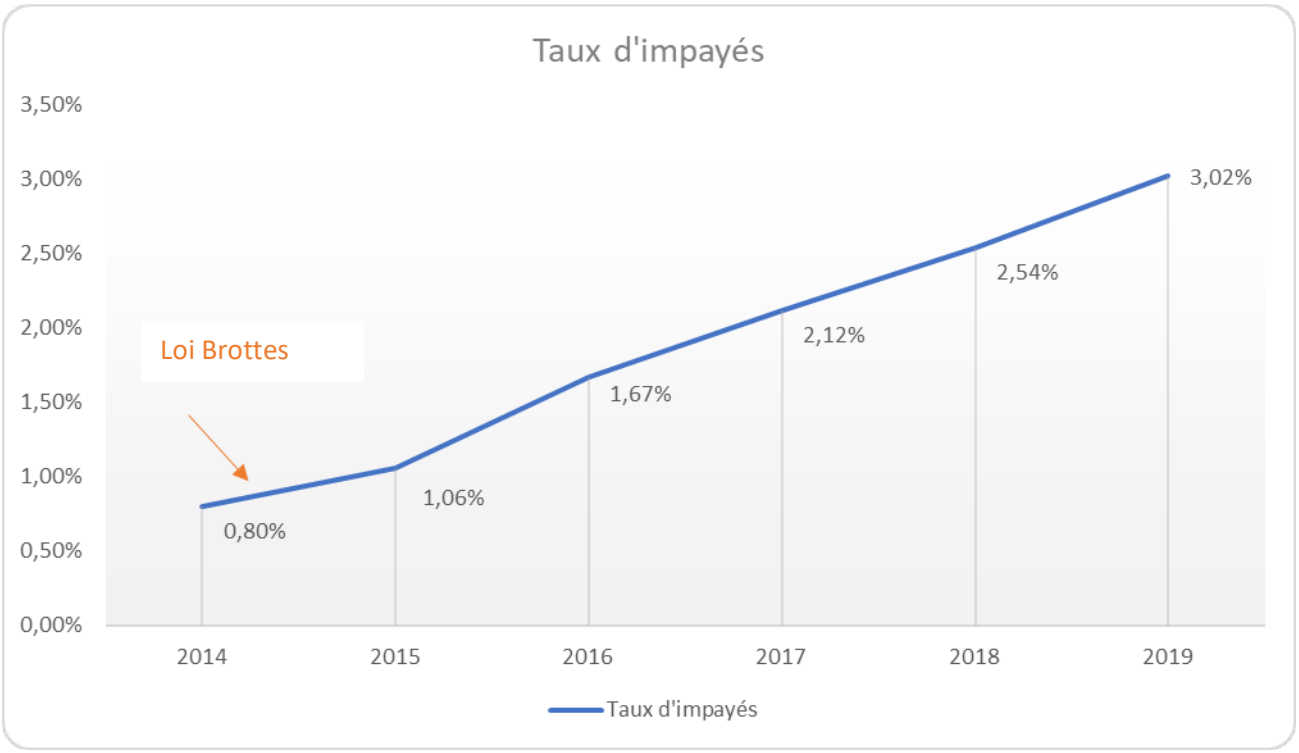
Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2019 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2017	2018	2019
Taux d'impayés	**2,12 %**	**2,54 %**	**3,02 %**
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	548 514	612 306	790 973
Montant facturé N - 1 en € TTC	25 817 280	24 145 771	26 159 825

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités…).



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *Les interruptions non-programmées du service public de l'eau*

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **[P151.1]** est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2019, ce taux pour votre service est de 2,05/ 1000 abonnés.

	2017	2018	2019
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	**2,52**	**2,18**	**2,05**
Nombre d'interruptions de service	264	229	218
Nombre d'abonnés (clients)	104 737	105 210	106 138

→ *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation…) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau
- Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau
- Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental

En 2019, le montant des abandons de créance s'élevait à 14 965 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2017	2018	2019
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	452	314	261
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	25 282,41	14 831,35	14 964,50
Volume vendu selon le décret (m3)	9 132 634	9 020 531	9 231 346

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

→ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2017	2018	2019
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	12 668	11 741	10 220

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

3.1. L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- des réseaux de distribution,
- des équipements du réseau,
- des branchements en domaine public,
- des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage*

	2017	2018	2019
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	2 109,1	2 112,6	2 119,5
Longueur d'adduction (ml)			0
Longueur de distribution (ml)	2 109 147	2 112 571	2 119 547
dont canalisations	1 407 362	1 409 268	1 414 534
dont branchements	701 785	703 303	705 013
Equipements			
Nombre d'appareils publics	2 547	2 557	2 591
dont poteaux d'incendie	2 425	2 436	2 473
dont bouches d'incendie	69	68	64
dont puisards d'incendie	46	46	47
dont bouches de lavage	5	5	5
dont bouches d'arrosage	2	2	2
Branchements			
Nombre de branchements	104 950	105 203	105 488

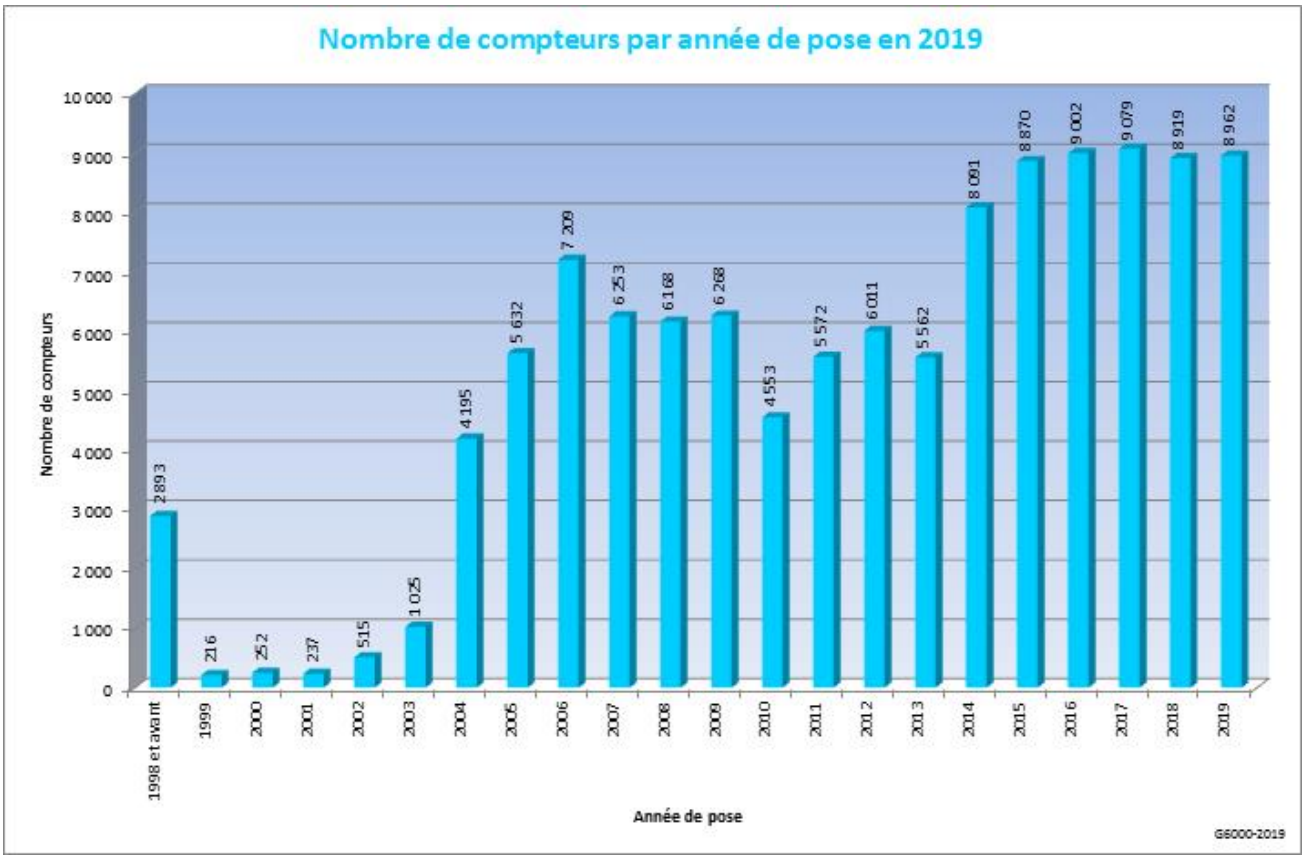
	2017	2018	2019	Qualification
Compteurs				
Nombre de compteurs	113 993	114 706	115 484	Bien de reprise

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	**1 414 534**	**1 415 282**
DN 15 (mm)	161	161
DN 20 (mm)	846	846
DN 25 (mm)	74	74
DN 32 (mm)	67 546	67 546
DN 40 (mm)	95 608	95 608
DN 50 (mm)	280 301	280 301
DN 60 (mm)	125 898	125 898
DN 63 (mm)	8 651	8 651
DN 65 (mm)	293	293
DN 75 (mm)	9 115	9 115
DN 80 (mm)	111 192	111 192
DN 90 (mm)	3 125	3 125
DN 100 (mm)	218 631	218 631
DN 110 (mm)	1 411	1 411
DN 125 (mm)	22 877	22 877
DN 140 (mm)	1 440	1 440
DN 150 (mm)	327 600	327 656
DN 160 (mm)	892	892
DN 175 (mm)	4 447	4 447
DN 180 (mm)	156	156
DN 200 (mm)	78 310	78 324
DN 225 (mm)	245	245
DN 250 (mm)	20 132	20 665
DN 300 (mm)	13 900	13 915
DN 350 (mm)	9 162	9 162
DN 400 (mm)	9 397	9 474
DN 500 (mm)	2 553	2 553
DN indéterminé (mm)	571	624

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *Les compteurs*



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

3.2. Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.2.1. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2017	2018	2019
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)		**0,12**	**0,20**
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	1 407 362	1 409 268	1 414 534
Longueur renouvelée totale (ml)	1 703	3 260	6 084

3.2.2. L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.
Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2019 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	88	98	98

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Code VP		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	**Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)**		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99,92 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
	Total Parties A et B	**45**	**43**
Code VP	**Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)**		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	0
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
	Total:	**120**	**98**

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2019 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

3.3. Gestion du patrimoine

3.3.1. LES RENOUVELLEMENTS REALISES

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ *Les compteurs*

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1er décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2017	2018	2019
Nombre de compteurs	113 993	114 706	115 484
Nombre de compteurs remplacés	7 997	7 867	7 993
Taux de compteurs remplacés	7,0	6,9	6,9

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *Les branchements*

Renouvellement des branchements plomb	2017	2018	2019
Nombre de branchements	104 950	105 203	105 488
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	5 183	4 670	4 017
% de branchements plomb restant au 31 décembre	5%	4%	4%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	714	513	653
% de branchements plomb supprimés	12,11%	9,90%	13,98%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur
(**) par le Délégataire et par la Collectivité

3.3.2. LES TRAVAUX NEUFS REALISES

→ *Les réseaux, branchements et compteurs*

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Voir « annexe travaux » en dernier chapitre

Les principales opérations réalisées par la Collectivité figurent au tableau suivant :

Voir « annexe travaux » en dernier chapitre

Les travaux réalisés par des tiers figurent au tableau suivant :

Voir « annexe travaux » en dernier chapitre

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

4.1. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation…).

4.1.1. LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire
Microbiologique	2457	3197
Physico-chimique	7764	854

4.1.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

→ *Conformité des paramètres analytiques*

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Entérocoques fécaux	0	21	0	1	466	534	0 n/100ml

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Ammonium	0	0,25	1	0	466	0	.1 mg/l
Conductivité à 25°C in situ	571	1189	5	0	468	0	1100 µS/cm
Fer total	0	1921	1	0	39	0	200 µg/l
Turbidité	0	13	4	0	466	1	2 NFU

Concernant le suivi des non-conformités turbidité, ces valeurs se situent sur les communes de Lens (janvier 2019), Vendin le vieil (juin 2019), Ablain saint Nazaire (juin 2019) et Hulluch (mai 2019). Des contre-analyses ont été réalisées et les résultats étaient conformes.

Concernant le suivi de la non-conformité Fer Total, cette valeur se situe sur la commune de Vendin le Vieil (juin 2019). Une contre-analyse à été réalisée et le résultat était conforme.

Concernant le suivi de la non-conformité Ammonium, cette valeur se situe sur la commune de Lens (janvier 2019). Une contre-analyse a été réalisée et le résultat était conforme.

→ *Composition de l'eau du robinet*

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Nitrates	20,40	49,70	351	mg/l	50
Pesticides totaux	0,01	0,15	13	µg/l	0,5
Sulfates	22,90	207	18	mg/l	250

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

4.1.3. L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU

→ *Historique des données du contrôle officiel (ARS)*

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

	2017	2018	2019
Paramètres microbiologiques			
Taux de conformité microbiologique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	459	454	466
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	459	454	466
Paramètres physico–chimique			
Taux de conformité physico-chimique	**96,79 %**	**99,48 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	392	380	388
Nombre de prélèvements non conformes	13	2	0
Nombre total de prélèvements	405	382	388

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ *Chlorure de Vinyle Monomère*

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

En 2019, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

Situation sur votre service :

Au titre de l'adaptation de l'auto-surveillance, nous avons engagé des recherches sur le paramètre CVM au cours de l'année 2019. A ce jour, toutes les analyses réalisées par Veolia ou par l'Agence Régionale de Santé se sont révélées conformes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *Perchlorates*

En date du 25 octobre 2012, les préfets du Nord et du Pas de Calais ont émis, par application du principe de précaution, des restrictions d'usage de l'eau suite à la découverte de la présence de perchlorates dans de nombreuses ressources de la Région. Ces restrictions concernent les femmes enceintes et les nourrissons pour lesquels sont fixés respectivement des seuils de consommations de 15 µg/l et de 4 µg/l.
A fortes doses, cette substance non cancérigène pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes. Pour autant, selon un communiqué de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord Pas de Calais du 24 octobre 2012, à ce jour, ni l'OMS, ni l'Union Européenne, ni aucune autre autorité de santé n'ont fixé de norme maximale internationale quant à l'ingestion de perchlorates.
En 2014, l'arrêté complémentaire des préfets établissant la liste des communes ayant des teneurs en ClO4 supérieurs à 4 et 15 µg /l a été mis à jour.
Ce dernier confirme la position de l'administration sur la nécessité de restriction de la consommation pour certaines catégories de la population (femmes enceintes ou allaitantes et nourrissons).
De son côté, Veolia a poursuivi en 2019 ses investigations à grande échelle sur la recherche des sources émettrices notamment sur les périmètres de protection, en vue d'évaluer l'existence de sources potentielles d'apport en perchlorate (anciens stocks de munition).
Pour mémoire, les ressources suivantes contiennent des concentrations en perchlorates supérieures aux seuils de recommandation :

Commune	Point de prélèvement	Date	Teneur en µg/L
ANNAY SOUS LENS	RM ARS	09/04/2019	21,36
AVION	Réservoir DDASS	17/04/2019	24,87
BILLY MONTIGNY	P.M. DDASS	11/03/2019	28,47
ESTEVELLES	P.M DDASS	21/03/2019	8,58
LENS	reservoir ZUP BS	26/04/2019	5,3
LENS	RM ARS	29/03/2019	48,69
LENS	RM ARS	07/08/2019	6,55
MERICOURT	Reservoir DDASS	14/03/2019	49,48
SOUCHEZ	P.M.DDASS	05/03/2019	5,57
VIMY	P.M. DDASS	11/03/2019	9,77

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

4.2. La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1. L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION : LE VOLUME PRELEVE ET PRODUIT

→ *L'origine de l'eau alimentant le service*

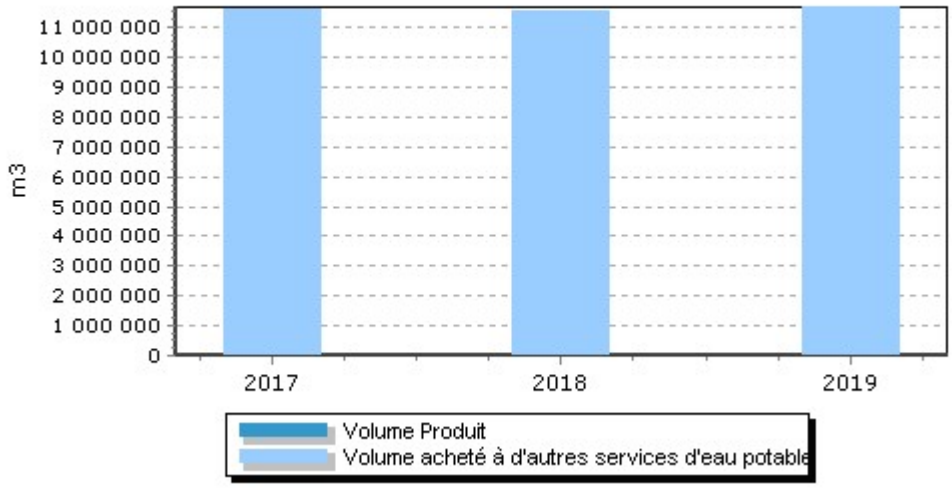
Les 36 communes sont alimentées à partir des ouvrages de production de la CALL, complété par les achats d'eau au SMAEL et CAHC.

→ *Le volume produit et mis en distribution*

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2017	2018	2019	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	11 622 158	11 568 005	11 680 551	1,0%
Volume mis en distribution (m3)	**11 622 158**	**11 568 005**	**11 680 551**	**1,0%**

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

4.2.2. L'EFFICACITE DE LA DISTRIBUTION : LE VOLUME VENDU, LE VOLUME CONSOMME ET LEUR EVOLUTION

→ *Le volume vendu*

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2017	2018	2019	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	**9 132 634**	**9 020 531**	**9 231 346**	**2,3%**
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	**9 132 634**	**9 020 531**	**9 231 346**	**2,3%**
domestique ou assimilé	8 766 704	8 631 169	8 837 263	2,4%
autres que domestiques	365 930	389 362	394 083	1,2%

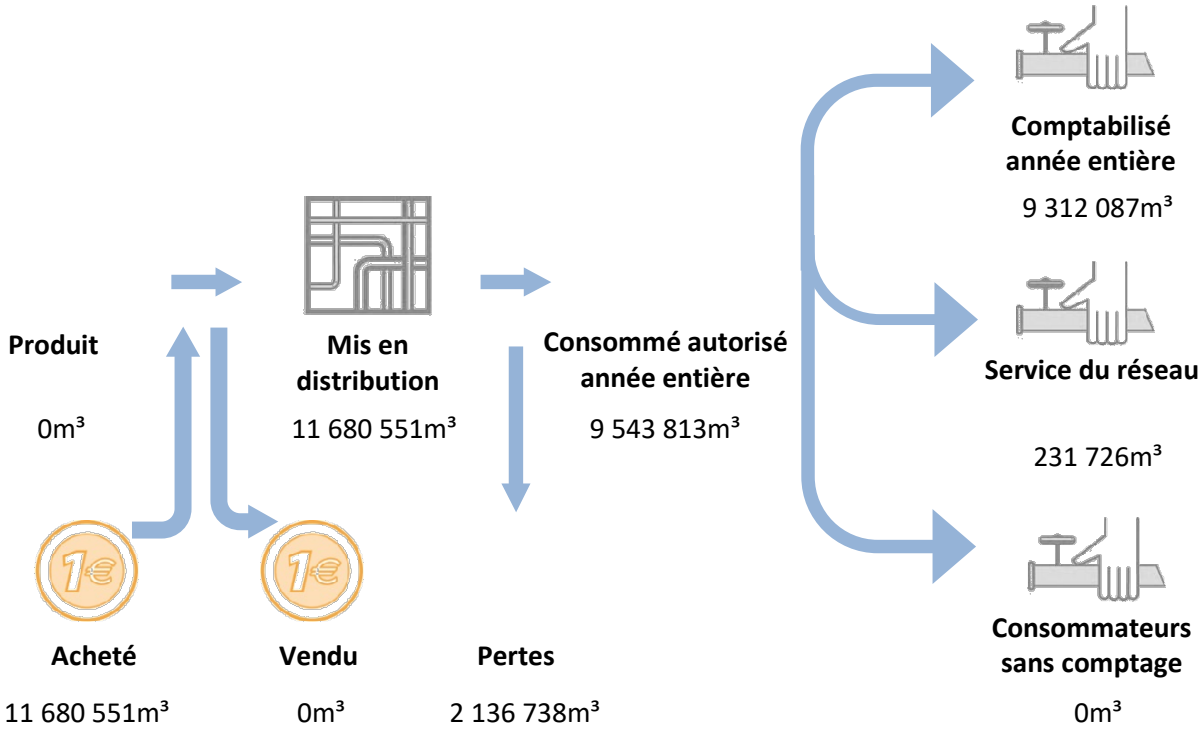
→ *Le volume consommé*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, …) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,…). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2017	2018	2019	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	9 205 139	9 073 740	9 312 087	2,6%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	**9 205 139**	**9 073 740**	**9 312 087**	**2,6%**
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	365	365	365	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	244 509	229 626	231 726	0,9%
Volume consommé autorisé (m3)	**9 449 648**	**9 303 366**	**9 543 813**	**2,6%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	**9 449 648**	**9 303 366**	**9 543 813**	**2,6%**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *Synthèse des flux de volumes*



4.2.3. LA MAITRISE DES PERTES EN EAU

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2019 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2019	81,7	68,70	4,14	4,59	18,48

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

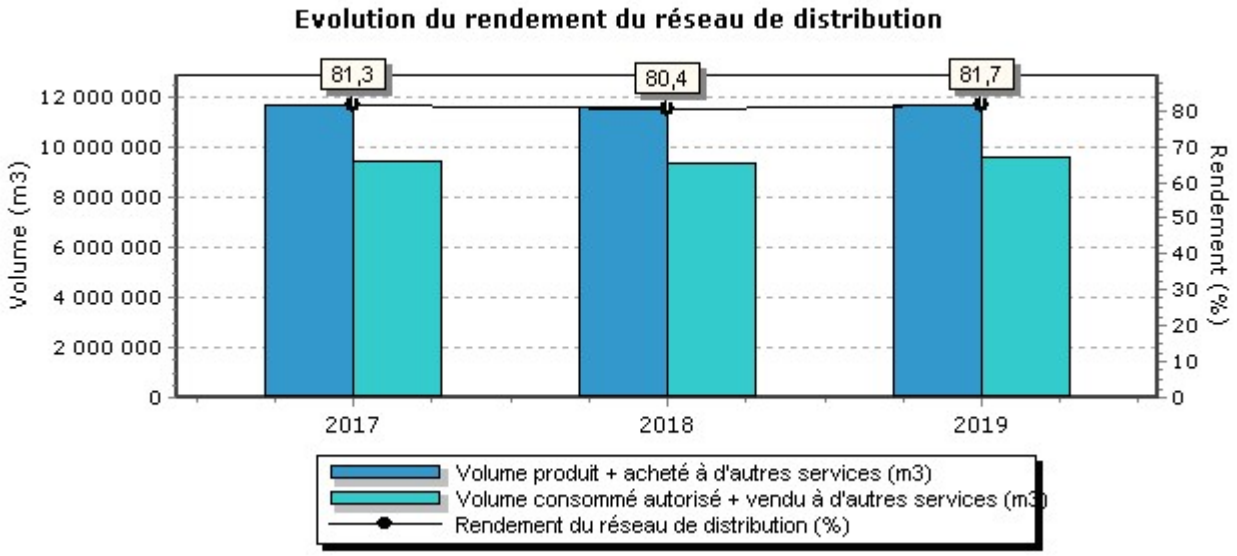
ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)): (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2017	2018	2019	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	**81,3 %**	**80,4 %**	**81,7 %**	**1,6%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	9 449 648	9 303 366	9 543 813	2,6%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	11 622 158	11 568 005	11 680 551	1,0%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau
(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2019 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2019.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**4,71**	**4,85**	**4,59**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	11 622 158	11 568 005	11 680 551
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	9 205 139	9 073 740	9 312 087
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	1 407 362	1 409 268	1 414 534

	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**4,23**	**4,40**	**4,14**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	11 622 158	11 568 005	11 680 551
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	9 449 648	9 303 366	9 543 813
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	1 407 362	1 409 268	1 414 534

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

4.3. La maintenance du patrimoine

On distingue deux types d'interventions :

- Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1. LES OPERATIONS DE MAINTENANCE DU RESEAU

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.3.2. LES RECHERCHES DE FUITES

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019
Nombre de fuites sur canalisations	145	241	284
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,2	0,2
Nombre de fuites sur branchement	335	374	291
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,4	0,3
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0
Nombre de fuites sur compteur et autre support	825	812	747
Nombre de fuites réparées	1 305	1 427	1 322

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

4.4. L'efficacité environnementale

4.4.1. LE BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.2. LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- réduire les quantités de réactifs à utiliser.

4.4.3. LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

→ *La valorisation des déchets liés au service*



Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles…), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène…), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes…).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX — Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2019
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G6000 - CALL EAU POTABLE — Eau

LIBELLE	2018	2019
PRODUITS	**26 318 566**	**27 080 886**
Exploitation du service	14 989 082	15 565 199
Collectivités et autres organismes publics	9 605 206	9 810 360
Travaux attribués à titre exclusif	611 551	757 999
Produits accessoires	1 112 727	947 327
CHARGES	**24 598 905**	**24 516 364**
Personnel	3 089 713	2 778 643
Achats d'eau	5 517 120	5 270 549
Produits de traitement	700	0
Analyses	48 665	21 412
Sous-traitance, matièreset fournitures	1 841 969	2 094 662
Impôts locaux et taxes	202 324	181 708
Autres dépenses d'exploitation	1 133 374	1 131 496
télécommunications, poste et telegestion	*59 309*	*129 957*
engins et véhicules	*330 021*	*387 836*
informatique	*280 903*	*260 602*
assurances	*80 165*	*8 345*
locaux	*343 719*	*368 150*
autres	*39 257*	*- 23 396*
Contribution des services centraux et recherche	791 414	794 595
Collectivités et autres organismes publics	9 605 206	9 810 360
Charges relatives aux renouvellements	1 234 504	1 248 679
pour garantie de continuité du service	*99 276*	*86 050*
fonds contractuel (renouvellements)	*1 135 229*	*1 162 628*
Charges relatives aux investissements	79 872	86 785
programme contractuel (investissements)	*68 417*	*75 159*
investissements incorporels	*11 455*	*11 627*
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	567 153	587 771
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	486 891	509 705
RESULTAT AVANT IMPOT	**1 719 661**	**2 564 522**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	573 158	854 751
RESULTAT	**1 146 504**	**1 709 769**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 3/18/2020

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2019

Collectivité: G6000 - CALL EAU POTABLE **Eau**

LIBELLE	2018	2019
Recettes liées à la facturation du service	14 989 040	15 565 156
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*14 869 961*	*15 391 338*
dont variation de la part estimée sur consommations	*119 079*	*173 818*
Autres recettes liées à l'exploitation du service	42	43
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*42*	*43*
Exploitation du service	**14 989 082**	**15 565 199**
Produits : part de la collectivité contractante	5 580 536	6 151 059
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*4 881 835*	*5 886 160*
dont variation de la part estimée sur consommations	*698 701*	*264 900*
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	669 580	685 727
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*664 478*	*675 479*
dont variation de la part estimée sur consommations	*5 101*	*10 248*
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	3 355 090	2 973 574
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*3 329 165*	*3 044 132*
dont variation de la part estimée sur consommations	*25 925*	*- 70 558*
Collectivités et autres organismes publics	**9 605 206**	**9 810 360**
Produits des travaux attribués à titre exclusif	**611 551**	**757 999**
Produits accessoires	**1 112 727**	**947 327**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/18/20

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir à compter de 2019 une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attachés à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

Le chiffre ainsi obtenu pour 2019 pour le contrat ressort à : **730 656 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

5.2. Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel de renouvellement*

653 branchements ont été renouvelés en 2019. Il est à noter que l'engagement contractuel du fermier ne couvre pas la totalité des branchements en plomb résiduels (4670 branchements restants au total à fin 2018)

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2019
Dotation de l'exercice	1 162 628,35
Dépense de l'exercice	1 245 106,21

Dépenses relevant du renouvellement des compteurs :

	2019
Dépense de l'exercice (compteurs)	347 106,79

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

5.4. Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1. FLUX FINANCIERS DE FIN DE CONTRAT

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ *Régularisations de TVA*

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ *Biens de retour*

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ *Biens de reprise*

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts
[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2. DISPOSITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1er janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.
Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

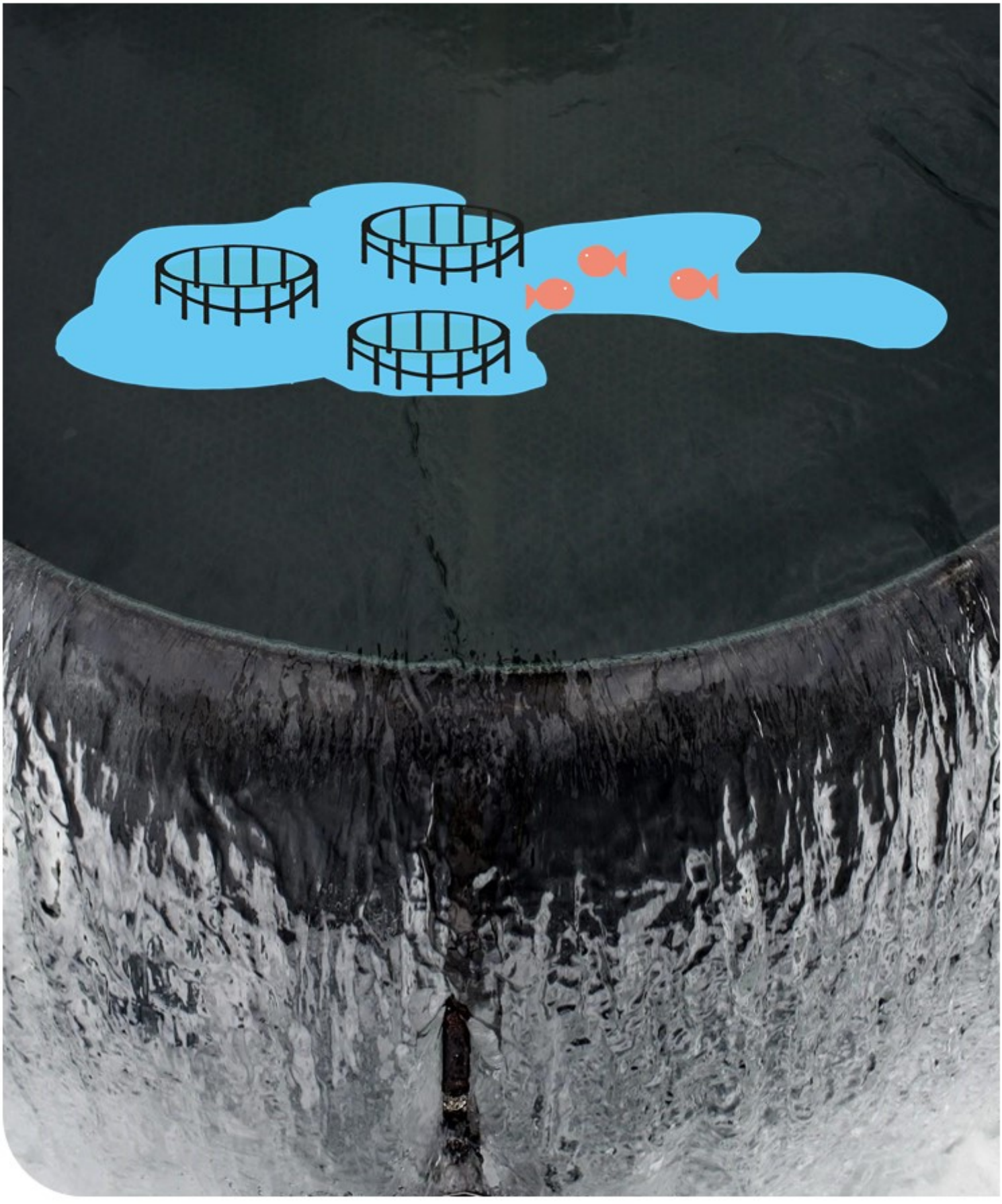
- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….,
- concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6. ANNEXES



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.1. La facture 120 m³

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³ et doté d'un compteur de 15 mm de diamètre (dans le cas où il existe différentes tranches tarifaires entre 0 et 120 m³, les prix unitaires affichés ci-après sont des prix moyens pour une consommation de 120 m³).

Facture type	m³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020
Production et distribution de l'eau			**282,22**	**250,15**
Part délégataire			**173,63**	**176,87**
Abonnement			47,36	48,24
Consommation	120	1,0719	126,27	128,63
Part syndicale			**99,71**	**64,40**
Consommation	120	0,5367	99,71	64,40
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0740**	**8,88**	**8,88**
Collecte et dépollution des eaux usées			**211,12**	**252,50**
Part délégataire			**142,48**	**146,78**
Abonnement			14,32	14,76
Consommation	120	1,1002	128,16	132,02
Part communautaire			**68,64**	**105,72**
Consommation	120	0,8810	68,64	105,72
Organismes publics et TVA			**108,66**	**111,04**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	25,20	25,20
TVA			41,46	43,84
TOTAL € TTC			**602,00**	**613,69**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.2. Attestations d'assurances

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Veolia a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

- Assurance de responsabilité civile : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.

- Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.3. Les données consommateurs par commune

	2017	2018	2019	N/N-1
ABLAIN SAINT NAZAIRE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 808	1 815	1 816	0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	802	826	839	1,6%
Volume vendu (m3)	65 628	64 745	68 401	5,6%
ACHEVILLE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	643	649	644	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	260	258	263	1,9%
Volume vendu (m3)	19 840	19 338	19 979	3,3%
AIX NOULETTE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 987	3 967	3 945	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	1 641	1 682	1 690	0,5%
Volume vendu (m3)	142 072	140 213	145 017	3,4%
ANGRES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 260	4 363	4 495	3,0%
Nombre d'abonnés (clients)	1 990	2 018	2 040	1,1%
Volume vendu (m3)	176 930	176 714	189 944	7,5%
ANNAY SOUS LENS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 226	4 289	4 322	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	1 858	1 934	1 949	0,8%
Volume vendu (m3)	135 904	140 254	144 668	3,1%
AVION				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	18 090	18 384	18 037	-1,9%
Nombre d'abonnés (clients)	7 685	7 626	7 639	0,2%
Volume vendu (m3)	622 600	617 303	631 128	2,2%
BENIFONTAINE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	371	367	363	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	159	157	159	1,3%
Volume vendu (m3)	13 771	13 692	14 143	3,3%
BILLY MONTIGNY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 261	8 231	8 209	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	3 441	3 429	3 463	1,0%
Volume vendu (m3)	283 283	269 681	288 387	6,9%
BOUVIGNY BOYEFFLES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 553	2 548	2 518	-1,2%
Nombre d'abonnés (clients)	1 008	1 018	1 033	1,5%
Volume vendu (m3)	89 064	84 435	87 802	4,0%
BULLY LES MINES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	12 642	12 600	12 376	-1,8%
Nombre d'abonnés (clients)	5 367	5 389	5 420	0,6%
Volume vendu (m3)	451 696	437 815	431 715	-1,4%
CARENCY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	740	742	748	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	322	326	327	0,3%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Volume vendu (m3)	25 073	25 035	26 124	4,3%
ELEU DIT LEAUWETTE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 891	3 015	2 989	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients)	1 318	1 315	1 338	1,7%
Volume vendu (m3)	94 332	91 640	91 169	-0,5%
ESTEVELLES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 083	2 068	2 061	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	786	782	789	0,9%
Volume vendu (m3)	62 306	64 804	65 369	0,9%
FOUQUIERES LEZ LENS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 502	6 445	6 390	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients)	2 505	2 512	2 526	0,6%
Volume vendu (m3)	210 674	213 865	209 233	-2,2%
GIVENCHY EN GOHELLE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 033	2 021	2 003	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients)	872	884	890	0,7%
Volume vendu (m3)	69 590	67 460	73 234	8,6%
GOUY SERVINS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	356	356	347	-2,5%
Nombre d'abonnés (clients)	144	145	149	2,8%
Volume vendu (m3)	12 451	13 255	14 549	9,8%
GRENAY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 961	6 967	6 946	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	2 785	2 780	2 798	0,6%
Volume vendu (m3)	213 613	212 001	214 332	1,1%
HARNES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	12 512	12 691	12 638	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	5 456	5 515	5 562	0,9%
Volume vendu (m3)	465 826	451 864	478 144	5,8%
HULLUCH				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 324	3 454	3 459	0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	1 398	1 423	1 431	0,6%
Volume vendu (m3)	108 112	108 052	114 183	5,7%
LENS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	31 875	30 843	31 080	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	14 644	14 739	14 957	1,5%
Volume vendu (m3)	1 604 396	1 560 147	1 626 731	4,3%
LIEVIN				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	32 021	31 655	31 337	-1,0%
Nombre d'abonnés (clients)	13 232	13 243	13 359	0,9%
Volume vendu (m3)	1 207 080	1 228 678	1 244 131	1,3%
LOISON SOUS LENS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 320	5 393	5 466	1,4%
Nombre d'abonnés (clients)	2 445	2 432	2 441	0,4%
Volume vendu (m3)	196 535	190 028	188 295	-0,9%
LOOS EN GOHELLE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 594	6 629	6 705	1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	2 987	2 993	3 031	1,3%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Volume vendu (m3)	235 535	247 597	252 507	2,0%
MAZINGARBE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 893	8 009	8 059	0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	3 343	3 364	3 396	1,0%
Volume vendu (m3)	273 818	273 589	262 908	-3,9%
MERICOURT				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	11 887	11 782	11 766	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	4 867	4 879	4 903	0,5%
Volume vendu (m3)	377 159	366 226	362 162	-1,1%
MEURCHIN				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 845	3 841	3 836	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	1 595	1 590	1 598	0,5%
Volume vendu (m3)	118 092	119 684	117 216	-2,1%
NOYELLES SOUS LENS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 865	6 789	6 697	-1,4%
Nombre d'abonnés (clients)	3 044	3 085	3 119	1,1%
Volume vendu (m3)	224 390	224 051	228 893	2,2%
PONT A VENDIN				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 181	3 184	3 193	0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	1 340	1 341	1 345	0,3%
Volume vendu (m3)	99 349	98 263	106 820	8,7%
SAINS EN GOHELLE				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 335	6 316	6 249	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	2 640	2 637	2 658	0,8%
Volume vendu (m3)	218 147	197 713	196 656	-0,5%
SALLAUMINES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	9 822	10 073	9 855	-2,2%
Nombre d'abonnés (clients)	4 003	3 996	4 025	0,7%
Volume vendu (m3)	353 267	349 877	350 940	0,3%
SERVINS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 108	1 106	1 096	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients)	428	428	433	1,2%
Volume vendu (m3)	45 120	44 752	45 322	1,3%
SOUCHEZ				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 591	2 575	2 547	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	1 147	1 156	1 191	3,0%
Volume vendu (m3)	84 917	83 177	90 612	8,9%
VENDIN LE VIEIL				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 089	8 295	8 747	5,4%
Nombre d'abonnés (clients)	3 404	3 425	3 442	0,5%
Volume vendu (m3)	349 192	353 366	357 356	1,1%
VILLERS AU BOIS				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	571	569	572	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	236	241	242	0,4%
Volume vendu (m3)	19 327	18 626	18 883	1,4%
VIMY				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 312	4 334	4 358	0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	1 899	1 947	1 967	1,0%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Volume vendu (m3)	171 925	169 886	184 840	8,8%
WINGLES				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 496	8 671	8 840	1,9%
Nombre d'abonnés (clients)	3 686	3 695	3 726	0,8%
Volume vendu (m3)	291 620	282 705	289 553	2,4%

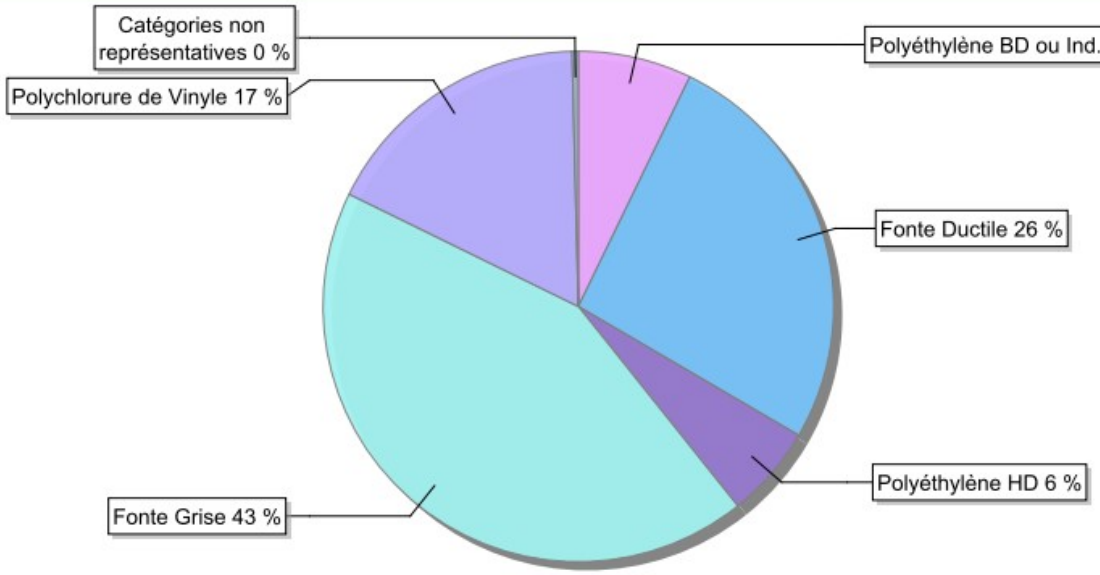
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.4. Le patrimoine du réseau

Linéaire par matériaux

Communes (Km)	Fonte Ductile	Fonte Grise	Acier	Polychlorure de Vinyle	Polypropylène	Polyéthylène HD	Polyéthylène BD ou Ind.	Autre	Plomb	Amiante Ciment	Inconnu	Total
Ablain-Saint-Nazaire	4.47	5.49	0	0.64	0	0.38	1.55	0	0	0	0	12.53
Acheville	1.62	1.79	0	0.31	0	0.19	0.18	0	0	0	0	4.09
Aix-Noulette	10.05	12.86	0	4.9	0	1.94	2.33	0	0	0	0	32.08
Angres	7.02	11.1	0	6.08	0	2.14	1.56	0	0	0	0.01	27.92
Annay	4.18	17.42	0.04	3.46	0	1.7	0.78	0	0	0	0	27.57
Avion	31.17	30.83	0	14.5	0	10.26	4.11	0	0.11	0.22	0.11	91.29
Bénifontaine	1.58	1.4	0	0.53	0	0.03	0.19	0	0	0	0	3.73
Billy-Montigny	12.56	17.01	0.07	4.22	0	2.88	1.35	0	0	0	0.01	38.1
Bouvigny-Boyeffles	6.26	5.71	0.04	3.13	0	0.76	1.4	0	0	0	0	17.3
Bully-les-Mines	34.42	13.91	0.32	15.75	0	5.2	5.62	0	0	0	0	75.24
Carency	0.61	5.53	0	0.45	0	0.04	1.57	0	0	0	0	8.2
Éleu-dit-Leauwette	6.93	3.83	0.51	3.07	0	0.17	1.32	0	0	0	0	15.83
Estevelles	3.4	5.19	0.06	1.77	0	0.43	1.71	0	0	0	0	12.56
Fouquières-lès-Lens	10.28	8.43	0	7.09	0	1.66	2.19	0	0	0	0.32	29.97
Givenchy-en-Gohelle	7.83	1.67	0	3.19	0	0.3	0.33	0	0	0	0	13.33
Gouy-Servins	0.11	1.9	0	0.35	0	0	0.19	0	0	0	0	2.54
Grenay	15.86	9.32	0	13.72	0	4.2	5.39	0	0	0	0	48.49
Harnes	20.98	33.26	0.09	11.33	0	3.83	3.24	0	0	0.05	0.47	73.25
Hulluch	8.18	6.01	0	3.24	0	1.48	1.86	0	0	0	0	20.77
Lens	28.32	83.42	0	34.64	0	8.81	13.26	0	0	0.01	0.01	168.46
Liévin	28.31	92.06	0.41	29.95	0	7.68	9.78	0	0	0.21	0	168.41
Loison-sous-Lens	5.14	16.89	0.03	4.62	0	1.41	1.99	0	0	0.37	0	30.45
Loos-en-Gohelle	17.04	18.15	0.08	6.26	0	0.87	2.88	0	0	0.21	0	45.48
Mazingarbe	10.27	26.88	0.15	11.86	0	5.02	6.14	0	0	0	0	60.32
Méricourt	19.51	22.49	0.52	7.17	0	1.39	3.44	0	0	0.55	0	55.07
Meurchin	6.05	7.1	0	4	0	1.09	0.95	0	0	0.01	0	19.19
Noyelles-sous-Lens	3.28	25.5	0	6.38	0	2.75	2.84	0	0	0	0.1	40.86
Pont-à-Vendin	1.6	9.93	0	2.97	0	0.77	0.5	0.14	0	0	0	15.9
Sains-en-Gohelle	12.04	14.94	0	6.57	0	1.9	4.63	0	0	0	0	40.08
Sallaumines	6.35	26.37	0.03	10.35	0	3.12	4.41	0	0	0	0.02	50.63
Servins	3.2	5.94	0	0.88	0	0.89	0.35	0	0	0	0	11.25
Souchez	7.15	4.64	0	2.56	0	2.17	1.09	0	0	0	0	17.61
Vendin-le-Vieil	9.03	28.09	0	7.11	0	2.84	5.27	0	0	0	0	52.34
Villers-au-Bois	4.61	0.24	0	1.06	0	0.29	0.6	0	0	0	0	6.79
Vimy	15.18	8.21	0	5.03	0	1.04	3.56	0	0	0.01	0	33.02
Wingles	6.6	24.81	0.19	6.39	0	3.18	3.25	0	0	0.18	0	44.59
	371.19	608.32	2.54	245.53	0	82.81	101.81	0.14	0.11	1.82	1.05	1415.24

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

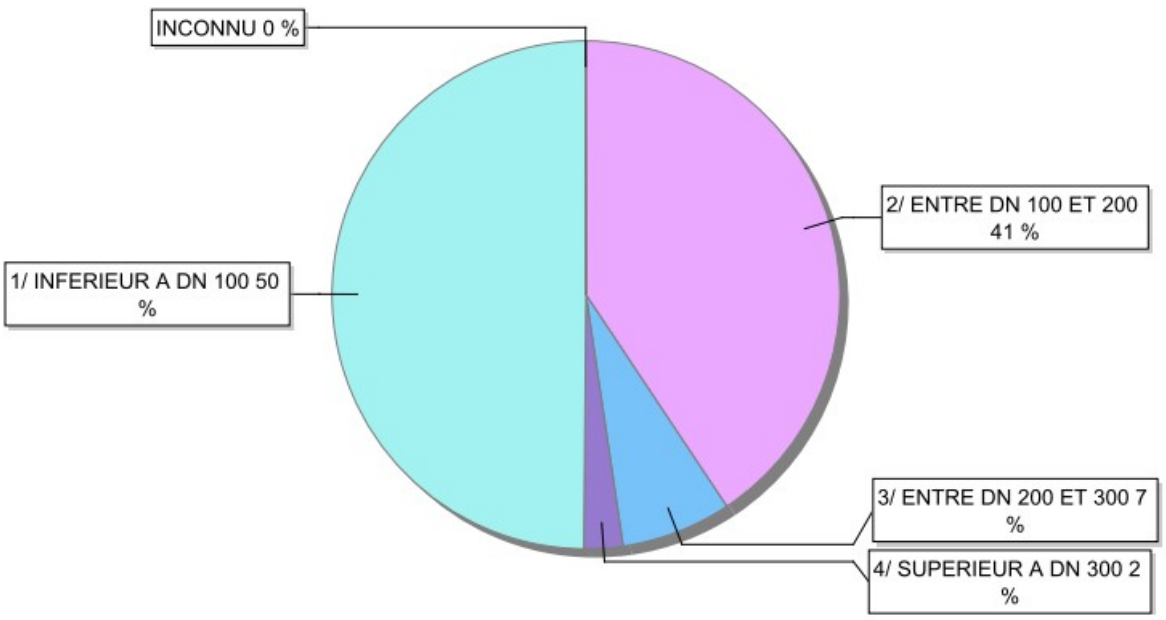


Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Linéaire par diamètre

Communes (Km)	1/ Inférieur à DN 100	2/ Entre DN 100 et 200	3/ Entre DN 200 et 300	4/ Supérieur à DN 300	Inconnu	Total
Ablain-Saint-Nazaire	6.6	5.93	0	0	0	12.53
Acheville	1.45	2.64	0	0	0	4.09
Aix-Noulette	15.6	12.58	3.72	0.18	0	32.08
Angres	13.91	12.24	1.76	0	0.01	27.92
Annay	16.37	10.28	0.92	0	0	27.57
Avion	43.65	36.46	10.11	0.95	0.12	91.29
Bénifontaine	0.93	2.8	0	0	0	3.73
Billy-Montigny	20.2	16.45	0.98	0.46	0	38.1
Bouvigny-Boyeffles	8.82	8.48	0	0	0	17.3
Bully-les-Mines	37.87	26.39	8.39	2.6	0	75.24
Carency	5.68	2.51	0.01	0	0	8.2
Éleu-dit-Leauwette	7.21	6.29	0.61	1.71	0	15.83
Estevelles	5.1	5.54	1.91	0	0	12.56
Fouquières-lès-Lens	16.35	11.24	2.08	0	0.3	29.97
Givenchy-en-Gohelle	6.55	6.78	0	0	0	13.33
Gouy-Servins	1.74	0.81	0	0	0	2.54
Grenay	29.14	13.19	1.46	4.69	0	48.49
Harnes	32.64	29.95	8.85	1.8	0.01	73.25
Hulluch	8.79	9.99	0.57	1.43	0	20.77
Lens	81.24	60.64	17.25	9.33	0.01	168.46
Liévin	82.31	67.63	12.97	5.45	0.05	168.41
Loison-sous-Lens	15.65	14.47	0.33	0	0	30.45
Loos-en-Gohelle	15.07	26.9	2.66	0.85	0	45.48
Mazingarbe	34.66	20.09	3.79	1.78	0	60.32
Méricourt	27.69	24.82	2.01	0.55	0	55.07
Meurchin	9.85	8.95	0.39	0	0	19.19
Noyelles-sous-Lens	19.62	16.21	2.84	2.09	0.1	40.86
Pont-à-Vendin	9.5	6.4	0	0	0	15.9
Sains-en-Gohelle	21.57	16.25	2.25	0	0	40.08
Sallaumines	27.15	18.03	5.43	0	0.02	50.63
Servins	5.11	6.14	0	0	0	11.25
Souchez	10.05	7.56	0	0	0	17.61
Vendin-le-Vieil	24.5	21.74	4.85	1.25	0	52.34
Villers-au-Bois	2.61	4.18	0	0	0	6.79
Vimy	16.94	14.89	1.19	0	0	33.02
Wingles	22.86	19.85	1.88	0	0	44.59
	704.98	575.30	99.21	35.12	0.62	1415.24

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.5. La qualité de l'eau

6.5.1. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

→ *Conformité des prélèvements*

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	466	466	534	533	1000	999
Physico-chimie	388	388	2	2	390	390

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	99,8 %	99,9 %
Physico-chimie	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

→ *Conformité des paramètres analytiques*

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité[4] :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	**Conformité aux limites / Respect des Références**	**Nb total de résultats d'analyses**	**Conformité aux limites / Respect des Références**
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	932	932	1067	1066
Physico-chimique	1646	1646	7	7
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	1525	1525	2130	2129
Physico-chimique	3960	3949	845	845
Autres paramètres analysés				
Microbiologique	0		0	
Physico-chimique	2196		2	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.5.2. NOMBRE DE RESULTATS ET CONFORMITE DES ANALYSES SUR L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUE PAR ENTITES RESEAU

[4] Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Ablain St. Nazaire

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		6	16	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		14	16	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	16	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	16	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	16	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.29	7.4	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		1	10	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0.14	0.855	5	11	NFU	<= 2
Perchlorate	1.51	1.51	1.51	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.7	13.25	18.9	10	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	698	742.2	831	10	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrates	38.2	39.322	41.5	9	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.253	0.253	0.253	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	3	3	3	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.1	0.273	0.79	16	mg/l	
Chlore total	0.16	0.315	0.83	16	mg/l	
Bromoforme	7.3	7.3	7.3	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	4.5	4.5	4.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	13.1	13.1	13.1	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Angres-Givenchy en gohelle

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	16	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	31	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	31	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	31	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	31	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	31	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.287	7.4	15	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	15	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Turbidité	0	0.167	0.55	15	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	
Température de l'eau	6.8	13.16	17.5	15	°C	<= 25
Fer total	0	6.5	13	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	714	796.4	836	15	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	15	mg/l	<= 0.1
Nitrates	26.7	35.8	40.4	13	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.032	0.04	0.048	2	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	3.5	7	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.1	0.241	0.49	30	mg/l	
Chlore total	0.16	0.292	0.53	28	mg/l	
Bromoforme	1.1	3.1	5.1	2	µg/l	
Chloroforme	0	2.2	4.4	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1	7.5	14	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	4	8	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.1	16.8	31.5	2	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Avion

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	41	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		73	70	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		180	70	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	70	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	70	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	70	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.1	7.245	7.3	29	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	29	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	29	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	29	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	29	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	29	Qualitatif	
Turbidité	0.1	0.156	0.31	29	NFU	<= 2
Perchlorate	24.87	24.87	24.87	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.1	13.141	21.8	29	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	756	796.414	822	29	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	29	mg/l	<= 0.1
Nitrates	31.8	37.526	46.7	27	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.023	0.025	0.026	2	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.14	0.326	0.57	68	mg/l	
Chlore total	0.18	0.342	0.61	37	mg/l	
Bromoforme	2.4	2.5	2.6	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2	2.3	2.6	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.67	0.76	0.85	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.07	5.56	6.05	2	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Bouvigny-Boyeffles

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	12	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		26	22	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	22	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	22	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	22	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	22	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.1	7.573	8.1	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0.11	0.141	0.24	10	NFU	<= 2
Perchlorate	1.2	1.28	1.36	2	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.4	13.1	18.4	11	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	608	736.545	884	11	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.009	0.09	10	mg/l	<= 0.1
Nitrates	20.4	25.567	30.7	9	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.149	0.149	0.149	1	mg/l	<= 2
Nickel	6	6	6	1	µg/l	<= 20
Plomb	3	3	3	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.14	0.316	0.44	23	mg/l	
Chlore total	0.19	0.376	0.6	21	mg/l	
Bromoforme	4.1	4.1	4.1	1	µg/l	
Chloroforme	4.4	4.4	4.4	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	9.4	9.4	9.4	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	6.5	6.5	6.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	24.4	24.4	24.4	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Bully les Mines

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	50	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	77	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		76	77	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	76	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	76	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		21	77	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7	7.495	8.4	41	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	41	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	39	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	41	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	41	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	41	Qualitatif	
Turbidité	0	0.144	0.68	41	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	4	mg/l	
Température de l'eau	7.4	13.839	23	41	°C	<= 25
Fer total	0	11	44	4	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	613	712	927	41	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.001	0.05	41	mg/l	<= 0.1
Nitrates	22.1	29.609	41.3	23	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	4	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.003	0.015	14	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	4	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	4	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Cuivre	0.029	0.059	0.084	4	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	4	µg/l	<= 20
Plomb	0	1	2	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.08	0.302	0.56	74	mg/l	
Chlore total	0.11	0.346	0.63	68	mg/l	
Bromoforme	2.3	3.4	4.7	4	µg/l	
Chloroforme	0	4.5	7.3	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.2	8.8	14	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.61	6.878	13	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.11	23.578	38.1	4	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Carency Village

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		9	9	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	9	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.214	7.3	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0.18	0.246	0.34	7	NFU	<= 2
Perchlorate	1.64	1.64	1.64	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.2	12.343	17.5	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	712	730	751	7	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	7	mg/l	<= 0.1
Nitrates	37	37	37	1	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0	0	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.15	0.223	0.39	9	mg/l	
Chlore total	0.16	0.258	0.4	9	mg/l	
Bromoforme	3.1	3.1	3.1	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	3.9	3.9	3.9	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.5	8.5	8.5	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD – Billy Montigny

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		250	25	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	25	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	25	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	25	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	25	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.207	7.3	15	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	15	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Turbidité	0	0.167	0.45	15	NFU	<= 2
Perchlorate	28.47	28.47	28.47	1	µg/L	
Température de l'eau	7.6	13.573	18.6	15	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	816	874.2	901	15	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.005	0.08	15	mg/l	<= 0.1
Nitrates	32.9	40.74	44.6	15	mg/l	<= 50
Chlore libre	0.14	0.299	0.5	23	mg/l	
Chlore total	0.16	0.328	0.51	17	mg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - estevelles-harnes

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	37	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		120	64	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	64	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	64	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	64	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	64	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7	7.181	7.9	27	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	27	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	25	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	27	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	27	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	27	Qualitatif	
Turbidité	0	0.198	0.99	27	NFU	<= 2
Perchlorate	8.58	8.58	8.58	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.1	14.13	20.3	27	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	801	1045.704	1189	27	µS/cm	<= 1100
Sulfates	22.9	156.106	207	18	mg/l	<= 250
Déisopropylatrazine	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.021	0.021	0.021	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0.002	0.06	27	mg/l	<= 0.1
Nitrates	31.9	37.238	49.7	8	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0.065	0.129	2	mg/l	<= 2
Nickel	11	13	15	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.141	0.141	0.141	1	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.07	0.307	0.55	61	mg/l	
Chlore total	0.11	0.338	0.55	34	mg/l	
Bromoforme	3	4.35	5.7	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.7	4.2	5.7	2	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Dichloromonobromométhane	0.69	1.245	1.8	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.39	9.795	13.2	2	µg/l	<= 100
Atrazine	0.069	0.069	0.069	1	µg/l	<= 0.1
Simazine	0.045	0.045	0.045	1	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Lens bas-service

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		8	195	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	225	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	225	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	225	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	225	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	225	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.1	7.302	7.6	107	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	106	Qualitatif	
Couleur	0	0.909	10	11	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	95	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		1	106	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	106	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	106	Qualitatif	
Turbidité	0	0.218	5	106	NFU	<= 2
Perchlorate	5.3	20.18	48.69	3	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	9	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	9	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.9	13.573	20.5	107	°C	<= 25
Fer total	0	6.444	32	9	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	713	938.178	1086	107	µS/cm	<= 1100
Déséthylatrazine	0	0.011	0.018	7	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0.003	0.25	106	mg/l	<= 0.1
Nitrates	22.7	36.342	48.7	97	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	9	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.002	0.071	77	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	9	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	9	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	9	µg/l	<= 50
Cuivre	0.011	0.041	0.116	9	mg/l	<= 2
Nickel	0	1.778	16	9	µg/l	<= 20
Plomb	0	0.667	6	9	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	9	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	9	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	9	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	9	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	9	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	9	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	9	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.007	0.069	0.146	7	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.07	0.312	0.75	223	mg/l	
Chlore total	0.12	0.355	0.82	207	mg/l	
Bromoforme	2.3	7.3	18	9	µg/l	
Chloroforme	0	2.589	14	9	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.2	4.733	6.7	9	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.57	2.114	8.4	9	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Trihalométhanes totaux (4)	5.07	16.737	32.7	9	µg/l	<= 100
Atrazine	0.007	0.038	0.082	7	µg/l	<= 0.1
Hexazinone	0	0.001	0.005	7	µg/l	<= 0.1
Simazine	0	0.019	0.041	7	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Lens H-S - Loos

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	73	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	78	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	78	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	78	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	78	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	78	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.3	7.356	7.5	18	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	16	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Turbidité	0	0.179	0.4	18	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.8	13.55	21.5	18	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	806	930.833	1022	18	µS/cm	<= 1100
Déséthylatrazine	0.012	0.012	0.012	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	18	mg/l	<= 0.1
Nitrates	29.1	34.938	40.5	16	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	13	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.016	0.017	0.017	2	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.069	0.069	0.069	1	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.1	0.273	0.52	77	mg/l	
Chlore total	0.18	0.323	0.56	71	mg/l	
Bromoforme	2	3.7	5.4	2	µg/l	
Chloroforme	0.79	4.495	8.2	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	5.7	6.7	7.7	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.3	5.1	7.9	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	14.19	19.995	25.8	2	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Atrazine	0.038	0.038	0.038	1	µg/l	<= 0.1
Simazine	0.019	0.019	0.019	1	µg/l	<= 0.1

ZD - Lievin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	39	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		30	90	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		73	90	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	90	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	90	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	90	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.31	7.7	51	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	51	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	51	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	51	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	51	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	51	Qualitatif	
Turbidité	0	0.17	0.7	51	NFU	<= 2
Perchlorate	1.58	1.58	1.58	1	µg/L	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	3	mg/l	
Température de l'eau	8.2	13.537	19.2	51	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	698	788.863	846	51	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	51	mg/l	<= 0.1
Nitrates	20.4	34.796	48.5	51	mg/l	<= 50
Chlore libre	0.11	0.304	0.61	88	mg/l	
Chlore total	0.14	0.354	0.65	86	mg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Mazingarbe

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	39	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		170	40	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		39	40	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	40	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	40	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	40	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.3	7.506	8	16	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	16	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	13	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	16	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	16	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	16	Qualitatif	
Turbidité	0	0.214	1	16	NFU	<= 2
Perchlorate	1.2	1.2	1.2	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.2	12.794	18.1	16	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	571	738.313	862	16	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	16	mg/l	<= 0.1
Nitrates	21	25.833	30.4	6	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.003	0.049	15	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.015	0.015	0.015	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.1	0.28	0.61	40	mg/l	
Chlore total	0.14	0.329	0.68	37	mg/l	
Bromoforme	3.6	3.6	3.6	1	µg/l	
Chloroforme	5	5	5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	9.4	9.4	9.4	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	6	6	6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	24	24	24	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Mericourt-Acheville

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	26	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	48	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		33	48	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	48	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	48	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	48	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.341	7.5	22	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	22	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	19	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	22	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	22	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	22	Qualitatif	
Turbidité	0	0.151	0.36	22	NFU	<= 2
Perchlorate	49.48	49.48	49.48	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	6.8	12.405	18.2	22	°C	<= 25
Fer total	0	11.333	34	3	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	635	689.318	798	22	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	22	mg/l	<= 0.1
Nitrates	31.5	33.875	36.8	4	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0.014	0.04	0.083	3	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	3	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.11	0.34	0.61	47	mg/l	
Chlore total	0.15	0.376	0.68	25	mg/l	
Bromoforme	1.2	2.033	3.6	3	µg/l	
Chloroforme	0	0.633	1.9	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.2	1.967	3.4	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0.467	1.4	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.4	5.1	10.3	3	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Noyelles-Sallaumines-Fouquiere

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	37	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	63	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	63	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	63	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	63	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	63	n/100ml	= 0
Métolachlore	0.005	0.026	0.051	3	µg/l	<= 0.1
pH à température de l'eau	7.2	7.327	7.5	33	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	33	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	31	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	33	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	33	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	33	Qualitatif	
Turbidité	0	0.205	1.3	33	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0	0	3	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.1	12.821	18.3	33	°C	<= 25
Fer total	0	21.5	43	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	817	914.727	1079	33	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.003	0.09	33	mg/l	<= 0.1
Nitrates	31.7	39.129	45.2	31	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	7	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.021	0.028	0.035	2	mg/l	<= 2
Nickel	0	4.5	9	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Anthraquinone	0	0.004	0.006	3	µg/l	<= 0.1
Oxadixyl	0	0.007	0.012	3	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.011	0.037	0.065	3	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.08	0.278	0.79	62	mg/l	
Chlore total	0.12	0.293	0.81	39	mg/l	
Bromoforme	3.5	7.25	11	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Dibromomonochlorométhane	4.4	6.35	8.3	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.5	1.85	2.2	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	9.4	15.45	21.5	2	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Sains en gohelle

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	11	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	18	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		67	18	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	18	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	18	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	18	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.3	7.529	7.9	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	7	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.18	0.36	7	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.2	11.671	17.3	7	°C	<= 25
Fer total	18	18	18	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	633	775.286	869	7	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	7	mg/l	<= 0.1
Nitrates	23	29.15	38.3	6	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0	0	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.03	0.138	0.22	17	mg/l	
Chlore total	0.13	0.196	0.31	13	mg/l	
Bromoforme	3.7	3.7	3.7	1	µg/l	
Chloroforme	7.8	7.8	7.8	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	11	11	11	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	8	8	8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	30.5	30.5	30.5	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Servins - Cambligneul - Gouy

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		13	15	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	15	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	15	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	15	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	15	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.1	7.35	7.8	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	7	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Turbidité	0	0.121	0.16	8	NFU	<= 2
Perchlorate	1.21	1.21	1.21	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.1	12.475	20.1	8	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	703	715.875	727	8	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	8	mg/l	<= 0.1
Nitrates	39.3	39.3	39.3	1	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.04	0.04	0.04	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	3	3	3	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.21	0.384	0.52	15	mg/l	
Chlore total	0.3	0.439	0.59	14	mg/l	
Bromoforme	1.6	1.6	1.6	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3	3	3	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Souchez

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	14	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	14	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	14	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	14	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	14	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.3	7.4	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0.13	0.378	1.4	10	NFU	<= 2
Perchlorate	5.57	5.57	5.57	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.3	13.21	16.5	10	°C	<= 25
Fer total	30	30	30	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	777	799.5	805	10	µS/cm	<= 1100
Déséthylatrazine	0.023	0.023	0.023	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrates	30.6	38.3	41.1	9	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.017	0.017	0.017	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.045	0.045	0.045	1	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.14	0.308	0.67	13	mg/l	
Chlore total	0.2	0.367	0.73	13	mg/l	
Bromoforme	3.3	3.3	3.3	1	µg/l	
Chloroforme	2.4	2.4	2.4	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	6.5	6.5	6.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.2	4.2	4.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	16.4	16.4	16.4	1	µg/l	<= 100
Atrazine	0.015	0.015	0.015	1	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Simazine	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Vendin - Pont à Vendin-annay

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	25	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	52	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	52	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	52	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	52	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	52	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.352	7.6	23	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	23	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	23	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		1	23	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	23	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	23	Qualitatif	
Turbidité	0.11	0.908	13	23	NFU	<= 2
Perchlorate	21.36	21.36	21.36	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.1	13.574	19.5	23	°C	<= 25
Fer total	78	559.5	1921	4	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	800	855.348	908	23	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.003	0.06	23	mg/l	<= 0.1
Nitrates	25.9	35.326	41.6	19	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0.011	0.031	0.051	3	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	3	µg/l	<= 20
Plomb	0	0.9	3.6	4	µg/l	<= 10
Zinc	0.383	0.383	0.383	1	mg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.05	0.234	0.6	50	mg/l	
Chlore total	0.07	0.282	0.59	47	mg/l	
Bromoforme	3	4.167	5.7	3	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.8	3.733	4.7	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.77	1.057	1.2	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.57	8.957	11.6	3	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Villers au Bois

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	8	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.3	7.333	7.4	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.19	0.38	6	NFU	<= 2
Perchlorate	1.5	1.5	1.5	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.2	13.45	19.6	6	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	721	727	733	6	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrates	43.2	43.64	44.3	5	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.054	0.054	0.054	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	1	2	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.14	0.358	0.57	8	mg/l	
Chlore total	0.19	0.348	0.55	6	mg/l	
Bromoforme	2.5	2.5	2.5	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2	2	2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.5	4.5	4.5	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

ZD - Vimy

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	23	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	35	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		29	35	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	35	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	35	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	35	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.375	7.6	12	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Turbidité	0	0.164	0.4	12	NFU	<= 2
Perchlorate	9.77	9.77	9.77	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.4	12.467	19	12	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	636	649.25	659	12	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Nitrates	37.5	37.5	37.5	1	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.032	0.032	0.032	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.17	0.316	0.5	34	mg/l	
Chlore total	0.24	0.34	0.66	14	mg/l	
Bromoforme	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.4	2.4	2.4	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.6. Annexes financières

→ ***Les modalités d'établissement du CARE***

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2019 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Hauts de France de Veolia Eau (groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21eme siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, construite depuis 2018 selon une logique « gLocale » dans le cadre du projet d'entreprise « Osons 20/20 », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elle assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service clientèle, ressources humaines, bureau d'étude technique, service achats, expertises nationales…) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats les produits et les charges relevant d'une part de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau national (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Comme évoqué précédemment, Veolia Eau a mis en œuvre à compter de 2018 une nouvelle organisation plus adaptée aux enjeux du secteur. Quelques actions complémentaires ont eu lieu en 2019 pour achever ce déploiement et, à ce titre, des coûts de restructuration, par nature exceptionnels, ont été engendrés et repartis entre les contrats de la Société.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice , une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts d'avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante . Les dégrèvements comptabilisés (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder – dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 2.1),
- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusifs.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (qui a alors absorbé la Contribution au Service Public de l'Electricité) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électrointensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants.

Ces régularisations sont enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif. A ce titre , les CARE présentés au titre de 2019 peuvent comprendre des remboursements obtenus au titre de consommations d'électricité survenues en 2016, 2017 et 2018. Ces régularisations sont imputées au contrat selon les points de livraison de l'électricité consommée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges calculées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 2 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 3 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après) ;
- d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain +

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

-Annuités d'emprunts de la Collectivité prises en charge

Lorsque le délégataire s'est engagé contractuellement à prendre à sa charge le paiement d'annuités d'emprunt contractées par la Collectivité, le montant des annuités peut varier pendant la durée du contrat ; la charge correspondante est déterminée selon un calcul actuariel permettant de lisser cette charge sur cette durée.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

- Provisions pour investissements futurs

Les comptes annuels de résultat de l'exploitation peuvent tenir compte sous la forme de provisions pour investissements futurs de l'obligation du délégataire de financer des investissements qui ne seront réalisés qu'ultérieurement, sans que cela entraîne augmentation de la rémunération du délégataire lors de la réalisation de ces investissements. Le montant de la provision pouvant être constituée, correspond à l'étalement du coût financier total des investissements prévus.

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2019 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises de plus de 250 M€ de CA (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%, mais aussi sans tenir compte des taux de base plus faibles applicables à de plus petites sociétés ou encore à la première tranche de bénéfice imposable .

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Le principe de base est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateur de terrain tout en professionalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement, centre d'appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales:

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités.
- La plateforme RC 360 qui gère les flux mails, courriers, appels téléphonique des consommateurs.

Le coût de ces plateformes intègre à l'origine différentes composantes : des coûts de personnel, des loyers, de la sous traitance… Dans une logique de simplification, le coût des plateformes répartie sur chaque

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

contrat est en revanche regroupée pour être enregistrée sur la seule ligne « sous traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein desdites plateformes donc).

A noter toutefois que dans le contexte de poursuite de la montée en puissance de cette nouvelle organisation et des contraintes associées, le coût de ces plateformes a été réparti de la façon suivante : comme en 2018, une pré répartition du coût des plateformes vers les Territoires a été effectuée en tenant compte de l'organisation antérieure et sur la base de la valeur ajoutée simplifiée de 2018. La répartition entre les contrats s'est ensuite effectuée selon la clef de la valeur ajoutée simplifiée 2019 tel qu'exposé au paragraphe 2.2.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats.

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2019 au titre de l'exercice 2018.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2019 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2020.

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*

3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

- *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
- *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

4. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

→ *Avis des commissaires aux comptes*

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.7. Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.4 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / *List of certified locations on the following pages*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2018-11-11 Jusqu'au *until* 2021-08-20

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Certificat
Certificate

N° 2015/69287.5

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2018-11-10** Jusqu'au *Until* **2021-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org allows in real time that the company is certified. Accréditation COFRAC n°4-0501. Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr
COFRAC accreditation n°4-0501. Management System Certification, Scope available on www.cofrac.fr
AFAQ est une marque déposée - AFAQ is a registered trademark - CER97/F/0067.1/F/EN

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE



afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69286.5 **Page 1 / 6**

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2018-11-10** Jusqu'au *Until* **2021-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Pour le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org attests in real time that the company is certified. Accréditation COFRAC n°4-0001. Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr
COFRAC accreditation n°4-0001. Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr
AFAQ est une marque déposée - AFAQ is a registered trademark - CER1173/SER7/1/1614

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.8. Actualité réglementaire 2019

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Services publics locaux

➔ *Loi Engagement et Proximité et transfert de compétences*

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, complétée par une note ministérielle d'information du 29 décembre 2019, modifie certaines modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » introduites par la loi NOTRe du mois d'août 2015. Ces modifications portent essentiellement sur deux éléments du dispositif :

- L'exercice de la "minorité de blocage" prévu par la loi 2018-702 du 3 août 2018 permettant dans certaines conditions un report au 1er janvier 2026 du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, qui prenait fin initialement au 1er juillet 2019 a été repoussé au 1er janvier 2020.
- Un mécanisme à la carte de "délégation de compétence" est instauré par la loi. Une communauté de communes ou une communauté d'agglomération peut déléguer par convention à l'une de ses communes membres, tout ou partie, de sa compétence eau potable, assainissement ou gestion des eaux pluviales urbaines. En cas de demande de délégation par une commune, le conseil communautaire dispose d'un délai de 3 mois pour statuer et doit motiver tout refus éventuel. Le contenu de la convention est fixé par la loi.

Enfin, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté d'agglomérations ou communauté de communes, dits "syndicats infracommunautaires" et existant au 1er janvier 2019, sont maintenus pendant une durée de 6 mois suivant la prise de compétence de la communauté d'agglomération ou communauté de communes.

➔ *Commande publique*

Une série de 23 arrêtés et 5 avis sont parus en date du 22 mars 2019 portant diverses modifications mineures du code de la commande publique. Bon nombre de ces dispositions concerne le déroulement formel d'une procédure, notamment, l'accès aux documents de la consultation, les modalités d'ouverture de la copie de sauvegarde ou encore l'envoi d'un accusé de réception électronique.

Le 30 octobre 2019 la Commission Européenne a modifié les seuils applicables aux concessions et aux marchés publics de fournitures, services et travaux qui sont passés respectivement de 5 548 000€ à 5 350 000€ et de 443 000€ à 428 000€.

En fin d'année, le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 a porté à effet du 1er janvier 2020 de 25 000€ à 40 000€ le seuil à compter duquel les acheteurs publics doivent procéder à une mise en concurrence des marchés publics et contrats de concessions.

De même le décret 2019-1375 du 17 décembre 2019 a porté de 209 000€ à 214 000€ le montant des marchés publics devant être présentés au contrôle de légalité, et ceci pour les marchés dont la procédure a été lancée à compter du 2 janvier 2020.

➔ *Facturation électronique*

La loi 2019-486 du 22 mai 2019 dite "loi PACTE" modifie quelques dispositions du code de la commande publique mais aussi du code de la consommation principalement en matière de traçabilité de la facturation électronique. Un décret 2019-748 du 18 juillet 2019 apporte des précisions complémentaires.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

➔ *ICPE /IOTA / Evaluation environnementale*

L'arrêté du 28 mars 2019 (JO du 14 juin 2019) fixe le nouveau formulaire de demande d'autorisation environnementale. Ce formulaire (CERFA n° 15964*01) a été publié plus de deux ans après l'entrée en vigueur du dispositif. Dans le document Cerfa, on notera notamment :

- l'emploi de l'acronyme AIOT (activités, installations, ouvrages ou travaux), résultant de la volonté de regrouper les ICPE et les IOTA ;
- dans le cadre de la nature de l'objet de la demande, la distinction entre le nouveau projet d'AIOT et l'extension/modification substantielle.

Le décret n° 2029-1352 du 12 décembre 2019 simplifie la procédure d'instruction des demandes d'autorisation environnementale notamment sur la dématérialisation des dossiers de demande d'autorisation et la suppression de certaines consultations jusqu'ici obligatoires.

➔ *Amiante*

Un arrêté interministériel en date du 1er octobre 2019 (JO du 20 octobre 2019) définit les compétences des laboratoires pour procéder aux analyses des échantillons de matériaux et de produits susceptibles de contenir de l'amiante. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre du repérage de l'amiante avant travaux qui rend obligatoire le recours à des laboratoires, accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac), pour analyser les prélèvements réalisés par les opérateurs réalisant le repérage de l'amiante.

➔ *Travaux à proximité des réseaux*

Une décision du 2 décembre 2019 (JO du 8 décembre 2019) porte approbation des mises à jour du fascicule 1 « dispositions générales » et du fascicule 3 « formulaires et autres documents pratiques » du guide d'application de la réglementation anti-endommagement. Cette mise à jour du guide technique d'application fait suite aux évolutions réglementaires intervenues fin 2018.

Dans la continuité des évolutions réglementaires intervenues fin 2018, trois arrêtés sont venus préciser les conditions de délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Deux arrêtés du 15 janvier 2019 (JO du 28 février 2019) et l'arrêté du 29 avril 2019 (JO du 25 juillet 2019) fixent la liste des compétences et diplômes professionnels délivrés par les ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur permettant la délivrance de l'AIPR par l'employeur.

L'arrêté du 5 novembre 2019 (JO du 24 novembre 2019) fixe, pour l'année 2019, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

➔ *Prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes*

La prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes est une préoccupation croissante des autorités de santé.

- Le décret 2019-258 du 29 mars 2019 précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance et d'intervention autour des nouvelles implantations de moustiques et des cas suspects confiées aux agences régionales de santé pour prévenir les épidémies de maladies vectorielles, ainsi que d'autres mesures de prévention et d'information. Au titre des mesures de prévention, ce décret mentionne l'article L2213-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au maire de prescrire aux propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis, les mesures nécessaires pour lutter, contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées. Les zones de stagnation de l'eau y sont identifiées comme des « points à risque ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

- Un premier arrêté du 23 juillet 2019 (JO du 26 juillet 2019) inscrit la totalité des 101 départements français sur la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement d'arboviroses transmises par les moustiques et constituant une menace pour la santé de la population.
- Un second arrêté du 23 juillet 2019 (JO du 28 juillet 2019) précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique (c-à-d, des insectes), d'intervention autour des détections et de prospection, de traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

Service public de l'eau

➔ *Facture d'eau et d'assainissement*

Le décret 2019-1356 du 13 décembre 2019 modifie la taxe perçue jusque-là par Voies Navigables de France (VNF) auprès des titulaires d'ouvrages hydrauliques pour la prise d'eau en une redevance de prise et de rejet d'eau. Cette redevance est dorénavant due tant pour le prélèvement que pour l'évacuation des volumes d'eau. Une contre-valeur de la redevance sera répercutée sur chaque abonné des services d'eau et maintenant d'assainissement. Cette redevance dont le montant sera fixé par VNF est applicable à l'exercice 2019.

➔ *Captages d'eau potable*

L'article 61 de la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 (JO du 26 juillet 2019) relative à l'organisation et à la transformation du système de santé introduit une disposition visant à simplifier la procédure d'instauration et de renouvellement des périmètres de protection des captages d'eau potable. Cet article prévoit d'instaurer un unique périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau d'origine souterraine à faible débit, à savoir, moins de 100 m3 par jour. Les modalités d'établissement de ce périmètre feront l'objet d'un arrêté ministériel. Lorsque les résultats d'analyse de la qualité de l'eau ne satisferont pas aux critères de qualité établis par cet arrêté, un périmètre de protection rapprochée, voire éloignée, pourront être dans ce cas instaurés.

➔ *Surveillance de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)*

Méthodes d'analyse et conditions d'agrément des laboratoires

L'arrêté du 11 janvier 2019 (JO du 23 janvier 2019) modifie les arrêtés du 5 juillet 2016 (relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux) et l'arrêté du 19 octobre 2017 (relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux). Cet arrêté vise à harmoniser les conditions d'agrément pour les prélèvements et les analyses des eaux minérales naturelles avec celles des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs. Les normes mentionnées dans l'arrêté du 5 juillet 2016 sont précisées dans un avis publié également au JO du 23 janvier 2019. Cet avis a fait l'objet de deux mises à jour à fin 2019.

Gestion des non-conformités dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2019/46, en date du 27 février 2019 (mise en ligne le 17 avril 2019) précise le rôle des ARS dans le déploiement progressif d'un dispositif de surveillance des signaux sanitaires mettant en évidence de façon automatique des cas groupés de gastro-entérites aiguës médicalisées en lien avec une origine hydrique plausible. Cette méthode a été développée par Santé Publique de France.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2019/142, du 21 juin 2019 (mise en ligne le 16 septembre 2019) définit les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Cette instruction s'inscrit dans la perspective de la

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

révision de la Directive Européenne sur l'eau potable et deux précédents avis de l'ANSES de 2012 et 2018 qui préconisaient de prioriser la présence éventuelle de Chrome VI (ou chrome hexavalent), que la limite de qualité en chrome total dans l'eau soit ou non dépassée.

➔ *Equipements sous pression*

Par une décision mise en ligne le 28 février 2019, la Direction Générale de la Prévention des Risques approuve le guide relatif aux « Inspections réglementaires des équipements sous pression revêtus extérieurement et/ou intérieurement », établi par l'Association pour la qualité des appareils à pression, Ce guide encadre l'application de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples.

Biodiversité et Qualité des milieux

➔ *Substances dans les milieux*

L'arrêté du 29 novembre 2019 (JO du 10 décembre 2019) établit la liste des substances définies à l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement relatif à la redevance pour pollutions diffuses. Cette redevance prélevée par les agences de l'eau s'applique aux produits phytopharmaceutiques et aux semences traitées au moyen de ces produits. L'arrêté du 29 novembre 2019 classe les substances contenues dans les produits phytopharmaceutiques figurant dans chacune des catégories soumises à cette redevance.

L'arrêté du 27 décembre 2019 (JO du 29 décembre 2019) précise les mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et modifie l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime. Notamment, cet arrêté modifie les règles d'application des produits phytopharmaceutiques à proximité immédiate des cours d'eau (considérée comme des « zones de non-traitement »), telles qu'elles étaient fixées par l'arrêté du 4 mai 2017.

➔ *Surveillance des milieux aquatiques*

Evaluation des masses d'eau

La note technique de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité à destination des Préfets coordonnateurs de bassin du 19 décembre 2019 abroge la circulaire du 23 octobre 2012 relative à l'application de l'arrêté du 17 décembre 2008 et de ses annexes qui établissent les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.

Zones vulnérables et zones sensibles

Deux arrêtés du 20 février 2019 publiés respectivement aux JO du 23 et 27 février 2019 précisent les actions renforcées à mettre en œuvre dans les zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ainsi que le contenu du bilan, réalisé par le préfet de région, de la mise en œuvre du dispositif qui réduit la pression d'épandage d'azote de toutes origines de chaque exploitation ou élevage en cas de dépassement de la valeur de référence dans le cadre du dispositif de surveillance de l'azote.

Dans une note technique du 6 juin 2019 (mise en ligne le 10 juin 2019) à destination des Préfets coordonnateurs de bassin, de région et de département, le ministère de la Transition écologique et solidaire incite à la mise à jour rapide des zones sensibles à l'eutrophisation, où le traitement des stations d'épuration doit être renforcé pour limiter les rejets de phosphore et d'azote dans le milieu. Il précise également certaines modalités de calendrier ainsi que les principes à retenir pour le classement de ces zones.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.9. Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m^3/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m^3/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m^3/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture;
- 60 % : arrêté préfectoral ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m^3/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m^3/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics …

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012–97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

Objectif Rdt Grenelle 2 = Min (A + 0,2 ILC ; 85)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Avec :

- Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ILC : Indice Linéaire de Consommation (m^3/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;
- A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm^3/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage…) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m^3/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

- Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

6.10. Autres annexes

ANNEXE TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Les travaux sur le centre de l'Artois

Veolia accompagne les collectivités dans la réalisation et le suivi des travaux de pose et renouvellement de canalisations et de branchements des services délégués.

La réalisation des travaux sur le Territoire Artois-Douaisis est suivie par une unité spécifique composée de 16 techniciens et agents de maitrise qui assurent le contrôle de la bonne exécution de l'ensemble des travaux réalisés dans le périmètre de la délégations de service public avant leur raccordement sur les réseaux existants et en vue de leur intégration au périmètre affermé.


Pose de compteur de sectorisation


Pose de réseau sur ouvrage d'art


Raccordement de nuit sur réseau dn 500 mm

Ainsi, en 2019, l'unité travaux du Territoire Artois Douaisis a suivi et contrôlé la réalisation de :

- 16 225 ml de création ou de renouvellement de canalisation d'eau potable
- Le renouvellement ou la création de 285 branchements.


Pose de réseau en tranchée ouverte


Pose du génie civil d'une station de surpression

L'organisation de l'unité travaux du Territoire Artois-Douaisis répond à de nombreux modes opératoires spécifiques à l'activité travaux. Cette organisation spécifique de l'activité travaux confère une maitrise solide et une expertise reconnue.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Les chantiers réalisés ou contrôlés sur votre périmètre en 2019 sont repris dans le tableau ci-dessous :

Financement	Type travaux	Adresse	Commune	Contrat	Nbre de brts neufs	Nbre de PI	Linéaire dn 60	Linéaire dn 80	Linéaire dn 100	Linéaire dn 125	Linéaire dn 150	Linéaire dn 200	Linéaire dn 250	Linéaire dn 300	Linéaire dn 400	Linéaire dn 500	Linéaire total
HAUTS DE France AMENAGEMENT	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	CHEMIN DES ORMES - PHASE N°2	ANGRES	CALL	17		175										175
CALL	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE PEZE	WINGLES	CALL		1					43						43
SMT	DETOURNEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE LANNOY	AVION	CALL					27								27
BHNS	DETOURNEMENT DU RESEAU EAU POTABLE + F&P 1 PI Ø100mm	RUES BERNANOS ET PAUL BERT	LENS	CALL		1			6		45						51
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE PILON	AVION	CALL	19		230										230
SMT	DETOURNEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DEFERNEZ	LIEVIN	CALL			34				32						66
CALL	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE MOZART	LOOS EN GOHELLE	CALL			35										35
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	CHEMIN DU HALLAGE	HARNES	CALL			425										425
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DU 11 NOVEMBRE	BOUVIGNY BOYEFFLES	CALL					125								125
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DU PRINCE	BOUVIGNY BOYEFFLES	CALL			120										120
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE BRIQUET	AVION	CALL			245										245

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Financement	Type travaux	Adresse	Commune	Contrat	Nbre de brts neufs	Nbre de PI	Linéaire dn 60	Linéaire dn 80	Linéaire dn 100	Linéaire dn 125	Linéaire dn 150	Linéaire dn 200	Linéaire dn 250	Linéaire dn 300	Linéaire dn 400	Linéaire dn 500	Linéaire total
MME DEREGNANCOURT	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DEGREAUX	GIVENCHY EN GOHELLE	CALL	1		43										43
STE FONCIERE DE L'ARTOIS	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DES HIRONDELLES	WINGLES	CALL	12	1	165	5									170
MAISONS ET CITES	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	VENDIN LE VIEIL	CALL	45	1	263		5		67						335
CALL	RENFORCEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE VOLTAIRE	AVION	CALL		2			6		685						691
MAISONS ET CITES	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DESAIX	LOOS EN GOHELLE	CALL	2			183									183
CALL	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	ROUTE DE LA BASSEE	LENS	CALL			83										83
CALL	DETOURNEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	PLACE CAUCHY ET ROUTE DE LA BASSEE	LENS	CALL					4		115						119
CALL	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	ROUTE DE LA BASSEE	LENS	CALL			10		40			20		530			600
CALL	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DU FAY	VILLERS AU BOIS	CALL			56										56
DESAILLY	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	AVENUE DU CANADA	VIMY	CALL	27		235										235
FIDUCIM	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	PHASE 1 - RUES DE LONDRE ET LALOUX	LENS	CALL	9	1	20	218			293	107					638
TERRITOIRES 62	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	TRANCHEE DE CALONNE	LIEVIN	CALL		1			170			165					335

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Financement	Type travaux	Adresse	Commune	Contrat	Nbre de brts neufs	Nbre de PI	Linéaire dn 60	Linéaire dn 80	Linéaire dn 100	Linéaire dn 125	Linéaire dn 150	Linéaire dn 200	Linéaire dn 250	Linéaire dn 300	Linéaire dn 400	Linéaire dn 500	Linéaire total
MAISONS ET CITES	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	CITE D'ORIENT	HARNES	CALL	20	1	135		40								175
CALL	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DERNONCOURT	LIEVIN	CALL			40										40
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE ALEXANDRE DHESSE	SAINS EN GOHELLE	CALL	7		180										180
CALL	RENFORCEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE BLANQUI	MERICOURT	CALL							40						40
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE SUEUR	PONT A VENDIN	CALL			57										57
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE LEFEBVRE	MAZINGARBE	CALL			118										118
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE SUEUR	PONT A VENDIN	CALL			60										60
GRAPHIC FONCIER	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUES KABE ET TOUPOIE	LOOS EN GOHELLE	CALL	13		78										78
CALL	RENFORCEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE SPAS	LOISON SOUS LENS	CALL		3					650						650
AS 24 SAS	F&P 1 PI Ø100mm	RUE LEON DROUX	LENS	CALL		1											0
NEXITY	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DE LA LIBERTE	LIEVIN	CALL	24	1	174		31								205
SIA HABITAT	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE BORIS VIAN - PHASE 2	AIX NOULETTE	CALL	16		221										221

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Financement	Type travaux	Adresse	Commune	Contrat	Nbre de brts neufs	Nbre de PI	Linéaire dn 60	Linéaire dn 80	Linéaire dn 100	Linéaire dn 125	Linéaire dn 150	Linéaire dn 200	Linéaire dn 250	Linéaire dn 300	Linéaire dn 400	Linéaire dn 500	Linéaire total
MAISONS ET CITES	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE FOUCAULT	SAINS EN GOHELLE	CALL	1		32										32
LIDL	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE PALISSY	LOOS EN GOHELLE	CALL		1	2				40						42
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE DU PRINCE - PHASE 2	BOUVIGNY BOYEFFLES	CALL				90									90
SIA HABITAT	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	RUE D'ARRAS - PHASE 2	ABLAIN SAINT NAZAIRE	CALL	5		50										50
TERRITOIRES 62	EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE	ZAC DES ALOUETTES	LIEVIN	CALL		12			60		330	170			2000		2560
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE PASTEUR	LOISON SOU LENS	CALL			90										90
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE ZOLA	BULLY LES MINES - GRENAY	CALL		1						566	390				956
VILLE DE LENS	DETOURNEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE COTY	LENS	CALL			25										25
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE GAMBETTA - PHASE 1	BILLY MONTIGNY	CALL			390										390
CALL	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	RUE CHEVALIER	LENS	CALL										55			55

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

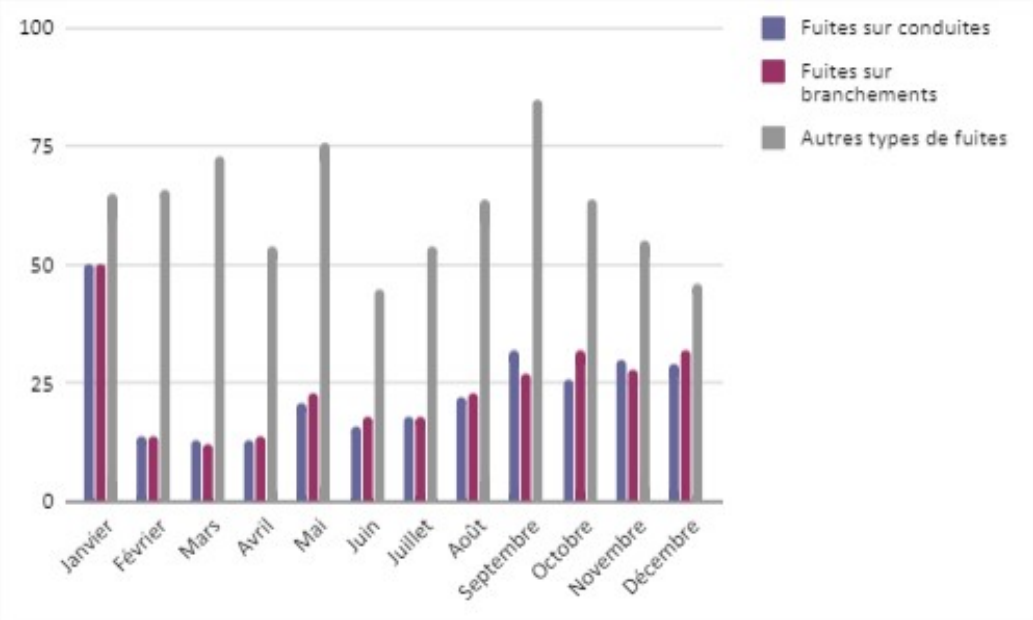
Interventions sur les réseaux de distribution d'eau

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU 2019

G 6000

MOIS	Fuites sur conduites	Fuites sur branchements	Autres types de fuites
Janvier	50	50	65
Février	14	14	66
Mars	13	12	73
Avril	13	14	54
Mai	21	23	76
Juin	16	18	45
Juillet	18	18	54
Août	22	23	64
Septembre	32	27	85
Octobre	26	32	64
Novembre	30	28	55
Décembre	29	32	46
Total	**284**	**291**	**747**



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Programme d'amélioration des réseaux

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

CALL - Programme d'amélioration des réseaux 2019

Commune	Adresse	Linéaire	Diamètre	Observations
Annay/Loison	Route de Lille	800 ml	100/80	DCI insuffisante AO NON
Avion	Rue Briquet	330 ml	60	Fonte grise + DCI **FAIT 2019**
Avion	Boulevard Martel	100 ml	60	Canalisation en domaine privé A CHIFFRER NON
Billy Montigny	Rue V Hugo	350 ml	60	Nombreuses fuites **FAITS 2019**
Billy Montigny	rue de Chatellerault	150 ml	60	Eau rousse domaine privé casse A CHIFFRER NON
Bully les Mines	Bd de la cité 2	100 ml	100	Plaintes récurrentes A CHIFFRER NON
Bully les Mines	Quartier Jaurès	1660 ml	divers	Fonte grise + DCI AO NON
Hulluch	Rue Leclercq	650 ml	150	Plaintes récurrentes et renfort incendie **FAIT 2019**
Liévin	Rue du 1er mai	600 ml	80	Nombreuses fuites NON
Liévin	Cité des écrivains	800 ml	divers	Réseaux vétustes et en privé + DCI NON
Liévin	Cité des alouettes	1000 ml	50	Plaintes récurrentes et double réseau

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

				NON
Liévin	Cité Magnés et brebis	1300 ml	divers	Nombreuses fuites, eau rousse et réseaux en privé NON
Liévin	Rue Cayet	200 ml	80	Plaintes récurrentes NON
Loos en Gohelle	Route de Béthune citroen	370 ml	200	Canalisation en domaine privé AO **EN COURS**
Loos en Gohelle	Chemin des croisettes	650 ml	150	Sécurisation alimentation de Loos, renfort incendie NON
Mazingarbe	Rue du Touquet	-	80	Plaintes récurrentes, double réseau A CHIFFRER NON
Sallaumines	rue de St Omer	170 ml	80	IDEM nbr fuites NON
Sallaumines	rue de Lillers	150 ml	125	IDEM nbr fuites NON
Vendin le Vieil	Rue Pasteur	230 ml	200	Triple réseau A CHIFFRER/AO NON
Vendin le Vieil	rue lamendin	300 ml	80	NOMBREUSES FUITES ET FG NON
Wingles	Rue A Lamendin	150 ml	200	Amiante A CHIFFRER NON
Loos en Gohelle	rue Ferrer	150 ml	100	voir photos transmise call NON
Loos en Gohelle	A.France	250 ml	150	voir pour tringlage NON

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Loos en Gohelle	des Ecoles	185 ml	150	IDEM nbr fuites NON
Lens	rue des peupliers	100 ML	60	reseau en DP **FAIT 2019**
Lens	rue A.Lefebvre	250 ml	100	reseau en DP **FAIT 2019**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D014-DE

Ressourcer le monde

Crédits photos : © GettyImages

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

C240920_D015

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2019
Service public de production d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de production d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de production d'eau potable.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de production d'eau potable.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

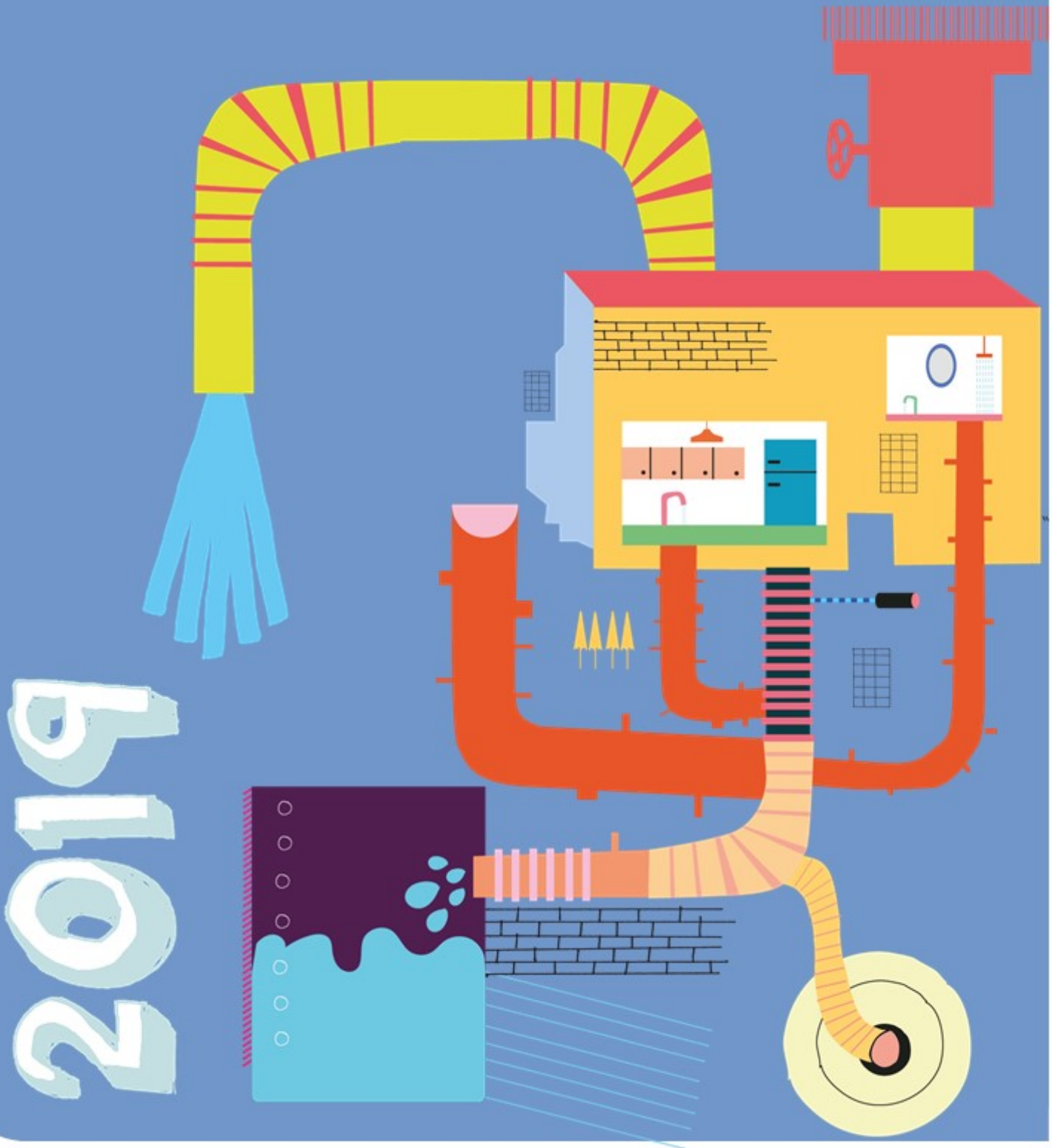
Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

VEOLIA

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN - Production eau



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	***Identifier rapidement nos engagements clés***
	***Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants***
	***Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale***

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

L'édito



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2019

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire qui vous permet d'accéder aux informations relatives à la gestion de votre service de l'eau ou de l'assainissement de l'année 2019.

J'ai pleinement conscience que, dans ce contexte d'épidémie de Covid-19, la dynamique dans laquelle nous étions il y a encore quelques mois peut paraître lointaine. Cependant les défis que nous avons relevés ensemble, ceux auxquels nous faisons face aujourd'hui sont riches d'enseignements. La résilience fait partie de nos métiers, et c'est ensemble que nous trouverons les solutions pour répondre aux défis à venir, à commencer par la nécessaire relance économique, qui devrait être une occasion d'accélérer la transformation écologique et sanitaire, plus que jamais vitale.

A travers les différentes composantes, techniques, économiques et environnementales, présentes dans ce Rapport, vous pourrez ainsi analyser la performance de votre service, pour lequel nos équipes se mobilisent 24h/24 auprès de vous.

A l'heure du combat contre l'épidémie de Covid-19, l'eau est une ressource plus précieuse que jamais. Dans cette période inédite, l'accès à l'eau est indispensable pour faire barrière au virus, et les Français ont plus que jamais conscience de l'importance de la préserver.

L'Eau est le « marqueur du changement climatique ». La sécheresse de l'été 2019 et les inondations de l'automne l'ont confirmé. Aux inquiétudes mesurables des concitoyens liées à ce changement climatique s'ajoutent celles portant sur la qualité de l'eau[1] distribuée et la présence des nouveaux polluants dans les milieux aquatiques.

Pour répondre à ces enjeux, Veolia s'est engagé avec volontarisme pour relever les défis patrimoniaux, technologiques et sociaux des services d'eau et d'assainissement, au coeur des Assises de l'Eau. Avec l'ensemble de la profession, au sein de la FP2E, nous avons défini les actions clés sur lesquelles nous nous proposons d'avancer pour améliorer toujours davantage le service apporté aux consommateurs.

Plus particulièrement, Veolia a rassemblé cette année dans un Livre Blanc des initiatives innovantes susceptibles de vous inspirer pour positionner vos territoires à la pointe de la transformation écologique.

[1] https: //fp2e.org/flowpaper/BIPE-2019/#page=24

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Les femmes et les hommes de Veolia Eau France, représentés par notre Directeur de Territoire sont à vos côtés pour vous permettre de répondre aux défis d'aujourd'hui et d'anticiper ceux, nombreux, à venir.

Soyez certain de leur engagement pour co-construire avec vous les solutions les plus adaptées à votre service d'eau ou d'assainissement.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems
Directeur Général Veolia Eau France

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 9
1.1. Un dispositif à votre service 10
1.2. Présentation du contrat 11
1.3. Les chiffres clés 12
1.4. L'essentiel de l'année 2019 13
1.5. Les indicateurs réglementaires 2019 48
1.6. Autres chiffres clés de l'année 2019 49
1.7. Le prix du service public de l'eau 50
2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION 51
2.1. Les consommateurs abonnés du service 53
2.2. La satisfaction des consommateurs 54
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE 57
3.1. L'inventaire des installations 58
3.2. L'inventaire des réseaux 60
3.3. Les indicateurs de suivi du patrimoine 61
3.4. Gestion du patrimoine 63
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE 67
4.1. La qualité de l'eau 68
4.2. La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau 72
4.3. La maintenance du patrimoine 78
4.4. L'efficacité environnementale 81
5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 83
5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 84
5.2. Situation des biens 87
5.3. Les investissements et le renouvellement 88
5.4. Les engagements à incidence financière 91
6. ANNEXES 95
6.1. Attestations d'assurances 96
6.2. Le patrimoine du réseau 97
6.3. La qualité de l'eau 100
6.4. Le bilan énergétique du patrimoine 173
6.5. Annexes financières 178
6.6. Reconnaissance et certification de service 188
6.7. Actualité réglementaire 2019 191
6.8. Glossaire 195
6.9. Autres annexes 201

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1.1. Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Bureau de Lens



Horaires d'ouverture
8h30-12h00 & 13h30-16h30
3 rue Saint Louis
62300 LENS

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

Fonction	Nom	Adresse e mail	Téléphone
Directeur de Territoire	Laurent KOSMALSKI	laurent.kosmalski@veolia.com	06.26.86.10.56
Directrice Développement	Prisca GAUBERT	prisca.gaubert@veolia.com	06.15.79.74.19
Directeur des Opérations	Jean Philippe ALBERS	jean-philippe.albers@veolia.com	06.11.62.15.57

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1.2. Présentation du contrat

Données clés

- **Délégataire** : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux

- **Les engagements vis-à-vis des tiers**

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	CA d'Hénin Carvin	Achat d'eau à la CAHC
achat	SMAEL	Achat d'eau au SMAEL
vente	COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Vente d'eau à la CALL Distribution
vente	Aux communes Extérieures	CUA (communes de Thélus, Farbus, Neuville St Vaast), Vermelles, Noyelles les vermelles, Annequin, Haisnes les la Bassée, Beuvry, Cambligneul,Noeux les mines

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1.3. Les chiffres clés

Chiffres clés



Nombre d'habitants desservis



4
Nombre d'abonnés (clients)



23
Nombre d'installations de production



21
Nombre de réservoirs



55
Longueur de réseau (km)



100,0
Taux de conformité microbiologique (%)



98,21
Rendement de réseau (%)

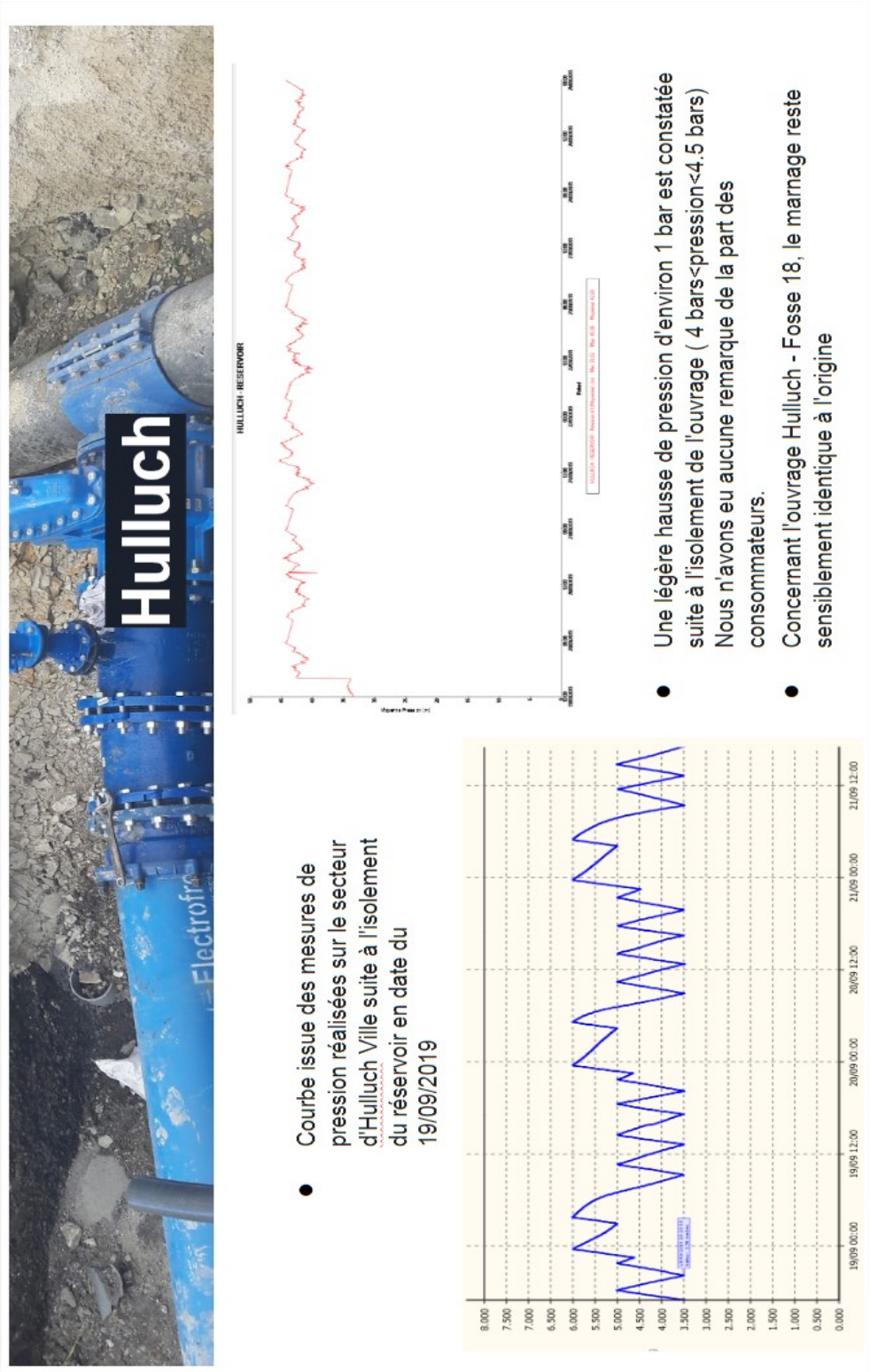


Consommation moyenne (l/hab/j)

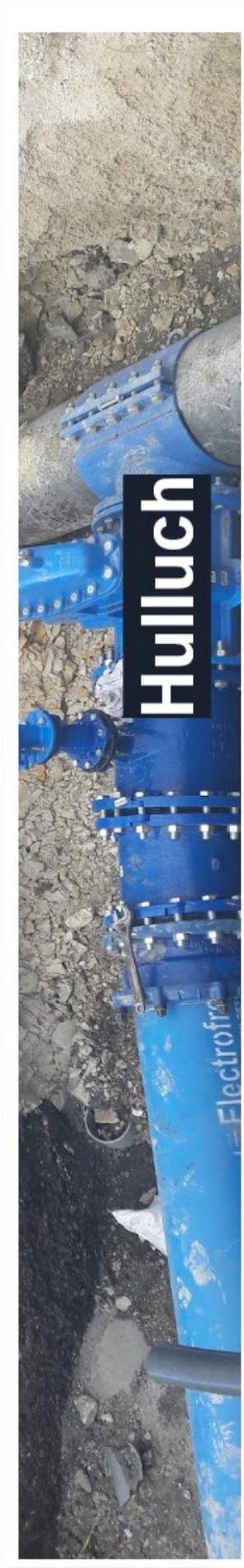
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1.4. L'essentiel de l'année 2019

1.4.1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE



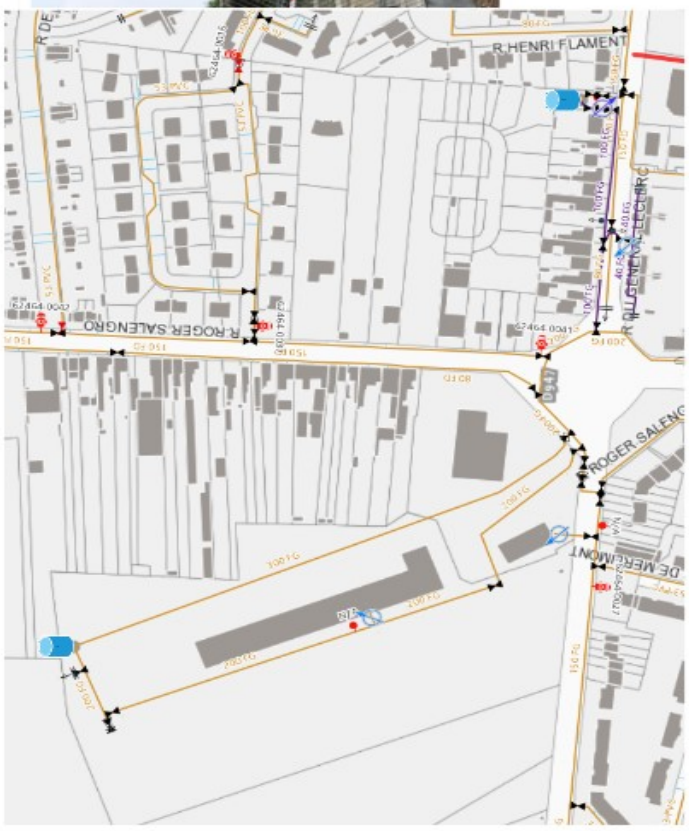
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE







Proposition d'isoler dès 2019 ce réservoir dans le cadre des travaux en cours au niveau de la rue du Gal Leclerc





Travaux Production : Ablain

- Site Ablain : Renouvellement de la pompe 1 du forage, de la colonne de refoulement, du plancher avant-puit et du capot du forage en juin.







Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux Production : Avion

- Site Avion Fourques : Renouvellement de la pompe du forage, de la colonne de refoulement, du plancher avant-puit et du capot du forage en juillet.







- Site Avion Raquette : Réparation de la clôture en mars,suite dégradations des gens du voyage.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux Production : Beuvry

- Site de Beuvry : Redimensionnement des forages et de la dénitration en juin.







Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux Production: Carency et Souchez

- Site de Carency Village : Renouvellement de la pompe 2 et de la colonne de refoulement en juillet.









- Site de Souchez : Reprise de la couverture du bâtiment du forage en février.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux Production : Wingles Forage 8

- Site de Wingles : Renouvellement de la pompe du forage et de la colonne de refoulement (remplacement par une pompe immergée) en janvier.









Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Production : Faits marquants

- Site de Liévin Equipages : Incendie du garage à l'entrée puis intrusion au forage en mai. (le captage n'était pas en production)









Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux réseau : Plan sécheresse

- Travaux permettant de secourir la zone rurale de Carency depuis la zone de distribution de Liévin. (Pose de 1300 ml canalisation)







Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux réseau : Plan sécheresse

- Travaux d'aménagement des 4 réservoirs











Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux réseau : Plan sécheresse

- Travaux de nuit, aménagement de la nouvelle station de reprise provisoire et aménagement de la reprise de Souchez Jaurès







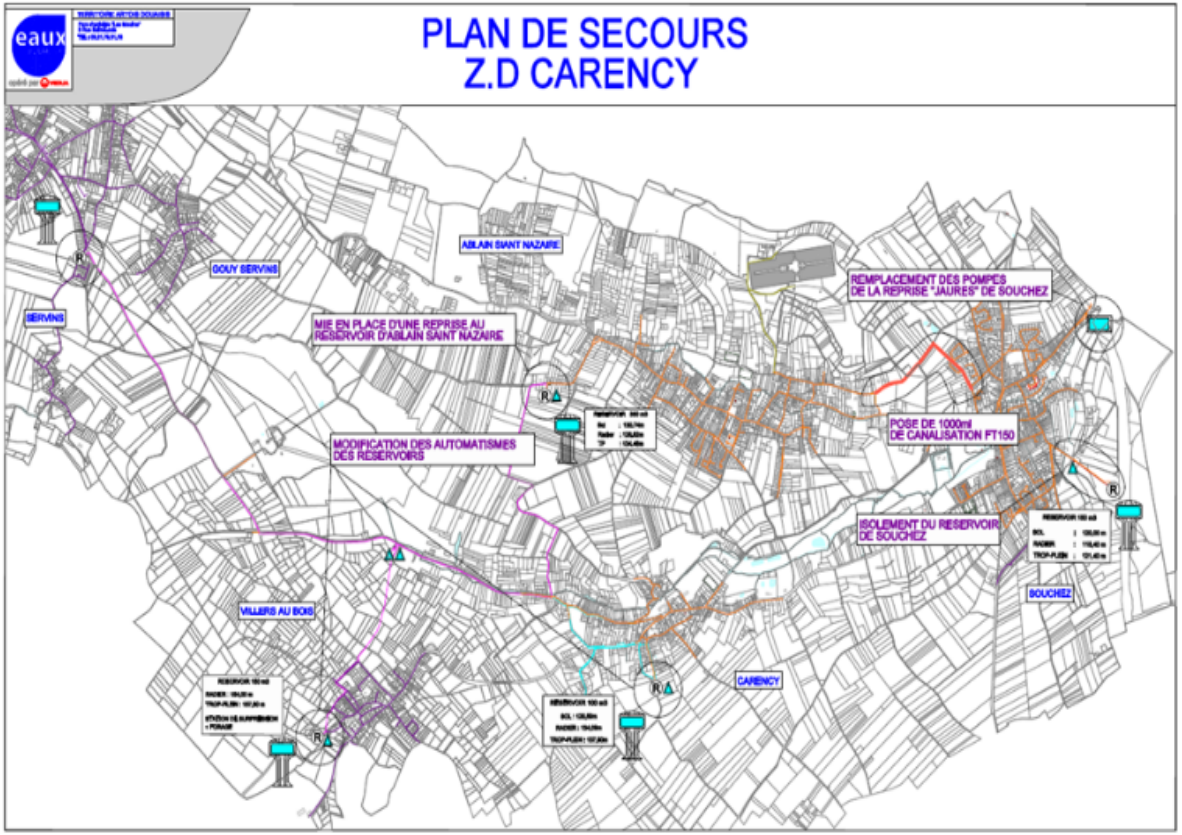




Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux réseau : Plan sécheresse



Résumé en quelques mots :

- 2 arrêts d'eau de nuit
- 1300 ml de conduite dn 150 mm
- 10 pompes installées
- 1 station de reprise mobile en caisson
- Aménagement et Génie Civil
- Re-ecriture des automatismes

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Travaux réseau : Plan sécheresse

Points d'attention :

- Perte de la capacité de stockage du réservoir de Souchez.
- Dégradation de la DCI de Souchez, Ablain St Nazaire, Carency, Servins, Gouy Servins et Cambligneul
- Augmentation de la pression sur la commune de Souchez (+1 bar)(risque de fuite réseau)
- Baisse de la pression de distribution de Angres
- Forte pression dans la conduite PEHD dn 98 mm entre Ablain et Carency
- Qualité de l'eau, besoin de créer une re-chloration en réseau
- Occupation du domaine public pour les canalisations aeriennes et la station de reprise provisoire
- Information ARS et les 7 communes

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin - Production Eau - 2019 - Page 23

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Développement durable / panneaux solaires







Tous les sites sont équipés :

- Avion Les Fourques
- Méricourt
- Vimy

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Compteur VEG : Haisnes / Hulluch



Ce nouveau compteur complètera les volume vendu à la commune de Haisnes les la Bassée.





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Rénovation des réservoirs

5 réservoirs sont prévus en rénovation et 2 en démolitions :

- Avion => Fait
- Mericourt => chantier en cours depuis avril 2019
- Harnes => chantier prévu en 2018 et décalé suite retard opérateur téléphonie, cible 2020
- Lens => chantier programmé suite mise en service nouveau réservoir de Lens Bas Service et dépose des équipements de téléphonie
- Lievin => chantier programmé suite mise en service nouveau réservoir de Lens Bas Service et dépose des équipements de téléphonie
- Hulluch Fosse 18 et Ville => démolition prévue suite mise en service nouveau réservoir de Lens.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Divers

- Animations Récolte de Miel des ruches de Wingles réalisées le 23/09 à l'école Meurchin, le 27/09 à l'école d'Annay, le 01/10 à l'école de Vendin.
- Animations prévues le 04/10 à l'école d'Hulluch et le 07/10 à l'école de Givenchy.







Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



1 – La méthode et les moyens

- Le logiciel utilisé : **EPANET**
- Modèle mathématique détaillé sur **l'intégralité** du réseau de la CALL
- **Le recueil des données** :
  - Plan des réseaux : diamètre, longueur, vannes fermées, équipements spéciaux (réducteurs, stabilisateurs)
  - Caractéristiques des ouvrages : réservoirs (cotes radier et trop plein ; courbe volume/hauteur ; type d'alimentation), forages
  - Courbes des pompes (Q, HMT)
  - Consignes d'exploitation

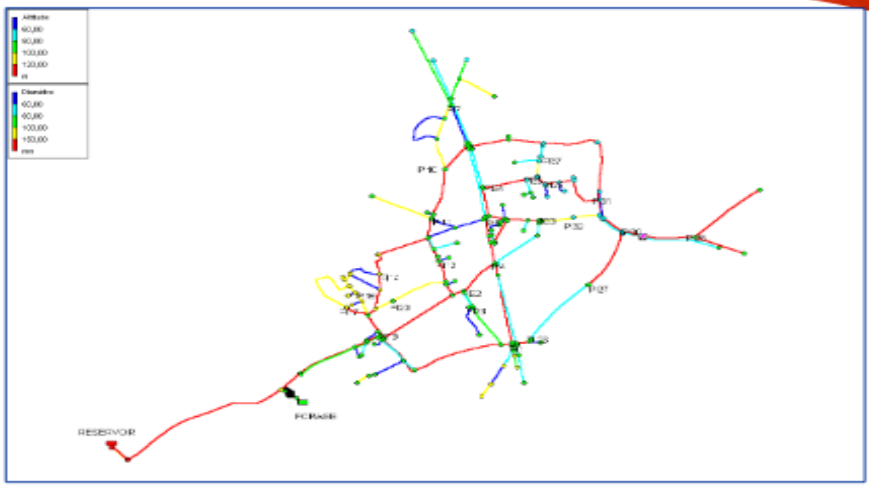


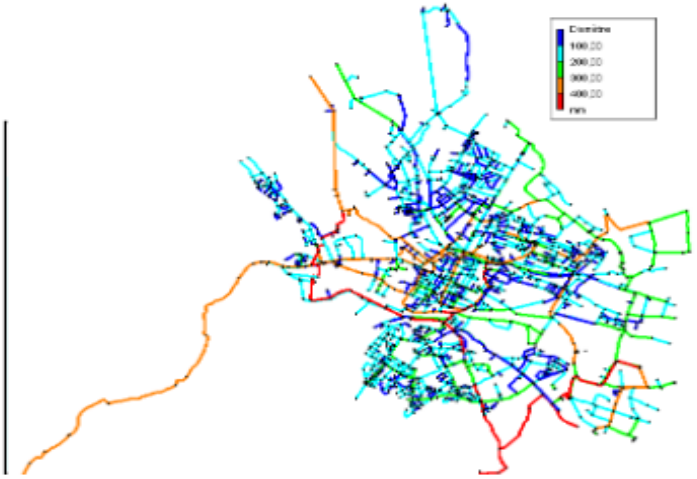
VEOLIA ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1 – La méthode et les moyens

- **Le modèle :**
  - Création de l'architecture du réseau
  - Affectation des consommations aux nœuds
  - Affectation des altimétries aux nœuds (création du fichier altimétrique à partir de l'IGN)
  - Saisie des ouvrages et des lois de commandes



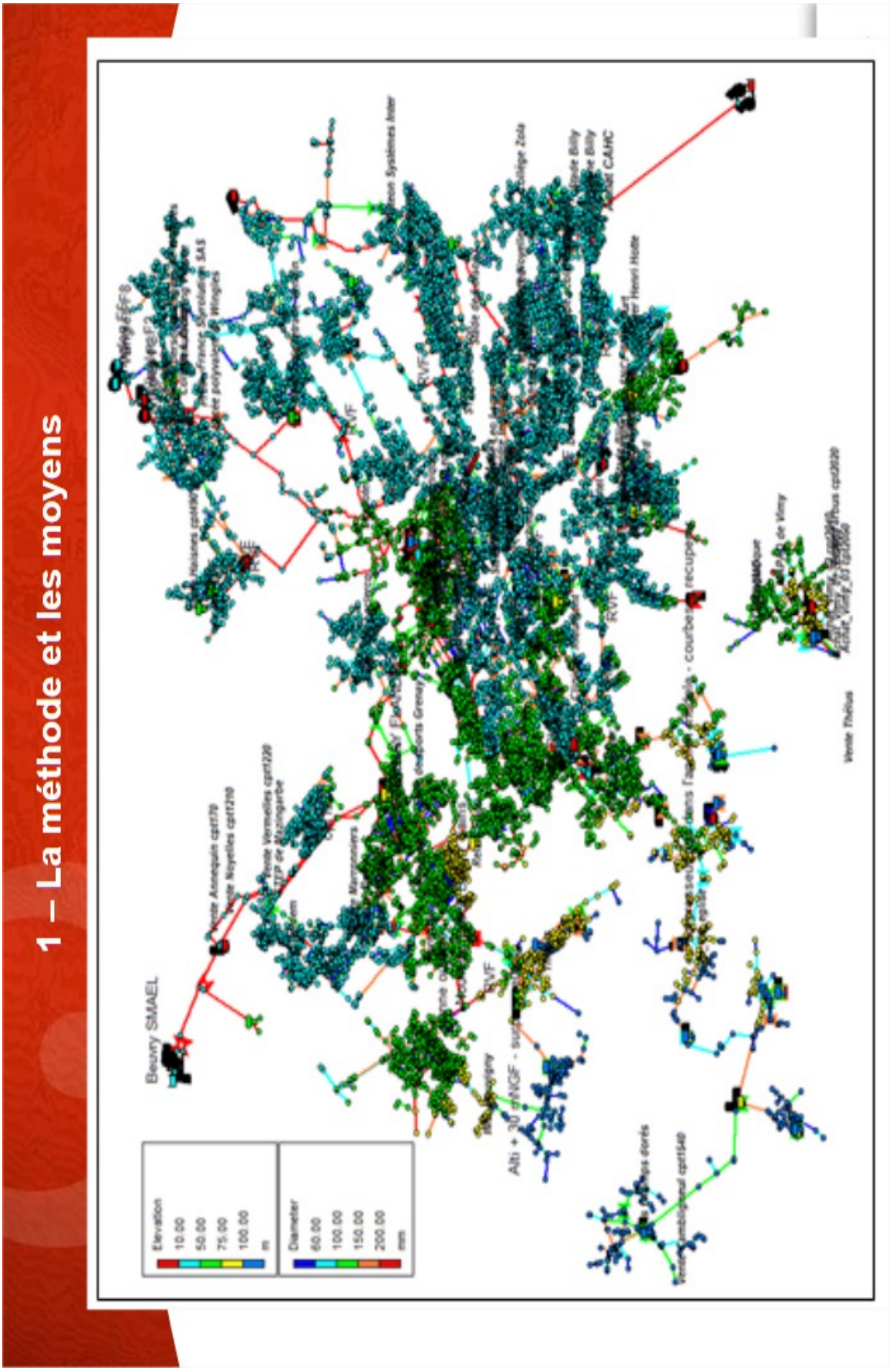


MSLINK	GAO_RUE_NOM	conso 2004	enl/s
203856	a relever	741	0,02349696
203890	Allée des Merisiers	343	0,01087646
203895	Allée du Clos de Fouquerolle	1983	0,06288052
203874	Allée du Clos de Longvillers	4972	0,15766109
203866	Allée Fabignon	618	0,01959665
203865	Allée Madeleine Frécot	200	0,00634196
203889	Avenue du Gymnase	2089	0,06624176
203901	Avenue François Jardin	360	0,01141553
203905	CD N° 115	2336	0,07407407
203876	CD N° 137		0
203898	Chemin de Boucourt au Moulin de Pierre	1389	0,0440449

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

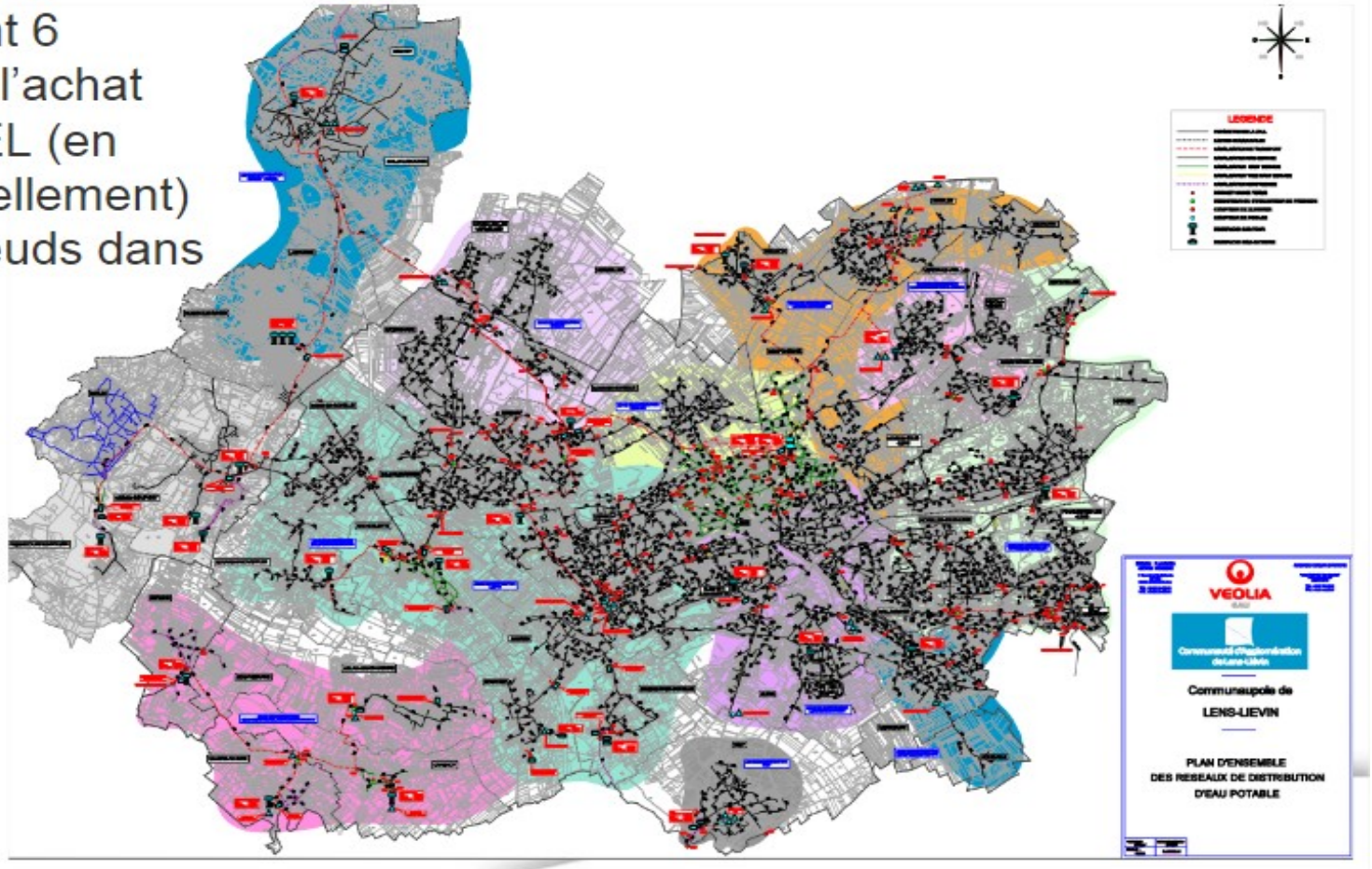
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1 – La méthode et les moyens



2 – La situation actuelle

- 1 500 km de réseau
- 11 Zones de Distribution dont 6 alimentées par l'achat d'eau du SMAEL (en totalité ou partiellement)
- 20 308 nœuds dans le modèle



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

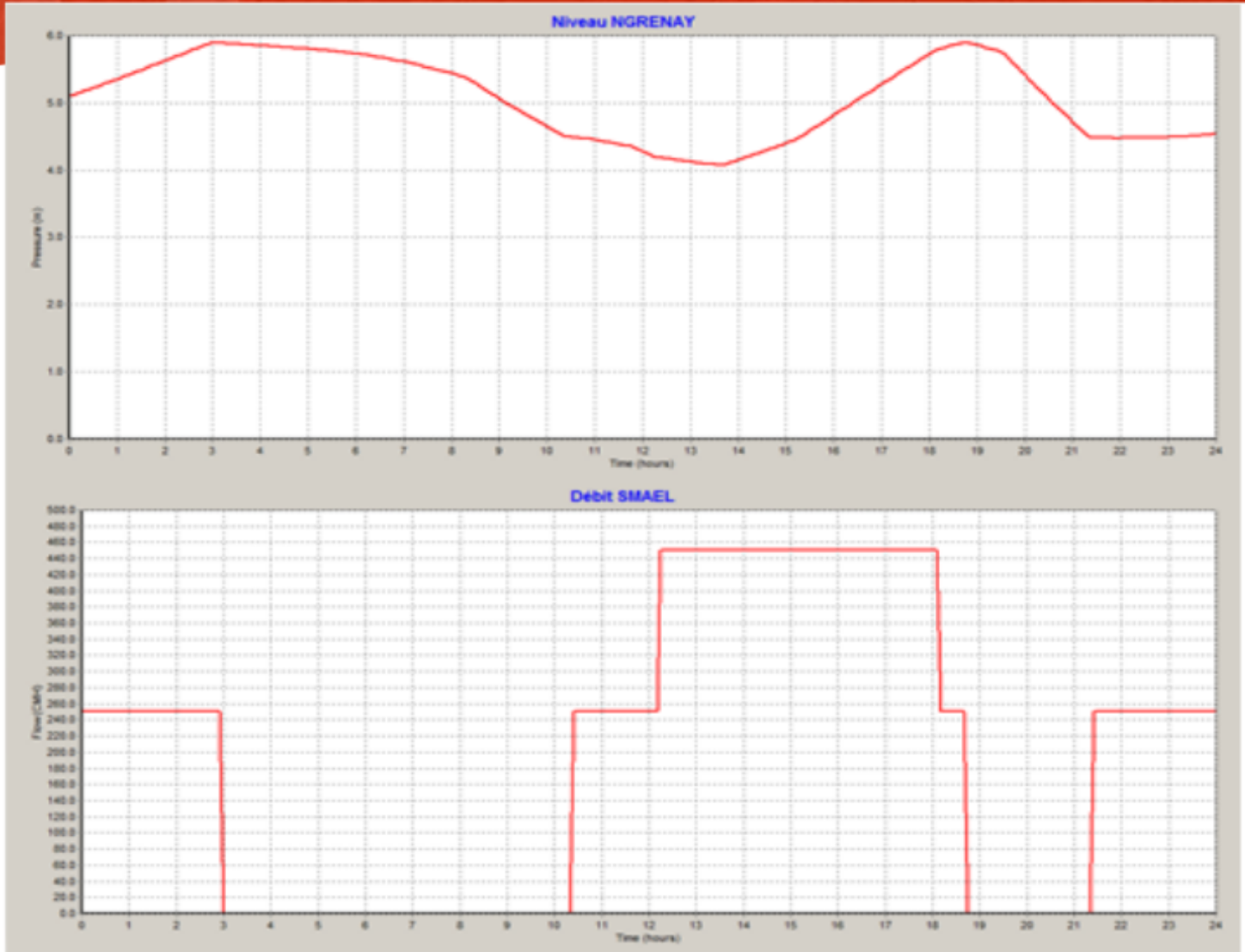
3 – Études de scénarios

Situation actuelle

- Toutes les ressources de la CALL sont utilisées, sauf le site de Noyelles les Vermelles (en veille)

- Sollicitation SMAEL sur Q1, voir Q2 pour maintien du niveau dans le réservoir de Grenay

- Besoin mini 6000 m3/j



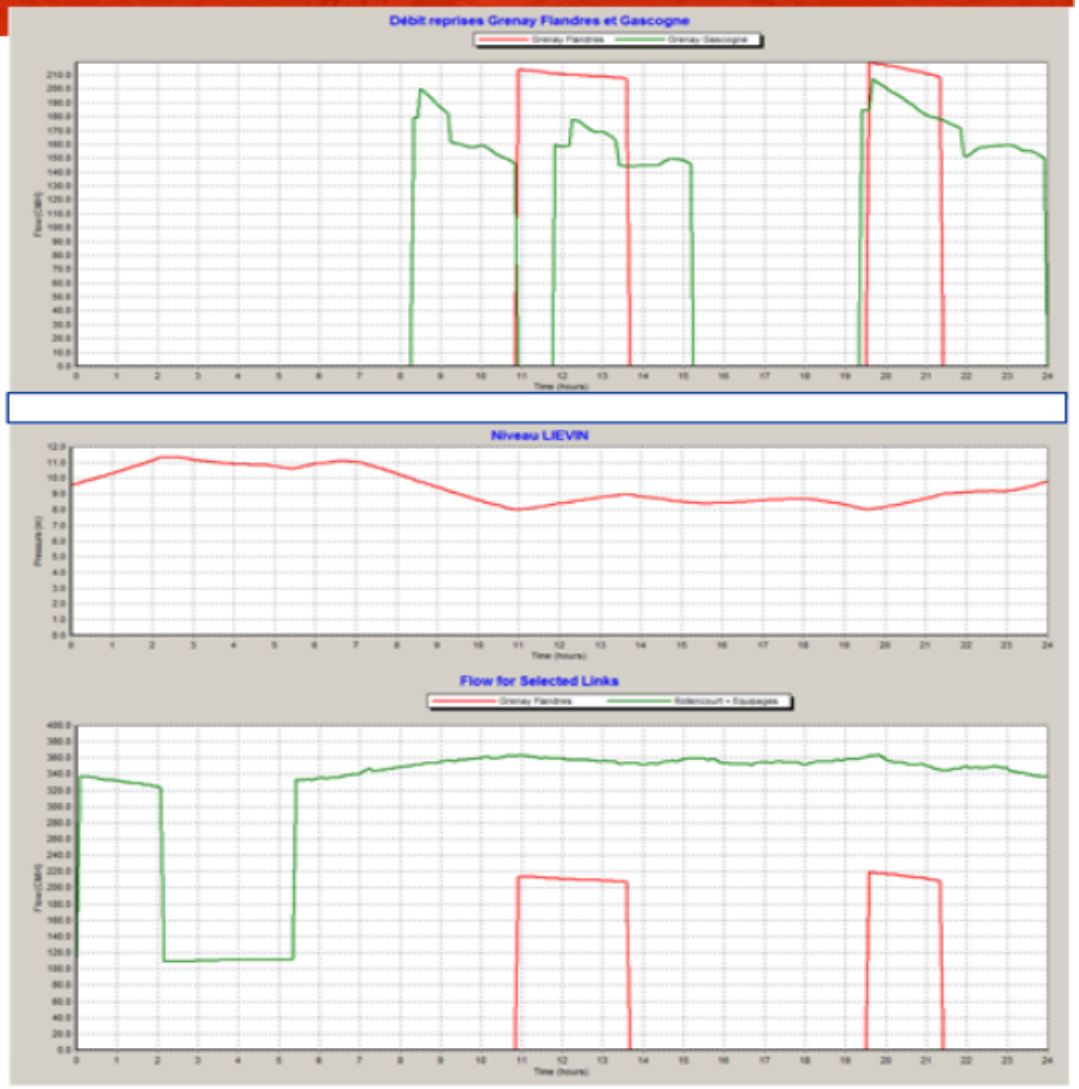
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Situation actuelle

3 – Études de scénarios

- **Sollicitation inférieure à 50% de la reprise Grenay Flandres et Gascogne** (alimentation des réservoirs de Lens et Liévin)

- **Sollicitation quasi permanente des ressources de Liévin (Rollencourt et Equipages)=> 90% de sollicitation**



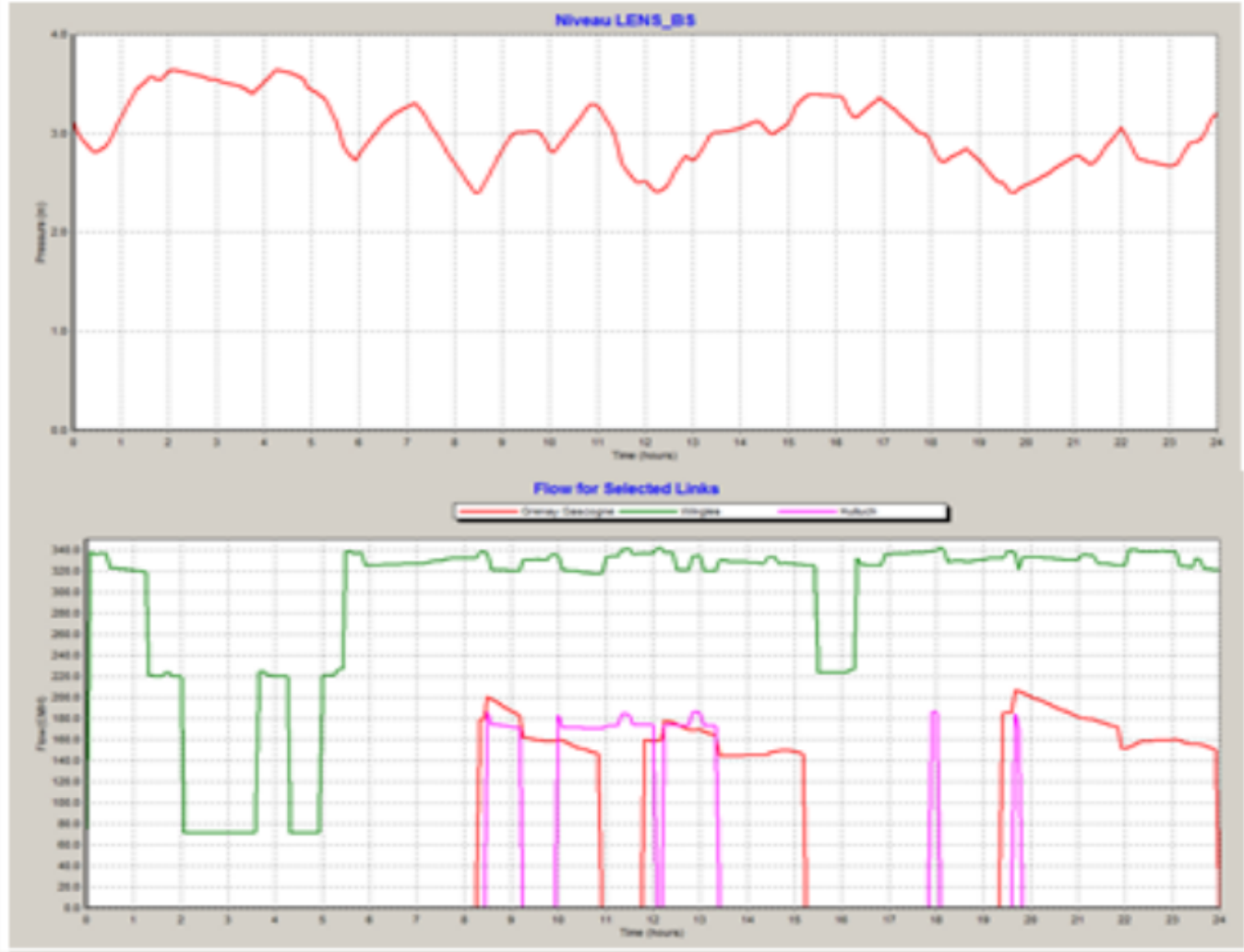
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Situation actuelle

3 – Études de scénarios

- Sollicitation quasi permanente des ressources de Wingles=>85% de sollicitation

- Sollicitation inférieure à 50% de la ressource de Hulluch



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

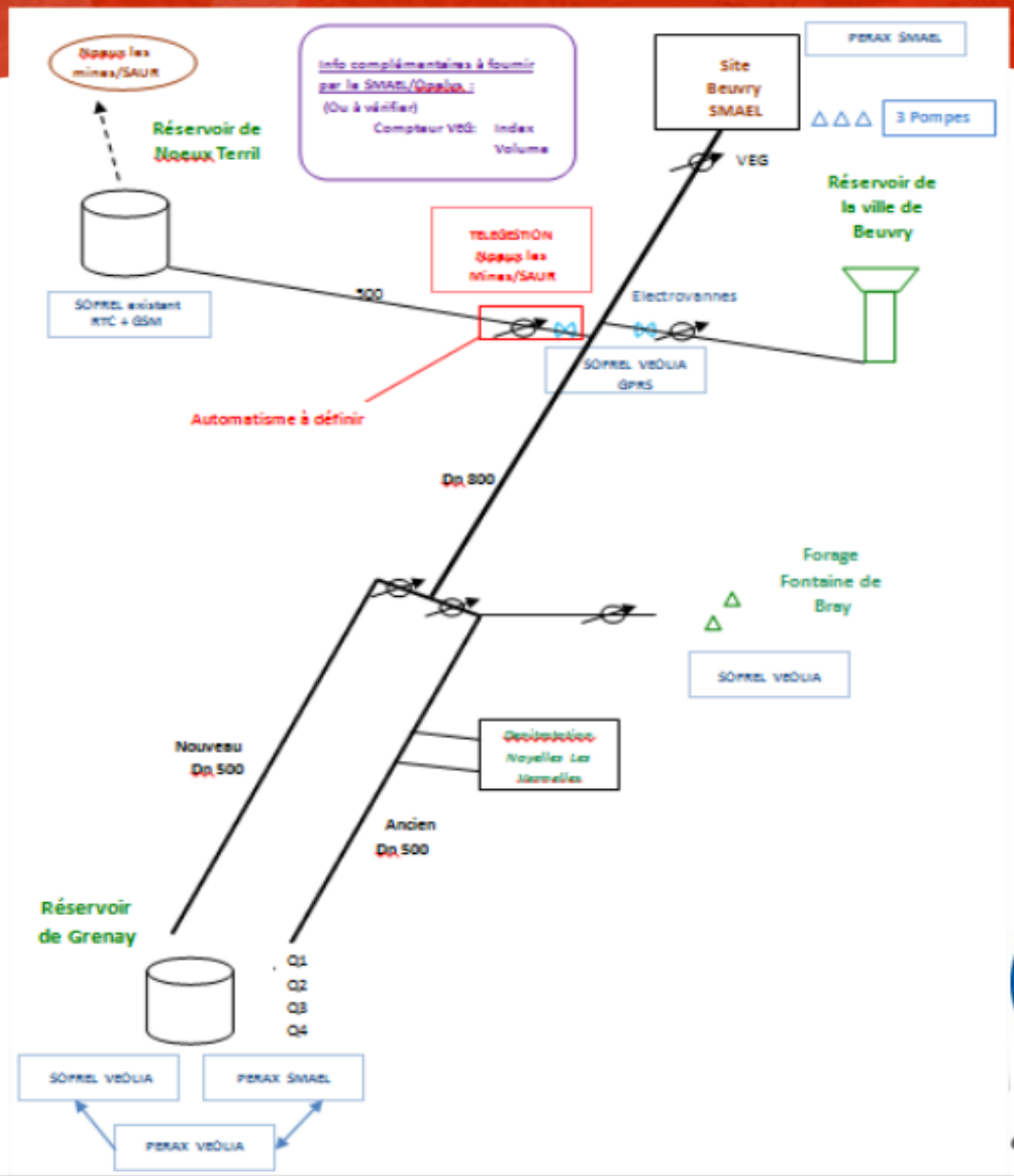
4 – Les hypothèses

- **Tous les captages** situés sur le territoire de la CALL sont en mode de **fonctionnement automatisés**, sauf le site de Noyelles les Vermelles "Fontaine de Bray" qui reste en veille (sauf arrêt technique SMAEL ou maintenance/panne sur le site de Beuvry SMAEL)
- les **consignes** de fonctionnement de la station de reprise du SMAEL situé à Beuvry doivent être adaptées de **2 à 4 niveaux de débit** (Q1=200 m3/h à Q4=800 m3/h)(hors besoin ville de Beuvry)
- Alimentation des bâches de Nœux Terril par la conduite dn 500 mm avec au départ un **compteur dn 200 mm** et un **robinet vanne motorisé automatisé**.
- Arrêt (ou mise en veille) des forages de Beuvry Rivages
- Alimentation de la ville de Noeux les Mines par **ouverture/fermeture automatisé** de la vanne motorisée (située sur Labourse) **asservie au réservoir communautaire de Grenay**
- **Sécurisation** du réservoir de Grenay par **interdiction d'ouverture** de la vanne motorisée sur niveau bas réservoir de Grenay ou débit insuffisant du SMAEL (comme pour les reprises de Grenay Flandres, Grenay Gascogne, Lens BS/HS, etc…)
- Volume journalier vers Noeux les Mines de 2000 m3/j et un débit de 150 m3/h (soit environ 13 heures d'ouverture/jour)
- La ville de Noeux les Mines est **secourue** par une autre alimentation en cas insuffisant /panne sur le site de Beuvry SMAEL, et pour les opérations de diagnostiques/maintenances curatives sur la conduite dn 800 mm.

eaux DE L'ARTOIS
opéré par VEOLIA

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

4 – Les hypothèses

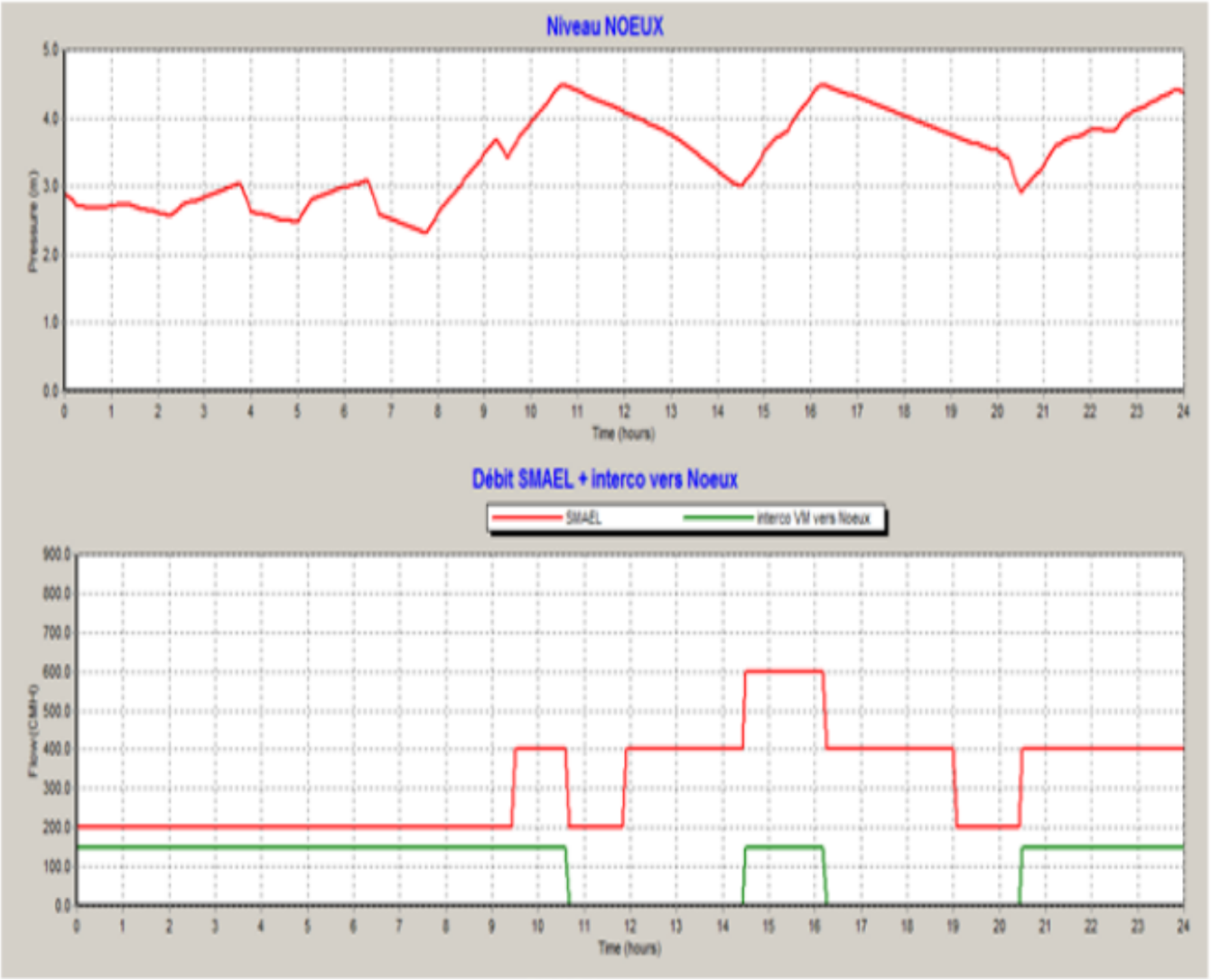


eaux DE L'ARTOIS
opéré par VEOLIA NT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Situation future basses eaux -Second semestre-

- Toutes les ressources de la CALL sont utilisées, sauf le site de Noyelles les Vermelles (en veille)
- Besoin Nœux les Mines 2000 m3/j à Q= 150 m3/h (sollicitation à environ 50%)



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

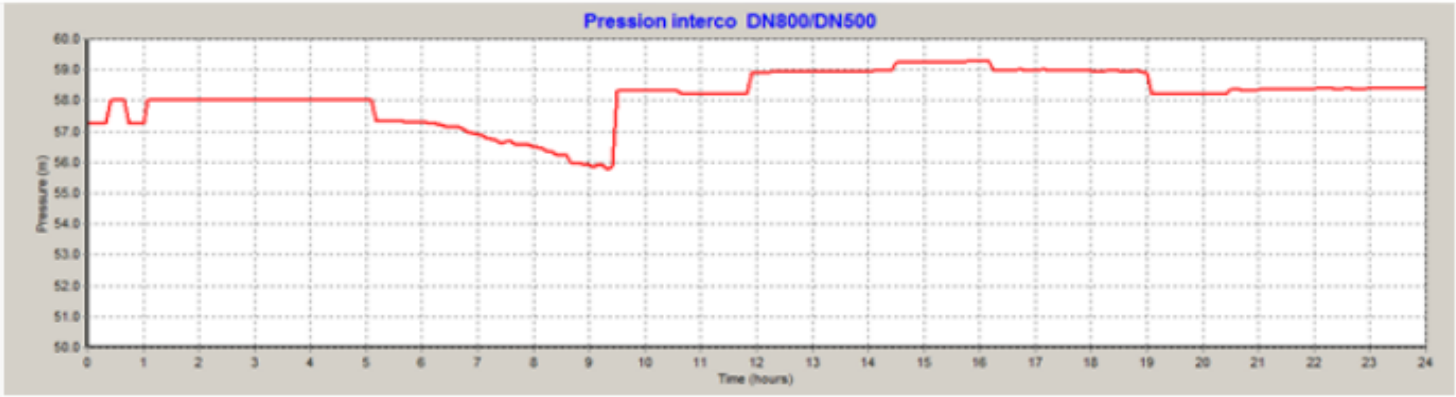
5 – Études de scénarios

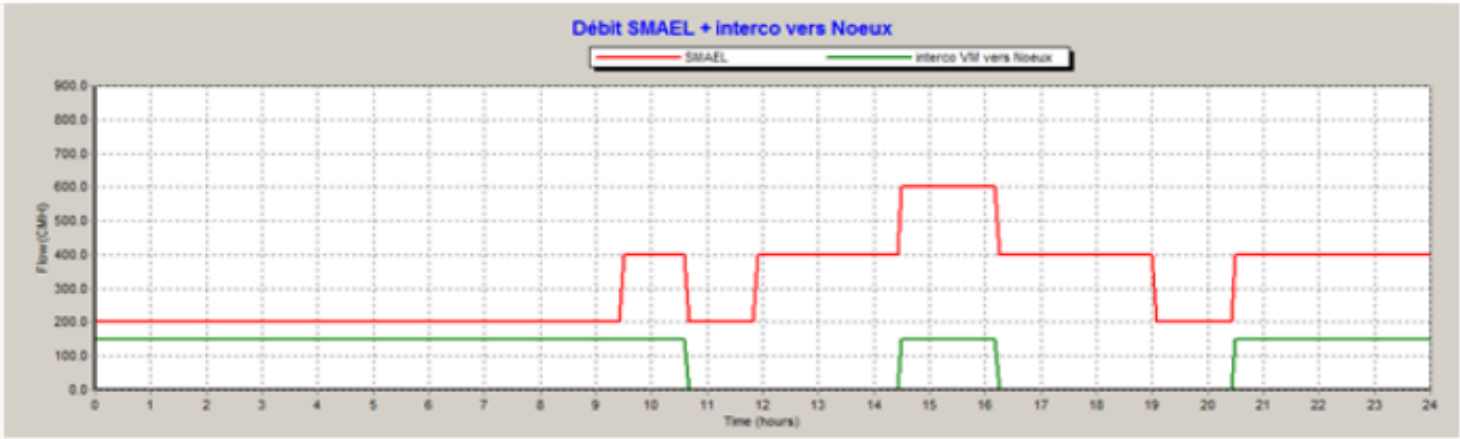
Situation future basses eaux -Second semestre-

- Variation de la pression dans la conduite dn 800 mm de 0,5 bar

- Sollicitation SMAEL permanente sur Q1, Q2 et Q3 pour maintien du niveau dans le réservoir de Grenay et Nœux Terril

Besoin mini 8000 m3/j





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Situation future hautes eaux -Premier semestre-

- **Toutes les ressources de la CALL sont utilisées**, sauf les sites de Hulluch, Lievin Equipages et Noyelles les Vermelles (en veille)

- **Sollicitation SMAEL quasi permanente sur Q1+Q2, et Q3,Q4 pour maintien du niveau dans le réservoir de Grenay et Nœux Terril**

- **Besoin mini 15000 m3/j**

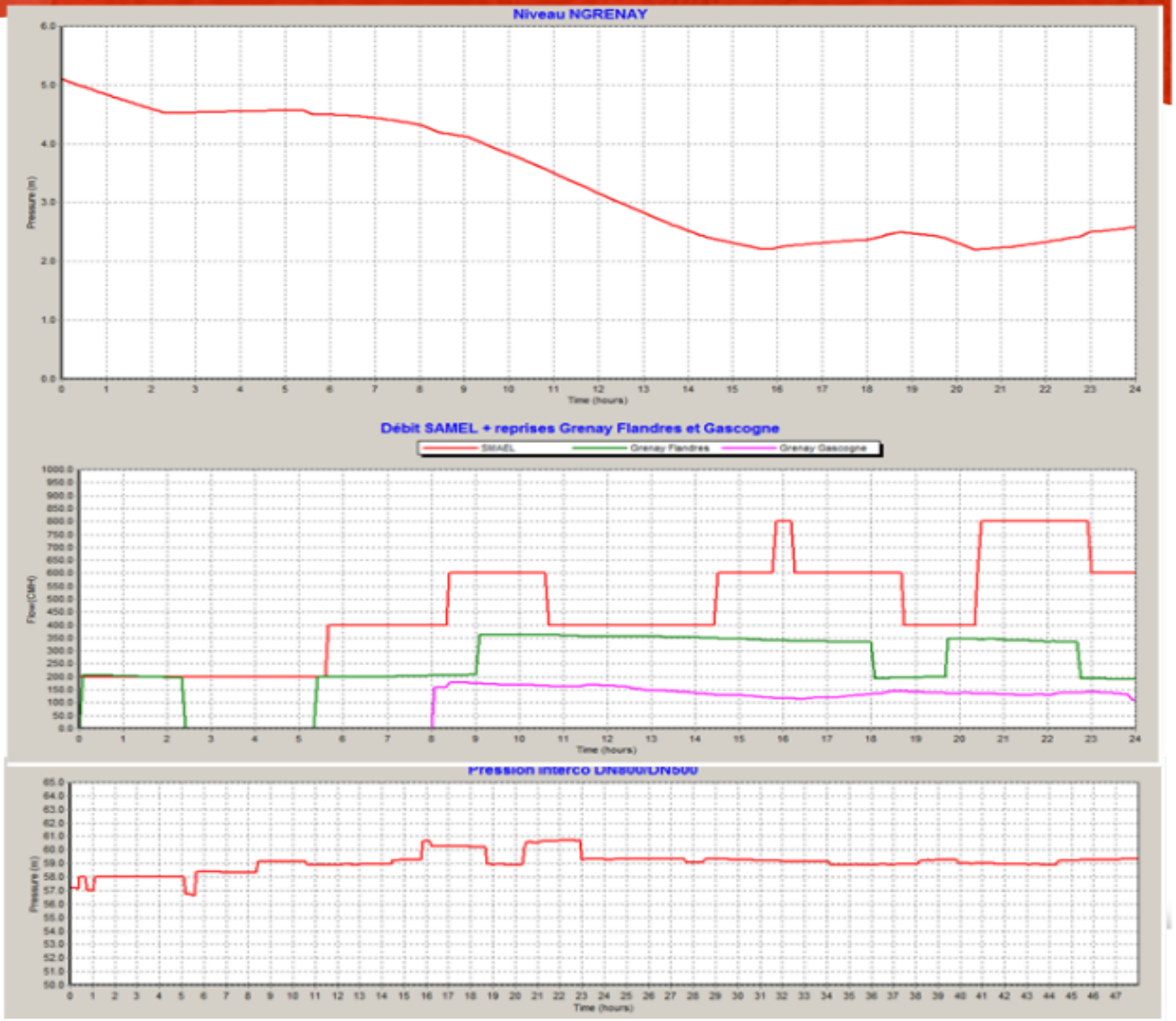


Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

5 – Études de scénarios

Situation future hautes eaux -Premier semestre-

- Sollicitation supérieure à 75% de la reprise Grenay Flandres et Gascogne
- Pression max dans la conduite dn 800 mm de 6,10 bars

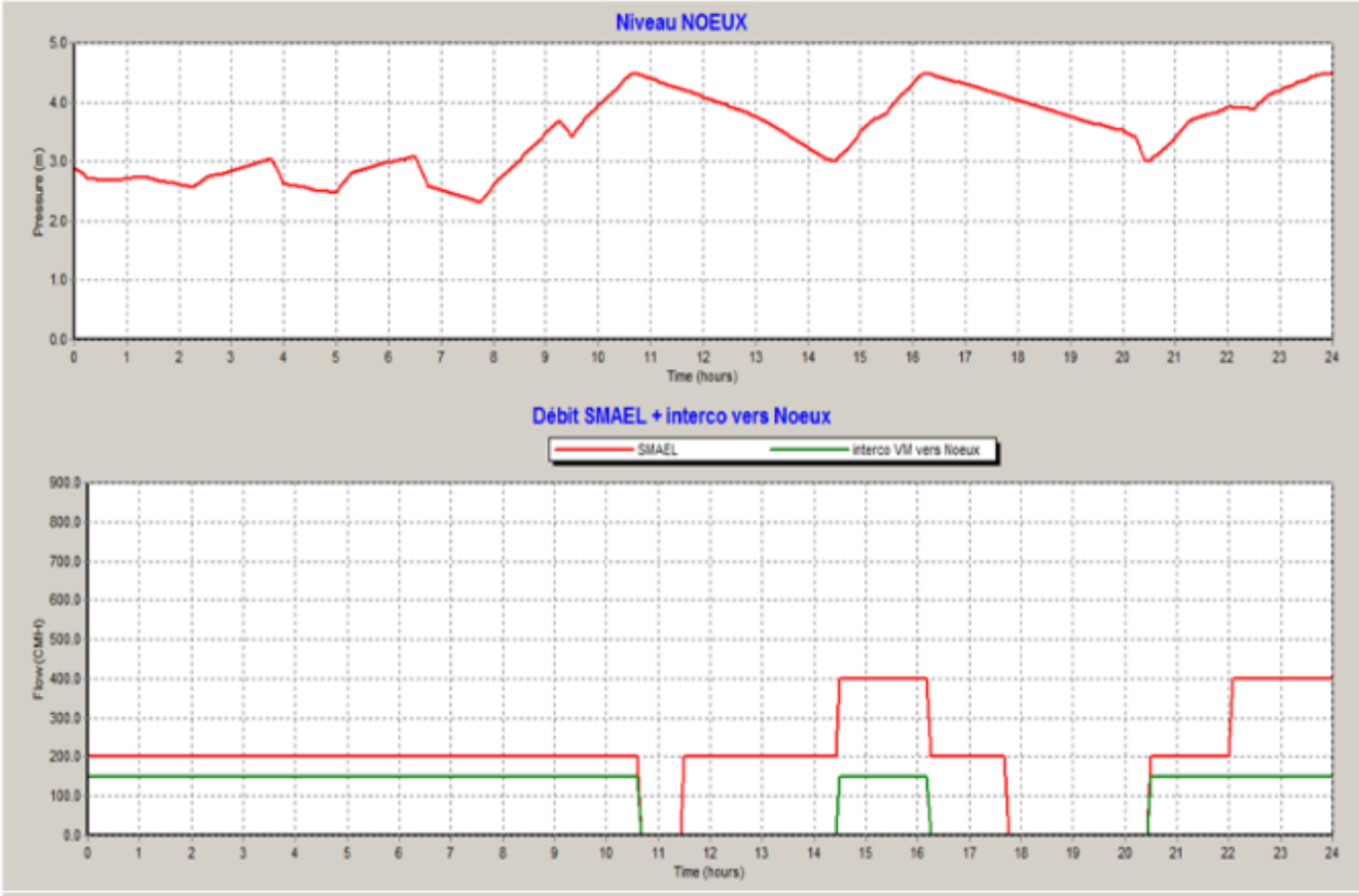


Communauté d'Agglomération Elne-Tech au Roussillon - Étude Eau - 2019 - Page 43

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Situation future Arrêt technique Usine SMAEL à Aire sur la Lys

- Toutes les ressources de la CALL sont utilisées, y compris Noyelles les Vermelles

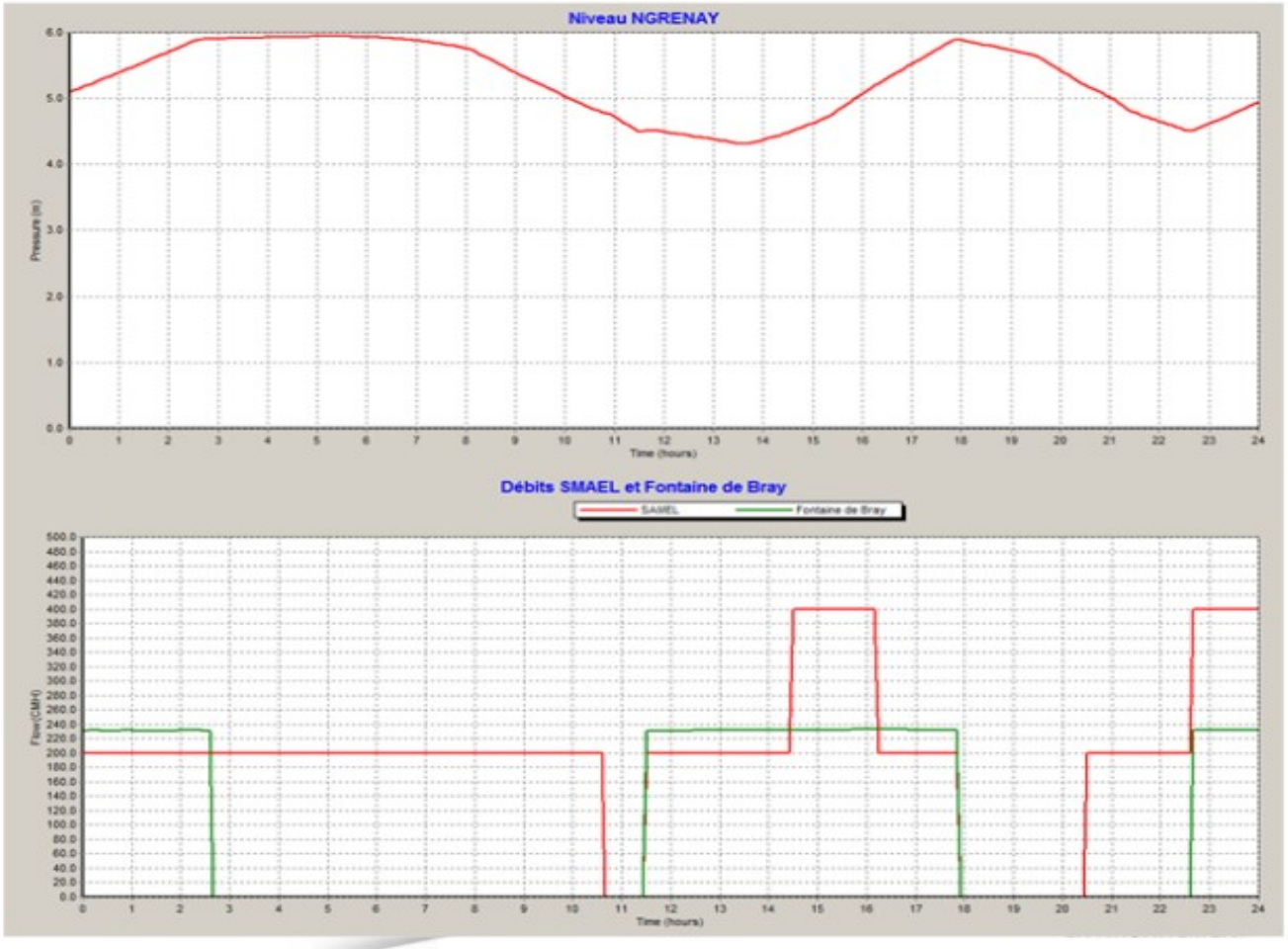


Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

5 – Études de scénarios

Situation future Arrêt technique Usine SMAEL à Aire sur la Lys

- Sollicitation SMAEL limitée à Q2 pour maintien du niveau dans le réservoir de Grenay
- Besoin mini 5000 m3/j



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6 – En résumé

- Les consignes de fonctionnement de la station de reprise du SMAEL située à Beuvry doivent être adaptées sur 4 niveaux de débit (Q1=200 m3/h à Q4=800 m3/h)(hors besoin ville de Beuvry)
- En cas de manque de débit horaire ou incident sur l'import d'eau SMAEL/conduite de transport dn 800 mm, l'alimentation de Noeux les Mines ne pourra pas être assurée par les ouvrages existants de la CALL (seuil interdiction ouverture vanne motorisée sur seuil inférieur à 2 mètres dans le réservoir de Grenay)
- En période de hautes eaux (janvier à juin), volume journalier minimum fourni par le SMAEL de 15000 m3/j sur une plage de débit comprise entre 200 et 800 m3/h
- En période de basse eaux (de juillet à décembre), volume journalier minimum fourni par le SMAEL de 8000 m3/j sur une plage de débit comprise entre 200 et 600 m3/h
- En période d'arrêt technique de l'usine du SMAEL à Aire sur la Lys, volume journalier minimum fourni par le SMAEL de 5000 m3/j sur une plage de débit comprise entre 200 et 400 m3/h

⇒ Soit un volume annuel d'import du SMAEL de 4 200 000 m3

VEOLIA ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1.4.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

En décembre 2019, les instances européennes (Conseil, Commission et Parlement) ont annoncé avoir abouti à un accord provisoire concernant la révision de la Directive Européenne sur l'Eau Potable de 1998. Cet accord en vue d'une nouvelle Directive est soumis à l'approbation du Parlement et du Conseil avant publication officielle, puis, transcription en droit français sous un délai de 2 ans. Aussi, les grandes lignes de cette nouvelle Directive se précisent progressivement. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous les présenter plus complètement et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1.5. Les indicateurs réglementaires 2019

INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	**100,0 %**
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	**89,1 %**
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	**90**
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	**98,21 %**
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	**0,00 %**
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	**34 %**
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	**0,00 u/1000 abonnés**
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1.6. Autres chiffres clés de l'année 2019

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2019
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	**8 370 182 m³**
VP.059	Volume produit	Délégataire	**8 321 992 m³**
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**4 918 239 m³**
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	**11 933 998 m³**
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	**6 160 m³**
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	**6 160 m³**
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	**0**
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**
	Nombre d'installations de production	Délégataire	**23**
	Capacité totale de production	Délégataire	**70 595 m³/j**
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**21**
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**22 660 m³**
	Longueur de réseau	Délégataire	**55 km**
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	**55 km**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**9**
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	**9**
	Volume vendu	Délégataire	**13 154 658 m³**
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	**0 m³**
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	**0 m³**
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**13 154 658 m³**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2019
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**Mesure statistique d'entreprise**
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	**87 %**
LES CERTIFICATS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En vigueur**
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	**Oui**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

1.7. Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M^3

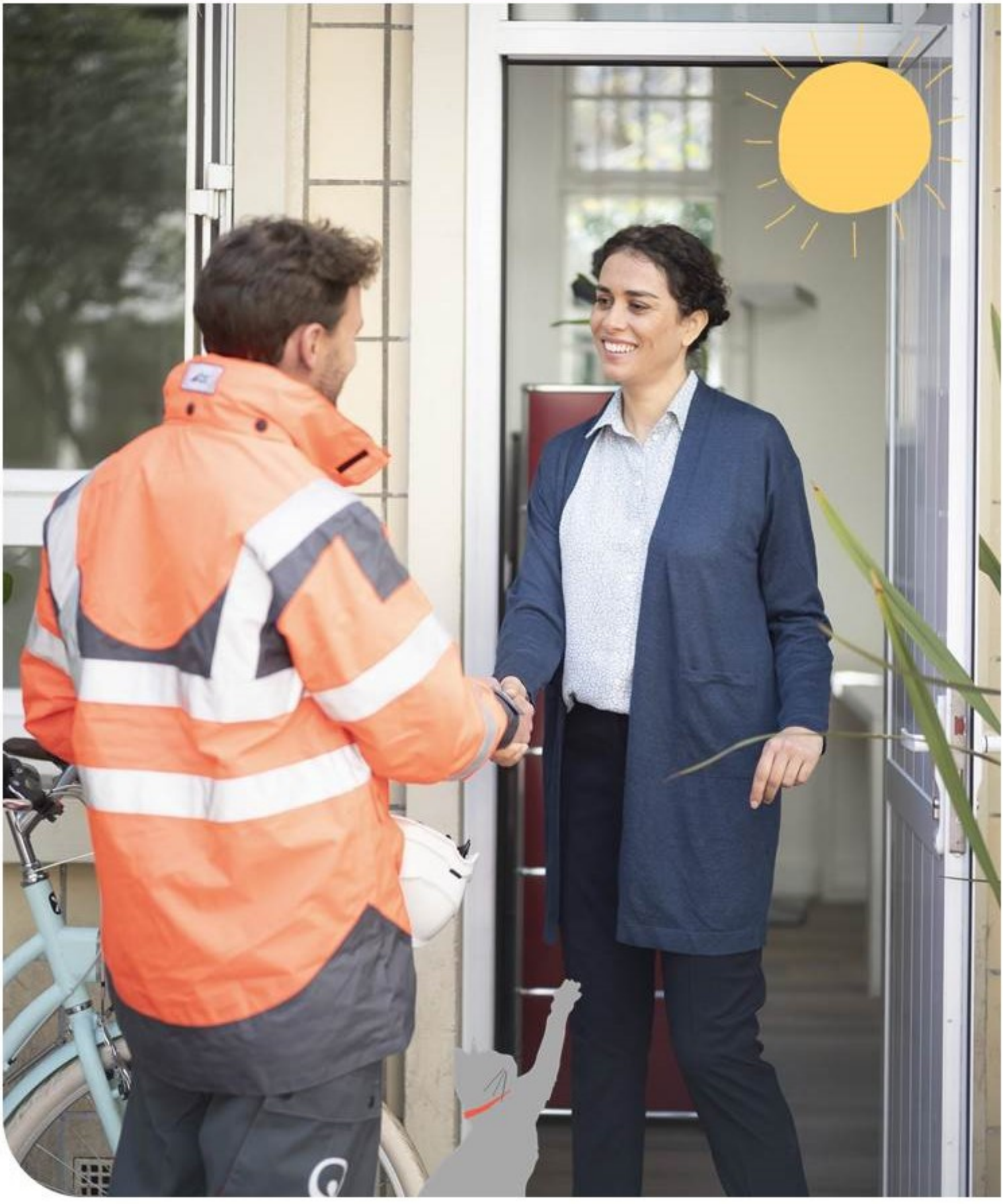
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m^3 représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de , l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m^3 **[D102.0]** pour 120 m^3, au tarif en vigueur au 1er janvier, est la suivante :

Les factures type sont présentées en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

2.1. Les consommateurs abonnés du service

→ *Le nombre de consommateurs abonnés*

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2019
Nombre total d'abonnés (clients)	9
autres services d'eau potable	9

Les collectivités alimentées par ce contrat sont :
-CALL Distribution (36 communes)
-CUA
-Cambligneul
-Auchy les mines
-Noyelles les Vermelles
-Vermelles
-Annequin
-Noeux les mines
-Beuvry

→ *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

2.2. La satisfaction des consommateurs

Veolia place les consommateurs de services d'eau et d'assainissement au cœur de son action.

Veolia s'engage à prendre autant soin d'eux que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : être attentionné, cela commence toujours par être à l'écoute de ce que l'on a à nous dire, de ce que l'on pense de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- la qualité de l'eau
- la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité…
- la qualité de l'information adressée aux abonnés

Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service en décembre 2019 sont :

	2017	2018	2019
Satisfaction globale	86	88	87
La continuité de service	95	95	96
La qualité de l'eau distribuée	77	73	80
Le niveau de prix facturé	55	65	66
La qualité du service client offert aux abonnés	80	85	86
Le traitement des nouveaux abonnements	85	87	93
L'information délivrée aux abonnés	76	74	79



Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

3.1. L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de production	Capacité de production (m3/j)
Dénitratation - NOYELLES LES VERMELLES - r Nationale Paix - N°1201-1202-1203	8 000
Dénitratation - WINGLES - rue Electrolyse rue Dolet - N°12	9 000
Forage - AVION - Les Fourques bld Martel - N°390	1 650
Forage - CARENCY - bois des Baudets - N°1520	750
Forage - ESTEVELLES - av Fosse 24 - N°560	2 640
Forage - LIEVIN - Parc Rollencourt - N°1110	2 800
Forage - MERICOURT - rue Ledru Rollin - N°710	1 700
Forage - NOYELLES LES VERMELLES - rue Fontaine de Bray - N°1200	4 840
Forage - SOUCHEZ - Fontaine des Ecouloirs rue Givenchy - N°1190	375
Forage - VIMY - Le Vivier rue Gambetta - N°2000-2010	2 600
Forage Dénitratation - HULLUCH - Fosse 13bis rue Voltaire / Basly Planquette	4 000
Forage et Dénitratation - AVION - La Raquette stade Javary - N°431	4 400
Forage et Dénitratation - BEUVRY - rte Nationale	2 600
Forage et Dénitratation - LIEVIN - Parc des Equipages - N°1071	7 700
Forage et Réservoir - ABLAIN SAINT NAZAIRE - Les Halots rue Lancino - N°1570	370
Forage et Réservoir Village - CARENCY - rue Barbot - N°1536	130
Forage F2 - WINGLES - ch Clair	2 400
Forage F3 - WINGLES - ch Chateau	3 300
Forage F7 - WINGLES - rue Guet	0
Forage F6 F6 BIS – WINGLES – Base de loisir	3 600
Forage F8 – WINGLES – ch Clair – Base de loisir	1 600
Forage, Réservoir et Dénitratation - VENDIN - ch Marliere Griolins - N525-560	2 400
Forage, Réservoir et Surpression - VILLERS AU BOIS - N°1530-1531	240
Capacité totale	**67 095**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Forage - SOUCHEZ - Fontaine des Ecouloirs rue Givenchy - N°1190	150
Forage et Réservoir - ABLAIN SAINT NAZAIRE - Les Halots rue Lancino - N°1570	360
Forage et Réservoir Village - CARENCY - rue Barbot - N°1536	100
Forage, Réservoir et Dénitratation - VENDIN - ch Marliere Griolins - N525-560	1 400
Forage, Réservoir et Surpression - VILLERS AU BOIS - N°1530-1531	150
Réservoir - AIX NOULETTE - rte Arras	200
Réservoir - ANNAY SOUS LENS - rue Figeac	300
Réservoir - AVION - rue Valles	1 500
Réservoir - BOUVIGNY BOYEFFLES - rue Salengro	200
Réservoir - ELEU DIT LEAUWETTE - rue Picardie	1 200
Réservoir - HARNES - route de Fouquières	3 000
Réservoir - LIEVIN - rue Bully - N°1020	3 000
Réservoir - MERICOURT - rue Demory	1 000
Réservoir - SOUCHEZ - rue Givenchy - N°1190	150
Réservoir - VIMY - RN17	1 000
Réservoir bas/ haut service ZUP - LENS - rue Eboue	3 000
Réservoir et Reprise - GRENAY - rue Gascogne - N°1280	5 000
Réservoir et Surpression - SERVINS - hameau Maisnil - N°1550	150
Réservoir fosse n°18 - HULLUCH - rue Vermelles et rue Salengro	400
Réservoir ou château d'eau: 005-RES GIVENCHY EN GOHELLE	200
Réservoir ville - HULLUCH - rue Leclerc	Hors Service
Capacité totale	**22 460**

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

Reprise - ANGRES - rue Clemenceau - N° 1160
Reprise - GRENAY - bld des Flandres
Reprise - SOUCHEZ - rue Jaures - N°1180
Reprise Camus vers Bouvigny - AIX NOULETTE - ch Bully
Reprise vers réservoir - AIX NOULETTE - rue Bethune rte Arras
Réservoir et Surpression - GIVENCHY EN GOHELLE - rue Beugnet - N°1170
Surpresseur: 001-SUR HAMEAU MESNIL
Surpresseur: 001-SUR SERVINS
Surpression - ABLAIN SAINT NAZAIRE - rue Blanche Voie - N°1535
Surpression - ANNAY SOUS LENS - rue Bulcourt
Surpression - LENS - rue Vanzetti
Surpression - SOUCHEZ - N°1191
Surpression Hameau de Noulette - AIX NOULETTE - rue Chapelle - N° 1435

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

3.2. L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- des réseaux de distribution,
- des équipements du réseau,
- des branchements en domaine public,
- des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage*

	2017	2018	2019
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	62,7	54,8	54,8
Longueur de distribution (ml)	62 662	54 759	54 765
dont canalisations	62 655	54 752	54 758
dont branchements	7	7	7

	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	**54 758**	**54 758**
DN 50 (mm)	200	200
DN 63 (mm)	178	178
DN 100 (mm)	135	135
DN 125 (mm)	5 713	5 713
DN 150 (mm)	1 933	1 933
DN 160 (mm)	171	171
DN 200 (mm)	1 828	1 828
DN 250 (mm)	2 929	2 929
DN 300 (mm)	4 558	4 558
DN 350 (mm)	203	203
DN 400 (mm)	8 633	8 633
DN 450 (mm)	6 436	6 436
DN 500 (mm)	14 952	14 952
DN 700 (mm)	39	39
DN 800 (mm)	6 844	6 844
DN indéterminé (mm)	6	6

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

3.3. Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2017	2018	2019
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	62 655	54 752	54 758

3.3.2. L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.
Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2019 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	70	90	90

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Code VP		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	**Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)**		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99,99 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
	Total Parties A et B	**45**	**45**
Code VP	**Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (55 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)**		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
	Total:	**100**	**90**

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2019 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

3.4. Gestion du patrimoine

3.4.1. LES RENOUVELLEMENTS REALISES

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ ***Les installations***

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
FORAGES ET UNITES DE DENITRATATION		
WINGLES DENITRATATION		
AUTOMATE	Rénovation	Compte
ONDULEUR	Renouvellement	Compte
PANOPLIE DE VANNES MOTORISEES ECHANGEUR 1	Rénovation	Compte
PANOPLIE DE VANNES MOTORISEES ECHANGEUR 2	Rénovation	Compte
WINGLES FORAGE NO3		
CTOTURE	Rénovation	Compte
WINGLES FORAGE NO8		
POMPE	Renouvellement	Compte
LIEVIN FORAGE LES EQUIPAGES		
DEMARREUR POMPE 2	Renouvellement	Compte
LIEVIN DENITRATATION		
PANOPLIE DU CIRCUIT D'EAU DE MISE A L'EGOUT ECHANG	Rénovation	Compte
PANOPLIE DU CIRCUIT D'EAU DE MISE A L'EGOUT ECHANG	Rénovation	Compte
VARIATEUR ECHANGEUR	Renouvellement	Compte
AVION DENITRATATION		
POMPE ALIMENTATION ECHANGEUR	Renouvellement	Compte
COMPRESSEUR D'AIR	Renouvellement	Compte
PANOPLIE DU CIRCUIT DE SAUMURE ECHANGEUR 1	Renouvellement	Compte
AVION FORAGE FOURQUES		
POMPE	Renouvellement	Compte
TUYAUTERIE INTERIEURE	Renouvellement	Compte
ESTEVELLES FORAGE		
CHLORATION	Rénovation	Compte
HULLUCH FORAGE		
COMBLEMENT LOOS EN GOHELLE	Renouvellement	Compte
HULLUCH DENITRATATION		
ANALYSEUR DE NITRATES	Renouvellement	Compte
MERICOURT FORAGE		
POMPE 2 - 45 M3H A 77 M	Rénovation	Compte
COMPTAGE FO-1.1 (80 MM)	Renouvellement	Compte
TOITURE	Renouvellement	Compte
COMPTEUR FORAGE 2	Renouvellement	Compte
VENDIN DENITRATATION		
COMPRESSEUR D'AIR	Renouvellement	Compte
PANOPLIE DE VANNES PNEUMATIQUES ECHANGEUR 1	Rénovation	Compte
ABLAIN-ST-NAZAIRE FORAGE		
GROUPE ELECTROPOMPE 1	Renouvellement	Compte
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE NO1	Renouvellement	Compte
HUISSERIES	Renouvellement	Compte
CARENCY FORAGE		
POMPE IMMERGEE 2 12M3/H	Renouvellement	Compte

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

TUYAUTERIE DE REFOULEMENT DU FORAGE	Rénovation	Compte
BEUVRY FORAGE		
POMPE 1	Renouvellement	Compte
POMPE 2	Renouvellement	Compte
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE NO 1	Renouvellement	Compte
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE NO 2	Renouvellement	Compte
TELESURVEILLANCE	Renouvellement	Compte
DEMARREUR	Rénovation	Compte
BEUVRY DENITRATATION		
POMPE ALIMENTATION ECHANGEUR NO1	Renouvellement	Compte
POMPE ALIMENTATION ECHANGEUR NO2	Renouvellement	Compte
COMPRESSEUR D'AIR	Renouvellement	Compte
EVENTS SILO	Renouvellement	Compte
HYDRAULIQUE DENIT	Rénovation	Compte
LABOURSE - INTERCONNECTION (SMAEL / BEUVRY)		
VANNE MOTORISEE NOEUX	Renouvellement	Compte
DEBITMETRE NOEUX	Renouvellement	Compte
REPRISES ET SUPRESSIONS		
ANGRES REPRISE		
GROUPE ELECTROPOMPE NO1 (25 M3/H A 16 M)	Renouvellement	Compte
GROUPE ELECTROPOMPE NO2 (25 M3/H A 16 M)	Renouvellement	Compte
GRENAY REPRISE GASCOGNE		
GROUPE DE REPRISE N 1 (150 M3H)	Rénovation	Compte
COMPTEURS GENERAUX		
HULLUCH RUE VOLTAIRE		
ALIMENTATION HULLUCH + BENIFONTAINEDN 200	Renouvellement	Compte

→ *Les compteurs*

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1er décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

3.4.2. LES TRAVAUX NEUFS REALISES

→ *Les installations*

Travaux réalisés par le délégataire :

Mise en service de la nouvelle unité de traitement des pesticides sur CAG située à Wingles.

Installations électromécaniques	Réalisé dans l'exercice
INVESTISSEMENTS	
CANA SECHERESSE	X
COMPLEMENT AVION RES	X
GEOREFERENCEMENT	X
RESERVOIR MERICOURT	X
1ER ETAB 2017	
SUIVI RELIQUATS AZOTES	X

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

4.1. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation…).

4.1.1. LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	458	246	0
Physico-chimique	23149	1388	82

4.1.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

→ *Conformité des paramètres analytiques*

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Atrazine	0	0,106	1	0	32	3	0,1 µg/l
Nitrates	22,3	50,4	0	1	80	9	50 mg/l
Tetra + Trichloroéthylène	0	17	9	0	44	16	10 µg/l

Concernant le suivi de la non-conformité Atrazine, cette valeur se situe sur la commune de Wingles (août 2019). une contre-analyse a été réalisée et le résultat était conforme.

Concernant le suivi de la non-conformité Nitrates, cette valeur se situe sur la commune de Liévin (septembre 2019). une contre-analyse a été réalisée et le résultat était conforme.

Les dépassements du paramètre Tetra trichloroéthylène concernent exclusivement l'eau produite aux forages de Beuvry Rivages qui n'alimente plus aucune commune de la CALL depuis l'été 2017. Son utilisation est limitée en période d'arrêt Smael ou baisse de production, à la vente en gros à la ville de Noeux les Mines

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Conductivité à 25°C in situ	614	1168	9	0	92	0	1100 µS/cm
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	4	3	0	32	0	2 Qualitatif

Concernant le suivi des non-conformités Conductivité à 25°C in situ, ces valeurs se situent sur les communes d'Estevelle (avril et juillet 2019), Beuvry (septembre 2019), Hulluch (mars 2019) et Wingles (janvier,avril,septembre,novembre 2019). Des contre-analyses ont été réalisées et les résultats étaient conformes.

Concernant le suivi des non-conformités Equ.Calco, ces valeurs se situent sur les communes de Hulluch (mars 2019), Wingles (août 2019) et Noyelles les Vermelles (juillet2019)

→ *Composition de l'eau du robinet*

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	102,10	146,40	32	mg/l	Sans objet
Chlorures	26,30	220	76	mg/l	250
Fluorures	0	160	32	µg/l	1500
Magnésium	3,30	20,60	32	mg/l	Sans objet
Nitrates	22,30	50,40	89	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,22	35	µg/l	0,5
Potassium	1,10	7,20	32	mg/l	Sans objet
Sodium	9,70	85,80	32	mg/l	200
Sulfates	7,10	218	76	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	26,88	45,21	76	°F	Sans objet

4.1.3. L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU

→ *Historique des données du contrôle officiel (ARS)*

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

	2017	2018	2019
Paramètres microbiologiques			
Taux de conformité microbiologique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	82	82	80
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	82	82	80
Paramètres physico–chimique			
Taux de conformité physico-chimique	**77,36 %**	**89,62 %**	**89,13 %**
Nombre de prélèvements conformes	82	95	82
Nombre de prélèvements non conformes	24	11	10
Nombre total de prélèvements	106	106	92

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Les 10 non conformités physicochimiques se décomposent en 9 au titre de l'eau produite sur les captages de Beuvry, mais qui n'alimente pas la CALL. Le taux de conformité physico chimique pour les habitants de la CALL est de 98,9%

→ *Chlorure de Vinyle Monomère*

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

En 2019, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

Situation sur votre service :

Sur les bases des données patrimoniales disponibles dans le Système d'Information Géographique (matériaux et dates de pose), le réseau ne fait pas partie des sites susceptibles d'être concernés par ce phénomène.

→ *Perchlorates*

En date du 25 octobre 2012, les préfets du Nord et du Pas de Calais ont émis, par application du principe de précaution, des restrictions d'usage de l'eau suite à la découverte de la présence de perchlorates dans de nombreuses ressources de la Région. Ces restrictions concernent les femmes enceintes et les nourrissons pour lesquels sont fixés respectivement des seuils de consommations de 15 µg/l et de 4 µg/l.
A fortes doses, cette substance non cancérigène pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes. Pour autant, selon un communiqué de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord Pas de Calais du 24 octobre 2012, à ce jour, ni l'OMS, ni l'Union Européenne, ni aucune autre autorité de santé n'ont fixé de norme maximale internationale quant à l'ingestion de perchlorates.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

En 2014, l'arrêté complémentaire des préfets établissant la liste des communes ayant des teneurs en ClO4 supérieurs à 4 et 15 µg /l a été mis à jour.
Ce dernier confirme la position de l'administration sur la nécessité de restriction de la consommation pour certaines catégories de la population (femmes enceintes ou allaitantes et nourrissons).
De son côté, Veolia a poursuivi en 2019 ses investigations à grande échelle sur la recherche des sources émettrices notamment sur les périmètres de protection, en vue d'évaluer l'existence de sources potentielles d'apport en perchlorate (anciens stocks de munition).
Pour mémoire, les ressources suivantes contiennent des concentrations en perchlorates supérieures aux seuils de recommandation :

Commune	Point de prélèvement	Date	Teneur en µg/L
ANGRES	refoulement forage DDASS	27/03/2019	15,1
AVION	FORAGE	29/03/2019	15,4
AVION	refoulement FO1 DDASS	28/03/2019	32,6
AVION	refoulement FO2 DDASS	28/03/2019	32,7
ESTEVELLES	Refoulement	27/03/2019	5,3
HULLUCH	Forage avant dénitratation DDASS	04/04/2019	8,9
HULLUCH	refoulement FO1 DDASS	04/04/2019	9,7
LIEVIN	refoulement FO3 DDASS	27/03/2019	12,3
LIEVIN	refoulement FO4 DDASS	27/03/2019	13,9
LIEVIN	refoulement FO5 DDASS	27/03/2019	17,6
MERICOURT	refoulement FO1 DDASS	02/04/2019	60,5
MERICOURT	refoulement FO2 DDASS	02/04/2019	48,3
SOUCHEZ	Refoulement	27/03/2019	4,9
VENDIN LE VIEIL	refoulement FO1	04/04/2019	36,2
VENDIN LE VIEIL	refoulement FO2	04/04/2019	40,3
VIMY	forage FO1	29/03/2019	7,9
VIMY	Forage FO2	29/03/2019	11,8
VIMY	forage FO3	29/03/2019	7,7
WINGLES	ARS_Exhaure FE3_F6F6bis	27/03/2019	6,3
WINGLES	chemin du Clair	27/03/2019	6,6
WINGLES	refoulement FO2 DDASS	27/03/2019	4,7
WINGLES	refoulement FO3 DDASS	27/03/2019	19,8

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

4.2. La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1. L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION : LE VOLUME PRELEVE ET PRODUIT

→ *L'origine de l'eau alimentant le service*

	Unité de Production de : (UP)	Zone de distribution de : (ZD)
1	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE CARENCY - Bois des baudets CARENCY - Village VILLERS-AU-BOIS	GOUY-SERVINS SERVINS VILLERS-AU-BOIS ABLAIN-SAINT-NAZAIRE CARENCY CAMBLIGNEUL (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN)
2	VIMY	VIMY THELUS (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN) NEUVILLE SAINT VAAST (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN) FARBUS (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN)
3	MERICOURT	MERICOURT ACHEVILLE
4	AVION - La Raquette AVION- Les Fourques	AVION ELEU-DIT-LEAUWETTE SALLAUMINES LENS Bas Service (Sud Ouest) en partie
5	HULLUCH WINGLES SMAEL	HULLUCH BENIFONTAINE WINGLES MEURCHIN LOISON-SOUS-LENS VENDIN-LE-VIEIL (Fosse 8 et Bois Rigault) HARNES (en partie) ANNAY-SOUS-LENS (en partie) HAISNES LES LA BASSEE (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN) LENS Bas Service LENS Haut Service (en partie) LOOS EN GOHELLE (en partie)
6	LIEVIN - Les Equipages LIEVIN - Rollencourt SOUCHEZ SMAEL (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN)	LIEVIN ANGRES BULLY-LES-MINES (en partie) GRENAY (en partie) GIVENCHY-EN-GOHELLE SAINS EN GOHELLE AIX-NOULETTE SOUCHEZ LENS (en partie)
7	NOYELLES LES VERMELLES - Fontaine de Bray SMAEL (hors communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN)	GRENAY (en partie) MAZINGARBE BULLY-LES-MINES (en partie) NOYELLES LES VERMELLES (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN) VERMELLES (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN) ANNEQUIN (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN) NOEUX LES MINES (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN) LOOS EN GOHELLE – VENDIN LE VIEIL – LENS (en partie)
8	VENDIN-LE-VIEIL	VENDIN-LE-VIEIL PONT-A-VENDIN ANNAY-SOUS-LENS

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

	Unité de Production de : (UP)	Zone de distribution de : (ZD)
9	ESTEVELLES QUIERY LA MOTTE (hors Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN)	ESTEVELLES HARNES (en partie) FOUQUIERES-LEZ-LENS NOYELLES-SOUS-LENS SALLAUMINES (en partie) MERICOURT (en partie) BILLY-MONTIGNY (en partie)

→ *Le volume prélevé*

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
Dénitratation - NOYELLES LES VERMELLES - r Nationale Paix - N°1201-1202-1203	200	4000
Dénitratation - WINGLES - rue Electrolyse rue Dolet - N°12	450	9000
Forage - AVION - Les Fourques bld Martel - N°390	120	2 400
Forage - CARENCY - bois des Baudets - N°1520	100	750
Forage - ESTEVELLES - av Fosse 24 - N°560	120	2 400
Forage - LIEVIN - Parc Rollencourt - N°1110	250	4 000
Forage - MERICOURT - rue Ledru Rollin - N°710	90	1 700
Forage - NOYELLES LES VERMELLES - rue Fontaine de Bray - N°1200	400	8000
Forage - SOUCHEZ - Fontaine des Ecouloirs rue Givenchy - N°1190	40	375
Forage - VIMY - Le Vivier rue Gambetta - N°2000-2010	235	2 600
Forage Dénitratation - HULLUCH - Fosse 13bis rue Voltaire / Basly Planquette	200	4000
Forage et Dénitratation - AVION - La Raquette stade Javary - N°431	200	4000
Forage et Dénitratation - BEUVRY - rte Nationale	300	6000
Forage et Dénitratation - LIEVIN - Parc des Equipages - N°1071		7700
Forage et Réservoir - ABLAIN SAINT NAZAIRE - Les Halots rue Lancino - N°1570	25	370
Forage et Réservoir Village - CARENCY - rue Barbot - N°1536	12	130
Forage F2 - WINGLES - ch Clair		2400
Forage F3 - WINGLES - ch Chateau		3300
Forage F6 - WINGLES	170	3600
Forage F6 bis- WINGLES	170	En alternance avec F6
Forage F7 - WINGLES - rue Guet (NON AEP)		
Forage F8 - WINGLES	80	1600
Forage, Réservoir et Dénitratation - VENDIN - ch Marliere Griolins - N525-560	60	2 400

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	N/N-1
Volume prélevé (m3)	**9 834 729**	**10 375 295**	**8 370 182**	**-19,3%**
Volume prélevé par ressource (m3)				
Dénitratation - WINGLES - rue Electrolyse rue Dolet - N°12	2 143 508	2 437 415	2 285 359	-6,2%
Forage - AVION - Les Fourques bld Martel - N°390	663 846	634 305	684 273	7,9%
Forage - CARENCY - bois des Baudets - N°1520	124 525	133 248	126 016	-5,4%
Forage - ESTEVELLES - av Fosse 24 - N°560	656 945	724 580	756 814	4,4%
Forage - LIEVIN - Parc Rollencourt - N°1110	0	0	0	0%
Forage - MERICOURT - rue Ledru Rollin - N°710	410 283	399 151	394 081	-1,3%
Forage - NOYELLES LES VERMELLES - rue Fontaine de Bray - N°1200	299 678	434 769	526 272	21,0%
Forage - SOUCHEZ - Fontaine des Ecouloirs rue Givenchy - N°1190	78 453	83 710	82 400	-1,6%
Forage - VIMY - Le Vivier rue Gambetta - N°2000-2010	385 010	396 597	354 060	-10,7%
Forage Dénitratation - HULLUCH - Fosse 13bis rue Voltaire / Basly Planquette	217 421	187 688	298 095	58,8%
Forage et Dénitratation - AVION - La Raquette stade Javary - N°431	885 251	895 825	926 892	3,5%
Forage et Dénitratation - BEUVRY - rte Nationale	1 534 528	1 245 266	167 874	-86,5%
Forage et Dénitratation - LIEVIN - Parc des Equipages - N°1071	1 911 508	2 302 297	1 288 857	-44,0%
Forage et Réservoir - ABLAIN SAINT NAZAIRE - Les Halots rue Lancino - N°1570	60 376	60 053	66 689	11,1%
Forage et Réservoir Village - CARENCY - rue Barbot - N°1536	13 813	9 238	15 484	67,6%
Forage, Réservoir et Dénitratation - VENDIN - ch Marliere Griolins - N525-560	442 524	424 440	385 717	-9,1%
Forage, Réservoir et Surpression - VILLERS AU BOIS - N°1530-1531	7 060	6 713	11 299	68,3%
Reprise - ELEU DIT LEAUWETTE - rue dArras	0	0		
Volume prélevé par nature d'eau (m3)				
Eau souterraine non influencée	9 834 729	10 375 295	8 370 182	-19,3%

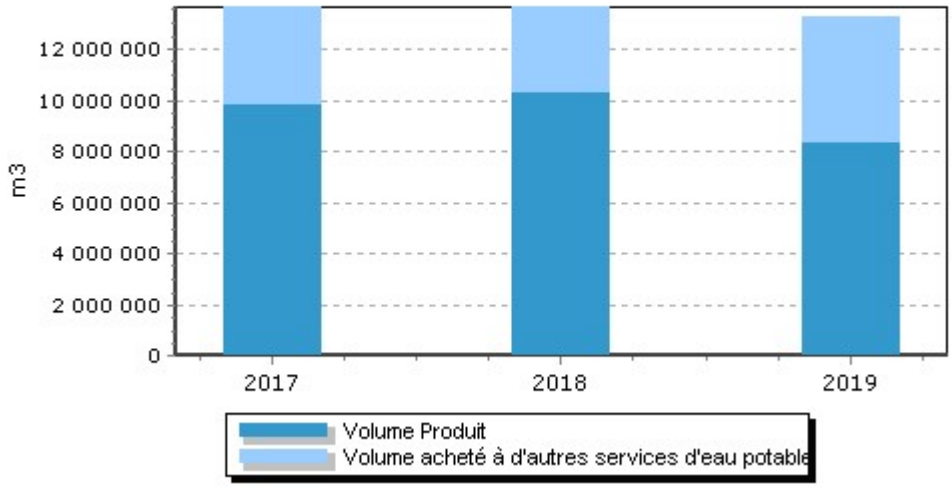
→ *Le volume produit et mis en distribution*

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2017	2018	2019
Volume prélevé (m3)	**9 834 729**	**10 375 295**	**8 370 182**
Besoin des usines	49 948	63 921	48 190
Volume produit (m3)	**9 784 781**	**10 311 374**	**8 321 992**
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	3 876 483	3 345 331	4 918 239
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	1 903 869	1 799 341	1 306 233
Volume mis en distribution (m3)	**11 757 395**	**11 839 147**	**11 933 998**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	**3 876 483**	**3 345 331**	**4 918 239**	**47,0%**
CA d'Hénin Carvin	1 319 487	1 313 000	1 438 867	9,6%
SMAEL	2 556 996	2 032 331	3 479 372	71,2%

4.2.2. L'EFFICACITE DE LA DISTRIBUTION : LE VOLUME VENDU, LE VOLUME CONSOMME ET LEUR EVOLUTION

→ *Le volume vendu*

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

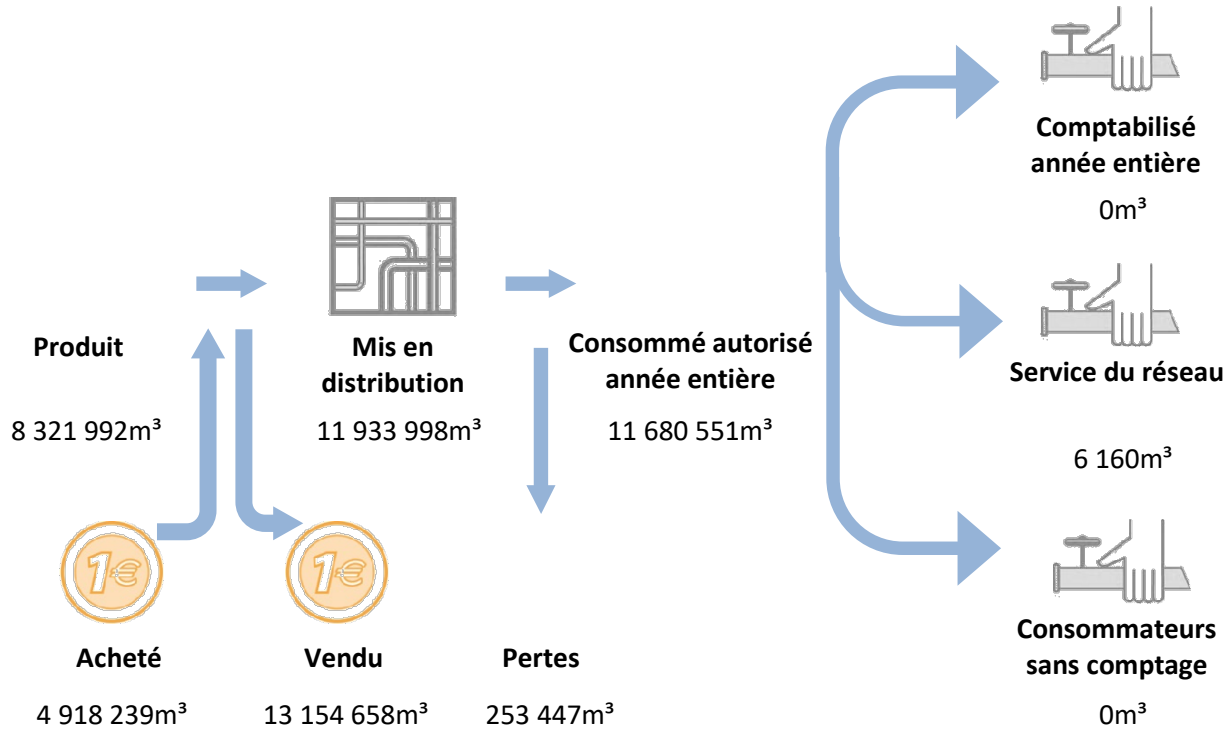
Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2017	2018	2019
Volume vendu selon le décret (m3)	**11622158**	**11568005**	**11680551**
Volume vendu à d'autres services d'eau potable contrat G6000	**11622158**	**11568005**	**11680551**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

→ *Synthèse des flux de volumes*



4.2.3. LA MAITRISE DES PERTES EN EAU

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2019 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	**99,0 %**	**98,01 %**	**98,21 %**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	11622158	11568005	11680551
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	1 903 869	1 799 341	1 306 233
Volume produit (m3) C	9 784 781	10 311 374	8 310 182
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	3 876 483	3 345 331	4 918 239

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau
(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2019 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2019.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

4.3. La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1. LES OPERATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

→ *Les installations*

Réservoirs	Date de lavage
Ablain Saint Nazaire	14 au 15/05/2019
Aix Noulette	25 au 26/03/2019
Annay sous Lens	16 au 17/01/2019
Avion	13 au 15/03/2019
Bouvigny Boyeffles	26 au 27/02/2019
Carency	06 au 07/05/2019
Eleu dit Leauwette	06 au 08/02/2019
Givenchy en Gohelle	10 au 12/04/2019
Grenay	Reporté suite Arrêté sécheresse
Harnes	Unité critique, nettoyage impossible
Hulluch 18	Unité critique, nettoyage impossible
Hulluch Ville	Unité critique, nettoyage impossible
Lens Cuve basse	Reporté suite Arrêté sécheresse
Lens Cuve haute	27 au 29/05/2019
Liévin	17 au 18/04/2019
Méricourt	21 au 22/11/2019
Servins	04 au 06/04/2019
Souchez	26 au 27/12/2019
Vendin le Vieil	21 au 23/05/2019
Villers au Bois	20 au 21/06/2019
Vimy les 3 cuves	04 au 06/06/2019

Les contrôles réglementaires sur les appareils électriques (armoire, groupe électromécaniques, éclairage des locaux, etc...) et pneumatiques (ballon anti-bélier, ballon de surpresseur, compresseurs) ont été réalisés. Les actions correctives éventuellement nécessaires ont été réalisées.
L'entretien des espaces verts (pelouses, taille des haies, désherbage des allées, etc...) est réalisé.
Les compteurs de prélèvement d'eau dans la nappe ont été soit contrôlés et étalonnés soit remplacés dans le cadre de la réglementation. Cette année, aucun compteur n'ont fait l'objet d'un remplacement.
Les visites et contrôles périodiques, établis selon nos plannings de maintenance préventive, permettent la vérification de :

- L'instrumentation d'analyse en ligne du chlore libre, du PH et des taux de nitrates.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

- L'automatisme et le contrôle de cohérence des mesures de niveau des nappes et des hauteurs d'eau dans les châteaux d'eau.
- L'installation de traitement au chlore gazeux.
- Des réducteurs et des régulateurs de pression avals.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

4.4. L'efficacité environnementale

4.4.1. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2017	2018	2019
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	**34 %**	**34 %**	**34 %**

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2016	2017	2018
Forage - AVION - Les Fourques bld Martel - N°390	60 %	60 %	60 %
Forage - CARENCY - bois des Baudets - N°1520	60 %	60 %	60 %
Forage - ESTEVELLES - av Fosse 24 - N°560	40 %	40 %	40 %
Forage - LIEVIN - Parc Rollencourt - N°1110	20 %	20 %	20 %
Forage - MERICOURT - rue Ledru Rollin - N°710	60 %	60 %	60 %
Forage - NOYELLES LES VERMELLES - rue Fontaine de Bray - N°1200	0 %	0 %	0 %
Forage - SOUCHEZ - Fontaine des Ecouloirs rue Givenchy - N°1190	80 %	80 %	80 %
Forage - VIMY - Le Vivier rue Gambetta - N°2000-2010	80 %	80 %	80 %
Forage Dénitratation - HULLUCH - Fosse 13bis rue Voltaire / Basly Planquette	40 %	40 %	40 %
Forage et Dénitratation - AVION - La Raquette stade Javary - N°431	40 %	40 %	40 %
Forage et Dénitratation - LIEVIN - Parc des Equipages - N°1071	0 %	0 %	0 %
Forage et Réservoir - ABLAIN SAINT NAZAIRE - Les Halots rue Lancino - N°1570	60 %	60 %	60 %
Forage et Réservoir Village - CARENCY - rue Barbot - N°1536	0 %	0 %	0 %
Forage F2 - WINGLES - ch Clair	40 %	40 %	40 %
Forage F3 - WINGLES - ch Chateau	40 %	40 %	40 %
Forage F7 - WINGLES - rue Guet	0 %	0 %	0 %
Forage, Réservoir et Dénitratation - VENDIN - ch Marliere Griolins - N525-560	40 %	40 %	40 %
Forage, Réservoir et Surpression - VILLERS AU BOIS - N°1530-1531	60 %	60 %	60 %

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

4.4.2. LE BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2017	2018	2019
Energie relevée consommée (kWh)	**5 146 262**	**5 609 151**	**4 671 055**
Surpresseur	22 063	25 397	29 967
Installation de reprise	449 816	205 050	382 465
Installation de pompage	414 771	832 214	871 939
Installation de production	4 047 531	4 169 055	3 029 309
Réservoir ou château d'eau	212 081	377 435	357 375

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3. LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- réduire les quantités de réactifs à utiliser.

	2019
Soude	0 litre
Chlore	5,90 tonnes
Sel (dénitratation)	1279 tonnes

4.4.4. LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

→ *La valorisation des déchets liés au service*



Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles…), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène…), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes…).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX — **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2019
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G760E - COM AGGLO LENS LIEVIN PROD EAU — **Eau**

LIBELLE	2018	2019
PRODUITS	**6 624 680**	**6 522 861**
Exploitation du service	5 277 411	5 156 932
Collectivités et autres organismes publics	1 347 269	1 365 929
CHARGES	**5 512 299**	**7 122 597**
Personnel	612 560	573 094
Energie électrique	233 782	398 880
Achats d'eau	795 256	1 512 038
Produits de traitement	220 075	542 887
Analyses	44 966	26 513
Sous-traitance, matièreset fournitures	208 481	489 697
Impôts locaux et taxes	171 433	337 087
Autres dépenses d'exploitation	321 261	196 442
télécommunications, poste et telegestion	*94 578*	*- 39 309*
engins et véhicules	*52 895*	*65 690*
informatique	*96 104*	*51 042*
assurances	*4 001*	*10 939*
locaux	*146 130*	*87 621*
autres	*- 72 450*	*20 457*
Contribution des services centraux et recherche	217 851	122 326
Collectivités et autres organismes publics	1 347 269	1 365 929
Charges relatives aux renouvellements	366 205	189 505
pour garantie de continuité du service	*180 227*	*0*
fonds contractuel (renouvellements)	*185 978*	*189 505*
Charges relatives aux investissements	973 108	1 368 200
programme contractuel (investissements)	*111 598*	*922 795*
investissements incorporels	*861 510*	*445 404*
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	53	0
RESULTAT AVANT IMPOT	**1 112 381**	**- 599 736**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	370 757	0
RESULTAT	**741 625**	**- 599 735**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 3/18/2020

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2019

Collectivité: G760E - COM AGGLO LENS LIEVIN PROD EAU **Eau**

LIBELLE	2018	2019
Ventes d'eau à d'autres services publics	5 277 411	5 156 932
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*6 276 649*	*5 171 081*
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 999 238*	*- 14 149*
Exploitation du service	**5 277 411**	**5 156 932**
Produits : part de la collectivité contractante	582 232	622 452
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*680 465*	*613 706*
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 98 233*	*8 746*
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	765 037	743 477
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*913 553*	*740 522*
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 148 516*	*2 955*
Collectivités et autres organismes publics	**1 347 269**	**1 365 929**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/18/20

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir à compter de 2019 une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attachés à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

Le chiffre ainsi obtenu pour 2019 pour le contrat ressort à : **8 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

5.2. Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel d'investissement*

		Avancement au 31/12/2018	Avancement au 31/12/2019	Commentaires
Outils d'amélioration d'exploitation				
	6 analyseurs de chlore	100%	100%	terminé
Reduction empreinte carbone				
	Bilan GES	100%	100%	terminé
Efficacité énergétique				
	Audit énergétique	100%	100%	terminé
Efficacité énergétique				
	5 sites à équiper en panneaux solaires	25%	100%	terminé
Protection ressource				
	Diag territorial Agricole	75%	100%	Restitution en COPIL le 9 Janvier 2020
Protection ressource				
	Suivi des reliquats azotés	50%	100%	tous les exploitants volontaires ont fait l'objet d'un suivi
Protection ressource				
	Migration des polluants	0%	0%	en attente des besoins des autres études
Protection ressource				
	SIG Ressource	50%	50%	en cours
Protection ressource				
	Etude pesticides Wingles	75%	75%	modélisation réalisée, suite à organiser avec Agrosolution; campagne de suivi du F8 à lancer
Protection ressource				
	Sauvegarde Fontaine de Bray	50%	75%	Synthèse présentée. Nécessité de déplacer le champ plus au sud Ouest. L'impact de la pollution historique de Mazingarbe

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

				doit être intégrée aux hypothèses de déplacement. Données en attente via le BRGM.
Protection ressource				
	Etude remédiation perchlorate Vendin et Méricourt	50%	50%	Vendin réalisé, Méricourt à poursuivre
SIG				
	géoréférencer conduite en classe A	75%		en cours
Situation d'urgence				
	manuel du réseau	100%	100%	terminé
	Exercice de gestion de crise	100%	100%	terminé
Téléalarme, télésurveillance et télégestion				
	Hypervision CME +	100%	100%	terminé
Entretien forages				
	Suivi productivité	100%	100%	terminé
Travaux interco Beuvry/SMAEL		100%	100%	terminé
Mise en sécurité ouvrages désaffectés	ITV réseau Asst	40,8 km/19%	145 km/64%	25 km/an, soit 225 km sur 9 ans
	Destruction Grenay	100%	100%	terminé
	Destruction Hulluch fosse 18	0%	0%	prévu en 2020
	Destruction Hulluch Ville	0%	0%	prévu en 2020
	Embellissement Aix Noulette	0%	0%	prévu après construction nouveau réservoir de Bully les Mines
Plantation de 10 000 arbres		50%		en cours (2016=1680 / 2017=2220 / 2018=1504
Rebouchage forages et destruction bâtiment		100%	100%	terminé
Etude diagnostique des ouvrages		100%	100%	terminé
Etude diagnostique et schéma directeur		75%	85%	en cours et sera terminé en 2020
CAG de Wingles		100%	100%	terminé
Rénovation réservoir AVION		100%	100%	terminé
Rénovation réservoir MERICOURT		15%	75%	travaux en 2019 et début 2020 en 2019
Rénovation réservoir HARNES		5%	5%	Travaux en 2020
Rénovation réservoir		0%	0%	prévu après construction

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

LENS				nouveau réservoir de Lens
Rénovation réservoir LIEVIN		0%	0%	prévu après construction nouveau réservoir de Bully les Mines
Sécurisation champs captant de Wingles dn 400 mm		100%	100%	terminé

Installations électromécaniques	**Montant en €**
INVESTISSEMENTS	
CANA SECHERESSE	197 503,41
COMPLEMENT AVION RES	76 615,25
GEOREFERENCEMENT	52 863,00
RESERVOIR MERICOURT	660 702,18
1ER ETAB 2017	
SUIVI RELIQUATS AZOTES	8 555,93

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2019
Dotation de l'exercice	189 504,73
Dépense de l'exercice	412 276,20

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

5.4. Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1. FLUX FINANCIERS DE FIN DE CONTRAT

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ *Régularisations de TVA*

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ *Biens de retour*

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ *Biens de reprise*

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts
[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2. DISPOSITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1er janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.
Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

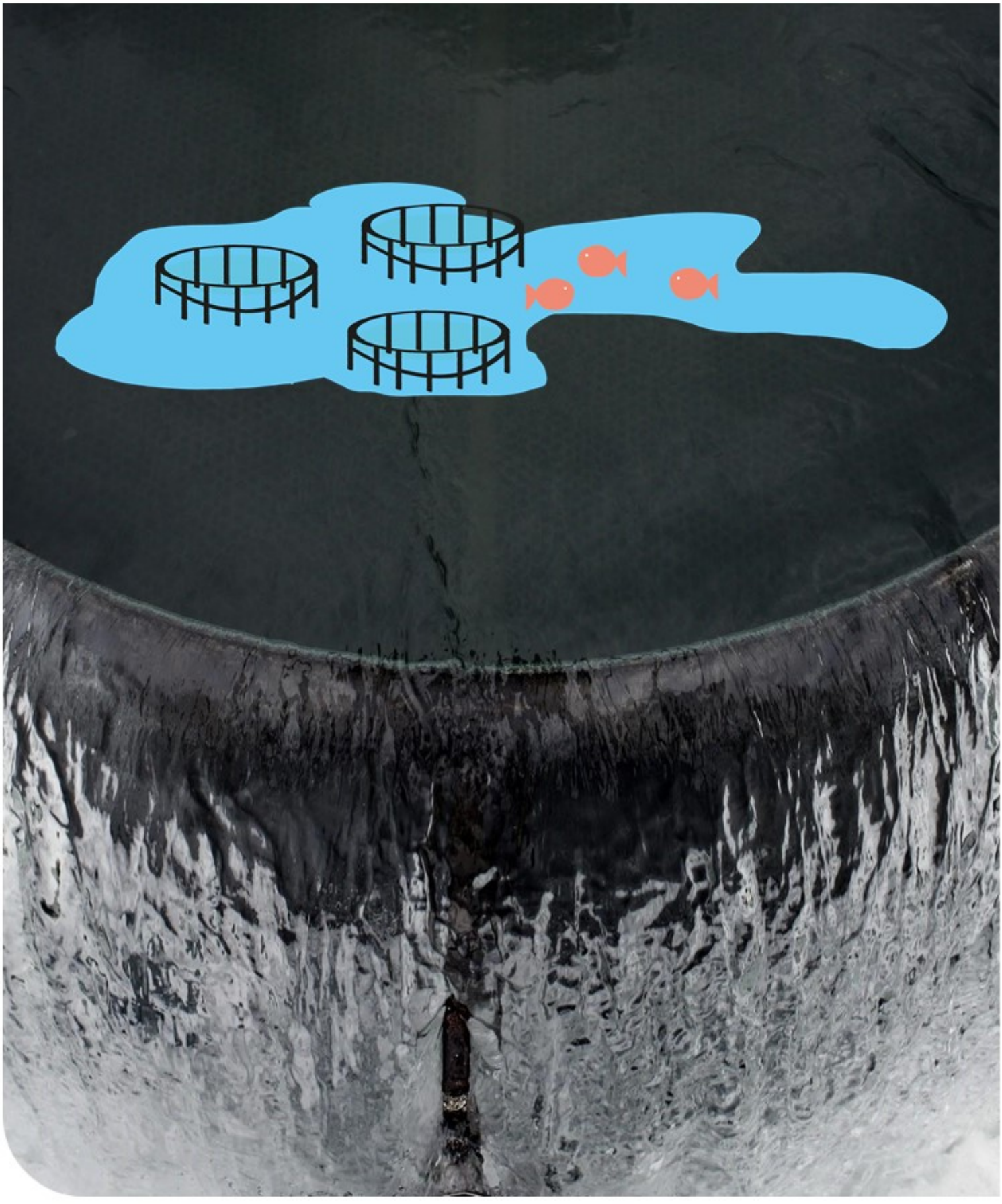
- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….,
- concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6. ANNEXES



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.1. Attestations d'assurances

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Veolia a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

- Assurance de responsabilité civile : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.

- Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.2. Le patrimoine du réseau

Le contrat de DSP – Production eau assure la production et le transport en eau potable des habitants des communes de le Communaupole de LENS-LIEVIN.

Le patrimoine du service est en annexe D.

La Collectivité Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN assume les prérogatives d'autorité organisatrice, et s'assure que le service est rendu au niveau requis pour les usagers. Elle a confié à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux les missions suivantes au titre de son service d'eau potable : Production Elévation, transport et Gestion clientèle.

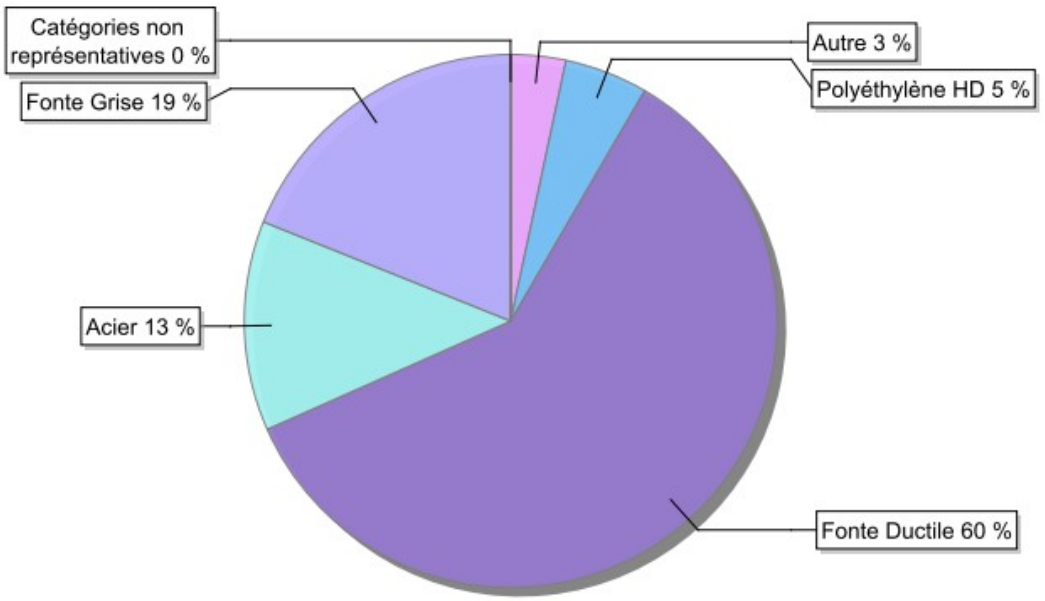
Nous nous engageons à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

Notre engagement c'est aussi de contribuer par nos actions au quotidien à la préservation de la ressource et à la mise en valeur du patrimoine de la Collectivité par une vision responsable.

Linéaire par matériaux

Communes (Km)	Fonte Ductile	Fonte Grise	Acier	Polychlorure de Vinyle	Polypropylène	Polyéthylène HD	Polyéthylène BD ou Ind.	Autre	Plomb	Amiante Ciment	Inconnu	Total
Ablain-Saint-Nazaire	0	0	0	0	0	1.1	0	0	0	0	0	1.1
Annequin	0	0.45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.45
Barlin	0	0.02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.02
Bénifontaine	2.39	0	0.31	0	0	0	0	0	0	0	0	2.7
Beuvry	1.48	1.13	0	0	0	0	0	1.28	0	0	0	3.89
Billy-Montigny	1.64	0.27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.92
Carency	1.27	0.49	0	0	0	0.98	0	0	0	0	0	2.74
Gouy-Servins	0	1.33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.33
Grenay	0.07	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.07
Labourse	0.94	0.41	0.01	0	0	0	0	0.55	0	0	0	1.9
Lens	1.25	0.83	1.11	0	0	0	0	0	0	0	0.01	3.19
Loos-en-Gohelle	4.83	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4.83
Mazingarbe	5.28	0.51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5.79
Méricourt	0	0	0.93	0	0	0	0	0	0	0	0	0.93
Noyelles-lès-Vermelles	1.14	1.72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2.86
Sailly-Labourse	2.21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2.21
Sallaumines	0	0.16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.16
Servins	0	0.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.2
Vendin-le-Vieil	5.95	0.11	2.43	0	0	0.06	0	0	0	0	0	8.55
Villers-au-Bois	0	1.82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.82
Wingles	4.39	0.91	2.18	0	0	0.62	0	0	0	0	0	8.1
	32.84	10.36	6.97	0	0	2.76	0	1.83	0	0	0.01	54.76

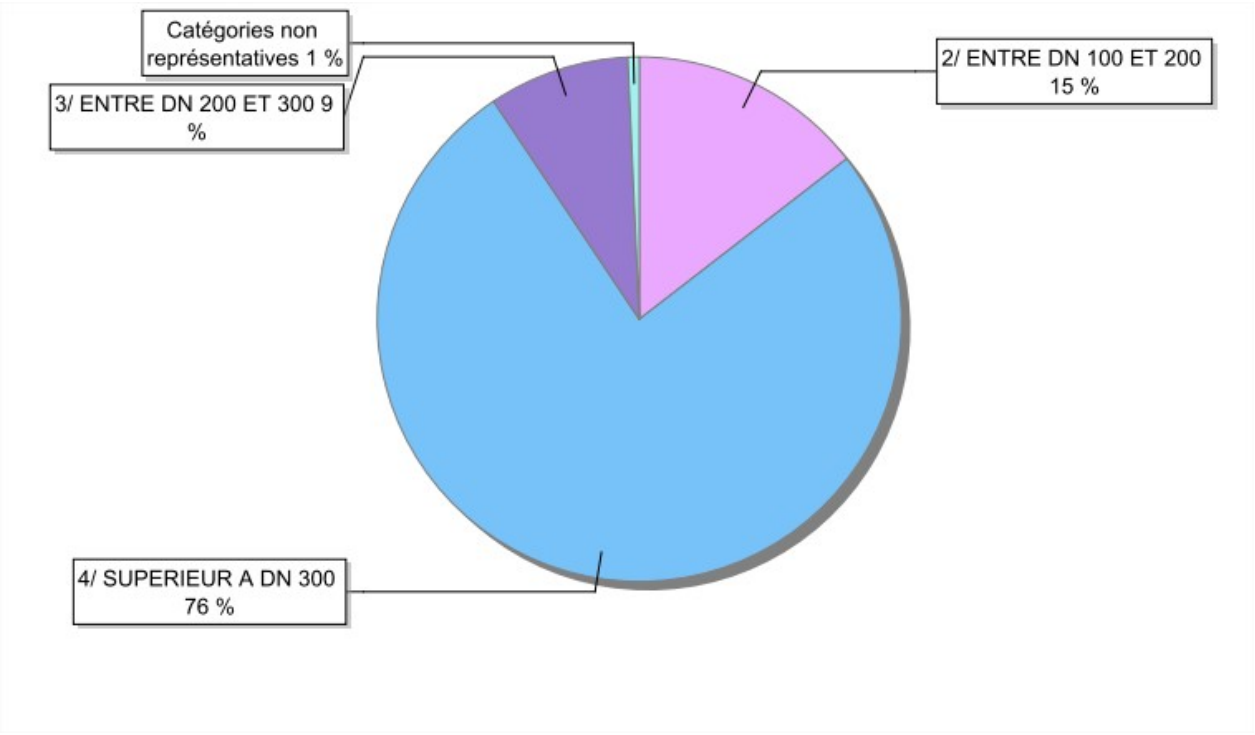
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Linéaire par diamètre

Communes (Km)	1/ Inférieur à DN 100	2/ Entre DN 100 et 200	3/ Entre DN 200 et 300	4/ Supérieur à DN 300	Inconnu	Total
Ablain-Saint-Nazaire	0	1.1	0	0	0	1.1
Annequin	0	0	0	0.45	0	0.45
Barlin	0	0.02	0	0	0	0.02
Bénifontaine	0	0	0	2.7	0	2.7
Beuvry	0	0.01	0	3.88	0	3.89
Billy-Montigny	0	0.02	1.25	0.64	0	1.92
Carency	0	2.74	0	0	0	2.74
Gouy-Servins	0	1.33	0	0	0	1.33
Grenay	0	0	0	0.07	0	0.07
Labourse	0	0.01	0.02	1.87	0	1.9
Lens	0	0	0	3.18	0.01	3.19
Loos-en-Gohelle	0	0.01	0	4.83	0	4.83
Mazingarbe	0	0.03	0.02	5.74	0	5.79
Méricourt	0	0	0.93	0	0	0.93
Noyelles-lès-Vermelles	0	0.07	0.11	2.69	0	2.86
Sailly-Labourse	0	0	0	2.21	0	2.21
Sallaumines	0	0	0.16	0	0	0.16
Servins	0	0.2	0	0	0	0.2
Vendin-le-Vieil	0	0.05	1.39	7.11	0	8.55
Villers-au-Bois	0	1.82	0	0	0	1.82
Wingles	0.38	0.55	0.88	6.29	0	8.1
	0.38	7.96	4.76	41.66	0.01	54.76

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.3. La qualité de l'eau

6.3.1. LA RESSOURCE

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	56	56	12	12
Physico-chimique	14790	14790	1243	1243

Détail des non-conformités sur la ressource :

Tous les résultats sont conformes.

6.3.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

→ *Conformité des prélèvements*

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	80	80	39	39	119	119
Physico-chimie	92	82	27	26	119	108

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	89,1 %	96,3 %	90,8 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ *Conformité des paramètres analytiques*

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité[4] :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	160	160	78	78
Physico-chimique	6221	6211	40	39
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	242	242	156	156
Physico-chimique	1132	1120	70	70
Autres paramètres analysés				
Microbiologique			0	
Physico-chimique	1006		35	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

[4] Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.3.3. NOMBRE DE RESULTATS ET CONFORMITE DES ANALYSES SUR L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUE PAR ENTITES RESEAU

PC - CARENCY VILLAGE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
Perchlorate	0	0	0	1	µg/L	
Température de l'eau	10.8	10.8	10.8	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	722	722	722	1	µS/cm	
Oxygène dissous	6.8	6.8	6.8	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	97.2	97.2	97.2	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.015	0.015	0.015	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.015	0.015	0.015	1	µg/l	<= 5
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	
Chlore libre	0.34	0.34	0.34	1	mg/l	
Chlore total	0.39	0.39	0.39	1	mg/l	

PC - PC WINGL SORTIE CAG

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Titre Hydrotimétrique	35.2	40.021	44.5	24	°F	
Turbidité	0	0.192	0.82	24	NFU	
Déisopropylatrazine	0	00	0.006	29	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0	0.01	0.021	29	µg/l	<= 2
Nitrates	51.5	51.5	51.5	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Pesticides totaux	0	0.06	0.146	29	µg/l	<= 5
Atrazine	0	0.03	0.077	29	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.021	0.054	29	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - VILLERS AU BOIS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
Perchlorate	1.3	1.3	1.3	1	µg/L	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Hydrocarbure Volatil (indice)	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Température de l'eau	10.5	10.5	10.5	1	°C	<= 25
Fer total	2	2	2	1	µg/l	
Conductivité à 25°C in situ	739	739	739	1	µS/cm	
Oxygène dissous	6.8	6.8	6.8	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	96.7	96.7	96.7	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.024	0.024	0.024	1	µg/l	<= 2
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	
Bore	18.4	18.4	18.4	1	µg/l	
Plomb	0.2	0.2	0.2	1	µg/l	<= 50
Zinc	0.002	0.002	0.002	1	mg/l	<= 5
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Pesticides totaux	0.03	0.03	0.03	1	µg/l	<= 5
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 001- FOR BEUVRY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	5	µg/l	
Carbonates	0	0	0	5	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	5	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	338	345.4	352	5	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.16	7.2	5	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.18	7.21	7.22	5	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	27.7	28.3	28.85	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	39.9	41.304	43.95	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		1	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0.2	1.054	4.3	5	NFU	
Biphényle	0	0	0	5	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	5	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12.6	12.76	13.2	5	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	5	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	5	µg/l	
Calcium	142.8	147.66	158.5	5	mg/l	
Chlorures	55	66.8	83	5	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	975	991.6	1015	5	µS/cm	
Magnésium	10.2	10.66	11.4	5	mg/l	
Potassium	4.1	4.4	4.6	5	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	17.3	17.94	19.1	5	mg/l	
Sodium	37	39.98	41.4	5	mg/l	<= 200
Sulfates	87	97.6	109	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.6	0.66	0.8	5	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	5.3	6.44	7.2	5	mg/l	
O2 dissous % Saturation	53	80.02	96.3	5	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.007	0.008	0.01	5	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 4
Nitrates	39.9	54.5	63.8	5	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.8	1.092	1.28	5	mg/l	
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0.018	0.046	5	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	5	µg/l	
Arsenic	0	0	0	5	µg/l	<= 100
Bore	118	131.8	148	5	µg/l	
Cadmium	0	0	0	5	µg/l	<= 5
Fluorures	100	140	270	5	µg/l	
Nickel	0	7.4	11	5	µg/l	
Sélénium	6	6.8	8	5	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	4.408	20	40	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	4.408	20	40	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	40	µg/l	
Pesticides totaux	0.015	0.02	0.023	5	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	5	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	5	mg/l	
Chlore total	0	0	0	5	mg/l	
Atrazine	0.006	0.007	0.008	5	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.014	0.015	0.016	5	µg/l	<= 5
Diuron	0	0.005	0.007	5	µg/l	<= 2

PC - 001-FOR ABLAIN SAINT NAZAIRE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
Perchlorate	0	0	0	1	µg/L	
Température de l'eau	11.6	11.6	11.6	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	699	699	699	1	µS/cm	
Oxygène dissous	6.4	6.4	6.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	96.4	96.4	96.4	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.029	0.029	0.029	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.043	0.043	0.043	1	µg/l	<= 5
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0.014	0.014	0.014	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 001-FOR BOIS DES BAUDET

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	363	363	363	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.25	7.25	7.25	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	29.75	29.75	29.75	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	34.59	34.59	34.59	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.13	0.13	0.13	1	NFU	
Perchlorate	1	1	1	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10.8	10.8	10.8	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	131.1	131.1	131.1	1	mg/l	
Chlorures	28	28	28	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	719	719	719	1	µS/cm	
Magnésium	4.4	4.4	4.4	1	mg/l	
Potassium	2.2	2.2	2.2	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	11.7	11.7	11.7	1	mg/l	
Sodium	11	11	11	1	mg/l	<= 200
Sulfates	21	21	21	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.3	0.3	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	5.9	5.9	5.9	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	92.2	92.2	92.2	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.007	0.024	0.04	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	36.3	36.3	36.3	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.73	0.73	0.73	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.069	0.069	0.069	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	14	14	14	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	110	110	110	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Pesticides totaux	0.007	0.029	0.051	2	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0.38	0.38	0.38	1	mg/l	
Chlore total	0.42	0.42	0.42	1	mg/l	
Atrazine	0	0.006	0.011	2	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 5

PC - 001-FOR ESTEVELLE FOSSE 24

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
pH à température de l'eau	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
Température de l'eau	10	10	10	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	1151	1151	1151	1	µS/cm	
Oxygène dissous	6.5	6.5	6.5	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	97.4	97.4	97.4	1	%sat.	>= 30
Radon 222	4500	4500	4500	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0.58	0.58	0.58	1	mg/l	
Chlore total	0.59	0.59	0.59	1	mg/l	

PC - 001-FOR HULLUCH FOSSE 13BIS F1

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Perchlorate	8.9	9.3	9.7	2	µg/L	
Déisopropylatrazine	0	0.004	0.009	4	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.015	0.024	0.035	4	µg/l	<= 2
Nitrates	60.9	80.7	97.9	4	mg/l	<= 100
Bore	13.4	101.25	204	4	µg/l	
Pesticides totaux	0.026	0.056	0.073	4	µg/l	<= 5
Atrazine	0.011	0.021	0.033	4	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.008	0.024	4	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 001-FOR MERICOURT FO1

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	327	327	327	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.8	26.8	26.8	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	30.44	30.44	30.44	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.16	0.16	0.16	1	NFU	
Perchlorate	60.5	60.5	60.5	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10.2	10.2	10.2	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	106.3	106.3	106.3	1	mg/l	
Chlorures	31.2	31.2	31.2	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	684	684	684	1	µS/cm	
Magnésium	9.4	9.4	9.4	1	mg/l	
Potassium	1.8	1.8	1.8	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	14.5	14.5	14.5	1	mg/l	
Sodium	12.9	12.9	12.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	14.9	14.9	14.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.5	0.5	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.7	6.7	6.7	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	96.2	96.2	96.2	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	31.3	31.3	31.3	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.63	0.63	0.63	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.023	0.023	0.023	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	22	22	22	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	140	140	140	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	7200	7200	7200	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0.57	0.57	0.57	1	mg/l	
Chlore total	0.62	0.62	0.62	1	mg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 001-FOR VENDIN LE VIEIL FO1

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	248	248	248	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.43	7.43	7.43	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	20.3	20.3	20.3	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.88	29.88	29.88	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.17	0.17	0.17	1	NFU	
Perchlorate	36.2	36.2	36.2	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	4	mg/l	<= 1
Hydrocarbure Volatil (indice)	0	0	0	3	µg/l	<= 2
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	3	µg/l	<= 100
Température de l'eau	12.5	12.5	12.5	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	114.6	114.6	114.6	1	mg/l	
Chlorures	44	44	44	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	712	712	712	1	µS/cm	
Magnésium	3	3	3	1	mg/l	
Potassium	0.9	0.9	0.9	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	10	10	10	1	mg/l	
Sodium	21.3	21.3	21.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	41	41	41	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.7	0.7	0.7	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	9.2	9.2	9.2	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	92.5	92.5	92.5	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.007	0.008	0.008	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	62.2	62.2	62.2	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	1.24	1.24	1.24	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	3.608	13.8	4	µg/l	<= 100
Bore	38	38	38	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	4	µg/l	<= 5
Cobalt	0.18	6.757	19.9	3	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Cuivre	0.001	0.001	0.001	3	mg/l	
Fluorures	110	110	110	1	µg/l	
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Nickel	0	8.425	31.5	4	µg/l	
Plomb	0	0.167	0.3	3	µg/l	<= 50
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Zinc	0.003	0.003	0.004	3	mg/l	<= 5
Bromochlorométhane	0	0	0	3	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	
Dibromométhane	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	3	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	3	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	3	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0.238	0.95	4	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0.238	0.95	4	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	0.009	0.026	3	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0.009	0.026	3	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0.009	0.026	3	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Pesticides totaux	0	0.007	0.022	5	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	3	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	3	µg/l	
Benzène	0	0	0	3	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	3	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	3	µg/l	
Paraxylène	0	0	0	3	µg/l	
Toluène	0	0	0	3	µg/l	
Atrazine	0.006	0.007	0.008	2	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.015	0.015	0.015	1	µg/l	<= 5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Diuron	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 001-FOR VIMY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	2	µg/l	
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	281	287	293	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.25	7.3	2	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.36	7.395	7.43	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	23.05	23.525	24	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.21	28.865	29.52	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.16	0.16	0.16	2	NFU	
Perchlorate	7.7	9.133	11.8	3	µg/L	
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	2	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11	11.65	12.3	2	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	2	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	
Calcium	107.9	110.2	112.5	2	mg/l	
Chlorures	24.4	25.85	27.3	2	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	598	619	640	2	µS/cm	
Magnésium	3	3.2	3.4	2	mg/l	
Potassium	1.3	1.3	1.3	2	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	10.4	10.9	11.4	2	mg/l	
Sodium	9.1	10.15	11.2	2	mg/l	<= 200
Sulfates	15.1	17.4	19.7	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.4	0.5	0.6	2	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.4	7.45	8.5	2	mg/l	
O2 dissous % Saturation	82.4	87.55	92.7	2	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.02	0.03	0.039	5	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 4
Nitrates	33.8	35.4	37	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.68	0.71	0.74	2	mg/l	
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.023	0.035	0.046	2	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 100
Bore	17	20.5	24	2	µg/l	
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Fluorures	100	115	130	2	µg/l	
Nickel	0	0	0	2	µg/l	
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Bromacil	0	0.023	0.046	2	µg/l	<= 2
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.003	0.005	2	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.028	0.05	0.08	5	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 2
Radon 222	11100	11100	11100	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0.27	0.56	0.85	2	mg/l	
Chlore total	0.32	0.605	0.89	2	mg/l	
Atrazine	0	0.01	0.017	5	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.034	0.043	0.052	2	µg/l	<= 5

PC - 001-FOR WINGLES FORAGE 7

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Sulfates	103	118.583	139	12	mg/l	<= 250
Déséthylatrazine	0.006	0.012	0.015	12	µg/l	<= 2
Nickel	0	1.217	2	12	µg/l	
Pesticides totaux	0.013	0.029	0.035	12	µg/l	<= 5
Atrazine	0.007	0.013	0.016	12	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.004	0.007	12	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 002-FOR HULLUCH FOSSE 13BIS F2

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	326	326	326	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.75	26.75	26.75	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	38.55	38.55	38.55	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.16	0.16	0.16	1	NFU	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11.2	11.2	11.2	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	141.2	141.2	141.2	1	mg/l	
Chlorures	54	54	54	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	1035	1035	1035	1	µS/cm	
Magnésium	7.9	7.9	7.9	1	mg/l	
Potassium	7	7	7	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	9.4	9.4	9.4	1	mg/l	
Sodium	55.8	55.8	55.8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	129	129	129	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.8	0.8	0.8	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.7	6.7	6.7	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	97.8	97.8	97.8	1	%sat.	>= 30
Déisopropylatrazine	0	0.004	0.01	5	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.014	0.023	0.032	5	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	93.4	93.4	93.4	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	1.87	1.87	1.87	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.023	0.023	0.023	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	160	160	160	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	90	90	90	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	5	5	5	1	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.042	0.042	0.042	1	µg/l	<= 2
Métazachlore	0.012	0.012	0.012	1	µg/l	<= 2
Oxadixyl	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.023	0.075	0.149	5	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0.009	0.02	0.034	5	µg/l	<= 2
Métribuzine	0.011	0.011	0.011	1	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.011	0.024	5	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.05	0.05	0.05	1	µg/l	<= 5
Chlortoluron	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 2
Diuron	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 2
Isoproturon	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 002-FOR LA RAQUETTE FO1

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	333	333	333	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.27	7.27	7.27	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	27.3	27.3	27.3	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	35.11	35.11	35.11	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.1	0.1	0.1	1	NFU	
Perchlorate	32.6	32.6	32.6	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12.5	12.5	12.5	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	127.1	127.1	127.1	1	mg/l	
Chlorures	35.6	35.6	35.6	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	758	758	758	1	µS/cm	
Magnésium	8.1	8.1	8.1	1	mg/l	
Potassium	2.5	2.5	2.5	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	14.6	14.6	14.6	1	mg/l	
Sodium	17.4	17.4	17.4	1	mg/l	<= 200
Sulfates	32	32	32	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.5	0.5	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.4	6.4	6.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	93.2	93.2	93.2	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.019	0.019	0.019	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	50.1	50.1	50.1	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	1	1	1	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.046	0.046	0.046	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	42	57.633	75.8	3	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	100	100	100	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	2	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Pesticides totaux	0.026	0.029	0.032	2	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Benzène	0	0	0	2	µg/l	
Ethylbenzène	0	0	0	2	µg/l	
Orthoxylène	0	0	0	2	µg/l	
Paraxylène	0	0	0	2	µg/l	
Toluène	0	0	0	2	µg/l	
Atrazine	0.007	0.01	0.013	2	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.032	0.032	0.032	1	µg/l	<= 5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 002-FOR LES FOURQUES

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	326	326	326	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.35	7.35	7.35	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.75	26.75	26.75	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	30.59	30.59	30.59	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.15	0.15	0.15	1	NFU	
Perchlorate	15.4	15.4	15.4	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10.7	10.7	10.7	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	114.8	114.8	114.8	1	mg/l	
Chlorures	31.3	31.3	31.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	703	703	703	1	µS/cm	
Magnésium	4.6	4.6	4.6	1	mg/l	
Potassium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	12.7	12.7	12.7	1	mg/l	
Sodium	14.7	14.7	14.7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	19.9	19.9	19.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.4	0.4	0.4	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.5	6.5	6.5	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	97.5	97.5	97.5	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0	0.012	0.02	14	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	30.7	30.7	30.7	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.61	0.61	0.61	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.046	0.046	0.046	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	31	31	31	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	130	130	130	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Dichlorométhane	0	0	0	12	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	12	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	12	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	12	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Bromacil	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0	0.024	0.047	14	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0.47	0.47	0.47	1	mg/l	
Chlore total	0.55	0.55	0.55	1	mg/l	
Atrazine	0	0.011	0.027	14	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.022	0.022	0.022	1	µg/l	<= 5
Diuron	0.009	0.009	0.009	1	µg/l	<= 2

PC - 002-FOR MERICOURT FO2

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Perchlorate	48.3	48.3	48.3	1	µg/L	

PC - 002-FOR VENDIN LE VIEIL FO2

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Perchlorate	40.3	40.3	40.3	1	µg/L	
Déséthylatrazine	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.013	0.013	0.013	1	µg/l	<= 5
Atrazine	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 002-FOR WINGLES FORAGES 2

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	372	372	372	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.21	7.21	7.21	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	30.5	30.5	30.5	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	44.2	44.2	44.2	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.15	0.15	0.15	1	NFU	
Perchlorate	4.7	4.7	4.7	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10.7	10.7	10.7	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	159.7	159.7	159.7	1	mg/l	
Chlorures	63	63	63	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	1108	1108	1108	1	µS/cm	
Magnésium	10.4	10.4	10.4	1	mg/l	
Potassium	4.1	4.1	4.1	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	13.4	13.4	13.4	1	mg/l	
Sodium	60.2	60.2	60.2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	164	164	164	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.1	1.1	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.4	6.4	6.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	84.7	84.7	84.7	1	%sat.	>= 30
Déisopropylatrazine	0	0.001	0.006	5	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.006	0.012	0.014	5	µg/l	<= 2
Ammonium	0.1	0.1	0.1	1	mg/l	<= 4
Nitrates	39	39	39	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.78	0.78	0.78	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.023	0.023	0.023	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	141	141	141	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	80	80	80	1	µg/l	
Nickel	6	6	6	1	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.021	0.021	0.021	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.058	0.138	0.239	5	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0.031	0.073	0.129	5	µg/l	<= 2
Simazine	0.021	0.046	0.067	5	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.141	0.141	0.141	1	µg/l	<= 5
Diuron	0.01	0.01	0.01	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 003-FOR FONTAINE DE BRAY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	<= 10000
Métolachlore	0	0.005	0.03	6	µg/l	<= 2
Pentachlorobenzène	0	0	0	6	µg/l	
Carbonates	0	0	0	6	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	6	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	284	309.167	326	6	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.3	7.7	6	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.23	7.273	7.31	6	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	19.1	24.464	26.75	7	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.14	34.8	39.05	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.13	0.19	6	NFU	
Biphényle	0	0	0	6	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	6	mg/l	<= 1
Température de l'eau	9.6	13.143	16.9	7	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	6	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	6	µg/l	
Calcium	99.3	125.959	144.5	7	mg/l	
Chlorures	31.8	41.7	47.5	7	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	569	569	569	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	608	834.667	1002	6	µS/cm	
Magnésium	3.2	6.167	8	6	mg/l	
Potassium	2	3.933	5.5	6	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	3.6	9.133	11.3	6	mg/l	
Sodium	10.3	24.067	33.4	6	mg/l	<= 200
Sulfates	15	59.7	100	7	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.4	0.667	0.9	6	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	5.9	7.38	9.98	6	mg/l	
O2 dissous % Saturation	92.4	94.717	97.5	6	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.018	0.032	0.05	6	µg/l	<= 2
Déséthylterbuthylazine	0	0.003	0.009	6	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 4
Nitrates	22	52.817	75	6	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.44	1.058	1.5	6	mg/l	
Nitrites	0	0	0	6	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0.035	0.069	6	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	6	µg/l	
Arsenic	0	0	0	6	µg/l	<= 100
Bore	0	83.5	146	6	µg/l	
Cadmium	0	0	0	6	µg/l	<= 5
Fluorures	80	91.667	110	6	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Nickel	0	0	0	6	µg/l	
Sélénium	0	2.5	5	6	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0.31	1.1	6	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0.31	1.1	6	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	6	µg/l	
Bromacil	0	0.001	0.006	6	µg/l	<= 2
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.019	0.045	6	µg/l	<= 2
Oxadixyl	0	0.001	0.005	6	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.027	0.104	0.2	6	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	6	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	6	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	6	mg/l	
Chlore total	0	0	0	6	mg/l	
Atrazine	0.005	0.029	0.062	6	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.014	0.028	6	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.024	0.061	0.112	6	µg/l	<= 5
Total Terbuthylazine et Métabo	0	0.003	0.009	6	µg/l	<= 5
Terbuconazole	0	0.001	0.006	6	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 003-FOR LA RAQUETTE FO2

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	335	335	335	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.29	7.29	7.29	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	27.45	27.45	27.45	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	34.73	34.73	34.73	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.11	0.11	0.11	1	NFU	
Perchlorate	32.7	32.7	32.7	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11.6	11.6	11.6	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	125.6	125.6	125.6	1	mg/l	
Chlorures	36.5	36.5	36.5	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	765	765	765	1	µS/cm	
Magnésium	8.1	8.1	8.1	1	mg/l	
Potassium	2.6	2.6	2.6	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	14.6	14.6	14.6	1	mg/l	
Sodium	17.7	17.7	17.7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	32.7	32.7	32.7	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.6	0.6	0.6	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.9	6.9	6.9	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	92.9	92.9	92.9	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.011	0.017	0.023	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	48.2	48.2	48.2	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.96	0.96	0.96	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.046	0.046	0.046	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	44	44	44	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	80	80	80	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Oxadixyl	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.026	0.032	0.038	2	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0.009	0.012	0.015	2	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.02	0.02	0.02	1	µg/l	<= 5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 003-FOR WINGLES FORAGES 3

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	302	302	302	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.32	7.32	7.32	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	24.75	24.75	24.75	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	35.59	35.59	35.59	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.13	0.13	0.13	1	NFU	
Perchlorate	19.8	19.8	19.8	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12.3	12.3	12.3	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	131	131	131	1	mg/l	
Chlorures	54	54	54	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	941	941	941	1	µS/cm	
Magnésium	6.9	6.9	6.9	1	mg/l	
Potassium	5.1	5.1	5.1	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	9.8	9.8	9.8	1	mg/l	
Sodium	54	54	54	1	mg/l	<= 200
Sulfates	106	106	106	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.8	0.8	0.8	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.5	6.5	6.5	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	97.5	97.5	97.5	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.009	0.017	0.021	5	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	67.5	67.5	67.5	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	1.35	1.35	1.35	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	189	189	189	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	90	90	90	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	5	5	5	1	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	3.5	3.5	3.5	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	3.5	3.5	3.5	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.014	0.014	0.014	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.021	0.048	0.076	5	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	5000	5000	5000	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0.007	0.017	0.024	5	µg/l	<= 2
Simazine	0.005	0.011	0.014	5	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.042	0.042	0.042	1	µg/l	<= 5
Diuron	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 005-FOR LES EQUIPAGES FO3

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	321	321	321	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.41	7.41	7.41	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.3	26.3	26.3	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.78	32.78	32.78	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.36	0.36	0.36	1	NFU	
Perchlorate	12.3	12.3	12.3	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	6	mg/l	<= 1
Hydrocarbure Volatil (indice)	0	0	0	10	µg/l	<= 2
Hydrocarbures (indice CH2)	0	0	0	5	µg/l	<= 1000
Température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	125.7	125.7	125.7	1	mg/l	
Chlorures	37	37	37	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	750	750	750	1	µS/cm	
Magnésium	3.3	3.3	3.3	1	mg/l	
Potassium	3	3	3	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	10.9	10.9	10.9	1	mg/l	
Sodium	16.6	16.6	16.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	20	20	20	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.3	0.3	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	10.4	10.4	10.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	84	84	84	1	%sat.	>= 30
Déisopropylatrazine	0	0.006	0.011	2	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.014	0.022	0.029	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	40.5	60.027	81.6	11	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	1.06	1.06	1.06	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.046	0.046	0.046	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	33.5	68.818	116	11	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Fluorures	130	130	130	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0.013	0.085	10	µg/l	<= 1
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0.008	0.049	10	µg/l	<= 1
Benzo(1,12)pérylène	0	0.019	0.12	10	µg/l	<= 1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0.021	0.13	10	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	0.016	0.098	10	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0.096	0.579	10	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0.124	0.762	10	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0.124	0.76	10	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0.048	0.28	10	µg/l	<= 1
Dichlorobenzamide-2,6	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.035	0.05	0.064	2	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0.007	0.011	0.014	2	µg/l	<= 2
Simazine	0.007	0.009	0.01	2	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.021	0.021	0.021	1	µg/l	<= 5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 006-FOR LES EQUIPAGES F04

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	
Bact Revivifiables à 22°C 68h	3		3	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	3		3	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	315	315	315	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	25.8	25.8	25.8	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.81	32.81	32.81	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.21	0.21	0.21	1	NFU	
Perchlorate	13.9	13.9	13.9	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12	12	12	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	125.8	125.8	125.8	1	mg/l	
Chlorures	36.3	36.3	36.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	731	731	731	1	µS/cm	
Magnésium	3.3	3.3	3.3	1	mg/l	
Potassium	2.7	2.7	2.7	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	12	12	12	1	mg/l	
Sodium	15.8	15.8	15.8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	19.8	19.8	19.8	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.58	0.66	2	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.4	6.4	6.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	97.5	97.5	97.5	1	%sat.	>= 30
Déisopropylatrazine	0	0.006	0.011	2	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.016	0.026	0.035	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	54	54	54	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	1.08	1.08	1.08	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.046	0.046	0.046	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Bore	40	40	40	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	120	120	120	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Bromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Chloroprène	0	0	0	1	µg/l	
Chloro-3-propène	0	0	0	1	µg/l	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	
Dibromoéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dibromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorodifluorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 total	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloropropane-2,2	0	0	0	1	µg/l	
Fréon 113	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachloroéthane-1,1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Trichloropropane-1,2,3	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0	0.038	0.076	3	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Atrazine	0.008	0.013	0.018	2	µg/l	<= 2
Simazine	0.008	0.01	0.012	2	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.024	0.024	0.024	1	µg/l	<= 5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 006-FOR WINGLES FORAGE 6

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	350	350	350	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.22	7.22	7.22	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	28.7	28.7	28.7	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	40.28	40.28	40.28	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.11	0.11	0.11	1	NFU	
Perchlorate	6.3	6.3	6.3	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	13.1	13.1	13.1	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	141.7	141.7	141.7	1	mg/l	
Chlorures	58	58	58	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	1092	1092	1092	1	µS/cm	
Magnésium	11.8	11.8	11.8	1	mg/l	
Potassium	4.8	4.8	4.8	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	12.3	12.3	12.3	1	mg/l	
Sodium	61.2	61.2	61.2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	150	150	150	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1	1	1	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.4	6.4	6.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	91.7	91.7	91.7	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.006	0.012	0.014	5	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	36.7	36.7	36.7	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.73	0.73	0.73	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	134	134	134	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	110	110	110	1	µg/l	
Nickel	0	3.6	8.4	7	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.059	0.059	0.059	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.031	0.084	0.182	5	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0.015	0.036	0.064	5	µg/l	<= 2
Hexazinone	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 2
Simazine	0.01	0.022	0.035	5	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.077	0.077	0.077	1	µg/l	<= 5
Ethidimuron	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 007-FOR LES EQUIPAGES FO5

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	315	315	315	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.28	7.28	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	25.8	25.8	25.8	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	33.95	33.95	33.95	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.25	0.25	0.25	1	NFU	
Perchlorate	17.6	17.6	17.6	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12.3	12.3	12.3	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	130.2	130.2	130.2	1	mg/l	
Chlorures	41.1	41.1	41.1	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	783	783	783	1	µS/cm	
Magnésium	3.4	3.4	3.4	1	mg/l	
Potassium	3.3	3.3	3.3	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	11.1	11.1	11.1	1	mg/l	
Sodium	19.4	19.4	19.4	1	mg/l	<= 200
Sulfates	29.6	29.6	29.6	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.6	0.6	0.6	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.5	6.5	6.5	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	96.4	96.4	96.4	1	%sat.	>= 30
Déisopropylatrazine	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0	0.012	0.023	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	60.9	60.9	60.9	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	1.22	1.22	1.22	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.069	0.069	0.069	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	76	76	76	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	70	70	70	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.005	0.027	0.049	2	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Atrazine	0	0.006	0.012	2	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.004	0.008	2	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PC - 008-FOR ROLLENCOURT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	2	µg/l	
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	338	345.5	353	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.25	7.4	2	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.2	7.225	7.25	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	27.7	28.3	28.9	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	33.65	33.825	34	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.13	0.14	0.15	2	NFU	
Perchlorate	15.1	15.1	15.1	1	µg/L	
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	2	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11.9	13.15	14.4	2	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	2	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	
Calcium	128.2	128.9	129.6	2	mg/l	
Chlorures	35	35.4	35.8	2	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C in situ	734	734.5	735	2	µS/cm	
Magnésium	3.9	3.9	3.9	2	mg/l	
Potassium	2.2	2.2	2.2	2	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	14.5	14.55	14.6	2	mg/l	
Sodium	16.4	16.6	16.8	2	mg/l	<= 200
Sulfates	20.6	20.8	21	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.35	0.4	2	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	8.4	9.1	9.8	2	mg/l	
O2 dissous % Saturation	87.5	91.85	96.2	2	%sat.	>= 30
Déisopropylatrazine	0	0.003	0.009	3	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.021	0.026	0.031	3	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 4
Nitrates	38.8	42.25	45.4	4	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.78	0.795	0.81	2	mg/l	
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.046	0.046	0.046	2	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 100
Bore	31	32.5	34	2	µg/l	
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Fluorures	90	110	130	2	µg/l	
Nickel	0	0	0	2	µg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.013	0.015	0.017	2	µg/l	<= 2
Oxadixyl	0	0.005	0.009	2	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.057	0.069	0.09	3	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	2	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0	0	0	2	mg/l	
Chlore total	0	0	0	2	mg/l	
Atrazine	0.013	0.015	0.018	3	µg/l	<= 2
Métribuzine	0.005	0.005	0.005	2	µg/l	<= 2
Simazine	0.007	0.008	0.01	3	µg/l	<= 2
Total Atrazine et Métabolites	0.034	0.042	0.049	2	µg/l	<= 5

PC - 008-FOR WINGLES 8

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Perchlorate	6.6	6.6	6.6	1	µg/L	
Déisopropylatrazine	0.005	0.008	0.012	5	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.013	0.02	0.025	5	µg/l	<= 2
Nitrates	55.7	55.7	55.7	1	mg/l	<= 100
Nickel	4.4	6.967	9.1	6	µg/l	
Pesticides totaux	0.107	0.178	0.251	5	µg/l	<= 5
Atrazine	0.045	0.079	0.12	5	µg/l	<= 2
Simazine	0.044	0.071	0.1	5	µg/l	<= 2

PC - 009-FOR SOUCHEZ

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
Perchlorate	4.9	4.9	4.9	1	µg/L	
Température de l'eau	11.5	11.5	11.5	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	788	788	788	1	µS/cm	
Oxygène dissous	10.6	10.6	10.6	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	94.9	94.9	94.9	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.049	0.049	0.049	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.076	0.076	0.076	1	µg/l	<= 5
Radon 222	7300	7300	7300	1	mBq/l	<= 100000
Chlore libre	0.52	0.52	0.52	1	mg/l	
Chlore total	0.55	0.55	0.55	1	mg/l	
Atrazine	0.018	0.018	0.018	1	µg/l	<= 2
Simazine	0.009	0.009	0.009	1	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - UP mélange Rés Gd Résidence

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.1	7.2	7.3	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.16	0.175	0.19	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	12	13.45	14.9	2	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	1068	1068.5	1069	2	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	35.1	40.15	45.2	2	mg/l	<= 50
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Chlore libre	0.27	0.405	0.54	2	mg/l	
Chlore total	0.3	0.455	0.61	2	mg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - UP mélange réservoir liévin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	13	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	15	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	15	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	15	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	15	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	15	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.8	7.8	7.8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.18	0.185	0.19	2	NFU	<= 2
Perchlorate	1.4	1.4	1.4	1	µg/L	
Température de l'eau	8.4	10.55	12.7	2	°C	<= 25
Conductivité à 25°C in situ	614	631	648	2	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	22.6	23.15	23.7	2	mg/l	<= 50
Chlore libre	0.2	0.365	0.45	15	mg/l	
Chlore total	0.26	0.41	0.54	12	mg/l	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001- PRO BEUVRY (DENIT)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	4	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	4	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	6.9	7.139	7.2	18	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.15	7.188	7.2	4	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	28.8	29.2	29.7	6	°F	
Titre Hydrotimétrique	39.4	40.357	41.3	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0.19	0.412	0.9	6	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	12.5	13.872	17.2	18	°C	<= 25
Fer total	0	10.25	17	4	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Calcium	141.3	142.875	144.3	4	mg/l	
Chlorures	59	77.333	95	6	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	973	1019.667	1108	18	µS/cm	<= 1100
Magnésium	9.9	10.125	10.5	4	mg/l	
Potassium	4	4.175	4.4	4	mg/l	
Sodium	35.3	39.775	42.9	4	mg/l	<= 200
Sulfates	71	92.333	120	6	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.567	0.6	6	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrates	27	34.943	42.3	7	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.63	0.727	0.85	6	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	4	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.066	0.068	0.069	4	mg/l	<= 0.7
Bore	116	133	149	4	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	100	122.5	160	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Sélénium	5	5.5	7	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	16	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	12	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	16	µg/l	<= 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	12	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 cis	0	0	0	12	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 total	0	0	0	12	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	12	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	12	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	1.2	7.728	17	32	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	0	0	0	12	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	1.2	7.728	17	32	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	12	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	12	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	32	µg/l	
Anthraquinone	0	0.002	0.009	4	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.006	0.016	4	µg/l	<= 0.5
Activité alpha totale	0	0.02	0.04	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	125	131.5	138	2	mBq/l	
Activité béta résiduelle	0	0.024	0.048	2	Bq/l	
Activité béta totale	0.13	0.145	0.16	2	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	2	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.541	0.86	18	mg/l	
Chlore total	0	0.609	0.92	18	mg/l	
Bromates	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0.57	2.2	16	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	16	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.24	0.727	2.5	16	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0.043	0.69	16	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.24	1.34	5.39	16	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Diuron	0	0.003	0.007	4	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-FOR ABLAIN SAINT NAZAIRE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		33	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.1	7.15	7.2	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.37	7.37	7.37	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	24.95	24.975	25	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.71	32.28	32.85	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.15	0.2	0.25	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.1	10.7	11.3	2	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	124.5	124.5	124.5	1	mg/l	
Chlorures	32.2	32.5	32.8	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	701	703	705	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.2	4.2	4.2	1	mg/l	
Potassium	2.1	2.1	2.1	1	mg/l	
Sodium	9.7	9.7	9.7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	33.7	33.8	33.9	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.3	0.3	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	40.5	41.15	41.8	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.81	0.825	0.84	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.021	0.021	0.021	1	mg/l	<= 0.7
Bore	11	11	11	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	80	80	80	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.08	0.495	0.94	6	mg/l	
Chlore total	0.32	0.685	0.99	4	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-FOR BOIS DES BAUDET

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.27	7.27	7.27	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.15	26.667	27.05	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.28	32.707	34.3	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.11	0.133	0.15	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.2	10.833	13.6	3	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	118.7	118.7	118.7	1	mg/l	
Chlorures	31.7	32.167	32.8	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	709	712	715	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	3.9	3.9	3.9	1	mg/l	
Potassium	1.1	1.1	1.1	1	mg/l	
Sodium	11.5	11.5	11.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	24.9	25.6	26	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.3	0.3	3	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0.047	0.047	0.047	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	38.2	38.6	39	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.76	0.77	0.78	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.03	0.03	0.03	1	mg/l	<= 0.7
Bore	10	10	10	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Oxadixyl	0.008	0.008	0.008	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.055	0.055	0.055	1	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.43	0.44	0.46	3	mg/l	
Chlore total	0.46	0.47	0.49	3	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	2.3	2.3	2.3	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.9	1.9	1.9	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.2	4.2	4.2	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Total Atrazine et Métabolites	0.047	0.047	0.047	1	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-FOR CARENCY VILLAGE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		20	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		11	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.35	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.18	7.18	7.18	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	28.1	28.325	28.55	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	34.23	34.3	34.37	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.15	0.17	0.19	2	NFU	<= 2
Perchlorate	2.2	2.2	2.2	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.3	12.7	15.1	2	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	130	130	130	1	mg/l	
Chlorures	27.7	27.85	28	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	716	716.5	717	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.2	4.2	4.2	1	mg/l	
Potassium	2	2	2	1	mg/l	
Sodium	10.9	10.9	10.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	21	21.8	22.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.3	0.3	2	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0	0.006	0.011	2	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	35.9	37.65	39.4	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.72	0.755	0.79	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.03	0.03	0.03	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	90	90	90	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.006	0.011	2	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.27	0.324	0.38	7	mg/l	
Chlore total	0.3	0.386	0.45	7	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	3	3	3	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	3.3	3.3	3.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.4	7.4	7.4	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-FOR ESTEVELLE FOSSE 24

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.1	7.133	7.2	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.19	7.19	7.19	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	32.65	32.85	33.2	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	44.18	44.707	45.21	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.637	1.8	3	NFU	<= 2
Perchlorate	5.3	5.3	5.3	1	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11.2	12.033	12.7	3	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	142.8	142.8	142.8	1	mg/l	
Chlorures	45	46.467	47.4	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	1128	1150.333	1168	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	20.6	20.6	20.6	1	mg/l	
Potassium	3.2	3.2	3.2	1	mg/l	
Sodium	85.8	85.8	85.8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	200	211.333	218	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.8	0.9	1	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	29	29.8	30.6	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.58	0.597	0.61	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.061	0.061	0.061	1	mg/l	<= 0.7
Bore	65	65	65	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	7	7	7	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.01	0.01	0.01	1	µg/l	<= 0.1
Oxadixyl	0.016	0.016	0.016	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.013	0.026	2	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.56	0.6	0.67	3	mg/l	
Chlore total	0.59	0.697	0.88	3	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.33	0.33	0.33	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.33	0.33	0.33	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-FOR MERICOURT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	2	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.24	7.3	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.31	7.355	7.4	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.65	26.89	27.1	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	30.92	31.292	31.82	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0.12	0.2	0.43	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.5	11.12	12.9	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	108.8	110.05	111.3	2	mg/l	
Chlorures	31.8	32.1	32.5	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	675	682	693	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	9.4	9.55	9.7	2	mg/l	
Potassium	1.8	1.85	1.9	2	mg/l	
Sodium	13	13.3	13.6	2	mg/l	<= 200
Sulfates	14	14.72	15	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.4	0.48	0.6	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	33.1	33.78	34.6	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.66	0.676	0.69	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.041	0.041	0.041	2	mg/l	<= 0.7
Bore	22	22.5	23	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	0	60	120	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.45	0.502	0.67	5	mg/l	
Chlore total	0.48	0.57	0.83	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0.305	0.61	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.45	0.47	0.49	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.45	0.775	1.1	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-FOR VILLERS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.35	7.4	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.23	7.23	7.23	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	27.2	27.525	27.85	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	34.79	34.99	35.19	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.1	0.23	0.36	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.7	11.25	12.8	2	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	131.9	131.9	131.9	1	mg/l	
Chlorures	32.7	34.05	35.4	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	723	726.5	730	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.4	4.4	4.4	1	mg/l	
Potassium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	
Sodium	12.5	12.5	12.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	24.1	24.35	24.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.3	0.3	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.025	0.05	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	43.9	44.25	44.6	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.88	0.885	0.89	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.029	0.029	0.029	1	mg/l	<= 0.7
Bore	26	26	26	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	100	100	100	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Oxadixyl	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.27	0.479	0.77	7	mg/l	
Chlore total	0.36	0.502	0.76	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	1.6	1.6	1.6	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.9	1.9	1.9	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.77	0.77	0.77	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.27	4.27	4.27	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-FOR VIMY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.3	7.4	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.34	7.34	7.34	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	24.2	24.267	24.3	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.7	29.83	29.92	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.1	0.13	0.17	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.8	11.667	12.7	3	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	113.9	113.9	113.9	1	mg/l	
Chlorures	26.3	26.833	27.2	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	629	633.333	640	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	3.5	3.5	3.5	1	mg/l	
Potassium	1.4	1.4	1.4	1	mg/l	
Sodium	10.1	10.1	10.1	1	mg/l	<= 200
Sulfates	19	19.5	20.4	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.333	0.4	3	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0.038	0.038	0.038	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	35.1	36	36.6	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.7	0.72	0.73	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.024	0.024	0.024	1	mg/l	<= 0.7
Bore	21	21	21	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Bromacil	0.073	0.073	0.073	1	µg/l	<= 0.1
Dichlorobenzamide-2,6	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.123	0.123	0.123	1	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.55	0.58	0.61	3	mg/l	
Chlore total	0.62	0.7	0.74	3	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Total Atrazine et Métabolites	0.038	0.038	0.038	1	µg/l	<= 0.5
Diuron	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-PRO EQUIPAGE (DENIT)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	13	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	13	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	13	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	13	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	13	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	4	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	4	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7	7.208	7.4	13	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.2	7.27	7.34	4	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	12	26.323	29	13	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.85	32.928	34.1	13	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	12	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Turbidité	0.1	0.18	0.39	13	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.4	11.962	14.1	13	°C	<= 25
Fer total	0	2.75	11	4	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Calcium	125.7	127.75	130	4	mg/l	
Chlorures	33.6	50.108	160	13	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	719	748	835	13	µS/cm	<= 1100
Magnésium	3.6	3.775	3.9	4	mg/l	
Potassium	2.2	2.3	2.4	4	mg/l	
Sodium	16.4	16.6	17	4	mg/l	<= 200
Sulfates	7.1	18.792	23.3	13	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.308	0.5	13	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0	0.008	0.032	4	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	13	mg/l	<= 0.1
Nitrates	23.1	39.407	50.4	15	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.46	0.761	0.95	13	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	13	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	4	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.025	0.026	0.026	4	mg/l	<= 0.7
Bore	35	40.25	43	4	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	0	80	120	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.012	0.015	0.019	4	µg/l	<= 0.1
Oxadixyl	0.005	0.006	0.009	4	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.024	0.041	0.074	4	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.46	0.575	0.74	13	mg/l	
Chlore total	0.52	0.659	0.94	13	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	4	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	4	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Métribuzine	0	0.003	0.007	4	µg/l	<= 0.1
Simazine	0.007	0.009	0.011	4	µg/l	<= 0.1
Total Atrazine et Métabolites	0	0.008	0.032	4	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-PRO FONTAINE (DENIT)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	3	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	3	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.1	7.333	7.7	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.21	7.26	7.29	3	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	23.2	24.5	26.6	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.88	33.327	38.11	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.12	0.127	0.14	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	13.2	15.233	17.4	3	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	102.1	124.367	140.6	3	mg/l	
Chlorures	33	61	98	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	617	788.667	948	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	3.3	5.433	7.2	3	mg/l	
Potassium	2.2	3.4	4.1	3	mg/l	
Sodium	10.4	21.333	29	3	mg/l	<= 200
Sulfates	15	40.6	58	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.4	0.467	0.6	3	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0	0.01	0.031	3	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	22.3	33.133	42.4	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.45	0.663	0.85	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	3	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0.016	0.03	0.041	3	mg/l	<= 0.7
Bore	21	64	102	3	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	80	83.333	90	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0.21	0.63	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0.21	0.63	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.006	0.017	3	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.026	0.05	3	µg/l	<= 0.5
Piperonil butoxide	0	0.003	0.009	3	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.29	0.443	0.6	3	mg/l	
Chlore total	0.34	0.497	0.66	3	mg/l	
Bromates	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Bromoforme	3.9	5.033	6.9	3	µg/l	
Chloroforme	1.4	2.233	2.9	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	5.4	8.533	13	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.3	4.7	6.3	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	14.4	20.5	29.1	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Simazine	0	0.007	0.012	3	µg/l	<= 0.1
Total Atrazine et Métabolites	0	0.01	0.031	3	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-PRO HULLUCH (DENIT)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	2	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.1	7.2	7.3	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.43	7.465	7.5	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	15.55	17.65	21.95	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	34.7	36.654	39.49	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.114	0.16	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.3	11.78	13.5	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	133.2	139	144.8	2	mg/l	
Chlorures	140	175.8	195	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	977	1043.2	1126	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	6.5	7.25	8	2	mg/l	
Potassium	5.1	6.15	7.2	2	mg/l	
Sodium	49.5	53.05	56.6	2	mg/l	<= 200
Sulfates	27.1	32.92	45.8	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.34	0.4	5	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0	0.016	0.032	2	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	29.4	35.857	45.8	7	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.59	0.696	0.76	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.026	0.027	0.028	2	mg/l	<= 0.7
Bore	122	144	166	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	70	75	80	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.021	0.027	0.033	2	µg/l	<= 0.1
Métazachlore	0.011	0.011	0.011	2	µg/l	<= 0.1
Oxadixyl	0	0.005	0.01	2	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.073	0.083	0.092	2	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.53	0.652	0.79	5	mg/l	
Chlore total	0.58	0.708	0.86	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Métribuzine	0.006	0.008	0.01	2	µg/l	<= 0.1
Simazine	0.008	0.01	0.012	2	µg/l	<= 0.1
Total Atrazine et Métabolites	0	0.016	0.032	2	µg/l	<= 0.5
Diméfuron	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 0.1
Isoproturon	0	0.003	0.005	2	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-PRO VENDIN (DENIT)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	2	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.36	7.4	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.38	7.42	7.46	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	19.15	19.45	19.75	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.17	32.758	34.12	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0.1	0.122	0.16	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.1	11.5	14	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	125.6	126.35	127.1	2	mg/l	
Chlorures	86	95.8	103	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	794	834	871	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.6	5.15	5.7	2	mg/l	
Potassium	1.8	2	2.2	2	mg/l	
Sodium	30.8	33	35.2	2	mg/l	<= 200
Sulfates	39	43.74	58	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.5	0.5	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	32.1	39.029	43.6	7	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.64	0.754	0.82	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.028	0.031	0.033	2	mg/l	<= 0.7
Bore	67	67.5	68	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	50	65	80	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0.84	0.97	1.1	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0.84	0.97	1.1	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.004	0.007	2	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.019	0.047	0.074	2	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.38	0.464	0.54	12	mg/l	
Chlore total	0.41	0.516	0.64	11	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	4.3	5.05	5.8	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	4.3	4.6	4.9	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.3	1.35	1.4	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10	11	12	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Atrazine	0	0.022	0.044	2	µg/l	<= 0.1
Simazine	0.013	0.018	0.023	2	µg/l	<= 0.1
Total Atrazine et Métabolites	0	0.022	0.044	2	µg/l	<= 0.5
Diuron	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 001-PRO WINGLES (DENIT)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	4	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		4	4	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	6.9	7.158	7.4	12	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.19	7.438	8.07	4	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	13.35	26.079	31.15	12	°F	
Titre Hydrotimétrique	37.5	39.733	42.05	12	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	11	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Turbidité	0	0.146	0.25	12	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10	12.567	14.2	12	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	4	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Calcium	137.1	142.475	146.4	4	mg/l	
Chlorures	56	103.833	220	12	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	1041	1083.167	1158	12	µS/cm	<= 1100
Magnésium	9.2	10	10.4	4	mg/l	
Potassium	4.4	4.675	4.9	4	mg/l	
Sodium	54.7	57.35	59.2	4	mg/l	<= 200
Sulfates	65	102.417	140	12	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.567	1.1	12	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0	0.003	0.017	5	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Nitrates	23.3	38.443	48	14	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.47	0.764	0.96	12	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	4	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.048	0.049	0.052	4	mg/l	<= 0.7
Bore	122	138.75	151	4	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	100	110	120	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0.408	0.97	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0.408	0.97	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	
Chloridazone	0	0.003	0.006	4	µg/l	<= 0.1
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.026	0.037	4	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.127	0.216	5	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.44	0.538	0.66	12	mg/l	
Chlore total	0.49	0.598	0.75	12	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	1.003	1.9	4	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0.438	0.84	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	1.44	2.74	4	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Atrazine	0	0.062	0.106	5	µg/l	<= 0.1
Simazine	0	0.036	0.062	5	µg/l	<= 0.1
Total Atrazine et Métabolites	0	0.057	0.106	4	µg/l	<= 0.5
Diuron	0	0.003	0.005	4	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 002-FOR LES FOURQUES

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	2	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.4	7.5	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.31	7.32	7.33	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.5	26.73	27	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.95	31.174	32.04	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.19	0.56	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11.1	11.44	11.8	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	117.9	118.2	118.5	2	mg/l	
Chlorures	31.4	31.86	32.2	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	684	688.4	693	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.4	4.65	4.9	2	mg/l	
Potassium	1.6	1.75	1.9	2	mg/l	
Sodium	14.6	15.15	15.7	2	mg/l	<= 200
Sulfates	19.4	19.96	20.3	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.38	0.4	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	30.7	31.76	32.3	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.61	0.634	0.65	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.032	0.034	0.035	2	mg/l	<= 0.7
Bore	24	33	42	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	110	115	120	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.008	0.016	2	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.54	0.57	0.61	5	mg/l	
Chlore total	0.56	0.65	0.78	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Simazine	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 0.1
Diuron	0	0.005	0.01	2	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 002-PRO LA RAQUETTE (DENIT)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	2	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.1	7.18	7.2	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.25	7.295	7.34	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	20.1	25.59	28.1	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	34.94	35.102	35.52	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0.1	0.14	0.17	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.9	12.04	13.2	5	°C	<= 25
Fer total	0	11.5	23	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	126.1	126.4	126.7	2	mg/l	
Chlorures	46.7	64.54	103	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	769	790.8	830	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	8.3	8.3	8.3	2	mg/l	
Potassium	2.6	2.65	2.7	2	mg/l	
Sodium	17.8	18.35	18.9	2	mg/l	<= 200
Sulfates	21.7	22.26	22.9	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.4	0.44	0.5	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	34.3	35.68	37.5	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.69	0.714	0.75	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.052	0.053	0.053	2	mg/l	<= 0.7
Bore	45	46	47	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	100	110	120	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Pesticides totaux	0.005	0.006	0.006	2	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.48	0.534	0.57	5	mg/l	
Chlore total	0.53	0.59	0.67	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0.18	0.36	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0.18	0.36	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Diuron	0.005	0.006	0.006	2	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

UP - 009-FOR SOUCHEZ

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.35	7.4	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	25.65	25.825	26	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	34.27	34.49	34.71	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.34	0.36	0.38	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11	11.25	11.5	2	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	131.6	131.6	131.6	1	mg/l	
Chlorures	50	55.5	61	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C in situ	776	792	808	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.4	4.4	4.4	1	mg/l	
Potassium	1.3	1.3	1.3	1	mg/l	
Sodium	14.9	14.9	14.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	33.5	34.5	35.5	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.35	0.4	2	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0.051	0.051	0.051	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0.025	0.05	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	40	40.1	40.2	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.8	0.8	0.8	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.025	0.025	0.025	1	mg/l	<= 0.7
Bore	30	30	30	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	110	110	110	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.019	0.019	0.019	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.118	0.118	0.118	1	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.24	0.396	0.5	7	mg/l	
Chlore total	0.26	0.439	0.52	7	mg/l	
Bromoforme	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3	3	3	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Simazine	0.009	0.009	0.009	1	µg/l	<= 0.1
Total Atrazine et Métabolites	0.051	0.051	0.051	1	µg/l	<= 0.5
Chlortoluron	0.012	0.012	0.012	1	µg/l	<= 0.1
Diuron	0.017	0.017	0.017	1	µg/l	<= 0.1
Ethidimuron	0.01	0.01	0.01	1	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.4. Le bilan énergétique du patrimoine

→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Installation de production

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

	2017	2018	2019	N/N-1
Dénitratation - NOYELLES LES VERMELLES - r Nationale Paix - N°1201-1202-1203				
Energie relevée consommée (kWh)	42 433	62 301	45 706	-26,6%
Dénitratation - WINGLES - rue Electrolyse rue Dolet - N°12				
Energie relevée consommée (kWh)	46 453	63 733	35 032	-45,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	22	26	15	-42,3%
Volume produit refoulé (m3)	2 130 096	2 419 615	2 268 959	-6,2%
Forage - AVION - Les Fourques bld Martel - N°390				
Energie relevée consommée (kWh)	295 509	265 192	244 010	-8,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	445	418	357	-14,6%
Volume produit refoulé (m3)	663 846	634 305	683 973	7,8%
Forage - CARENCY - bois des Baudets - N°1520				
Energie relevée consommée (kWh)	69 215	72 409	65 591	-9,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	556	543	521	-4,1%
Volume produit refoulé (m3)	124 525	133 248	125 966	-5,5%
Forage - ESTEVELLES - av Fosse 24 - N°560				
Energie relevée consommée (kWh)	330 113	303 694	326 166	7,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	503	419	431	2,9%
Volume produit refoulé (m3)	656 681	724 580	756 514	4,4%
Forage - LIEVIN - Parc Rollencourt - N°1110				
Energie relevée consommée (kWh)	384 388	418 742	400 745	-4,3%
Volume produit refoulé (m3)	0	0	0	0%
Forage - MERICOURT - rue Ledru Rollin - N°710				
Energie relevée consommée (kWh)	183 392	122 143	123 815	1,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	447	306	314	2,6%
Volume produit refoulé (m3)	410 019	399 151	393 781	-1,3%
Forage - NOYELLES LES VERMELLES - rue Fontaine de Bray - N°1200				
Energie relevée consommée (kWh)	102 789	113 789	172 349	51,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	346	264	331	25,4%
Volume produit refoulé (m3)	296 658	430 769	520 572	20,8%
Forage - SOUCHEZ - Fontaine des Ecouloirs rue Givenchy - N°1190				
Energie relevée consommée (kWh)	27 231	28 929	25 748	-11,0%
Energie facturée consommée (kWh)	40 530	28 980	28 334	-2,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	348	346	314	-9,2%
Volume produit refoulé (m3)	78 189	83 710	82 000	-2,0%
Forage - VIMY - Le Vivier rue Gambetta - N°2000-2010				
Energie relevée consommée (kWh)	174 432	166 281	156 512	-5,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	453	419	442	5,5%
Volume produit refoulé (m3)	384 746	396 597	353 760	-10,8%
Forage Dénitratation - HULLUCH - Fosse 13bis rue Voltaire / Basly Planquette				
Energie relevée consommée (kWh)	81 199	238 150	184 962	-22,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	381	1 378	640	-53,6%
Volume produit refoulé (m3)	213 245	172 814	289 095	67,3%
Forage et Dénitratation - AVION - La Raquette stade Javary - N°431				
Energie relevée consommée (kWh)	390 429	387 866	380 968	-1,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	443	435	413	-5,1%
Volume produit refoulé (m3)	881 038	891 478	922 832	3,5%
Forage et Dénitratation - BEUVRY - rte Nationale				

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Energie relevée consommée (kWh)	625 088	508 954	70 642	-86,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	409	412	430	4,4%
Volume produit refoulé (m3)	1 526 968	1 236 566	164 474	-86,7%
Forage et Dénitratation - LIEVIN - Parc des Equipages - N°1071				
Energie relevée consommée (kWh)	545 204	670 898	194 627	-71,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	286	293	151	-48,5%
Volume produit refoulé (m3)	1 903 320	2 293 097	1 286 157	-43,9%
Forage et Réservoir - ABLAIN SAINT NAZAIRE - Les Halots rue Lancino - N°1570				
Energie relevée consommée (kWh)	18 247	22 981	23 052	0,3%
Energie facturée consommée (kWh)	12 840	22 134	23 721	7,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	317	383	348	-9,1%
Volume produit refoulé (m3)	57 472	60 053	66 289	10,4%
Forage et Réservoir Village - CARENCY - rue Barbot - N°1536				
Energie facturée consommée (kWh)	11 520	7 092	12 343	74,0%
Volume produit refoulé (m3)	13 813	9 238	15 424	67,0%
Forage F2 - WINGLES - ch Clair				
Energie relevée consommée (kWh)	265 688	262 972	265 977	1,1%
Forage F3 - WINGLES - ch Chateau				
Energie relevée consommée (kWh)	284 619	276 106	142 306	-48,5%
Forage F7 - WINGLES - rue Guet				
Energie relevée consommée (kWh)	320	305	312	2,3%
Forage, Réservoir et Dénitratation - VENDIN - ch Marliere Griolins - N525-560				
Energie relevée consommée (kWh)	170 841	170 516	156 350	-8,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	391	407	410	0,7%
Volume produit refoulé (m3)	437 105	419 440	381 017	-9,2%
Forage, Réservoir et Surpression - VILLERS AU BOIS - N°1530-1531				
Energie relevée consommée (kWh)	8 169	11 816	13 354	13,0%
Energie facturée consommée (kWh)	45 452	-30 645	16 114	-152,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	1 157	1 760	1 195	-32,1%
Volume produit refoulé (m3)	7 060	6 713	11 179	66,5%
Reprise - ELEU DIT LEAUWETTE - rue dArras				
Energie relevée consommée (kWh)	1 772	1 278	1 085	-15,1%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2017	2018	2019	N/N-1
Forage et Reprise Parc Rollencourt - Liévin N°1110				
Energie relevée consommée (kWh)		418 742	391 836	-6,4%
Forage F6 F6bis - WINGLES				
Energie relevée consommée (kWh)	410 959	409 422	416 582	1,7%
Forage F8 - WINGLES - ch Clair				
Energie relevée consommée (kWh)	3 812	4 050	63 521	1 468,4%
Reprise - ANGRES - rue Clemenceau - N° 1160				
Energie relevée consommée (kWh)	8 041	7 995	4 591	-42,6%
Energie facturée consommée (kWh)	7 181	9 418	8 622	-8,5%
Reprise - GRENAY - bld des Flandres				
Energie relevée consommée (kWh)	336 245	175 809	359 633	104,6%
Reprise - SOUCHEZ - rue Jaures - N°1180				
Energie relevée consommée (kWh)	4 307	4 861	3 281	-32,5%
Energie facturée consommée (kWh)	3 698	5 966	6 136	2,8%
Reprise Camus vers Bouvigny - AIX NOULETTE - ch Bully				
Energie relevée consommée (kWh)	32 008	16 385	14 960	-8,7%
Energie facturée consommée (kWh)	30 926	34 905	29 428	-15,7%
Reprise vers réservoir - AIX NOULETTE - rue Bethune rte Arras				
Energie facturée consommée (kWh)	12 077	20 596	17 082	-17,1%
Réservoir et Surpression - GIVENCHY EN GOHELLE - rue Beugnet - N°1170				
Energie relevée consommée (kWh)	4 643	6 368	5 373	-15,6%
Energie facturée consommée (kWh)	5 010	6 828	4 884	-28,5%
Surpresseur: 001-SUR SERVINS				
Energie relevée consommée (kWh)	11 255	13 499	21 726	60,9%
Surpression - ABLAIN SAINT NAZAIRE - rue Blanche Voie - N°1535				
Energie relevée consommée (kWh)	6 165	5 530	2 868	-48,1%
Energie facturée consommée (kWh)	6 200	5 529	5 258	-4,9%
Surpression - ANNAY SOUS LENS - rue Bulcourt				
Energie facturée consommée (kWh)	726	816	1 085	33,0%
Surpression - LENS - rue Vanzetti				
Energie facturée consommée (kWh)		291	375	28,9%
Surpression - SOUCHEZ - N°1191				
Energie facturée consommée (kWh)	448	725	549	-24,3%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Réservoir ou château d'eau

	2017	2018	2019	N/N-1
Forage - SOUCHEZ - Fontaine des Ecouloirs rue Givenchy - N°1190				
Energie facturée consommée (kWh)		16 905	28 334	67,6%
Forage et Réservoir - ABLAIN SAINT NAZAIRE - Les Halots rue Lancino - N°1570				
Energie facturée consommée (kWh)		22 134	23 721	7,2%
Forage et Réservoir Village - CARENCY - rue Barbot - N°1536				
Energie relevée consommée (kWh)	9 921	5 925	10 560	78,2%
Energie facturée consommée (kWh)		4 137	12 343	198,4%
Forage, Réservoir et Dénitratation - VENDIN - ch Marliere Griolins - N525-560				
Energie relevée consommée (kWh)		170 516	157 330	-7,7%
Forage, Réservoir et Surpression - VILLERS AU BOIS - N°1530-1531				
Energie facturée consommée (kWh)		-30 645	16 114	-152,6%
Réservoir - AIX NOULETTE - rte Arras				
Energie facturée consommée (kWh)	134	146	132	-9,6%
Réservoir - ANNAY SOUS LENS - rue Figeac				
Energie facturée consommée (kWh)		516	-492	-195,3%
Réservoir - AVION - rue Valles				
Energie facturée consommée (kWh)	358	811	733	-9,6%
Réservoir - BOUVIGNY BOYEFFLES - rue Salengro				
Energie facturée consommée (kWh)	47	1 132	1 340	18,4%
Réservoir - HARNES - route de Fouquières				
Energie relevée consommée (kWh)	3 335	1 021	735	-28,0%
Energie facturée consommée (kWh)	362	4 164	-1	-100,0%
Réservoir - LIEVIN - rue Bully - N°1020				
Energie facturée consommée (kWh)	1 801	855	1 560	82,5%
Réservoir bas/ haut service ZUP - LENS - rue Eboue				
Energie relevée consommée (kWh)	198 825	199 973	188 750	-5,6%
Réservoir et Surpression - SERVINS - hameau Maisnil - N°1550				
Energie facturée consommée (kWh)	10 075	16 071	12 651	-21,3%
Réservoir ville - HULLUCH - rue Leclerc				
Energie facturée consommée (kWh)	167	143	-19	-113,3%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.5. Annexes financières

→ ***Les modalités d'établissement du CARE***

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2019 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Hauts de France de Veolia Eau (groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21eme siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, construite depuis 2018 selon une logique « gLocale » dans le cadre du projet d'entreprise « Osons 20/20 », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elle assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service clientèle, ressources humaines, bureau d'étude technique, service achats, expertises nationales…) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats les produits et les charges relevant d'une part de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau national (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Comme évoqué précédemment, Veolia Eau a mis en œuvre à compter de 2018 une nouvelle organisation plus adaptée aux enjeux du secteur. Quelques actions complémentaires ont eu lieu en 2019 pour achever ce déploiement et, à ce titre, des coûts de restructuration, par nature exceptionnels, ont été engendrés et repartis entre les contrats de la Société.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice , une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts d'avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante . Les dégrèvements comptabilisés (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder – dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 2.1),
- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusifs.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (qui a alors absorbé la Contribution au Service Public de l'Electricité) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électrointensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants.

Ces régularisations sont enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif. A ce titre , les CARE présentés au titre de 2019 peuvent comprendre des remboursements obtenus au titre de consommations d'électricité survenues en 2016, 2017 et 2018. Ces régularisations sont imputées au contrat selon les points de livraison de l'électricité consommée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges calculées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 2 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 3 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après) ;
- d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain +

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

-Annuités d'emprunts de la Collectivité prises en charge

Lorsque le délégataire s'est engagé contractuellement à prendre à sa charge le paiement d'annuités d'emprunt contractées par la Collectivité, le montant des annuités peut varier pendant la durée du contrat ; la charge correspondante est déterminée selon un calcul actuariel permettant de lisser cette charge sur cette durée.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

- Provisions pour investissements futurs

Les comptes annuels de résultat de l'exploitation peuvent tenir compte sous la forme de provisions pour investissements futurs de l'obligation du délégataire de financer des investissements qui ne seront réalisés qu'ultérieurement, sans que cela entraîne augmentation de la rémunération du délégataire lors de la réalisation de ces investissements. Le montant de la provision pouvant être constituée, correspond à l'étalement du coût financier total des investissements prévus.

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2019 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises de plus de 250 M€ de CA (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%, mais aussi sans tenir compte des taux de base plus faibles applicables à de plus petites sociétés ou encore à la première tranche de bénéfice imposable .

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Le principe de base est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateur de terrain tout en professionalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement, centre d'appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales:

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités.
- La plateforme RC 360 qui gère les flux mails, courriers, appels téléphonique des consommateurs.

Le coût de ces plateformes intègre à l'origine différentes composantes : des coûts de personnel, des loyers, de la sous traitance… Dans une logique de simplification, le coût des plateformes répartie sur chaque

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

contrat est en revanche regroupée pour être enregistrée sur la seule ligne « sous traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein desdites plateformes donc).

A noter toutefois que dans le contexte de poursuite de la montée en puissance de cette nouvelle organisation et des contraintes associées, le coût de ces plateformes a été réparti de la façon suivante : comme en 2018, une pré répartition du coût des plateformes vers les Territoires a été effectuée en tenant compte de l'organisation antérieure et sur la base de la valeur ajoutée simplifiée de 2018. La répartition entre les contrats s'est ensuite effectuée selon la clef de la valeur ajoutée simplifiée 2019 tel qu'exposé au paragraphe 2.2.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats.

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2019 au titre de l'exercice 2018.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2019 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2020.

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*

3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

- *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
- *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

4. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

→ *Avis des commissaires aux comptes*

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.6. Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.4 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / *List of certified locations on the following pages*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2018-11-11 Jusqu'au *until* 2021-08-20

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Certificat
Certificate

N° 2015/69287.5

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2018-11-10** Jusqu'au *Until* **2021-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified. Accréditation COFRAC n°4-0501. Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr
COFRAC accreditation n°4-0501. Management System Certification, Scope available on www.cofrac.fr
AFAQ est une marque déposée - AFAQ is a registered trademark - CER97/F/0067.1/F/EN

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69286.5 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2018-11-10** Jusqu'au *Until* **2021-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi au temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org attests in real time that the company is certified. Accréditation COFRAC n°4-0001. Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr
COFRAC accreditation n°4-0001. Management System Certification. Scope available on www.cofrac.fr
AFAQ est une marque déposée - AFAQ is a registered trademark - CER1173/SMS7/FR/EN14

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.7. Actualité réglementaire 2019

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Services publics locaux

➔ *Loi Engagement et Proximité et transfert de compétences*

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, complétée par une note ministérielle d'information du 29 décembre 2019, modifie certaines modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » introduites par la loi NOTRe du mois d'août 2015. Ces modifications portent essentiellement sur deux éléments du dispositif :

- L'exercice de la "minorité de blocage" prévu par la loi 2018-702 du 3 août 2018 permettant dans certaines conditions un report au 1er janvier 2026 du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, qui prenait fin initialement au 1er juillet 2019 a été repoussé au 1er janvier 2020.
- Un mécanisme à la carte de "délégation de compétence" est instauré par la loi. Une communauté de communes ou une communauté d'agglomération peut déléguer par convention à l'une de ses communes membres, tout ou partie, de sa compétence eau potable, assainissement ou gestion des eaux pluviales urbaines. En cas de demande de délégation par une commune, le conseil communautaire dispose d'un délai de 3 mois pour statuer et doit motiver tout refus éventuel. Le contenu de la convention est fixé par la loi.

Enfin, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté d'agglomérations ou communauté de communes, dits "syndicats infracommunautaires" et existant au 1er janvier 2019, sont maintenus pendant une durée de 6 mois suivant la prise de compétence de la communauté d'agglomération ou communauté de communes.

➔ *Commande publique*

Une série de 23 arrêtés et 5 avis sont parus en date du 22 mars 2019 portant diverses modifications mineures du code de la commande publique. Bon nombre de ces dispositions concerne le déroulement formel d'une procédure, notamment, l'accès aux documents de la consultation, les modalités d'ouverture de la copie de sauvegarde ou encore l'envoi d'un accusé de réception électronique.

Le 30 octobre 2019 la Commission Européenne a modifié les seuils applicables aux concessions et aux marchés publics de fournitures, services et travaux qui sont passés respectivement de 5 548 000€ à 5 350 000€ et de 443 000€ à 428 000€.

En fin d'année, le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 a porté à effet du 1er janvier 2020 de 25 000€ à 40 000€ le seuil à compter duquel les acheteurs publics doivent procéder à une mise en concurrence des marchés publics et contrats de concessions.

De même le décret 2019-1375 du 17 décembre 2019 a porté de 209 000€ à 214 000€ le montant des marchés publics devant être présentés au contrôle de légalité, et ceci pour les marchés dont la procédure a été lancée à compter du 2 janvier 2020.

➔ *Facturation électronique*

La loi 2019-486 du 22 mai 2019 dite "loi PACTE" modifie quelques dispositions du code de la commande publique mais aussi du code de la consommation principalement en matière de traçabilité de la facturation électronique. Un décret 2019-748 du 18 juillet 2019 apporte des précisions complémentaires.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

➔ *ICPE /IOTA / Evaluation environnementale*

L'arrêté du 28 mars 2019 (JO du 14 juin 2019) fixe le nouveau formulaire de demande d'autorisation environnementale. Ce formulaire (CERFA n° 15964*01) a été publié plus de deux ans après l'entrée en vigueur du dispositif. Dans le document Cerfa, on notera notamment :

- l'emploi de l'acronyme AIOT (activités, installations, ouvrages ou travaux), résultant de la volonté de regrouper les ICPE et les IOTA ;
- dans le cadre de la nature de l'objet de la demande, la distinction entre le nouveau projet d'AIOT et l'extension/modification substantielle.

Le décret n° 2029-1352 du 12 décembre 2019 simplifie la procédure d'instruction des demandes d'autorisation environnementale notamment sur la dématérialisation des dossiers de demande d'autorisation et la suppression de certaines consultations jusqu'ici obligatoires.

➔ *Amiante*

Un arrêté interministériel en date du 1er octobre 2019 (JO du 20 octobre 2019) définit les compétences des laboratoires pour procéder aux analyses des échantillons de matériaux et de produits susceptibles de contenir de l'amiante. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre du repérage de l'amiante avant travaux qui rend obligatoire le recours à des laboratoires, accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac), pour analyser les prélèvements réalisés par les opérateurs réalisant le repérage de l'amiante.

➔ *Travaux à proximité des réseaux*

Une décision du 2 décembre 2019 (JO du 8 décembre 2019) porte approbation des mises à jour du fascicule 1 « dispositions générales » et du fascicule 3 « formulaires et autres documents pratiques » du guide d'application de la réglementation anti-endommagement. Cette mise à jour du guide technique d'application fait suite aux évolutions réglementaires intervenues fin 2018.

Dans la continuité des évolutions réglementaires intervenues fin 2018, trois arrêtés sont venus préciser les conditions de délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Deux arrêtés du 15 janvier 2019 (JO du 28 février 2019) et l'arrêté du 29 avril 2019 (JO du 25 juillet 2019) fixent la liste des compétences et diplômes professionnels délivrés par les ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur permettant la délivrance de l'AIPR par l'employeur.

L'arrêté du 5 novembre 2019 (JO du 24 novembre 2019) fixe, pour l'année 2019, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

➔ *Prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes*

La prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes est une préoccupation croissante des autorités de santé.

- Le décret 2019-258 du 29 mars 2019 précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance et d'intervention autour des nouvelles implantations de moustiques et des cas suspects confiées aux agences régionales de santé pour prévenir les épidémies de maladies vectorielles, ainsi que d'autres mesures de prévention et d'information. Au titre des mesures de prévention, ce décret mentionne l'article L2213-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au maire de prescrire aux propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis, les mesures nécessaires pour lutter, contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées. Les zones de stagnation de l'eau y sont identifiées comme des « points à risque ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

- Un premier arrêté du 23 juillet 2019 (JO du 26 juillet 2019) inscrit la totalité des 101 départements français sur la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement d'arboviroses transmises par les moustiques et constituant une menace pour la santé de la population.
- Un second arrêté du 23 juillet 2019 (JO du 28 juillet 2019) précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique (c-à-d, des insectes), d'intervention autour des détections et de prospection, de traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

Service public de l'eau

➔ *Facture d'eau et d'assainissement*

Le décret 2019-1356 du 13 décembre 2019 modifie la taxe perçue jusque-là par Voies Navigables de France (VNF) auprès des titulaires d'ouvrages hydrauliques pour la prise d'eau en une redevance de prise et de rejet d'eau. Cette redevance est dorénavant due tant pour le prélèvement que pour l'évacuation des volumes d'eau. Une contre-valeur de la redevance sera répercutée sur chaque abonné des services d'eau et maintenant d'assainissement. Cette redevance dont le montant sera fixé par VNF est applicable à l'exercice 2019.

➔ *Captages d'eau potable*

L'article 61 de la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 (JO du 26 juillet 2019) relative à l'organisation et à la transformation du système de santé introduit une disposition visant à simplifier la procédure d'instauration et de renouvellement des périmètres de protection des captages d'eau potable. Cet article prévoit d'instaurer un unique périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau d'origine souterraine à faible débit, à savoir, moins de 100 m3 par jour. Les modalités d'établissement de ce périmètre feront l'objet d'un arrêté ministériel. Lorsque les résultats d'analyse de la qualité de l'eau ne satisferont pas aux critères de qualité établis par cet arrêté, un périmètre de protection rapprochée, voire éloignée, pourront être dans ce cas instaurés.

➔ *Surveillance de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)*

Méthodes d'analyse et conditions d'agrément des laboratoires

L'arrêté du 11 janvier 2019 (JO du 23 janvier 2019) modifie les arrêtés du 5 juillet 2016 (relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux) et l'arrêté du 19 octobre 2017 (relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux). Cet arrêté vise à harmoniser les conditions d'agrément pour les prélèvements et les analyses des eaux minérales naturelles avec celles des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs. Les normes mentionnées dans l'arrêté du 5 juillet 2016 sont précisées dans un avis publié également au JO du 23 janvier 2019. Cet avis a fait l'objet de deux mises à jour à fin 2019.

Gestion des non-conformités dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2019/46, en date du 27 février 2019 (mise en ligne le 17 avril 2019) précise le rôle des ARS dans le déploiement progressif d'un dispositif de surveillance des signaux sanitaires mettant en évidence de façon automatique des cas groupés de gastro-entérites aiguës médicalisées en lien avec une origine hydrique plausible. Cette méthode a été développée par Santé Publique de France.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2019/142, du 21 juin 2019 (mise en ligne le 16 septembre 2019) définit les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Cette instruction s'inscrit dans la perspective de la

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

révision de la Directive Européenne sur l'eau potable et deux précédents avis de l'ANSES de 2012 et 2018 qui préconisaient de prioriser la présence éventuelle de Chrome VI (ou chrome hexavalent), que la limite de qualité en chrome total dans l'eau soit ou non dépassée.

➔ *Equipements sous pression*

Par une décision mise en ligne le 28 février 2019, la Direction Générale de la Prévention des Risques approuve le guide relatif aux « Inspections réglementaires des équipements sous pression revêtus extérieurement et/ou intérieurement », établi par l'Association pour la qualité des appareils à pression, Ce guide encadre l'application de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples.

Biodiversité et Qualité des milieux

➔ *Substances dans les milieux*

L'arrêté du 29 novembre 2019 (JO du 10 décembre 2019) établit la liste des substances définies à l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement relatif à la redevance pour pollutions diffuses. Cette redevance prélevée par les agences de l'eau s'applique aux produits phytopharmaceutiques et aux semences traitées au moyen de ces produits. L'arrêté du 29 novembre 2019 classe les substances contenues dans les produits phytopharmaceutiques figurant dans chacune des catégories soumises à cette redevance.

L'arrêté du 27 décembre 2019 (JO du 29 décembre 2019) précise les mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et modifie l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime. Notamment, cet arrêté modifie les règles d'application des produits phytopharmaceutiques à proximité immédiate des cours d'eau (considérée comme des « zones de non-traitement »), telles qu'elles étaient fixées par l'arrêté du 4 mai 2017.

➔ *Surveillance des milieux aquatiques*

Evaluation des masses d'eau

La note technique de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité à destination des Préfets coordonnateurs de bassin du 19 décembre 2019 abroge la circulaire du 23 octobre 2012 relative à l'application de l'arrêté du 17 décembre 2008 et de ses annexes qui établissent les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.

Zones vulnérables et zones sensibles

Deux arrêtés du 20 février 2019 publiés respectivement aux JO du 23 et 27 février 2019 précisent les actions renforcées à mettre en œuvre dans les zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ainsi que le contenu du bilan, réalisé par le préfet de région, de la mise en œuvre du dispositif qui réduit la pression d'épandage d'azote de toutes origines de chaque exploitation ou élevage en cas de dépassement de la valeur de référence dans le cadre du dispositif de surveillance de l'azote.

Dans une note technique du 6 juin 2019 (mise en ligne le 10 juin 2019) à destination des Préfets coordonnateurs de bassin, de région et de département, le ministère de la Transition écologique et solidaire incite à la mise à jour rapide des zones sensibles à l'eutrophisation, où le traitement des stations d'épuration doit être renforcé pour limiter les rejets de phosphore et d'azote dans le milieu. Il précise également certaines modalités de calendrier ainsi que les principes à retenir pour le classement de ces zones.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.8. Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m^3/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m^3/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m^3/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture;
- 60 % : arrêté préfectoral ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m^3/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m^3/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics …

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012–97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

Objectif Rdt Grenelle 2 = Min (A + 0,2 ILC ; 85)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Avec :

- Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ILC : Indice Linéaire de Consommation (m^3/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;
- A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm^3/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage…) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m^3/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

- Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

6.9. Autres annexes

ANNEXE A

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Inventaire et descriptif du Patrimoine

Unités de production

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE - CARENCY - VILLERS-AU-BOIS

Unité de Production d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE

Forage d'ABLAIN

L'eau est pompée dans l'ouvrage de captage situé en bordure de la route de Gouy.



Ce forage dispose d'une DUP du 26.05.2003 définissant les périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit :

- Volume journalier 370 m³/j
- Volume annuel 110000 m³/an
- Débit 25 m³/h

Il s'agit d'un puits d'environ 47 mètres de profondeur équipé de 2 pompes de 25 m³ / h refoulant sous une H.M.T. (Hauteur Manométrique Totale) de 43 mètres environ.

Les pompes sont asservies à des niveaux de fonctionnement placés dans la cuve du réservoir. L'eau est désinfectée par injection de chlore gazeux dans le puits.

Un import est réalisé à partir du captage de CARENCY Bois des Baudets. La régulation est faite par le régulateur de pression situé devant le local d'exploitation du forage d'Ablain et piloté par les niveaux du plan d'eau dans le réservoir d'Ablain.

- **Suppresseur d'ABLAIN rue de la Voie Blanche**

Ensemble de surpression équipé de 2 pompes de 6 m³/h et d'un anti-bélier. La commande est assurée par une mesure de pression sur l'aval du réseau alimentant le site de Notre Dame de Lorette.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Unité de Production CARENCY - Village

Forage de Carency

Forage équipé de 2 pompes immergées de 15 m^3 / h chacune.

Ce captage dispose d'une DUP du 15.09.2006.

- ✓ Volume journalier 130 m^3/j

La commande est assurée par une sonde de niveau dans le réservoir

Le forage est équipé d'une désinfection au chlore gazeux et dispose d'un comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau.

Un import est réalisé à partir du captage de CARENCY Bois des Baudets. La régulation est faite par une vanne motorisée située dans le réservoir de CARENCY Village et pilotée par les niveaux du plan d'eau.

Unité de production de CARENCY - Bois des Baudets

2 forages, l'un équipé de 2 pompes immergées de 28 m3/h sous une HMT de 80 m, le second , mis en place en 2004 et équipé en 2005, dispose d'une pompe de 30 m3/h.

La commande est assurée par les niveaux du plan d'eau dans le réservoir de Servins.

Les débits autorisés par la DUP du 26.05.2003 sont :

- Volumes journaliers = 750 m^3/j
- Volume annuel = 273 000 m^3/an
- Débit = 100m^3/h



Les forages sont équipés d'une désinfection au chlore gazeux. Les volumes prélevés sont comptabilisés par un comptage unique, agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Unité de Production de VILLERS-AU-BOIS

Forage de Villers-au-Bois

Forage équipé de 2 pompes immergées de 10 m^3 / h chacune.

Ce captage dispose d'une DUP du 10.09.2003 définissant des périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit :

Volumes journaliers=120 m^3/j
Volumes annuels = 43 000 m^3/an
Débit horaire = 12m^3/h
La commande est assurée par une sonde de niveau dans le réservoir

Le forage est équipé d'une désinfection au chlore gazeux et dispose d'un comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau.

Une interconnexion du réservoir avec le forage de Carency, Bois des Baudets, assure un appoint.

Surpresseur de Villers-au-Bois

Ensemble de surpression équipé de 3 pompes. Cet équipement assure l'alimentation de toute la commune de VILLERS-AU-BOIS.

La commande est assurée par une mesure de pression sur l'aval du réseau alimentant la commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

VIMY

L'alimentation en eau de la commune provient de l'installation de production d'eau du forage situé rue Gambetta.

Unité de Production de VIMY

2 forages équipés chacun d'une pompe immergée de 60 m^3 / h chacune.



1 forage équipé d'une pompe de 120 m^3/h.

Ce captage dispose d'une DUP du 11.05.1998 définissant des périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit :

- ✓ Volume journalier 2 600 m^3/]
- ✓ Volume annuel 600 000m^3/an
- ✓ Débit horaire 235m^3/h

La commande est assurée par une sonde de niveau dans le réservoir.
La transmission s'effectue par ligne téléphonique.

Les forages sont équipés d'une désinfection au chlore gazeux et disposent de comptages agréés et contrôlés par l'Agence de l'Eau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

MERICOURT – ACHEVILLE

Unité de Production de MERICOURT

L'eau est pompée sur les ouvrages de captage de la rue d'Acheville.

Il s'agit de 2 forages équipés chacun d'une pompe immergée de 45 m^3/h sous une hauteur manométrique totale (H.M.T.) de 79 m.

Ces forages disposent d'une DUP du 24.11.2003 définissant les périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit :

- ✓ Volume annuel = 500 000 m^3/an
- ✓ Volume journalier = 1 700 m^3/]
- ✓ Débit horaire = 90 m^3/h



Ces 2 pompes refoulent à travers le réseau vers le réservoir de la Z.A.C. de Courty Guy.

Leur fonctionnement est asservi à des niveaux de mise en route et d'arrêt situés dans le réservoir. La transmission des ordres est assurée par une ligne téléphonique.

L'eau est désinfectée par injection de chlore gazeux dans les forages.

La Cité Nouvelle et la Cité Pierard sont alimentées par un apport d'eau en provenance des forages de QUIERY-LA-MOTTE (CAHC).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

AVION - ELEU-DIT-LEAUWETTE

Unités de Production d'AVION

Après l'abandon du forage du fond de l'Alouette dit de la République en octobre 1994, l'eau mise en distribution provient des ouvrages de captage suivant :



Forage du bout des Fourques

Forage équipé d'une pompe unique de 90 m^3 / h refoulant sous une H.M.T. de 68 m.

Ce forage dispose d'une DUP du 11.09.2000 définissant les périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit :

- ✓ Volume journalier 2 400 m^3/j
- ✓ Volume annuel 900 000 m^3/an
- ✓ Débit 120m^3/h

La station des Fourques est équipée d'une désinfection au chlore gazeux et dispose d'un comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau.

• Champ captant de la Raquette :

II s'agit de 2 forages équipés chacun d'une pompe de 200 m^3 / h refoulant sous une H.M.T. de 76 m vers le réservoir de la République.



Ces forages disposent d'une DUP du 15.04.2008 définissant les périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit 4 000 m^3/j.

Le fonctionnement des pompes de ces différents forages est asservi à des niveaux de mise en route et d'arrêt situés dans le réservoir.

La transmission des ordres est assurée par des lignes téléphoniques.

La station de la Raquette est équipée :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

- ✓ D'une unité de traitement des nitrates sur résines échangeuses d'ions comprenant 2 échangeurs (2 150 litres de résine par échangeur) et 1 silo à sel
- ✓ D'une désinfection au chlore gazeux
- ✓ D'un ensemble de comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Unité de Production d'ELEU-DIT-LEAUWETTE

L'alimentation en eau de la commune d'Eleu dit Leauwette est assurée par les forages situés à Avion.

«Forages d'Eleu dit Leauwette (Référence B.R.G.M. 19.8X. 113/114/115/312)

Description technique :

Ce captage a été mis hors service en Septembre 2007, tous les équipements ont été démontés. Tous les forages ont été comblés en 2017, et les anciens bâtiments techniques démolis.

«Station de reprise d'Eleu dit Leauwette

La station est équipée de 3 pompes de 60 m3/h refoulant vers le réservoir d'ELEU. La commande est assurée par des sondes analogiques de niveau installées dans la cuve du réservoir d'ELEU et la transmission s'effectue par liaison téléphonique.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

HULLUCH-WINGLES

Unité de Production d'HULLUCH

Forages de la rue Basly à HULLUCH (Référence BRGM 19.8X.120 et 19.8X.121)

Description technique :

2 forages(n°1 et n°2) équipés chacun d'une pompe de 200 m^3/Heure, H.M.T. moyenne de 50 m Ces forages ne disposent pas de DUP.
La commande est assurée par des sondes analogiques de niveau installées dans la cuve basse du réservoir de Lens situé dans la Grande Résidence et la transmission s'effectue par liaison spécialisée.

Pour corriger la teneur en nitrates en excès de l'eau prélevée dans la ressource, une partie de l'eau brute pompée est traitée par l'unité de dénitratation en place :

- ✓ Traitement des nitrates par passage sur résines échangeuses d'ions comprenant 3 échangeurs (2 150 litres de résine par échangeur) et 1 silo de stockage du sel, puis mitigée par mélange avec l'eau brute non traitée.
- ✓ Une désinfection au chlore gazeux est assurée.

Un ensemble de comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau mesure les volumes d'eau sortant de cette unité de production.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Unité de Production de WINGLES

Alimentation du réseau bas service

Forages de Wingles (référence BRGM 19.4D.01/37/8/40)



Description technique :

Forage n°2 équipé d'une pompe de 100 m /h, H.M.T. de 110 m, bridée à 70 m^3/h.
Forage n°3 équipé d'une pompe de 170 m^3/h, H.M.T. de 85 m.
Forage n°6 – 6 bis équipé d'une pompe à axe vertical de 170 m^3/h, H.M.T.de 100 m.
Forage n°8 équipé d'une pompe immergée de 90 m^3/h, H.M.T de 100 m.

L'eau de ces 4 forages est refoulée par un feeder de refoulement distribution de diamètre 475 mm jusqu'au réservoir Bas Service de la Grande Résidence à LENS, en passant préalablement par l'unité de dénitratation de Wingles (rétention des nitrates sur résines échangeuses : 3 échangeurs contenant chacun 7 500 I de résines, avec 2 silos de stockage de sel) et par l'unité de traitement des pesticides sur charbon actif en grain.

En sortie d'unité, l'eau mitigée est traitée au chlore gazeux.

Un ensemble de comptage agréé et contrôlé par l'agence de l'Eau mesure les volumes sortant de cette unité de production.

Les niveaux d'eau de la cuve basse du réservoir de la Grande Résidence à Lens commandent le fonctionnement de l'ensemble.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

LENS - Fosse 14

Unité de Production de Lens Fosse 14

Description technique

Ce captage a été mis hors service en Septembre 2007. Tous les équipements ont été déconnectés. La collectivité a lancé la procédure d'abandon et de démantèlement.

Les forages ne sont pas comblés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

LIEVIN - LOOS-EN-GOHELLE – SOUCHEZ

Unités de Production de LIEVIN

Forage du Parc de Rollencourt

Description technique



Une pompe de 160 m^3/h sous une H.M.T. de 100 mètres.

Ce captage dispose d'une DUP du 14.06.2007.

- ✓ Volumes journaliers = 4000 m^3/j

La pompe refoule vers le site de Lièvin Les Equipages pour traitement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Champ captant des Equipages

Description technique

3 forages équipés de pompes de :

- ✓ 150 m^3/h pour FO3 à 100 m^3/h
- ✓ 150 m^3/h pour FO4 à 100 m^3/h
- ✓ 150 m^3/h pour FO5 à 100 m^3/h

Les forages n° 3, 4 et 5 refoulent directement vers le réservoir de Liévin.

Ces forages ne disposent pas de DUP.



Pour corriger la teneur en nitrates en excès de l'eau prélevée dans la ressource, une partie de l'eau brute pompée est traitée par l'unité de dénitratation en place :

✓ Traitement des nitrates par passage sur résines échangeuses d'ions comprenant 2 échangeurs contenant 7700 litres de résine et 2 silos de stockage du sel, puis mitigée par mélange avec l'eau brute non traitée.

✓ Une désinfection au chlore gazeux est assurée.

Un ensemble de comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau mesure les volumes d'eau sortant de cette unité de production.

De plus :

Le fonctionnement des pompes de Rollencourt et des Equipages est asservi à des niveaux de mise en route et arrêt placés dans le réservoir de Liévin. La transmission des ordres est assurée par des lignes téléphoniques.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Unité de Production de LOOS-EN-GOHELLE - Fosse 16

Description technique

Ce captage a été mis hors service en Septembre 2007. Tous les équipements ont été déconnectés. La collectivité peut lancer la procédure d'abandon et de démantèlement.

Le forage n'est pas comblé



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Unité de Production de SOUCHEZ

Description technique

II s'agit d'un puits équipé de 2 pompes de 15 m^3/h refoulant sous une hauteur manométrique totale de 57 m vers le réservoir situé sur la commune ; ce puits est en liaison avec un deuxième par l'intermédiaire de 2 galeries horizontales.

Les pompes sont asservies à des niveaux de fonctionnement placés dans la cuve du réservoir. La transmission des ordres est assurée par une liaison câblée enterrée sous fourreau. L'eau est désinfectée par injection de chlore gazeux dans le puits.

Ce captage dispose d'une DUP du 14.01.1988 définissant les périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit :

- ✓ Volumes annuels =137 000 m^3/an
- ✓ Volumes journaliers = 375 m^3/j
- ✓ Débits horaires = 40 m^3/h

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

BOUVIGNY-BOYEFFLES

Unité de Production de BOUVIGNY - BOYEFFLES

Description technique

Ce captage a été mis hors service en Septembre 2007. Tous les équipements ont été déconnectés. La collectivité peut lancer la procédure d'abandon et de démantèlement.

Le forage a été comblé en 2017.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

NOYELLES LES VERMELLES

Unité de Production de la Fontaine de Bray

Description technique

2 forages équipés de pompes de 200 et 230 m^3/h sous une H.M.T. de 70 mètres refoulent vers le réservoir de Grenay Cité 5 pour alimenter principalement les villes de Mazingarbe, Grenay et Bully les Mines, ainsi que l'usine de la Grande Paroisse.

Pour corriger la teneur en nitrates en excès de l'eau prélevée dans la ressource, une partie de l'eau brute pompée est traitée par l'unité de dénitratation en place :

- ✓ Traitement des nitrates par passage sur résines échangeuses d'ions comprenant 2 échangeurs contenant chacun 9000 litres de résines et 2 silos de stockage du sel, puis mitigée par mélange avec l'eau brute non traitée.
- ✓ Une désinfection au chlore gazeux est assurée.

Un ensemble de comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau mesure les volumes d'eau sortant de cette unité de production.

Ce captage ne dispose pas de DUP.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

BEUVRY RIVAGE

Unité de Production de BEUVRY RIVAGE

Description technique

2 forages équipés de pompes de 150 m^3/h sous une H.M.T. de 80 mètres refoulent vers le réservoir de Noeux les Mines.

Pour corriger la teneur en nitrates en excès de l'eau préleve dans la ressource, une partie de l'eau brute pompée est traitée par l'unité de dénitratation en place :

- ✓ Traitement des nitrates par passage sur résines échangeuses d'ions comprenant 2 échangeurs contenant chacun 9000 litres de résines et 2 silos de stockage du sel, puis mitigée par mélange avec l'eau brute non traitée.
- ✓ Une désinfection au chlore gazeux est assurée.

Un ensemble de comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau mesure les volumes d'eau sortant de cette unité de production.

Ce captage ne dispose pas de DUP.





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

VENDIN-LE-VIEIL

L'alimentation en eau des communes de Vendin, d'Annay et Pont-à-Vendin provient des deux orages situés Chemin du Mont Marlière à Vendin le Vieil, à l'exception de la desserte en eau des rues Desprez-Demeester, de la Marlière, du chemin de Vermelles ainsi que du carrefour de la Concurrence à Annay, assurée par le réseau de la ville de Loison sous Lens.

Unité de Production de VENDIN-le-VIEIL

Forages du Chemin du Mont Marlière

2 forages équipés chacun d'une pompe de 60 m3/h sous une HMT moyenne de 48 m

La commande est assurée par sondes de niveau dans la cuve des réservoirs et transmission téléphonique.

Pour corriger la teneur en nitrates en excès de l'eau prélevée dans la ressource, une partie de l'eau brute pompée est traitée par l'unité de dénitratation en place :

- ✓ Traitement des nitrates par passage sur résines échangeuses d'ions comprenant 2 échangeurs contenant chacun 2150 litres de résines et 1 silo de stockage du sel, puis mitigée par mélange avec l'eau brute non traitée.
- ✓ Une désinfection au chlore gazeux est assurée.

Ce captage dispose d'une DUP du 15.04.2008 définissant les périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit 2 400 m^3/j.

Un ensemble de comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau mesure les volumes d'eau sortant de cette unité de production.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

ESTEVELLES - QUIERY LA MOTTE

L'alimentation en eau de la commune d'Estevelles provient de l'installation de production située dans l'ancienne Fosse 24.

Unité de Production d'ESTEVELLES

Forage d'Estevelles (réf BRGM 20.5X 126/328)

Description technique

Forage équipé d'une pompe immergée de 100 m^3 / h, de H.M.T. moyenne 90 m.



La commande est assurée par des sondes de niveau installées dans le réservoir de Harnes avec une transmission par ligne téléphonique.

Un système anti-bélier, avec un réservoir de 500 litres, assure la régulation de la pression au niveau de la station de pompage.

Le forage est équipé d'une désinfection au chlore gazeux et dispose d'un comptage agréé et contrôlé par l'Agence de l'Eau.

Ce captage dispose d'une DUP du 15.04.2008 définissant les périmètres de protection et les volumes et débits autorisés, soit 2 500 m^3/j.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

QUIERY-LA-MOTTE (Import de la CAHC)

Le complément d'eau nécessaire aux besoins de la zone de distribution de Harnes, Estevelles, Fouquières, Noyelles, Sallaumines, Méricourt et Billy est apporté par les installations de production d'eau de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

L'eau délivrée à partir de la station de reprise de Rouvroy a pour origine celle du champ captant de Quiéry la Motte.

L'eau de Quiéry la Motte subit un traitement de dénitratation sur résines échangeuses d'ions permettant de corriger la teneur en nitrates en excès présents dans l'eau brute prélevée dans la ressource.

Les volumes importés sont mesurés par un compteur de livraison installé à la limite des communes de Billy - Montigny et Rouvroy..

L'eau livrée est désinfectée au chlore gazeux sur chacun des sites de production. Une injection complémentaire de chlore est assurée au refoulement des pompes de reprises de la station

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Zones de distribution et ouvrages de stockage

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)	Unité de Production de : (UP)
GOUY-SERVINS	
SERVINS	
VILLERS-AU-BOIS	**ABLAIN-SAINT-NAZAIRE**
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	**CARENCY - Bois des baudets**
CARENCY	CARENCY - Village
CAMBLIGNEUL (hors CommunAupole)	VILLERS-AU-BOIS

Production de l'eau

L'eau est pompée dans l'ouvrage de captage (UP d'Ablain St-Nazaire) situé en bordure de la route de Gouy.

Dans le cadre du plan sécheresse 2003-2005, une interconnexion avec les forages de Carency -Bois des Baudets est opérationnelle et assure ponctuellement le complément de ressource nécessaire. La régulation des volumes importés est faite par le régulateur de pression situé devant le local d'exploitation du forage d'Ablain et piloté par les niveaux du plan d'eau dans le réservoir d'Ablain.

Dans le cadre du plan sécheresse 2019 une interconnexion avec la ZD de Liévin est opérationnelle et assure ponctuellement le complément de ressource nécessaire en mode dégradé.

Ouvrage de stockage

Il s'agit du réservoir situé prés du forage.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

ANNAY-SOUS-LENS

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)
VENDIN-LE-VIEIL
PONT-A-VENDIN
ANNAY-SOUS-LENS

Unité de Production de : (UP)
VENDIN-LE-VIEIL

Production de l'eau

L'approvisionnement en eau d'ANNAY-sous-LENS est assuré par la production des 2 forages du chemin Marlière (eau brute dénitratée) à VENDIN-le-VIEIL.

Ouvrages de stockage



Deux réservoirs de 700 m3 chacun assurent l'origine de pression des réseaux de distribution de VENDIN le VIEIL, ANNAY sous LENS et PONT-à-VENDIN.

Le réservoir de la cité Leclercq est en équilibre avec les réservoirs de VENDIN. Il assure la réserve incendie pour cette zone.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

SUPPRESSEUR D'ANNAY-SOUS-LENS

Station de surpression alimentant les maisons situées dans le Lotissement du Carroix Rue Bulcourt.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

AVION

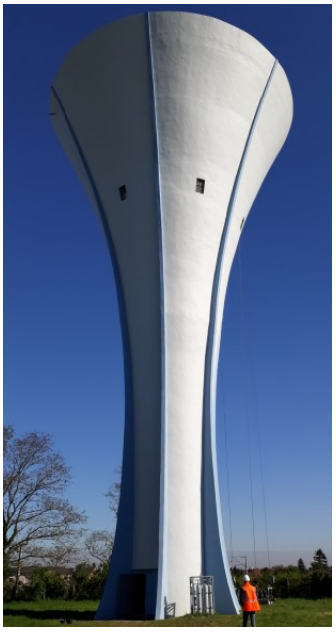
Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD) **AVION**	Unité de Production de : (UP)
ELEU-DIT-LEAUWETTE	**AVION - La Raquette**
SALLAUMINES	**AVION - Les Fourques**
LENS Bas Service (Sud Ouest) en partie	ELEU-DIT-LEAUWETTE

Production de l'eau

Le forage du « bout des Fourques » et les 2 captages de la Raquette (eau traitée) constituent les 2 origines d'eau de la ville d'Avion.

Ouvrage de stockage



Le réservoir sur tour situé dans le quartier de la République constitue l'origine de pression du réseau de distribution. Il a été rénové en 2019.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

BENIFONTAINE

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)

HULLUCH
BENIFONTAINE
WINGLES
MEURCHIN
LOISON-SOUS-LENS
VENDIN-LE-VIEIL (Fosse 8 et Bois Rigault)
HARNES (en partie)
ANNAY-SOUS-LENS (en partie)
HAISNES LES LA BASSEE (hors CommunAupole)

Unité de Production de : (UP)

HULLUCH
WINGLES

Production de l'eau

Une partie de la production des 2 forages de la rue Basly à HULLUCH permet l'approvisionnement en eau de la commune. L'eau brute est traitée (dénitratation avant son transport vers les réservoirs et le réseau de distribution).

Ouvrages de stockage

Le réservoir « Bas service » du château d'eau de la Grande Résidence à LENS assure l'origine de pression du réseau de BENIFONTAINE.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

BILLY MONTIGNY

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)

ESTEVELLES HARNES (en partie)
FOUQUIERES-LEZ-LENS
NOYELLES-SOUS-LENS
SALLAUMINES (en partie)
MERICOURT ((en partie)
BILLY-MONTIGNY (en partie)

Unité de Production de : (UP)

ESTEVELLES
QUIERY LA MOTTE (hors CommunAupole)

Production de l'eau

Le complément d'eau nécessaire aux besoins de la zone de distribution de Harnes, Estevelles, Fouquières, Noyelles, Sallaumines, Méricourt et Billy est apporté par les installations de production d'eau de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

L'eau délivrée à partir de la station de reprise de Rouvroy a pour origine la production du champ captant de Quiéry la Motte.

L'eau de Quiéry la Motte subit un traitement de dénitratation sur résines échangeuses d'ions permettant de corriger la teneur en nitrates en excès présents dans l'eau brute prélevée dans la ressource.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

ELEU-DIT-LEAUWETTE

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)
AVION

ELEU-DIT-LEAUWETTE
SALLAUMINES
LENS Bas Service (Sud Ouest) en partie

Unité de Production de : (UP)
AVION - La Raquette

AVION - Les Fourques
ELEU-DIT-LEAUWETTE

Production de l'eau

Le forage du « bout des Fourques » et les 2 captages de la Raquette (eau traitée) à AVION constituent les 2 origines d'eau de la ville d'Eleu-dit-Leauwette.

Ouvrage annexe - Station de reprise d'Eleu

Une station de reprise assure le transfert de l'eau vers le réservoir.



Ouvrage de stockage

Le réservoir est alimenté à partir de la station de reprise d'Eleu dit Leauwette avec la production des Fourques, complétée par le forage de la Raquette, à Avion.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

ESTEVELLES

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)
ESTEVELLES
HARNES (en partie)
FOUQUIERES-LEZ-LENS
NOYELLES-SOUS-LENS SALLAUMINES (en partie)
MERICOURT (en partie)
BILLY-MONTIGNY (en partie)

Unité de Production de : (UP)
ESTEVELLES
QUIERY LA MOTTE (hors CommunAupole)

Production de l'eau

Le réseau de distribution de la commune d'ESTEVELLES est alimenté à partir du forage de la fosse 24 d'ESTEVELLES.

Ouvrage de stockage

ESTEVELLES ne dispose pas d'ouvrage de stockage. C'est le réservoir situé sur la commune de HARNES, route de Fouquières, qui assure l'origine de la charge hydraulique.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

CARENCY

Origine de l'eau

L'alimentation en eau de la commune provient de l'installation de production d'eau du forage situé rue Gambetta

Zone de distribution de : (ZD)
GOUY-SERVINS SERVINS
VILLERS-AU-BOIS ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
CARENCY
CAMBLIGNEUL (hors CommunAupole)

Unité de Production de : (UP)
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
CARENCY - Bois des baudets
CARENCY-Village
VILLERS-AU-BOIS

Production de l'eau

L'alimentation en eau de la commune est assurée par la production du forage situé dans le réservoir, rue du Général Barbot et par un apport du captage de CARENCY.

Dans le cadre du plan sécheresse 2003-2005, une interconnexion avec les forages de Carency -Bois des Baudets est opérationnelle et assure ponctuellement le complément de ressource nécessaire.
La régulation des volumes importés est faite par une vanne motorisée située dans le réservoir et pilotée par les niveaux du plan d'eau dans le réservoir de Carency.

Dans le courant de l'année 2006, le réseau d'eau de CARENCY a été scindé en une zone Bas Service alimentée par ce réservoir et une zone Haut Service alimentée par le réservoir de SERVINS.



Ouvrage de stockage

Le réservoir de stockage situé rue de Général Barbot constitue l'origine de pression du réseau de distribution.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

FOUQUIERES-lez-LENS

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)
ESTEVELLES HARNES (en partie)
FOUQUIERES-LEZ-LENS
NOYELLES-SOUS-LENS
SALLAUMINES (en partie)
MERICOURT (en partie)
BILLY-MONTIGNY (en partie)

Unité de Production de : (UP)
ESTEVELLES
QUIERY LA MOTTE (hors CommunAupole)

Production de l'eau

L'eau distribuée a pour origine la production du forage 24 d'Estevelles pour une petite partie, et pour l'essentiel l'import venant de la CAHC.

Ouvrage de stockage

L'origine de pression est assurée par le château d'eau de Harnes, commun à plusieurs communes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

VILLERS-au-BOIS

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)

GOUY-SERVINS SERVINS
VILLERS-AU-BOIS
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
CARENCY
CAMBLIGNEUL (hors CommunAupole)

Unité de Production de : (UP)

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
CARENCY - Bois des baudets
CARENCY-Village
VILLERS-AU-BOIS

Production de l'eau

L'alimentation en eau de la commune est assurée à partir de la production du forage situé rue du château d'eau. Une interconnexion avec les forages de Carency Bois des Baudets assure le complément de ressource nécessaire aux besoins de la commune.



Ouvrage de stockage

Il s'agit du château d'eau implanté rue du château d'eau dans lequel se situe le surpresseur alimentant toute la commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

VIMY

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)

VIMY
THELUS (hors CommunAupole)
NEUVILLE SAINT VAAST (hors CommunAupole)
FARBUS (hors CommunAupole)

Unité de Production de : (UP)

VIMY

Production de l'eau

La production est assurée à partir des 3 forages situés r Gambetta.



Ouvrage de stockage

3 cuves semi-enterrées d'une capacité totale de 1000 constituent l'origine de la charge hydraulique du réseau distribution.

Ouvrage annexe - Surpression

Une station de surpression, située au pied des réservoirs, équipée de 3 pompes, permet l'alimentation des communes de Thélus, Neuville-St-Vaast et de la rue Sadi Carnot (en partie), de la Résidence du Vieux Mont et de quelques habitations situées sur le point haut de la RN 17.

Un export est réalisé pour une vingtaine d'habitations sur Farbus, au niveau de la rue Mermoz (prolongement de la rue de l'Egalité).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

GOUY-SERVINS

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)	Unité de Production de : (DP)
GOUY-SERVINS	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
SERVINS	**CARENCY - Bois des baudets**
VILLERS-AU-BOIS	CARENCY - Village
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	VILLERS-AU-BOIS
CARENCY	
CAMBLIGNEUL (hors CommunAupole)	

Production de l'eau

L'alimentation en eau de la commune est assurée par la production du forage de CARENCY Bois des Baudets.

Ouvrage de stockage

Le réservoir de stockage situé à SERVINS constitue l'origine de pression du réseau de distribution.

Ouvrage annexe

La station de surpression située au réservoir relève le niveau de pression sur le réseau de la commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

HARNES

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)
ESTEVELLES
HARNES
FOUQUIERES-LEZ-LENS
NOYELLES-SOUS-LENS
SALLAUMINES (en partie)
MERICOURT (en partie)
BILLY-MONTIGNY (en partie)

Unité de Production de : (UP)

ESTEVELLES
QUIERY LA MOTTE (hors CommunAupole)

Production de l'eau

Le réseau de distribution de la ville de HARNES est pour l'essentiel alimenté à partir du forage de la fosse 24 d'ESTEVELLES.

En complément de la production du forage d'ESTEVELLES, des volumes sont importés de la CAHC.

Ouvrage de stockage

Un réservoir sur tour de 3000 m3 commun à plusieurs services situé sur la commune de HARNES, route de Fouquières, assure l'origine de la charge hydraulique.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

HULLUCH

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)	Unité de Production de : (UP)
HULLUCH	
BENIFONTAINE	
WINGLES	
MEURCHIN	
LOISON-SOUS-LENS	**HULLUCH**
VENDIN-LE-VIEIL (Fosse 8 et Bois Rigault)	WINGLES
HARNES (en partie)	
ANNAY-SOUS-LENS (en partie)	
HAISNES LES LA BASSEE (hors CommunAupole)	

Production de l'eau



HULLUCH Ville

Une partie de la production des 2 forages de la rue Basly permet l'approvisionnement en eau de la commune. L'eau brute est traitée (dénitratation avant son transport vers les réservoirs et le réseau de distribution).

L'interconnexion entre les 2 forages et l'adduction d'eau de WINGLES permet, en cas de défaillance l'alimentation de la ville à partir de la production de WINGLES.

Ouvrages de stockage

Les châteaux d'eau du 18 et d'Hulluch « ville » constituent les origines de pression du réseau de distribution.

Le réservoir d'Hulluch ville a été définitivement mis hors service au second semestre 2019 dans le cadre des travaux de la rue du Général Leclerc.



Château d'eau du 18

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

LENS

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)

AVION
ELEU-DIT-LEAUWETTE
SALLAUMINES
LENS Bas Service (Sud Ouest) en partie
LENS Haut Service
VENDIN-LE-VIEIL (en partie)
LOOS-EN-GOHELLE
HULLUCH
BENIFONTAINE
WINGLES
MEURCHIN
LOISON-SOUS-LENS
VENDIN-LE-VIEIL (Fosse 8 et Bois Rigault)
HARNES (en partie)
ANNAY-SOUS-LENS (en partie)
HAISNES LES LA BASSEE (hors CommunAupole)
LENS Bas service (Nord Est)

Unité de Production de : (UP)

AVION - La Raquette
AVION - Les Fourques
GRENAY-Reprise Gascogne
HULLUCH
WINGLES

Production de l'eau

La zone « Bas service » est alimentée dans sa partie sud-ouest par la ressource d'Avion les Fourques et La Raquette, à partir du réservoir d'Eleu-dit-Leauwette, et dans la partie Nord Est par le mélange des eaux traitées des forages d'Hulluch et de Wingles ainsi que de l'achat d'eau du SMAEL (eau de surface issue de « La Lys ») via la reprise de Grenay Gascogne située au rez-de-chaussée du réservoir de Grenay.

La zone « Haut service » est alimentée par le « Bas service » via une station de reprise enterrée.



Ouvrage de stockage

Le réseau de distribution du Haut service a pour origine de pression la cuve haute du château d'eau de la grande Résidence.

Le réseau de distribution « bas service » a pour origine de pression la cuve basse du château de la grande Résidence, d'une part, en équilibre avec les cuves du château d'eau d'Eleu-dit-Leauwette, d'autre part.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Ouvrage annexe

La station de reprise enterrée située à côté du château d'eau de la grande résidence permet l'élévation de l'eau du bas service vers le haut service





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

S.I. de la Région de LIEVIN

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)	Unité de Production de : (UP)
LIEVIN	LIEVIN - Les Equipages
ANGRES	LIEVIN - Rollencourt
BULLY-LES-MINES (en partie)	LOOS-EN-GOHELLE - Fosse 16
GRENAY (en partie)	SOUCHEZ
GIVENCHY-EN-GOHELLE	
AIX-NOULETTE (en partie)	
SOUCHEZ	
SAINS-EN-GOHELLE	BEUVRY - Rivage
AIX-NOULETTE (en partie)	BOUVIGNY-BOYEFFLES
BOUVIGNY-BOYEFFLES	
GRENAY (en partie)	NOYELLES LES VERMELLES - Fontaine
MAZINGARBE	de Bray
BULLY-LES-MINES (en partie)	
NOYELLES LES VERMELLES (hors CommunAupole)	
VERMELLES (hors CommunAupole)	
ANNEQUIN (hors CommunAupole)	

Production de l'eau

Le contrat regroupant les villes de ANGRES, AIX-NOULETTE, BOUVIGNY-BOYEFFLES, BULLY-les-MINES, GIVENCHY-en-GOHELLE, GRENAY, LIEVIN, MAZINGARBE, SOUCHEZ, SAINS EN GOHELLE est réparti sur 3 zones de distribution, alimentées par différentes unités de production.

Les forages de LIEVIN les « équipages » (eau brute dénitratée), du « parc de Rollencourt » alimentent les réseaux de distribution de LIEVIN, ANGRES, GIVENCHY, BULLY, GRENAY partiellement et AIX (partiellement, réseau haut service).

Le forage de SOUCHEZ alimente le réseau de distribution de SOUCHEZ, avec une interconnexion avec le réseau de ANGRES qui permet un appoint complémentaire en fonction des volumes appelés par le réseau.

L'achat d'eau SMAEL approvisionne MAZINGARBE, BULLY-les-MINES partiellement et GRENAY partiellement. Un export vers les communes de VERMELLLES, NOYELLES les VERMELLES et ANNEQUIN (hors Communaupole) est également assuré à partir de cette ressource en eau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Ouvrages Annexes :

Reprise de Givenchy - Clemenceau

Station de reprise enterrée assurant l'alimentation de la Commune de Givenchy.

Surpresseur de Givenchy en Gohelle

Une station de surpression est implantée dans la chambre à vannes des réservoirs de Givenchy en Gohelle.

Reprise de AIX - Camus

Station de reprise enterrée assurant l'alimentation de la commune de Bouvigny

Surpression de AIX - rue de la Chapelle

Station de surpression enterrée comprenant 3 pompes de surpression et permettant d'améliorer la pression sur une extrémité sud de la commune.

Reprise d'Aix rue de Bully

II s'agit d'une station de reprise assurant le remplissage du réservoir d'Aix, à l'origine de pression du réseau Haut Service.

Reprise de Souchez – Jaurès

Station de reprise enterrée assurant une possibilité de secours pour l'alimentation de la Commune de Souchez en cas de manque d'eau aux forages de Souchez.

Surpresseur de Souchez - Neuvireuil

Station de surpression alimentant les maisons situées sur le haut de la Route Nationale (vers Arras).

Reprise de Grenay Flandres

II s'agit d'une station de reprise mise en service en 2005,qui permet d'assurer le remplissage partiel du réservoir de Liévin à partir du réservoir de Grenay.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Ouvrages de stockage

1 - Réservoir d'Aix-Noulette Route Nationale

II s'agit d'un ouvrage sur tour d'une capacité de 200 m.
II alimente essentiellement la partie haute de la commune d'Aix Noulette (haut service).



2 - Réservoir de Givenchy



Deux réservoirs semi-enterrés d'une capacité totale de 200 m assurant l'alimentation de la commune de Givenchy.



3- Réservoir de Liévin rue de Bully

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Un ouvrage sur tour d'une capacité de 3 000 m3 qui alimente essentiellement les villes d'Angres, Lievin, Bully et Grenay.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

4- Réservoir de Souchez

Un réservoir semi-enterré d'une capacité totale de 150 m3. Il alimente la commune de Souchez.



5-Réservoir de Bouvigny



Il s'agit d'un réservoir sur tour d'une capacité totale de 200 m^3.
Il alimente principalement la commune de Bouvigny et sur la commune d'Aix-Noulette. les rues A.Camus. G.Brassens

6-Réservoir de Grenay





Il s'agit d'un réservoir bi-cuve sur tour d'une capacité de 5 000 m^3. Il alimente les communes de Bully,Grenay,Mazingarbe et partiellement Liévin via la reprise située Boulevard des Flandres,et partiellement Lens via la reprise Grenay Gascogne située à l'intérieur.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

LOISON-SOUS-LENS

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)

HULLUCH
BENIFONTAINE
WINGLES
MEURCHIN
LOISON-SOUS-LENS
VENDIN-LE-VIEIL (Fosse 8 et Bois Rigault)
HARNES (en partie)
ANNAY-SOUS-LENS (en partie)
HAISNES LES LA BASSEE (hors CommunAupole)
LENS Bas service (Nord Est)

Unité de Production de : (UP)

HULLUCH
WINGLES

Production de l'eau

Le réseau de distribution de la commune de LOISON-sous-LENS est alimenté à partir de la production d'eau des forages de WINGLES et d'HULLUCH (eau dénitratée), par raccordement de la rue Devouges et par le réservoir « bas service » de la grande résidence à LENS.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

LOOS-EN-GOHELLE

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)

LENS Haut Service VENDIN-LE-VIEIL (en partie)
LOOS-EN-GOHELLE

Production de l'eau

Le réseau de distribution de LOOS en GOHELLE est alimenté à partir d'un apport du « Bas service » (eau des forages de Wingles et d'Hulluch, eaux brutes également dénitratées).

Ouvrage de stockage

Le réseau de distribution a pour origine de pression la cuve haute du château d'eau de la grande Résidence à LENS

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

MERICOURT

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)

MERICOURT
ACHEVILLE

Unité de Production de : (UP)

MERICOURT

Production de l'eau

L'eau est pompée sur les ouvrages de captage de la rue d'Acheville (UP de Méricourt).
La Cité Nouvelle et la Cité Pierard sont alimentées par un l'import venant des ouvrages de la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN



Ouvrage de stockage

Le château d'eau de la Z.A.C. du Courty Guy assure l'origine de pression du réseau de distribution de Méricourt (sauf cités nouvelle et Pierard) et Acheville

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

NOYELLES-SOUS-LENS

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)	Unité de Production de : (UP)
ESTEVELLES	
HARNES	
FOUQUIERES-LEZ-LENS	**ESTEVELLES**
NOYELLES-SOUS-LENS	QUIERY LA MOTTE (hors CommunAupole)
SALLAUMINES (en partie)	
MERICOURT (en partie)	
BILLY-MONTIGNY (en partie)	

Production de l'eau

Le réseau de distribution de la ville de NOYELLES-SOUS-LENS est alimenté à partir d'un mélange d'eau constitué par :

la production du forage de la fosse 24 d'ESTEVELLES et de l'import d'eau de la CAHC.

Ouvrage de stockage

Un réservoir sur tour de 3000 m3 commun à plusieurs services situé sur la commune de HARNES, route de Fouquières, assure l'origine de la charge hydraulique.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PONT-A-VENDIN

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)
VENDIN-LE-VIEIL
PONT-A-VENDIN
ANNAY-SOUS-LENS

Unité de Production de : (UP)
VENDIN-LE-VIEIL

Production de l'eau

L'approvisionnement en eau de PONT-à-VENDIN est assuré par la production des 2 forages du chemin Marlière (eau brute dénitratée) à VENDIN-le-VIEIL.

Ouvrages de stockage

Deux réservoirs de 700 m^3 chacun assurent l'origine de pression des réseaux de distribution de VENDIN le VIEIL, ANNAY sous LENS et PONT-à-VENDIN.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

SAINS-EN-GOHELLE

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)
SAINS-EN-GOHELLE
AIX-NOULETTE (en partie)
BOUVIGNY-BOYEFFLES

Unité de Production de : (UP)
BEUVRY - Rivage
BOUVIGNY-BOYEFFLES

Production de l'eau

L'origine de l'eau provient du forage de Liévin et de l'achat d'eau SMAEL.

Ouvrage de stockage

La commune ne dispose pas d'ouvrage de stockage, le réservoir de Liévin assure la charge hydraulique.

.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

SALLAUMINES

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)	Unité de Production de : (UP)
ESTEVELLES	
HARNES	
FOUQUIERES-LEZ-LENS	
NOYELLES-SOUS-LENS	**ESTEVELLES**
SALLAUMINES (en partie)	QUIERY LA MOTTE (hors CommunAupole)
MERICOURT (en partie)	
BILLY-MONTIGNY (en partie)	
AVION	AVION - La Raquette
ELEU-DIT-LEAUWETTE	AVION - Les Fourques
SALLAUMINES	ELEU-DIT-LEAUWETTE
LENS Bas Service (Sud Ouest) en partie	

Production de l'eau

Le réseau de distribution de la ville de SALLAUMINES est alimenté d'une part à partir d'un mélange d'eau constitué par :

- ✓ la production du forage de la fosse 24 d'ESTEVELLES
- ✓ de l'import d'eau de la CAHC.

Et, d'autre part, à partir du réseau « Bas service » de LENS (production des forages d'AVION les Fourques et la Raquette).

Ouvrage de stockage

Un réservoir sur tour de 3000 m^3 commun à plusieurs services situé sur la commune de HARNES, route de Fouquières, assure l'origine de la charge hydraulique.

Et, pour la zone alimentée à partir de LENS, l'origine de pression est constituée parle château d'eau d'ELEU-dit-LEAUWETTE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

SERVINS

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)
GOUY-SERVINS
SERVINS
VILLERS-AU-BOIS
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
CARENCY
CAMBLIGNEUL (hors CommunAupole)

Unité de Production de : (UP)
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
CARENCY - Bois des baudets
CARENCY - Village
VILLERS-AU-BOIS

Production de l'eau

L'alimentation en eau de la commune est assurée par la production du forage de CARENCY Bois des Baudets.



Ouvrage de stockage

Le réservoir de stockage situé à SERVINS constitue l'origine de pression du réseau de distribution.

Ouvrage annexe :

La station de surpression située au réservoir relève le niveau de pression sur le réseau de la commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

VENDIN-LE-VIEIL

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)	Unité de Production de : (UP)
HULLUCH	
BENIFONTAINE	
WINGLES	
MEURCHIN	
LOISON-SOUS-LENS	HULLUCH
VENDIN-LE-VIEIL (Fosse 8 et Bois Rigault)	WINGLES
HARNES (en partie)	
ANNAY-SOUS-LENS (en partie)	
HAISNES LES LA BASSEE (hors CommunAupole)	
LENS Haut Service	
VENDIN-LE-VIEIL (en partie)	LENS-Fosse 14
LOOS-EN-GOHELLE	
VENDIN-LE-VIEIL	
PONT-A-VENDIN	VENDIN-LE-VIEIL
ANNAY-SOUS-LENS	

Production de l'eau

L'approvisionnement en eau de VENDIN le VIEIL est assuré pour l'essentiel par la production des 2 forages du chemin Marlière (eau brute dénitratée).

La Cité 8 et la zone de Bois Rigault sont alimentés par les forages de WINGLES et HULLUCH.



Ouvrages de stockage

Deux réservoirs de 700 m3 chacun assurent l'origine de pression des réseaux de distribution de VENDIN le VIEIL, ANNAY sous LENS et PONT-à-VENDIN.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

WINGLES

Origine de l'eau

Zone de distribution de : (ZD)	Unité de Production de : (UP)
HULLUCH BENIFONTAINE	
WINGLES	
MEURCHIN	HULLUCH
LOISON-SOUS-LENS	**WINGLES**
VENDIN-LE-VIEIL (Fosse 8 et Bois Rigault)	
HARNES (en partie)	
ANNAY-SOUS-LENS (en partie)	
HAISNES LES LA BASSEE (hors CommunAupole)	

Production de l'eau

L'alimentation en eau de la ville de WINGLES est assurée par les 4 forages (n°2 ,3, 6 et 8) de Wingles et les forages d'Hulluch.

L'eau brute est traitée (dénitratée).

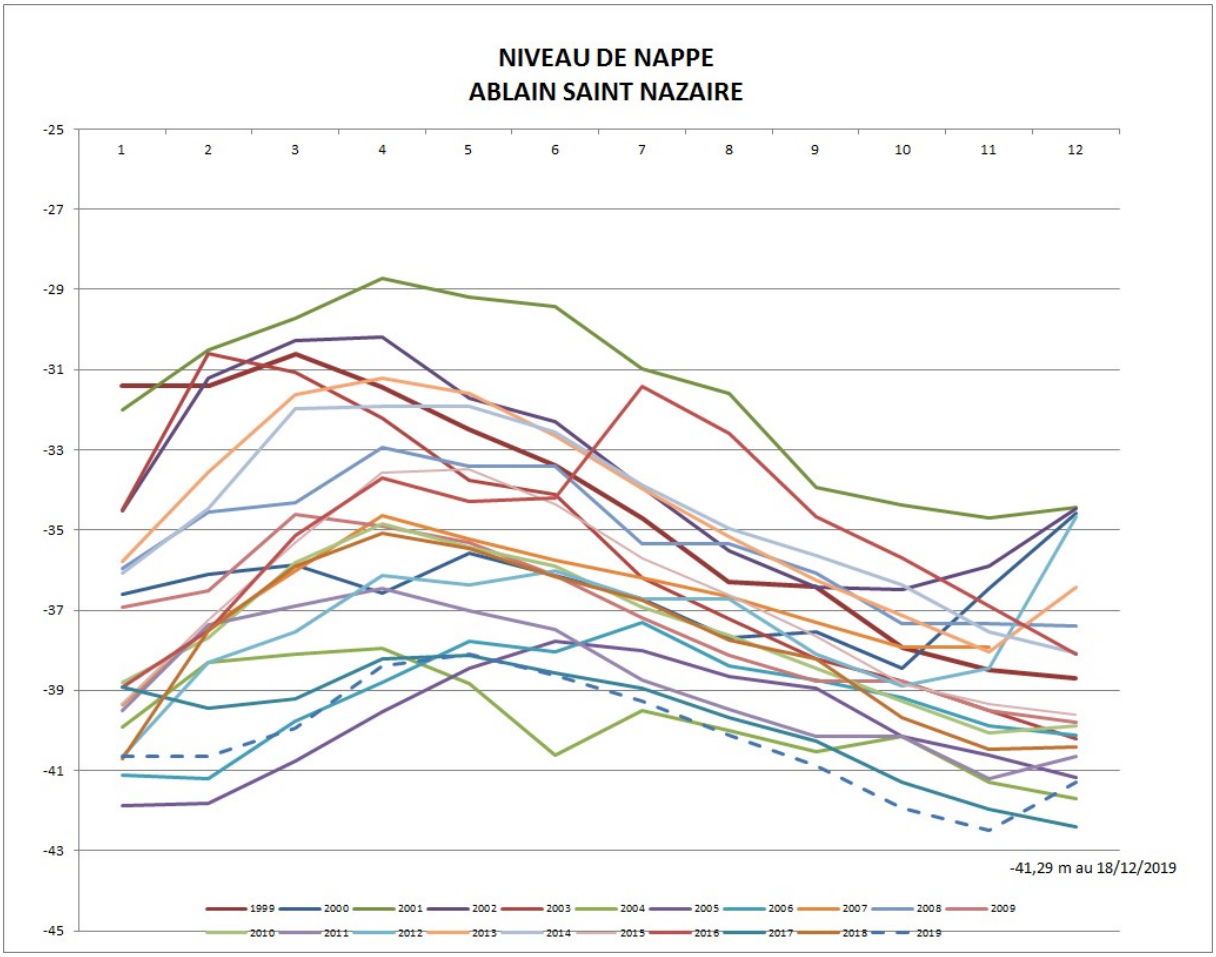
Ouvrages de stockage

La cuve basse du château d'eau de la Grande Résidence à LENS (« Bas Service ») constitue l'origine de charge du réseau de distribution de WINGLES.

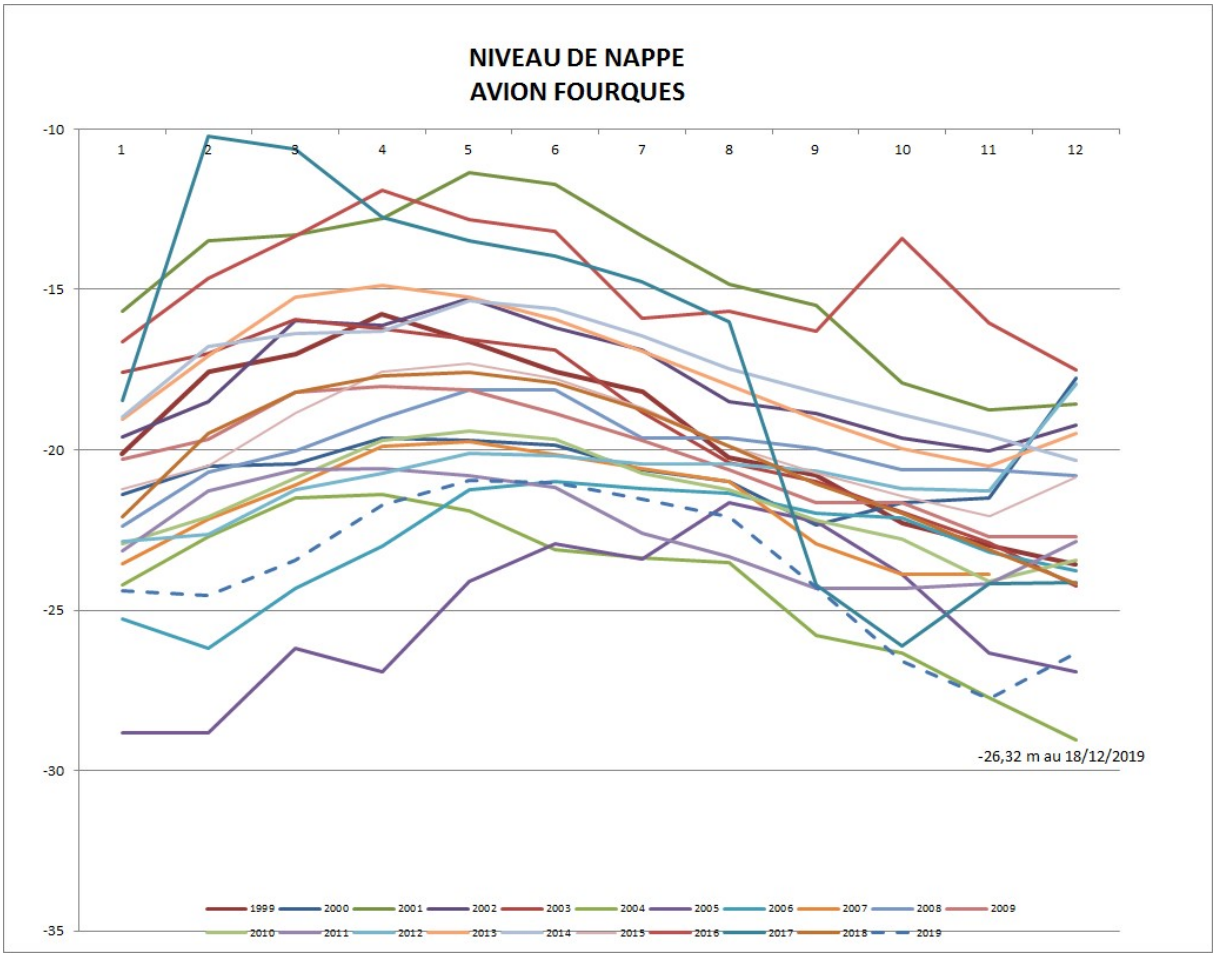
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

ANNEXE B

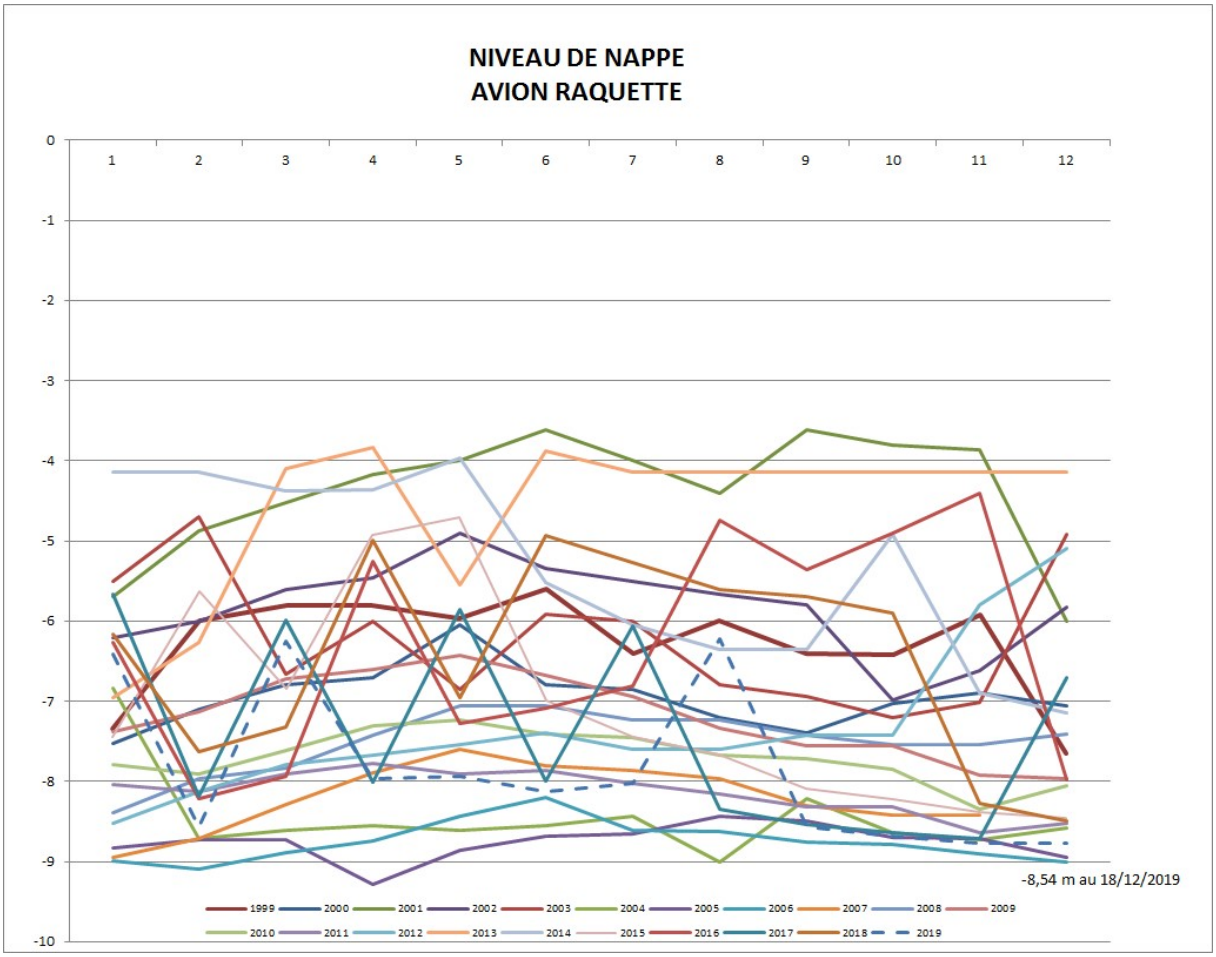
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



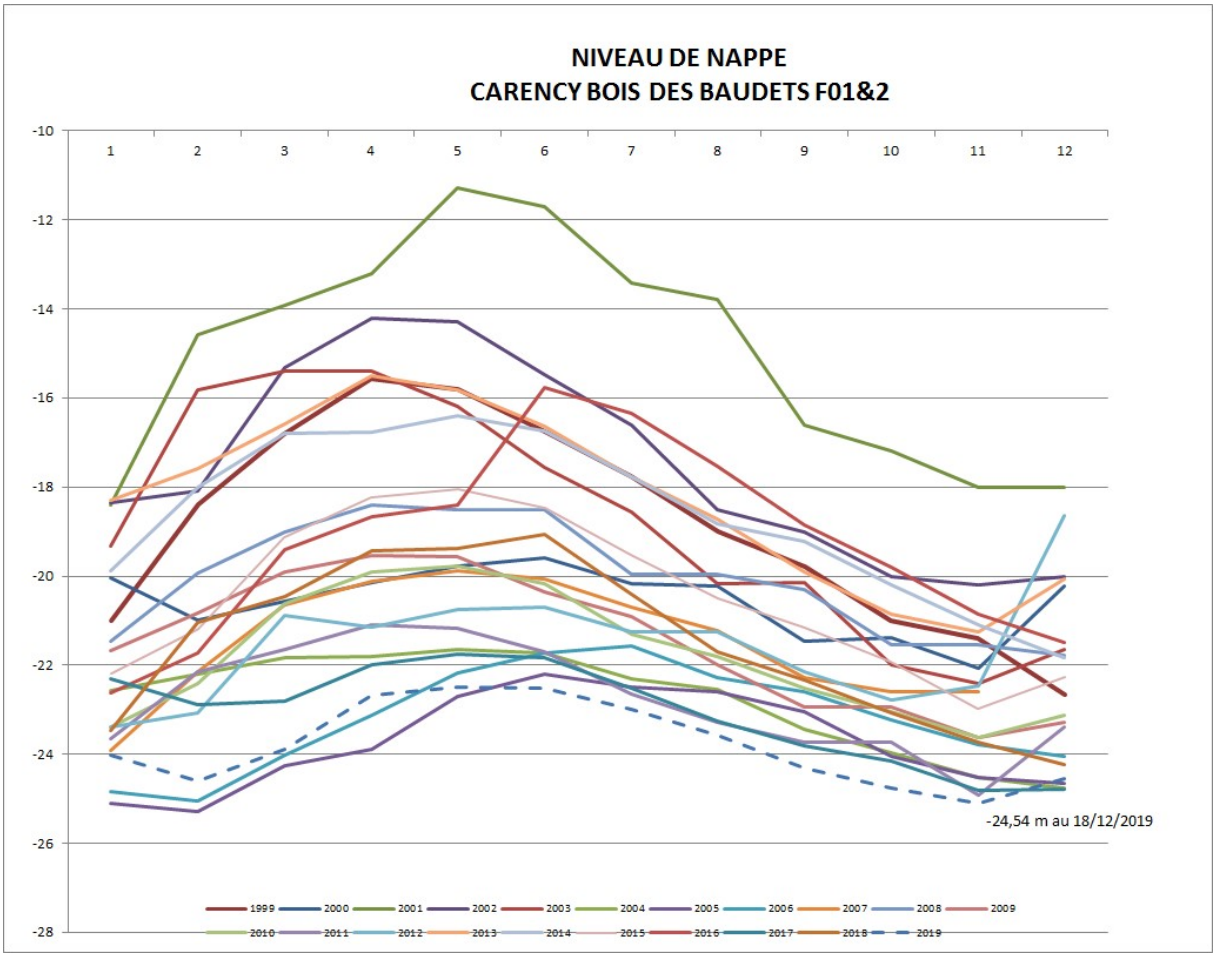
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



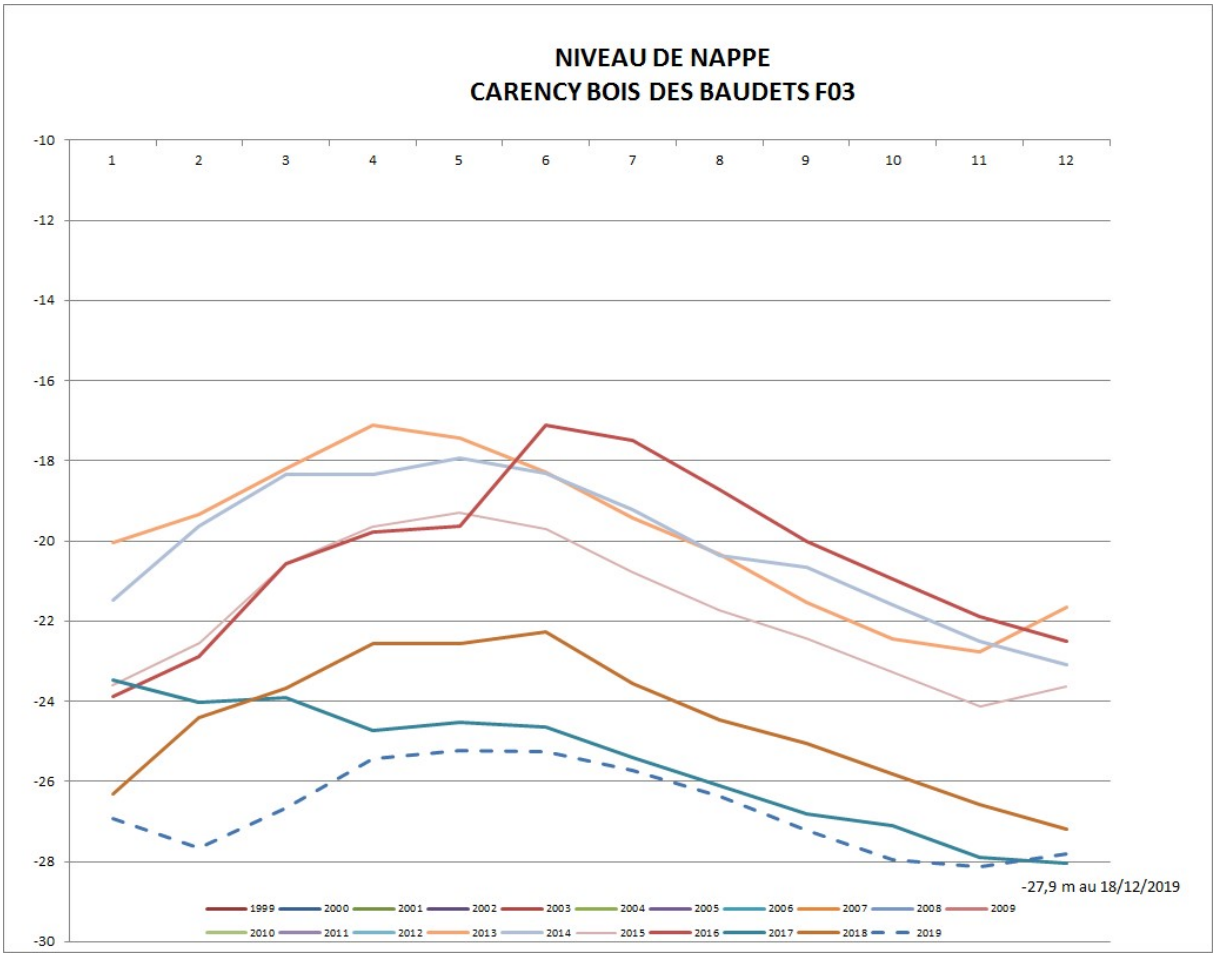
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



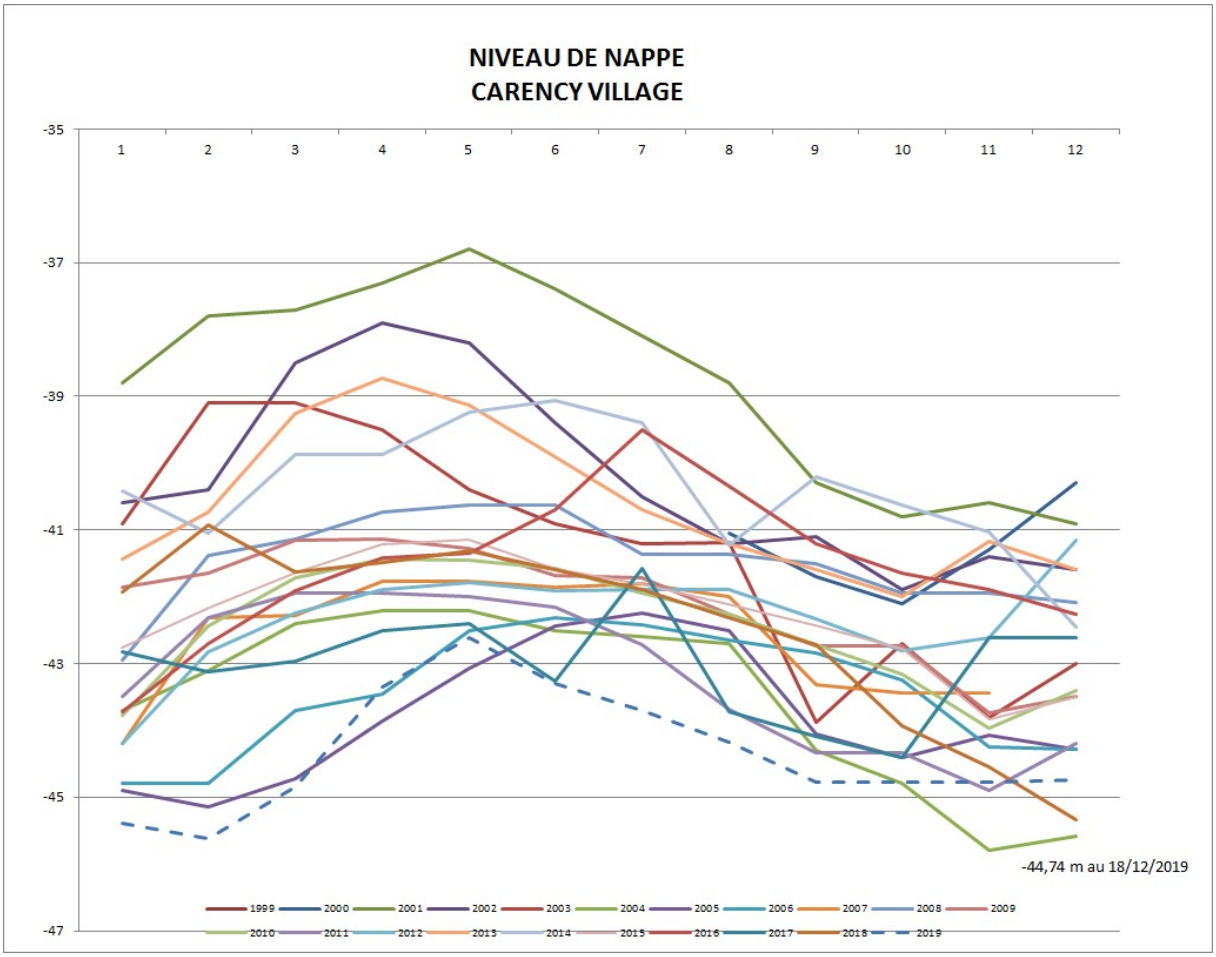
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



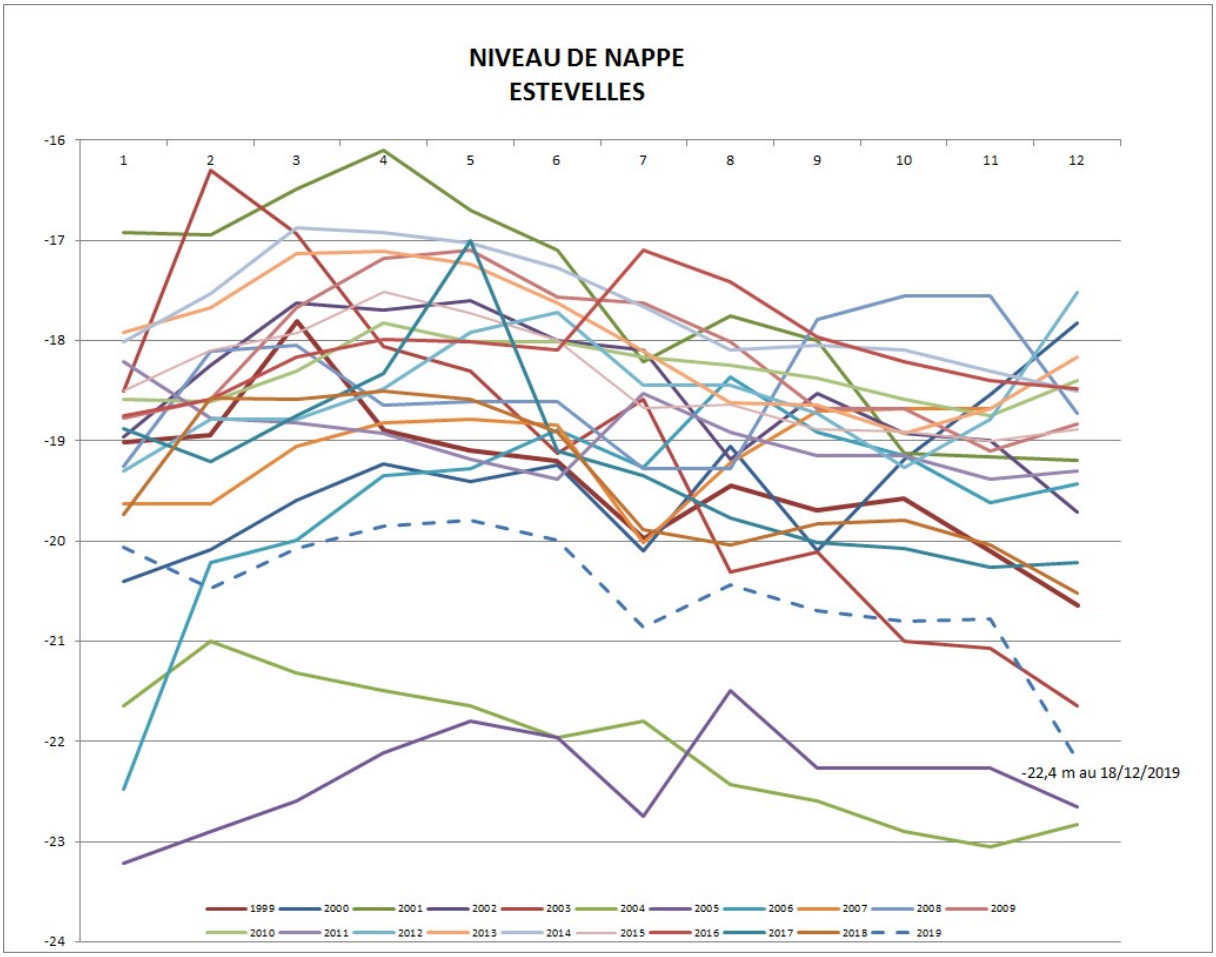
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



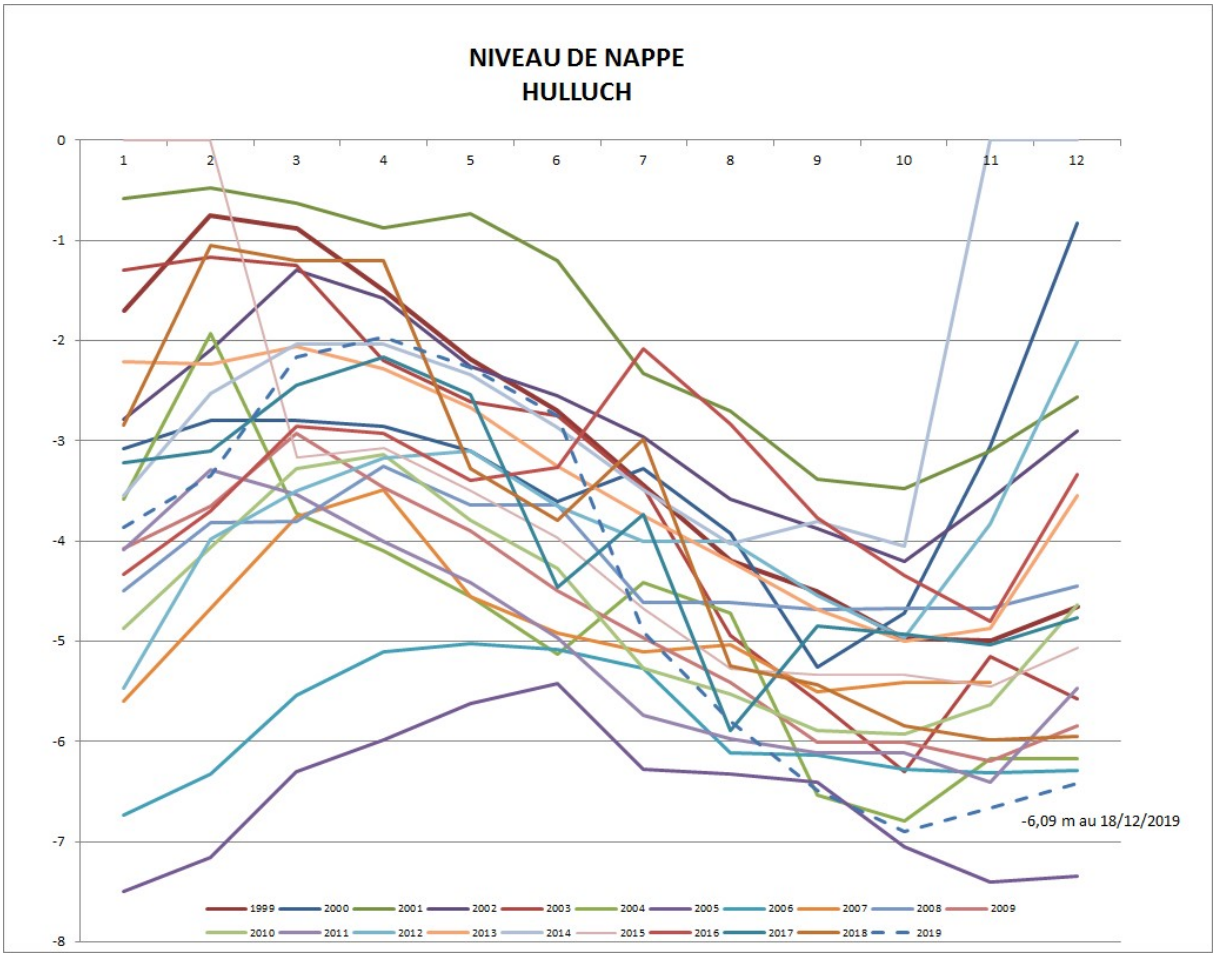
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



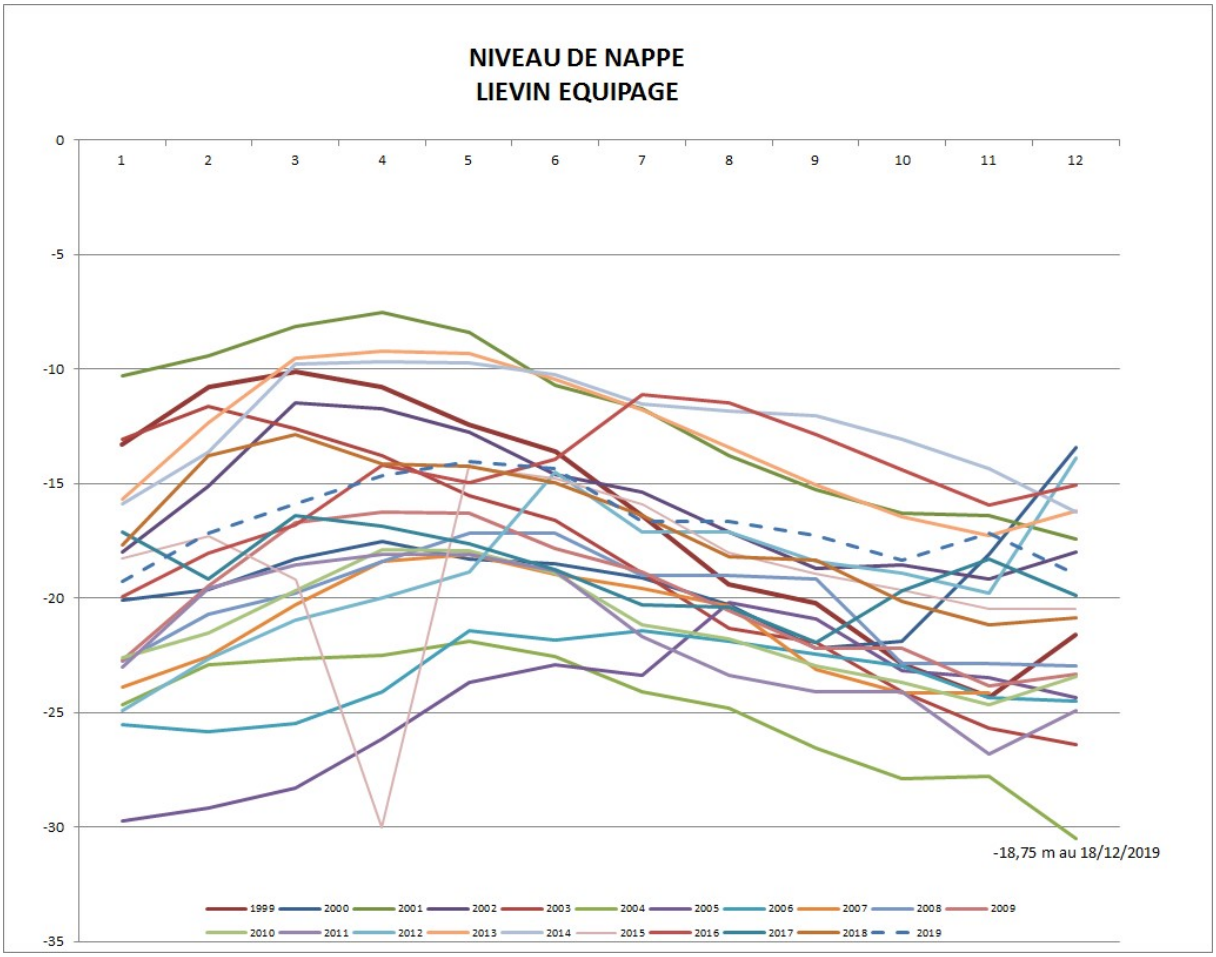
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



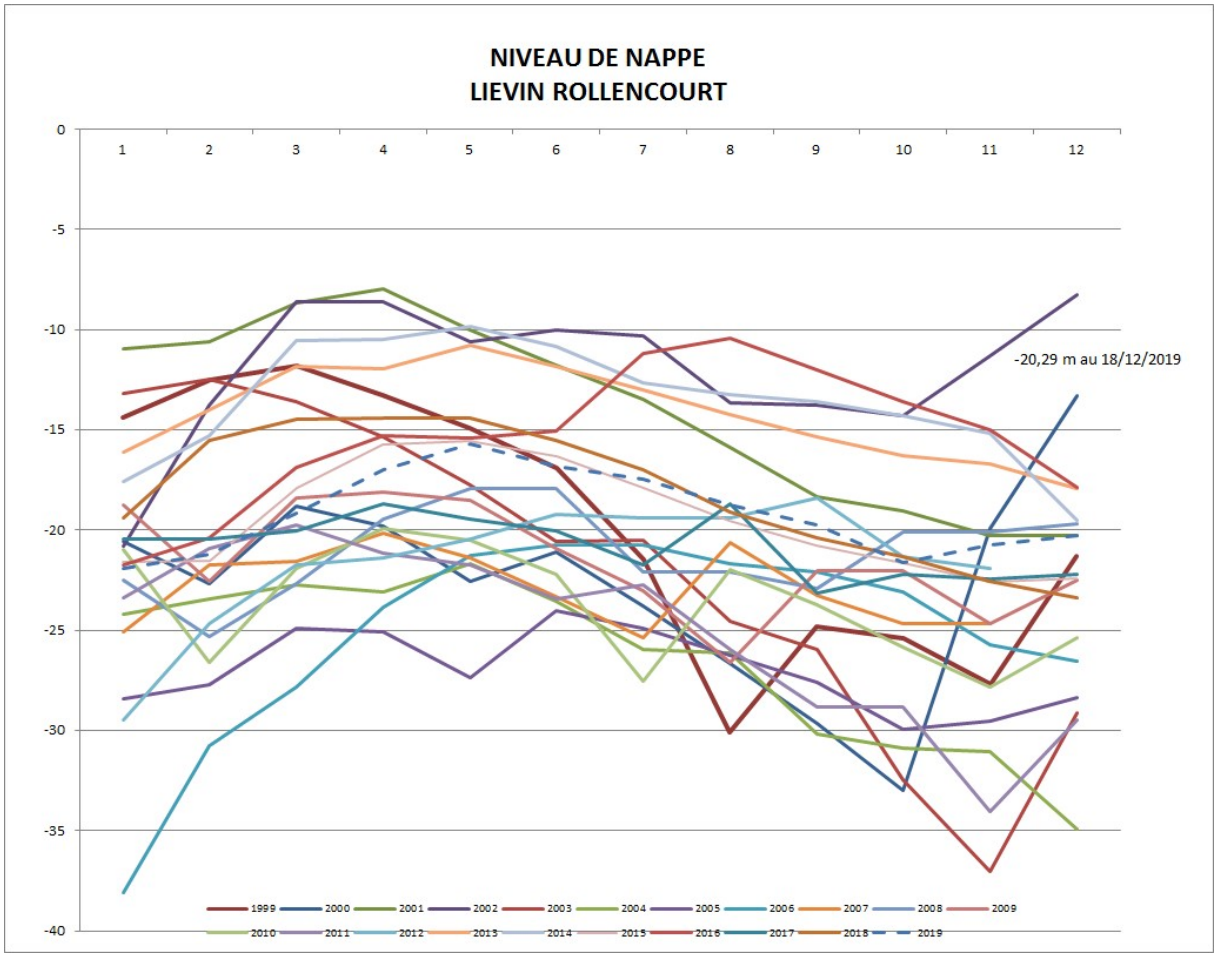
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



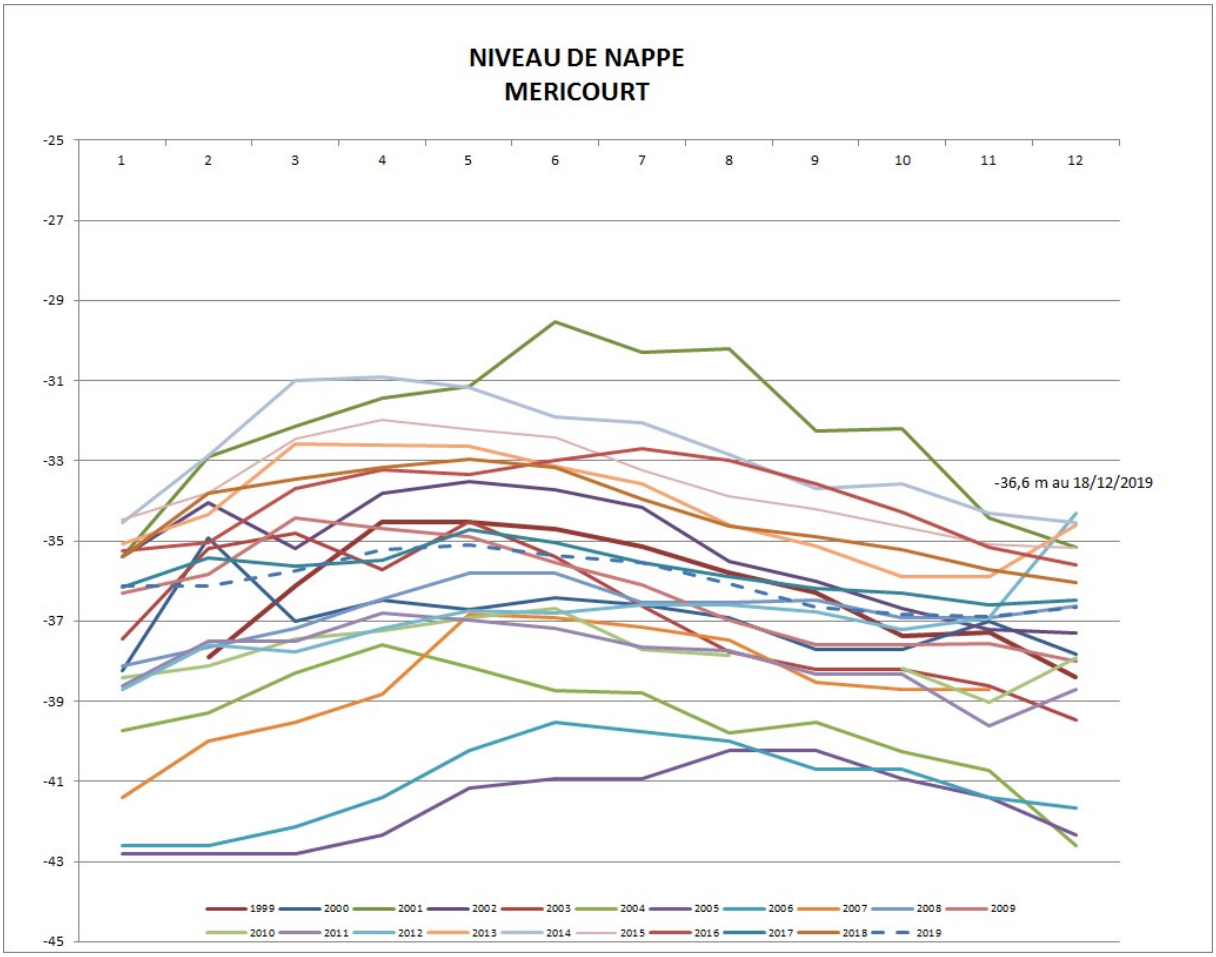
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



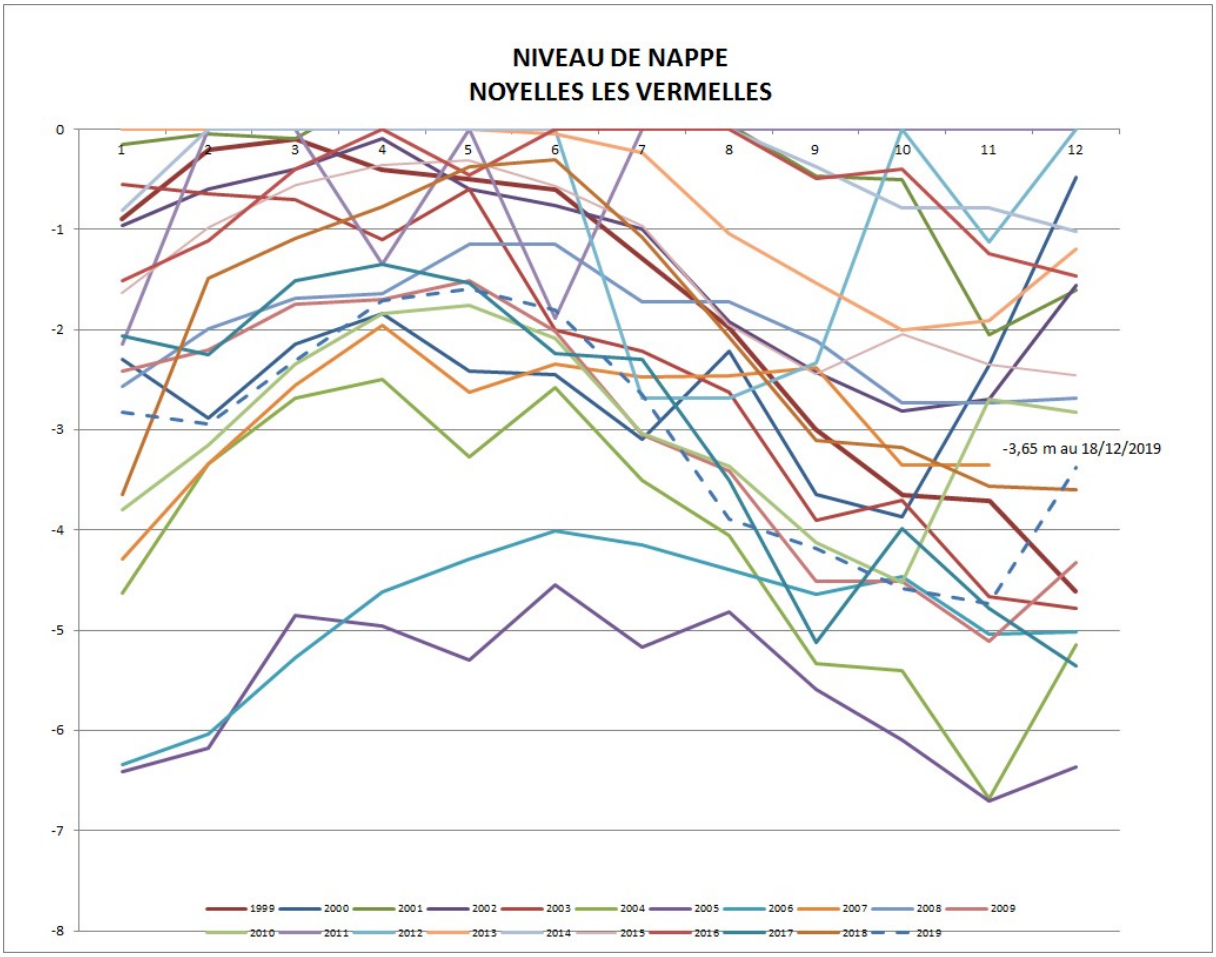
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



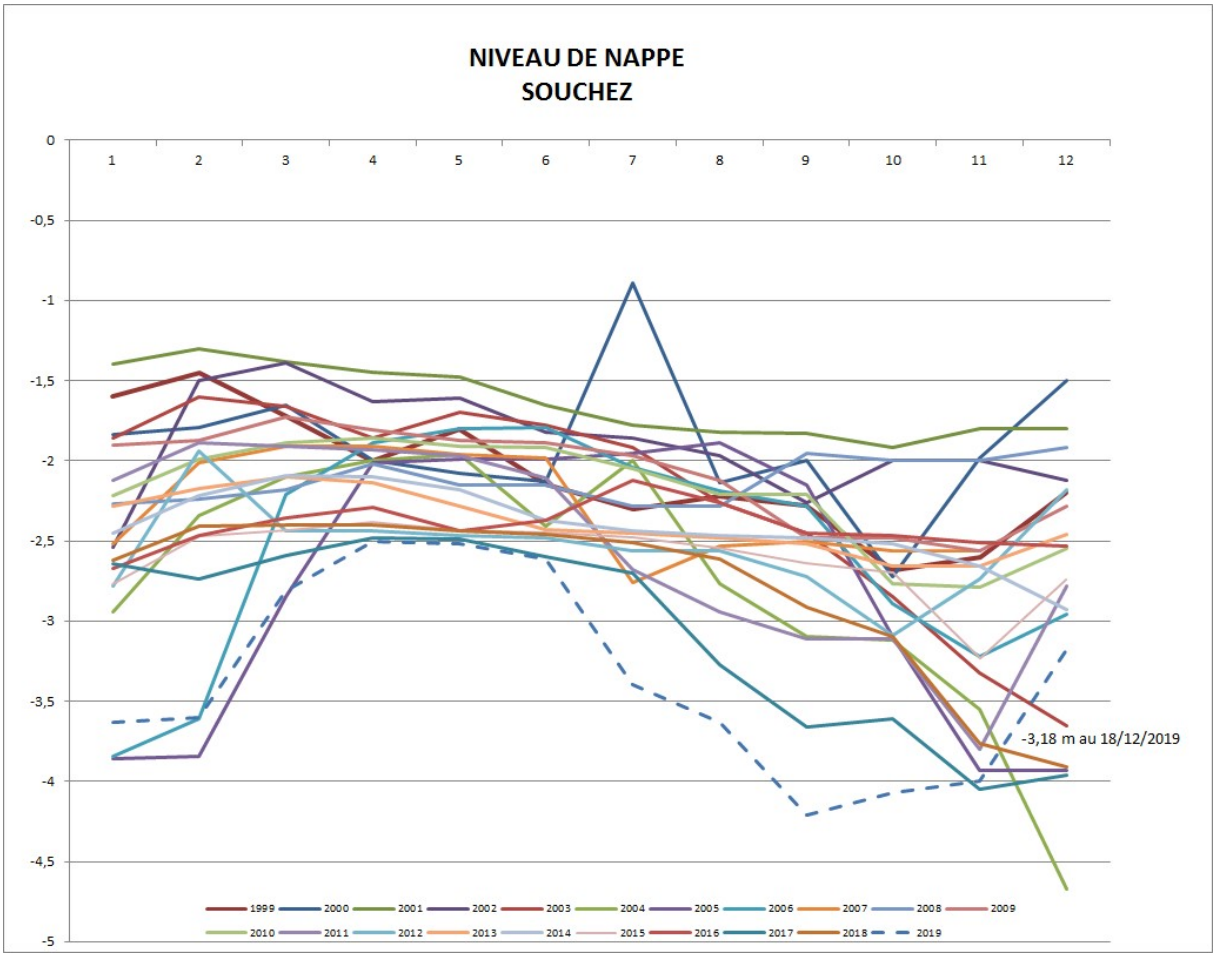
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



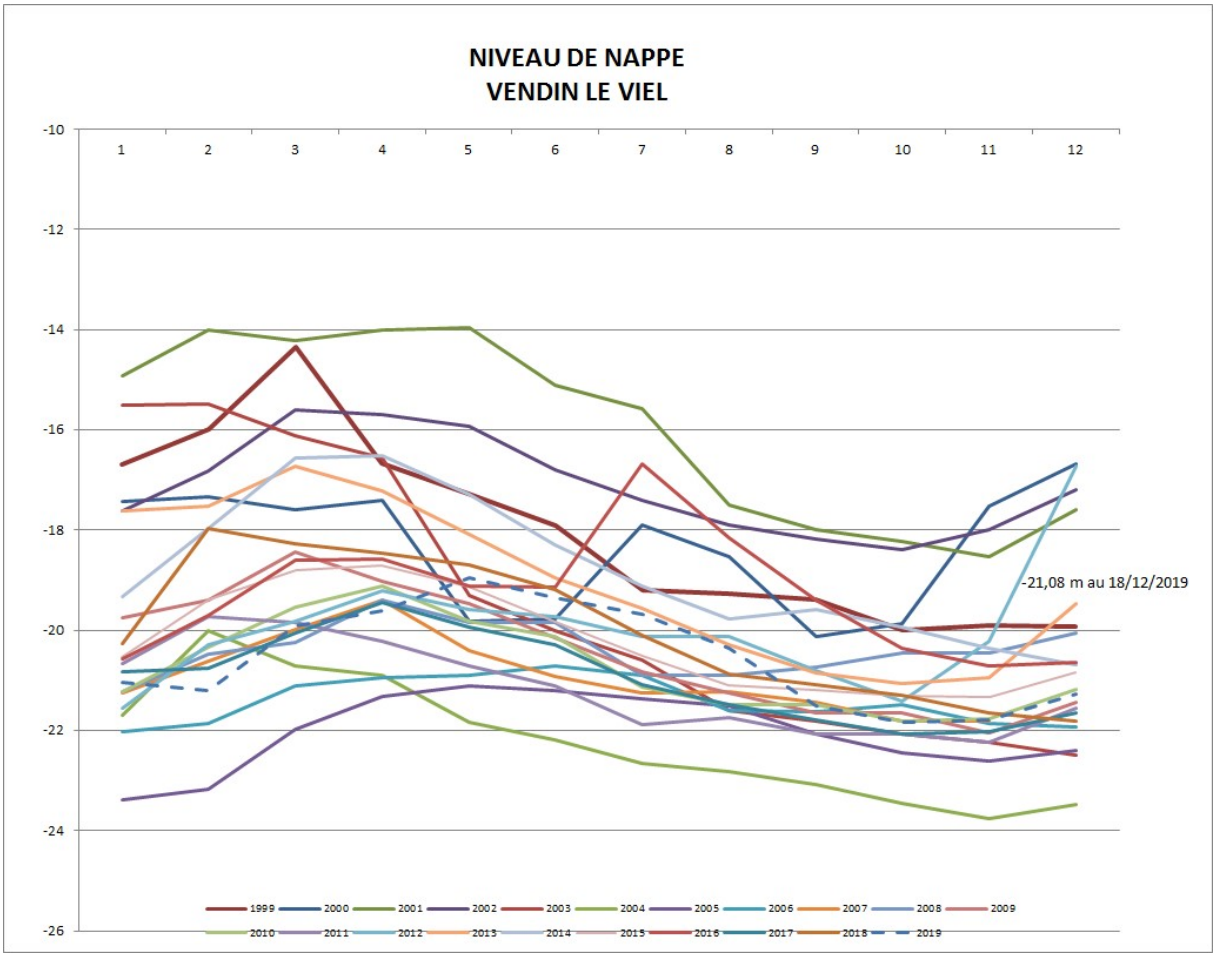
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



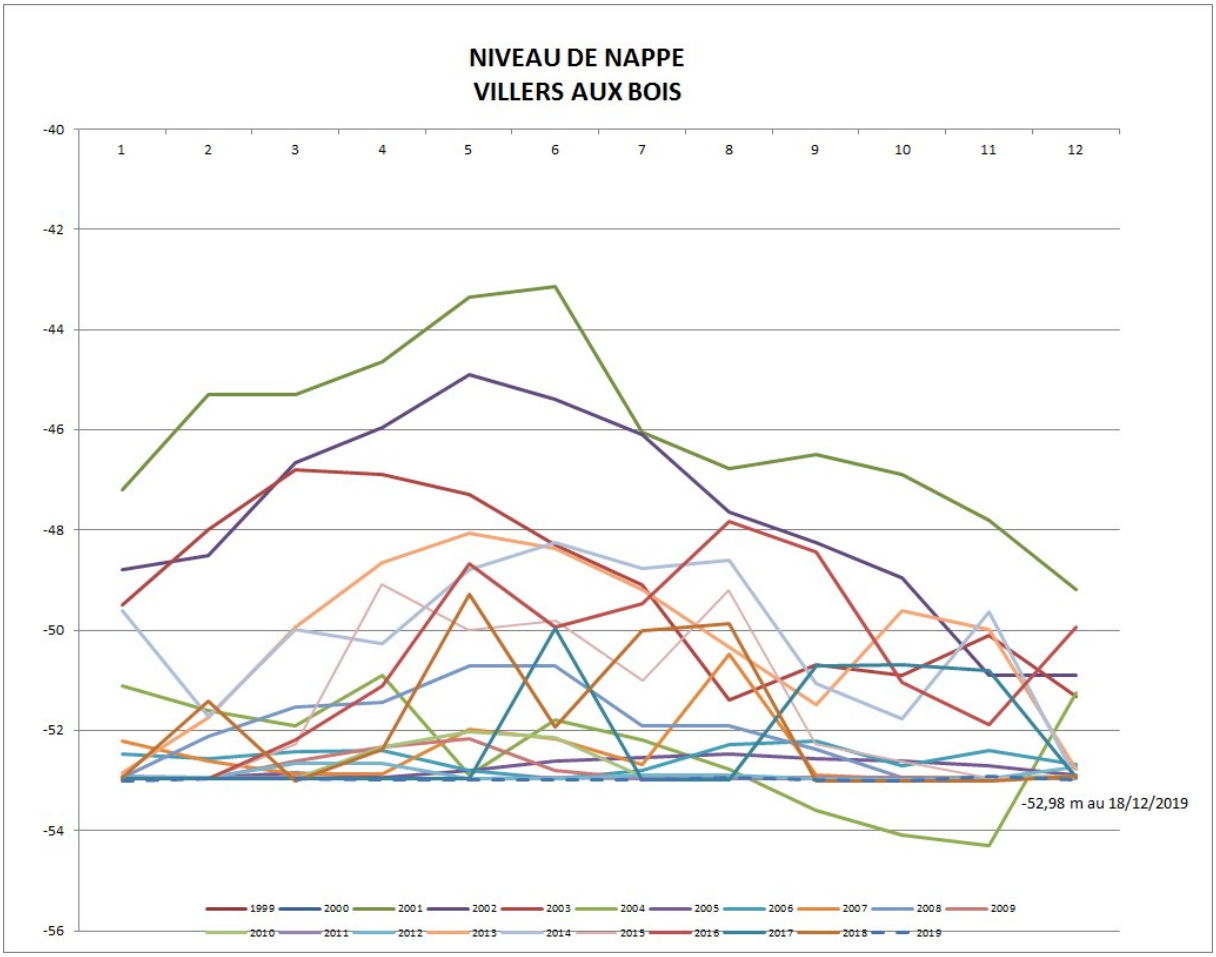
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



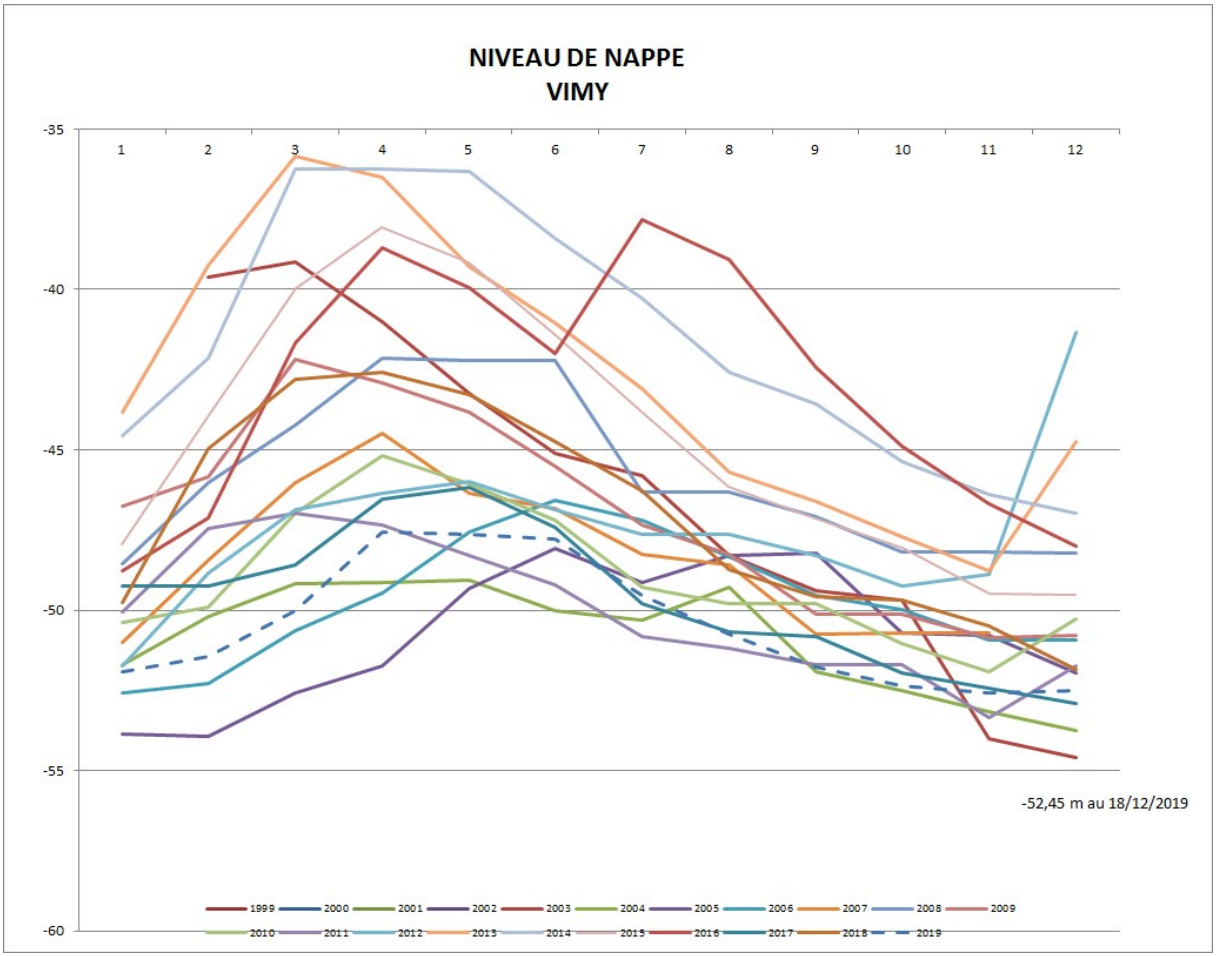
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



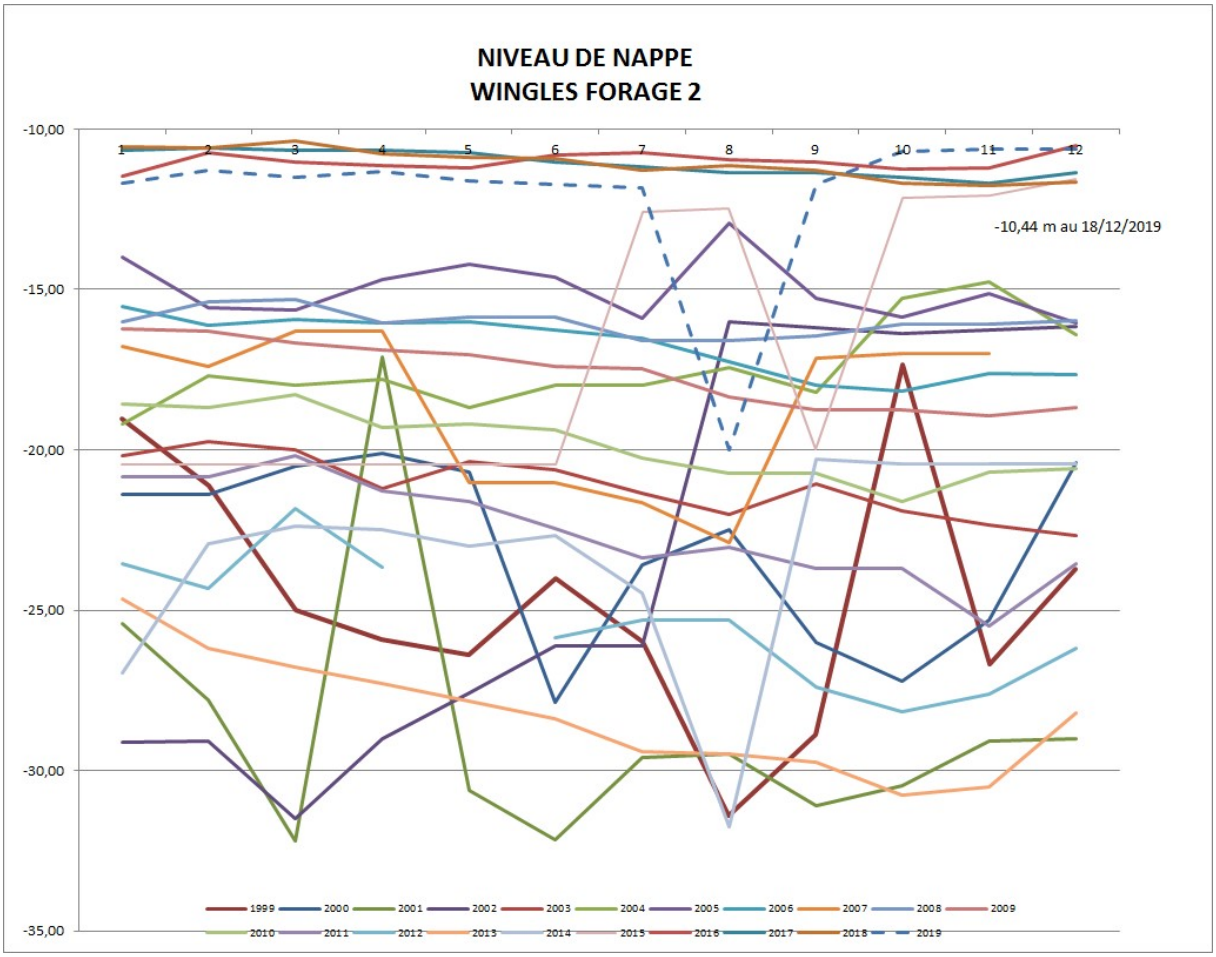
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



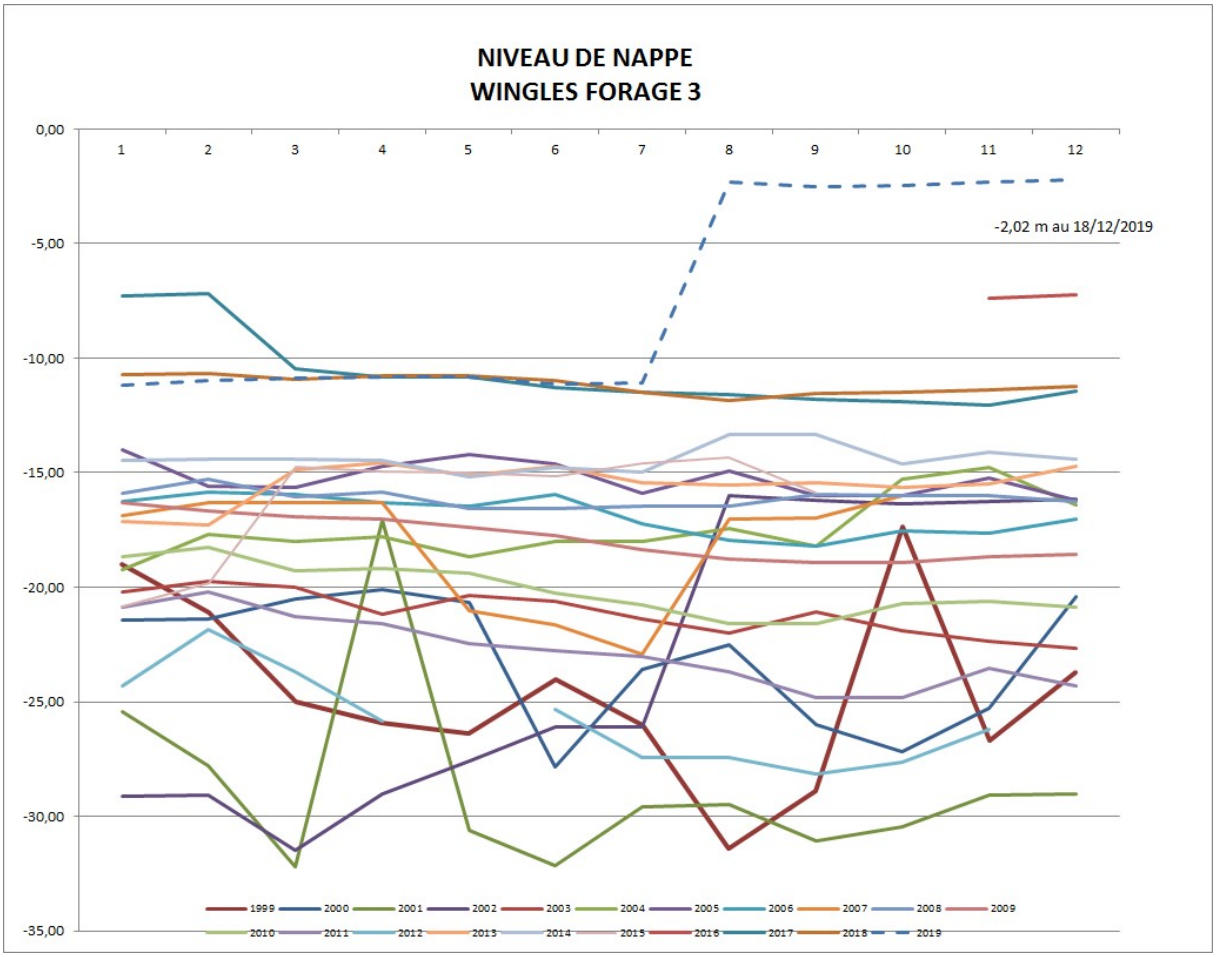
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



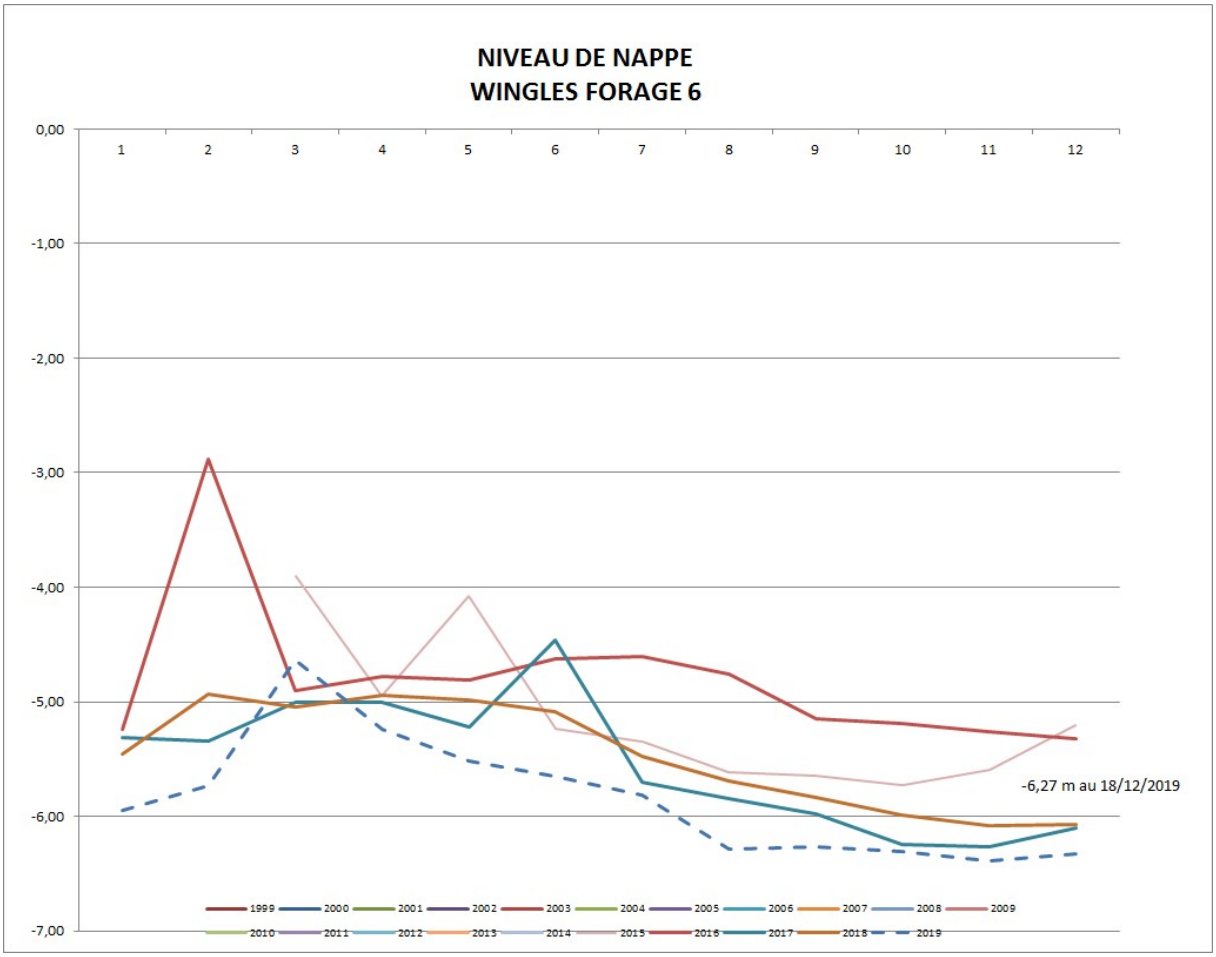
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



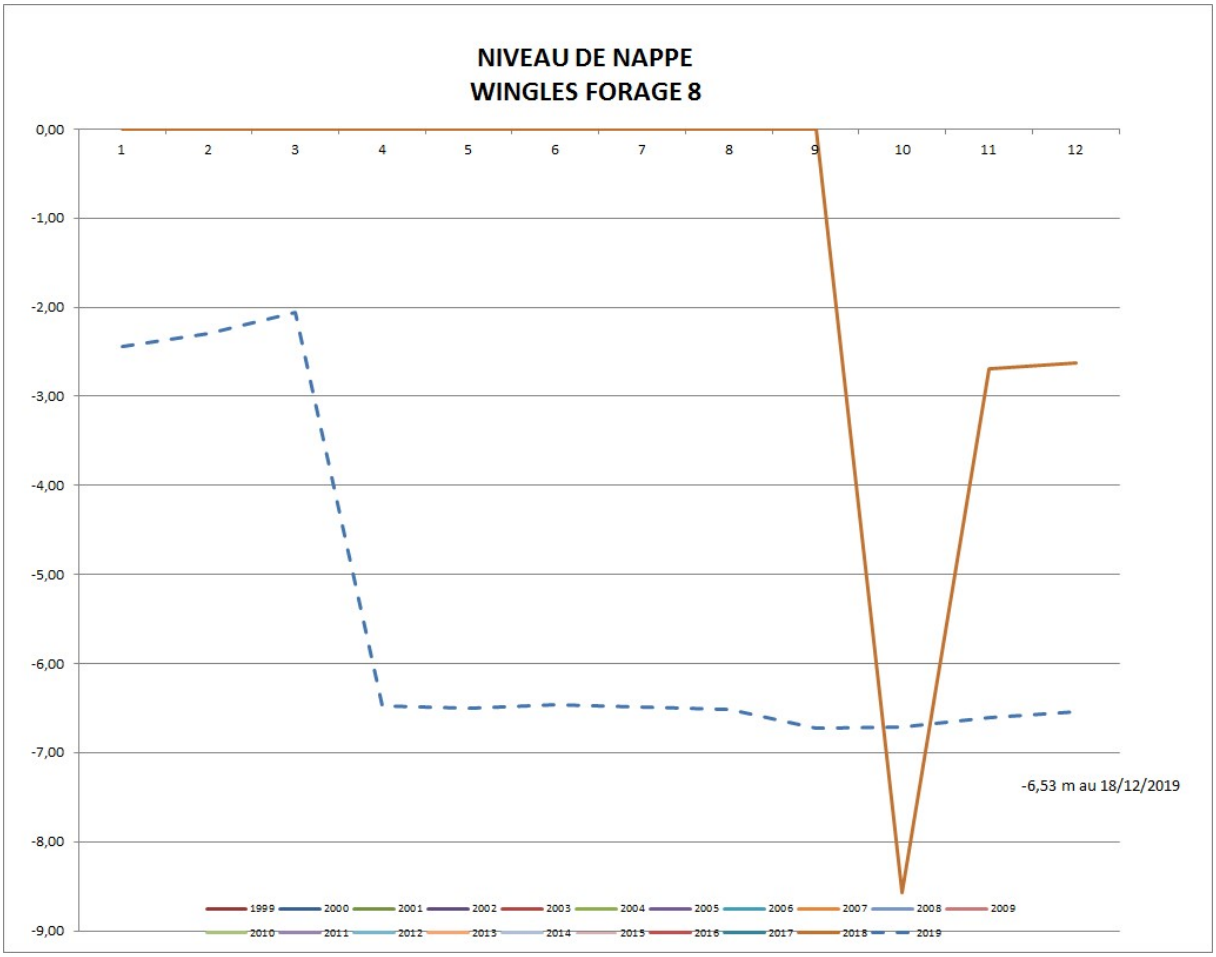
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

ANNEXE C

Schéma Directeur

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

VEOLIA

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

Service d'Eau Potable

Schéma Directeur

Synthèse
Février 2020

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

PLAN DE LA PRESENTATION

- CONTEXTE ET DÉROULEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR
- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE
- DIAGNOSTIC DES OUVRAGES
- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FUTURE
- PLAN D'ACTIONS « RESSOURCES » / PROJETS DE SECURISATION
- SYNTHESE ET PERSPECTIVES

Ressourcer le monde VEOLIA 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

CONTEXTE ET DEROULEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR

La C.A Lens-Liévin c'est :





- ~ 250.000 personnes sur 36 communes
- ~ 12 millions m³ mis en distribution (32.880 m³/j)
- ~ 1 400 Kms de réseaux , 24 sites de stockage, 10 zones de distribution
- 17 sites de captage d'eau souterraine (+ 2 achats d'eau à la CAHC et au SMAEL)
- une qualité d'eau de la nappe très variable, parfois > normes

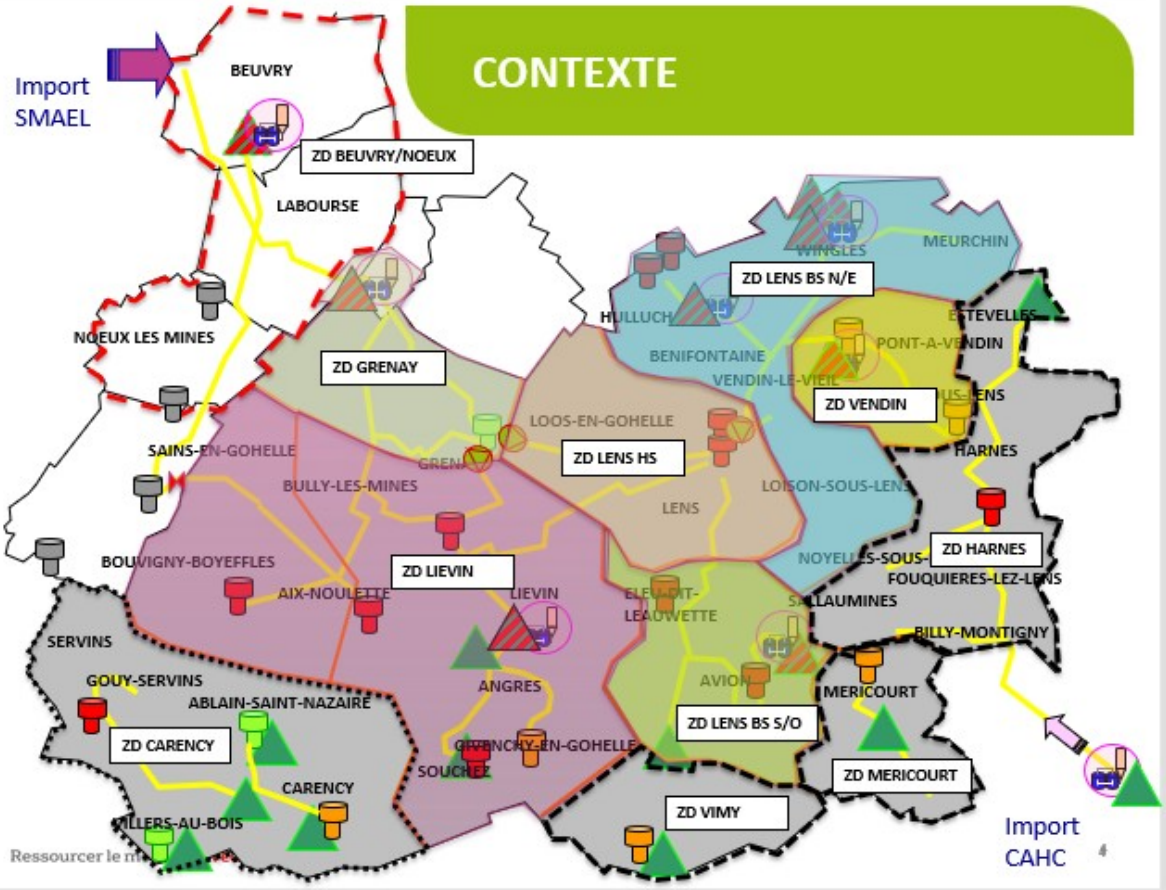


Les installations de production de la CALL alimentent 11 zones de distribution (ZD) :

- Les ZD « interconnectées » (échanges d'eau possibles entre 2 ZD)
- Les ZD « isolées » : Carency, Vimy, Méricourt et Harnes
- La ZD BEUVRY / NOEUX (hors CALL)

Ressourcer le monde VEOLIA

CONTEXTE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

CONTEXTE ET DEROULEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR

Réalisation d'une étude diagnostique détaillée du patrimoine du « contrat production » et de la pérennité de l'alimentation en eau sur le périmètre délégué :

1. Analyse des ressources et des besoins de la Collectivité
2. Analyse sur la situation administrative des points de prélèvement
3. Diagnostic de chacun des ouvrages
4. Présentation des problèmes majeurs identifiés sur le service
5. Proposition d'un programme d'actions d'urgence
6. Proposition d'un programme d'actions de long terme

CONTEXTE ET DEROULEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR

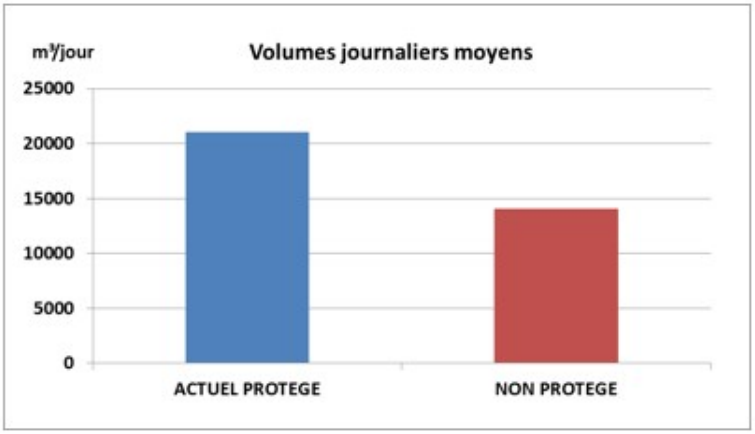
- Octobre 2017 :
  - *Synthèse administrative et qualitative des ressources / capacité de production*
  - *Bilan besoins / ressources par zone de distribution (ZD)*
  - *Niveau de sécurisation de l'alimentation des ZD*
- Janvier 2018 :
  - *Synthèse du diagnostic de l'ensemble des ouvrages (forages, usines, réservoirs, stations de reprise et surpresseurs, canalisations)*
- *Novembre 2018 :*
  - *Etude du scénario « situation future » : bilan besoins / ressources et niveau de sécurisation*
  - *Nécessité de mettre en œuvre un plan d'actions « ressources » et d'étudier la sécurisation de 6 ZD*
- *Avril 2019 :* présentation du projet de plan d'actions « ressources »
- Juillet et décembre 2019 : présentation des projets de sécurisation des 6 ZD

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Ressources : synthèse administrative et qualitative

- Tous les forages de la CALL ont fait l'objet d'une démarche de régularisation administrative au début des années 2000.
- **4 ressources (Noyelles, Hulluch, Beuvry et Equipages) sur 17 ne bénéficient pas de DUP soit environ 40% de la production propre actuelle**

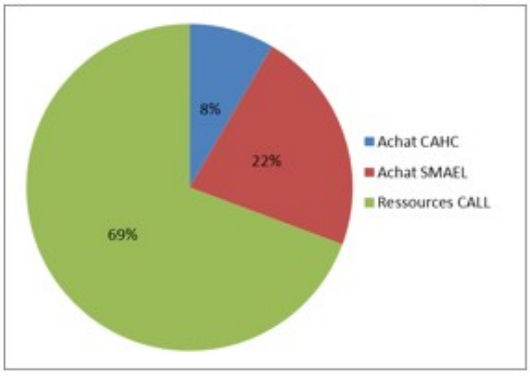


DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

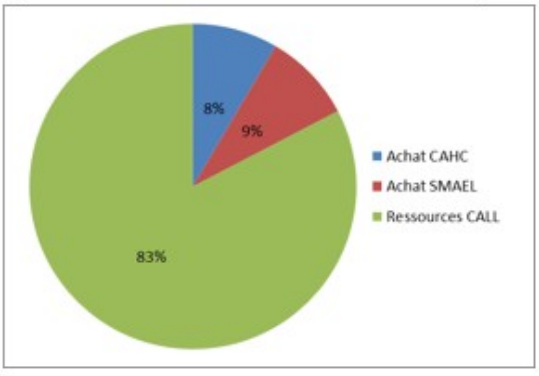
Bilan besoins / ressources :

- Besoin de pointe = 45 000 m3/j (yc ZD BEUVRY/NOEUX)

Répartition des ressources en Nappe Haute



Répartition des ressources en Nappe Basse



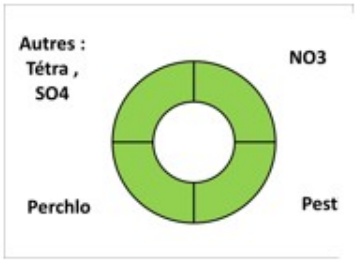
- Apport SMAEL limité à 10 000 m3/j

- Variabilité des apports d'eau du SMAEL
- Plus forte mobilisation des ressources propres de la CALL en nappe basse

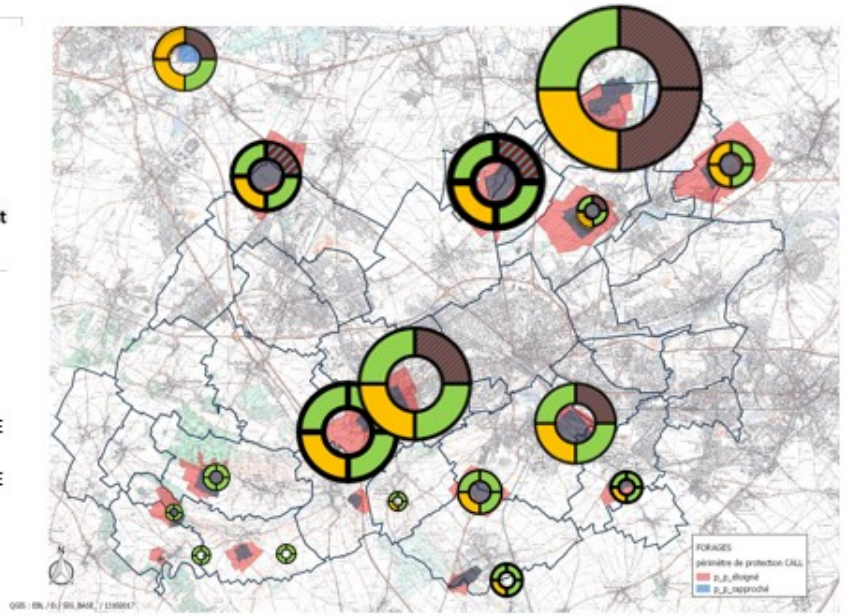
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Ressources : synthèse qualitative







Ressourcer le monde VEOLIA 9

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Bilan besoins / ressources et sécurisation des ZD « interconnectées » :

	Nappe haute	Nappe basse
Gestion des ressources	• Mise en veille de Noyelles • Réduction possible de la production de Hulluch ou Liévin Equipages	• Nécessité de faire fonctionner Noyelles • Réduction possible mais limitée de la production de Noyelles ou Liévin Equipages ou Hulluch
Sécurisation	• Sécurisation totale des ZD Grenay / Lievin / Lens BS NE / Vendin • **Absence de sécurisation pour les ZD Lens HS et Lens BS SO**	• Sécurisation totale des ZD Lens BS NE / Vendin • Sécurisation partielle des ZD Grenay / Liévin • **Absence de sécurisation pour les ZD Lens HS et Lens BS SO**

⇒ **Maintien nécessaire des ressources sans DUP pour répondre aux besoins notamment en nappe basse et assurer en partie la sécurisation de l'alimentation**

⇒ **Nécessité d'étudier la sécurisation des ZD Lens HS et Lens BS SO**

Ressourcer le monde VEOLIA 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Bilan besoins / ressources et sécurisation des ZD « isolées » :

	Nappe haute	Nappe basse
Gestion des ressources	• Ressources insuffisantes pour les ZD Harnes et Méricourt	• Ressources insuffisantes pour les ZD Harnes, Méricourt et Carency
Sécurisation	• **Absence de sécurisation pour les ZD Harnes, Vimy, Méricourt et Carency**	• **Absence de sécurisation pour les ZD Harnes, Vimy, Méricourt et Carency**

⇒ **Nécessité d'étudier la sécurisation des ZD Harnes, Vimy, Méricourt et Carency**

DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Patrimoine « production » de la CALL :

- 33 forages
- 7 usines de dénitratation + 1 usine de traitement des pesticides
- 30 ouvrages de stockage
- 11 stations de reprise et 9 surpresseurs
- 56 km de canalisation de transport (gros diamètre)







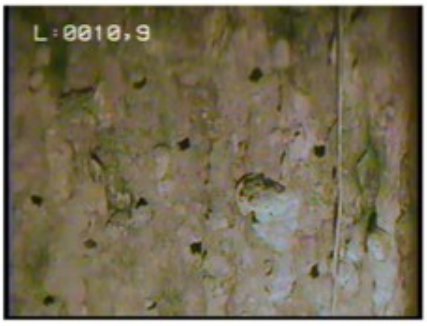
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Synthèse « forages » :

- 22 ouvrages en bon état
- **Travaux de régénération à prévoir à moyen terme pour Avion Raquette F1, Vendin le Vieil F1 et F2 , Méricourt F2 et Vimy F1 : 162.000 €.H.T**
- Inspections à approfondir au regard de l'avenir des forages (pas de DUP) pour 6 ouvrages dans un état incertain (Equipages F3, Hulluch F1 et F2, Beuvry F2bis, F3 et F4)
- Petits travaux de mise en conformité structurelle ou liés à la mise en œuvre des DUP





DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Détail Coût des travaux de régénération :

- Condition préalable : sécurisation des ZD alimentées par les ouvrages
- Conditions pendant les travaux : arrêt de l'ensemble du champ captant

SITES	CONTENU	COÛT HT	Remarque
AVION F1	Brossage / Acidification / Tests pompages	33.000	GROUPEMENT DES OPERATIONS Suppose ZD Lens BS SO et Vimy Interconnectées
VENDIN F1 et F2		44.000	
VIMY F1		30.000	
MERICOURT F1		25.000	Travaux ultérieurs une fois la ZD sécurisée
Préparation et livrables	Visites sites / Organisation arrêts / réunions et présentations	9.000	
OPTION	*réception par ITV*	*21.000*	
TOTAL avec OPTION		**162.000**	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Synthèse « usines » :

Tableau synthétique des travaux à programmer :

	<2025	2025	2027	2030
Génie Civil : Nettoyage et traitement anticorrosion à proximité des silos		Liévin (+ renouvellement d'une partie de la toiture)		Avion, Wingles, Noyelles, Beuvry, Hulluch
Echangeurs :		Beuvry, Avion, Wingles	Noyelles, Liévin	Vendin
Résines échangeuses d'ions :	Liévin, Avion, Wingles, Vendin, Noyelles, Beuvry			
Silo dissolveur de sel : traitement de la corrosion		Toutes		
Bâche de stockage des rejets :	Hulluch			

Hulluch : renouvellement des échangeurs et des résines effectué en 2018

Renouvellement des résines (Liévin, Avion, Wingles, Vendin, Noyelles, Beuvry) et bâche de stockage des rejets (Hulluch)	**Moyen terme**	**541 k€**
Travaux de génie civil / Renouvellement des échangeurs et des silos	**Long terme**	**2 100 k€**

DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Synthèse « réservoirs » : « diagnostic structurel »



5 ouvrages nécessitent des travaux à court terme :

- Réservoirs de Lens, Liévin, Avion, Harnes et Méricourt : travaux prévus dans le cadre de la DSP.

3 ouvrages nécessitent une réflexion sur leur devenir :

- Réservoirs d' Annay, Bouvigny et Villers au Bois (à prendre en compte dans l'étude des projets de sécurisation)

Des travaux de gros entretien sont à planifier pour les autres réservoirs :

Réservoirs		Montant estimatif des travaux €H.T**	Echéance des travaux
Eleu dit Leauwette		415 000	Moyen terme
Givenchy		76 000	Moyen terme
Vimy	Grande	62 000	Moyen terme
Vendin	Sud	155 000	Moyen terme
Ablain		115 000	Moyen terme
Servin		190 000	Moyen terme
Carency		148 000	Moyen terme
Souchez		24 000	Moyen terme
Vendin	Nord	235 000	Long terme
Vimy	Petites	63 000	Long terme

** sous réserve d'investigations complémentaires (désamiantage, ...)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Synthèse « réservoirs » : « autonomie »

- Prise en compte des nouveaux réservoirs (Bully, Lens) / abandon (Hulluch x 2, Aix Noulette)
- Critères : Très satisfaisante si > 24h / Satisfaisante si > 12 h / Insuffisante si comprise entre 5 et 12 h / Critique si inférieure à 5h

➢ **Réflexion à engager pour améliorer l'autonomie :**
  - ***Du réservoir de Servins (6h), réservoir principal de la ZD CARENCY***
  - ***Du réservoir d'Harnes (12h), réservoir unique de la ZD HARNES***

A noter que l'autonomie conjointe des réservoirs d'Eleu et Avion (ZD LENS BS SO) est d'environ 11h

DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Synthèse « stations de reprise et surpresseurs » :

➢ Travaux mineurs de rénovation GC sur les surpresseurs d'Ablain (Notre Dame de Lorette) et Givenchy (Bol d'Air)



Synthèse « canalisations » :

Renouvellement / sécurisation :

➢ **DN 250 Billy / Sallaumines : 2,4 km / 1950**
➢ **DN 125 Carency / Servins : 3,6 km / 1950**

Pris en compte dans l'étude des projets de sécurisation

➢ **DN 475/450 Wingles / Lens : 2,5 km en acier / 1940 : 1 100 000 €.H.T** (*hors raccordement, reprise des branchements et traversées d'ouvrages spéciaux)*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FUTURE

Etude du scénario « Situation future» :

Enjeux :

- **Pérennisation des ressources sans DUP de Hulluch, Liévin Equipages et Noyelles (régularisation DUP envisageable)**
- **Abandon de la ressource de Beuvry Rivages (régularisation DUP improbable)**

Hypothèses :

- Ouvrages :
  - *Construction de 2 réservoirs (Lens et Bully) / abandon des réservoirs d'Hulluch (x2) et Aix N*
  - *Traitement CAG de Wingles et mise en service du F8*
- Ressources :
  - *Maintien des ressources sans DUP de Hulluch, Liévin Equipages et Noyelles*
  - *Abandon de la ressource de Beuvry Rivages et alimentation de Noeux les Mines par le SMAEL*
  - *Mise en route du F8 de Wingles (1 800 m3/j en nappe haute et 900 m3/j en nappe basse)*

=> Conséquences :

➢ *Intégration des besoins de la ZD BEUVRY / NOEUX dans le besoin de la ZD Grenay (+ 2 630 m3/j en nappe haute et basse)*

➢ *Construction des 2 réservoirs = import de 15 à 20 000 m3/j du SMAEL en nappe haute*

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FUTURE

Etude du scénario « Situation future » :

Analyse :

- **Dégradation de la situation actuelle de l'alimentation de la CALL en nappe basse en terme de sécurisation / gestion de la ressource**
- **Nécessité de disposer de 2 600 m3/j supplémentaire (ou de conserver la ressource de Beuvry Rivages en secours ou sécurisation ville de Noeux)**

Conclusions

- **Mettre en œuvre d'un plan d'actions « ressources »** visant à :
  - *Régulariser les DUP de Noyelles, Hulluch, Liévin Equipages et Beuvry*
  - *Optimiser les DUP de Wingles, Rollencourt, Avion les Fourques et Méricourt*
  - *Etendre la DUP d'Estevelles*
  - *Rechercher de nouvelles ressources sur le périmètre de la CALL*
- **Etudier la sécurisation des ZD de Lens BS S/O, Lens HS et des ZD isolées (Vimy, Méricourt, Carency et Harnes)**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PLAN D'ACTIONS « RESSOURCES » / PROJETS DE SECURISATION

Plan d'actions ressources : phase « études »

Une phase d'étude commune aux 4 axes du plan d'action « ressources » :

- Configuration hydrogéologique de l'ensemble du territoire,
- Recherches des sites compatibles avec chacun des axes.
- Dimensionnement des ouvrages de recherche

PLAN D'ACTIONS « RESSOURCES » / PROJETS DE SECURISATION

Plan d'actions ressources : phase « études »

Une phase d'étude commune aux 4 axes du plan d'action « ressources » :

ACTIONS	COÛTS
1. Etude du contexte hydrogéologique du territoire et des contraintes d'aménagement	**31,5 k€**
2. Préparation des travaux sur les champs captants existants.	**18 k€**
3. Préparation des travaux de test de la nappe (piézo et forages de reconnaissance).	**13 k€**
TOTAL	**62,5 k€**

PHASE	Phase 1. Etude Hydro	Phase 2. Etude usine et réseau	Phase 3. Préparation des travaux
DELAI	6 mois	3 mois	3 mois

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PLAN D'ACTIONS « RESSOURCES » / PROJETS DE SECURISATION

Plan d'actions ressources : phase « travaux »

ACTIONS	VOLUMES	COÛTS (études et travaux)
REGULARISATION DE DUP • HULLUCH • NOYELLES • BEUVRY • EQUIPAGES	**(Pérennisation de 23.200 m³/j)**	**A chiffrer après échange et validation avec les autorités publiques**
OPTIMISATION DES VOLUMES (Wingles , Rollencourt, Avion Fourques et Méricourt) 3 Tests de reconnaissance + 6 Forages définitifs + Equipement + dossiers Loi sur l'eau	**+ 3.300 m³/j**	**2 900 k€** *+ foncier, raccordement au réseau et aménagement usines*
EXTENSION DE DUP (Estevelles) Tests de reconnaissance + 1 Forage définitif + Equipement + dossier Loi sur l'eau	**> + 500 m³/j**	**600 k€** *+ foncier et raccordement au réseau*
RECHERCHE DE NOUVELLES RESSOURCES 16 Tests de reconnaissance + 4 Forages définitifs + Equipement + dossiers Loi sur l'eau	**+ 5.000 m³/j**	**2 400 k€** *+ foncier, raccordement au réseau et création usines*

Ressourcer le monde VEOLIA 23

PLAN D'ACTIONS « RESSOURCES » / PROJETS DE SECURISATION

Projets de sécurisation :

ZONES DE DISTIBUTION	PROPOSITION	TRAVAUX	COMMENTAIRES	ESTIMATIF (travaux)
ZD CARENCY	1	• Pose de 12 km de DN 200 • Nouveau réservoir de 1 000 m3 à Bouvigny • Nouvelle bâche au sol de 200 m3 à Villers au bois • Equipements hydrauliques	• Amélioration de l'autonomie • Sécurisation impérative nappe basse • Abandon des réservoirs de Bouvigny, Servins et Villers au Bois (diagnostic) • Sécurisation de Bouvigny / amélioration des pressions • Abandon DN 125 Carency / Servins (diagnostic)	8 470 k€
ZD LENS BS S/O	2	• Pose de 1,2 km de DN 300 et renforcement sur 900 m de DN 200 en DN 300 • Création d'une station de reprise • Equipements hydrauliques	• Préalable à la sécurisation de la ZD Vimy • Abandon site reprise d'Eleu • Renouvellement possible de canalisations DN 350 fonte grise	1 540 k€
ZD VIMY	3	• Pose de 1,1 km de DN 250 et 2,3 km de DN 200 • Création d'une station de reprise • Equipements hydrauliques		1 620 k€

Génie civil : hors études, acquisition foncières et fondations spéciales
Canalisations : hors raccordement réseaux de distribution, reprise des branchements et traversées d'ouvrages spéciaux

Ressourcer le monde VEOLIA 24

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

PLAN D'ACTIONS « RESSOURCES » / PROJETS DE SECURISATION

Projets de sécurisation :

ZONES DE DISTIBUTION	PROPOSITION	TRAVAUX	COMMENTAIRES	ESTIMATIF (travaux)
ZD HARNES	4	• Création d'une station de reprise • Pose de 2,6 km de DN 250, de 1,3 km de DN 200 et 3 km de DN 300 • Nouveau réservoir de 3 000 m3 à Annay • Pose de 4 km de DN 400 et de 2,2 km de DN 300	• Amélioration de l'autonomie • Amélioration de la pression et de la défense incendie sur Annay et Pont à Vendin • Abandon du réservoir d'Annay (diagnostic) • Abandon du DN 250 Billy / Sallaumines (diagnostic) • renouvellement patrimonial de conduites en fonte grise	12 300 k€
ZD LENS HS	5	• Création d'une station de reprise	• Sécurisation globale du site de « Lens Grande Résidence »	850 k€
ZD MERICOURT	6	• Pose de 1,9 km de DN 200 • Création d'une station de reprise	• renouvellement patrimonial de conduites en fonte grise	1 200 k€

Génie civil : hors études, acquisition foncières et fondations spéciales
Canalisations : hors raccordement réseaux de distribution, reprise des branchements et traversées d'ouvrages spéciaux

Synthèse et perspectives

Proposition de programme d'actions immédiates :

ACTIONS	TYPOLOGIE	COÛTS
Phase «Etude » du plan d'actions « ressources » pour l'optimisation des volumes, l'extension de DUP et la recherche de nouvelles ressources	PA Ressources	62,5 k€
Démarches administratives pour la régularisation des DUP de Hulluch, Noyelles, Beuvry et Equipages	PA Ressources	*Non chiffrés*
TOTAL		**62,5 k€**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Synthèse et perspectives

Proposition de programme d'actions à moyen terme (< 5ans) :

ACTIONS	TYPOLOGIE	COÛTS
Travaux pour l'optimisation des volumes et l'extension de DUP Achat foncier, raccordement et aménagement usines	PA Ressources	3 500 k€ *Non chiffrés*
Travaux pour la régularisation des DUP	PA Ressources	*Non chiffrés*
Renouvellement des résines (Liévin, Avion, Wingles, Vendin, Noyelles, Beuvry) et bâche de stockage des rejets (Hulluch)	Usines	541 k€
Travaux de gros entretien des réservoirs (moyen terme)	Réservoirs	1 185 k€
Doublement DN 475 / 450 de Wingles à Lens sur 2,5 km	Canalisations	1 100 k€
Travaux de sécurisation ZD Carency	Sécurisation	8 470 k€
Travaux de sécurisation ZD Lens BS S/O	Sécurisation	1 540 k€
Travaux de sécurisation ZD Vimy	Sécurisation	1 620 k€
Travaux de régénération de 4 forages (Avion Raquette F1 / Vendin le Vieil F1 et F2 / Vimy F1)	Ressources	131 k€
TOTAL		**18 087 k€**

Ressourcer le monde VEOLIA

Synthèse et perspectives

Proposition de programme d'actions à long terme (> 5ans) :

ACTIONS	TYPOLOGIE	COÛTS
Travaux de mise en œuvre des nouvelles ressources Achat foncier, raccordement et création usine	PA Ressources	2 400 k€ *Non chiffrés*
Travaux de génie civil / Renouvellement des échangeurs et des silos	Usines	2 100 k€
Travaux de gros entretien des réservoirs (long terme)	Réservoirs	298 k€
Travaux de sécurisation ZD Harnes	Sécurisation	12 300 k€
Travaux de sécurisation ZD Lens HS	Sécurisation	850 k€
Travaux de sécurisation ZD Méricourt	Sécurisation	1 200 k€
Travaux de régénération du forage F2 de Méricourt	Ressources	31 k€
TOTAL		**19 179 k€**

Ressourcer le monde VEOLIA

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Synthèse et perspectives

Perspectives : développer une approche sur les économies d'eau dans le cadre du contrat « distribution »

Approche basée sur 3 thématiques :

- *La gestion patrimoniale des réseaux*
- *La maitrise des consommations*
- *La maitrise des pertes en eau*



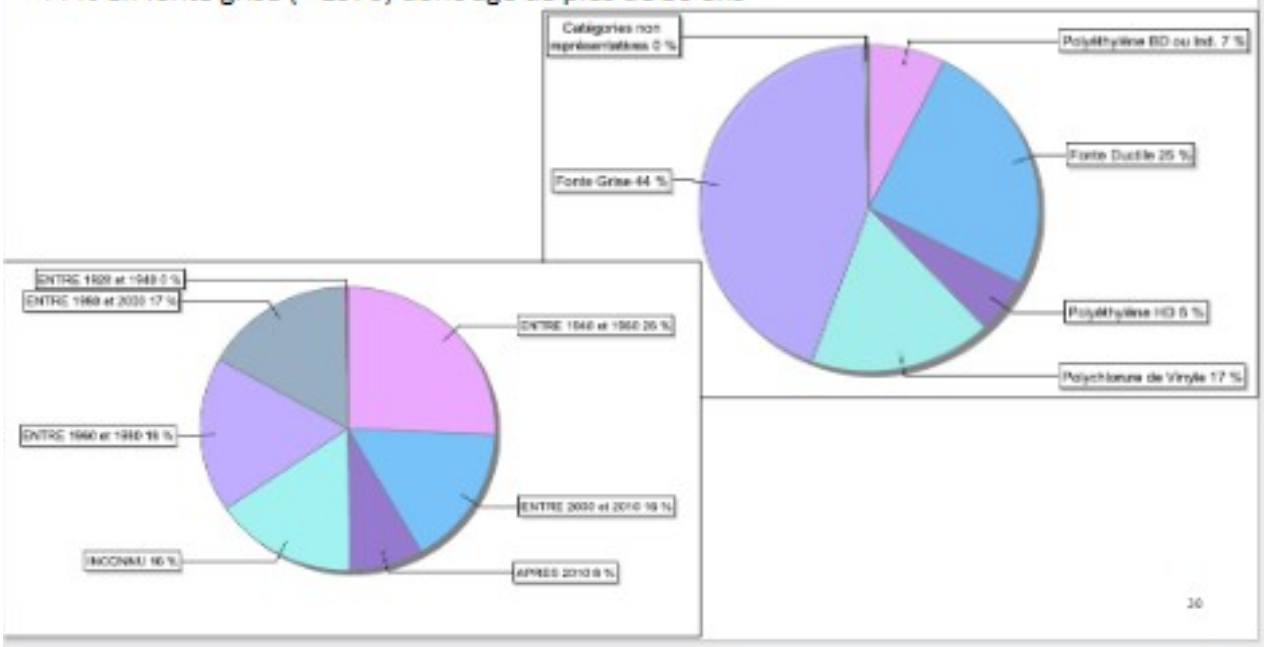




Synthèse et perspectives

La gestion patrimoniale des réseaux :

•1 407 km de réseau = patrimoine du contrat « distribution »
•44 % en fonte grise (< 1970) donc âgé de plus de 50 ans



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Synthèse et perspectives

La gestion patrimoniale des réseaux :

Estimation de la durée de vie des canalisations (étude J.M.CADOR 2002)

Matériau	périodes de pose observée	critères de dépose	durée de vie
vieux PVC	1960-1975	joints cuits, matériaux fragiles, mauvais état constaté	50 ans
PVC	après 1975	âge	75 ans
amiante-ciment	1950-1985	mauvais état généralisé en particulier en environnement acide	dépose avant 2015
fonte grise	1900-1960	présence généralisée de branchements en plomb, matériau fragile	dépose avant 2015
fonte grise	1960-1970	âge	75 ans
vieil acier	1930-1960	présence généralisée de branchements en plomb, matériau fragile	dépose avant 2015
acier	après 1960	âge	75 ans
PEHD	actuelle	âge	100 ans
fonte ductile	actuelle	âge	100 ans

- Réalisation d'une analyse approfondie du patrimoine
- Définition d'une stratégie de renouvellement des canalisations
- Etablissement d'un programme de renouvellement

Synthèse et perspectives

La maitrise des consommations :

- Déploiement du télérelevé généralisé pour disposer d'un outil de pilotage des consommations (fuites après compteurs, sécheresse, …)

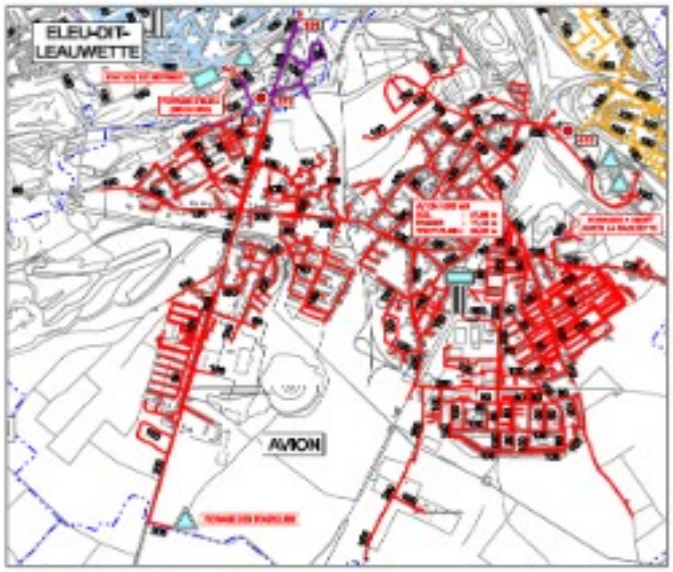
ANNEE 2019	Nombre de compteurs
ZD Lens BS Nord Est	9 697
ZD Vendin	6 300
ZD Harnes	19 919
ZD Méricourt	4 537
ZD Vimy	1 947
ZD Lens haut service	10 362
ZD Carency	1 966
ZD Grenay	4 754
ZD Lievin	29 417
ZD Lens BS Sud Ouest	16 310
TOTAL GENERAL CALL	**105 209**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Synthèse et perspectives

La maitrise des pertes en eau :

- Engager une réflexion pour approfondir la sectorisation actuelle





Ressourcer le monde VEOLIA

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D015-DE

Ressourcer le monde

Crédits photos : © GettyImages

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

C240920_D016

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2019 - Service public d'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire du service public d'assainissement.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public d'assainissement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

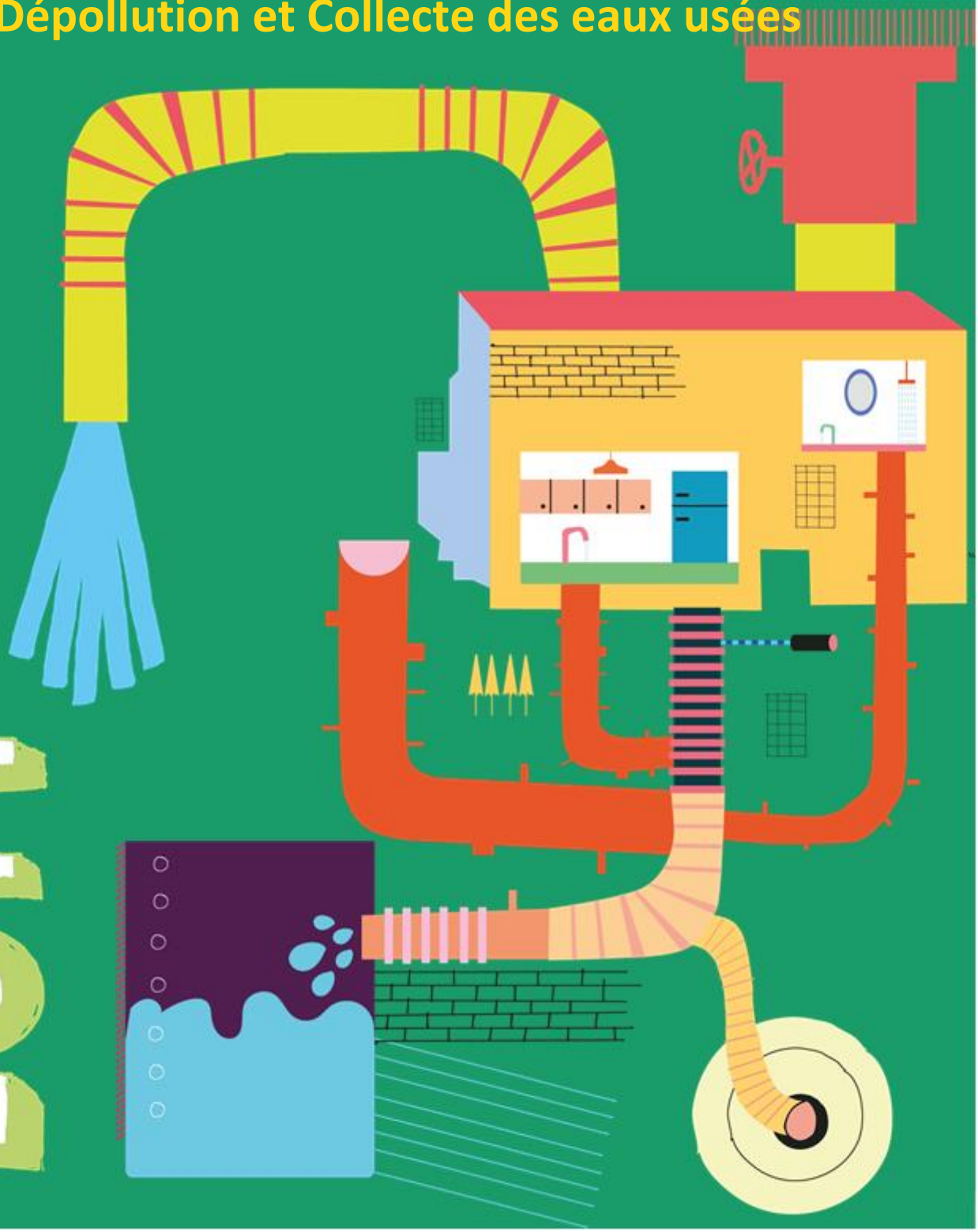
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

VEOLIA

eaux DE L'ARTOIS

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Dépollution et Collecte des eaux usées



2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2019, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	***Identifier rapidement nos engagements clés***
	***Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants***
	***Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale***

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

L'édito



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2019

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire qui vous permet d'accéder aux informations relatives à la gestion de votre service de l'eau ou de l'assainissement de l'année 2019.

J'ai pleinement conscience que, dans ce contexte d'épidémie de Covid-19, la dynamique dans laquelle nous étions il y a encore quelques mois peut paraître lointaine. Cependant les défis que nous avons relevés ensemble, ceux auxquels nous faisons face aujourd'hui sont riches d'enseignements. La résilience fait partie de nos métiers, et c'est ensemble que nous trouverons les solutions pour répondre aux défis à venir, à commencer par la nécessaire relance économique, qui devrait être une occasion d'accélérer la transformation écologique et sanitaire, plus que jamais vitale.

A travers les différentes composantes, techniques, économiques et environnementales, présentes dans ce Rapport, vous pourrez ainsi analyser la performance de votre service, pour lequel nos équipes se mobilisent 24h/24 auprès de vous.

A l'heure du combat contre l'épidémie de Covid-19, l'eau est une ressource plus précieuse que jamais. Dans cette période inédite, l'accès à l'eau est indispensable pour faire barrière au virus, et les Français ont plus que jamais conscience de l'importance de la préserver.

L'Eau est le « marqueur du changement climatique ». La sécheresse de l'été 2019 et les inondations de l'automne l'ont confirmé. Aux inquiétudes mesurables des concitoyens liées à ce changement climatique s'ajoutent celles portant sur la qualité de l'eau[1] distribuée et la présence des nouveaux polluants dans les milieux aquatiques.

Pour répondre à ces enjeux, Veolia s'est engagé avec volontarisme pour relever les défis patrimoniaux, technologiques et sociaux des services d'eau et d'assainissement, au coeur des Assises de l'Eau. Avec l'ensemble de la profession, au sein de la FP2E, nous avons défini les actions clés sur lesquelles nous nous proposons d'avancer pour améliorer toujours davantage le service apporté aux consommateurs.

Plus particulièrement, Veolia a rassemblé cette année dans un Livre Blanc des initiatives innovantes susceptibles de vous inspirer pour positionner vos territoires à la pointe de la transformation écologique.

[1] https: //fp2e.org/flowpaper/BIPE-2019/#page=24

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Les femmes et les hommes de Veolia Eau France, représentés par notre Directeur de Territoire sont à vos côtés pour vous permettre de répondre aux défis d'aujourd'hui et d'anticiper ceux, nombreux, à venir.

Soyez certain de leur engagement pour co-construire avec vous les solutions les plus adaptées à votre service d'eau ou d'assainissement.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems
Directeur Général Veolia Eau France

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 9
1.1. Un dispositif à votre service 10
1.2. Présentation du Contrat 10
1.3. Les chiffres clés 13
1.4. L'essentiel de l'année 2019 14
1.5. Les indicateurs réglementaires 2019 87
1.6. Autres chiffres clés de l'année 2019 88
1.7. Le prix du service public de l'assainissement 90
2. LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION 91
2.1. Les consommateurs et l'assiette de la redevance 92
2.2. La satisfaction des consommateurs 94
2.3. Données économiques 96
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE 99
3.1. L'inventaire des installations 101
3.2. L'inventaire des réseaux 106
3.3. Les indicateurs de suivi du patrimoine 111
3.4. Gestion du patrimoine 113
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE 128
4.1. La maintenance du patrimoine 129
4.2. L'efficacité de la collecte 138
4.3. L'efficacité du traitement 153
4.4. L'efficacité environnementale 199
5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 201
5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 202
5.2. Situation des biens 206
5.3. Les investissements et le renouvellement 207
5.4. Les engagements à incidence financière 208
6. ANNEXES 211
6.1. Le synoptique du réseau 212
6.2. Le bilan énergétique du patrimoine 215
6.3. Les données consommateurs par commune 234
6.4. La facture 120m3 239
6.5. Attestations d'assurances 241
6.6. Le bilan détaillé par usine 242
6.7. L'assainissement non collectif 270
6.8. Annexes financières 272
6.9. Reconnaissance et certification de service 282
6.10. Actualité réglementaire 2019 285
6.11. Glossaire 289
6.12. Autres annexes 294

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1. L'essentiel de l'année



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1.1. Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Bureau de Lens



Horaires d'ouverture
8h30-12h30 & 13h30-16h30
3 rue Saint Louis
62300 LENS

VOS URGENCES 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24

Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau nous intervenons jour et nuit.

***Un seul numéro : 03* 21 14 02 02**

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

Fonction	Nom	Adresse mail	Téléphone
Directeur de Territoire	Laurent KOSMALSKI	laurent.kosmalski@veolia.com	06.26.86.10.56
Directrice de Développement	Prisca GAUBERT	prisca.gaubert@veolia.com	06.15.79.74.19
Directeur des Opérations	Jean Philippe ALBERS	jean-philippe.albers@veolia.com	06.11.62.15.57

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1.2. Présentation du Contrat

Données clés

Délégataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
Périmètre du service	ABLAIN SAINT NAZAIRE, ACHEVILLE, AIX NOULETTE, ANGRES, ANNAY SOUS LENS, AVION, BENIFONTAINE, BILLY MONTIGNY, BOUVIGNY BOYEFFLES, BULLY LES MINES, CARENCY, ELEU DIT LEAUWETTE, ESTEVELLES, FOUQUIERES LEZ LENS, GIVENCHY EN GOHELLE, GOUY SERVINS, GRENAY, HARNES, HULLUCH, LENS, LIEVIN, LOISON SOUS LENS, LOOS EN GOHELLE, MAZINGARBE, MERICOURT, MEURCHIN, NOYELLES SOUS LENS, PONT A VENDIN, SAINS EN GOHELLE, SALLAUMINES, SERVINS, SOUCHEZ, VENDIN LE VIEIL, VILLERS AU BOIS, VIMY, WINGLES

Les engagements vis-à-vis des tiers

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
réception effluent	CA de l'Artois	Réception d'effluents Artois Comm (Noyelles-les-V.) sur la STEP de Mazingarbe
réception effluent	CA de l'Artois	Réception d'effluents Artois Comm (Vermelles) sur la STEP de Mazingarbe
réception effluent	CA d'Hénin Carvin	Réception d'effluents CAHC - Montigny-Courrières-Rouvroy
réception effluent	LEA Environnement Assainissement	Traitement matières de vidange - STEP Mazingarbe et Fouquières les Lens - Société LEA
réception effluent	CLAISSE ENVIRONNEMENT	Prise en charge matières de vidange, matières grasses et matières de curage
réception effluent	SEDE Environnement	Réception des matières de vidange collectées par SEDE
réception effluent	SUEZ RV OSIS Agence ARRAS	Convention matières de vidange, curage et graisses
réception effluent	SAS HYGELYS	Convention matières de vidange et graisses
réception effluent	ORTEC ENVIRONNEMENT	Prise en charge et traitement des matières de vidange, matières grasses et matières de curage
réception effluent	CAP Industrie	Prise en charge des graisses, matières de vidange et de curage
réception effluent	SARP NORD	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	Soleil Hugo	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	Dieval	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	Hennette	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	Laflutte	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	Envinord	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	Saninord	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	Boutoille	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	SAS Mille	Prise en charge des graisses, matières de vidange et matières de curage
réception effluent	WC Loc Nord SAS	Prise en charge des matières de vidange
réception effluent	Shanks Hainaut	Prise en charge des matières de vidange et matières de curage

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1.3. Les chiffres clés

Chiffres clés



244 709
Nombre d'habitants desservis



113 463
Nombre d'abonnés (clients)



8
Nombre d'installations de dépollution



252 267
Capacité de dépollution (EH)



1 425
Longueur de réseau (km)



15 242 414
Volume traité (m^3)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1.4. L'essentiel de l'année 2019

1.4.1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

SITUATION ADMINISTRATIVE DES BIENS ET OUVRAGES

Suite au nouvel arrêté du 21 Juillet 2015, le service Police de l'eau doit dorénavant émettre le jugement de conformité des systèmes d'assainissement avant le 1er juin suivant.
Par conséquent, ce jugement n'a pas encore été émis par le Service Police des Eaux lors de l'édition de ce rapport annuel.

→ *Système d'assainissement de Bully (Mazingarbe) – UT1*

- Jugement de conformité 2019 : *en attente des éléments transmis par le service Police de l'Eau*.
- Rappel de la situation administrative :
    - Le **système de traitement** de Mazingarbe dispose d'une autorisation préfectorale en date du 08/12/98 (Valable pour 20 ans). Son renouvellement était à prévoir en 2018 (**demande à faire au préfet 6 mois avant l'échéance**).
    - Le **système de collecte** de Mazingarbe ne dispose pas d'une autorisation préfectorale. Suite à la réunion de 2012 avec la Police de l'eau, il a été décidé qu'une régularisation serait à faire lors du renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station (2018).

  La CALL a engagé ces régularisations en octobre 2019 (porter à connaissance).

→ *Système d'assainissement de Lens (Loison sous Lens) – UT4*

- Jugement de conformité 2019 : *en attente des éléments transmis par le service Police de l'Eau*.
- Rappel de la situation administrative :
    - Le **système de traitement** dispose d'une autorisation préfectorale (décembre 2010).
    - Le **système de collecte** ne dispose pas d'autorisation préfectorale. Lors de la réunion AEAP/SPE/CALL et Veolia de mai 2014, le SPE 62 a confirmé qu'une régularisation administrative du système de collecte est envisageable.

  Procédure de régularisation engagée en octobre 2019 par la CALL.

→ *Système d'assainissement de Wingles – UT 2/3*

- Jugement de conformité 2019 : *en attente des éléments transmis par le service Police de l'Eau*.
- Rappel de la situation administrative :
    - Ce **système d'assainissement** dispose d'une autorisation globale pour les ouvrages de collecte et de traitement en date du 30/11/2006 (pas de limitation de durée).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

→ *Système d'assainissement de Fouquières – UT5*

- Jugement de conformité 2019 : *en attente des éléments transmis par le service Police de l'Eau*.
- Rappel de la situation administrative :
    - Ce **système d'assainissement** dispose d'une autorisation globale pour les ouvrages de collecte et de traitement en date du 23/04/2013.

→ *Système d'assainissement de Villers au Bois*

- Jugement de conformité 2019 : *en attente des éléments transmis par le service Police de l'Eau.*
- Rappel de la situation administrative :
    - Ce **système d'assainissement** dispose d'un récépissé de déclaration en date du 12/03/1999.

→ *Système d'assainissement d'Acheville*

- Jugement de conformité 2019 : *en attente des éléments transmis par le service Police de l'Eau.*
- Rappel de la situation administrative :
    - Ce système d'assainissement dispose d'un récépissé de déclaration en date du 21/12/2006.

→ *Système d'assainissement de Servins*

- Jugement de conformité 2019 : en attente des éléments transmis par le service Police de l'Eau.
- Rappel de la situation administrative :
    - Ce système d'assainissement dispose d'un récépissé de déclaration en date du 02/10/2011.

→ *Système d'assainissement de Gouy-Servins*

Nouveau système d'assainissement des eaux usées créé en 2019. Ce projet finalisé en fin d'année a permis la construction d'une station d'épuration, de type « disques biologiques », d'une capacité nominale de 500 EH ainsi que la réalisation du réseau de collecte des eaux usées et des ouvrages de transfert jusqu'à cette nouvelle station.

DIAGNOSTIC AMONT RSDE

Ce diagnostic a été mené en 2019 sur les Systèmes de Mazingarbe, Loison et Fouquières et a permis de définir un plan d'action avec la collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Les campagnes RSDE menées en 2019 sur les stations vont modifier la liste des substances à étudier. Le diagnostic devra évoluer en conséquence en prenant en compte les nouvelles substances validées par la DDTM.

LES POSTES DE RELEVEMENT/REFOULEMENT

PR – AVION – rue Pierre Semart : renouvellement et optimisation de l'hydraulique EP

En 2019, nous avons réalisé des travaux d'optimisation sur ce poste vieillissant dont les équipements devenaient vétustes (nombreuses fuites) et présentaient des problématiques d'exploitation majeures (problèmes d'accès aux vannes et clapets d'isolement). Ce chantier qui représente une enveloppe de 272 275 € a permis de sécuriser le fonctionnement du poste pluvial. Tout d'abord, la création d'une chambre à vannes extérieure à la bâche règle le problème d'accès au poste permettant une plus grande souplesse dans son fonctionnement comme dans sa maintenance. Le renouvellement des équipements hydrauliques que sont les trois colonnes montantes et les pieds d'assise des pompes a participé à la fiabilisation de ce poste qui fonctionne constamment (pompage d'eaux claires parasites).



Fig.1 : Dégagement de la conduite et implantation de la chambre à vanne



Fig. 2: Intérieur de la chambre à vanne

PR – AVION – rue Pierre Semart : renouvellement du groupe électrogène

Une panne du groupe électrogène est survenue le 05/06/19. Nous avons mis en place un groupe électrogène de secours le 07/06/2019. Suite à l'analyse de la panne, nous avons identifié un problème sur le moteur du groupe. En raison de son ancienneté et des difficultés rencontrées pour se procurer les pièces nécessaires à sa réparation, nous avons choisi de procéder au remplacement du groupe par un nouveau modèle. Le remplacement a été effectué au cours du mois d'octobre 2019, le montant de l'opération s'élève à 46 400 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Fig. 3 : Groupe électrogène d'origine en panne



Fig. 4: Nouveau groupe électrogène

BO – MONTIGNY EN GOHELLE – le Lac : dégrilleur automatique

En 2019, nous avons procédé au renouvellement du dégrilleur du bassin d'orage de Montigny le Lac.



Fig.5 : Vue d'ensemble du nouveau dégrilleur

BO – MONTIGNY EN GOHELLE – le Lac : armoire électrique

L'armoire électrique permettant l'alimentation des pompes pluviales sur le bassin d'orage de Montigny-en-Gohelle était vieillissante. Elle présentait des défauts d'isolement et ne permettait plus le bon pilotage de l'installation. Nous avons procédé à son remplacement. Cette opération a été réalisée au cours du mois de septembre 2019 et a permis la mise aux normes électriques de l'installation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Fig. 6 : Ancienne armoire électrique



Fig. 7: Nouvelle armoire électrique

BO – MONTIGNY EN GOHELLE – le Lac : renouvellement des pompes EP et équipements hydrauliques

Au cours de l'année 2019, nous avons renouvelé les trois pompes EP ainsi qu'une partie de l'hydraulique. En effet, les 4 vannes en DN300 ont été elles aussi renouvelées afin d'assurer le bon fonctionnement du bassin.



Fig.8 : Une des nouvelles vannes installées

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

BO – MERICOURT – rue Urianne Sorriaux : renouvellement du convoyeur

Les 2 convoyeurs du bassin d'orage sont exposés à une atmosphère corrosive. Comme le montrent les photos suivantes, l'ensemble de la structure était corrodée. C'est pourquoi au cours du mois de septembre 2019, nous avons procédé au renouvellement de ces équipements par un convoyeur unique.



Fig. 9 : Partie extérieure de l'ancien convoyeur



Fig. 10: Partie extérieure du nouveau convoyeur



Fig.11 : Partie intérieure de l'ancien convoyeur



Fig.12 : Partie intérieure du nouveau convoyeur

BO – WINGLES – Parc Alexis - EP : renouvellement du convoyeur

De la même manière les convoyeurs du bassin Alexis ont également été renouvelés.



Fig.13 : Nouveaux convoyeurs

BO – LENS – rue Molière : renouvellement des extracteurs d'air mécaniques

Les extracteurs d'air mécaniques du bassin Molière étant vétustes, ils ont été renouvelés en 2019.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Nous avons profité de ces renouvellements pour doubler leur volume d'extraction.



Fig. 14 : Extracteurs d'air avant et après renouvellement

BO – AVION – Boulevard d Armolis : réfection palier vis 1

La casse du palier bas de la vis de relèvement du poste Armolis nous a obligé à le remplacer.



Fig.15 : Palier bas cassé

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR – AVION – rue Emile Basly : pose d'un broyeur

En raison des nombreuses bouchures observées sur ce poste, nous avons installé un broyeur dans le but de réduire ces phénomènes. Nous avons observé une nette diminution des interventions CATEC suite à cette mise en place.



Fig.16 : Broyeur installé en amont du PR

PR – LENS – Place de la République : réhabilitation complète

La réhabilitation du poste République, situé le long de l'A21 à Lens, a commencé fin 2019. Celle-ci concerne l'hydraulique, les pompes et le génie civil. Cette première phase a consisté à dégager les canalisations comme le montre la photo suivante :



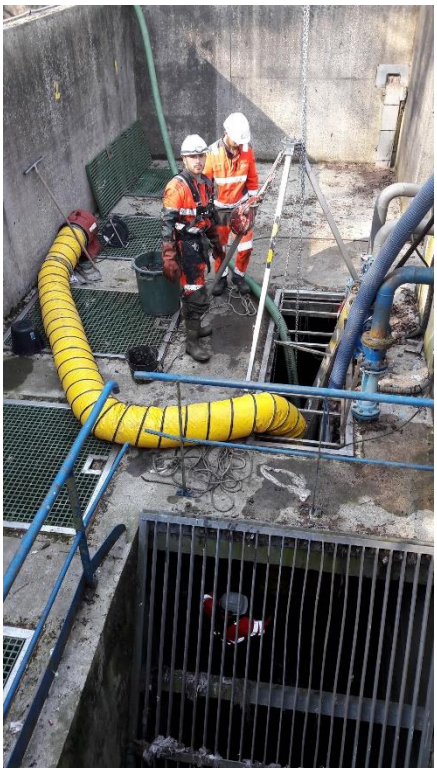
Fig.17 : Terrassement autour des canalisations du PR

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR – MEURCHIN SUD – chemin des Près chemin du Halage : opération de curage

Une grande opération de curage du poste Meurchin Sud a été effectuée le 19 avril 2019. Ce curage avait deux buts :

- Nettoyer le poste afin de garantir son bon fonctionnement
- Vérifier l'étanchéité de la bâche



Fi.18 : Intervention de curage

Un ensablement important de la bâche a été constaté ainsi que des infiltrations sur les emboîtements du collecteur.

BO – AVION – rue Lamendin (cosmonautes) : réparation de la bâche du bassin

La bâche du bassin étant dégradée, nous avons réparé celle-ci afin de garantir le bon fonctionnement de l'ouvrage.



Fig.19 : Bâche du bassin cosmonautes après réparation

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

BO – PONT A VENDIN – rue Joliot Curie – chemin rural A Joffre (centrale à béton) : curage dessableur

Cette installation est équipée d'un déssableur, son fonctionnement implique qu'il s'ensable. Procéder au curage est donc nécessaire afin de permettre le bon fonctionnement de l'ouvrage.



Fig.20 : Intérieur du déssableur après curage

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

GOUY-SERVINS : 2 nouveaux PR

La création du système d'assainissement de Gouy-Servins passe par la pose de plusieurs kilomètres de réseau, la création d'une station de traitement, d'un bassin et de deux nouveaux postes de relèvement.



Fig. 21 : Poste chemin de Bouvigny





Fig.22 : Poste chemin de la Viéville

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

LES BASSINS

Au cours de l'année 2019, plusieurs gros bassins ont été curés. Voici la liste des ouvrages curés :

- Bassin à ciel ouvert : MONTIGNY EN GOHELLE– le Lac
- Bassins enterrés :
  - AVION – Boulevard d'Armolis (bassin EU + bassin EP + chenal)
  - LIEVIN – Rue Dussouich
  - ESTEVELLES - Côté Cimetière
  - LENS - Rue Molière
  - BULLY LES MINES – Stade Corbelle
- Bassins d'infiltrations :
  - GIVENCHY - Rue du 8 mai
  - GIVENCHY - Rue des Alouettes
  - FOUQUIERES - Rue de la Liberté
  - LOOS EN GOHELLE – Rue des Ragonieux
- Lagunes :
  - VILLERS AU BOIS
  - ACHEVILLE

Le curage de ces ouvrages est une opération spécifique qui implique de gros volumes d'extraction. Nous devons donc adapter la méthodologie de curage à chaque ouvrage. Par exemple, nous avons extrait du bassin Molière 2 185 tonnes de boues à l'aide de bulldozers. L'enlèvement de ces boues permet de rétablir le volume utile des ouvrages et donc d'optimiser leurs fonctionnements.

Voici quelques photos des différentes interventions :

MONTIGNY EN GOHELLE – le Lac



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





Fig.21 : Curage bassin à ciel ouvert Montigny le Lac

AVION – Boulevard d' Armolis



Fig.22 : Curage bassin enterré Armolis à Avion

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

LIEVIN – rue Dussouich



Fig.23 : Bassin enterré Dussouich à Liévin avant et après curage

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

ESTEVELLES – côté cimetière



Fig.24 : Bassin enterré côté cimetière à Estevelles avant et après curage

LENS – rue Molière

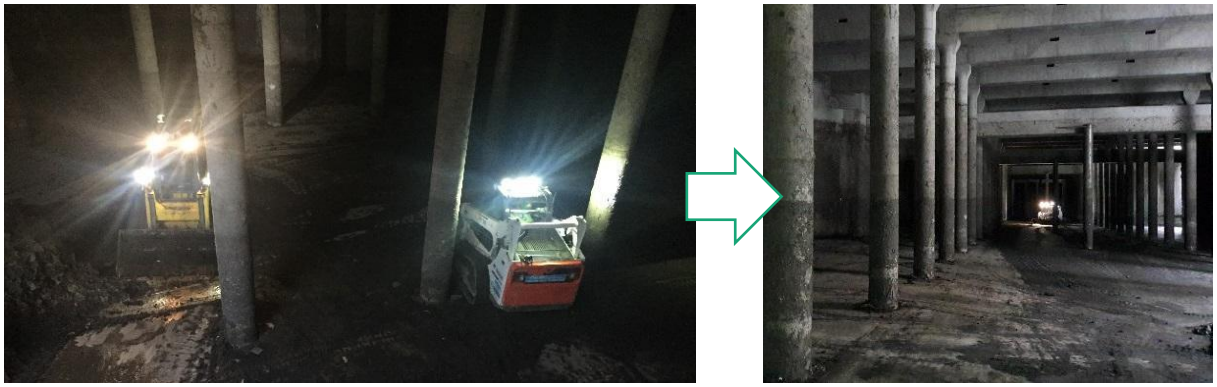


Fig.25 : Opération de curage au bulldozer du bassin enterré Molière à Lens

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

BULLY LES MINES – Stade Corbelle



Fig.26 : Bassin enterré Stade Corbelle à Bully les Mines avant et après curage

GIVENCHY – rue du 8 Mai



Fig.27 : Bassin d'infiltration rue du 8 Mai à Givenchy après curage

GIVENCHY – rue des Alouettes



Fig.28 : Bassin d'infiltration rue des Alouettes à Givenchy après curage

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

FOUQUIERES – rue de la Liberté




Fig.29 : Bassin d'inflitration rue de la Liberté à Fouquières après curage

LOOS EN GOHELLE – rue des Ragonieux



Fig.30 : Bassin d'inflitration rue des Ragonieux à Loos en Gohelle avant et après curage

LAGUNES

Les bassins de lagunage d'Acheville et de Villers au Bois ont été curés en septembre, nous avons utilisé un bateau spécifique afin de nettoyer le fond des ouvrages. Les limons, une fois aspirés, sont stockés dans des bennes avant évacuation.




Fig.31 : Opération de curage de la lagune de Villers au Bois

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

→ *Plan d'action machines tournantes*

Au cours de l'année 2019 nous avons diagnostiqué l'ensemble de vos équipements. Voici la synthèse des non conformités pour vos stations :

	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements NC à l'origine	% équipements NC
Step Loison	105	68	64,8
Step Fouquières	70	55	78,6
Step Mazingarbe	111	89	80,2
Step Wingles	51	39	76,5
Total :	**272**	**172**	**63,2**

Suite à ce diagnostic, nous mettrons en œuvre un plan de mise en conformité au cours de l'année 2020.





→ *Plan d'action silo à boues*

Suite à l'explosion d'un silo à boues, un plan national d'audit a été lancé par Veolia. Vos installations sont intégrées dans ce plan qui a deux buts :

- Sécuriser les silos à boues pour éviter de nouveaux accidents,
- Mettre en conformité les silos par rapport à la réglementation en vigueur.

Il y a actuellement 6 bâches concernées sur le territoire de la CALL, réparties comme suivant :

- Loison sous Lens : 2 silos,
- Mazingarbe : 2 silos,
- Fouquières-lès-Lens : 2 silos.

Dans un premier temps le but est d'identifier les non conformités. Les actions seront menées dans les années à venir afin de sécuriser au mieux les sites.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

→ *Usine de dépollution de LOISON SOUS LENS*

- Changement de l'alimentation électrique de la step

Les câbles haute-tension permettant l'alimentation de la station ont été renouvelés au cours de l'année 2019. Les travaux ont commencé en mai et se sont achevés en décembre. La nouvelle ligne est enterrée et arrive sur la station via la rue des Jonquilles.

- File eau : problème de soudure sur une gaine à l'intérieur d'un siphon

Une fuite sur la gaine d'alimentation du pont sur le clarificateur A a nécessité le démontage complet d'un siphon. La fuite était due à la casse d'une soudure sur la gaine.





- File eau : fuite dans un regard sur voirie à côté du bassin biologique A

Le 12 Février 2019, une fuite a été détectée dans un regard situé à côté du bassin biologique A. Dans un premier temps et afin de contenir cette fuite nous avons mis en place un pompage provisoire (4 petites pompes vide cave). Le lendemain une recherche de fuite est menée à l'aide de fluo, celle-ci nous a permis de localiser le regard à l'origine de la fuite. Le regard d'alimentation haute-tension du prétraitement à côté du local cellule a donc été identifié comme étant le point de remontée de la fuite. Un pompage plus important est alors mis en place dans ce regard. L'analyse des plans localise la fuite sur la canalisation DN800 d'alimentation du bassin biologique A. Le 20 février, la fuite s'est résorbée d'elle-même. En Août puis en novembre le même phénomène réapparaît avant de se dissiper à nouveau. Nous supposons que les mouvements de terrain entraînent l'apparition ou la disparition de la fuite.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



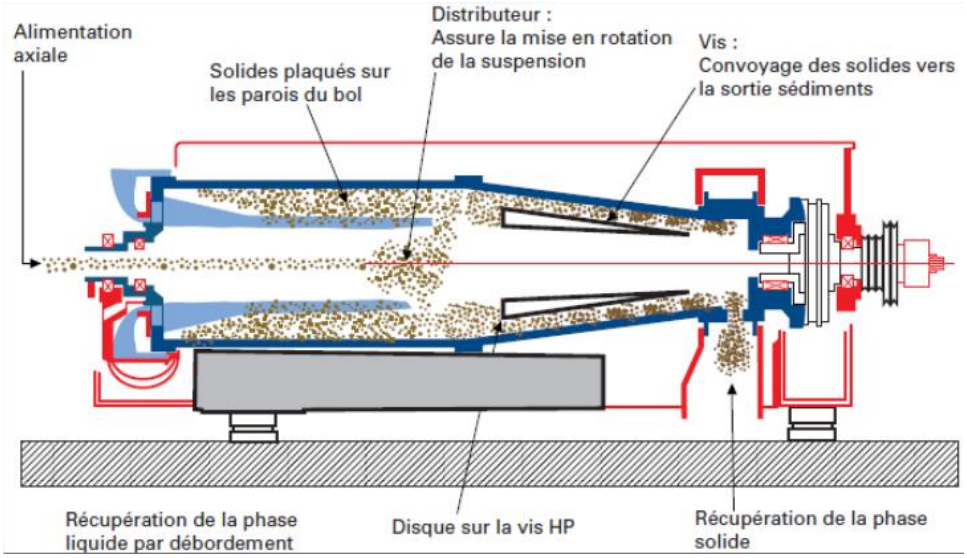


- File boue : mise à l'arrêt de la centrifugeuse B

Problème d'échauffement anormal détecté sur le palier d'alimentation de la centrifugeuse B.
→ Mise à l'arrêt de la machine jusqu'à la prochaine grosse maintenance (fin mars 2019).
Conséquences: diminution de la capacité de traitement de l'atelier boues qui entraîne une augmentation du taux de boues dans les bassins. Ce phénomène couplé à une mauvaise décantabilitée des boues et à un problème de désamorçage de la recirculation (en cours de diagnostic) a entraîné 1 non-conformité sur le rejet le 07/03/2019: 32 mg/l en MES (norme à 30 mg/l)

En mars, lors de la grosse maintenance, nous procédons au démontage complet de la machine avec le changement du palier d'alimentation et des buses d'extraction des boues déshydratées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





- File eau : installation d'une climatisation dans l'armoire électrique prétraitement

Le 09 septembre 2019, nous avons équipé l'armoire électrique du prétraitement d'une climatisation. Les armoires électriques produisent beaucoup de chaleur. Afin d'éviter la surchauffe, l'installation d'une climatisation a été nécessaire.

- Remplacement éclairage

Dans notre démarche d'optimisation et de respect de l'environnement nous avons remplacé l'ensemble des lampadaires de la station par un système d'éclairage LED.





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- File eau : renouvellement du fond d'auge et de la vis de dégrillage n°2

En raison de son usure la vis de dégrillage n°2 a été renouvelée ainsi que le fond d'auge.





- File eau : renouvellement des diffuseurs d'air

Le bassin biologique B est équipé de rampes d'insufflation d'air. Les membranes de celles-ci s'usent et se colmatent au fil du temps. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à leur remplacement afin d'assurer une bonne oxygénation. Au cours du mois de juillet nous avons remplacé 780 diffuseurs d'air.





→ *Usine de dépollution de MAZINGARBE*

- File eau : dégrilleur temps sec

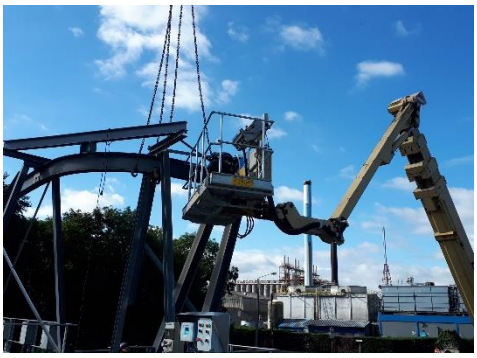
Nous avons rencontré des dysfonctionnements à plusieurs reprises (7 et 29 janvier) sur la sangle de la poche (problème d'enroulement ou rupture totale). Après différents réglages, il s'est avéré qu'il s'agissait d'un problème d'ordre électrique. L'ensemble des câbles et connectiques a été remplacé le 2 février, tout comme l'automate de l'armoire du dégrilleur remplacé le 27 mars.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



- File eau : relevage temps de pluie

Nous avons renouvelé la pompe 1 en octobre. Le portique présent au niveau des pompes n'était plus conforme et a dû être démonté en amont pour nous permettre d'intervenir avec une grue de levage pour le remplacement de la pompe.




- File eau : tamisage

Le 26 mars, le renouvellement complet du tamis est effectué.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE






Le 7 mai, la vis de récupération des refus de tamisage casse nette. Celle-ci sera démontée et remplacée par une vis neuve, nous en profiterons également pour renouveler les auges de la vis. L'ensemble est remis en service le 4 juillet.



- File eau : déssableur - déshuileur

Les 2 pompes de soutirage des sables ont fait l'objet de plusieurs bouchures : le 25 janvier et le 5 mars entraînant la vidange et le curage complet du bassin.



Le 11 mars, la vis du classificateur à sables casse. Le déssableur est by-passé et mis à l'arrêt en attendant le renouvellement de celle-ci qui a eu lieu le 26 avril.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



En juillet les câbles électriques des moteurs d'entraînement du pont ainsi que les capteurs de position de celui-ci sont remplacés pour cause d'usure.

Le vérin du racleur a également été remplacé en octobre.

- File eau : bassin d'orage

Le 28 février, une bouchure importante sur la pompe de déstockage n°2 nécessite son démontage et son remontage pour débouchage et remise en service. Le même problème se reproduit le 8 avril et le 14 mai.
Le 17 avril, les 2 pompes sont remontées, le fond du bassin est curé et les 2 barres de guidage des pompes sont remplacées par des neuves avant remise en place des pompes.



Le 16 juillet la pompe n° 1 est remplacée par une pompe neuve.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



- File eau : bassin biologique

Le 23 janvier, un phénomène de moussage très important commence sur le bassin d'aération. Celui-ci entraîne des débordements importants du bassin et des défauts sur les ponts brosse suite à la couche très épaisse de mousses à la surface. Les paramètres d'aération sont modifiés afin de permettre le bon fonctionnement des ponts brosse et une injection d'eau est effectuée à la surface du bassin afin de contenir les débordements. Une analyse microscopique est réalisée, révélant la présence de bactéries filamenteuses développées suite aux températures très basses.
Une chloration est mise en place du 31 janvier au 15 février avec un suivi régulier par analyses microscopiques.







En novembre, nous avons procédé au renouvellement du palier et du motoréducteur du pont brosse n°4.







Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





En décembre, débute le renouvellement du palier et du motoréducteur du pont brosse n°2, cependant un problème sur le génie civil (non conforme au plan) nous oblige à stopper l'opération le temps de fabriquer une pièce d'adaptation. L'intervention sera terminée en janvier 2020.

- File boue : centrifugeuse 1

Un diagnostic complet est réalisé sur cette centrifugeuse en début d'année. Dotée de moyens de régulation et de pilotage devenus beaucoup trop vétustes, le renouvellement de celle-ci est décidé. Il a lieu au mois de novembre. Une sonde MES est installée sur la canalisation d'alimentation des centrifugeuses afin de mettre en place une régulation intelligente de la charge en boues et de la consommation de polymère.
La pompe gaveuse et la pompe polymère ont également été renouvelées.







- File boue : centrifugeuse 2

Les vis de fixation de la trappe sédiment cèdent et sont remplacées le 24 janvier. Le 4 mars, l'ensemble des bavettes de cette trappe est remplacé à neuf.
Une réparation a lieu sur la canalisation d'alimentation en boues de la centrifugeuse le 9 avril (fuite au niveau d'un coude).
Le 19 avril, un défaut survient sur la pompe gaveuse qui récupère les boues produites par la centrifugeuse. Il s'agit d'un défaut sur le câble d'alimentation électrique, lequel est remplacé entièrement.

- File boue : filtre presse

Le 9 avril, une partie de la canalisation inox d'alimentation en eau du laveur haute pression du filtre presse est réparée suite à une fuite. Le 17 avril, c'est l'électrovanne 3 voies du laveur qui est remplacée suite à des problèmes de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Le 14 juin, les vis de fixation situées entre le vérin du filtre et le tablier cassent. Une intervention permettant le taraudage et la mise en place de nouveaux boulons de fixation est réalisée, le filtre presse est remis en service le 18 juin.

- File boue : malaxeur

Dans le courant du mois de juin, le malaxeur permettant le chaulage des boues déshydratées est démonté et supprimé définitivement, équipement inutilisable et source de panne. L'ensemble des équipements annexes sont supprimés également (injecteur et vis à chaux).





- File boue : vis de transfert des boues

Le 29 juillet, le motoréducteur de la vis verticale (élément sensible) casse. Il est remplacé par un neuf.

- Unité de traitement des graisses

- Des bouchures interviennent régulièrement sur cette installation. Une bouchure importante a notamment lieu le 16 janvier, nécessitant la vidange complète de la pré-fosse de stockage afin d'effectuer un curage de la canalisation entre cette dernière et la fosse tampon.

- Un moussage important a lieu au niveau du réacteur le 29 janvier. Des modifications sont apportées au niveau des cycles d'aération afin de contenir les débordements du bassin et l'extraction des graisses via les pompes liqueurs est accentuée. Le phénomène rentrera dans l'ordre rapidement.



- Quelques opérations de maintenance ont lieux comme le remplacement des gaines d'admission d'air le 11 janvier ou le remplacement des courroies des surpresseurs le 18 mars.
  Le 9 juillet, la pompe liqueur 1 est renouvelée par une neuve.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



- L'ensemble de l'instrumentation du réacteur a été renouvelé au mois d'octobre (sondes ph et redox + transmetteur).



- Unité de traitement des boues de curage

- Le 10 janvier, un curage et un nettoyage complet est effectué sur la bâche Eaux Chargées et sur la canalisation entre cette bâche et le retour en tête de l'usine (suite bouchure).

- Le 18 février, plusieurs réparations de fuites ont lieu sur l'hydrocyclone et sur la canalisation de retour des eaux entre l'hydrocyclone et le crible rotatif (application de résine). Cette même canalisation devra être débouchée à l'aide d'un hydrocureur le 19 février.

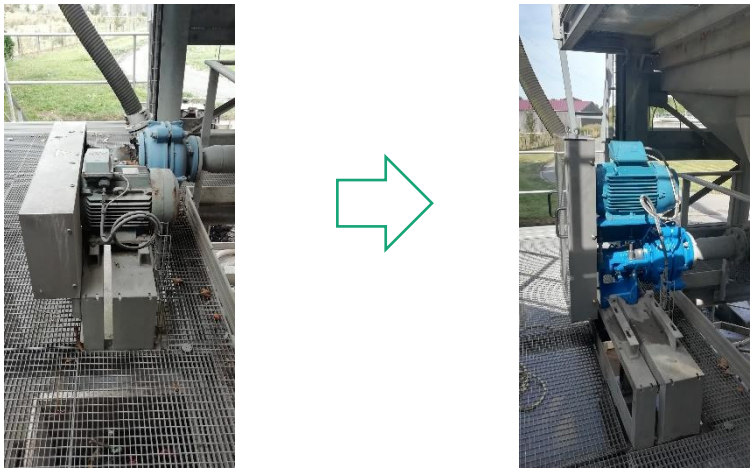
- Le 11 avril, la partie haute de l'hydrocyclone est remplacée suite à une usure trop importante. De même, un tronçon de la canalisation des retours en eaux de cet hydrocyclone est remplacé suite à son abrasion.

- Le 13 mai, une panne survient sur le motoréducteur permettant la translation de l'ensemble de la benne preneuse (réducteur HS). Un nouveau motoréducteur sera mis en place le 13 juin, une modification du système de fixation est effectuée afin de permettre la mise en place de celui-ci (encombrement différent).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



- Le 21 août, la pompe primaire de l'installation est renouvelée.



- Le 9 septembre un deuxième motoréducteur d'entraînement est ajouté sur le crible rotatif afin de réduire les défauts.



- Le 24 décembre, les 2 vérins du godet hydraulique sont renouvelés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- Préleveur Eau Brute

Pendant le mois de juillet, la canicule cause une panne sur le groupe froid du préleveur d'échantillons. Le préleveur est donc remplacé.



- Bâtiment d'exploitation

Au mois de septembre, la douche du bâtiment d'exploitation ainsi que la robinetterie devenus vétustes ont été remplacés.



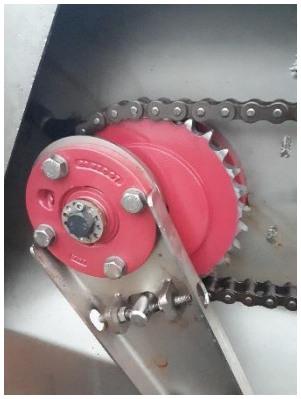
→ *Usine de dépollution de WINGLES*

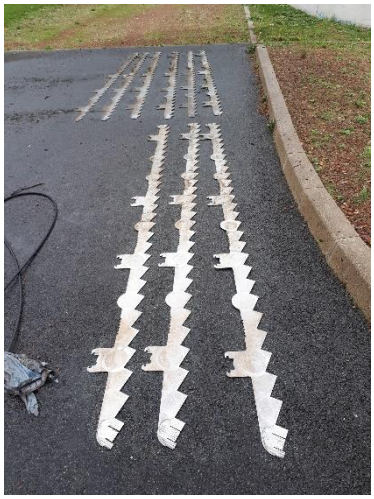
- File eau : dégrilleur

Début octobre, le dégrilleur a fait l'objet d'une révision générale. Lors de celle-ci, face à l'usure de plusieurs lames mobiles et du moteur nous décidons de les remplacer. Outre le changement de pièces d'usure, le remplacement du moteur ainsi que de plusieurs lames mobiles usées ainsi effectué a permis la remise en service du dégrilleur fin octobre.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE







- File eau : renouvellement d'un agitateur

Au début du mois de juin, nous avons procédé au remplacement de l'agitateur n°3 du bassin biologique.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- File eau : pont brosse E

Le 04 septembre, le pont brosse E est mis à l'arrêt en raison de la faible agitation qu'il produit. Le 06, nous réalisons le diagnostic du pont concluant à la décision de remplacer le moteur. Le moteur ainsi renouvelé, le pont a pu être remis en service.

- File boue : vis à boues

- Le 29 juillet, suite à une casse au niveau de la bride d'accouplement, la vis à boues inclinée a été mise à l'arrêt. Suite à cela l'arbre, la bride et le motoréducteur ont été remplacés début août.





- Au mois de Septembre, nous procédons au démontage du motoréducteur de la vis à boues sous les centrifugeuses. Nous constatons alors que les soudures sur la bride sont cassées. Le 17 septembre, le motoréducteur est remonté après réparation des soudures.



- File boue : centrifugeuses

Nous avons rencontré quelques difficultés à obtenir la consistance et la siccité normales des boues au début du mois d'Avril en raison d'un polymère de mauvaise qualité. Après plusieurs essais avec différents polymères, nous avons pu identifier le polymère responsable et l'exclure de notre process. Cependant le ciblage du problème a nécessité beaucoup d'opérations de réglage, de maintenance et de nettoyage sur les centrifugeuses.

La pompe d'alimentation de la centrifugeuse 1 a par ailleurs été renouvelée. Une pompe avec un variateur électronique a remplacé l'ancienne pompe munie d'un variateur mécanique qui devenait trop usé.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



- Recirculation

Nous avons procédé au renouvellement de la pompe de recirculation 1 (l'ancienne pompe étant hors service).



- Eau industrielle

Suite à une panne, le skid qui fournit l'eau industrielle a été remplacé au début du mois d'août.



- Bâtiment d'exploitation

Nous avons détecté une remontée de sulfures d'hydrogène (H2S) dans le bâtiment d'exploitation. Ce gaz est corrosif et a tendance, sur le long terme, à dégrader les équipements métalliques. Dans notre cas, le gaz a abîmé la cuisine, le radiateur du réfectoire et a provoqué une fuite sur la canalisation de la douche.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Nous avons tout d'abord posé une ventilation sur le regard au pied du bâtiment afin de drainer l'H2S. Cependant cette solution n'a pas été suffisante. Une seconde vague de travaux a permis l'installation d'un système de ventilation dans le réfectoire. La cuisine et le radiateur ont été remplacés tandis que la fuite a été réparée.

- Tempête

Au début du mois de mars une tempête a frappé notre région. Celle-ci a endommagé la clôture de la station. Les éléments de clôture abîmés ont été remplacés au cours du mois de mai.

→ *Usine de dépollution de FOUQUIERES LES LENS*

- Visite de la station par l'AMO

Un AMO mandaté par la CALL a visité la station d'épuration dans le cadre du renouvellement contrat.

- File eau : doublement mesure du point A2

Le 02/01, nous avons mis en place une mesure radar couplée à une mesure sonde hauteur (x1)-sonde vitesse (x2) afin de fiabiliser la mesure de débit du point A2 déversoir en tête de station et les prélèvements d'auto-surveillance.

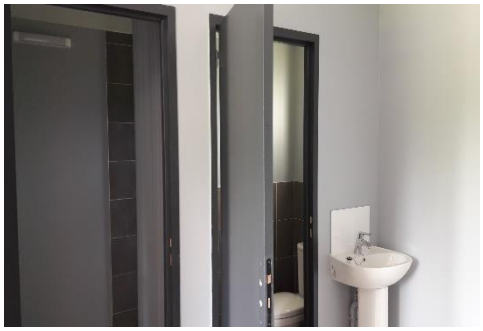


- Rénovation des locaux

Tout au long de l'année 2019 nos équipes ont rénové l'ensemble des locaux du bâtiment administratif :

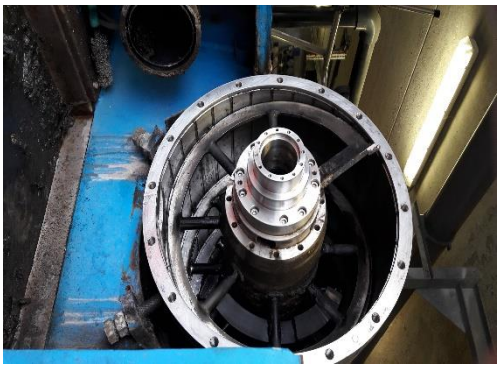
- Salle de réunion
- Laboratoire
- Vestiaire
- Réfectoire

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE


- File boue : centrifugeuse

- Lors de la maintenance des 6000h le 6 mars, le remplacement du roulement de tête, des courroies et le contrôle des buses a été effectué.




- Pompes eau industrielle :

Le 08 août, suite à la mise en service de la centrifugeuse, nous avons constaté un problème de débit sur les pompes eau industrielle. En effet, suite au démontage des clapets, au nettoyage des pompes 1 & 2 et à la mise en lavage de la centrifugeuse, celle-ci est mise en service le 09 août mais immédiatement arrêtée en raison d'un manque de débit et de pression sur les deux pompes eau industrielle. Le démontage des pompes est effectué et la mise en place d'une pompe de secours eau industrielle permet la remise en service de la centrifugeuse le 12 août dans l'attente du devis et de la commande des nouvelles pompes. Le 2 septembre, le démontage de la pompe de secours et la mise en place des nouvelles pompes eau industrielle sont effectués.

- Vis d'alimentation :

Le 8 octobre, suite à la mise en service de la centrifugeuse, un défaut sur le variateur du bol est apparu (calage moteur). Suite au démontage des capots de la centrifugeuse, une vérification de la rotation du bol à la main nous a montré qu'il était bloqué. Après démontage du capotage des buses de centrifugeuse et de la trémie d'alimentation de la vis 1, nous constatons un bourrage de la vis à boues. Suite au retrait de l'excès de boues et au nettoyage de la vis, nous procédons au remontage des protections et à la mise en lavage de la centrifugeuse. Le 9 octobre, la centrifugeuse fonctionnant de nouveau, nous observons le déclenchement du variateur du bol après 30 minutes. Les mêmes opérations de maintenance sont alors effectuées et nous

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

procédons au décapotage total de la vis 1 pour constater une casse en partie haute à la liaison entre l'arbre du motoréducteur et la vis. Le 10 octobre, la réparation de la vis a été effectuée.

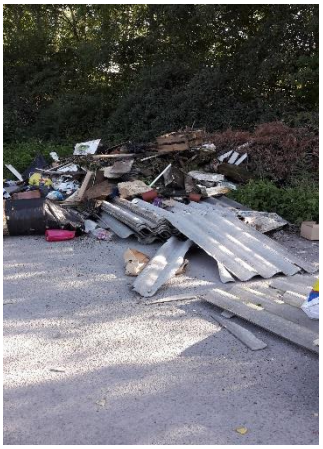




- Dépôts sauvages sur le chemin d'accès de la station

Suite à un dépôt sauvage, la CALL a fait évacuer les déchets le 30 juillet.





- File eau : dégrilleur n°1

Le 27 septembre, le dégrilleur n°1 tombe en défaut. Suite à l'analyse du problème, nous constatons que l'automate de l'armoire est hors service. Celui-ci est remplacé le 30 septembre et le dégrilleur remis en service suite à des tests.

- File eau : présence de bactéries filamenteuses

Le 22 mars, on observe un problème de décantabilité des boues. L'analyse des boues par notre direction technique montre la présence de bactéries filamenteuses, observation confirmée le 26 mars. Un traitement par chloration est mis en place le 28 mars.

- File eau : problème de régulation biologique

Le 15 avril, un dysfonctionnement de la régulation biologique est constaté à 8h30, le disjoncteur du transmetteur est déclenché et toutes les turbines sont à l'arrêt. Suite au ré-enclenchement du transmetteur, la régulation redémarre normalement mais le problème survient de nouveau à 11h30. Les deux disjoncteurs du transmetteur et du récepteur sont déclenchés, et le ré-enclenchement semble impossible. Nous passons donc en mode dégradé avec un fonctionnement en temporisation et mettons en place des analyses pour suivre le biologique. Le 17 avril, un onduleur d'isolement (problème de surtension réseau) est installé, puis la régulation biologique remise en service. Cependant le problème n'est pas résolu, après contrôle tout

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

fonctionne normalement sauf la communication entre le récepteur et le transmetteur. Suite à la réparation de celle-ci, un fonctionnement normal a pu être rétabli.

LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

- Bassin des soldats à Mazingarbe :

A la suite de rejets d'eaux usées dans le bassin des soldats à Mazingarbe, des problèmes olfactifs et d'encrassement ont été constatés. Ces effluents ont provoqué une bouchure des pompes. Afin de résoudre ce problème il serait recommandé de reconnecter les réseaux de la rue Bouleau avec ceux de la rue d'Aix.

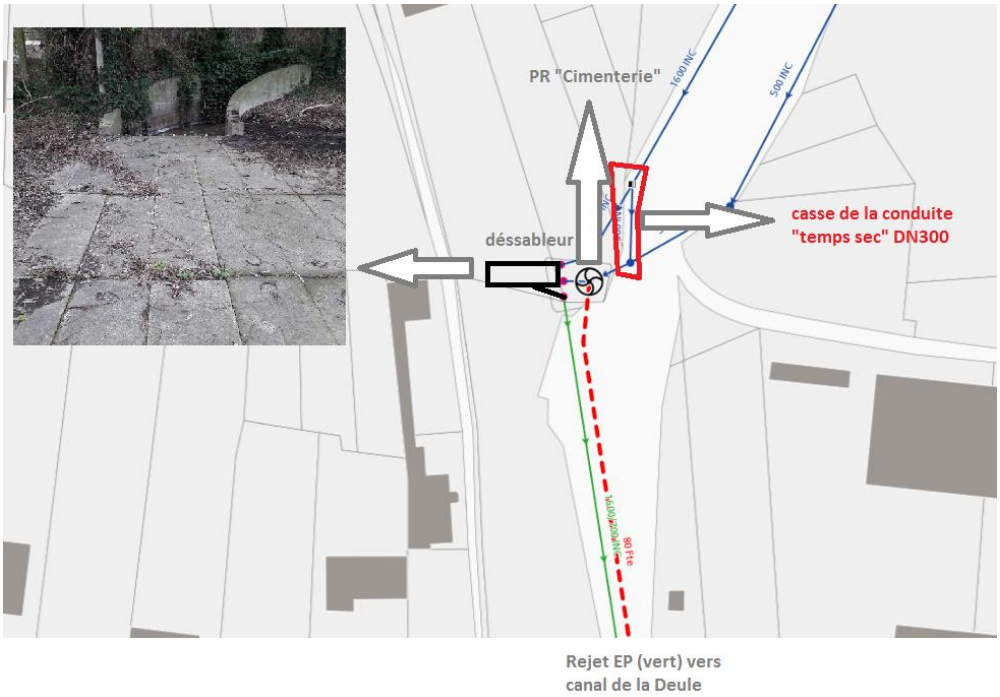




- Rue Octave Dreze, Cimenterie à Pont à Vendin

En 2019, une réfection de la conduite temps sec a été réalisée sur 10 ml de canalisation DN300 ainsi qu'une modifiaction du regard de visite associé. Un nettoyage complet du déssableur a été effectué avant et après l'opération de terrassement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Lors de cette opération un by-pass des effluents a été mis en place afin d'éviter tout déversement dans le milieu naturel.

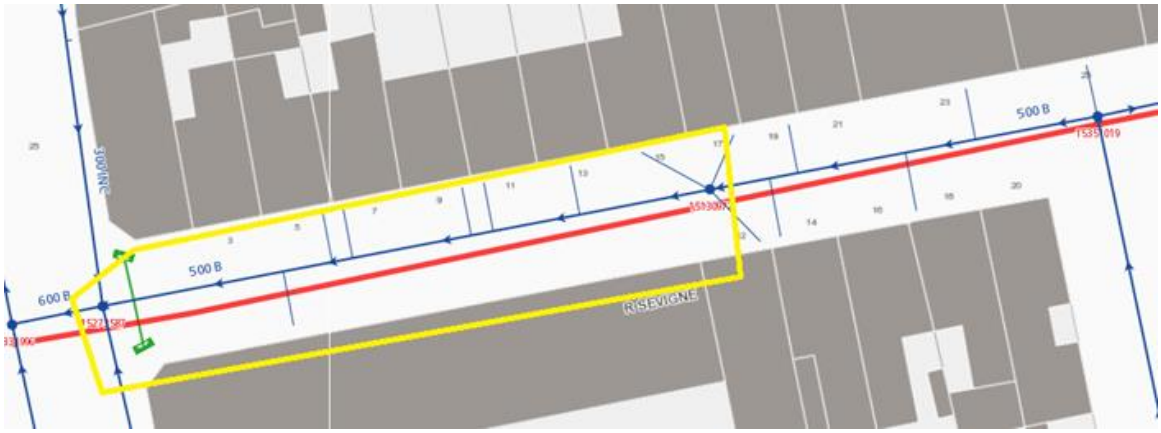




- Rue Sévigné à Lens

Le renouvellement de 85ml de canalisation DN500 béton a été réalisé en 2019 ainsi que 14 branchements.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE







- Intempérie du 01 octobre 2019

Adresse	Commune	Intervention	Commentaire
Rue Falconet	Avion	Désobstruction des BE	inondation de la voirie
Rue Lamendin	Sallaumines	Contrôle des ouvrages	inondation du bas de la rue Lamendin + Rd Point
Armolis	Avion	Débordement du collecteur / contrôle et curage des ouvrages / Nettoyage des vis	Installation au max de ses capacités / remblaiement des sapes à effectuer
Route de Givenchy	Avion	Contrôle du collecteur Unitaire : curage préventif + nettoyage	inondation de la voirie, déversement du bassin de rétention/infiltration
Route d'Arras	Aix-Noulette	Nettoyage des BE + réseau	débordement du réseau unitaire = insuffisance
Grille des Equipages	Lievin	Nettoyage de la grille	
Chemin des Soldats	Mazingarbe	Contrôle en cours + nettoyage	débordement du réseau sur la voirie
Rue Paul Lafague	Lens	Nettoyage des BE	inondation de la voirie
D46	Billy-Montigny	Au niveau du pont : nettoyage et contrôle des ouvrages	inondation de la voirie : insuffisance du réseau
Amolac	Montigny-En-Gohelle	Contrôle des ouvrages	Déversement dans le Lac de Montigny - installation fonctionnelle mais à plein régime
Rue Carnot	Souchez	Curage des réseaux en cours	Mauvais écoulement du réseau
Rue René Iannoy	Lens	Curage des BE	inondation de la voirie
Grand Chemin de Loos	Lens	Curage des BE	inondation de la voirie
Rue du Moulin	Lens	Curage des BE	inondation de la voirie
Rue Antoine Dilly	Liévin	Curage des BE	inondation de la voirie
Rue Arthur Lamendin	Grenay	Curage des BE + branchements des n°1-3-6	inondation de la voirie
Rue de Varsovie	Harnes	Contrôle des ouvrages à prévoir	inondation de la voirie + tampons à resceller
Rue Jean Jaurès	Lievin		inondation d'une partie de la voirie

Les adresses surlignées en rouge représentent les points problématiques.

Plusieurs débordements et innondations ont été relevés sur les ouvrages récents du BHNS.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1.4.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

INSUFFISANCES ET PROPOSITIONS SUR SYSTEMES DE TRAITEMENT

→ *LAGUNE – SERVINS*

Mesure de Débit

La Police de l'eau demande dans son courrier du 30/04/2015 que la station de traitement soit équipée d'un dispositif de mesure de débit.

Problème d'accès

Selon les conditions climatiques, l'accès à l'intérieur la lagune avec un camion grue est impossible pour intervenir si nécessaire sur les équipements électromécaniques. Une voirie « stabilisée » le long du bassin est préconisée.

→ *LAGUNE – VILLERS AU BOIS*

Problème d'accès

L'accès à la lagune est toujours aussi compliqué : le chemin est fortement dégradé et parfois en cas de pluie importante, l'ouvrage est inaccessible. Une réfection de ce chemin d'accès est préconisée.

Selon les conditions climatiques, l'accès à l'intérieur la lagune avec un camion grue est impossible pour intervenir si nécessaire sur les équipements électromécaniques. Une voirie « stabilisée » le long du bassin est préconisée.

Renforcement des berges

Un renforcement des berges du dernier bassin en haut de la lagune de Villers au Bois est à prévoir.

-



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

→ *LAGUNE – ACHEVILLE*

Mesure de Débit

La Police de l'eau demande dans son courrier du 30/04/2015 que la station de traitement soit équipée d'un dispositif de mesure de débit.

Problème d'infiltration

Comme en 2015, le bassin d'infiltration est souvent saturé lors des périodes de forte pluviométrie.

→ *Usine de dépollution de FOUQUIERES LES LENS*

Longueur du canal de comptage des eaux épurées

Un audit autosurveillance de la station a été réalisé en date du 15 septembre 2010. Les résultats de cet audit indiquent des réserves quant à la conformité du canal de comptage des eaux épurées.

Selon l'Agence de l'Eau, ce canal devrait, en respect de la norme NF X 10-311 relative à la mesure de débit de l'eau dans les canaux avec déversoirs en paroi mince, présenter une longueur d'approche correspondant à 10 fois la largeur de la lame déversante (10m dans le cas présent).

Lors d'un courrier de réponse daté du 30 décembre 2010, Veolia Eau a transmis à l'Agence de l'Eau un arriéré sur 3 ans des débits entrants et sortants de la station afin d'attester de la régularité des valeurs mesurées.

Mesure des volumes transités vers la lagune de Harnes

Les effluents traités, en sortie de la step de Fouquières, sont dirigés vers une lagune de traitement tertiaire.

A ce jour, aucune mesure de débit n'est réalisée sur ces transits d'effluents malgré l'aspect réglementaire de cette mesure (point S2 de la codification SANDRE). Comme indiqué dans le manuel d'AS, la mesure est obtenue par le calcul : débit théorique des pompes multiplié par leur temps de marche.

La mise en place d'un débitmètre sur les canalisations de refoulement des pompes de transfert permettrait d'obtenir une valeur plus précise.

Intervention sur le déssableur / déshuileur

En aval du dégrillage se trouve un ouvrage permettant de piéger les sables par décantation et récupérer les graisses par flottation. Il s'agit du déssableur/déshuileur. Cet ouvrage nécessite des opérations préventives de curage annuel ou parfois des opérations curatives lors d'évènements exceptionnels (arrivée importante de sable).

Afin d'intervenir sur cet ouvrage tout en maintenant le traitement des eaux brutes sur la station, il serait nécessaire de pouvoir le by-passer. Un canal de by-pass gravitaire du déssableur/déshuileur permettrait d'intervenir tout en respectant la réglementation actuelle.

Nous avons fait face en novembre 2013 à un curage où nous avons été contraint d'installer des pompes afin de by-passer tous les prétraitements pendant une semaine. Ceci nous a occasionné une multitude de colmatages en aval pendant plusieurs semaines (canalisations, pompes, vannes, ...).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Etat du Génie Civil des deux épaississeurs

Suite à une intervention réalisée sur l'un des deux épaississeurs de la station (N°2), nous nous sommes aperçus de la dégradation importante des bétons sur la partie supérieure de l'ouvrage. Cette détérioration est liée à la présence importante d'H2S dans l'ouvrage couvert. Après avoir procédé au nettoyage complet des deux épaississeurs et à la réhabilitation des équipements (vannes, canalisations, Clifford, lames siphoïdes, …), nous n'avons pas réinstallé les couvercles en fibre de verre.

Une communication sur le sujet a été faite à la collectivité en septembre 2013.

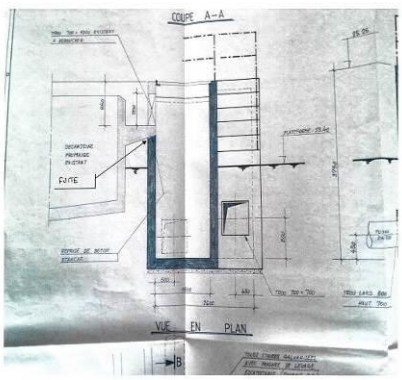


Fuite au niveau du décanteur primaire

Lors d'un contrôle de l'état du génie civil réalisé par l'équipe d'exploitation de la station, nous nous sommes aperçus d'une fuite au niveau de la jonction du décanteur primaire et de la bâche de récupération des eaux décantées. Il s'agit d'une jonction béton entre deux étapes travaux. La première correspondait à la construction de l'usine en 1988 et la seconde, à la construction du traitement biologique des effluents, réalisée en 1990. En septembre et novembre 2015, Veolia a fait intervenir une entreprise spécialisée afin de proposer une solution technique. Pour que le diagnostic puisse être réalisé dans de bonnes conditions il a été demandé à l'exploitant l'arrêt de la surverse du décanteur primaire vers la bâche de reprise. Cette opération nécessite la mise en place d'un by-pass du décanteur primaire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

En attendant, une solution alternative a permis de récupérer ce débit de fuite et de la canaliser vers le traitement de la station (mise en place d'un système de récupération).





Système de régulation des débits

L'usine de Fouquières possède une capacité de relevage des eaux brutes de 1100 m3/h. Les prétraitements et le décanteur primaire sont dimensionnés pour absorber ce débit. Par contre le traitement biologique est limité à 900 m3/h, c'est pourquoi la station est équipée d'un siphon d'écrêtage.

Il s'avère que ce système ne remplit pas sa fonction. Nous devons donc réguler les débits en utilisant un simple batardeau. Ce système ne permet donc pas de garantir une alimentation optimum du traitement biologique.

Il serait judicieux d'installer un système de régulation type « module à masque » afin de garantir une alimentation maximum du traitement biologique de la station lors des événements pluvieux et ainsi répondre aux exigences de la réglementation.

Accès au bassin d'orage

Il n'existe plus de voie carrossable menant au bassin d'orage, le chemin d'origine ayant été englouti par la végétation. Cette problématique risque de causer des problèmes d'exploitation, en effet les pompes en place sont vieillissantes et, en cas de panne, nous ne serions pas en mesure de les remplacer rapidement sans cet accès à l'ouvrage, rendant alors le bassin inutilisable et provoquant des déversements au milieu naturel.

→ *Usine de dépollullion de LOISON SOUS LENS*

Mesure autosurveillance du débit entrant

La mesure des débits entrants sur le traitement biologique de l'usine (point S1 de la codification SANDRE) est calculée à partir de la somme de plusieurs mesures de débits à laquelle est déduite l'estimation du débit d'eau renvoyé par le classificateur en tête de station, conformément au manuel d'autosurveillance.

Néanmoins, la mise en place d'une mesure de débit sur ces retours du classificateur permettrait d'obtenir une valeur plus précise.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Dégradations constatées sur les ouvrages de stockage des eaux pluviales

Un diagnostic visuel a été réalisé par la Société Norisko dans le courant de l'année 2007.

Cet examen a été effectué sur les parties visibles et accessibles. Il n'a pas été réalisé de démontage ou de sondage destructif.

L'objectif du diagnostic était de constater l'état de conservation de l'ouvrage et de proposer des préconisations générales pour la réparation des éléments dégradés sans toutefois pouvoir donner un avis sur la structure en béton armé.

LES CONCLUSIONS SONT LES SUIVANTES :

Les ouvrages présentent des signes de dégradation importante en termes de fissuration et de déformation.

Il y a lieu d'effectuer les réparations nécessaires : traitement des fissures, consolidation de la structure au droit des fissures les plus importantes qui traversent l'épaisseur de la paroi.

A titre préventif, il est souhaitable de diminuer les effets de l'atmosphère extérieure en disposant soit des couvertines de tête de paroi (qui limiteraient le mouillage dû à la pluie), soit une solution d'imperméabilisation de l'ensemble des parois par application d'un enduit adapté.

Le degré de dégradation de l'ouvrage étant important, il y aura lieu, après réparation, de contrôler l'évolution des déformations et du phénomène de fissuration.

Les ouvrages se dégradant de plus en plus, il paraît nécessaire et indispensable d'intervenir rapidement.

Ces réparations sont à la charge de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN.

Mesure de débit au niveau du déversoir d'orage en tête station

A l'arrivée des eaux brutes, l'usine de Loison possède un déversoir d'orage. Celui-ci permet de rejeter directement, dans le canal de Lens, les eaux que l'usine ne peut pas traiter (dépassement de sa capacité hydraulique).

Sur ce déversoir, une estimation du débit rejeté au milieu naturel est faite. Il s'agit d'une simple mesure par ultrason de hauteur d'eau. Ne s'agissant que d'une estimation, celle-ci a été calée en 2008. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une mesure réelle. De plus, la lame de surverse est constituée de madrier en bois. On peut noter aussi que cet ouvrage est difficilement accessible.

Il serait judicieux d'avoir une véritable mesure (accessible en toute sécurité) des débits déversés dans le canal de Lens sachant qu'il s'agit ici d'une mesure d'autosurveillance permettant de calculer les charges de pollution rejetées dans le milieu naturel.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Au cours de l'année 2018 nous avons mis en place un outil afin de tester le bon fonctionnement de la sonde de mesure du DO. Cependant l'accès reste dangereux car le DO se trouve dans un espace confiné qui implique une intervention en atmosphère confinée (CATECH). La création d'un canal venturi permettrait de résoudre l'ensemble des problématiques présentées.

Installation d'un troisième dégrilleur

Les dégrilleurs d'entrée ont tendance à se colmater lors d'évènements pluvieux très chargés. Une solution possible est l'installation d'un troisième dégrilleur venant compléter les deux déjà en place. Le génie civil est déjà adapté à l'installation d'un dégrilleur complémentaire. Seul l'investissement dans un nouveau dégrilleur est donc nécessaire.

Diagnostique des clarificateurs

Les équipements présents sur les clarificateurs (racleur, tube suceur, etc…) sont exposés à des environnements corrosifs. Les équipements étant principalement en aluminium il est nécessaire d'effectuer un diagnostic complet de ces équipements afin d'établir un état des lieux. Ce diagnostic permettra de mettre en place les actions correctives nécessaires au bon fonctionnement des clarificateurs.

Recirculation

La recirculation de la station de Loison sous Lens possède deux pompes qui doivent pouvoir fonctionner en parallèle ce qui est actuellement impossible. Nous supposons que cela résulte de l'obstruction partielle de la canalisation de refoulement par des sables collants. Ce problème hydraulique devrait pouvoir être traité par le curage de la canalisation de refoulement.

→ *Usine de dépollution de MAZINGARBE*

Génie civil des prétraitements

Nous avons constaté une forte dégradation du génie civil au niveau des prétraitements de la step, notamment les bandes de roulement du pont déssableur/déshuileur. Une réparation provisoire a été faite en mars 2013.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Impact du fonctionnement de l'unité de traitement des boues de curage sur la filière de traitement biologique

Nous avons pu constater, depuis la mise service de l'Unité de Traitement des Boues de Curage (UTBC) en 2004, que les eaux de retour de cette installation sont responsables d'une hausse non négligeable de la pollution en matières en suspension (MES) au niveau du point entrée station (point autosurveillé A3). Cette charge de pollution occasionne des augmentations importantes du taux de boues dans le chenal biologique nous obligeant parfois à limiter le débit de pointe horaire de la station pour éviter tout départ de boues au milieu naturel (limite de capacité maxi du clarificateur atteinte). C'est pourquoi, il serait judicieux de trouver une solution comme par exemple la mise en place d'un ouvrage de décantation afin que ces retours soient moins concentrés et donc moins impactants pour l'usine.

Vidange du bassin d'orage et impact sur la station.

L'usine de Mazingarbe est équipée d'un bassin d'orage de 5000 m3 permettant le stockage d'un maximum de pollution lors des événements pluvieux. La particularité de cet ouvrage est qu'il peut exceptionnellement, (lors d'événements pluvieux importants risquant d'occasionner un débordement au niveau du carrefour de la rue des soldats) être utilisé comme décanteur (point autosurveillé S16).

La vidange du bassin d'orage vers la filière de traitement biologique s'effectue via un poste de pompage dès que possible. L'ouvrage n'étant pas agité, trois problèmes se posent :

1. Lors de la fin de la vidange de l'ouvrage, le système de vagues déferlantes s'active afin d'essayer d'évacuer la grande quantité de boues déposée sur la totalité du bassin. Ce système n'étant pas suffisamment efficace au vu de la concentration des boues (clapets de chasse obstrués par la grande quantité de boues et quantité d'eau insuffisante) nous devons renouveler l'opération en manuel plusieurs fois avec de multiples interventions humaines dans l'ouvrage (atmosphère confinée).
2. Lors de la fin de vidange de l'ouvrage, la charge de pollution maximum, représentée par les boues décantées (représentant environ 250m3 sur les 5000m3) occasionnent des problèmes au niveau des prétraitements de la station (saturation du déssableur).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

3. Cette pollution n'est pas forcément bien quantifiée au niveau du point de mesure entrée station (point autosurveillance A3). En effet, cette pollution très chargée, réinjectée sur une courte période est mal prise en compte par le système de prélèvement automatique.

INSUFFISANCES ET PROPOSITIONS SUR SYSTEMES DE COLLECTE

→ *Postes de relèvement/refoulement*

- La dalle du PR – WINGLES – rue Robespierre est fortement fissurée au niveau de la trappe d'accès. Des travaux sont à prévoir dans la mesure où une forte dégradation de la dalle pourrait provoquer son effondrement.



- Suite aux mouvements de sols, nous avons observé l'apparition d'une fissure entre la pilasse du portail et le mur de l'enceinte du PR – WINGLES – rue Albert Camus FO4. A long termes l'éboulement du mur est à prévoir.





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- Un problème d'accès au PR – HARNES – chemin du Halage – Siphon a été identifié.
- L'installation PR – AVION – Parc Lénine est à l'arrêt en raison d'une absence d'alimentation électrique.
- La dalle du BO – VIMY – route d'Acheville est cassée entrainant entre autre des risques de chute.



→ *Réseau d'assainissement*

Accessibilité de la chambre en amont du DO nexans

Cette chambre très importante sur le réseau de collecte ne dispose d'aucune trappe permettant son contrôle.

Nettoyage du déversoir d'orage rue Clémenceau à Estevelles

L'ouverture au-dessus du D.O. ne donne pas accès à l'arrière de la lame. Il est très difficile donc de nettoyer l'ouvrage complétement. Une ouverture du plafond de la chambre d'orage serait à étudier au niveau de la lame ou juste derrière celle-ci.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Entretien de la souchez non canalisée

L'entretien de la Souchez non canalisée doit être fait plus fréquemment par l'organisme ayant cette compétence afin d'enlever les embâcles susceptibles d'obstruer :

La grille manuelle à proximité de la Piscine de Liévin



Intervention sur la grille manuelle de la Souchez - piscine de Liévin (7 juin 2016)



Refus de grille au niveau de la grille manuelle de la Souchez - piscine de Liévin (7 juin 2016)

L'entrée du passage de la Souchez sous la Rocade A211.



Départ Souchez canalisée (octobre 2015)



Amont Souchez canalisée (octobre 2015)

De plus, l'accès à l'entrée de la Souchez Canalisée (2 collecteurs de diam 1800) avec notre camion grue est très difficile en réseau de la pente et des nombreuses feuilles présentes sur le chemin d'accès (glissade). Cet accès avec le camion grue est indispensable afin de pouvoir enlever les branchages et autres embâcles susceptibles de rendre impossible le libre écoulement de la Souchez. Une réfection et un entretien de ce chemin d'accès sont à envisager.

Anciens réseaux non rétrocédés :

Au sein de la CALL, plusieurs réseaux et ouvrages d'assainissement ne sont pas rétrocédés. Ce patrimoine non entretenu fait régulièrement l'objet d'incidents allant de la simple bouchure à l'accident corporel. En effet, le manque de maintenance préventive (curage, rescellement de tampon, …) et d'informations sur les ouvrages

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

provoquent un vieillissement prématuré des installations. Régulièrement, VEOLIA est sollicité pour intervenir sur ces réseaux.

Un premier plan de « rétrocessions » a été présenté en Comité de Pilotage de la CALL au mois d'octobre 2016 suivant la connaissance qu'a VEOLIA de ce patrimoine. Ce plan indique la nécessité de réaliser des enquêtes préalables, du curage, des ITV et du géo-référencement afin de permettre l'intégration définitive de ces ouvrages au patrimoine communautaire.

Une estimation du coût (ITV, réparation ...) pour intégrer ces ouvrages au périmètre affermé a été établie sur les communes de Grenay et Mazingarbe en Mai 2017. L'estimation a été revue en Avril 2018.

Inventaire qualitatif des réseaux

Le tableau ci-dessous récapitule, par commune, la liste des rues où il a été constaté des contre-pentes, des anomalies de conception ou de structure et d'autres défauts susceptibles d'engendrer des problèmes hydrauliques ou des obstructions.

Certains de ces points sensibles font l'objet d'une surveillance spécifique (observation visuelle régulière par les équipes des camions hydrocureurs) suivie si nécessaire d'un curage.

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
ABLAIN SAINT NAZAIRE	Lancino	oui	oui	Inondations et coulées de boue lors du débordement de la Souchez. Investigations réalisées sur le réseau (ITV, DIA) et rajout d'une grille-avaloir en août 2018. **2019 : Renouvellement collecteurs assainissement**
	Vallée Chaufour	oui		ITV 2018
	le long de la Souchez	oui		
	Rés Wallon		oui	
	Ruelle des Scieurs		oui	
	d'Arras		oui	Constat fait sur plusieurs événements pluvieux
ACHEVILLE	Maréchal Leclerc	oui		Contre pente
AIX-NOULETTE	Rue Rouen	oui		
	Allée des Jacinthes	oui		
	Rue Antoine	oui		ITV 2017 montrant des déboitements
	Rue du Muguet	oui		ITV 2017 montrant des déboitements
	Route d'Arras – Exutoire en 800		non	Exutoire inaccessible
	Allée des Pervenches	oui		
	Route de Béthune		oui	
	Rue Lantoine	oui		Collecteur en mauvais état - ITV 2016 - Demande faite à la CALL pour réhabilitation 2018 : Reprise d'affaissement de chaussée
	route de Boyeffles	oui	oui	ITV 2018
	chemin des Lombards		oui	2018 : Création d'un collecteur d'assainissement
	Route de Bouvigny	oui		2018 : Reprise d'un fossé sur le réseau DN800 -> DN400, mise en charge du fossé, débordement chez les particuliers et sur voirie accentué par EP voirie en amont reprise de part et d'autre (caniveau en béton)
ANGRES	14 juillet	oui		
	Abbeville	oui		ITV 2017
	Clemenceau	oui		
	Néruda	oui	oui	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Ponthieux	oui		
	Surcouf	oui		
	Leroux		oui	
	du Pont		oui	
	Clemenceau		oui	
	Salengro		oui	
	Impasse Brasme		oui	
	Laennec		oui	
	La Maladrerie		oui	
	Résidence de la Maisonnet		oui	Réseau DN400 longeant la Souchez est inaccessible empêchant son curage en cas de bouchure
	Résidence Maisonneraie	oui		ITV 2018
ANNAY SOUS LENS	Kléber Rolle	oui	oui	
	Léon Boursier	oui		
	Potier	oui		
	Rés de la Courtille	oui		Collecteur Diamètre 150 en mauvaise état – obstruction fréquente ITV 2015
	Route Nationale	oui		
	Place Roger Salengro	Oui		ITV 2017 – plusieurs défauts structurels
	Stade cité	oui		
	Jaurès	oui		
	Des Jardins		oui	
	1er Mai		oui	
	Delecroix		oui	
	Demailly		oui	
	Pottier		oui	
	Stade de football	oui		
	roue de Lille	oui		ITV 2018
	Rue Figeac	oui		ITV 2018
	Rue St Aimé			2018 : Modification d'ouvrages en accompagnement de travaux de voirie de la ville
	Rue M. Legros			2018 : Modification d'ouvrages en accompagnement de travaux de voirie de la ville
	Rue L. Morel			2018 : Modification d'ouvrages en accompagnement de travaux de voirie de la ville
AVION	4 Septembre	oui		
	Alexandre Bové	oui		
	Angers Félix Cadras	oui		
	De Daumont	oui		
	François Lefèvre	oui		
	Front Populaire	oui		
	Ghesquières	oui		
	Jean Jaurès	oui		
	Martel	oui	oui	
	Michel	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Normandie	oui		
	Opigez	oui		
	Pillon	oui		Forte contre-pente - ITV 2016
	Place des Anciens Combattants		oui	Réseau en bon état mais présentant une pente faible, risque d'inondation – ITV 2015
	Place Duclos	oui		
	Posadzy	oui		
	Romain Rolland	oui		
	Sémart	oui		
	Varlin	oui	oui	
	Versailles	oui		
	Taverne	oui		
	Frenoy	oui		
	Zorki	oui		
	Vallès	oui		
	Eluard	oui		
	Picardie	oui		
	St Just	oui		
	ZAL Martel	oui		
	Carpeaux	oui		
	Reims	oui		
	Résistant Polonais		oui	Aménagement par la CALL d'un bassin d'eaux pluviales
	Hébuterne		oui	Aménagement par la CALL d'un bassin d'eaux pluviales
	Thumerelle		oui	Aménagement par la CALL d'un bassin d'eaux pluviales
	Bastille		oui	Amélioration du DO et travaux de fraisage du collecteur en décembre 2017. 2018 : Réhabilitation du réseau en 2018 par la CALL en face de la Mairie.
	Impasse Willerval		oui	
	Lefebvre		oui	
	Baudet		oui	
	Péri		oui	
	Alphand		oui	
	Pigez		oui	
	Pilon		oui	Débordement du réseau d'eaux usées sur le point bas de la chaussée (face au n°1 de la rue Pilon) lors d'événements pluvieux intenses. Passage d'une conduite DN 1500. 2018 : Aménagement de voirie au-dessus du bassin et comblement du réseau.
	Lamendin	oui	oui	Débordements du réseau lors d'événements pluvieux intenses - travaux réalisés par la CALL en 2016 sur le réseau se raccordant au PR Lamendin. 2018 : Travaux 2018 en cours y compris sur l'impasse Jean Moulin. Travaux en cours par la CALL. Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement dans le cadre de travaux de voirie de la ville. Démolition d'un ancien déversoir d'orage.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
				2019 : Débordement du réseau d'assainissement EU sur la voirie au niveau du n°86 et n°88 de la rue. Pas de problème apparent sur le PR aval, ni de problème détecté lié au réseau (bouchure, …). **Solution : créer un DO entre EU et EP, optimiser dans le même temps le remplissage du bassin en faisant varier la lame du DO dans la chambre de déversement vers réseau pluvial.**
	Cité des Cosmonautes		oui	Débordements du réseau lors d'événements pluvieux intenses - travaux réalisés par la CALL en 2016.
	Thorez		oui	Réseaux EU et EP DN150 et DN300 entre le supermarché ATAC et le raccordement sur le Boulevard Thorez (face office HLM, coiffeur et tabac) sont en très mauvais état (contre pentes, fissures, perforations, dépôts de béton).
	Fresnoy		oui	Problème d'étanchéité des ouvrages - Création d'un bassin d'infiltration par la CALL en 2016.
	Basly			
	cité des Arts		oui	
	cité Curie		oui	
	JJ Rousseau		oui	
	Rue Lequeux + impasse	oui		ITV 2018
	Rue Lannoy	oui		ITV 2018
	Rue Cadras	oui		ITV 2018
	Rue Vaillant	oui		ITV 2018
	Rue Daumont	oui	oui	ITV 2018 - Le réseau de la rue est en très mauvais état, les collecteur PVC sont pour la plupart ovalisés, les raccordements sont pour la plupart très mal réalisés laissant apparaître le sol pour certains et parfois pénétrant jusque 80%. Présence de nombreuses fissures.
	Rue Voltaire			2018 : Remplacement d'ouvrages d'assainissement dans le cadre de travaux de voirie de la ville.
BENIFONTAINE	Calmette	oui		Réseau entre le n° 1 et le n° 24 présente une contre-pente
	Rue Rayère		oui	Le DN800 est en charge par temps sec à plus de 50% à cause des rejets importants de la société CASTELAIN. Un diagnostic flash du réseau a été réalisé au début de l'année 2018.
	Rue Victor Hugo			2018 : Mise en place de bouches d'égout dans le cadre du projet d'aménagement voirie de la commune.
BILLY MONTIGNY	Allende	oui		
	Auxerre	oui		
	Blum	oui		
	Bonen	oui		
	Cahors	oui		
	Cordier	oui		
	Cordonniers	oui		
	Danton	oui		Ovoïde T1200 en très mauvais état (voute brique) engendrant des affaissements
	Diderot	oui		
	Dolet	oui		
	Guesde	oui		
	rue Gambetta			2018 : Mise en place de bouches d'égout dans le cadre du projet d'aménagement voirie de la commune

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Hocquet	oui		
	Rostand	oui		
	Liberté	oui		
	Méricourt	oui	oui	Création de 4 bassins d'infiltration en 2016 par la CALL. Intégration au patrimoine en 2017.
	Nationale	oui		
	Noé	oui		Ovoïde T1200 en très mauvais état (voute brique) engendrant des affaissements
	Paris	oui		
	République	oui		
	Sainte Cécile	oui		
	Schaffner	oui		
	St Eloi	oui		Inondations : voir modélisation du secteur faite en 2009
	Barbusse		oui	
	Convention		oui	Sous-capacité hydraulique
	Egalité		oui	Inondation (rue située à un niveau inférieur de la rue de l'égalité (exutoire)
	19 mars	oui		
	Voltaire	oui		Réseau vétuste, non étanche présentant plusieurs déboitements – ITV du 25 novembre 215
	Rue Victor Hugo			2018 : Mise en place de bouches d'égout dans le cadre du projet d'aménagement voirie de la commune
	Rue Carnot (tronçon entre la rue Barbusse et rue Carnot)	oui		ITV 2018
	Rue Fayolle		oui	2018 : Retour de la Première ITV lancée DN 400 → grosse fissure complexe ouverte, limite de l'affaissement parfois
BOUVIGNY BOYEFFLES	Ampère	oui		
	Duquesnoy	oui		2019 : Mise en conformité du réseau d'assainissement
	Pasteur (bas de rue)		oui	Inondations récurrentes, proposition d'amélioration par l'ajout d'une BE proposé en septembre 2017. 2018 : Inondation de la voirie en 2018
	Mahé		oui	Collecteur en mauvais état ITV 2016
	Lucheux	oui		
	Mayeur	oui		
	Moulin	oui		
	Curie	oui		Rejet d'eaux usées vers milieu naturel (fossé) **2019 : Travaux d'amélioration de la collecte**
	Mayeur		oui	
	de la Cavée		oui	Fossé situé au bout de la rue charrie des embâcles vers le collecteur engendrant des risques d'obstructions et d'inondations
	Angle rue Dujardin		oui	Débordements récurrents à chaque forte pluie
	Rue Mattéi		oui	Débordements récurrents à chaque forte pluie
	Rue du 11 Novembre		oui	Débordements récurrents à chaque forte pluie 2018 : Modification d'ouvrages en accompagnement de travaux de voirie de la ville
	Chemin Delval	oui		ITV 2018
	Chemin des Boisseaux	oui		ITV 2018
	Alsace	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
BULLY LES MINES	Rhône	oui		
	Bouvreuils	oui		
	Danube et Rhin	oui		
	des Chênes	oui		
	des Rosés	oui		
	Desfossé	oui		
	François	oui		
	Goujon	oui		
	Impasse des Tulipes	oui		
	Jaurès	oui		
	Lilas	oui		
	Malherbe	oui		
	Monchy	oui	~~oui~~	Création par la CALL en 2016 d'un bassin à côté du n°181 2018 : Pose d'un collecteur D400
	Rue Coste et Bellonte			2018 : Curage et aménagement d'un bassin Pose d'un portail
	Place de la Gare	oui		
	Racine	oui		
	Rostand	oui		
	Strasbourg		oui	Réseau en contre-pente provoquant une retenue d'eau sur la partie amont – fonctionnement en charge à 8% (sans pluies) – Risque d'inondation au niveau du Foyer Debout par fortes averses
	St Pol	oui		
	4 vents		oui	Création par la CALL en 2016 d'un bassin d'infiltration rue des 4 vents. Dés débordements du SURGEON sur la voirie persiste malgré tout lors des évènements pluvieux importants.
	Place V. Hugo		oui	Sous-capacité hydraulique (inondation). Un bassin enterré a été réalisé par la CALL en 2017.
	Beugnet		oui	Sous-capacité hydraulique (inondation)
	Zola			Travaux d'assainissement en cours par la CALL **Finalisation en 2019**
	Angle rue Brasmes et Salengro		oui	Sous-capacité hydraulique (inondation)
	Brasme			ITV 2016 – réseau en très mauvais état du n°1 au n°25 – non étanche – prévoir réhabilitation
	Rue Pasteur	oui		ITV 2018
	Léon Monnier	oui		ITV 2018
CARENCY	Joliot Curie		oui	Il a été constaté un encrassement important du fossé sous le pont. De plus, une retenue hydraulique à l'entrée de l'ouvrage empêche un libre écoulement. Le fossé reste en charge jusqu'à la sortie du pont à cause d'un envasement important sur sa partie aval. Côté assainissement, la conduite de déversement du DO est en contre sens par rapport à l'écoulement du DO. Ces trois problèmes provoquent une remontée des eaux du fossé en amont (terrain du n°1) et une incapacité du réseau à se déverser « librement ».
	Pasteur	oui	oui	La conduite de déversement du DO à proximité du PR est complètement obstruée à son exutoire. Le fossé n'est plus visible. Le déversoir ne peut pas remplir sa fonction provoquant ainsi des débordements à l'amont. ITV 2018

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Salengro	oui	oui	Le constat est similaire à la rue Pasteur. Le fossé où se déverse le réseau provenant du DO n'existe plus. Le déversoir ne peut plus remplir son rôle provoquant ainsi des débordements à l'amont. On aperçoit à peine l'exutoire de la conduite de déversement. Cette conduite est en charge à plus de 50% sur toute sa longueur. Il est rappelé que ce réseau est difficilement accessible (en bas des parcelles privées) et qu'un curage sur toute sa longueur est difficilement réalisable.
ELEU DIT LEAUWETTE	11 Novembre	oui		
	Charles Ferrand	oui		
	Aubépines	oui		
	Bourdaloue	oui		2019 : Création d'un bassin pluvial
	Guesde	oui		
	Pégoud	oui		
	Salengro	oui		
	Oiselet		oui	Débordements réguliers (face rue Bertiaux) lors de forts événements pluvieux
	Vanhoove		oui	
	Péri		oui	Débordements lors des évènements pluvieux de la fin mai et du début juin 2016 **2019 : Travaux d'assainissement en accompagnement de travaux de la voirie de la ville**
ESTEVELLES	Alger	oui		
	Blanche Dupont	oui		
	Clemenceau	oui		
	Delvallez	oui		
	Meurchin	oui		
	Rés de Floride	oui		
	Ribak	oui		
	Clemenceau		oui	Difficulté de curage du DO, qui peut occasionner des débordements ou des déversements par temps sec.
	Blanche Dupont		oui	
	Thiers		oui	
	Constantine		oui	Collecteur en très mauvais état ITV 2016
	Delvallez		oui	
	Chemin Vert		oui	
FOUQUIERES LEZ LENS	Basly	oui		
	Briquet	oui		
	Desmoulins	oui		
	Angle Salengro - Sorriaux		oui	Le croisement hydraulique de collecteurs avec des diamètres importants provoque des débordements. Des travaux de curage et d'amélioration lors des travaux BHNS ont eu lieu **2019 : Création d'un bassin pluvial rue U. Sorriaux**
	Chevalier de la Barre	oui		
	Desruelles	oui		
	Fusillés	oui	oui	Réseau Ø300 présente de nombreuses anomalies (fortes contre pentes, raccordements pénétrants, déboîtements, etc…)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Jaurès	oui		
	Lénine	oui		
	Robespierre	oui	oui	
	Strasbourg	oui		
	Liberté	oui		
	Dautricourt	oui		Le réseau est en contrepente
	2 rue d'Avranches		oui	2018 : Appel CALL pour bouchure sur branchement avec débordement en voirie. Présence d'un clapet anti-retour sur branchement en partie public très encrassé. ACCENTUER LA SURVEILLANCE POINT / "POINT NOIR"
GIVENCHY EN GOHELLE	Route d'Avion (face aux pertes)		oui	Problème d'inondation lors de fortes pluies avec risque pour la circulation
	8 mai		oui	Débordements sur chaussée lors des fortes pluies avec caves inondées - Entre la rue Degréaux et le poste de relèvement, le réseau n'est plus étanche, les racines y pénètrent, provoquant des obstructions sur environ 110,00ml ITV 2016
	Chemin du Petit Givenchy		oui	
	Rue Degréaux (vers PR ru du 8 mai)	oui		Collecteur diam 400 en domaine privé avec présence de racines et inaccessible pour un entretien régulier
GRENAY	Boulevard de La Plaine	oui		ITV 2018
	Blériot	oui		
	Gilbert	oui		
	Lanvin	oui		
	Pégoud	oui		
	Védrines	oui		
	Lamendin		oui	Présence de racines sur plusieurs emboîtements ITV 2016
	Zola		oui	
	Terril	oui	oui	Le collecteur est très profond jusqu'au passage sous la voie ferrée.
	rue Jules Guesde	oui		ITV sur réseau unitaire et EP en 2018
	place Breton		oui	2018 : Filtre bouche d'injection inaccessible pour cause de grille d'accès trop étroite, entretien difficile voire impossible.
GOUY SERVINS	Happé Garbe (angle chemin de Bouvigny)		oui	Réseau d'assainissement en très mauvais état
HARNES	Allée des Ormeaux	oui		
	Allée des Peupliers	oui		
	Ardennes	oui		
	des Saules	oui		2019 : Création d'un réseau d'assainissement
	Barbusse	oui	oui	ITV 2017
	Bitche	oui		
	Carency	oui	oui	
	Château Salins	oui		
	Chemin de Vermelles	oui		
	Chemin Valois	oui		
	Debarge	oui		
	Duhamel	oui	oui	Problème d'exutoire pour le collecteur pluvial DN800

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Delattre		oui	Réseau en contre-pente (au niveau de la rue des Anciens Combattants)
	Zola	oui		
	Impasse Pasteur	oui		
	Laurent	oui		
	Jeanne d'Arc	oui		
	Mangematin	oui		
	Odessa	oui		
	Pascal	oui		
	Route de Lens	oui		
	Voltaire	oui		
	Varsovie	oui	oui	2018 : Rejet direct EU en milieu naturel au niveau du DO. Présence de racines, prévoir un chemisage. Création d'un bassin pluvial
	Mal Leclerc		oui	
	Route de Lens		oui	Sous-capacité hydraulique
	Montceau		oui	Collecteur DN600 entre les n°49 et 57 est muré en amont et plus raccordé en aval sur celle canalisation et des débordements sont constatés lors de fortes pluies
	Route de Fouquières		oui	
	des Fusillés		oui	Sous capacité hydraulique
	Colmar		oui	Sous capacité hydraulique
	Voie des Iles	oui		ITV2017
	Chemin du Bois		oui	
	Delattre	oui		ITV 2018
	Rue Château Salins	oui		ITV 2018
HULLUCH	Arromanches	oui		
	Rayère		oui	Le réseau draine énormément d'ECP provoquant des déversements par temps sec au DO Rayère
	Carlier	oui		
	Carpentier	oui		
	Dixmude	oui		
	Leclerc	oui		
	Hardelot	oui		
	Malvoisin	oui		
	Rayère	oui		
	Oberkampf	oui	Oui	Réseau en mauvais état (ITV) et débordement réseau EU dû au poste situé rue Salengro à HAINES (ARTOISCOMM)
	Nobel	oui	oui	Risque d'inondation en cas de fortes pluies à la suite du raccordement Rue de Vermelles (débit supérieur) en sens inverse de l'écoulement
	Rue Merlimont		oui	
LENS	Allende	oui	oui	
	Bâtiment Baudelaire	oui		
	Becquerel	oui		
	Bergeronnettes	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Béthune	oui		Avant rue Bollaert (80,00ml) - collecteur non étanche ITV 2016
	Blanchard	oui		
	Blum	oui		
	Bretagne	oui		
	Brossolette	oui		
	Bollaert	oui		Renouvellement en cours en 2017 dans le cadre des travaux du BHNS
	Bourdonnais	oui		
	Buffon	oui		
	Cézanne	oui		
	Chardonnerets	oui		
	Charpentier	oui		
	Chatrian	oui		
	Chateaubriand	oui		
	Colbert	oui		
	Courbet	oui		
	Dalton	oui		
	Daudet	oui		
	Decrombecque	oui		
	Delacroix	oui		
	Dussouich	oui		
	Falaise	oui		
	Ferry	oui		
	Fosse 2	oui		
	Foucauld	oui		
	Galilée	oui		
	Gai Marchand	oui		
	Hébert	oui		
	Indépendance	oui		2018 : Collecteur en très mauvais état (ITV) Travaux CALL 2018-2019 Renouvellement du réseau d'assainissement
	Jacquemart	oui		
	Lagrange	oui		
	la Perche	oui		
	Lanoy	oui		
	Lamendin	oui		Rénovation du réseau entre rue du 14 Juillet et rue Sovriance
	L'Ecluse		oui	Débordements du réseau lors des évènements pluvieux intenses
	Lefebvre	oui		
	Lestienne	oui		
	Livingstone	oui		
	Londres	oui		
	Louise Michel	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Luther King	oui		
	Montaigne	oui		
	Montaient	oui		
	Marchand	oui		
	Normandie	oui		
	Foucauld	oui		
	Faidherbe	oui		Une partie de 5,00ml renouvelée en 2016 par Veolia ITV 2016
	St Pierre	oui		
	Montesquieu	oui		
	Face au Champion à la Grande Résidence	oui		
	Parmentier	oui		ITV 2018
	Pascal (racines)	oui		
	Pérouse	oui		Programmation travaux par la CALL ITV 2016
	Picardie	oui		
	Place de la Gare	oui		
	Place Saint Léonard	oui		
	Place Cauchy	oui		
	Platanes	oui		
	Pressencé	oui		
	Kopernic	oui	oui	Réseau en mauvais état + non étanche (DN400 Béton) - Travaux Veolia sur la tête de réseau en 2016 : amélioration des reprises des eaux provenant de la voirie -
	Provence	oui		
	Rimbaud	oui		
	Sacco	oui		
	Stanley	oui		
	du Stade	oui		
	St Edouard	oui		
	Saint Valentin	oui		
	Schuman	oui		
	du Temple	oui		2018 : travaux CALL 2018-2019 Renouvellement du réseau d'assainissement
	Vanhove	oui	oui	
	Vaucanson	oui		
	Alain		oui	
	Athènes		oui	Inondations lors de fortes pluies
	Bernanos		oui	Inondations lors de fortes pluies
	Briquet	oui		Contre-pentes sur le T200 ont été identifiées sur le tronçon situé entre la rue Sembat et le bâtiment du Génie Civil
	Cayet		oui	
	Chemin Vert		oui	
	Fécamp		oui	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Route de la Bassée	oui		Un renouvellement de la canalisation de refoulement est à prévoir, problème de refoulement provenant du CD Loos 2018 : Fonçage pour réparation de la conduite D400 fonte
	Glissoire		oui	
	Kennedy		oui	Inondation au point bas face au N° 28 et 34
	Rés Daudet		oui	Réseaux rue Kennedy plus bas que le T180 av Van Pelt
	Van Pelt	oui	oui	Plusieurs déboitements et fissures ITV 2016
	Verlaine		oui	
	Chopin	oui		ITV 2018
	Arthur Fassiaux	oui		ITV 2018
	Diderot	oui		ITV 2018
	Paul Bert			2018 : Fait marquant : Curage et ITV des réseaux bâtiments PNC LENS
	Paul Eluard		oui	2018 : Présence de racines jusqu'à 90% + contre pente (50%)
	Rue Eugène Bar			2018 : Modification d'un branchement au n°83
	rue Grincourt			2018 : Remplacement d'ouvrages assainissement dans le cadre de travaux de voirie de la ville
	Rue Paul Eluard	oui		2019 : Présence de racines jusqu'à 90% + contre pente (50%)
	rues diverses			2018-**2019** : Remplacement d'ouvrages assainissement dans le cadre de travaux de voirie de la ville
LIEVIN	14 juillet	oui		
	Allende	oui		
	Ampère	oui	oui	
	Arago	oui		
	Boeldieu	oui		
	Bernard	oui		
	Berry	oui		
	Camus	oui		
	Chatelier	oui		
	Cook	oui		
	Coppée	oui		
	Cité du Petit bois	oui		Multiples fissures et épaufrures – ITV 2015
	Crépin	oui		
	Cuvier	oui		
	Delinsel	oui		
	Rue Jean baptiste Défernez	oui	oui	Réseau en cours de renouvellement par la CALL entre les rues Bastille et Courtin 2018 : Renouvellement collecteur assainissement
	De Musset	oui		
	Dauphiné	oui	oui	
	Desmoutier	oui		
	Dufy	oui		
	Ecole Véronèse (terrain de Foot)	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Fénélon	oui	oui	Exfiltration des eaux - Réhabilitation d'une partie du collecteur par la CALL en 2016
	Fresnel	oui		
	Guesde	oui	oui	
	Guital	oui		
	Guynemer	oui		
	Henri Martin	oui		
	Impasse Forest	oui		
	Jéronnez Edmond	oui		
	Laennec	oui		
	Liétard	oui	oui	Travaux en cours par le BHNS 2018, mais vraisemblablement les problèmes hydrauliques se poseront toujours
	Long de la Souchez face rue Bruyère	oui	oui	DO ne peut pas jouer son rôle lorsque le niveau de la Souchez est trop Haut (création d'un bassin de stockage rue Bruyère)
	Malherbe	.		
	Mansart			
	Marichelles	oui		
	Mermoz	oui		
	Néruda	oui		
	Pasteur	oui		Réhabilitation par la CALL en 2016
	Place Carnot	oui		
	Place de l'Ouest	oui		
	Place Koch	oui		
	Ravel	oui		
	Résidence Europe	oui		
	Rés les Chênes	oui		
	Rés les Hirsons	oui		
	Riaumont	oui		
	Ronsart	oui		
	Square Gd Condé	oui		
	Tassigny	oui		
	Temple	oui		
	Turgot et Mazarin	oui		
	Verte	oui		
	Waldeck Rousseau	oui		
	Zola	oui		
	Carnot	oui		
	Carton	oui		
	Rond-Point Charles de Gaulle	oui		Le réseau EU présente plusieurs fissures sur environ 60,00 – ITV 2016
	Champlain		oui	
	Dilly		oui	
	Eglantine		oui	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Fabre		oui	
	Koenig		oui	
	Parc Mazarin		oui	
	Samain		oui	
	Thiers		oui	
	ZI des Alouettes		oui	Débordement du bassin d'infiltration lors des forts événements pluvieux
	Avenue Jean Jaurès			2018 : Dévoiement du réseau d'assainissement (devis complémentaire)
	Zone du Sigier		oui	
	Rue du limousin			2018 : Pose de réseau d'assainissement
	rue Murillo			2018 : Construction d'un bassin d'infiltration de 70 m^3
	Cayet	oui		ITV 2018
	Croix rouge	oui		ITV 2018
	Solferino	oui		ITV 2018
	Alfred Nobel	oui		ITV 2018
	Docteur Martin Luther King	oui		ITV 2018
	Route d'Avion			2019 : Structure Alvéolaire Ultra-Légère (SAUL) saturée / difficultés d'accès pour nos véhicules d'intervention (travail déporté)
	Rue du Percot			2019 : Présence de racines en fond de plusieurs RV Renforcement de berge
	Faidherbe	oui		ITV 2018
LOISON SOUS LENS	Allende + Darras	oui		Bassin d'infiltration en cours : travaux fait en 2016
	Amsterdam	oui		
	Blum	oui		
	Darchicourt	oui		
	Devouges	oui		
	Lavoisier	oui		
	Rue de Lille	oui	oui	Travaux BHNS en cours
	Vienne	oui		
	Wattiez		oui	Rejet EU direct en milieu naturel
	Basly		oui	
	1er Mai		oui	Exutoire saturé
	Abbaye		oui	
	Berthelot	oui		ITV 2018 **Renouvellement d'un réseau assainissement en 2019**
	Jacinthes	oui		ITV 2018
	Rue Alfred wattiez			2018 : Mise à niveau d'ouvrages
	Rue H. d'Arras / route de Lens			2019 : Structure Alvéolaire Ultra-Légère (SAUL) chargée en sédimentation
	Rue Pasteur			2018 : Création des amorces de réseaux en coordination avec les travaux du BHNS
LOOS EN GOHELLE	Acacias	oui	oui	
	Anatole France	oui		
	Cordonniers	oui		Travaux d'amélioration de la collecte en 2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Djibouti	oui		
	Faidherbe	oui		Au droit du 70-70 bis ITV 2018
	Rue Mozart			2018 : Extension d'assainissement
	Ferrer	oui		
	Gascogne	oui		
	Hoche	oui		
	Hugo	oui		
	Leroy	oui		
	Œillets	oui		
	Place Mirabeau	oui		
	Platanes	oui	oui	
	Supervielle	oui	oui	Puits d'infiltration HS
	Thiers	oui		
	Tulipes	oui		
	Tilleuls	oui		
	Walavender	oui		
	Gutemberg	oui		
	Refoulement provenant du CD Loos	oui		Un renouvellement de la conduite serait à prévoir
	14 route de Béthune		oui	
MAZINGARBE	Beugnet	oui		
	Dupuich	oui		
	Evrard	oui		
	Lamartine	oui		
	Leroux	oui		
	Noyon	oui		
	Pasteur	oui		
	Ch des poissonniers	oui		Inondation
	Rembrandt	oui		
	Société Artésienne de Vinyl et Grande Paroisse		oui	
	Voltaire			Trop plein du poste obturé (fossé à curer)
	Pasteur			
	Décatoire		oui	
	Rés Clos St Arnould		oui	Sous capacité hydraulique, inondation
	Jaurès (angle rue Vermelles)		oui	Sous capacité hydraulique, inondation
	Jaurès (angle bd des platanes)		oui	Sous capacité hydraulique, inondation
	Maenhaut			
	du Touquet		oui	Collecteur Ø 400 raccordé sur le Ø 1000 par l'intermédiaire d'un Ø 250 face au n° 3 de cette rue
	Fécamp	oui		ITV 2018
MERICOURT	11 Novembre	oui		
	8 mai	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Audran	oui		
	Avenue de France	oui		
	Bernanos	oui		
	Briquet	oui		
	Desmoulins	oui	oui	
	Egalité	oui		
	Ferrer	oui	oui	ITV 2016 - multiples affaissements de la voirie - le réseau est légèrement en contre-pente. Une ITV 2017 du reste du collecteur montre des défauts identiques
	Frontinettes	oui		
	Fusillés	oui		
	Gounod	oui		
	Hugo	oui		
	Prin	oui		
	Pasteur (au niveau de la rue Montesquieu)	oui	oui	
	Rollin	oui	oui	
	Delibes	oui		
	Jean Bart	oui		
	Blanqui	oui		
	Impasse Blanqui		oui	Pose d'un clapet anti-retour en 2016
	Briquet		oui	
	Legrand		oui	
	Ledru Rollin		oui	
	Condorcet		oui	
	Pierre Simon (au niveau de la rue Bultot)	oui	oui	ITV 2018, reprise d'un réseau d'assainissement
	19 mars		oui	
	Barbes		oui	Réseau d'assainissement et branchements ne sont plus étanches (voir ITV)
	gare		oui	Inondation nœud hydraulique intersections des rues Diderot et de la Gare
	rue Robespierre			2018-**2019** : Réhabilitation d'un réseau d'assainissement
	Montesquieu	oui		ITV 2018
	Premier Mai	oui		ITV 2018 **Renouvellement d'un réseau assainissement en 2019**
	Cité des Cheminots	oui		ITV 2018
	Victor Hugo	oui		ITV 2018
MEURCHIN	Anatole France	oui		
	Basly	oui		
	Cité Sainte Cécile	oui		
	Lamendin	oui		
	Libération	oui		
	Salengro	oui		
	Tonkin	oui		
	Zola	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Jules Guesde		oui	
	Rue de la Gare d'Eau		oui	2019 : Suite au contrôle ANC périodique réalisé au n°4, il a été constaté des rejets directs d'eaux usées sur puits d'infiltration en domaine public
	Allende		oui	
NOYELLES SOUS LENS	10 Mars	oui		Collecteur inaccessible (présence d'un merlon béton au-dessus du collecteur)
	Carnot	oui		
	Fosse 23	oui		Visite pédestre en 2016 - collecteur en très mauvaise état
	Courteline	oui		
	Courtaigne	oui		
	Déportés	oui		
	Douvrin	oui		
	Fusillés	oui		
	Hugo	oui		
	Loos	oui		
	Masclef	oui	oui	
	Pasteur	oui		
	Pont à Vendin	oui		
	Saint Exupéry	oui		
	Schaffner	oui		
	14 juillet		oui	Nœud hydraulique
	Gambetta		oui	
	8 mai 1 945		oui	
	de Wingles	oui		Défaut d'étanchéité du collecteur
	Harnes	oui	oui	Collecteur T1300 a pour exutoire un collecteur DN400 situé en génératrice supérieure, ce qui occasionne des phénomènes d'envasement
PONT A VENDIN	Beaucourt	oui		
	Blum	oui		
	Delcroix	oui		
	Démaret	oui		
	des Postes	oui		
	Dreze	oui		
	Gare d'Eau	oui		
	Joffre	oui		2018 : Fait marquant : Casse collecteur sur conduite TS, intervention pour chiffrage et accès pour entretien déssableur
	Leleu	oui		
	Saint Druon	oui		
	Stade de football	oui		Nombreuses racines d'arbres dans le collecteur Ø 500 longeant le stade de football
	Sueur	oui		
	Willard	oui		ITV 2018
	6 rue Sergent (perte)		oui	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Gino Vali à ANNAY		oui	
	Delecroix		oui	
	ZI de la Canarderie		oui	Le fossé exutoire du réseau de déversement est en charge, provoquant une retenue sur le réseau en amont. Prévoir le curage de celui-ci.
	Jean Jaurès		oui	
	3 rue du général de Gaulle	oui		2018 : demande de renouvellement du RV, forte dégradation du GC → rejet/ refoulement H2S (22/06/2018) Comblement d'un collecteur Effondrement assainissement
	rue Hocq	oui		ITV 2018 **2019 : Création et renouvellement de collecteur d'assainissement**
	rue Victor Hugo	oui		ITV 2018
	rue Davroux	oui		ITV 2018 (en partie)
	PR cimenterie			Fait marquant 2018 : Curage déssableur **01/04/2019 : pose pompage temporaire pour travaux de renouvellement collecteur. Installation Neptune. 1 pompe installée plus secours sur la pompe existante. Repris sur l'armoire du PR.**
SAINS EN GOHELLE	Alfred de Vigny	oui		
	Bart	oui		
	Impasse Marceau	oui	oui	Exutoire du réseau de la rue à un niveau plus haut
	Jaurès	oui		2018 : n°18 Transformation d'ouvrages
	Leclerc	oui		
	Normandie	oui		
	Pasteur	oui		
	Route Nationale	oui	oui	
	De l'Epée		oui	Collecteur saturé par la quantité d'eaux collectées
SALLAUMINES	Bâtiment Guislain	oui		
	Beugnet	oui		
	Cayet	oui		
	Cordier	oui		
	Darras	oui		Programmation du renouvellement du collecteur par la CALL
	De Dourges	oui		
	Degreaux	oui	oui	
	Hérault	oui		
	Houdain	oui		
	Jiolat	oui		
	Louise Michel	oui	oui	
	Lhommet	oui		
	Lamendin	oui	oui	Programmation pour la mise en place d'un bassin d'infiltration ITV 2018
	Parisse	oui		
	Ronchin	oui		
	Saint Amand	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Saint Orner	oui		
	Passerelle	oui		
	Vaillant	oui		
	Alphand		oui	
	Rond-Point Stalingrad	oui		ITV 2018
	Jules Guesde	oui		ITV 2018
	Paul Lafargue	oui		ITV 2018
SERVINS	Gouy	oui		
	Grand Rue	oui		
	Mairie	oui		2019 : Travaux d'assainissement en accompagnement de travaux de voirie de la ville
	Quesnelle	oui		
	4 vents		oui	Curage de fossé à prévoir
	du Four		oui	Curage de fossé à prévoir – Travaux CALL en cours 2017
	Bouvigny		oui	Curage de fossé à prévoir – Travaux CALL en cours 2017
	Chemin croisé		oui	
	Hameau du Mesnil		oui	
	Villers au bois		oui	2019 : Travaux d'assainissement en accompagnement de travaux de voirie de la ville
VENDIN LE VIEIL	Annay	oui		
	8 mai	oui		Vide partiel au niveau des piquages de branchements
	Chemin du Halage	oui	oui	Le réseau déborde régulièrement, il est de plus inaccessible en curage (il passe derrière les parcelles). Le réseau est de plus en mauvais état ITV 2016
	Delory	oui		2019 : Création et renouvellement de collecteur d'assainissement
	Desmoulins	oui		Plusieurs défauts de structures y compris un écrasement de la voûte – ITV 2015
	Dollet	oui		
	Facq	oui		
	D'Esperey	oui		
	Joffre	oui		
	Lamendin	oui		
	Louise Michel	oui		
	Place Centrale	oui		
	Place Salengro	oui		
	Roux	oui		
	Zola	oui		
	Blandin		oui	
	Egalité		oui	Réseau peu profond (risque d'inondation lors de sa mise en charge)
	Rue Nobel	oui		Réseau en charge à 40% avec un flash et un raccordement pénétrant – ITV 2015
	Rue Salengro		oui	
	Rue du Parchemin			2018 : Création d'ouvrages assainissement
	boulevard de la République	oui		ITV 2018

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
SOUCHEZ	Brossolette	oui		
	Carnot	oui		
	Lorette		oui	Au niveau de la Rue Wagon : débordement du fossé
	Taillandier	oui		
	Curie		oui	
	Briquet		oui	
	Pasteur (angle Gai Barbot)		oui	
	Le Rietz		oui	
VIMY	Ange	oui		
	Bultez	oui		
	Chopin		oui	Sous capacité hydraulique
	Chemin du Vivier		oui	Retenue d'eau à l'exutoire, pente faible – ITV 2015
	de l'Hôtel	oui		
	Faidherbe	oui		
	Ferry	oui		
	Maistre	oui		
	Gournaud	oui		
	Pasteur	oui		
	Lalane	oui		Présence de racines
	Bizet	oui		Présence de racines
	Voltaire	oui		Présence de racines
	Bergaigne	oui		Présence de racines – ITV 2015
	Adam de la Halle	oui		Présence de racines - Création d'un bassin d'infiltration par la CALL en 2016 Rue Van Der Meersch
	Salle des fêtes			Sous-capacité hydraulique **Modification hydraulique faite en 2019 : problématique racine, intervention régulière pour curage**
	Lamartine		oui	
	Egalité		oui	Création d'un bassin de stockage
VILLERS AU BOIS	Rue Cernier	oui		Branchement du n°14 dans DN400EP
WINGLES	Anatole France	oui		Ouvrage en très mauvais état (ITV)
	av Fosse 7	oui		
	19 mars	oui		
	Berlioz	oui		
	Bizet	oui		
	Brossolette	oui		
	Colmar	oui		
	Dolet	oui		
	Egalité	oui		
	Guesde	oui		
	Hugo	oui		
	Lagrange	oui		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Rues	Défaut structurel	Insuffisance de service	Commentaires
	Lamendin	oui		
	Lampis	oui		
	Lancry	oui		
	Meurchin	oui		
	Meuniers	oui		
	Péri	oui		
	Pronet	oui		Ouvrage en très mauvais état (ITV) ITV 2018
	Salengro	oui		ITV 2018
	Ternier	oui		
	Cité de la Verrerie Angle des Rues St Etienne et Bruxelles		oui	Sous-capacité hydraulique
	Cité de la Verrerie exutoire pluvial		oui	Exutoire pluvial non déterminé et situé en propriété privé
	Cité des Acacias		oui	Le réseau DN1000 unitaire passant dans les bois derrière la Cité reprend beaucoup d'eaux de nappe
	Voltaire- Catène	oui		ITV 2018
	impasse Basly			2018 : Création d'un regard
	rue Victor Hugo			2018 : Modification d'ouvrages en accompagnement de travaux de voirie de la ville

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

1. Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Mesurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. De nouvelles règles sont ainsi appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration. Celles-ci sont explicitées dans le paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document.

   De même, dans la continuité de la mise en oeuvre des prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015, les diagnostics permanents pour les agglomérations de plus de 10 000 EH sont à mettre en place à partir du 31/12/2020. Le diagnostic permanent est une démarche d'amélioration continue qui vise à éclairer la compréhension du fonctionnement global du système d'assainissement et d'aider à orienter les programmes d'investissement et d'exploitation. Les objectifs et les indicateurs associés à cette démarche sont à fixer en fonction des enjeux propres à chaque service d'assainissement.

2. Retour au sol des boues d'épuration.

   Deux évolutions législatives et réglementaires majeures portant sur le retour au sol des boues d'épuration ont marqué le début de l'année 2020.

   La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire comporte diverses dispositions sur les boues d'épuration. En conséquence, le Gouvernement a jusqu'au 1er juillet 2021 pour revoir les référentiels réglementaires, sanitaires et environnementaux, applicables aux boues d'épuration (seules ou en mélanges, brutes ou transformées) en vue de leur retour au sol pour leur valorisation agricole. Cette disposition vise à intégrer les connaissances scientifiques les plus récentes dans ces référentiels.

   Dans une instruction adressée aux Préfets en date du 2 avril 2020, le Gouvernement a suspendu l'épandage des boues produites par les stations d'épuration n'ayant pas fait l'objet d'une étape de traitement ayant garanti leur complète hygiénisation, et extraites depuis le début de l'épidémie Covid-19, dont la date est fixée département par département. Cette suspension constitue une mesure de précaution ; elle fait suite à l'avis de l'ANSES consécutif à la saisine n° 2020-SA-0043.
   Cette instruction a eu pour effet d'interrompre la campagne d'épandage de printemps des boues non-hygiénisées alors que, sur certaines stations d'épuration, les capacités de stockage des boues étaient proches de la saturation nécessitant alors la recherche de solutions "alternatives".

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1.5. Les indicateurs réglementaires 2019

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	**245 036**	**244 709**
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	**53 CSD signées**	**53 CSD signées**
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	**3 963,9 t MS**	**4 039,3 t MS**
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC	Délégataire	**2,17 €uro/m³**	**2,55 €uro/m³**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	**A la charge de la Police de la collectivité**	
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	**15**	**15**
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	**100 %**	**100 %**
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**216**	**131**
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**6 854**	**6 206**
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	**0,00 u/1000 habitants**	**0,00 u/1000 habitants**
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	**8,02 u/100 km**	**8,10 u/100 km**
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	**A la charge de la Police de la collectivité**	
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	**99 %**	**98 %**
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	**100**	**100**
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	**2,35 %**	**2,83 %**
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**0,01 u/1000 abonnés**	**0,00 u/1000 abonnés**

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport
(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1.6. Autres chiffres clés de l'année 2019

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	**99,5 %**	**99,8 %**
LA GESTION DU PATRIMOINE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	**1 284 772 ml**	**1 284 671 ml**
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	**148**	**153**
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	**7**	**8**
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	**251 767 EH**	**252 267 EH**
COLLECTE DES EAUX USEES		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	**716**	**514**
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	**95 166 ml**	**259 133 ml**
LA DEPOLLUTION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	**17 301 727 m^3**	**15 903 704 m^3**
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	**7 853 kg/j**	**7 800 kg/j**
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	**130 891 EH**	**130 001 EH**
	Volume traité	Délégataire	**16 686 800 m^3**	**15 242 414 m^3**
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	**360,0 t**	**229,3 t**
	Masse de sables évacués	Délégataire	**349,3 t**	**286,0 t**
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	**409,8 m^3**	**266,8 m^3**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2018**	**VALEUR 2019**
	Nombre de communes desservies	Délégataire	**36**	**36**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**112 511**	**113 463**
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	**103 798**	**104 717**
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	**8 713**	**8 746**
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	**9 536 489 m^3**	**9 791 164 m^3**
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	**8 849 445 m^3**	**9 103 386 m^3**
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	**687 044m^3**	**687 778 m^3**

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport
** la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe 4.3)*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**Mesure statistique d'entreprise**	**Mesure statistique d'entreprise**
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	**88 %**	**87 %**
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	**Oui**	**Oui**
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	**Oui**	**Oui**

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En vigueur**	
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

1.7. Le prix du service public de l'assainissement

LA FACTURE 120 M^3

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m^3 représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

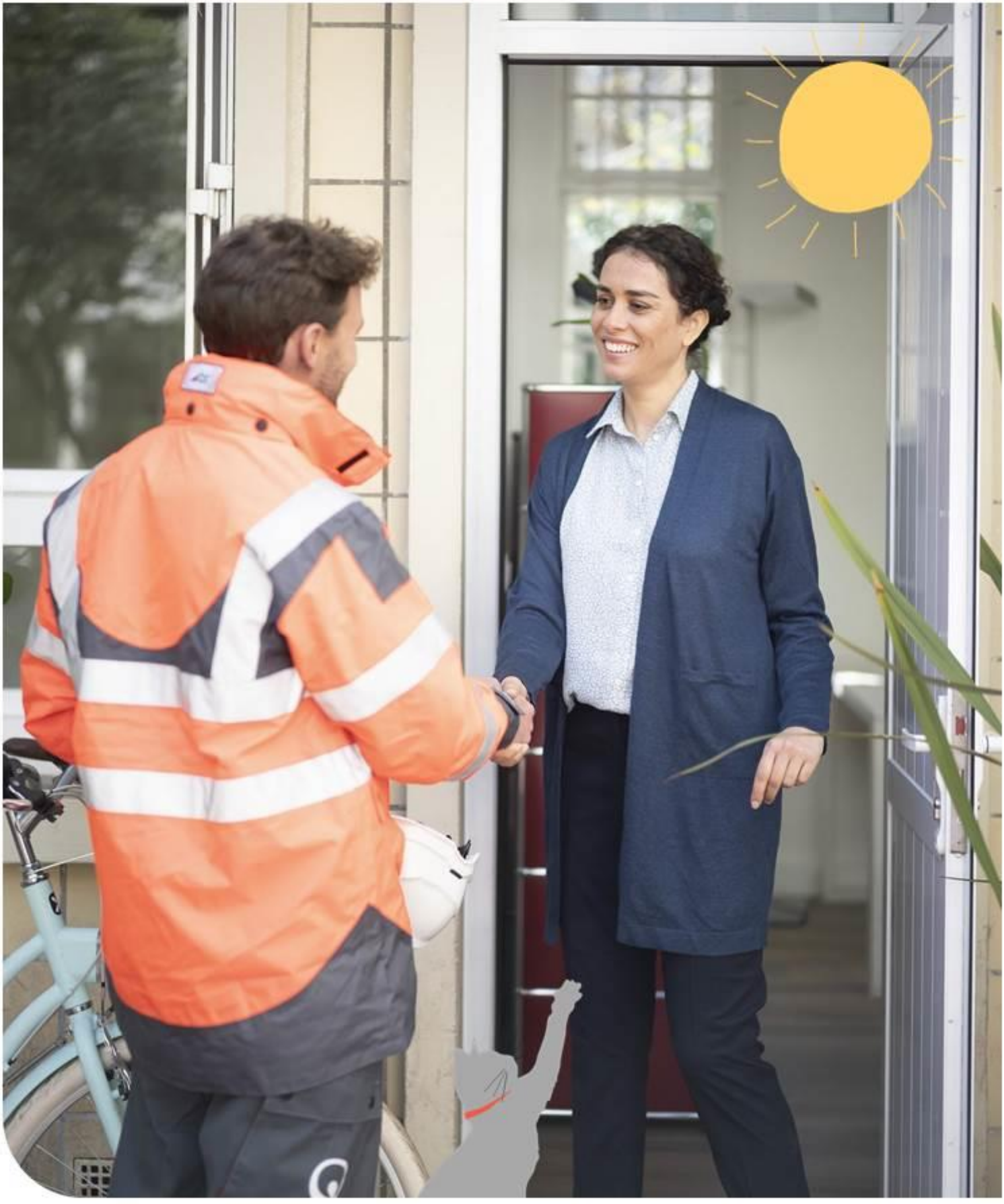
A titre indicatif sur la commune de LIEVIN l'évolution du prix du service d'assainissement par m^3 **[D102.0]** et pour 120 m^3, au 1er janvier est la suivante :

LIEVIN **Prix du service de l'assainissement collectif**	**Volume**	**Prix Au 01/01/2020**	**Montant Au 01/01/2019**	**Montant Au 01/01/2020**	**N/N-1**
Part délégataire			**142,48**	**146,78**	**3,02%**
Abonnement			14,32	14,76	3,07%
Consommation	120	1,1002	128,16	132,02	3,01%
Part communautaire			**68,64**	**105,72**	**54,02%**
Consommation	120	0,8810	68,64	105,72	54,02%
Organismes publics			**25,20**	**25,20**	**0,00%**
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	25,20	25,20	0,00%
Total € HT			**236,32**	**277,70**	**17,51%**
TVA			23,63	27,77	17,52%
Total TTC			**259,95**	**305,47**	**17,51%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,17**	**2,55**	**17,51%**

Les factures type sont présentées en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

2. Les consommateurs de votre service et leur consommation



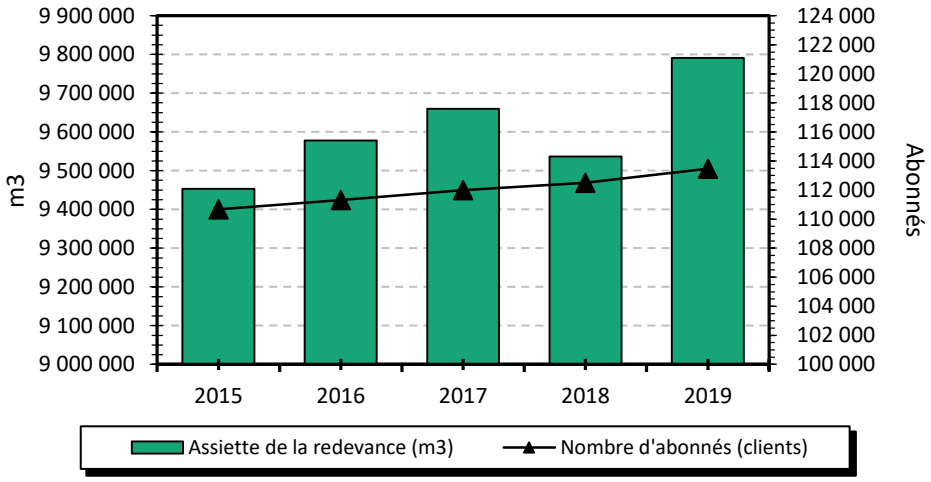
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

2.1. Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés (clients) desservis	**110 665**	**111 318**	**111 994**	**112 511**	**113 463**
Abonnés sur le périmètre du service	102 083	102 676	103 325	103 798	104 717
Autres services (réception d'effluent)	8 582	8 642	8 669	8 713	8 746
Assiette de la redevance (m3)	**9 453 225**	**9 577 987**	**9 659 951**	**9 536 489**	**9 791 164**
Effluent collecté sur le périmètre du service	8 769 021	8 888 062	8 980 157	8 849 445	9 103 386
Autres services (réception d'effluent)	684 204	689 925	679 794	687 044	687 778

Evolution comparative du nombre d'abonnés et de l'assiette de redevance



Le volume de la redevance correspondant à la réception d'effluents en provenance d'autres services se détaille de la façon suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019
Assiette de la redevance réception d'effluents autres services (m3)	**684 204**	**689 925**	**679 794**	**687 044**	**687 778**
Réception d'effluents Artois Comm (Noyelles-les-V.) sur la STEP de Mazingarbe	70 742	68 372	70 768	71 107	71 444
Réception d'effluents Artois Comm (Vermelles) sur la STEP de Mazingarbe	149 414	153 731	147 512	149 770	153 745
Réception d'effluents CAHC - Montigny-Courrières-Rouvroy	464 048	467 822	461 514	466 167	462 589

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	4 720	4 922	2 792	2 182	1 926
Nombre annuel de demandes d'abonnement	9 824	9 844	9 795	9 727	10 268
Taux de mutation	9,7 %	9,7 %	9,6 %	9,5 %	10,0 %

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

2.2. La satisfaction des consommateurs

Veolia place les consommateurs de services d'eau et d'assainissement au cœur de son action.

Veolia s'engage à prendre autant soin d'eux que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : être attentionné, cela commence toujours par être à l'écoute de ce que l'on a à nous dire, de ce que l'on pense de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité,…
la qualité de l'information adressée aux abonnés.

Les résultats représentatifs de votre service en décembre 2019 sont :

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Satisfaction globale	89	89	86	88	87	-1
La continuité de service	93	95	95	95	96	+1
Le niveau de prix facturé	55	54	55	65	66	+1
La qualité du service client offert aux abonnés	86	86	80	85	86	+1
Le traitement des nouveaux abonnements	88	90	85	87	93	+6
L'information délivrée aux abonnés	83	76	76	74	79	+5

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau »
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »



Votre service de l'eau à vos côtés :
nos 5 promesses

Les femmes et les hommes de votre service de l'eau
s'engagent avec passion au service
de votre confort, de votre santé, et de la préservation
des ressources naturelles.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

2.3. Données économiques

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

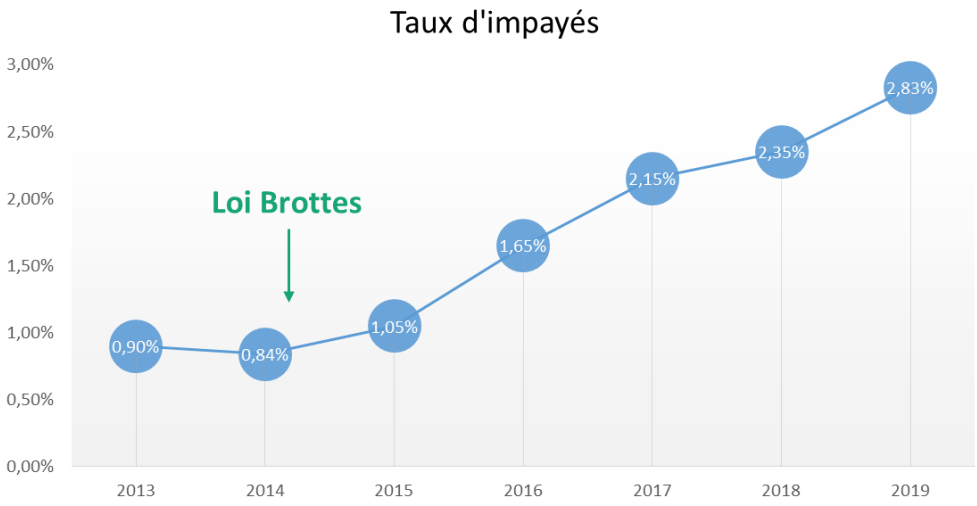
Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2019 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'impayés	**1,05 %**	**1,65 %**	**2,15 %**	**2,35 %**	**2,83 %**
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	245 903	404 601	559 820	617 093	705 522
Montant facturé N - 1 en € TTC	23 504 810	24 565 077	26 071 905	26 214 778	24 953 816

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités…).



Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,…) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau.
Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2019, le montant des abandons de créance s'élevait à 6 206 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	324	344	329	216	131
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	18 792,56	9 573,08	10 246,09	6 854,48	6 205,79
Assiette totale (m3)	10 137 429	10 267 912	10 339 745	10 223 533	9 791 164

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

Les échéanciers de paiement

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	19 778	20 708	12 668	11 741	10 220

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

3. Le patrimoine de votre Service



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

3.1. L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
LAGUNE - ACHEVILLE - rue Jean Lenne	27	450	75
LAGUNE - SERVINS - D75	43	717	120
LAGUNE - VILLERS AU BOIS - rue pâquerette	14	233	38
STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet	4 080	68 000	21 600
STEP - GOUY SERVINS	30	500	60
STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens	7 000	116 667	33 000
STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles	1 890	31 500	14 400
STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau	2 052	34 200	11 280
Capacité totale :	**15 136**	**252 267**	**80 573**

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Postes de refoulement / relèvement

	Trop plein	des pompes (m3/h)
BO - ANNAY SOUS LENS - chemin des Postes	Oui	243
BO - AVION - Boulevard d Armolis (AS)	Non	8 748
BO - AVION - rue Lamendin (cosmonautes)	Non	430
BO - BULLY LES MINES - rue Emile Zola	Non	576
BO - BULLY LES MINES - rue Jean Jaurès	Non	367
BO - BULLY LES MINES - Stade Corbelle av. Alfred Josien	Non	
BO - ESTEVELLES - chemin des Portions de la Poste	Non	
BO - FOUQUIERES LEZ LENS - rue de la Liberté - MARAIS PLACE	Non	530
BO - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Victor Hugo - MARAIS TIERCE	Non	565
BO - GIVENCHY - rue du 8 Mai	Non	
BO - GRENAY - BASSIN LAMENDIN EP - rue du Périgord (AS)	Non	414
BO - HARNES - ABBAYE - Loison Rue Leclercq	Non	328
BO - HARNES - domaine Chanteclair	Non	91
BO - HARNES - Rond-Point - EP - ZI de la Motte au Bois	Non	
BO - HULLUCH - rue Pierre Malvoisin	Non	54
BO - LENS - rue Molière	Non	1 800
BO - LIEVIN - La Bruyère	Non	
BO - LIEVIN - rue Champlain (AS)	Non	792
BO - LIEVIN - rue Dussouich	Non	2 200
BO - LOISON SOUS LENS - PARC DES OISEAUX - rue Nicolas Masselot	Non	22
BO - LOISON SOUS LENS - rue Alfred Wattiez	Non	104
BO - LOOS EN GOHELLE - rue des Ragonieux	Non	305
BO - LOOS EN GOHELLE - rue Hoche (vers CD 165)	Non	746
BO - MAZINGARBE - route Nationale	Non	80
BO - MERICOURT - rue Urianne Sorriaux (AS)	Non	1 350
BO - MEURCHIN - NORD - NOUVEAU	Non	
BO - MONTIGNY EN GOHELLE - le Lac (AS)	Non	5 470
BO - NOYELLES SOUS LENS - Epinettes - rue du Marais	Non	945
BO - PONT A VENDIN - rue Joliot Curie - chemin rural A Joffre (centrale à béton)	Oui	285
BO - SAINS EN GOELLE rue Dupuich	Non	
BO - SAINS EN GOHELLE - Bassin - D 937	Non	253
BO - SALLAUMINES - Mairie - rue de Tourcoing	Non	57
BO - VENDIN LE VIEIL - rue de l'Europe - Lens Europe	Non	
BO - VENDIN LE VIEIL - rue Etienne Dolet - Salengro (AS)	Non	338
BO - VENDIN LE VIEIL - rue Marcel Sembat - Zola	Non	272
BO - VIMY - EX STEP	Non	112
BO - VIMY - route d'Acheville (AS)	Oui	63
BO - WINGLES - Ateliers Centraux	Non	550
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)	Non	6 380
PR - ACHEVILLE - rue Prévert Res la Clef des Champs	Non	100
PR - ANGRES - rue Georges Clémenceau	Oui	46
PR - ANGRES - rue Leroux	Non	948
PR - ANGRES - rue Pablo Neruda	Oui	205
PR - ANNAY SOUS LENS - chemin des Huit rue des Acacias	Non	
PR - ANNAY SOUS LENS - Cite Leclerc	Oui	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR - ANNAY SOUS LENS - rue du 8 Mai 1945 rue des Tilleuls		
PR - ANNAY SOUS LENS - rue Gino Valli	Oui	34
PR - ANNAY SOUS LENS-Maresquai	Non	
PR - AVION - allée des Cygnes - rue Alphand	Non	23
PR - AVION - Bocage blv Martel	Non	
PR - AVION - impasse Bourel	Non	247
PR - AVION - Parc Lénine	Oui	140
PR - AVION - rue Arthur Lamendin	Oui	125
PR - AVION - rue de Joinville Virel - rue du Général Delestraint	Non	55
PR - AVION - rue du docteur Roux	Oui	1 024
PR - AVION - rue Emile Basly	Oui	200
PR - AVION - rue Emile Gugelot	Non	97
PR - AVION - Rue Lamendin (Cosmonautes EU)	Non	
PR - AVION - rue Lequeux EP	Non	200
PR - AVION - rue Pierre Semart	Non	2 954
PR - AVION - ZI Les 14	Non	
PR - BILLY MONTIGNY - route de Méricourt	Non	450
PR - BOUVIGNY BOYEFFLES - Maison de Retraite rue Marqueffles	Oui	53
PR - BOUVIGNY BOYEFFLES - rue de Marqueffles	Non	80
PR - BOUVIGNY BOYEFFLES - rue Pasteur	Non	275
PR - BULLY LES MINES - Debeaumont	Non	154
PR - BULLY LES MINES - rue des quatre Halots	Non	400
PR - CARENCY - route d Ablain	Oui	17
PR - CARENCY - rue du Moulin	Oui	18
PR - CARENCY - rue Pasteur	Oui	57
PR - ELEU DIT LEAUWETTE - rue Gabriel Péri	Non	90
PR - GRENAY - Nomades rue de la Gascogne	Non	36
PR - GRENAY - Soleil rue des Jours Heureux	Non	76
PR - HARNES - Canal rue Delacroix	Non	200
PR - HARNES - chemin du Halage - Siphon	Oui	350
PR - HARNES - ZI Motte au Bois - à côté de Durand Production	Non	299
PR - HULLUCH - le Clos du Château	Oui	21
PR - HULLUCH - Nieuport	Non	
PR - HULLUCH - Olivier rue Salengro	Non	
PR - HULLUCH - rue de la Rayère	Oui	18
PR - HULLUCH - rue Voltaire (AS)	Non	20
PR - LENS - Crematorium	Non	20
PR - LENS - Lezier rue Jean Baptiste Champollion	Oui	180
PR - LENS - Place de la République (AS)	Oui	734
PR - LENS - rue Galvani	Non	288
PR - LENS - rue M. Sembat	Non	140
PR - LENS - rue Paul Cayet	Oui	335
PR - LENS - rue Romain	Non	
PR - LIEVIN - Denfert Rochereau	Non	
PR - LIEVIN - Du Guesclin	Non	
PR - LIEVIN - rue de Cracovie - Vistule	Non	70
PR - LIEVIN - Rue du Centenaire	Non	29
PR - LIEVIN - rue Marc Seguin	Non	66
PR - LOISON SOUS LENS - route de Lens lotissement Loginor	Non	563

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR - LOISON SOUS LENS - rue de Noyelles Stade		
PR - LOISON SOUS LENS - rue Devouges	Non	596
PR - LOISON SOUS LENS - rue Emile Basly rue Emile Zola	Oui	157
PR - LOISON SOUS LENS - rue Victor Hugo	Non	40
PR – LOISON rue Wattiez	Non	
PR - LOOS EN GOHELLE - impasse Langham	Non	22
PR - LOOS EN GOHELLE - (Maisonneraie) - rue Léon Blum	Non	64
PR - LOOS EN GOHELLE - Route de Béthune (Jardin du Louvre)	Non	
PR - MAZINGARBE - av Jean Jaurès rue Voltaire (AS)	Oui	110
PR - MAZINGARBE - Dupuich	Non	40
PR - MAZINGARBE - résidence Mousquetaire rue Dumas	Non	60
PR - MAZINGARBE - rue Schweitzer	Non	
PR - MAZINGARBE - Stade Bayeux blv Arthur Lamendin	Non	30
PR - MERICOURT - avenue de Floha - Courty Guy	Non	941
PR - MERICOURT - Guppy - rue Jean Baptiste Clément	Non	408
PR - MERICOURT - Impasse Delville	Non	41
PR - MERICOURT - rue Raoul Briquet (Briquet 1)	Non	72
PR - MERICOURT - rue Raoul Briquet (Briquet 2)	Non	162
PR - MERICOURT - Sallaumines - Camp des Nomades rue Prolongée	Non	36
PR - MEURCHIN - Fachoda	Non	
PR - MEURCHIN - résidence les Manoirs rue Libération	Non	96
PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage (AS)	Non	3 050
PR - NOYELLES SOUS LENS - rue Léon Gambetta (autoroute)	Oui	131
PR - NOYELLES SOUS LENS - rue Masclef	Non	334
PR - PONT A VENDIN - res Delecroix	Non	68
PR - PONT A VENDIN - rue Emile Plachez (Plachez 1)	Oui	114
PR - PONT A VENDIN - rue Emile Plachez (Plachez 2)	Non	31
PR - PONT A VENDIN - rue Joos	Oui	49
PR - SAINS EN GOHELLE - Alfred Musset	Non	
PR - SAINS EN GOHELLE - chemin de campagne	Non	26
PR - SAINS EN GOHELLE - rue de Gaulle - Route Nationale	Oui	20
PR - Sains en Gohelle Rue Manneret	Non	
PR - SALLAUMINES - Canal	Oui	103
PR - SERVINS - route de Bouvigny	Non	
PR - SERVINS- rue des 4 vents	Non	
PR - SOUCHEZ - res les Peupliers route de Carency	Oui	28
PR - SOUCHEZ - rue Curie	Oui	23
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin Buisse (La buisse EU)	Oui	220
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin de la Buisse (AS)	Non	8 030
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin du Halage	Oui	32
PR - VENDIN LE VIEIL - les Buissonnelles	Non	48
PR - VENDIN LE VIEIL - les Garinelles	Non	34
PR - VENDIN LE VIEIL - les Quincaillers	Non	
PR - VENDIN LE VIEIL - rue Charles Buquet	Non	563
PR - VENDIN LE VIEIL - rue des Poissonniers	Non	30
PR - VENDIN LE VIEIL - rue Ravel	Oui	34
PR - VILLERS AU BOIS - Grande-rue	Oui	18
PR - VILLERS AU BOIS - route de Servins	Non	8
PR - VILLERS AU BOIS - rue de Mont St Eloi	Non	34

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR - VILLERS AU BOIS - rue des paquenettes		
PR - WINGLES - Acacias rue Leo Lagrange	Non	120
PR - WINGLES - chemin Rural N5 rue Saint Laurent	Oui	27
PR - WINGLES - place de la Verrerie	Non	100
PR - WINGLES - rue Albert Camus F04	Non	250
PR - WINGLES - Rue des Frênes (Verrerie 2)	Non	
PR - WINGLES - Rue du Clair	Non	
PR – WINGLES Rue Gabriel Péri	Non	
PR - WINGLES - rue Pierre Brossolette	Non	170
PR - WINGLES - rue Robespierre	Non	16

Autres installations

BASSIN D'INFILTRATION MERICOURT
BASSIN PLUVIAL - LENS - rue de l'Europe
BASSIN PLUVIAL LENS Cassin
Bassin PLUVIAL LENS LEZIER
BO - MAZINGARBE - chemin des soldats
DO - ANNAY SOUS LENS - Kleber (AS)
DO - ELEU DIT LEAUWETTE - Péri (AS)
DO - HARNES - allée des Bouleaux (AS)
DO - HARNES - chemin du Halage (AS)
DO - HARNES - rue de Varsovie (AS)
DO - HARNES - Zola (AS)
DO - LENS - rue Kennedy (AS)
DO - LENS - usine NEXANS (AS)
DO - MAZINGARBE - Clapet (AS)
DO - PONT A VENDIN - Lucarini (AS)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

3.2. L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

des réseaux de collecte,
des équipements du réseau,
des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

Les canalisations, branchements et équipements

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	1 405,2	1 422,7	1 416,9	1 422,6	1 424,7	0,1%
Canalisations eaux usées (ml)	180 441	181 604	186 972	191 188	191 918	0,4%
dont gravitaires (ml)	133 743	134 179	139 546	143 318	146 233	2,0%
dont refoulement (ml)	46 698	47 425	47 426	47 870	45 685	-4,6%
Canalisations unitaires (ml)	1 093 907	1 093 483	1 094 000	1 093 584	1 092 753	-0,1%
dont gravitaires (ml)	1 093 907	1 093 483	1 093 703	1 093 287	1 092 252	-0,1%
dont refoulement (ml)	0		297	297	501	68,7%
Canalisations eaux pluviales (ml)	130 854	147 618	135 935	137 851	140 047	1,6%
dont gravitaires (ml)	130 565	147 329	135 077	136 675	136 709	0,0%
dont refoulement (ml)	289	289	858	1 176	3 338	183,8%
Branchements						
Ouvrages annexes						
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	34 783	34 790	34 950	35 092	35 254	0,5%
Nombre de regards	39 985	40 026	40 478	40 785	41 095	0,8%
Nombre de déversoirs d'orage	206	210	213	214	214	0,0%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

	EU gravitaire (ml)	EU refoulement (ml)	UN gravitaire (ml)	UN refoulement (ml)	gravitaire (ml)	refoulement (ml)
Longueur totale (ml) tous diamètres - tous matériaux	**146 233**	**45 685**	**1 092 252**	**501**	**136 709**	**3 338**
DN 40 (mm) - Indéterminé					7	
DN 60 (mm) - Indéterminé		290				
DN 63 (mm) - Polyéthylène		102				
DN 65 (mm) - Polyéthylène		88				
DN 80 (mm) - Fonte		274				
DN 80 (mm) - Indéterminé		803				
DN 80 (mm) - Polyéthylène		332				
DN 90 (mm) - Indéterminé		373				
DN 90 (mm) - Polyéthylène		1 904				4
DN 90 (mm) - PVC		213				
DN 100 (mm) - Acier					2	
DN 100 (mm) - Amiante ciment					40	
DN 100 (mm) - Béton			26		47	
DN 100 (mm) - Fonte		1 245				
DN 100 (mm) - Indéterminé	43	1 033	55		1 076	100
DN 100 (mm) - Polyéthylène		359				
DN 100 (mm) - PVC	40	275	40			
DN 110 (mm) - Indéterminé		750				
DN 110 (mm) - Polyéthylène		89				
DN 125 (mm) - Béton			100		85	
DN 125 (mm) - Fonte		171				
DN 125 (mm) - Indéterminé		1 247	98	103		139
DN 125 (mm) - Polyéthylène				33		
DN 125 (mm) - PVC			9			
DN 150 (mm) - Amiante ciment	5 368		793		329	
DN 150 (mm) - Béton	156		316		93	
DN 150 (mm) - Fonte		229			30	
DN 150 (mm) - Fonte ductile			16			
DN 150 (mm) - Indéterminé	2 898	3 527	1 117	264	110	
DN 150 (mm) - PVC	1 270		298		20	
DN 160 (mm) - Béton			140			
DN 160 (mm) - Indéterminé	234	678	177		88	
DN 160 (mm) - Polyéthylène		162				
DN 160 (mm) - Polypropylène			7			
DN 160 (mm) - PVC	268	351	111		274	
DN 180 (mm) - Polyéthylène				101		
DN 180 (mm) - PVC			50			
DN 200 (mm) - Acier					663	
DN 200 (mm) - Amiante ciment	14 014		4 072		457	
DN 200 (mm) - Béton	3 808		6 925		497	
DN 200 (mm) - Composite	572		136			
DN 200 (mm) - Fonte	603	2 814	384		131	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

DN 200 (mm) - Fonte ductile		217				
DN 200 (mm) - Grès	1 989		782		9	
DN 200 (mm) - Indéterminé	47 355	4 749	16 654		2 056	392
DN 200 (mm) - Polypropylène	46		82			
DN 200 (mm) - PVC	46 847		6 804		2 022	
DN 250 (mm) - Amiante ciment	2 360		6 053		54	
DN 250 (mm) - Béton	138		2 014		211	
DN 250 (mm) - Composite			447		13	
DN 250 (mm) - Fonte		369	63		35	
DN 250 (mm) - Indéterminé	3 617	2 214	8 004		356	
DN 250 (mm) - Polyéthylène						1 135
DN 250 (mm) - Polypropylène					183	
DN 250 (mm) - PVC	2 899		3 745		696	
DN 300 (mm) - Acier					88	
DN 300 (mm) - Amiante ciment	80		3 604		583	
DN 300 (mm) - Béton	3 661		133 264		30 613	
DN 300 (mm) - Composite	17		645		228	
DN 300 (mm) - Fonte	286		208		393	
DN 300 (mm) - Grès	490		366		30	
DN 300 (mm) - Indéterminé	2 227	383	220 389		18 383	161
DN 300 (mm) - Polyéthylène					406	
DN 300 (mm) - Polypropylène	574		121		205	
DN 300 (mm) - PVC	1 050		10 951		4 927	
DN 350 (mm) - Amiante ciment			253			
DN 350 (mm) - Béton		668	46		17	
DN 350 (mm) - Fonte			255			
DN 350 (mm) - Indéterminé		1 709	1 358		8	146
DN 350 (mm) - PVC			150			
DN 400 (mm) - Amiante ciment			1 534			
DN 400 (mm) - Béton	962		98 069		12 743	
DN 400 (mm) - Composite			424		20	
DN 400 (mm) - Fonte			312		79	
DN 400 (mm) - Fonte ductile		215				
DN 400 (mm) - Grès			545			
DN 400 (mm) - Indéterminé	1 709	1 863	138 238		13 090	
DN 400 (mm) - Polypropylène			42		7	
DN 400 (mm) - PVC			5 545		3 470	
DN 450 (mm) - Béton			42			
DN 450 (mm) - Fonte		1 099				
DN 450 (mm) - Indéterminé		34	30			
DN 450 (mm) - PVC			480			
DN 500 (mm) - Amiante ciment			497			
DN 500 (mm) - Béton	145		47 303		5 334	
DN 500 (mm) - Composite			805		46	
DN 500 (mm) - Fonte		903	24			

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

DN 500 (mm) - Grès			289			
DN 500 (mm) - Indéterminé	3	161	65 699		5 011	
DN 500 (mm) - Polyéthylène		197				
DN 500 (mm) - PVC			1 304		586	
DN 600 (mm) - Amiante ciment			133			
DN 600 (mm) - Béton	300		42 731		5 418	
DN 600 (mm) - Composite			1 812		7	
DN 600 (mm) - Fonte			11		62	
DN 600 (mm) - Grès			242			
DN 600 (mm) - Indéterminé			43 057		5 061	
DN 600 (mm) - Polypropylène					3	
DN 600 (mm) - PVC			981		204	
DN 700 (mm) - Béton			2 051		22	
DN 700 (mm) - Fonte		1 235				862
DN 700 (mm) - Indéterminé		824	535		25	
DN 800 (mm) - Amiante ciment			175			
DN 800 (mm) - Béton			30 259		2 906	
DN 800 (mm) - Composite			787			
DN 800 (mm) - Fonte			163			
DN 800 (mm) - Grès			165			
DN 800 (mm) - Indéterminé		262	38 200		2 395	
DN 800 (mm) - PVC					44	
DN 900 (mm) - Béton			42			
DN 900 (mm) - Indéterminé			47			
DN 1000 (mm) - Béton			17 096		1 410	
DN 1000 (mm) - Composite			1 054			
DN 1000 (mm) - Grès			6			
DN 1000 (mm) - Indéterminé			21 778		1 436	
DN 1100 (mm) - Béton			128			
DN 1100 (mm) - Indéterminé			339			
DN 1200 (mm) - Amiante ciment			352			
DN 1200 (mm) - Béton			14 086		590	
DN 1200 (mm) - Composite			386		153	
DN 1200 (mm) - Fonte			42		97	
DN 1200 (mm) - Indéterminé			15 472		1 185	
DN 1400 (mm) - Béton			1 375			
DN 1400 (mm) - Composite			247			
DN 1400 (mm) - Fonte			25			
DN 1400 (mm) - Indéterminé			1 136			
DN 1500 (mm) - Béton			6 070		774	
DN 1500 (mm) - Fonte			219			
DN 1500 (mm) - Indéterminé	39		12 822		324	
DN 1600 (mm) - Béton			4 562			
DN 1600 (mm) - Indéterminé			5 305		122	
DN 1800 (mm) - Béton			4 951		136	
DN 1800 (mm) - Indéterminé			3 651		1 557	
DN >= 2000 (mm) - Béton			5 809		1 019	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

DN >= 2000 (mm) - Indéterminé			8 771		[illegible]	
DN indéterminé (mm) - Amiante ciment			127		219	
DN indéterminé (mm) - Béton	11		3 553		107	
DN indéterminé (mm) - Composite			4			
DN indéterminé (mm) - Fonte		30			17	
DN indéterminé (mm) - Indéterminé	154	11 110	9 159		4 694	399
DN indéterminé (mm) - Polyéthylène		134				
DN indéterminé (mm) - PVC			26		166	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

3.3. Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments…, constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

3.3.1. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX [P253.2]

Le renouvellement des réseaux est assuré par la collectivité.

3.3.2. L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice **[P202.2]** pour l'année 2019 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2015	2016	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	15	15	15	15	15

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Code VP		Barème	ICGPR
	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		45,03 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	0
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
	Total Parties A et B	**45**	**15**
	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
VP260	Localisation des autres interventions	10	
VP261	Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
	Total:	**120**	**15**

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

3.4. Gestion du patrimoine

3.4.1. LES RENOUVELLEMENTS REALISES

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

Renouvellement réalisé par le délégataire sur les installations (STEP et PR)

Installation chantier	Equipement	Date	Code Chantier	Montant H.T
POSTE DE RELEVEMENT ET BASSIN				
BO - ANNAY SOUS LENS - chemin des Postes	Pompe P2 EP	31/12/2019	F907Z	2 371,54 €
PR - ANNAY SOUS LENS - chemin des Huit rue des Acacias	Sonde niveau	31/12/2019	F9792	194,57 €
BO - AVION - Boulevard d Armolis (AS)	Pompe P7 épuisement	31/12/2019	F90F8	3 154,40 €
BO - AVION - Boulevard d Armolis (AS)	Pompe P8 épuisement	31/12/2019	F90F9	2 894,96 €
BO - AVION - Boulevard d Armolis (AS)	Réfection palier bas vis 1	31/12/2019	F910H	7 617,40 €
BO - AVION - Boulevard d Armolis (AS)	Pompe P1 EU	31/12/2019	F910S	9 880,72 €
BO - AVION - Boulevard d Armolis (AS)	Pompe P2 EU	31/12/2019	F91BD	9 877,99 €
BO - AVION - rue Lamendin (cosmonautes)	Pompe P2	31/12/2019	F9G17	2 399,38 €
PR - AVION - rue Pierre Semart	Hydraulique EP	31/12/2019	Y9B05	303 587,22 €
PR - AVION - rue Pierre Semart	Hydraulique EU	31/12/2019	F90TB	11 000,57 €
PR - AVION - rue de Joinville Virel - rue du Général Delestraint	Pompe P1	31/12/2019	F90PF	2 280,32 €
BO - GIVENCHY - rue du 8 Mai	Pompe P1	31/12/2019	F90FH	1 742,90 €
BO - GRENAY - BASSIN LAMENDIN EP - rue du Périgord (AS)	Pluviomètre	31/12/2019	F90AJ	1 593,15 €
BO - HARNES - ABBAYE - Loison Rue Leclercq	Hydraulique	31/12/2019	Y90ZQ	2 209,65 €
PR - HARNES - ZI Motte au Bois - à côté de Durand Production	Hydraulique	31/12/2019	Y90SX	14 551,27 €
BO - HULLUCH - rue Pierre Malvoisin	Sonde hauteur	31/12/2019	F9B91	4 230,12 €
PR - HULLUCH - le Clos du Château	Armoire de commande	31/12/2019	F90PR	6 080,67 €
PR - HULLUCH - le Clos du Château	Pompe P2	31/12/2019	F911C	1 097,58 €
BO - LENS - rue Molière	Ventilation	31/12/2019	F90SL	14 495,00 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Installation chantier	Equipement	Date	Chantier	Montant HT
PR - LENS - rue Paul Cayet	Hydraulique	31/12/2019	Y9795	9 539,33 €
PR - LENS - rue Romain	Armoire de commande	31/12/2019	F907S	6 583,00 €
PR - LENS - rue Romain	Pompe P1	31/12/2019	F918U	828,92 €
BO - LIEVIN - rue Champlain (AS)	Pluviomètre	31/12/2019	F90AL	1 593,15
BO - LIEVIN - rue Dussouich	Pompe P2	31/12/2019	F90NT	11 030,13 €
BO - LOISON SOUS LENS - rue Alfred Wattiez	Armoire de commande	31/12/2019	F9926	11 777,60 €
BO - LOISON SOUS LENS - rue Alfred Wattiez	Sofrel	31/12/2019	F90AH	1 602,33 €
PR - LOISON SOUS LENS - rue Devouges	Pompe P1 EP	31/12/2019	F90SR	7 062,45 €
PR - LOISON SOUS LENS - rue Devouges	Pompe P2 EP	31/12/2019	F90SS	7 062,45 €
PR - LOISON SOUS LENS - rue de Noyelles Stade	Pompe P1	31/12/2019	F903D	1 923,78 €
PR - LOISON SOUS LENS - rue de Noyelles Stade	Pompe P2	31/12/2019	F902X	1 923,78 €
PR - LOISON SOUS LENS - route de Lens lotissement Loginor	Armoire de commande	31/12/2019	F907M	8 062,17 €
BO - LOOS EN GOHELLE - rue des Ragonieux	Pompe P2 EU	31/12/2019	F90D8	2 206,71 €
BO - LOOS EN GOHELLE - rue Hoche (vers CD 165)	Sofrel	31/12/2019	F90AI	1 662,20 €
BO - MAZINGARBE - route Nationale	Pompe P2	31/12/2019	F90PG	980,74 €
DO_MAZINGARBE_CLAPET	Préleveur	31/12/2019	F903F	3 903,70 €
PR - MAZINGARBE - av Jean Jaurès rue Voltaire (AS)	Armoire de commande	31/12/2019	Y90PS	7 602,59 €
BO - MERICOURT - rue Urianne Sorriaux (AS)	Convoyeur	31/12/2019	F90Z5	42 438,14 €
PR - MEURCHIN - résidence les Manoirs rue Libération	Sofrel + sonde	31/12/2019	F909M	2 326,93 €
PR - MEURCHIN - résidence les Manoirs rue Libération	Pompe EU	31/12/2019	F90NF	803,10 €
PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage (AS)	Pompe P1 EU	31/12/2019	F90WG	4 622,05 €
BO - MONTIGNY EN GOHELLE - le Lac (AS)	Armoire électrique	31/12/2019	F90K5	67 617,79 €
BO - MONTIGNY EN GOHELLE - le Lac (AS)	Dégrilleur automatique	31/12/2019	F90WA	128 944,46 €
BO - MONTIGNY EN GOHELLE - le Lac (AS)	Hydraulique P2 EP	31/12/2019	F91PH	14 314,79 €
BO - MONTIGNY EN GOHELLE - le Lac (AS)	Pompe P2 EP secours	31/12/2019	F91PI	14 314,79 €
BO - MONTIGNY EN GOHELLE - le Lac (AS)	Pompe P3 EP secours	31/12/2019	F91PJ	13 884,50 €
BO - MONTIGNY EN GOHELLE - le Lac (AS)	Hydraulique EP	31/12/2019	Y91IL	18 929,52 €
PR - NOYELLES SOUS LENS - rue Masclef	Pompe P2	31/12/2019	F90C2	938,92 €
PR - PONT A VENDIN - rue Emile Plachez (Plachez 1)	Pompe P1	31/12/2019	F907C	2 775,47 €
PR - PONT A VENDIN - rue Emile Plachez (Plachez 2)	Armoire de commande	31/12/2019	F90PU	6 352,70 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Installation chantier	Equipement	Date	Code Chantier	Montant H.T
PR - SAINS EN GOHELLE - rue de Gaulle - Route Nationale	Pompe P1	31/12/2019	F907Y	1 415,84 €
PR - SALLAUMINES - Canal	Pompe P1	31/12/2019	F910T	2 335,53 €
PR – SERVINS – route de Bouvigny	Pompe P2	31/12/2019	F90NS	245,88 €
PR – SERVINS – route de Bouvigny	Pompe P1	31/12/2019	F9924	938,92 €
BO - VENDIN LE VIEIL - rue Etienne Dolet - Salengro (AS)	Pluviomètre	31/12/2019	F90AK	1 593,15 €
BO - VENDIN LE VIEIL - rue Marcel Sembat – Zola	Sofrel + sondes	31/12/2019	F90B3	4 321,72 €
DO PR_EP_VENDIN_LE_V_CHEM_BUISSE	Préleveur	31/12/2019	F903K	4 082,33 €
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin Buisse (La buisse EU)	Sonde US	31/12/2019	F90PA	661,77 €
PR - VENDIN LE VIEIL - rue Charles Buquet	Armoire de commande	31/12/2019	F90PT	8 567,60 €
PR – VILLERS AU BOIS – Grande-rue	Armoire de commande	31/12/2019	F90BK	6 707,49 €
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)	Pompe temps sec N3	31/12/2019	F90PL	4 001,78 €
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)	Pompe P1 EU	31/12/2019	F90VY	3 191,05 €
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)	Convoyeur 1	31/12/2019	F919D	15 476,00 €
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)	Convoyeur 2	31/12/2019	F919E	16 238,66 €
DO BO_WINGLES_PARC_ALEXIS_EP	Préleveur	31/12/2019	F90Q7	4 165,00 €
PR - WINGLES - Acacias rue Leo Lagrange	Armoire de commande	31/12/2019	F907N	4 657,25 €

Adresse chantier	Equipement	Date	Code Chantier	Montant H.T
USINES DE DEPOLLUTION				
LAGUNE – VILLERS AU BOIS – rue Paquenette	Moteur turbine 2	31/12/2019	F910N	2 238,57 €
STEP – FOUQUIERES LES LENS – rue Casimir Beugnet	Pompe EB variateur	31/12/2019	F9B54	7 671,70 €
	Agitateurs anoxie NØ1	31/12/2019	F909C	2 753,92 €
	Agitateurs anoxie NØ2	31/12/2019	F909J	2 753,92 €
	Motoréducteur pont primaire	31/12/2019	F90CJ	2 697,69 €
	Motoréducteur clarificateur	31/12/2019	F90CL	4 485,09 €
	Pompe chlorure ferrique 1	31/12/2019	F90DG	376,52 €
	Pompe chlorure ferrique 2	31/12/2019	F90E7	376,52 €
	Agitateur biologique NØ4	31/12/2019	F90FB	4 435,45 €
	Pompe extraction boue primaire	31/12/2019	F90S4	1 915,77 €
STEP – LOISON SOUS LENS – route de Lens	Agitateur MDV 03A01A	31/12/2019	F905W	1 810,73 €
	Agitateur MDV 03A01B	31/12/2019	F905X	1 810,73 €
	Portail élec (moteur + carte)	31/12/2019	F906A	1 930,64 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Adresse chantier	Equipement	Date	Chantier	Montant HT
	Adoucisseur	31/12/2019	F907F	4 267,55 €
	Soufflante B déssableur	31/12/2019	F907H	3 225,54 €
	Aeroflot 04A01C	31/12/2019	F90CK	4 764,15 €
	Ventilateur désodo soufflage 14C02	31/12/2019	F90CN	7 974,81 €
	Agitateur anoxie A (08AA02A)	31/12/2019	F90I9	12 539,28 €
	Agitateur anoxie B (08AA02B)	31/12/2019	F90IG	11 351,37 €
	Rampe PVC pour tours désodo	31/12/2019	F90JP	3 100,57 €
	Flexasur bassin bio B	31/12/2019	F90JQ	50 223,71 €
	Soufflante clarificateur B	31/12/2019	F90SN	1 464,57 €
	Moyeu bol centri A	31/12/2019	F90V3	2 136,05 €
	Variateur gaveuse	31/12/2019	F90V4	1 745,91 €
	Palier sup + inf. pour vis relèv B	31/12/2019	F90WV	8 192,26 €
	Lampadaire éclairage ext led	31/12/2019	F90Y2	9 523,34 €
	Clim salle de réunion	31/12/2019	F90Y4	13 054,33 €
	Clim armoire élec prétraitem	31/12/2019	F90Y5	7 150,78 €
	Réparation réducteur vis relèv B	31/12/2019	F910K	1 621,21 €
	Variateur vis + Stardec centri B	31/12/2019	F910U	7 953,32 €
	Préleveur EB	31/12/2019	F918Q	3 363,85 €
	Transmetteur + sonde pH EB	31/12/2019	F918R	1 190,85 €
	Chaînes + rails inox GDE B	31/12/2019	F918S	8 812,02 €
	Chaînes + rails inox GDE A	31/12/2019	F919A	7 295,49 €
	Pompe alim BO (21P01C)	31/12/2019	F91BL	7 370,57 €
	Pompe liqueurs mixtes 08BP01B	31/12/2019	F91BM	7 374,50 €
	Onduleur bâtiment aération	31/12/2019	F91IA	1 667,63 €
	Alim + carte automate boues	31/12/2019	F91IH	1 683,49 €
	Diag cana alim bio A	31/12/2019	F91IQ	2 849,55 €
	Pompe aquarhône 1	31/12/2019	F91KM	774,84 €
	Vis dégrilleur 03T02 + auge	31/12/2019	F9668	13 250,19 €
STEP – MAZINGARBE – rue de Vermelles	Tamis	31/12/2019	F903S	41 719,22 €
	Centrifugeuse 1	31/12/2019	F903T	223 859,42 €
	Pompe pluviale 1	31/12/2019	F905E	28 084,13 €
	Pompe lait de chaux	31/12/2019	F90T1	1 353,22 €
	Pompe primaire UTBC	31/12/2019	F90T2	15 989,32 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Adresse chantier	Equipement	Date	Chantier	Montant HT
	Pompe liqueur 1 UTG	31/12/2019	F90T3	1 575,10 €
	Electrovanne eau indus UTS	31/12/2019	F90T4	1 489,25 €
	Pompe toutes eaux 2	31/12/2019	F90T5	1 087,56 €
	Hydrocyclone UTS	31/12/2019	F90T6	7 116,31 €
	Pompe déstockage 1 (CE PC 101)	31/12/2019	F90T7	3 007,20 €
	Vis classificateur à sable	31/12/2019	F90UQ	4 355,81 €
	Vanne 3 voies laveur HP FP	31/12/2019	F90W5	1 727,68 €
	Motoréducteur translation UTS	31/12/2019	F90XC	2 489,49 €
	Vis + auge tamis	31/12/2019	F90XF	7 094,01 €
	Sonde pH entrée	31/12/2019	F90YB	1 185,81 €
	Instrum. UTG (sonde Rh + pH)	31/12/2019	F90YC	2 564,17 €
	Malaxeur -> cana	31/12/2019	F90YG	6 371,92 €
	Pompe polymère centri 1	31/12/2019	F90ZZ	1 686,96 €
	Pompe pluviale 2	31/12/2019	F911J	16 295,32 €
	Préleveur EB	31/12/2019	F91BV	3 314,59 €
	Pluviomètre	31/12/2019	F91C7	3 935,17 €
	Agitateur zone contact BA	31/12/2019	F91CU	3 458,28 €
	Silo à chaux	31/12/2019	F91KH	6 528,40 €
	Four à moufles	31/12/2019	F911I	1 979,85 €
	Centrale alarme	31/12/2019	F9IR	1 465,69 e
STEP – WINGLES – rue de la Gare d'Eau	Agitateur biologique 3	31/12/2019	F909Q	6 005,67 €
	Pompe alim centri 2	31/12/2019	F90SG	4 336,03 €
	Pompe recirculation 1	31/12/2019	F90TA	4 388,21 €
	Dégrilleur	31/12/2019	F90YJ	19 402,52 €
	Palier pont brosse A	31/12/2019	F90ZJ	5 143,29 €
	Variateur pompe 1 BO	31/12/2019	F911H	1 068,07 €
	Motoréducteur vis inclinée	31/12/2019	F91DN	7 540,30 €
	Batterie compensation	31/12/2019	F91EH	8 406,80 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Installations électromécaniques	dans l'exercice	gestion
USINE D'EPURATION DE FOUQUIERES		
PRETRAITEMENT		
POMPE DE POSTE RELEVT DE SECOURS	Renouvellement	Compte
DECANTEUR		
PONT PRIMAIRE - ENTRAINEMENT 370 W	Renouvellement	Compte
ZONE ANOXIE COMPLEMENTAIRE		
AGITATEUR ANOXIE 1 - 5.9 KW - DIAM 700 MM	Renouvellement	Compte
AGITATEUR ANOXIE 2 - 5.9 KW - DIAM 700 MM	Renouvellement	Compte
BASSIN D'AERATION		
AGITATEUR 4 - 5.5 KW	Renouvellement	Compte
CLARIFICATEUR SUCE		
PONT CLARIFICATEUR - ENTRAINEMENT 3.2 KW	Renouvellement	Compte
POMPAGE BOUES FRAICHES		
POMPE D'EXTRACTION 1- 2.2 KW - 50 M3H	Renouvellement	Compte
TRAITEMENT DU PHOSPHORE		
POMPE 1 - 25 M3H	Renouvellement	Compte
POMPE 2 - 25 M3H	Renouvellement	Compte
USINE D'EPURATION DE LOISON		
SALLE DES COMMANDES		
AUTOMATES BOUES TSX PREMIUM	Rénovation	Compte
PORTAIL AUTOMATIQUE	Rénovation	Compte
LAMPADAIRE	Rénovation	Compte
CLIM	Renouvellement	Compte
ONDULEUR BATIMENT AERATION	Renouvellement	Compte
ARRIVEE GENERALE		
PRELEVEUR AUTOMATIQUE REFRIGERE EB	Renouvellement	Compte
PHMETRE ENTREE USINE	Renouvellement	Compte
POSTE RELEVEMENT		
VIS DE POSTE RELEVT B - VIS - 14 M - 750 M3H	Rénovation	Compte
VIS DE POSTE RELEVT B - MOTEUR-REDUCT	Rénovation	Compte
RELEVAGE ORAGE		
POMPE DE POSTE RELEVT EAU D'ORAGE C	Renouvellement	Compte
LOCAL PRETRAITEMENTS		
VIS DE TRANSPORT 2 - LONG 7950 MM	Rénovation	Compte
POMPE AEROFLOT C - 1.5 KW - 1420 TRMIN	Renouvellement	Compte
SURPRESSEUR AIR B (SOUFFLANTE) - 3 KW	Renouvellement	Compte
CCLIM ARMOIRE ELECTRIQUE	Renouvellement	Compte
LOCAL BENNES		
AGITATEUR IMMERGE A MATIERES DE VIDANG	Renouvellement	Compte
AGITATEUR IMMERGE B MATIERES DE VIDANG	Renouvellement	Compte
BASSIN BIOLOGIQUE A		
AGITATEUR ANOXIE A - 8.2 KW - HELICE 780 MM	Renouvellement	Compte
AGITATEUR ANOXIE B - 8.2 KW - HELICE 780 MM	Renouvellement	Compte
CANA BIO A	Rénovation	Compte

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

BASSIN BIOLOGIQUE B		
POMPE RECIRCULATION LIQUEUR MIXTE B	Renouvellement	Compte
CLARIFICATEUR B		
SOUFFLANTE - 370 W - 65 M3H - 166 MBAR	Renouvellement	Compte
LOCAL SURPRESSEURS		
DIFFUSEURS (1560 U)	Rénovation	Compte
LOCAL POLYMERES		
GROUPE GAVEUR MELANGEUR DEVOUTEUR	Rénovation	Compte
LOCAL GRILLES D'EPAISSISSEMENT		
ENTRAINEMENT GDE A - 1.1 KW - 2.3-11.5 TRMIN	Rénovation	Compte
ENTRAINEMENT GDE B - 1.1 KW - 2.3-11.5 TRMIN	Rénovation	Compte
LOCAL CENTRIFUGEUSES		
CENTRIFUGEUSE A - 55-63 KW - 1480-1780 TRMIN	Rénovation	Compte
REGULATEUR DE CENTRIFUGEUSE B	Renouvellement	Compte
LOCAL SOUFFLERIE		
VENTILATEUR ENTREE D'AIR - 5.5-64 KW	Renouvellement	Compte
LOCAL DESODORISATION		
ADOUCISSEUR TRAITEMENT DE	Renouvellement	Compte
TOUR DE LAVAGE ACIDE 40 M3	Rénovation	Compte
TRAITEMENT DU PHOSPHORE		
POMPE 50 M3H	Renouvellement	Compte
USINE D'EPURATION DE WINGLES > 2008		
SALLE DES COMMANDES		
BATTERIE DE COMPENSATION	Renouvellement	Compte
BASSIN D'ORAGE		
POMPE 1 DE RESTITUTION DES EAUX STOCKEES	Rénovation	Compte
PRETRAITEMENT		
DEGRILLEUR FIN DE TYPE STEPSCREEN	Renouvellement	Compte
ZONE D'AERATION		
MANUROTOR 1 - 37 KW	Renouvellement	Compte
AGITATEUR 3 - 4.41 KW	Renouvellement	Compte
RECIRCULATION		
POMPE DE RECIRCULATION 1 - 375 M3H	Renouvellement	Compte
POMPAGE BOUES FRAICHES		
POMPE D'EXTRACTION 2 - 35 M3H	Renouvellement	Compte
LOCAL DESHYDRATATION		
CONVOYEUR A VIS INCLINE - 7.5 KW	Rénovation	Compte
USINE D'EPURATION DE MAZINGARBE		
SALLE DES COMMANDES		
ALARME ANTI-INTRUSION	Renouvellement	Compte
PRETRAITEMENT		
PHMETRE	Renouvellement	Compte
TAMISEUR - 0.25 KW - 3160 X 800	Renouvellement	Compte
VIS COMPACTEUSE - 1.5 KW - 3841 MM	Renouvellement	Compte
POMPE EAUX BRUTES PLUVIALE 1 - 2500 M3H	Rénovation	Compte
POMPE EAUX BRUTES PLUVIALE 2 - 2500 M3H	Renouvellement	Compte

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

POMPE 2 TOUTES EAUX PRETRAITEMENT		
VIS A SABLE - 6200 MM - DIAM 280 MM	Renouvellement	Compte
PRELEVEUR AUTOMATIQUE ENTREE BIOLOGIQUE	Renouvellement	Compte
BASSIN BIOLOGIQUE		
AGITATEUR ZONE DE CONTACT - 5.6 KW	Renouvellement	Compte
BASSIN DE RETENTION		
POMPE DE VIDANGE 1 - 353 M3H - 23.5 M	Renouvellement	Compte
EPAISSISSEMENT		
CENTRIFUGEUSE 1 D4 LL	Renouvellement	Compte
COFFRET ELECTRIQUE	Renouvellement	Compte
TRAPPE EVACUATION DES SEDIMENTS	Renouvellement	Compte
DESHYDRATATION		
MANOMETRE ELECTRONIQUE	Renouvellement	Compte
PREPARATION REACTIF		
POMPE DOSEUSE POLYMERE CENTRIFUGEUSE	Renouvellement	Compte
SILO A CHAUX 40 M3 (FIBRE DE VERRE)	Renouvellement	Compte
POMPE DOSEUSE LAIT DE CHAUX - 1.1 KW	Renouvellement	Compte
FILIERE SECOURS		
MALAXEUR - 2.2 KW	Renouvellement	Compte
LABORATOIRE		
FOUR STUART	Renouvellement	Compte
PLUVIOMETRE	Renouvellement	Compte
TRAITEMENT DES GRAISSES		
INSTRUMENTATION BASSIN BIOLOGIQUE	Renouvellement	Compte
POMPE REPRISE DES LIQUEURS MIXTES 1	Renouvellement	Compte
TRAITEMENT DES SABLES		
CHARIOT DE TRANSLATION	Renouvellement	Compte
POMPE PRIMAIRE	Renouvellement	Compte
HYDROCYCLONE	Renouvellement	Compte
VANNE MOTORISEE	Renouvellement	Compte
POSTES DE RELEVAGES		
PR ZI HARNES		
EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	Renouvellement	Compte
PR LOGINOR LOISON SOUS LENS		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
PR BUQUET VENDIN LE VIEIL		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
PR ROUTE NATIONALE A MAZINGARBE		
POMPE 2 - 36 M3H - 7.5 M	Renouvellement	Compte
PR JOINVILLE AVION		
POMPE 1 EU - 25 M3H - 9 M	Renouvellement	Compte
PR SEMART A AVION		
EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES DN 100 MM	Renouvellement	Compte
HYDRAULIQUE EP	Renouvellement	Compte
PR CHEMIN DES POSTES A ANNAY SOUS LENS		
POMPE 2 EP - 95 M3H - 13 M	Renouvellement	Compte

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR ARMOLIS A AVION		
POMPE 1 EU - 450 M3H - 16 M	Renouvellement	Compte
POMPE 2 EU - 252 M3H - 16 M	Renouvellement	Compte
VIS EP 1 - 2700 M3H	Rénovation	Compte
POMPE 7 EPUI	Renouvellement	Compte
POMPE 8 EPUI	Renouvellement	Compte
PR LAMENDIN A AVION		
POMPE 2 - 62 M3H - 13.8 M	Renouvellement	Compte
PR 8 MAI A GIVENCHY-EN-GOHEL		
POMPE 1 - 63 M3H - 9 M	Renouvellement	Compte
PR BASSIN LAMENDIN A GRENAY		
PLUVIOMETRE	Renouvellement	Compte
PR VOLTAIRE A HULLUCH		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
PR CAYET A LENS		
EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES DN 150 MM	Rénovation	Compte
BO MOLIERE A LENS		
VENTILATEUR EXTRACTION 4 - 8500 M3H	Renouvellement	Compte
VENTILATEUR EXTRACTION 5 - 8500 M3H	Renouvellement	Compte
BO DUSSOUICH A LIEVIN		
POMPE 2 - 1100 M3H - 8.5 M	Renouvellement	Compte
BO CHAMPLAIN A LIEVIN		
PLUVIOMETRE	Rénovation	Compte
PR DEVOUGES A LOISON		
POMPE 1 EP - 395 M3H - 8 M	Renouvellement	Compte
POMPE 2 EP - 346 M3H - 8 M	Renouvellement	Compte
PR STADE A LOISON		
POMPE 1 - 99 M3H - 7.5 M	Renouvellement	Compte
POMPE 2 - 88 M3H - 7.5 M	Renouvellement	Compte
PR ABBAYE A LOISON		
EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	Rénovation	Compte
PR CD 165 A LOOS EN GOHELLE		
TELESURVEILLANCE	Rénovation	Compte
PR RAGONIEUX A LOOS EN GOHEL		
POMPE 2 EU - 98 M3H - 28 M	Renouvellement	Compte
PR SUD A MEURCHIN		
POMPE 1 EU - 50 M3H - 8.5 M	Renouvellement	Compte
PR BASSIN A MERICOURT		
CONVOYEUR UNIFIE 1+2	Renouvellement	Compte
PR LAC A MONTIGNY EN GOHELLE		
POMPE 4 EP. 450M3H. 13M	Renouvellement	Compte
POMPE 9 EP. 504M3H. 13M	Renouvellement	Compte
DEGRILLEUR AUTOMATIQUE	Renouvellement	Compte
EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES DN 400 MM	Rénovation	Compte
ARMOIRE 5EP	Renouvellement	Compte
POMPE 10 EP	Renouvellement	Compte

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR PLACHEZ 1 A PONT A VENDIN		
POMPE 1 - 114M3H A 15 M	Renouvellement	Compte
PR PLACHEZ 2 A PONT A VENDIN		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
PR ROUTE NATIONALE A SAINS E		
POMPE 1. 20M3H. 7.5M 3085	Renouvellement	Compte
PR CANAL A SALLAUMINES		
POMPE 1 - 93M3H - 12.5M	Renouvellement	Compte
PR LA BUISSE A VENDIN LE VIE		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Rénovation	Compte
PRELEVEUR AUTO SURVEILLANCE	Renouvellement	Compte
PR ACACIAS A WINGLES		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
PR VENDIN BASSIN R SALENGRO		
PLUVIOMETRE	Renouvellement	Compte
PR VENDIN BASSIN RUE ZOLA		
TELESURVEILLANCE	Renouvellement	Compte
BO HULLUCH RUE MALVOISIN		
TELESURVEILLANCE	Renouvellement	Compte
BO LOISON WATTIEZ		
TELESURVEILLANCE	Rénovation	Compte
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
POSTES DE RELEVEMENT		
PR VILLERS AU B GRAND RUE		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
PR MEURCHIN LIBERATION		
POMPE N1 EAUX USEES DP 3068 MT 474 20 M3H 2 HMT	Renouvellement	Compte
TELESURVEILLANCE	Renouvellement	Compte
PR NOYELLES SOUS LENS MASCLEF		
POMPE 2 45M3H 5M	Renouvellement	Compte
DO MAZINGARBE CLAPET		
PRELEVEUR AUTO SURVEILLANCE	Renouvellement	Compte
PR ANNAY CHEMIN DES HUIT RUE DES ACACIAS		
MESURE DE NIVEAU	Renouvellement	Compte
PR HULLUCH CLOS DU CHATEAU		
ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE	Renouvellement	Compte
POMPE 2 UNITAIRE - 60 M3H	Renouvellement	Compte
OUVRAGE DE TRANSFERT ET DE STOCKAGE PARC ALEXIS A		
WINGLES		
TAPIS D'EVACUATION DECHETS	Renouvellement	Compte
TAPIS D'EVACUATION DECHETS	Renouvellement	Compte
POMPE TEMPS SEC N 1 (60 M	Renouvellement	Compte
POMPE TEMPS SEC N 3 (60 M3H. HMT : 2	Renouvellement	Compte
PRELEVEUR AUTOMATIQUE D'ECHANTILLON	Renouvellement	Compte
POSTES RELEVEMENT COMPLEMENTAIRES		
PR LENS RUE ROMAIN		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE		
POMPE 1	Renouvellement	Compte
PR SERVINS RTE DE BOUVIGNY		
POMPE 2	Renouvellement	Compte
PR WINGLES RUE DES FRENES VERRERIE 2		
POMPE 2	Renouvellement	Compte
1ER ETABLISSEMENTS		
1ER ETS 2011		
LAGUNE VILLERS TURBINE AERATION ARMOIRE ELECTRIQUE	Rénovation	Compte

Le renouvellement des branchements par le délégataire

Adresse du Chantier		Date	Code Chantier	Montant H.T.
LOOS EN GOHELLE	27 rue des Pivoines	17/01/2019 15:14:45	A9008	
BOUVIGNY BOYEFFLES	14 rue du prince	28/01/2019 16:34:58	A9008	
LIEVIN	20 rue Pasteur	08/02/2019 09:19:04	A9008	
LENS	8 place Duclos	13/03/2019 10:15:31	A9008	
SAINS EN GOHELLE	26 bd liberté	12/04/2019 09:52:56	A9008	
VENDIN LE VIEL	173 bd République	06/05/2019 14:57:37	A9008	
LENS	4 rue du Tibet	13/06/2019 17:50:54	A9008	
LENS	103 Rue Aimé Vanhove	25/06/2019 11:46:14	A9008	
LENS	105 Rue Aimé Vanhove	25/06/2019 11:48:12	A9008	
LENS	107 Rue Aimé Vanhove	25/06/2019 11:50:21	A9008	
LENS	82 Rue Aimé Vanhove	26/06/2019 12:03:12	A9008	
LENS	88 Rue Aimé Vanhove	01/07/2019 11:02:41	A9008	
LENS	90 Rue Aimé Vanhove	01/07/2019 11:03:36	A9008	
LENS	109 Rue Aimé Vanhove	01/07/2019 11:12:59	A9008	
LENS	111 Rue Aimé Vanhove	01/07/2019 11:14:10	A9008	
LENS	96 Rue Aimé Vanhove	01/07/2019 11:15:17	A9008	
HARNES	21 impasse Bouthemy	04/09/2019 11:35:12	A9008	
LIEVIN	2 rue Guy Mollet	17/10/2019 11:53:22	A9008	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

CARENCY		23/10/2019 14:08:08	[illegible]	
AVION	83 Boulevard Gabriel Péri	15/11/2019 08:16:59	A9008	
BENIFONTAINE	87 Boulevard Gabriel Péri	15/11/2019 08:18:00	A9008	
AVION	70 Boulevard Gabriel Péri	15/11/2019 08:18:41	A9008	
AVION	72 Boulevard Gabriel Péri	15/11/2019 08:20:13	A9008	
AVION	74 Boulevard Gabriel Péri	15/11/2019 08:21:56	A9008	
BILLY MONTIGNY	70 rue Léon Blum	21/11/2019 15:45:50	A9008	
VIMY	9 rue Abel Bergaigne	02/12/2019 11:40:49	A9008	
			Total :	**15,6 k€**

Réseaux	**Quantité renouvelée dans l'exercice**	**Mode de gestion**
Réseau (lot)		
BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT	39	Compte

3.4.2. LES TRAVAUX NEUFS REALISES

Les installations

Travaux réalisés par le délégataire :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Installations électromécaniques	l'exercice
1ER ETABLISSEMENTS	
ARMOIRE ELECTRIQUE	X
BACHE VILLERS	X
BASSIN RUE LALOUX	X
COLLECTEUR HARNES	X
DIAG AMONT RSDE	X
DIAG ECP	X
ELAGAGE	X
ETUDE DE CRITICITE	X
GENIE CIVIL	X
PLUVIOMETRE STEP DE GOUY	X
POMPE P1	X
POMPE P2	X
PR LENS REPUBLIQUE	X
RUE SEVIGNE	X
SONDE	X
TRAITEMENT H2S PLACHEZ	X

Les réseaux et branchements

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Travaux Neufs 2019
ABLAIN SAINT NAZAIRE rue Marcel Lancino : amélioration de la collecte
BOUVIGNY BOYEFFLES rue Curie : amélioration de la collecte
BULLY LES MINES/GRENAY rue Zola, impasse Gervaise, rue Ansart : amélioration de la collecte
ELEU DIT LEAUWETTE rue Bourdaloue : déconnexion des eaux de pluie
GIVENCHY EN GOHELLE rue des Alouettes : déconnexion des eaux de pluie
HARNES rue des Saules : déconnexion des eaux de pluie
HULLUCH rue Salengro : amélioration de la collecte
LENS rue de l'indépendance et rue du Temple : amélioration de la collecte
LOOS EN GOHELLE rue Denis Cordonnier et base 11/19 : déconnexion des eaux de pluie
PONT A VENDIN rue Hocq : amélioration de la collecte
SAINS EN GOHELLE boulevard Vauban et de la Liberté : amélioration de la collecte
VENDIN LE VIEIL rue Delory : déconnexion des eaux de pluie

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Commune	Adresse	De
ABLAIN SAINT NAZAIRE	Rue Marcel Lancino	Renouvellement de collecteurs d'assainissement
AVION	Bd Henri Martel	Mise en conformité d'un branchement
AVION	Rue Brossolette	Mise à niveau d'ouvrages
BILLY MONTIGNY	Air de passage des gens du voyage	Extension collecteur DN200
BILLY MONTIGNY	Carrefour 8 Mai et Victor Hugo	Démolition et mise à niveau d'ouvrages
BILLY MONTIGNY	Rue Danton Parmentier	Renouvellement du réseau d'assainissement
BILLY MONTIGNY	Rue du Bois	
BILLY MONTIGNY	Rue Camus	Travaux d'assainissement en accompagnement de travaux de voirie de la ville
BILLY MONTIGNY	Rue Nobel	Création d'une bouche d'égout
BILLY MONTIGNY	Avenue de la République	Extension assainissement
BILLY MONTIGNY	103 avenue de la République	Mise en conformité d'un branchement
BOUVIGNY BOYEFFLES	rue Duquesnoy	Mise en conformité du réseau d'assainissement
BULLY LES MINES	Rue de Condé	Extension de réseau
BULLY LES MINES	Rue de Condé	Suppression de bouches d'égout
BULLY LES MINES	Rue Emile Zola	Renouvellement et création d'un réseau d'assainissement
ELEU DIT LEAUWETTE	Rue Bourdaloue	Création d'un bassin d'eaux pluviales
ELEU DIT LEAUWETTE	Rue Péri	Travaux d'assainissement en accompagnement de travaux de voirie de la ville
FOUQUIERES LEZ LENS	Rue Urianne Sorriaux	Création d'un bassin pluvial
GIVENCHY EN GOHELLE	Rue des Alouettes	Infiltrations EP par caissons
GIVENCHY EN GOHELLE	Rue des Alouettes	Travaux d'assainissement en accompagnement de travaux de voirie de la ville
HARNES	Rue des Saules	Création d'un réseau d'assainissement
HULLUCH	Rue Salengro	
LENS	Avenue du 4 Septembre	Démolition et création de bouche d'égout
LENS	Rue Blaise Pascal	Remplacement de fonte de voirie dans le cadre de travaux de la ville
LENS	Diverses rues	Remplacement d'ouvrages d'assainissement
LENS	Rue de la Bassée	Travaux assainissement en accompagnement de travaux de voirie
LENS	rues de l'indépendance et du Temple	Renouvellement du réseau d'assainissement
LENS	Rue J.-B. Lebas, F. Faure, V. Hugo	Remplacement d'ouvrages assainissement

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

LENS	Rue du Parchemin	Réfection d'enrobés
LENS	Rues de Turenne et Souvraz	Travaux assainissement en accompagnement de travaux de voirie
LIEVIN	Rue Percot	Renforcement de berge
LIEVIN	Rue Piette	Création de bouche d'égout
LIEVIN	Rue de Vigny	Extension de réseau
LOISON SOUS LENS	Rue Berthelot	Renouvellement d'un réseau
LOISON SOUS LENS	Rue Crépin	Renouvellement assainissement
LOISON SOUS LENS	Rue Schweitzer	Travaux assainissement en accompagnement de travaux de voirie
LOOS EN GOHELLE	Base 11/19	
LOOS EN GOHELLE	Rue Denis Cordonnier	
MERICOURT	Rue du 1er Mai	Renouvellement d'un réseau d'assainissement
MERICOURT	Rue Robespierre	Réhabilitation collecteur DN500 par chemisage
PONT A VENDIN	Rue Hocq	Création et renouvellement de collecteur d'assainissement
SAINS EN GOHELLE	Bd de la Liberté	Renouvellement collecteur
SAINS EN GOHELLE	Impasse Laennec	Remplacement collecteur
SERVINS	Rue de la Mairie	Travaux d'assainissement en accompagnement de travaux de voirie de la ville
SERVINS	Rue de Villers au Bois	Travaux d'assainissement en accompagnement de travaux de voirie de la ville
SERVINS	Sentier d'Estrée	Extension de réseau et création de bouches d'égout
VENDIN LE VIEIL	Rue Delory	Création et renouvellement de collecteur d'assainissement
WINGLES	Rue du Clair	Création de bouches d'égout + puits de perte
WINGLES	Rue de la verrerie	Création de bouches d'égout

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

4. La performance et l'efficacité opérationnelle pour votre service



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

4.1. La maintenance du patrimoine

On distingue deux types d'interventions :

Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

→ *Les opérations de maintenance des installations*

Le contrôle sécurité des installations a été réalisé en 2019 par des organismes professionnels agréés :

Usine de dépollution de FOUQUIERES-LEZ-LENS
- Equipements électriques : Décembre 2019
- Matériel de levage : Novembre 2019
- Contrôleurs d'atmosphère : Février et novembre 2019
- Défense incendie : Novembre 2019
- Contrôle portail/échelle… : Décembre 2019
- Contrôle Pont bascule : Novembre 2019

Usine de dépollution de LOISON SOUS LENS
- Equipements électriques : Septembre 2019
- Matériel de levage : Octobre 2019
- Contrôleurs d'atmosphère : Mai et décembre 2019
- Défense incendie : Novembre 2019
- Vérification des (harnais/longe/stop chute) : Septembre 2019
- Contrôle portail/échelle… : Pas de contrôle en 2019
- Disconnecteurs : Juillet 2019

Usine de dépollution de MAZINGARBE
- Equipements électriques : Septembre 2019
- Matériel de levage : Novembre 2019
- Contrôleurs d'atmosphère : Janvier et septembre 2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- Défense incendie : Septembre 2019
- Contrôle portail/échelle… : Décembre 2019
- Disconnecteurs : Juillet 2019

Usine de dépollution de WINGLES

- Equipements électriques : Septembre 2019
- Matériel de levage : Novembre 2019
- Contrôleurs d'atmosphère : Janvier et Septembre 2019
- Défense incendie : Septembre 2019
- Contrôle portail/échelle… : Décembre 2019
- Disconnecteurs : Juillet 2019

→ *Les réseaux et branchements*

Les agents possèdent des smartphones avec les réseaux répertoriés dans le logiciel CANOPE, celui-ci permet de tracer leur passage et d'assurer le suivi des différentes opérations de curage et d'exploitation.

En fonction des tournées des techniciens réseaux et des agents hydrocureur; les opérations d'entretien du réseau et de ses accessoires sont planifiées sur les ouvrages (travaux, curage…).

Un suivi régulier est également réalisé sur les déversoirs d'orage accompagné d'un curage en cas d'obstruction ou de rétrécissement.

D'autre part, l'historique d'exploitation des réseaux d'assainissement a permis d'identifier un certain nombre de points, particulièrement sensibles en cas de forte précipitation.

Ces sites identifiés comme sensibles font l'objet d'un suivi spécifique par VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux et en particulier d'un curage systématique dont la fréquence, mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle est adaptée en fonction de leur état et de leur criticité.

Les interventions de curage préventif, d'inspection télévisée, de contrôle des branchements et désobstruction de réseaux et de branchements figurent dans la partie « La performance et l'efficacité opérationnelle pour votre service ».

Les travaux d'exploitation (**1312** au total) réalisés sur le système de collecte au cours de l'année 2019 sont les suivants :

Type de travaux	2019
Renouvellement complet d'une boite de branchement avec cunette jusqu'à 1.20 m seule	93
Rescellement d'une bouche d'égout en trottoir ou sur fil d'eau	228
Réfection du fil d'eau	139
Renouvellement d'un tampon et cadre de regard de visite carré ou rond en chaussée D400	123
Rescellement d'un cadre de regard de visite en chaussée	21
Réalisation d'une étanchéité dans regard de visite, bouche d'égout ou boite de branchement	116
Renouvellement du branchement assainissement	26
Renouvellement d'une bouche d'égout en trottoir ou sur fil d'eau D400	28
Rescellement d'une grille en chaussée	72
Renouvellement d'une grille en chaussée D400	18

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Type de travaux	2019
Divers travaux d'exploitation (voir complément d'information)	112
Renouvellement d'un tampon et cadre de regard de visite carré ou rond en trottoir D400	20
Réfection d'une cunette/banquette dans regard de visite ou boite de branchement	15
Rescellement d'un cadre de boîte de branchement	51
Rescellement d'un cadre de regard de visite en trottoir	12
Purge de la sape et réfection macadam	43
Renouvellement complet du tuyau de raccordement (branchement)	8
Renouvellement d'un tampon et cadre de boîte de branchement carré ou rond C250	27
Renouvellement de la grille sur chaussée	1
Renouvellement d'une bouche d'égout en trottoir ou sur fil d'eau C250	5
Création ou renouvellement d'un ensemble siphoïde dans une bouche d'égout	16
Renouvellement complet d'une bouche d'égout/avaloir siphoïde carré ou ronde y compris chambre et fonte jusqu'à 1.20 m	24
Renouvellement complet d'une boite de branchement avec cunette jusqu'à 1.20 m dans le cadre d'un renouvellement de branchement	6
Mise à niveau d'un tampon de regard de visite jusqu'à - 10 cm	18
Renouvellement d'un tampon et cadre de regard de visite carré ou rond en trottoir C250	9
Renouvellement d'un tampon et cadre de visite carré ou rond en trottoir ou espace vert B125	7
Renouvellement d'une grille en chaussée C250	2
Renouvellement d'un tampon et cadre de boîte de branchement carré ou rond B125	2
Fourniture et pose d'un fer pour renfort	68
Mise en place ou renouvellement d'un filtre dans une bouche d'égout	1
Renouvellement complet d'un regard de visite jusqu'à 1.20 m	1

→ *L'auscultation du réseau de collecte*

Commune	Adresse	Type réseau	Diamètre (mm)	Linéaire (ml)
LIEVIN	Rue Diesel	Unitaire	300, 500	130
LIEVIN	Projet NPNRU LIEVIN La Buisse	EP, EU, Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800	5672
LIEVIN	Rue du Havre	EP, EU, Unitaire	200	150
LENS	Cité 12	EP, EU, Unitaire	200	220
LENS	Cité du 1 Rue Racine	EU	200, 300	100
LOISON SOUS LENS	Rue de l'Abbaye	Unitaire	200, 400, 800	280
HULLUCH	Clos du Château, Rue Rayère	Unitaire	300, 400	651

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

MEURCHIN	Rue Pasteur	Unitaire	200, 400, 500, 600, 800, 1000, 1400	1417
LENS	Rue Urbain Cassan	EP	300, 400, 500	163
BULLY LES MINES	67 Rue Pasteur	Unitaire	400	0
VENDIN LE VIEIL	Rue Blandain	Unitaire	400	52
VENDIN LE VIEIL	Rue Facq	Unitaire	500	155
LENS	Rue Urbain Cassan	EU, Unitaire	300, 800	250
HARNES	Rue Picardie	Unitaire	200, 300, 500	584
LENS	Route d'Arras angle Avenue Maës (giratoire)	Unitaire	200, 300, 400, 600, 800, 1000, 1200, 1600	790
LENS	Rue Vanhove et Rue Marcadet	Unitaire	300, 400, 500, 600	913
LENS	Rue de l'Eglise et Parvis de l'Eglise	Unitaire	300, 400	510
LENS	Rue Victor Hugo (de l'avenue du 4 septembre à la rue Pasteur)	Unitaire	800	65
LENS	Rue Anatole France (de la Rue Picard à la Rue J. Jaurès)	Unitaire	300	145
LENS	Rue des Déportés et rue Mailly	Unitaire	800	840
LENS	Rue Jean Souvraz	Unitaire	400, 500	685
LENS	Rue Jean Moulin	Unitaire	300, 500, 600	735
LENS	Rue Hector Laloux (de la Rue du Grand Condé à la Rue de Londres)	Unitaire	400, 600	530
LENS	Rue Paul Eluard (de la rue Neper à la rue F. Eboué)	Unitaire	400	150
MERICOURT	Rue Paul Bultot + Rue Bocca + Impasse Simon	Unitaire	400, 800, 1000, 1600	1130
MERICOURT	Rue Robespierre Rue Mousseron	Unitaire	400, 500, 800	300
HARNES	Avenue Henri Barbusse	Unitaire	400, 500	375
HARNES	Route de Lens	Unitaire	300, 800, 1000	355
LOOS EN GOHELLE	Site du 11/19 Rue Léon Blum	EU	200	55
LIEVIN	Rue du Premier Mai	Unitaire	400, 500	650
MEURCHIN	Rue Léon Gambetta + Chemin des Près	Unitaire	200	700
SAINS EN GOHELLE	Impasse Laennec	Unitaire	300	175
LIEVIN	Rue Jacob	Unitaire	300, 400	370
VENDIN LE VIEIL	Face n°54 Rue Facq	Unitaire	400	0

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

LIEVIN	Rue du 4 Septembre	Unitaire	300, 400, 500	500
MERICOURT	Rue Diderot	Unitaire	800	450
ABLAIN SAINT NAZAIRE	100 rue Lancino Ablain	EP, EU	300, 600	150
AVION	Boulevard Henri Martel	Unitaire	300	120
BILLY MONTIGNY	Rue Maréchal Fayolle	Unitaire	200, 400, 600	250
LENS	Rue Tassette	Unitaire	300, 400, 600	100
LENS	Rue Paul Bert bâtiment PNC	EP, Unitaire	200, 300, 400	300
BILLY MONTIGNY	Rue Fayolle	Unitaire	200	90
BOUVIGNY BOYEFFLES	Chemin Delval	Unitaire	400	0
HARNES	Rue Virel	Unitaire	200, 300	150
LIEVIN	Rue Jules Ferry	Unitaire	400	485
ELEU DIT LEAUWETTE	Rue Gabriel Péri	Unitaire	400, 500	530
LENS	Rue Antoine Parmentier	Unitaire	200	0
SOUCHEZ	Rue Pasteur	Unitaire	300	70
HARNES	Rue de Picardie	Unitaire	200, 300, 400, 500	550
HARNES	Rue de Bretagne	Unitaire	500	150
FOUQUIERES LEZ LENS	Rue Bourganeuf	Unitaire	1200, 1600	366
FOUQUIERES LEZ LENS	Rue Jules Guesde	Unitaire	300, 800	300
FOUQUIERES LEZ LENS	Rue Jean Jaurès	Unitaire	400, 500	540
FOUQUIERES LEZ LENS	Rue Urianne Sorriaux	Unitaire	300, 800	90
AVION	Rue Brossolette	Unitaire	300, 400	650
HARNES	Impasse des Collinettes	Unitaire	300	90
MERICOURT	Place Semart	EP, EU, Unitaire	200, 300, 400	550
VIMY	Mémorial Canadien	EU	200, 300	0
LENS	Rue Maurice Carton	Unitaire	500	36
MERICOURT	Rue Wiener	Unitaire	200	76
AVION	Boulevard Henri Martel	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800, 1000, 1200, 1400	2000

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

MAZINGARBE	Place Dixmude	Unitaire	400	60
AVION	Rue Pierre Sémard	EP, EU, Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800, 1000	1160
HARNES	Cité Bellevue	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800	8490
HARNES	Avenue des Saules	Unitaire	500, 600	?
FOUQUIRES LEZ LENS	Rue Montdidier	Unitaire	300	150
ABLAIN SAINT NAZAIRE	Rue Lancino	EP	400	276
MERICOURT	Rue du 8 Mai	EU	200	150
VENDIN LE VIEIL	Place Centrale	Unitaire	300, 400, 600	125
LOISON SOUS LENS	Rue du Docteur Schweitzer	Unitaire	400, 500	167
BILLY MONTIGNY	Rue Danton	Unitaire	1000	75
MERICOURT	Cité du Parc de la Croisette	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800	10800
LENS	Rue Sevigne	Unitaire	500	118
HARNES	Rue de Saint Dizier	Unitaire	300, 400	308
MERICOURT	Rue Victor Hugo	EP, EU	200, 300	612
SALLAUMINES	Rue de Guînes	EP, EU, Unitaire	300, 400	Inconnu
SERVINS	Hameau Maisnil	Unitaire	300	280
LIEVIN	Av Arthur Lamendin	Unitaire	500	45
LENS	Rue du Moulin / Route d'Arras	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800, 1000	1500
AVION	Rue Henri Ghesquiere	EU, Unitaire	200, 300	1200
SERVINS	Rue de le Mairie	Unitaire	300	60
LIEVIN	Zone Commerciale Carrefour	Unitaire	1200	81
MEURCHIN	Chemin des Près	Unitaire	1200, 1400	544
LOOS EN GOHELLE	Rue Salengro	Unitaire	400	60
AVION	Bd Gabriel Péri	EU, Unitaire	200	80
SALLAUMINES	Rue Bayeux	Unitaire	300, 400, 500, 600, 800	600
SALLAUMINES	Rue Viré	EP, EU	200, 300	490
LIEVIN	Rue de la Croix Rouge	Unitaire	300	75

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

MAZINGARBE	Rue Dupuich	Unitaire	300	66
ABLAIN SAINT NAZAIRE	Rue de Namur	EP	300	32
AVION	Boulevard Péri	EU	300	72
AVION	Rue Fresnoy	EU	200, 300	110
BILLY MONTIGNY	Rue Léon Blum	Unitaire	500	57
LIEVIN	Rue Henri Martin	EP, EU, Unitaire	400, 500, 600, 800, 1000, 1200	500
LENS	Rue de la Paix	Unitaire	300, 400, 1000	225
BENIFONTAINE	Rue Pasteur	Unitaire	300, 500, 600	80
BOUVIGNY BOYEFFLES	Rue Marteloy (lotissement)	EP, EU	200, 300	0
BILLY MONTIGNY	Impasse du Dr Lourthies	Unitaire	1200	129
BILLY MONTIGNY	Rue du Docteur Lourthies	Unitaire	1200	128
HARNES	Chemin du Bois	Unitaire	500, 600	450
LIEVIN	Rue Victor Masse	EU	200	72
LENS	Rue Chateaubriand	Unitaire	400, 600, 800, 1000	553
LENS	Rue Saint Alfred	Unitaire	300, 400	500
LENS	Rue de l'Eglise	Unitaire	300, 400	275
LENS	Rue Hector Laloux	Unitaire	400, 600	355
GOUY SERVINS	Toutes rues	EP	300, 400, 500	3500
LIEVIN	Cité Genette	EP, EU	200, 300, 400, 500, 600	5000
BULLY LES MINES	Cité des Alouettes	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800, 1000	16615
LENS	Cité 4	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800	5705
LENS	Cité 4	Unitaire	300, 400, 500, 600, 800, 1000, 1200	5000
ABLAIN SAINT NAZAIRE	TEST	Unitaire	400	100
SALLAUMINES	Cité 4/11	EU, Unitaire	200, 300, 400, 500, 1000	2160
SALLAUMINES	Cité 5	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600	2250
SAINS EN GOHELLE	Cité 10	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600	6800

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

SALLAUMINES	Complément Cité 5	Unitaire	200, 300, 400, 500, 600, 800, 1000	5000
			Total (ml) :	**111 130**

SUIVI DE LA REPARTITION PAR CONTRAT DES INSPECTIONS TELEVISUELLES SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

	Linéaire d'inspection télévisuelle des réseaux (ml) - article 21 du contrat				
Année	G6001 - CALL assainssement - réalisé	G6001 - CALL assainissement - engagement	G760E - CALL Eau - réalisé	G760E - CALL Eau - engagement	Total réalisé
2016	6122	6000	9448	25000	15570
2017	6876	6000	21450,7	25000	28326,7
2018	6201	6000	9916,46	25000	16117,46
2019	6944	6000	104186	25000	111130
Avancement depuis l'origine du contrat	non		145001,16	100000	
			45001,16ml d'inspection télévisuelle en avance depuis l'origine du contrat		

→ *Le curage*

Le plan de curage préventif :

Interventions de curage préventif	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**N/N-1**
Nombre d'interventions sur réseau	37 198	36 714	36 430	70 398	69 887	-0,7%
sur accessoires	37 198	36 714	36 430	70 398	69 887	-0,7%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	37 198	36 714	36 430	70 398	69 887	-0,7%
Longueur de canalisation curée (ml)	91 670	77 755	95 810	95 166	259 133	172,3%

Les désobstructions curatives :

Interventions curatives	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**N/N-1**
Nombre de désobstructions sur réseau	697	736	836	1 095	773	-29,4%
sur branchements	538	591	519	484	333	-31,2%
sur canalisations	129	111	279	232	181	-22,0%
sur accessoires	30	34	38	379	259	-31,7%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	30	34	38	379	259	-31,7%
sur dessableurs	0	0	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	9 730	12 265	8 630	6 683	1 899	-71,6%

En 2019, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **4,53 / 1000 abonnés.**

→ *Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]*

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage **[P252.2]** permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	103	103	103	103	104	1,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	1 274 348	1 275 087	1 280 972	1 284 772	1 284 671	-0,0%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	8,08	8,08	8,04	8,02	8,10	0,0%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

4.2. L'efficacité de la collecte

4.2.1. LA MAITRISE DES ENTRANTS

Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
garantir les performances du système de traitement,
garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS…) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 12 août 2016) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 12 août 2016, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, …),
l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Le bilan 2019 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de conventions et d'arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année :

Entreprise	Type de tiers	Commune	Unité de Traitement	Date d'effet	Calcul de coefficient CP
O-I MANUFACTURING – ex BSN GLASSPACK	Verrerie	Wingles	Wingles	04/03/2010	NON
BRASSERIE CASTELAIN	Fabrication de bières	Bénifontaine	Wingles	01/07/2008	OUI
SCI PALAT - MR CLAY	Location de bâtiments à usage commercial	Vendin-le-Vieil	Wingles	05/07/2011	NON
SIMON-DUTRIAUX S.A.	Préparation de sauces, fumage et marinage de poissons	Vendin-le-Vieil	Wingles	01/01/2013	OUI
GEA (ex ERGÉ SPIRALE SORAMAT)	Fabrication d'échangeurs thermiques	Wingles	Wingles	16/09/2002	NON
LOCAGEL	Entreposage frigorifique	Vendin-le-Vieil	Wingles	24/10/2012	NON
PCB SA	Traitement des bardes de lard	Vendin-le-Vieil	Wingles	23/03/2002	NON
PROVER	Recyclage verre	Wingles	Wingles	15/09/2009	OUI
WEIR POWER & INDUSTRIAL	Fabrication de soupapes de sécurité et de sureté	Vendin-le-Vieil	Wingles	09/08/2012	OUI
ARVATO	Conseil en relations publiques et communication	Vendin-le-Vieil	Wingles	21/11/2008	NON
NORD HELIO SERVICE	Héliogravure	Mazingarbe	Mazingarbe	1991	NON
STERIENCE	Désinfection de matériel chirurgical	Bully-les-Mines	Mazingarbe	19/05/2006	NON
RELAIS FRIGO A21	Entrepôt frigorifique	Bully-les-Mines	Mazingarbe	2010	NON
NORMATEC SA	Usinage de pièces de structures aéronautiques	Bully-les-Mines	Mazingarbe	14/07/2011	NON
CENTRE DE PSYCHOTÉRAPIE "LES MARRONNIERS"	Centre de psychothérapie, unité de soins	Bully-les-Mines	Mazingarbe	01/09/2014	OUI
CARMI NORD PAS DE CALAIS – « LE SURGEON »	Clinique gérontologie	Bully-les-Mines	Mazingarbe	18/11/2013	NON
ITM LOGISTIQUE INTERNATIONALE (base Intermarché)	Entreposage et expédition de produits secs	Vimy	Loison-sous-Lens	24/04/2014	OUI
BENALU	Fabrication de bennes poids lourds	Liévin	Loison-sous-Lens	17/06/1993	NON
SIMASTOCK	Stockage et gestion de stocks	Aix Noulette	Loison-sous-Lens	24/01/1996	NON
BRIOIS (S.A.S.)	Conditionnement de beurre	Liévin	Loison-sous-Lens	26/01/2006	NON
CHL CENTRE HOSPITALIER DE LENS	Centre hospitalier	Lens	Loison-sous-Lens	26/01/2001	NON
CORA LENS 2	Grande distribution	Vendin-le-Vieil	Loison-sous-Lens	08/12/2001	NON

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Entreprise	Type de tiers	Commune	Unité de Traitement	Date d'effet	Calcul de coefficient CP
DALKIA	Exploitation chaufferie urbaine	Avion	Loison-sous-Lens	02/12/2010	NON
CERELIA (EUROROL)	Fabrication industrielle de pâtisserie	Liévin	Loison-sous-Lens	13/09/2017	OUI
BADELLE (INTERMARCHE)	Grande distribution	Noyelles-sous-Lens	Loison-sous-Lens	12/09/2007	NON
ID LOGIDIS (ex Logisdis)	Réfrigération	Lens	Loison-sous-Lens	15/03/2002	OUI
MATU PIECES AUTO	Démontage de véhicules automobiles	Liévin	Loison-sous-Lens	08/03/2008	NON
MECACORP (ex Namkey)	Plasturgie équipement automobile	Lens	Loison-sous-Lens	03/02/2012	NON
LENSOISE DU CUIVRE - NEXANS	Fabrication de câbles en cuivre et aluminium	Lens	Loison-sous-Lens	19/10/2006	NON
NORVALO	Centre de tri des déchets ménagers et industriels	Noyelles-sous-Lens	Loison-sous-Lens	09/06/2005	NON
FERME BEAUCAMPS	Elevage de vaches laitières	Souchez	Loison-sous-Lens	26/03/2008	OUI
PALCHEM	Fabrication de produits chimiques fins	Angres	Loison-sous-Lens	18/01/2012	NON
TT PLAST	Fabrication des sacs en plastique	Lens	Loison-sous-Lens	2010	OUI
TT PLAST - PCR	Valorisation des déchets d'emballage plastique	Lens	Loison-sous-Lens	18/01/2012	OUI
AE&E OPERATION FRANCE (ex INOVA)	Usine d'incinération	Noyelles-sous-Lens	Loison-sous-Lens	11/07/2011	NON
DURISOTTI	Carrossier	Sallaumines	Loison-sous-Lens	01/07/2002	OUI
SOVIMO	Conditionnement et transformation d'œufs	Vimy	Loison-sous-Lens	21/07/2004	OUI
WESTEEL VOYAGES	Transport de voyageurs	Sallaumines	Loison-sous-Lens	26/06/2008	NON
KEOLIS ARTOIS - TADAO	Transport Urbain	Lens	Loison-sous-Lens	01/01/2011	NON
LA GOSSE	Fabrication de limonade et sirop	Liévin	Loison-sous-Lens	01/01/2009	NON
IMPRIMERIE DE LA CENTRALE	Imprimerie de labeur Offset	Lens	Loison-sous-Lens	02/12/2011	NON
CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE	Centre de psychothérapie, unité des soins hôpital de jour	Liévin	Loison-sous-Lens	2013	NON
GAZONOR METHAMINE	Captage et traitement gaz	Avion	Loison-sous-Lens	18/11/1997	NON
VOLMA SERPEC	Fabrication de volets en PVC ou aluminium	Harnes	Fouquières-lès-Lens	16/06/2007	NON
DURAND PRODUCTION (S.A.S.)	Préparation et conditionnement de produits destinés au secteur automobile	Harnes	Fouquières-lès-Lens	03/02/2012	NON
LABORATOIRE KOSMETO	Fabrication de produits cosmétiques et capillaires	Harnes	Fouquières-lès-Lens	19/08/2011	OUI
KLOOSTERBOER	Stockage de produits palettisés pour Mac Cain	Harnes	Fouquières-lès-Lens	13/09/2007	NON

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Entreprise	Type de tiers	Commune	Unité de Traitement	Date d'effet	Calcul de coefficient CP
MC CAIN	Transformation pommes de terre	Harnes	Fouquières-lès-Lens	28/11/1997	CSD CALCUL AVEC ASSIETTE
SEVIA - VEOLIA PROPRETE	Transit et regroupement de déchets de garage	Harnes	Fouquières-lès-Lens	16/06/2009	NON
NORDISTE DE L'ENVIRONNEMENT	Tri et revalorisation des DIB et déchets issus du BTP	Harnes	Fouquières-lès-Lens	12/05/2009	NON
RAMERY ENVIRONNEMENT - DASRI	Collecte et traitement des déchets hospitaliers	Harnes	Fouquières-lès-Lens	26/08/2011	OUI
AUTO SYSTEME	Exploitation dépôt de véhicules hors d'usage	Billy-Montigny	Fouquières-lès-Lens	04/06/2010	NON
SECHE ENVIRONNEMENT / NOROXO	Dépollution des matériaux provenant du sol de l'usine NOROXO	Harnes	Fouquières-lès-Lens	2018	NON

La conformité des branchements domestiques

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

Le tableau suivant présente le nombre de contrôles et d'enquêtes réalisés durant l'exercice 2019 sur l'aspect conformité des branchements et des installations intérieures.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Communes	DIA (installations intérieures)	Conformité des branchements en domaine publique
Ablain Saint Nazaire	9	2
Acheville	0	0
Aix Noulette	3	1
Angres	6	2
Annay sous Lens	2	8
Avion	30	7
Bénifontaine	1	0
Billy Montigny	11	3
Bouvigny Boyeffles	4	6
Bully les Mines	25	25
Carency	2	1
Eleu dit Leuwette	3	1
Estevelles	0	2
Fouquières les Lens	3	7
Givenchy en Gohelle	5	3
Gouy Servins	27	0
Grenay	4	4
Harnes	8	16
Hulluch	0	3
Lens	21	13
Liévin	46	46
Loison sous Lens	4	5
Loos en Gohelle	4	15
Mazingarbe	4	19
Méricourt	23	10
Meurchin	1	11
Noyelles sous Lens	3	8
Pont à Vendin	2	4
Sains en Gohelle	26	5
Sallaumines	12	9
Servins	17	3
Souchez	7	7
Vendin le Vieil	5	3
Villers au Bois	1	1
Vermelles	0	0
Vimy	8	3
Wingles	19	9
Total :	**346**	**270**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

4.2.2. LA MAITRISE DES DEVERSEMENTS EN MILIEU NATUREL

La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'usines de dépollution	7	7	7	7	8
Nombre de déversoirs d'orage	206	210	213	214	214
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	36	36	36	36	36

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » **[P255.3]** (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	100	100	100	100	100

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	**100**	**90**
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	10
Total:	**120**	**100**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

La conformité de la collecte [P203.3]

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, Veolia met à disposition de la Collectivité les informations suivantes qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

Pluviométrie :

Hauteur de pluie totale (mm)	**2017**	**2018**	**2019**
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)	723	630	561
DO - ANNAY SOUS LENS - Kleber (AS)	723	630	561
DO - ELEU DIT LEAUWETTE - Péri (AS)	656	643	682
DO - HARNES - allée des Bouleaux (AS)	609	633	674
DO - HARNES - chemin du Halage (AS)	609	633	674
DO - HARNES - rue de Varsovie (AS)	609	633	674
DO - HARNES - Zola (AS)	609	633	674
DO - LENS - rue Kennedy (AS)	661	614	517
DO - LENS - usine NEXANS (AS)	661	614	517
DO - MAZINGARBE - Clapet (AS)	603	713	774
DO - PONT A VENDIN - Lucarini (AS)	723	630	561
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin de la Buisse (AS)	723	630	561
PR - HULLUCH - rue Voltaire (AS)	723	630	561
PR - LENS - Place de la République (AS)	738	771	733
PR - MAZINGARBE - av Jean Jaurès rue Voltaire (AS)	603	713	774
PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage (AS)	723	630	561
Moyenne	**668**	**649**	**629**

Bilan global des déversements :

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m3) :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Point de déversement (>120 kg DBO5/j)	2017	2018	2019
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)	3 463	17 067	9 204
DO - ANNAY SOUS LENS - Kleber (AS)	78 501	69 532	75 316
DO - ELEU DIT LEAUWETTE - Péri (AS)	136 165	104 247	296 268
DO - HARNES - allée des Bouleaux (AS)	15 365	18 236	7 777
DO - HARNES - chemin du Halage (AS)	35 024	33 755	52 266
DO - HARNES - rue de Varsovie (AS)	51 905	44 136	37 599
DO - HARNES - Zola (AS)	6 518	10 309	9 632
DO - LENS - rue Kennedy (AS)	135 465	151 396	193 029
DO - LENS - usine NEXANS (AS)	278 100	290 985	344 913
DO - MAZINGARBE - Clapet (AS)	277 450	375 349	281 517
DO - PONT A VENDIN - Lucarini (AS)	200 216	193 121	127 105
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin de la Buisse (AS)	621 863	661 616	424 793
PR - HULLUCH - rue Voltaire (AS)	363	295	3 244
PR - LENS - Place de la République (AS)	718 091	748 799	676 863
PR - MAZINGARBE - av Jean Jaurès rue Voltaire (AS)	35 405	52 375	48 077
PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage (AS)	183 519	424 920	202 118
Type non défini: Tous	**2 777 413**	**3 196 138**	**2 789 721**

Charges totales déversées (par temps sec et par temps de pluie) (en kgDBO5) :

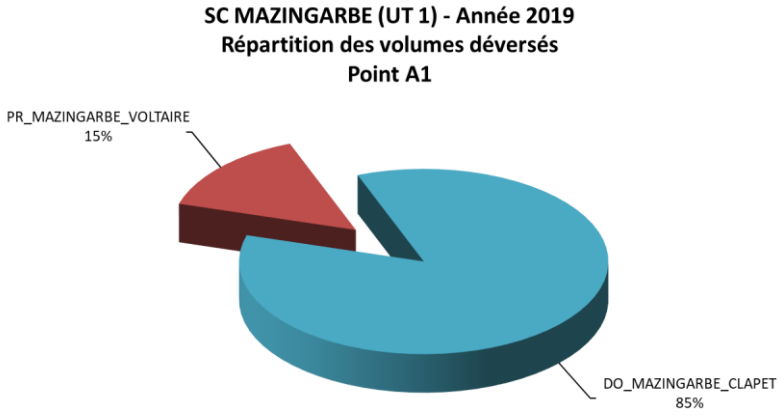
Point de déversement A1 (>600 kg DBO5/j)	2017	2018	2019
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)	21	186	28
DO - ELEU DIT LEAUWETTE - Péri (AS)	5 355	6 950	22 961
DO - LENS - rue Kennedy (AS)	7 044	4 602	6 370
DO - LENS - usine NEXANS (AS)	8 157	7 071	1 340
DO - MAZINGARBE - Clapet (AS)	5 735	5 530	25 477
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin de la Buisse (AS)	32 337	93 736	152 925
PR - LENS - Place de la République (AS)	71 091	65 295	170 908
Type non défini: Tous	**129 740**	**183 371**	**380 009**

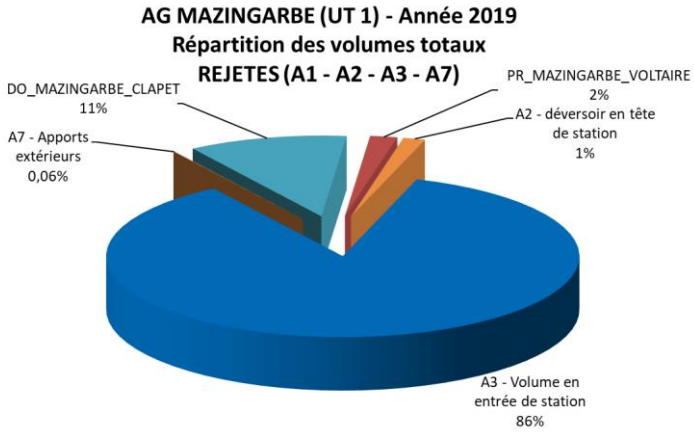
→ *Les résultats de l'autosurveillance*

Système de collecte de Mazingarbe – UT1

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
DO_MAZINGARBE_CLAPET	45	6 058	281 517	41 946	24 070	25 477	7 460	287
PR_MAZINGARBE_VOLTAIRE	76	20 819	48 077					

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





Les volumes déversés par le DO - MAZINGARBE - Clapet représentent 85% des volumes totaux déversés aux points A1 du système de collecte.

En 2019, les volumes déversés sont en baisse de 22,9% et le ratio A1/(A1+A2+A3) est égal à 12,7% > 5%, en baisse par rapport à 2018 (16,3%) et ce malgré une hausse de la pluviométrie de 6%.
Les 2 DO (A1) du système de collecte ont des fréquences de déversements supérieures à 20 déversements /an par temps de pluie.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

<u>Programme d'amélioration :</u>

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte

La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte

- Programmation en 2021 de la mise en place du diagnostic permanent et de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte.

- Un programme de plus de 20km/an d'ITV a été contractualisé avec le délégataire du réseau d'assainissement.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

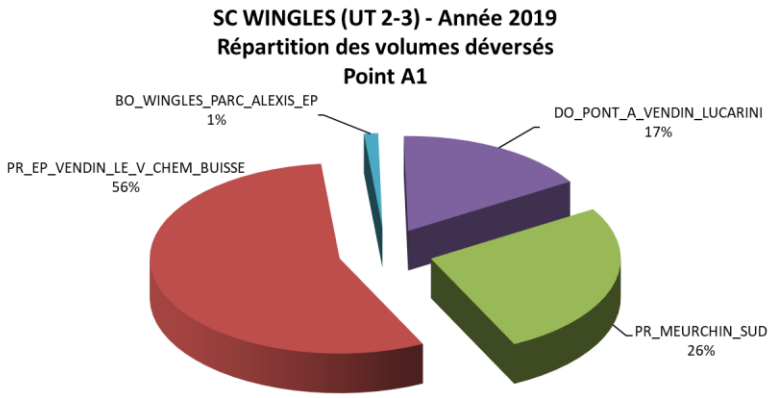
La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.

- Travaux d'amélioration de la collecte :
  - Finalisation en 2019 : Bully les Mines/Grenay rue Zola, impasse Gervaise, rue Ansart.
  - Bouvigny Boyeffles rue Curie.
  - Sains en Gohelle boulevard Vauban et boulevard de la Liberté.

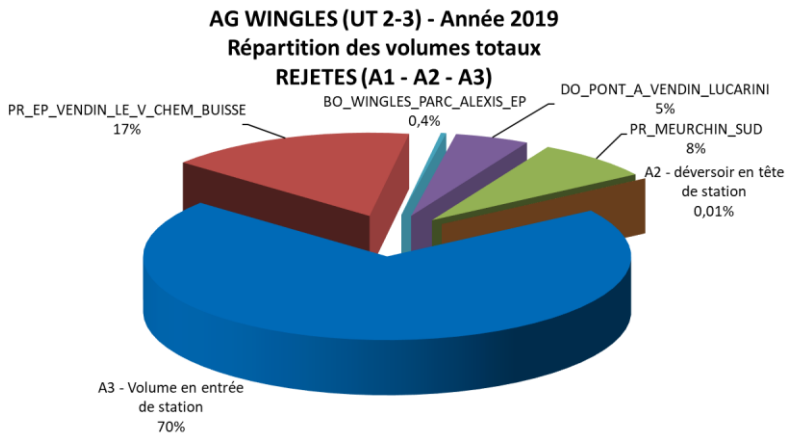
3. Régularisation administrative sur le système de collecte
   - Régularisation administrative du système de collecte engagé en octobre 2019.
   - Révision du règlement du service d'assainissement en cours.

Système de collecte de Wingles – UT2/3

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
PR_EP_VENDIN_LE_V_CHEM_BUISSE	308	11 606	424 793	463 024	337 286	152 925	17 417	1 678
BO_WINGLES_PARC_ALEXIS_EP	5	1 603	9 204	276	32	28	17	1
DO_PONT_A_VENDIN_LUCARINI	87	34 365	127 105					
PR_MEURCHIN_SUD	181	7 383	202 118					
PR_HULLUCH_VOLTAIRE	17	1 188	3 244					
DO_ANNAY_SOUS_LENS_KLEBER	64	13 246	75 316					



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Certains DO sont influencés par la présence d'ECP (ressuyage et eaux de nappe): PR - VENDIN LE VIEIL - chemin de la Buisse et PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage.

En 2019, le ratio A1/(A1+A2+A3) est égal à 29,6% > 5%, en baisse par rapport à 2018 (40%).
Au moins un DO (A1) du système de collecte déverse plus de 20 journées/an par temps de pluie.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Programme d'amélioration :

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte

La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte

- Mise en place du diagnostic permanent et de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte, engagés en 2019 (fin juin 2020).
- Un programme de gestion patrimonial dans le cadre du contrat de délégation.
- Un programme de plus de 20km/an d'ITV a été contractualisé avec le délégataire du réseau d'assainissement.
- Etude préalable au zonage pluvial engagée en 2019 sur le système d'assainissement.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.

- Travaux de réduction des déversements Temps Sec au PR Meurchin Sud (issus du diagnostic permanent) : Maîtrise d'œuvre engagée en 2019.
- Travaux de déconnexion des eaux de pluie : Vendin le Vieil rue Delory.
- Travaux d'amélioration de la collecte : Hulluch rue Salengro et Pont à Vendin rue Hocq.

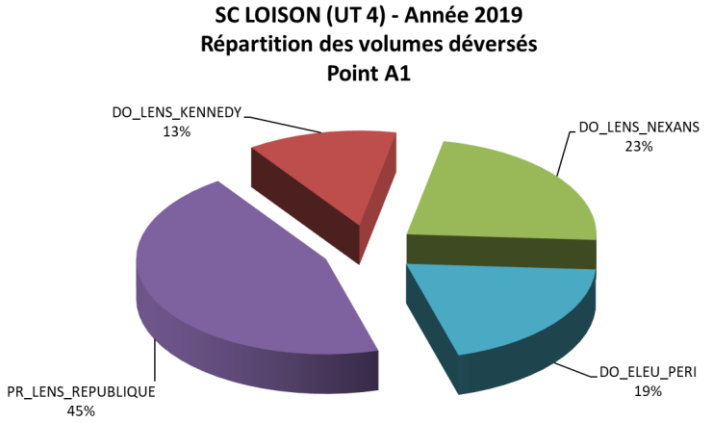
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

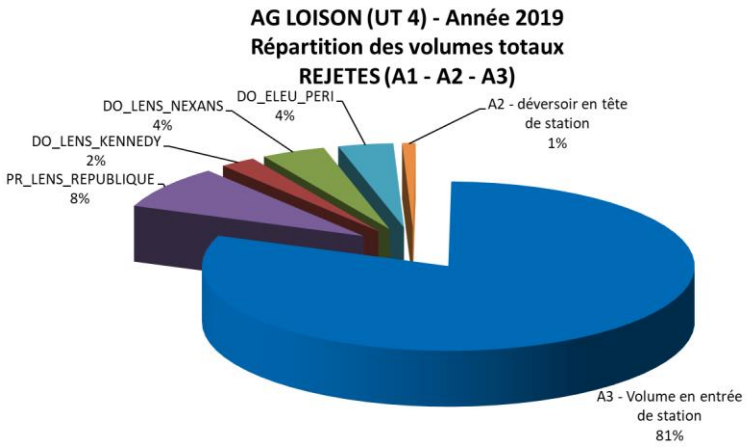
3. Régularisation administrative sur le système de collecte

   - Révision du règlement du service d'assainissement en cours.

Système de collecte de Loison – UT4

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
PR_LENS_REPUBLIQUE	115	32 024	676 863	836 941	400 364	170 908	49 106	2 403
DO_LENS_KENNEDY	120	49 403	193 029	19 206	15 153	6 370	569	89
DO_LENS_NEXANS	107	30 677	344 913	10 347	8 623	1 397	621	55
DO_ELEU_PERI	86	20 918	296 268	83 251	45 181	22 961	16 339	785





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

En 2019, les déversements du DO PR - LENS - Place de la République représentent 45% des volumes totaux annuels déversés aux points A1 du système de collecte. Les événements pluvieux d'octobre à décembre ont fortement contribués aux déversements de volumes importants.

Le ratio A1/(A1+A2+A3) est égal à 18,5% > 5%, en légère augmentation par rapport à 2018 (15%) et 2017 (16%). Pour autant, la pluviométrie a été moins importante (-12%/2018).
Tous les DO (A1) du système de collecte ont des fréquences de déversements largement supérieures à 20 déversements/an par temps de pluie.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Programme d'amélioration :

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte

La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte

- Le diagnostic permanent a été mis en place. Il a permis de mettre en évidence les secteurs sensibles aux Eaux Claires Parasites et d'entamer un programme de travaux.
- Programmation en 2021 de la mise en place de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte.
- Un programme de plus de 20km/an d'ITV a été contractualisé avec le délégataire du réseau d'assainissement.
- Programme d'actions pour la prévention des inondations sur les communes du bassin versant de la Souchez : réalisation des Diagnostics de Vulnérabilité Communale et d'un programme de travaux ; réalisation d'une étude hydrologique sur l'amont du bassin versant et engagement d'un programme Erosion.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.

- Travaux de déconnexion des eaux de pluie : Givenchy en Gohelle rue des Alouettes, Loos en Gohelle rue Cordonnier et base 11-19, Eleu dit Leauwette rue Bourdaloue et rue Péri.
- Travaux d'amélioration de la collecte :
  - Lens rue du Temple et rue de l'Indépendance.
  - Eleu dit Leauwette rue Péri.
  - Ablain Saint Nazaire rue Lancino.

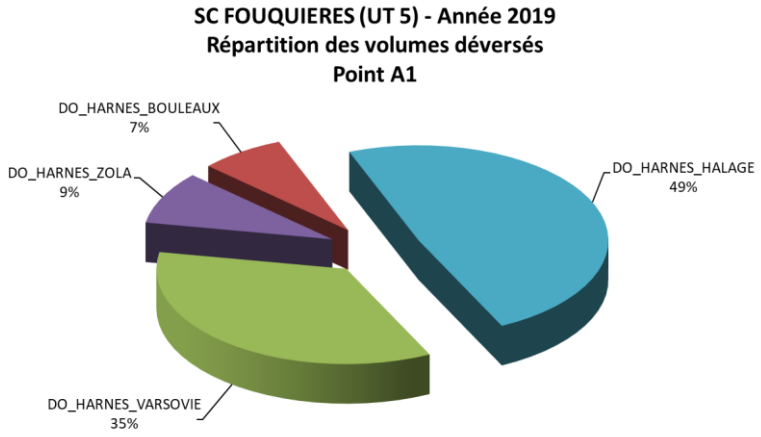
3. Régularisation administrative sur le système de collecte

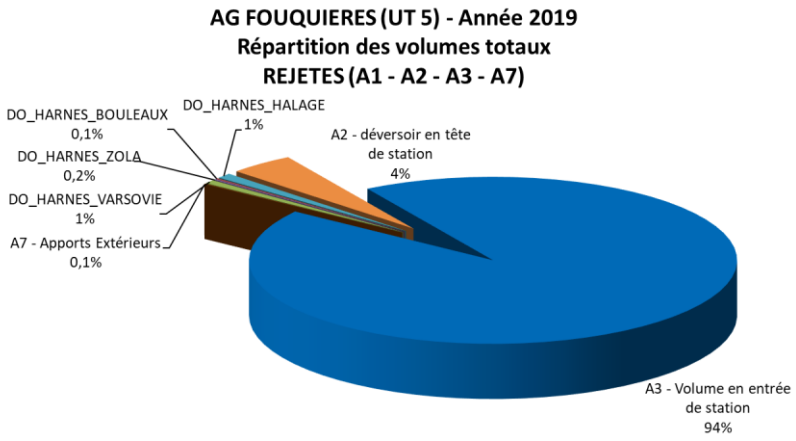
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- Révision du règlement du service d'assainissement en cours.

Système de collecte de Fouquières – UT5

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
PR_LENS_REPUBLIQUE	115	32 024	676 863	836 941	400 364	170 908	49 106	2 403
DO_LENS_KENNEDY	120	49 403	193 029	19 206	15 153	6 370	569	89
DO_LENS_NEXANS	107	30 677	344 913	10 347	8 623	1 397	621	55
DO_ELEU_PERI	86	20 918	296 268	83 251	45 181	22 961	16 339	785





Le système de collecte est conforme pour l'année 2019: Ratio A1/(A1+A2+A3) < 5% des volumes produits par l'agglomération comme de 2015 à 2018.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Programme d'amélioration :

1- Amélioration de la connaissance du système de collecte

La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte

- Programmation en 2021 de la mise en place du diagnostic permanent et de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte.
- Un programme de plus de 20km/an d'ITV a été contractualisé avec le délégataire du réseau d'assainissement.
- Etude préalable au zonage pluvial engagée en 2019 sur le système d'assainissement, lancement en janvier 2020.
- Diagnostic amont RSDE réalisé.

2- Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.

- Travaux de déconnexion des eaux de pluie : Harnes rue des Saules et Fouquières-lès-Lens rue Urianne Sorriaux.
- Travaux d'amélioration de la collecte :
  - Harnes rue des Saules.
  - Billy Montigny rue Danton Parmentier.
  - Méricourt rue du 1er Mai.

3- Régularisation administrative sur le système de collecte

→ Révision du règlement du service d'assainissement en cours.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

4.3. L'efficacité du traitement

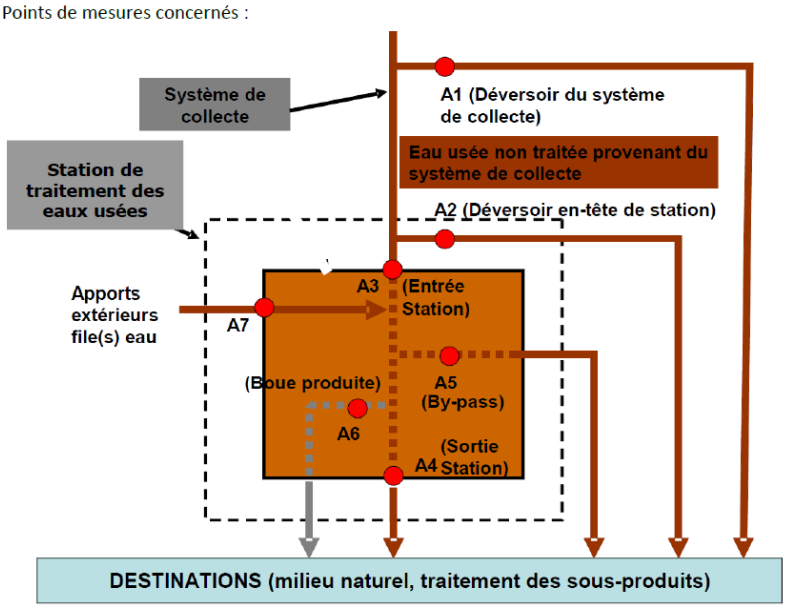
La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Mesurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. De nouvelles règles sont ainsi appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration.

- les flux considérés en entrée et en sortie du système de traitement tiennent à présent compte du débit de référence ou du Percentile 95 (PC95). En pratique seuls les flux à hauteur du débit de référence sont retenus dans les calculs. Ainsi, tous les volumes déversés par le Déversoir en Tête de Station (A2) au-delà du débit de référence sont écartés et n'interviennent pas dans les calculs de conformité. Il en est de même pour le calcul de la Charge Brute de Pollution Organique, basé sur les flux en entrée en DBO5,
- un bilan d'autosurveillance est à présent considéré hors condition normale de fonctionnement (et les paramètres non-conformes sont alors écartés) lorsque le débit en entrée de station d'épuration (A3) dépasse le débit de référence PC95,
- dans le cas des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, le calcul de la conformité nationale sera basé uniquement sur la valeur du PC95 calculée et le calcul de la conformité locale prendra en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence défini dans l'acte administratif. Dans le cas des stations inférieures à 2 000 EH, seul le débit de référence issu de l'acte administratif sera considéré.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.

Points de mesures concernés :



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Dénomination SANDRE des points de mesures

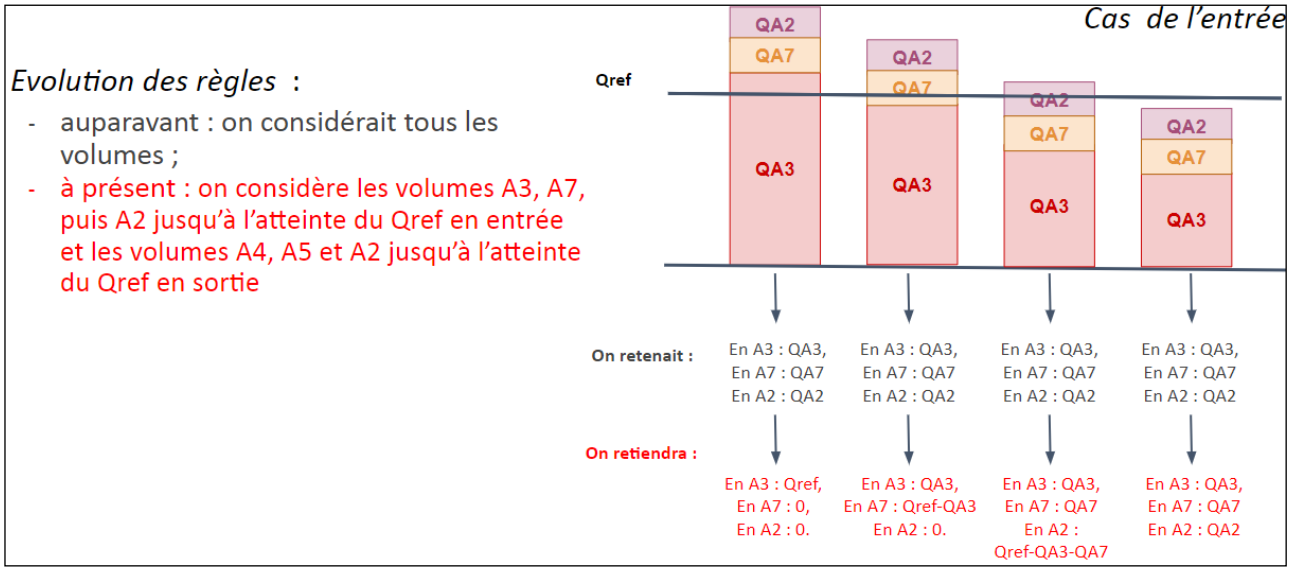


Schéma explicatif des nouvelles modalités
pour le calcul des volumes, concentrations, et flux

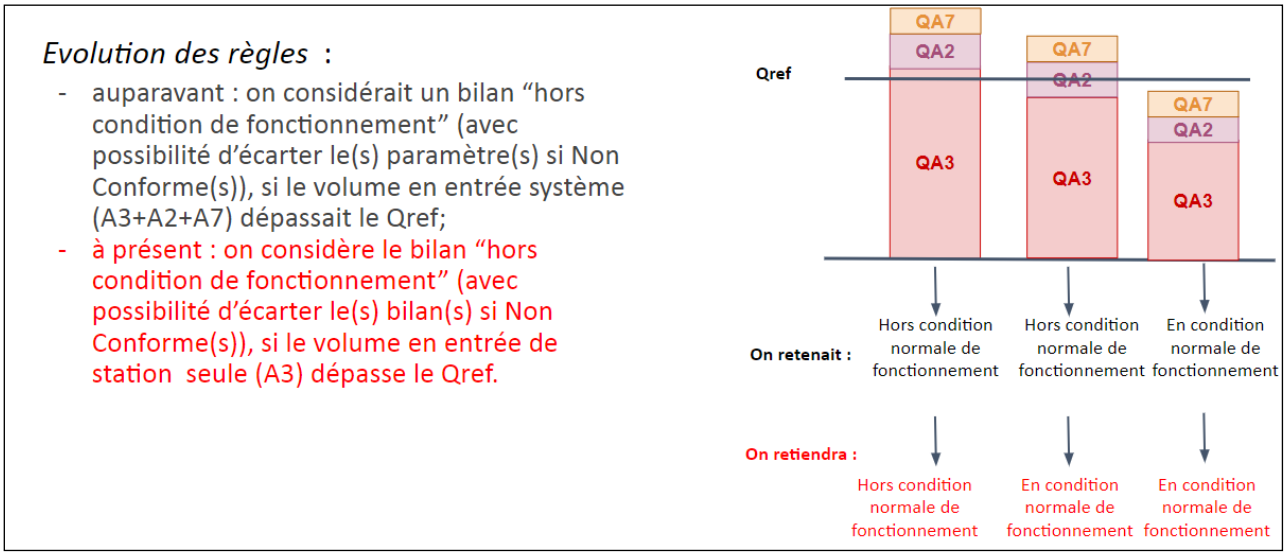


Schéma explicatif des nouvelles modalités
pour définir si le bilan est en ou hors condition normale de fonctionnement

Afin d'intégrer ces nouvelles règles, nous avons également fait évoluer notre outil interne OPUS pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit à présent les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant ces nouvelles règles de calcul. A l'occasion de ce changement, nous avons également décidé de conserver uniquement nos évaluations « exploitant » de la conformité locale et de ne plus transmettre nos évaluations « exploitant » de la conformité européenne. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la Charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

C'est également pourquoi, nous avons rappelé les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité.

En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

4.3.1. CONFORMITE GLOBALE

La conformité des équipements d'épuration [P204.3]

Cet indicateur **[P204.3]** permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'état et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut). Pour rappel, la conformité à la directive européenne n'est à présent plus évaluée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	99,75
LAGUNE - ACHEVILLE - rue Jean Lenne	100,00
LAGUNE - SERVINS - D75	0,00
LAGUNE - VILLERS AU BOIS - rue pâquerette	0,00
STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet	100,00
STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens	100,00
STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles	100,00
STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Cet indicateur **[P254.3]**, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2015	2016	2017	2018	2019
Performance globale du service (%)	**99**	**100**	**97**	**99**	**98**
STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet	97	98	87	95	92
STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens	99	100	98	100	100
STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles	100	100	100	100	96
STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau	100	100	100	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

A partir de 2019, cette conformité est évaluée en retenant les nouvelles règles inclues dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet	100	100	100	100	100
STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens	100	100	100	100	100
STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles	100	100	100	100	100
STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau	100	100	100	100	100

4.3.2. BILAN D'EXPLOITATION ET CONFORMITES PAR STATION

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

LAGUNE - ACHEVILLE - rue Jean Lenne

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2019
Débit de référence (m3/j)	75
Capacité nominale (kg/j)	27

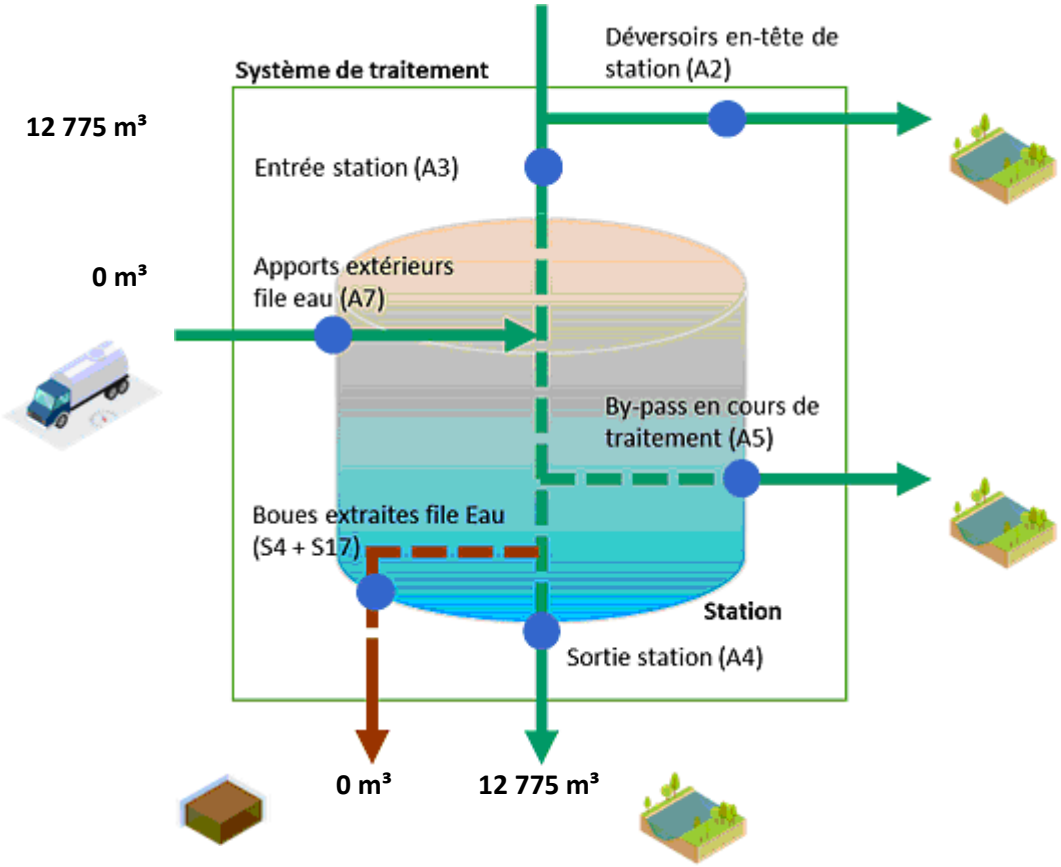
Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	200,00	35,00					
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	150,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

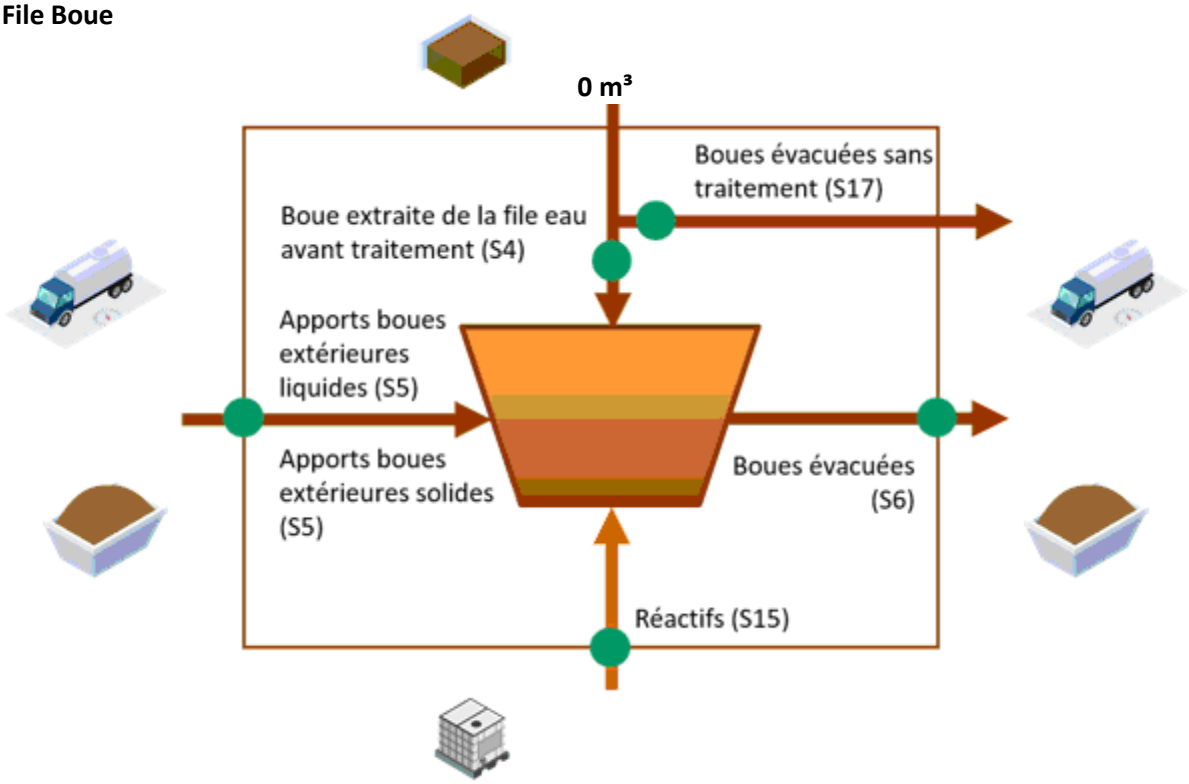
* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

ACHEVILLE



File Boue



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Fréquences d'analyses

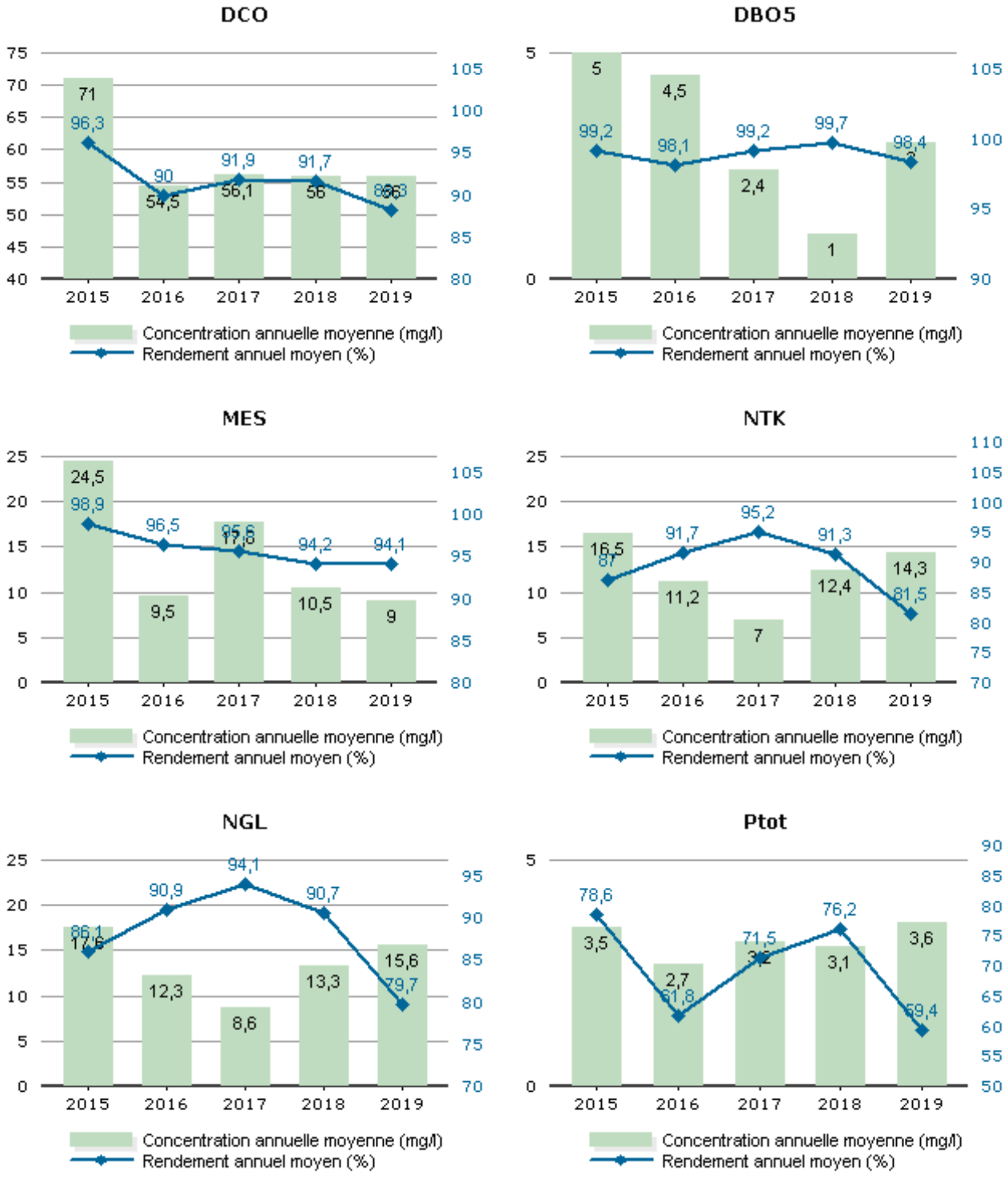
Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2019
DCO	2
DBO5	2
MES	2
NTK	2
NGL	2
Ptot	2

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2015	2016	2017	2018	2019
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Destination des boues évacuées

Une bathymétrie des bassins a été réalisée en 2017 et un curage des bassins réalisés en 2019.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

LAGUNE - SERVINS - D75

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2019
Débit de référence (m3/j)	120
Capacité nominale (kg/j)	43

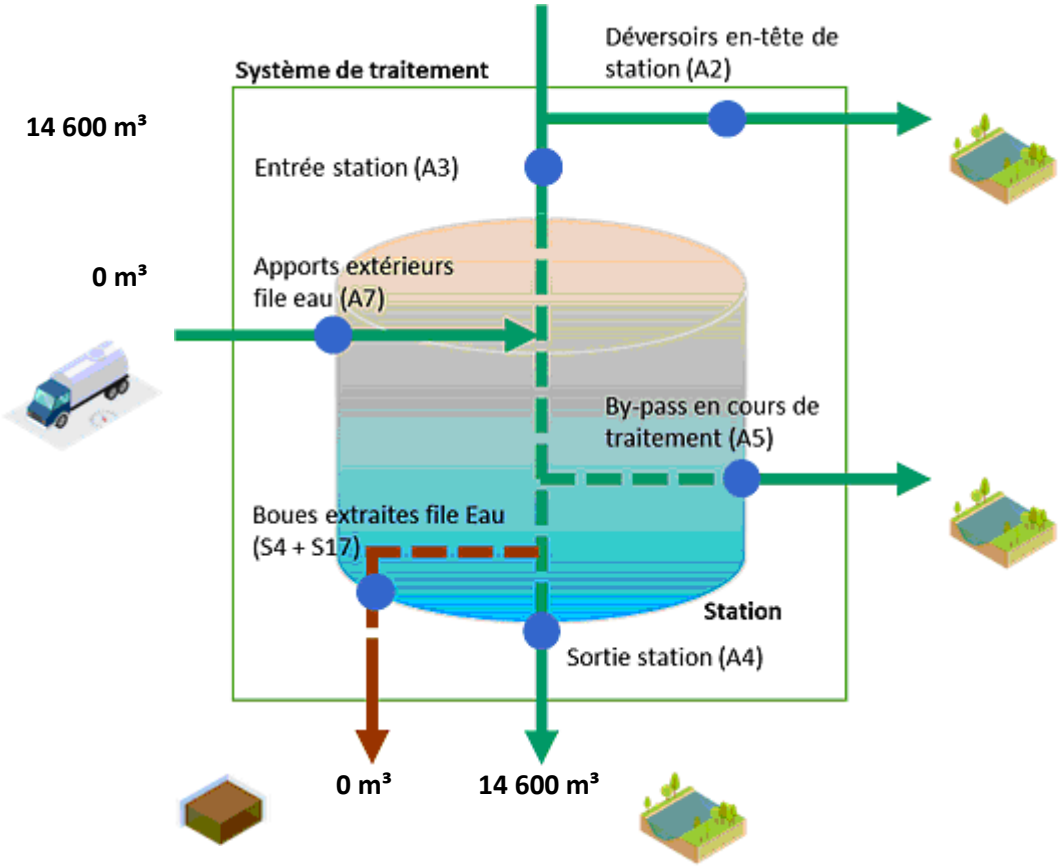
Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	200,00	35,00					
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	150,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

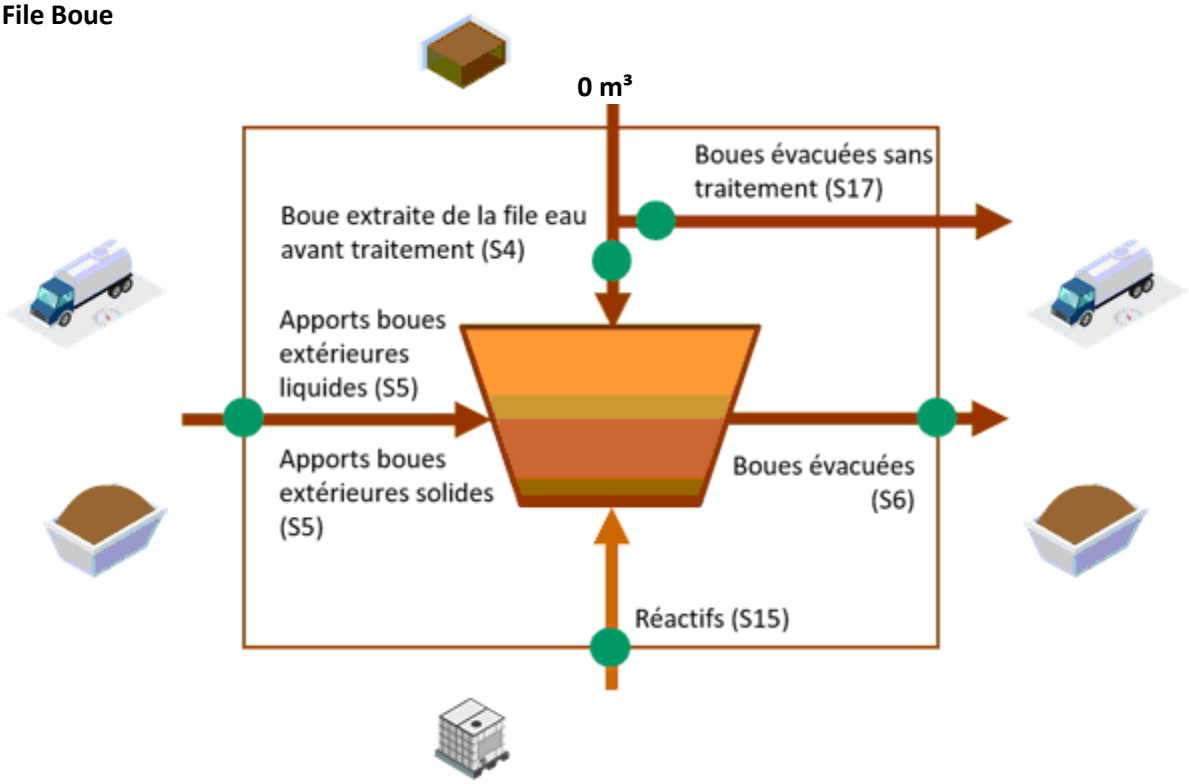
* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

SERVINS



File Boue



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Fréquences d'analyses

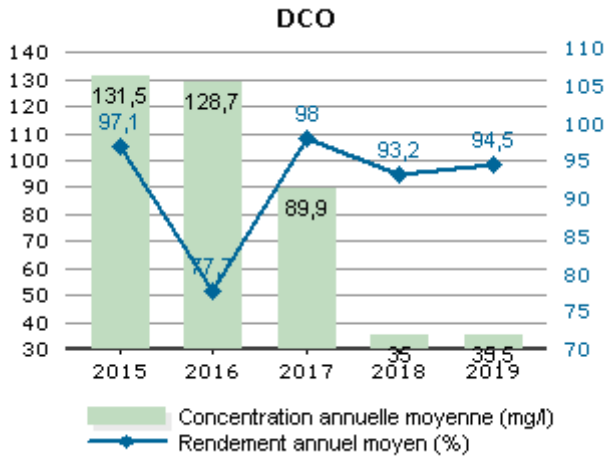
Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

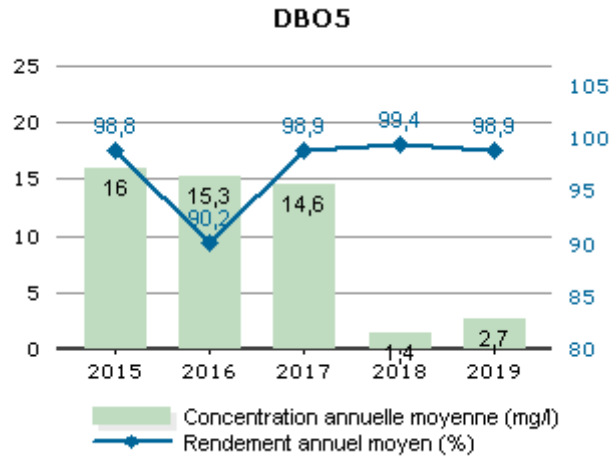
	2019
DCO	2
DBO5	2
MES	2
NTK	2
NGL	2
Ptot	2

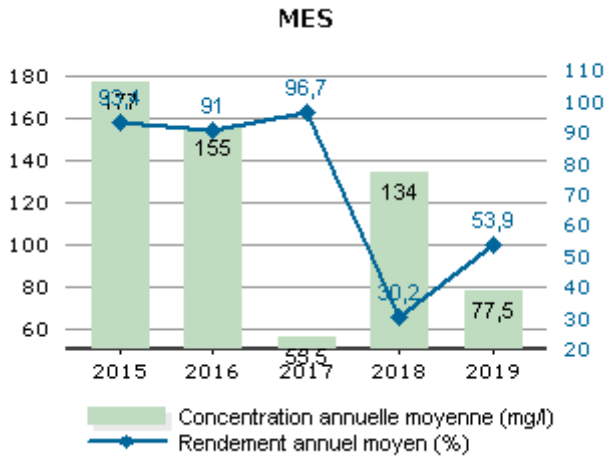
Concentrations en sortie et rendements épuratoires

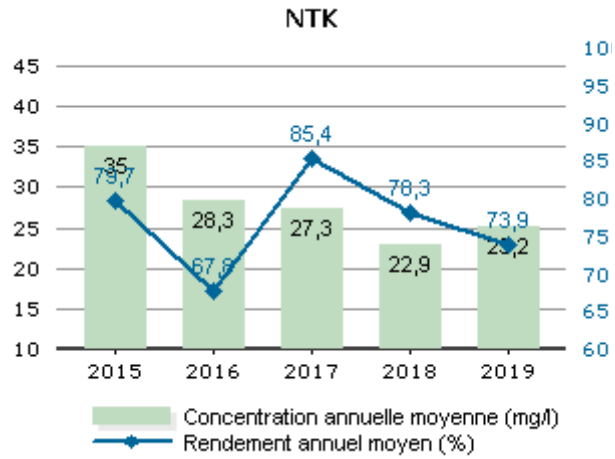
Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

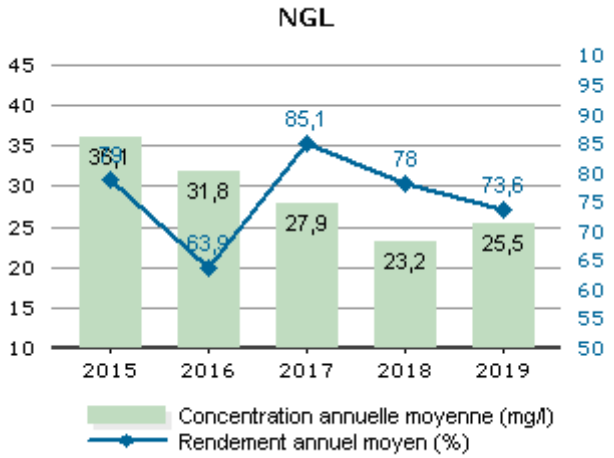
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

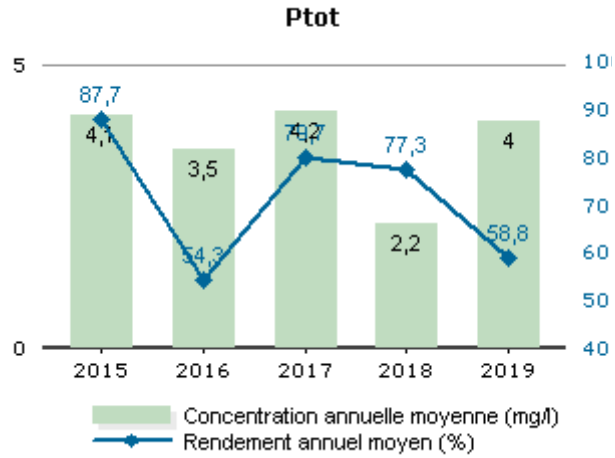












Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2015	2016	2017	2018	2019
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Destination des boues évacuées

La lagune a été curée en 2011.

Une bathymétrie des bassins a été réalisée en 2017 : curage à prévoir.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

LAGUNE - VILLERS AU BOIS - rue pâquerette

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2019
Débit de référence (m3/j)	38
Capacité nominale (kg/j)	14

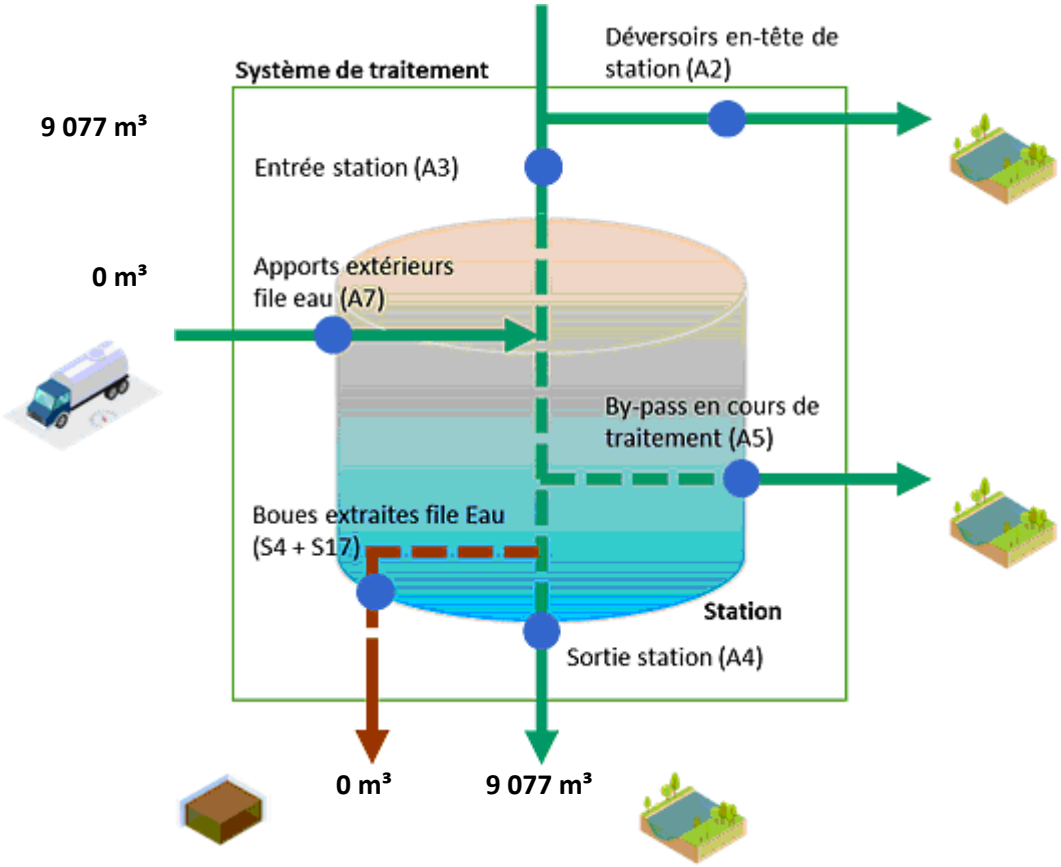
Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	200,00	35,00		10,00			
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	150,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

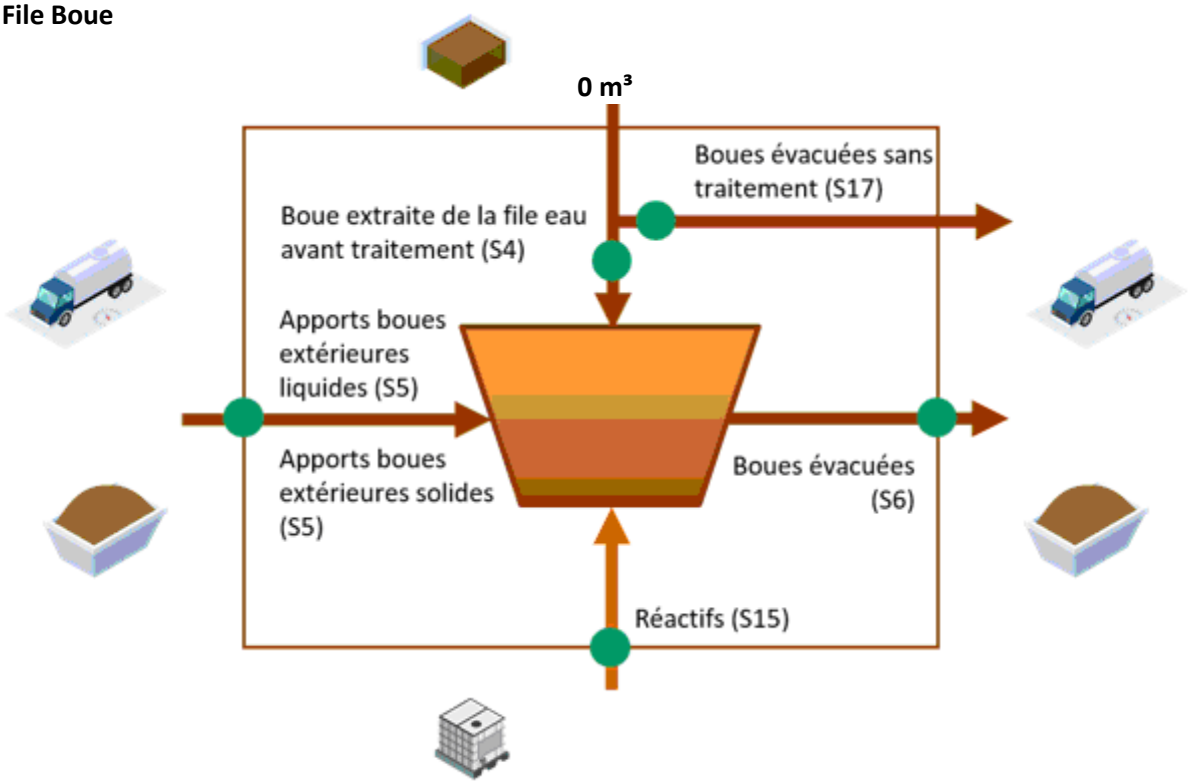
* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

VILLERS AU BOIS



File Boue



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Fréquences d'analyses

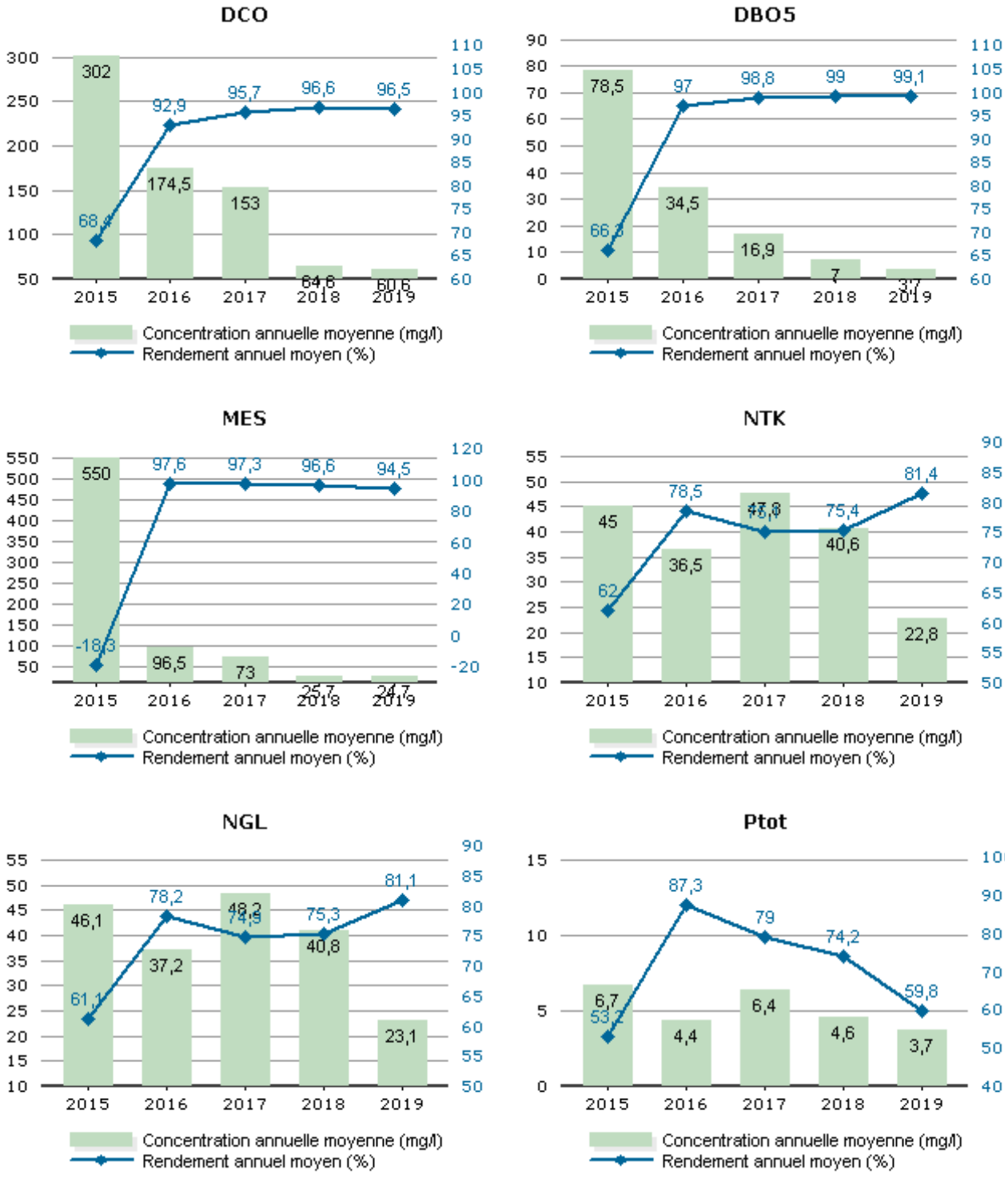
Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2019
DCO	3
DBO5	3
MES	3
NTK	3
NGL	3
Ptot	3

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2015	2016	2017	2018	2019
Conformité à l'arrêté préfectoral	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Destination des boues évacuées

L'étude bathymétrique réalisée sur l'ouvrage en 2011 avait conclu à l'absence d'envasement des bassins.

Une nouvelle bathymétrie des bassins a été réalisée en 2017 et leur curage réalisé en 2019.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2019
Débit de référence (m3/j)	21 600
Capacité nominale (kg/j)	4 080

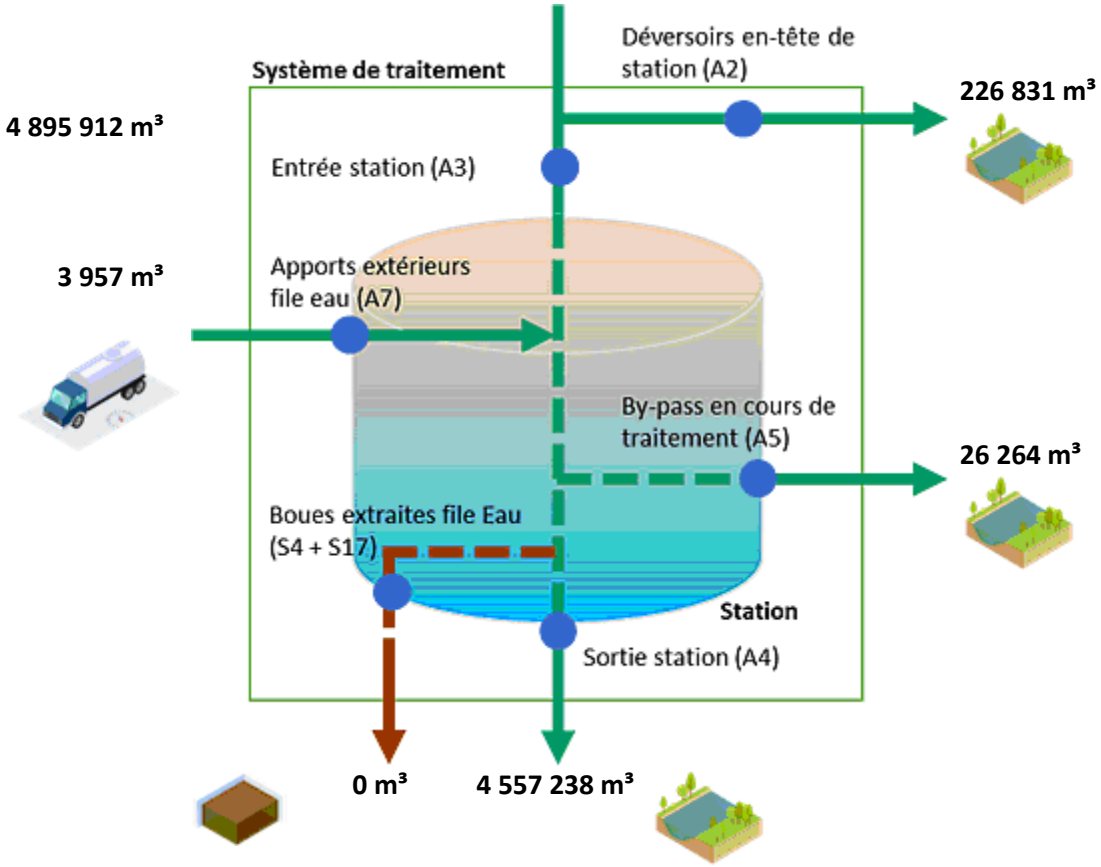
Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00	30,00				
moyenne annuelle					15,00		2,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

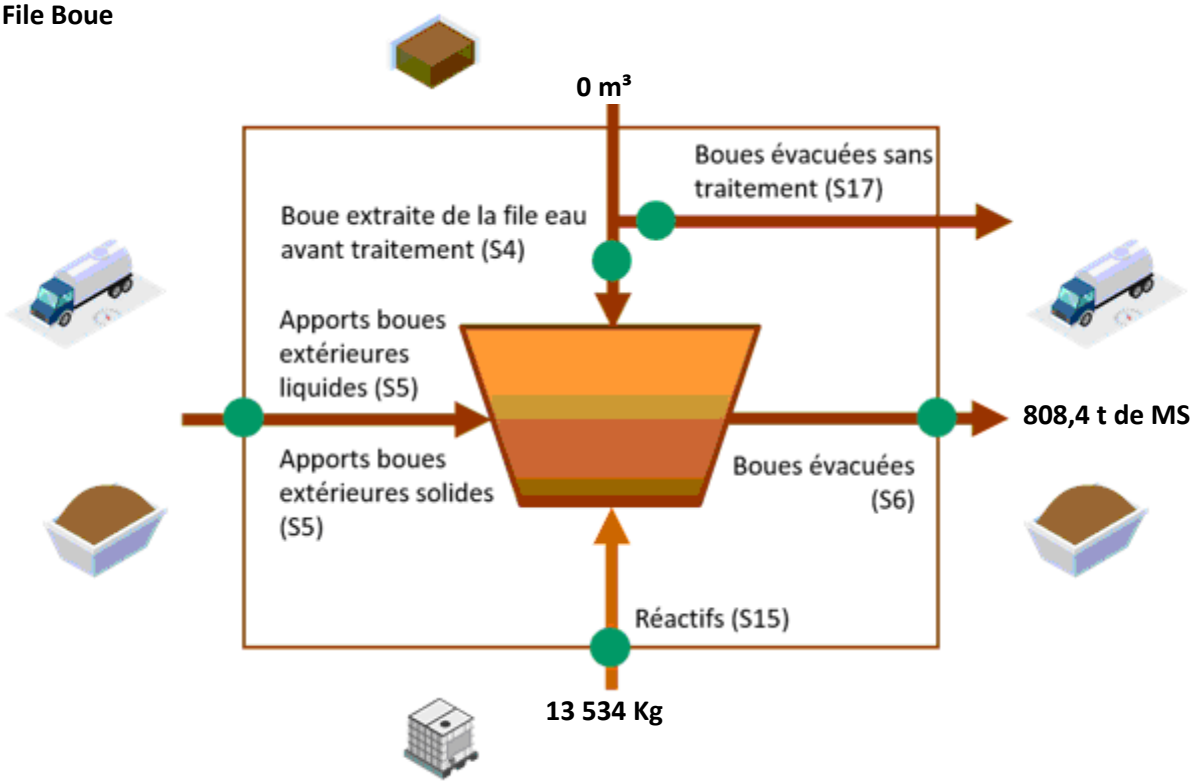
* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

File Eau



File Boue



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Fréquences d'analyses

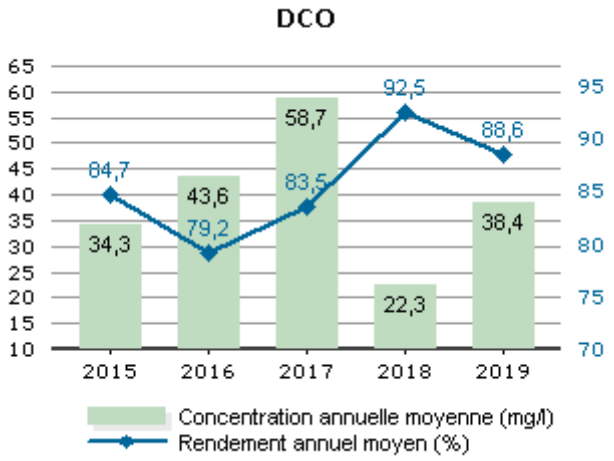
Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

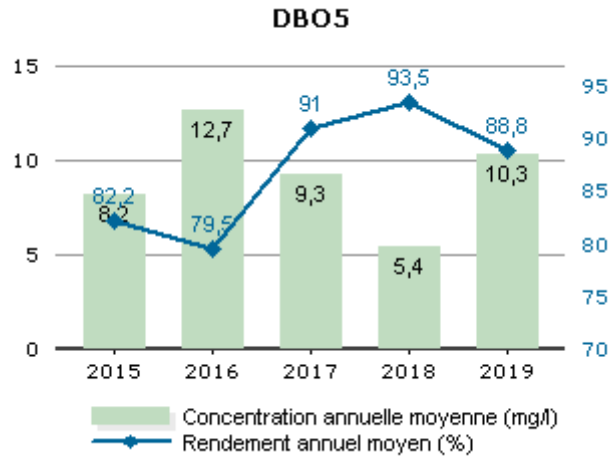
	2019
DCO	104
DBO5	52
MES	104
NTK	52
NGL	52
Ptot	52

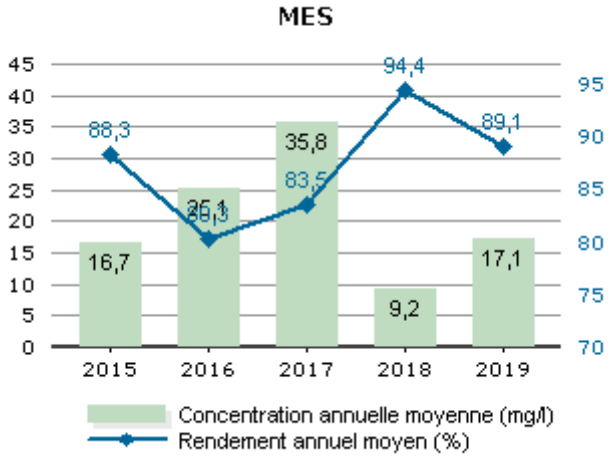
Concentrations en sortie et rendements épuratoires

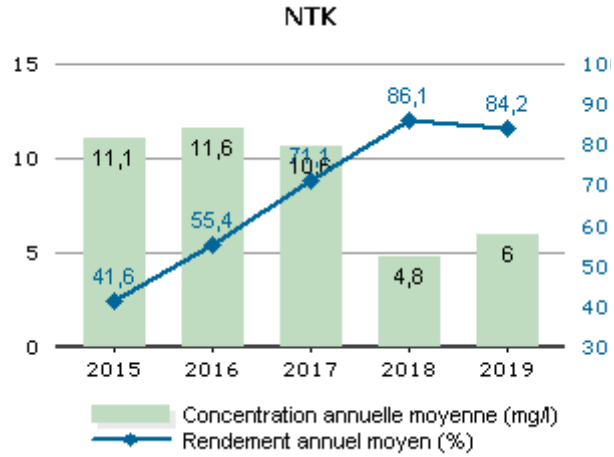
Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

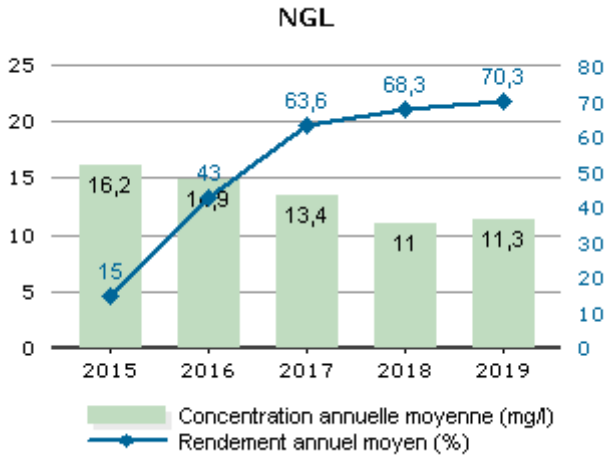
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

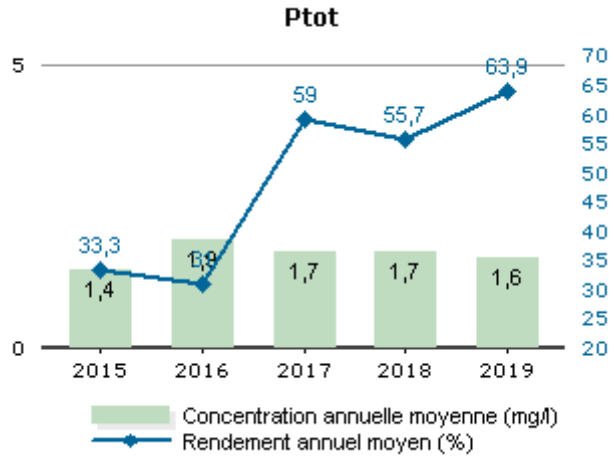












Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2015	2016	2017	2018	2019
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2015	2016	2017	2018	2019
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	767,8	624,4	677,1	766,4	808,4

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	3395,1	23,81	808,4	100,00
Total	**3395,1**	**23,81**	**808,4**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2015	2016	2017	2018	2019
Centre de stockage de déchets (t) Refus	107,2	81,7	95,7	58,5	20,1
Total (t)	107,2	81,7	95,7	58,5	20,1
Centre de stockage de déchets (t) Sables			17,4	42,2	49,9
Total (t)			17,4	42,2	49,9
Autre STEP (m^3) Graisses	204,5	83,4	177,2	220,5	120,2
Total (m^3)	204,5	83,4	177,2	220,5	120,2

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - GOUY SERVINS (mise en route en 2019)

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2019
Débit de référence (m3/j)	60
Capacité nominale (kg/j)	30

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
Charge maximale à respecter (kg/j)							
maximale journalière par bilan	60,00	30,00	45,00	7,5			1,25
Rendement minimum moyen (%)							

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2019
Débit de référence (m3/j)	34 459
Capacité nominale (kg/j)	7 000

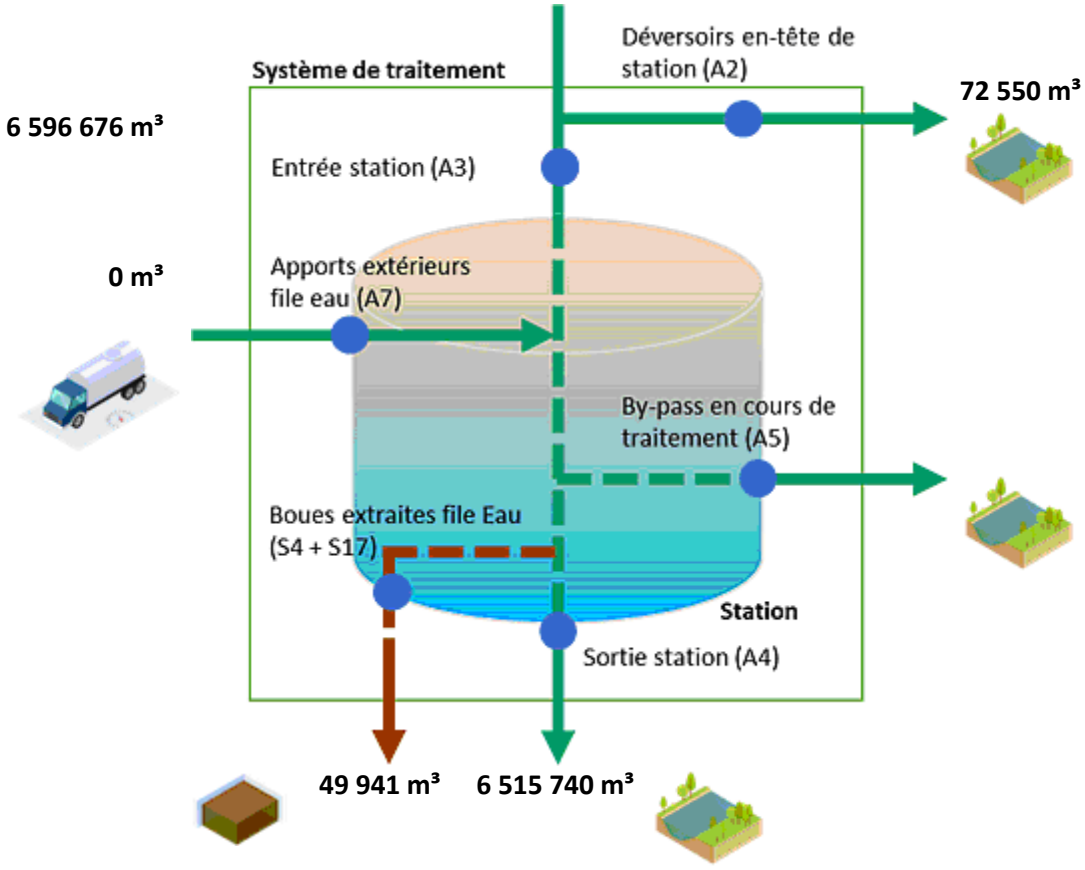
Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00	30,00				
moyenne annuelle					10,00		1,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

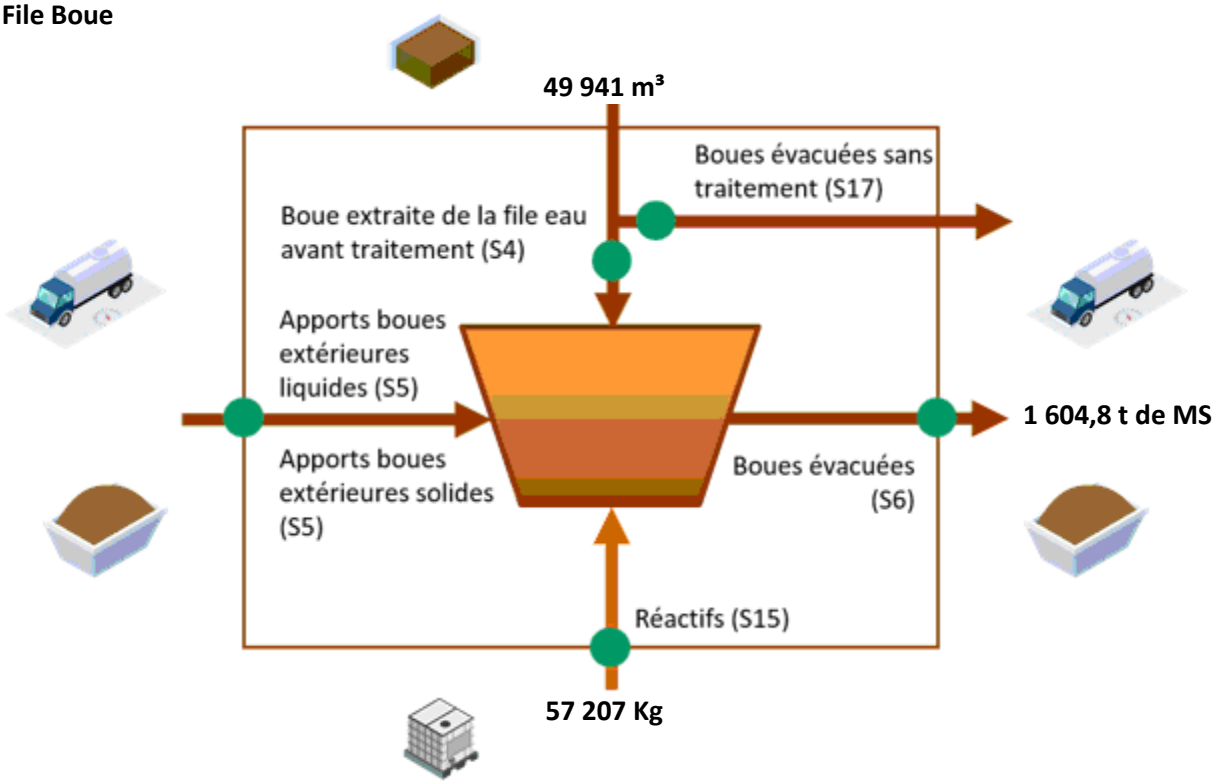
* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

File Eau



File Boue



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Fréquences d'analyses

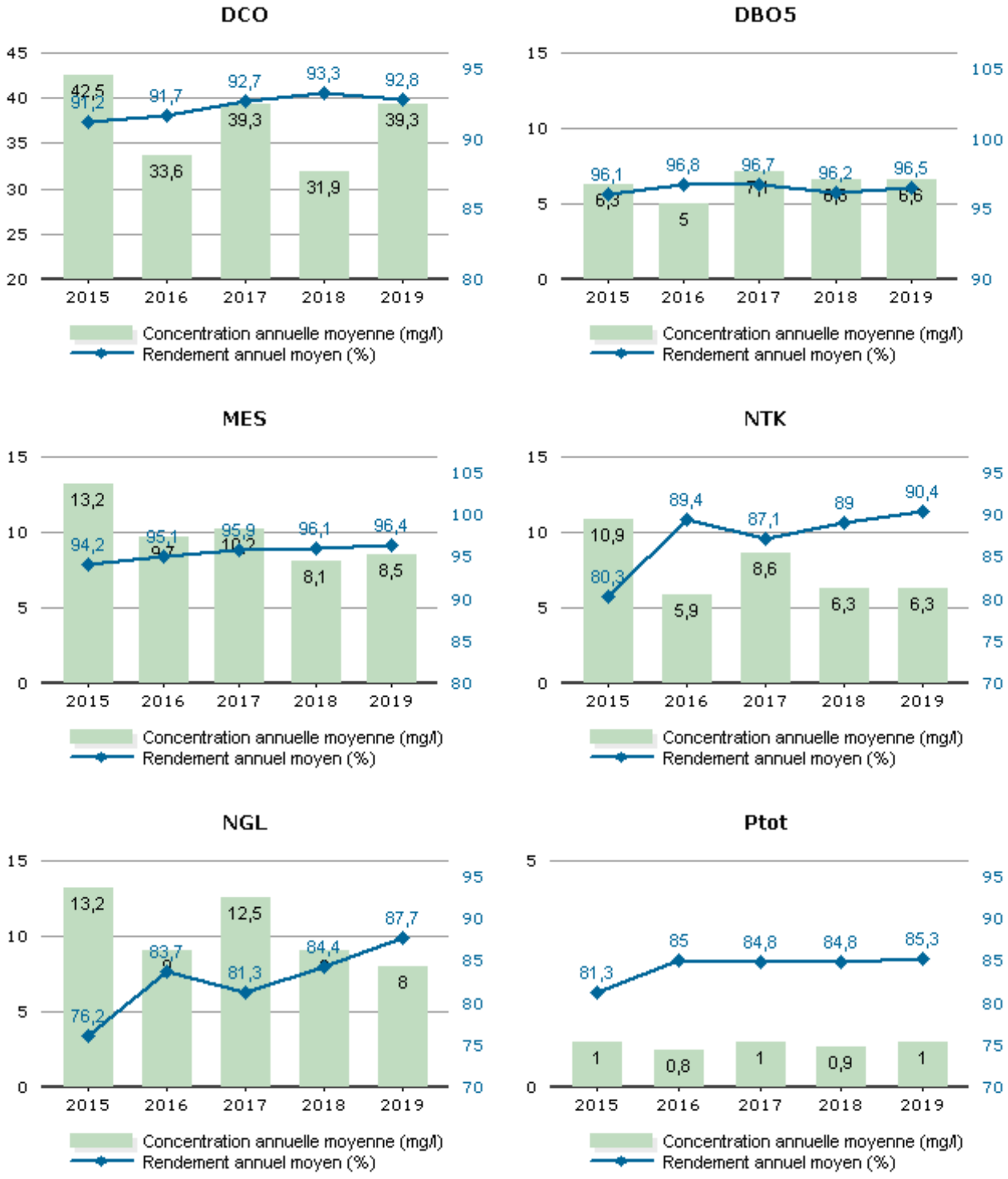
Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2019
DCO	156
DBO5	104
MES	156
NTK	104
NGL	104
Ptot	104

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2015	2016	2017	2018	2019
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2015	2016	2017	2018	2019
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	1 624,8	1 585,7	1 570,0	1 544,9	1 604,8

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	3412,4	20,12	686,5	100,00
Unité de méthanisation	4560,2	20,14	918,3	100,00
Total	**7972,6**	**20,13**	**1604,8**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2015	2016	2017	2018	2019
Centre de stockage de déchets (t) Refus	43,8	37,2	54,6	48,7	66,7
Total (t)	43,8	37,2	54,6	48,7	66,7
Centre de stockage de déchets (t) Sables	44,1	56,7	64,2	57,4	70,2
Total (t)	44,1	56,7	64,2	57,4	70,2
Autre STEP (m^3) Graisses	76,6	74,2	108,4	90,2	84,8
Total (m^3)	76,6	74,2	108,4	90,2	84,8

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2019
Débit de référence (m3/j)	12 888
Capacité nominale (kg/j)	1 890

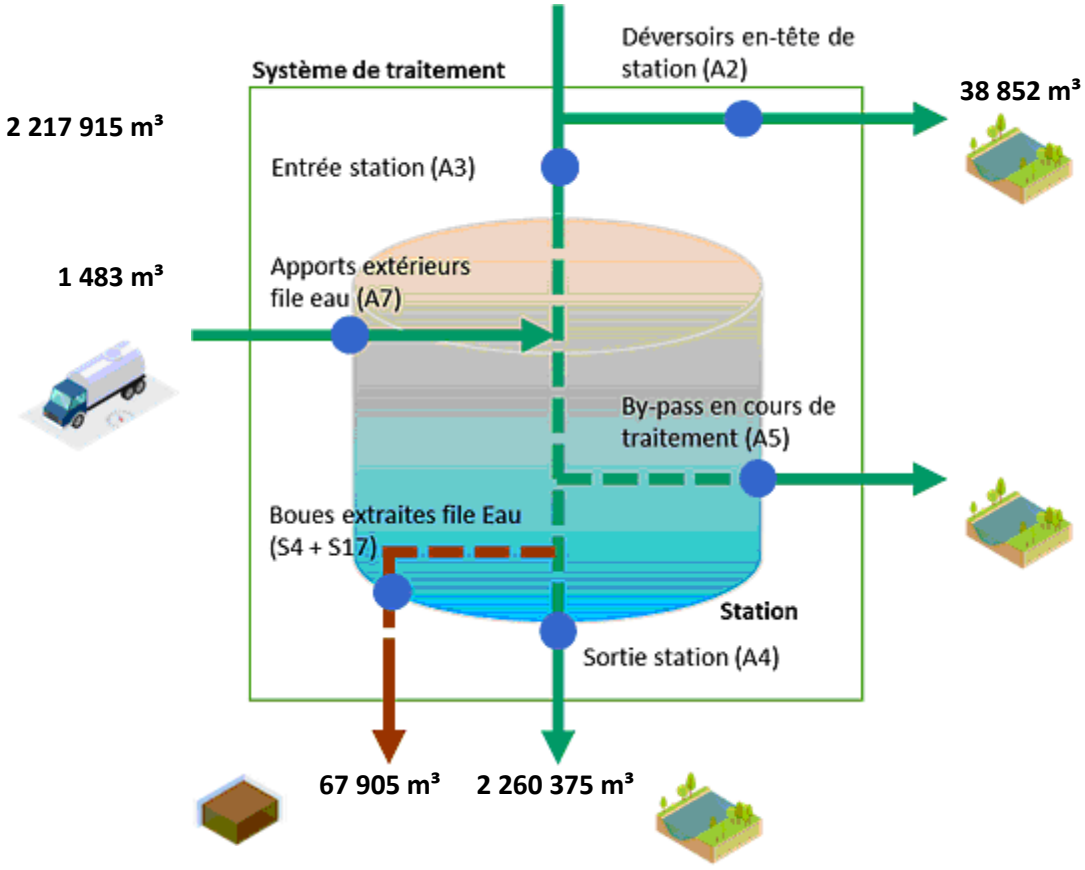
Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle					15,00		2,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

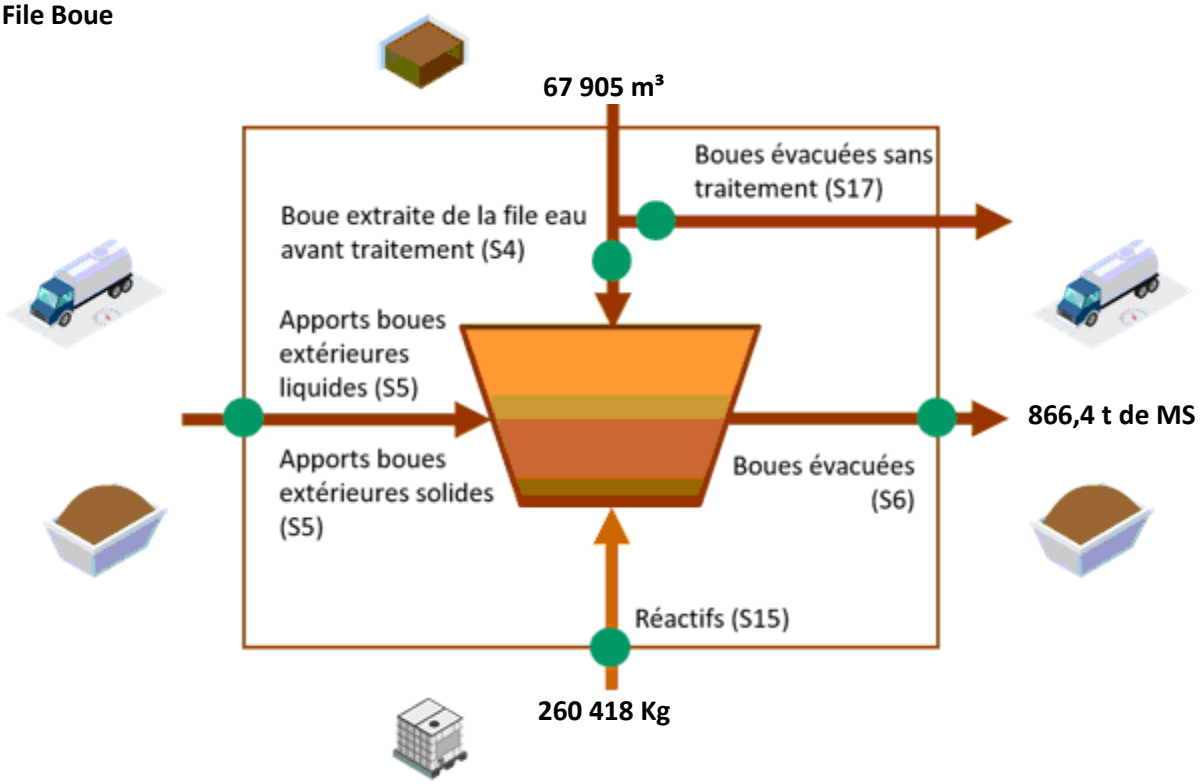
* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

File Eau



File Boue



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Fréquences d'analyses

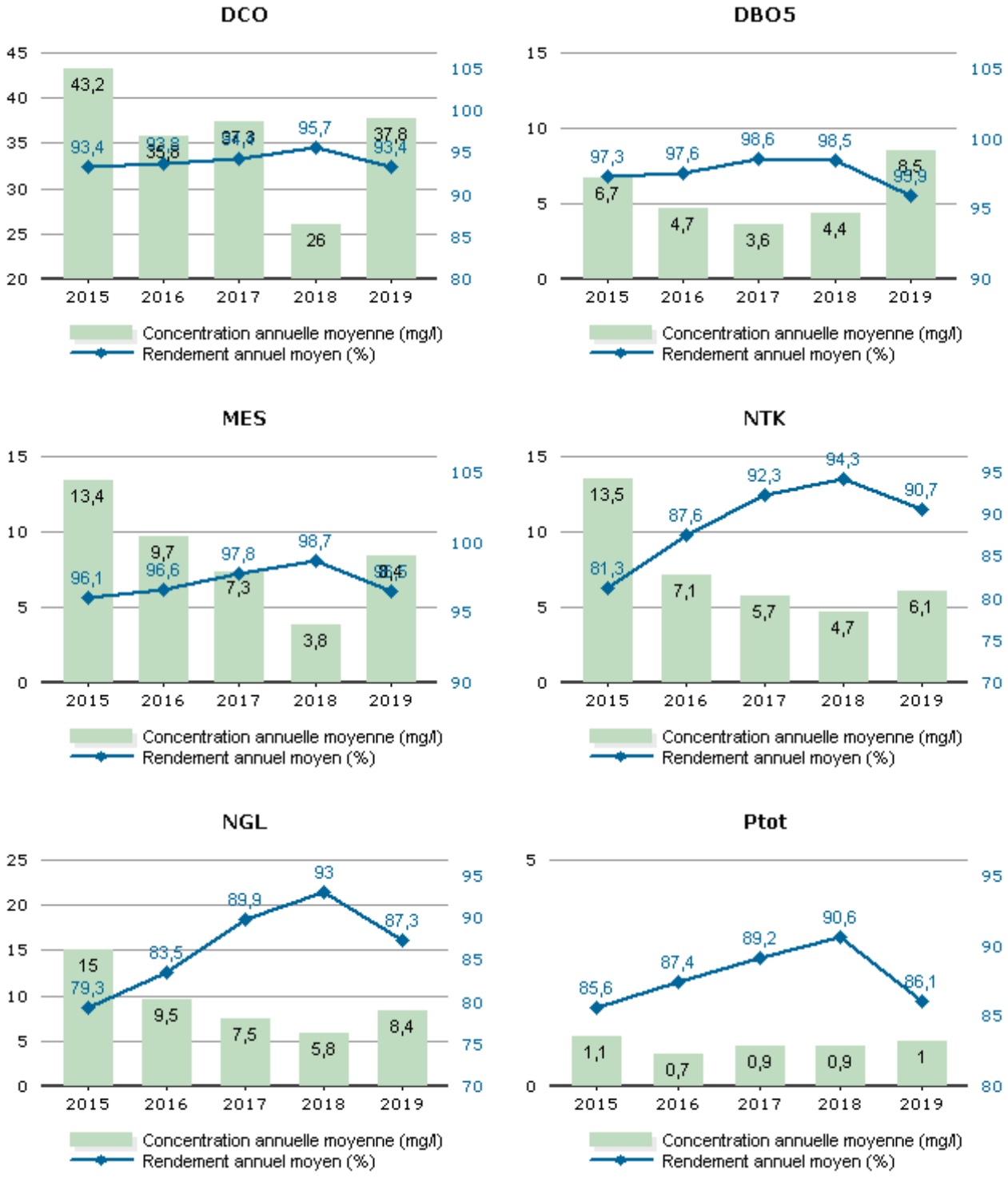
Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2019
DCO	52
DBO5	24
MES	52
NTK	24
NGL	24
Ptot	24

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2015	2016	2017	2018	2019
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2015	2016	2017	2018	2019
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	1 014,3	1 041,3	876,1	955,1	866,4

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	1684,9	30,36	511,6	100,00
Compostage norme NF	1689,3	21,00	354,8	100,00
Total	**3374,2**	**25,68**	**866,4**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2015	2016	2017	2018	2019
Centre de stockage de déchets (t) Refus	356,0	208,0	200,7	246,6	132,1
Total (t)	356,0	208,0	200,7	246,6	132,1
Centre de stockage de déchets (t) Sables	115,5	120,4	141,0	86,5	63,7
Transit (t) Sables	224,6	180,6	188,2	155,1	91,2
Total (t)	340,1	301,0	329,2	241,6	154,9
Centre de stockage de déchets (m^3) Graisses			36,2		
Total (m^3)			36,2		

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2019
Débit de référence (m3/j)	11 037
Capacité nominale (kg/j)	2 052

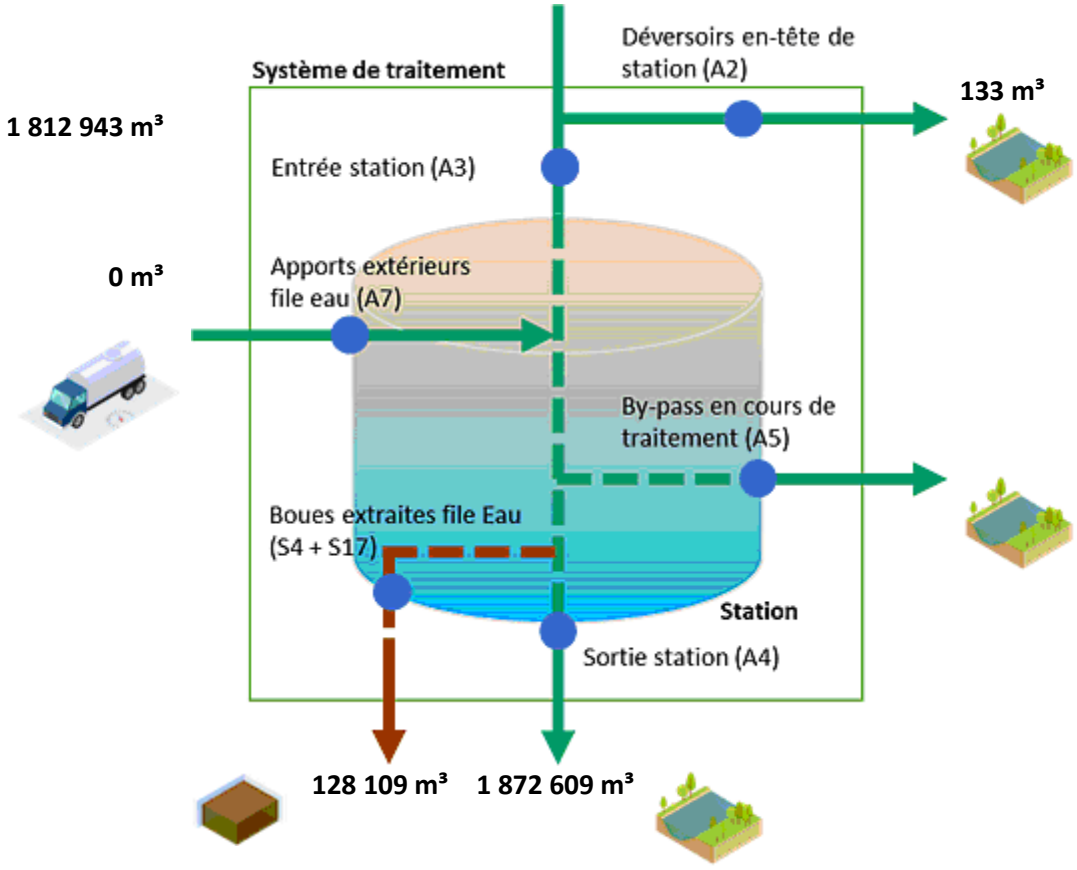
Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle					15,00		2,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	80,00	85,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

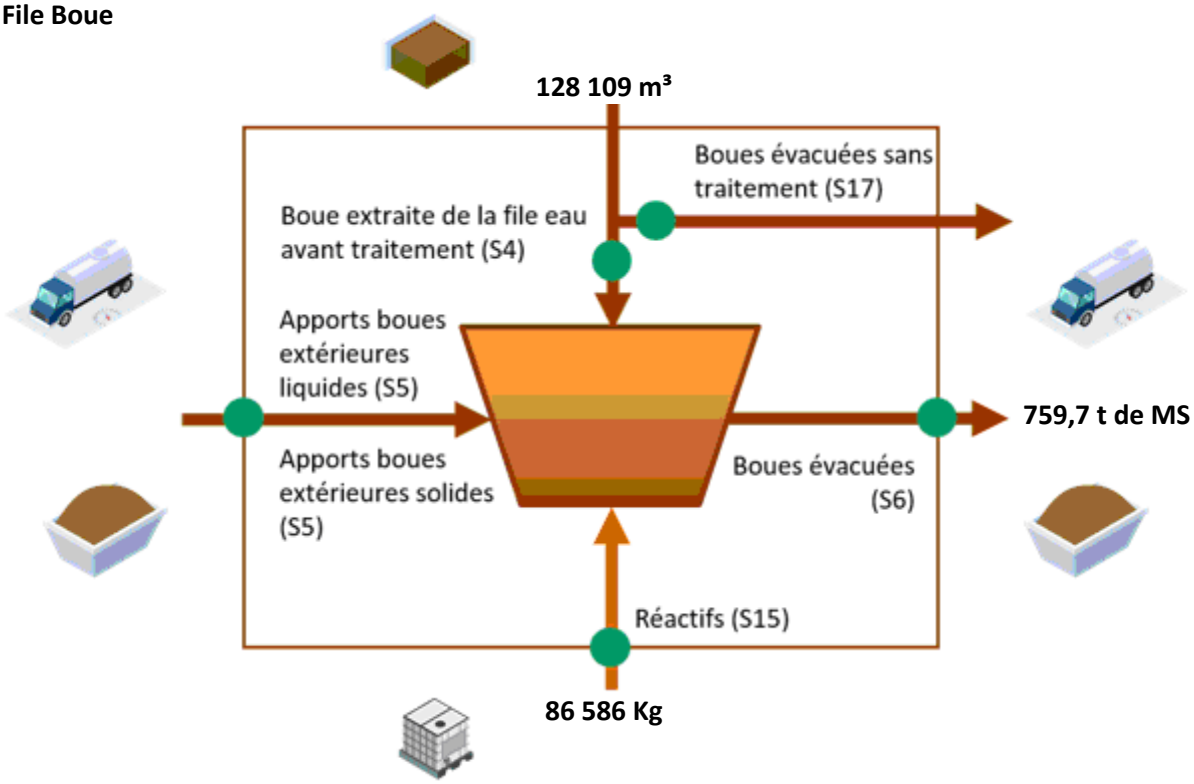
* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

File Eau



File Boue



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Fréquences d'analyses

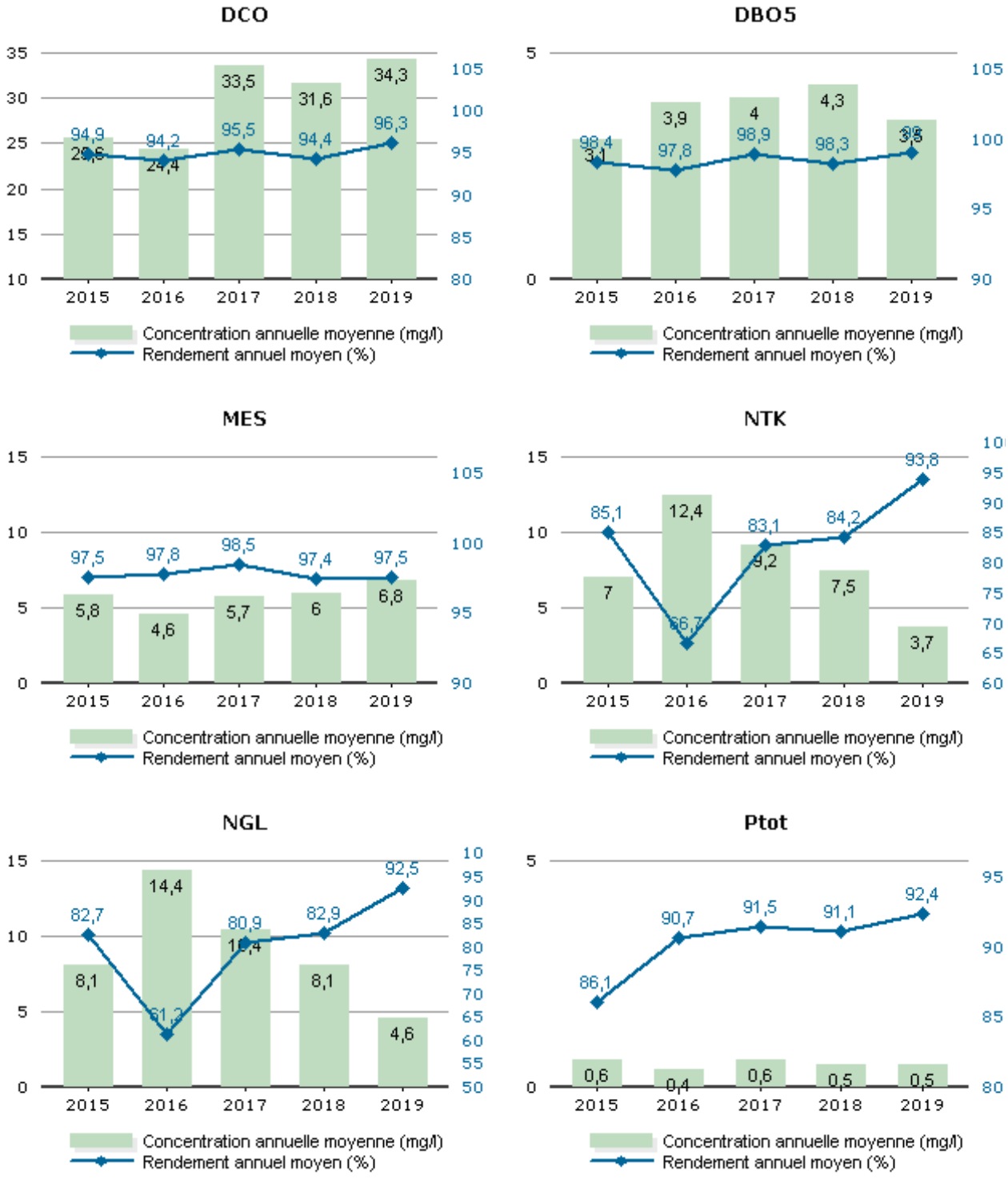
Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2019
DCO	52
DBO5	24
MES	52
NTK	24
NGL	24
Ptot	24

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2015	2016	2017	2018	2019
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2015	2016	2017	2018	2019
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	516,0	544,2	712,7	697,5	759,7

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	789,9	27,73	219	100,00
Compostage norme NF	2746	19,69	540,7	100,00
Total	**3535,9**	**21,49**	**759,7**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2015	2016	2017	2018	2019
Centre de stockage de déchets (t) Refus	8,5	3,8	8,2	6,3	10,3
Total (t)	8,5	3,8	8,2	6,3	10,3
Centre de stockage de déchets (t) Sables	19,7	12,3	14,2	8,1	11,0
Total (t)	19,7	12,3	14,2	8,1	11,0
Autre STEP (m^3) Graisses	57,2	36,5	53,3	99,1	61,9
Total (m^3)	57,2	36,5	53,3	99,1	61,9

4.3.3. LA SURVEILLANCE DES MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX DE REJETS

La note technique du 12 août 2016 précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE). Cette surveillance, suspendue par la note du 19 janvier 2015, devra être de nouveau mise en œuvre en 2019 sur les stations d'épuration de plus de 10 000 EH. Par ailleurs, la note du 12 août 2016 renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration, et cela dès 2019 pour un certain nombre de systèmes d'assainissement.

Les nouvelles échéances reprises dans la note du 12 août sont pour mémoire les suivantes :

Échéances 2017 :

- avant le **31 mars 2017**: rédaction des arrêtés préfectoraux complémentaires par les SCPE
- avant le **30 juin 2017 (étape non réalisée à fin 2017)**: lancement par les Maîtres d'Ouvrage d'un diagnostic initial en amont des STEP (sur le système de collecte) :
  - ❖ sur la base de la campagne initiale la plus récente
  - ❖ pour les substances significatives dès lors qu'au moins une substance identifiée est présente sur une liste réduite de 41 substances (avec objectifs nationaux de réduction d'ici 2021)
  - ❖ diagnostic finalisé et plan d'actions à transmettre avant le **30 juin 2019**

  Pour les 4 systèmes d'assainissement de la CALL, Veolia a établi les substances listées à l'annexe V de la note du 12 aout 2016 et détectées en quantités significatives lors des dernières campagnes de recherche :

  - système d'assainissement de Mazingarbe : 2,4 MCPA, Arsenic (métal total), Oxadiazon, Nonylphénols
  - système d'assainissement de Loison : 2,4 MCPA, Arsenic (métal total), Nonylphénols
  - système d'assainissement de Fouquières : Dichlorométhane, 2,4 MCPA, Arsenic (métal total)
  - système d'assainissement de Wingles : pas de substances à rechercher

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Ces valeurs ont été considérées à partir des nouvelles Normes de Qualité Environnementales établies par l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié par l'arrêté du 27 juillet 2015.

Des substances présentes en quantité significatives listées dans l'annexe V étant présentes sur chacune des stations, le Diagnostic Amont devra donc porter sur les paramètres suivants :

- système d'assainissement de Mazingarbe : Nonylphénols, NP1OE, NP2OE, Diuron, 2,4 MCPA, Arsenic (métal total), Zinc (métal total), Oxadiazon.
- système d'assainissement de Loison : Nonylphénols, NP1OE, NP2OE, Diuron, 2,4 MCPA, Arsenic (métal total), Zinc (métal total), AOX,
- système d'assainissement de Fouquières : Dichlorométhane, Fluoranthène, DEHP, 2,4 MCPA, Arsenic (métal total), Zinc (métal total)……..

Échéances 2018 :

- avant le **30 juin 2018** : démarrage de la campagne initiale

  - durée : 1 an
  - sur eaux brutes (A3) ET eaux traitées (A4)
  - 96 substances dont 37 nouvelles
  - 6 mesures par an espacées au moins d'1 mois, échelonnées sur l'année et sur la semaine
  - si pics de charges annuels : au moins 2 mesures pendant la période du pic d'activité

Cette campagne a eau lieu sur les stations de la CALL.

Échéances 2019 :

- courant 2019 : identification des substances significatives et mise en œuvre du diagnostic initial en amont de la STEP (si pas de diagnostic 2017)

- avant le 30 juin 2019 :
  - transmission du diagnostic initial 2017 avec plan d'actions
  - réalisation du diagnostic complémentaire en amont de la STEP en y intégrant les résultats de la campagne RSDE 2018

Le diagnostic amont RSDE initial a été réalisé en 2019 sur les systèmes de collecte de Loison, Fouquières et Mazingarbe puis transmis à la Collectivité avec le plan d'action.
Ce dernier devra être mis à jour avec les résultats de la campagne RSDE 2018 dès validation par les services de l'Etat des substances significatives.

Échéances 2022 – 2023 : nouvelle campagne RSDE et diagnostic (initial ou complémentaire)

Puis tous les 6 ans (2028 – 2029, …) : nouvelle campagne RSDE et diagnostic (initial ou complémentaire)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

4.4. L'efficacité environnementale

4.4.1. LE BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE



Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	**10 910 529**	**11 317 083**	**10 755 108**	**10 802 769**	**10 473 242**	**-3,1%**
Usine de dépollution	7 403 127	7 045 517	7 475 719	7 256 901	7 306 215	0,7%
Postes de relèvement et refoulement	3 505 376	4 269 169	3 278 377	3 543 995	3 166 408	-10,7%
Autres installations assainissement	2 026	2 397	1 012	1 873	619	-67,0%
Energie consommée facturée (kWh)	**11 798 537**	**11 424 114**	**10 744 068**	**7 601 575**	**7 591 955**	**-0,1%**
Usine de dépollution	8 183 424	7 441 815	7 750 951	7 099 618	7 329 787	3,2%
Postes de relèvement et refoulement	3 614 644	3 978 345	2 992 494	501 341	261 336	-47,9%
Autres installations assainissement	469	3 954	623	616	832	35,1%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.2. LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Le choix du réactif est établi afin :

d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

La consommation de réactifs

Usine de dépollution - File Eau

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet						
Chlorure ferrique (kg)	2 535		7 847	42 540	81 602	91,8%
STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens						
Chlorure d'aluminium (kg)	100 853	132 334	99 031	122 861	116 485	-5,2%
STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles						
Chlorure ferrique (kg)						
STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau						
Chlorure ferrique (kg)						

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Usine de dépollution - File Boue

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet						
Polymère (kg)	10 821	6 655	9 305	11 417	13 534	18,5%
STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens						
Polymère (kg)	53 705	54 885	57 930	51 287	57 207	11,5%
STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles						
Chaux éteinte (kg)	130 538	148 496	76 116	177 163	160 769	-9,3%
Chlorure ferrique (kg)	120 379	125 722	74 393	104 685	94 227	-10,0%
Polymère (kg)	16 833	10 460	7 797	7 453	5 422	-27,3%
STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau						
Chaux vive (kg)	31 735	31 905	57 763	65 518	56 595	-13,6%
Polymère (kg)	12 312	13 094	23 233	24 169	29 991	24,1%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

5. Le rapport financier du service



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2019
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G6001 - Communaupole Lens-Liévin-Depoll. **Assainissement**

LIBELLE	2018	2019
PRODUITS	**22 553 717**	**22 033 615**
Exploitation du service	13 310 172	13 772 245
Collectivités et autres organismes publics	9 231 046	8 168 115
Travaux attribués à titre exclusif	63 605	61 977
Produits accessoires	- 51 106	31 279
CHARGES	**20 720 180**	**21 725 914**
Personnel	3 014 976	2 991 090
Energie électrique	735 837	828 844
Produits de traitement	205 612	254 249
Analyses	75 468	45 327
Sous-traitance, matièreset fournitures	3 818 855	4 157 994
Impôts locaux et taxes	308 308	275 170
Autres dépenses d'exploitation	1 164 384	1 234 772
télécommunications, poste et telegestion	*375 209*	*325 875*
engins et véhicules	*294 011*	*443 182*
informatique	*344 337*	*304 480*
assurances	*15 085*	*71 945*
locaux	*473 205*	*511 481*
autres	*- 337 462*	*- 422 190*
Redevances contractuelles	0	- 16 926
Contribution des services centraux et recherche	803 535	780 794
Collectivités et autres organismes publics	9 231 046	8 168 115
Charges relatives aux renouvellements	805 392	825 852
fonds contractuel (renouvellements)	*805 392*	*825 852*
Charges relatives aux investissements	316 063	407 374
programme contractuel (investissements)	*316 063*	*542 176*
investissements incorporels	*0*	*- 134 802*
Provision pour investissements futurs	0	1 447 674
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	240 704	325 587
RESULTAT AVANT IMPOT	**1 833 537**	**307 701**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	611 118	102 551
RESULTAT	**1 222 420**	**205 150**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 3/18/2020

Commentaire :

- Energie : nous avons eu un remboursement de CSPE en 2018, aucun remboursement pour 2019.
- Sous-traitance : hausse de l'inspection télévisée et des travaux sur les réseaux.
- Autres dépenses : l'impact provient des charges réparties.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

L'état détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2019

Collectivité: G6001 - Communaupole Lens-Liévin-Depoll. **Assainissement**

LIBELLE	2018	2019
Recettes liées à la facturation du service	11 522 646	11 958 746
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*11 117 401*	*11 788 922*
dont variation de la part estimée sur consommations	*405 245*	*169 824*
Autres recettes liées à l'exploitation du service	1 787 526	1 813 498
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*1 787 526*	*1 813 498*
Exploitation du service	**13 310 172**	**13 772 245**
Produits : part de la collectivité contractante	6 961 897	6 490 119
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*7 336 935*	*6 598 797*
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 375 038*	*- 108 679*
Redevance Modernisation réseau	2 269 148	1 677 996
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*2 244 549*	*1 815 131*
dont variation de la part estimée sur consommations	*24 600*	*- 137 135*
Collectivités et autres organismes publics	**9 231 046**	**8 168 115**
Produits des travaux attribués à titre exclusif	**63 605**	**61 977**
Produits accessoires	**- 51 106**	**31 279**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/18/20

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir à compter de 2019 une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

reprise soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attachés à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

Le chiffre ainsi obtenu pour 2019 pour le contrat ressort à : **656 544 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

5.2. Situation des biens

Variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

Situation des biens

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Programme contractuel d'investissement

Installations électromécaniques	Montant en €
1ER ETABLISSEMENTS	
ARMOIRE ELECTRIQUE	6 481,68
BACHE VILLERS	10 728,48
BASSIN RUE LALOUX	11 751,44
COLLECTEUR HARNES	18 222,02
DIAG AMONT RSDE	62 392,88
DIAG ECP	100 125,19
ELAGAGE	42 013,78
ETUDE DE CRITICITE	35 008,30
GENIE CIVIL	42 400,95
PLUVIOMETRE STEP DE GOUY	1 968,46
POMPE P1	742,70
POMPE P2	742,72
PR LENS REPUBLIQUE	207 903,26
RUE SEVIGNE	77 481,20
SONDE	297,71
TRAITEMENT H2S PLACHEZ	46 130,94

Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2019
Solde à fin de l'exercice (€)	**-470 123,81**
Dotation de l'exercice	825 160,32
Dépense de l'exercice	2 162 829,39

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

5.4. Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1. FLUX FINANCIERS DE FIN DE CONTRAT

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

Régularisations de TVA

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts
[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2. DISPOSITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.
Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia

Les salariés de Veolia bénéficient :

des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, …) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante …).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

Comptes entre employeurs successifs

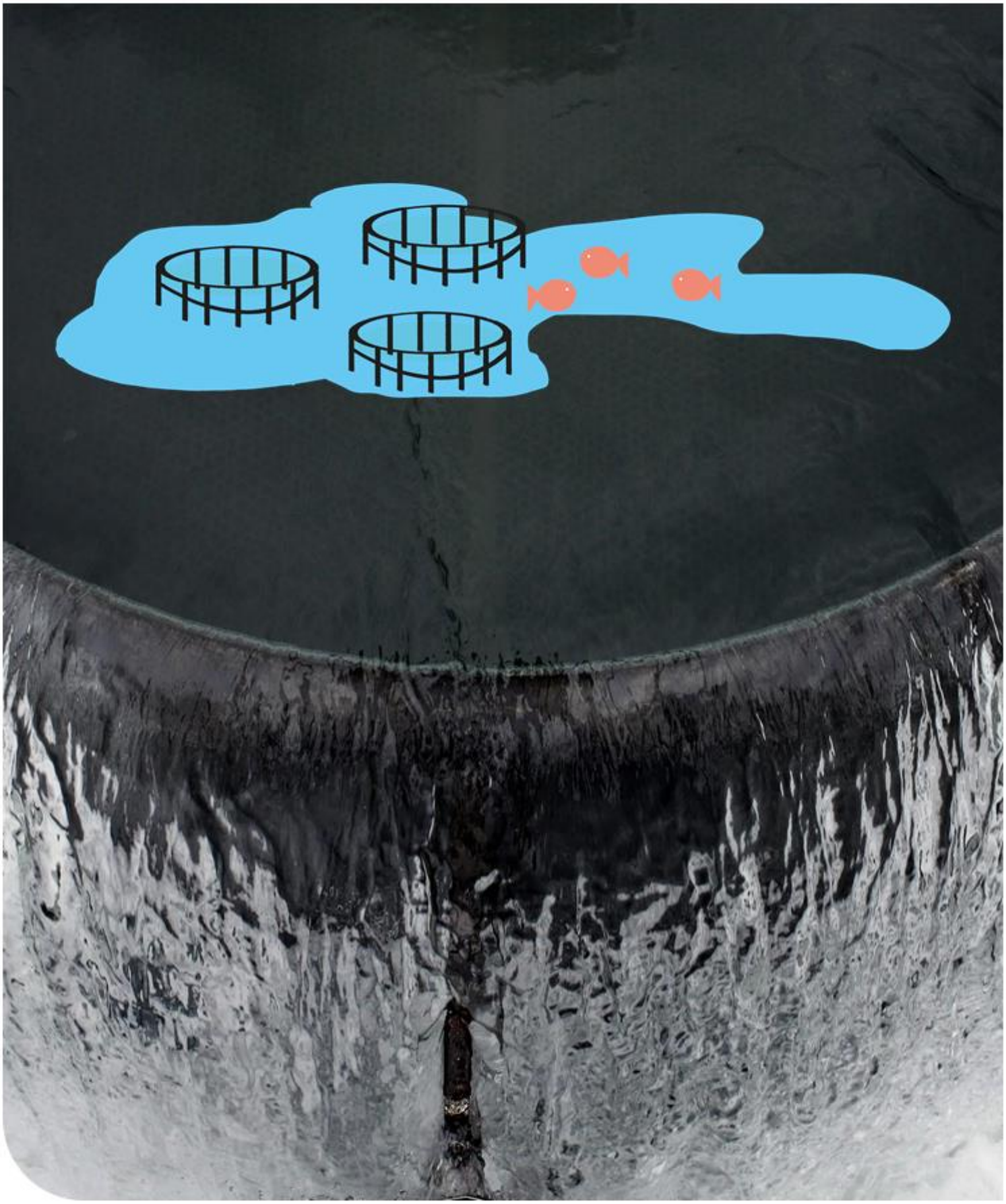
Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….
concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

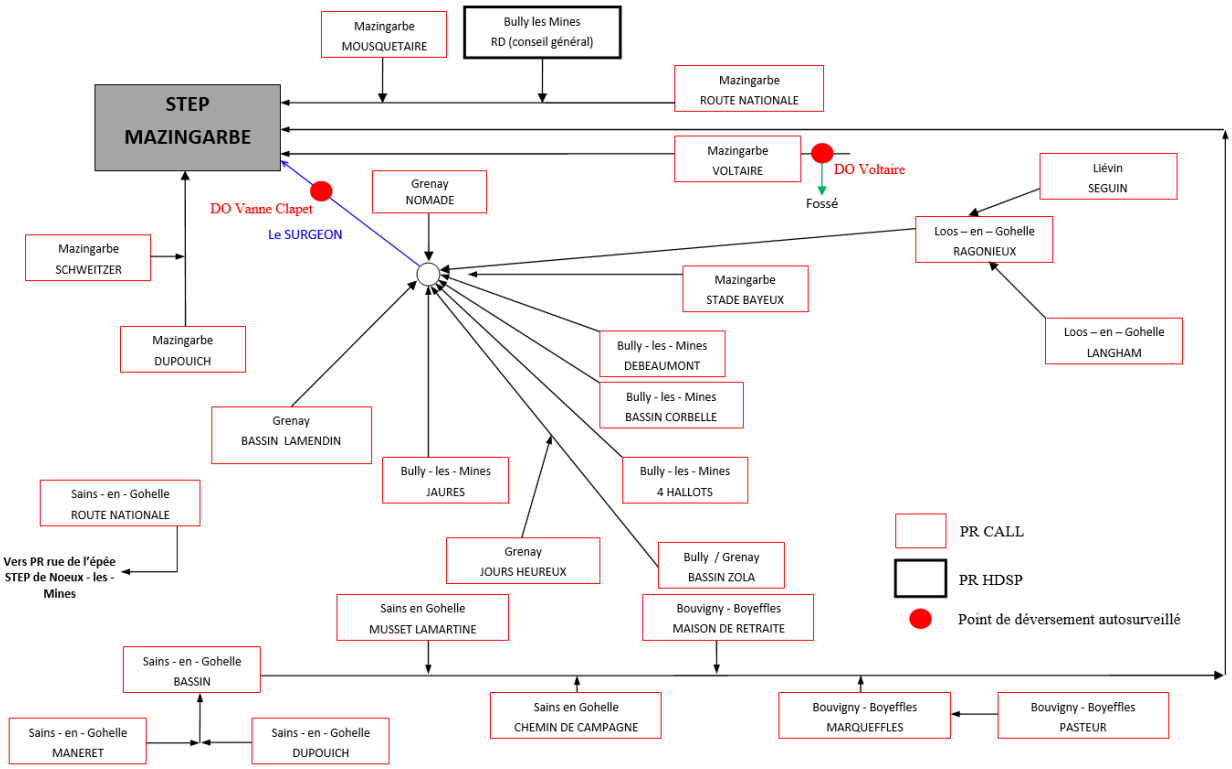
6. Annexes



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

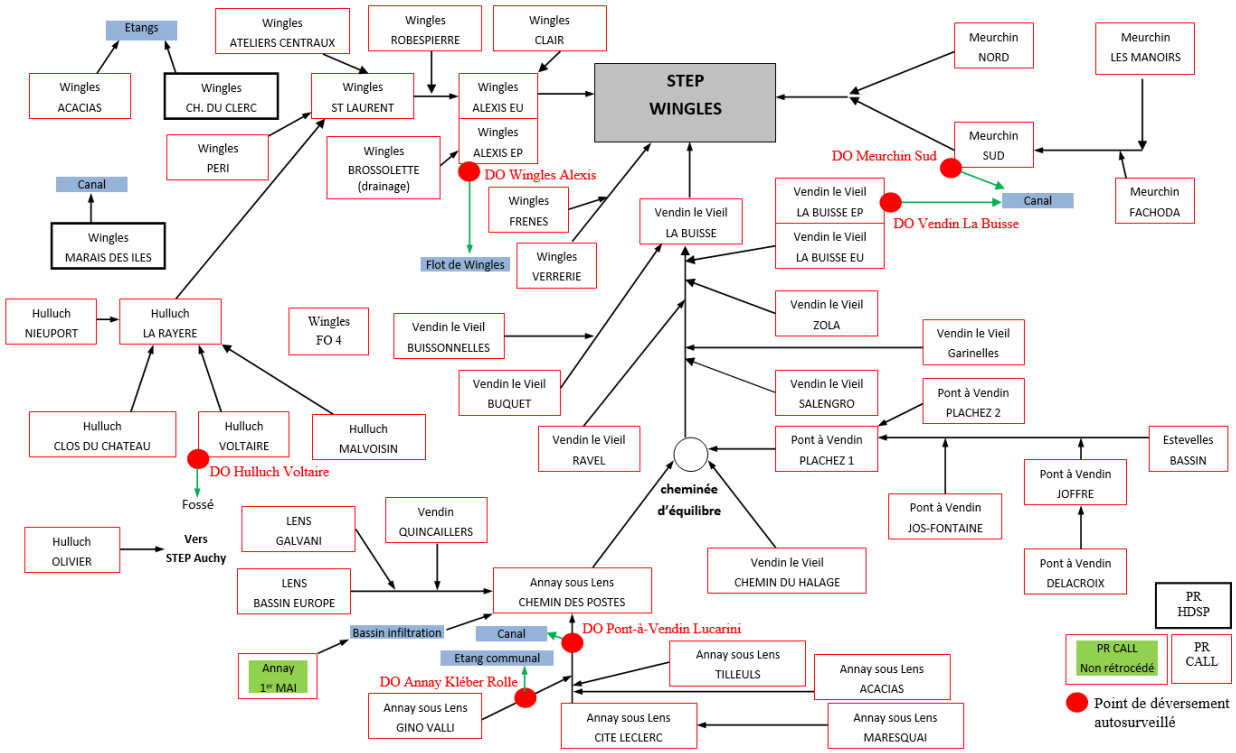
6.1. Le synoptique du réseau

→ *UT1 Mazingarbe*

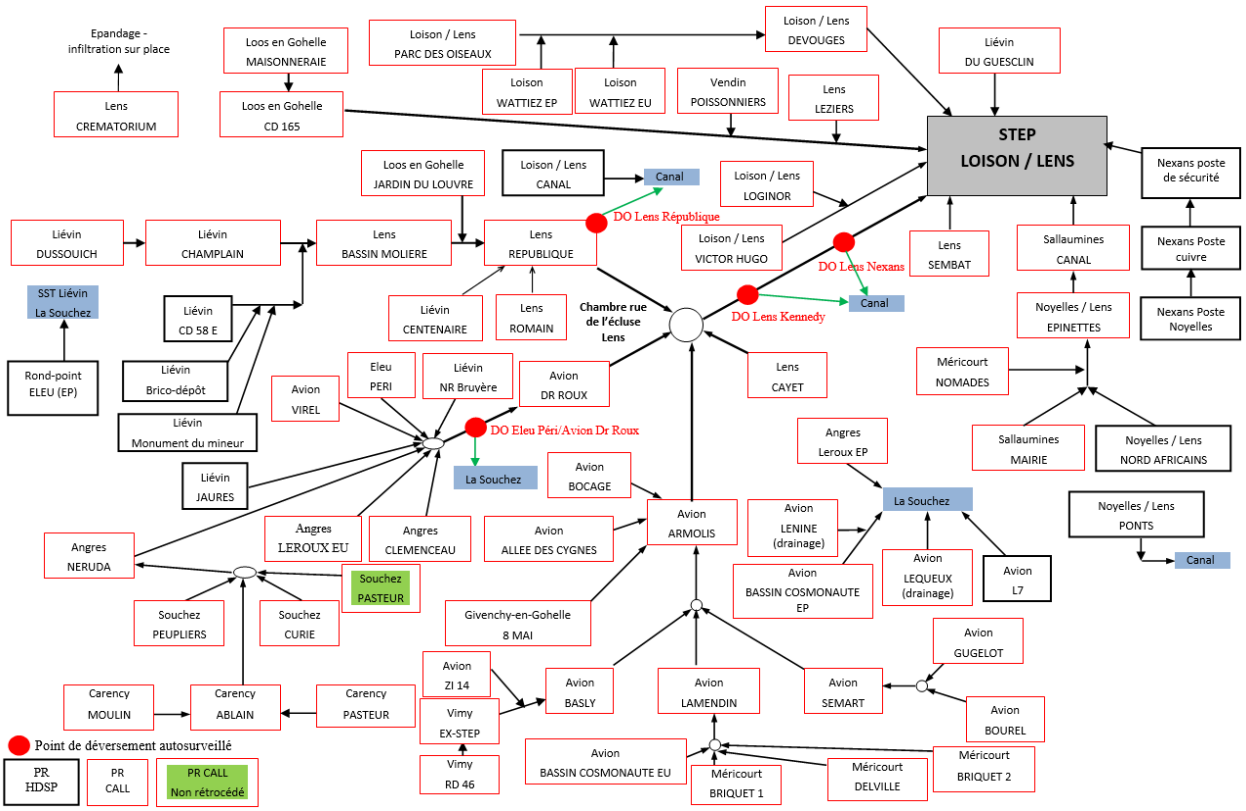


→ *UT2-3 Wingles*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

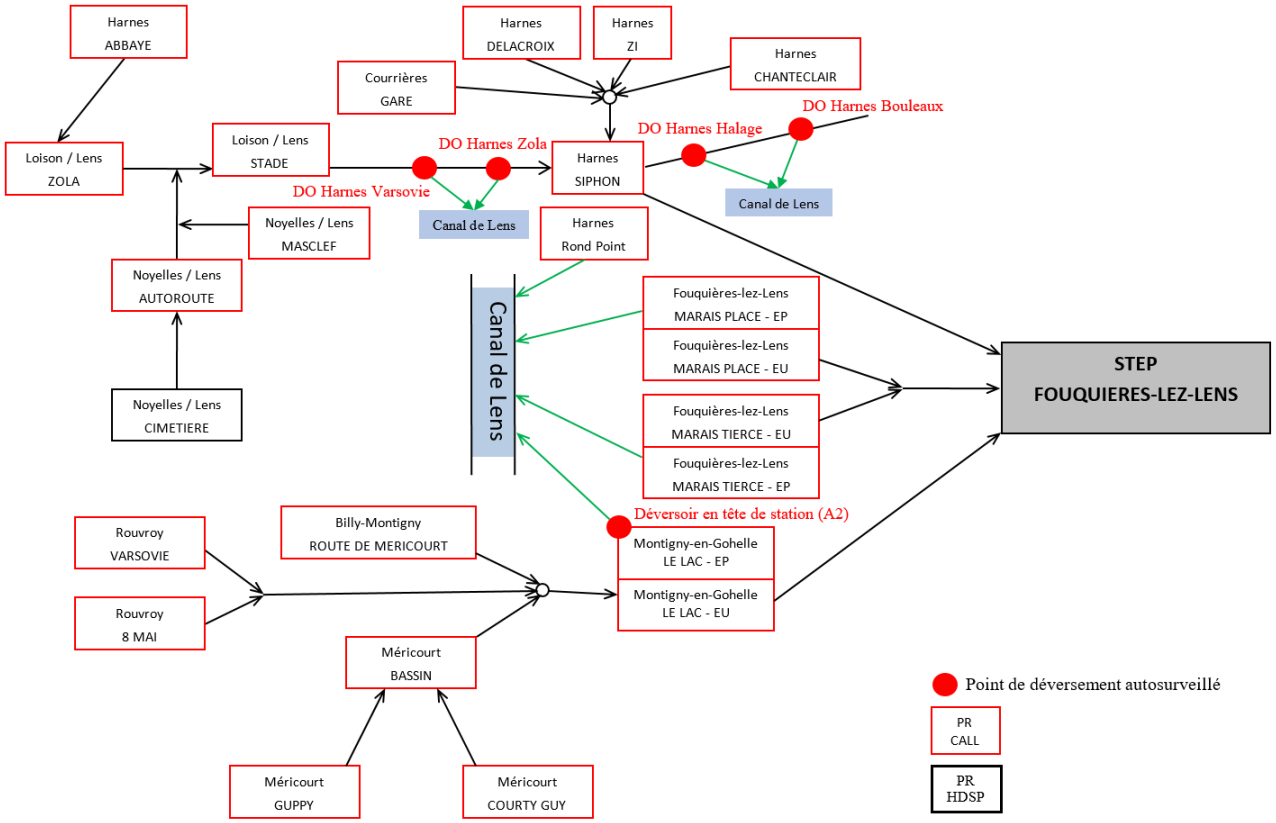


→ *UT4 Loison*

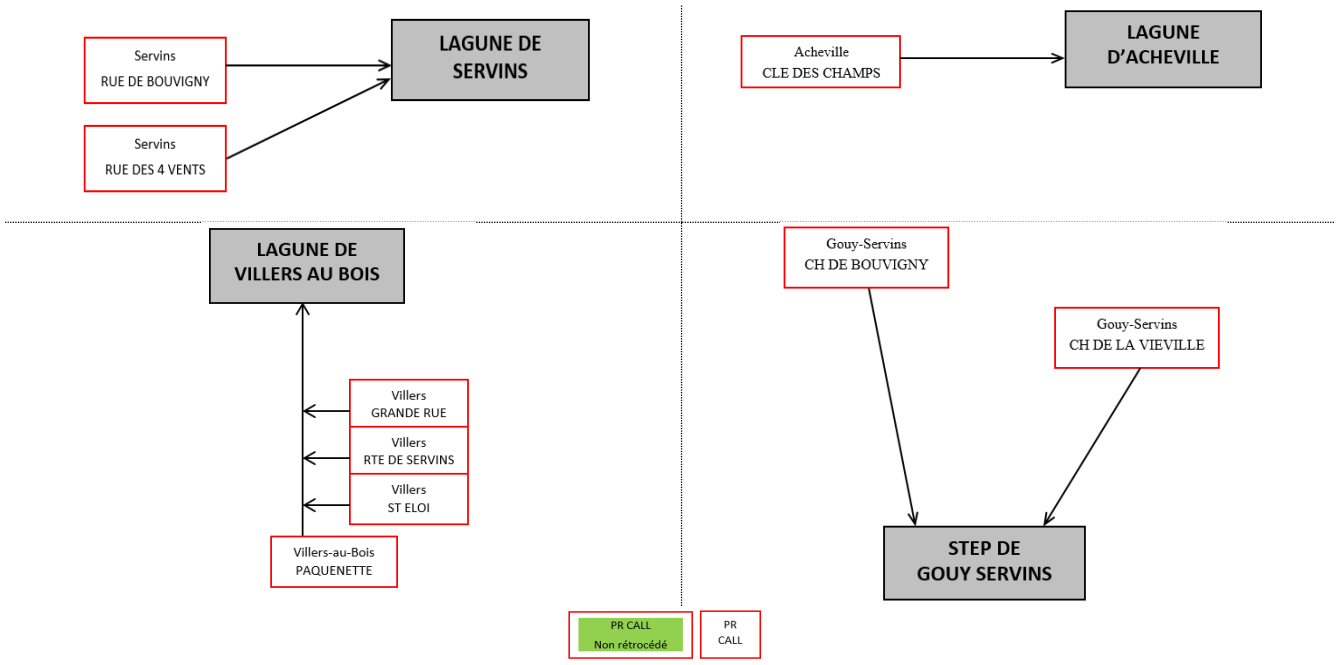


Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

→ UT5 Fouquières



→ Autres systèmes



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.2. Le bilan énergétique du patrimoine

Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Usine de dépollution	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
LAGUNE - SERVINS - D75						
Energie relevée consommée (kWh)	41 304	26 991	25 748	81 622	73 182	-10,3%
Energie facturée consommée (kWh)	41 304	26 991	26 608	18 920	73 182	286,8%
LAGUNE - VILLERS AU BOIS - rue pâquerette						
Energie relevée consommée (kWh)	9 776	6 269	11 491	54 125	40 731	-24,7%
Energie facturée consommée (kWh)	9 776	6 269	11 236	50 796	40 731	-19,8%
STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet						
Energie relevée consommée (kWh)	1 344 105	1 421 029	1 600 030	1 593 813	1 594 946	0,1%
Energie facturée consommée (kWh)	1 456 497	1 385 539	1 551 099	1 614 038	1 596 603	-1,1%
STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens						
Energie relevée consommée (kWh)	3 569 901	3 239 899	3 262 276	2 980 777	2 944 129	-1,2%
Energie facturée consommée (kWh)	3 869 402	3 232 302	3 562 624	2 981 002	2 944 300	-1,2%
STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles						
Energie relevée consommée (kWh)	1 675 343	1 635 703	1 670 823	1 615 307	1 596 013	-1,2%
Energie facturée consommée (kWh)	1 951 728	1 934 095	1 682 847	1 491 086	1 595 365	7,0%
STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau						
Energie relevée consommée (kWh)	762 698	715 626	905 351	931 257	1 057 214	13,5%
Energie facturée consommée (kWh)	854 717	856 619	916 537	943 776	1 079 606	14,4%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Poste de relèvement	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
PR - ACHEVILLE - rue Prévert Res la Clef des Champs						
Energie relevée consommée (kWh)	774	7 374	600	480	430	-10,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	26	16	69	65	52	-20,0%
Volume pompé (m3)	29 300	452 741	8 759	7 400	8 200	10,8%
Temps de fonctionnement (h)	293	4 527	88	74	82	10,8%
En 2016, problème de régulation poires						
PR - ANGRES - rue Georges Clémenceau						
Energie relevée consommée (kWh)	2 074	3 163	3 347	2 661	2 791	4,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	85	82	83	86	83	-3,5%
Volume pompé (m3)	24 486	38 478	40 568	30 910	33 815	9,4%
Temps de fonctionnement (h)	1 113	1 749	1 844	1 405	1 537	9,4%
PR - ANGRES - rue Leroux						
Energie relevée consommée (kWh)	1 293	1 596	2 121	1 871	1 153	-38,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	21	22	29	26	17	-34,6%
Volume pompé (m3)	62 249	74 136	73 300	71 270	67 624	-5,1%
Temps de fonctionnement (h)	305	327	327	317	290	-8,5%
PR - ANGRES - rue Pablo Neruda						
Energie relevée consommée (kWh)	15 299	14 598	10 606	11 533	6 002	-48,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	31	22	27	31	19	-38,7%
Volume pompé (m3)	501 056	657 855	395 097	374 046	316 247	-15,5%
Temps de fonctionnement (h)	4 756	6 288	3 846	3 627	3 058	-15,7%
PR - ANNAY SOUS LENS - chemin des Huit rue des Acacias						
Energie relevée consommée (kWh)	366	772	489	398	410	3,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	387	54	188	247	134	-45,7%
Volume pompé (m3)	945	14 396	2 599	1 610	3 059	90,0%
Temps de fonctionnement (h)	41	626	113	54	133	146,3%
En 2016, problème de régulation poires						
PR - ANNAY SOUS LENS - Cite Leclerc						
Energie relevée consommée (kWh)	3 822	4 212	4 272	4 278	3 711	-13,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	35	33	31	33	30	-9,1%
Volume pompé (m3)	107 928	128 232	135 792	129 456	123 408	-4,7%
Temps de fonctionnement (h)	1 499	1 781	1 886	1 798	1 714	-4,7%
PR - ANNAY SOUS LENS-Maresquai						
Energie relevée consommée (kWh)						
Consommation spécifique (Wh/m3)						
Volume pompé (m3)						
Temps de fonctionnement (h)						
PR intégré courant 2019						
PR - ANNAY SOUS LENS - rue du 8 Mai 1945 rue des Tilleuls						
Energie relevée consommée (kWh)	187	204	466	667	234	-64,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	80	72	55	47	72	53,2%
Volume pompé (m3)	2 325	2 835	8 505	14 085	3 255	-76,9%
Temps de fonctionnement (h)	155	189	567	939	217	-76,9%
En 2016, problème de régulation poires + bouchures						
PR - ANNAY SOUS LENS - rue Gino Valli						
Energie relevée consommée (kWh)	1 600	1 663	1 572	1 412	1 463	3,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	86	64	77	81	70	-13,6%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Volume pompé (m3)	18 533	25 945	20 334	17 384	20 757	19,4%
Temps de fonctionnement (h)	597	830	651	561	678	20,9%
PR - AVION - allée des Cygnes - rue Alphand						
Energie relevée consommée (kWh)	1 562	2 059	583	797	584	-26,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	130	129	101	114	95	-16,7%
Volume pompé (m3)	12 060	16 005	5 770	6 971	6 166	-11,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 049	1 393	499	605	535	-11,6%
PR - AVION - Bocage blv Martel						
Energie relevée consommée (kWh)	431	478	510	486	404	-16,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	49	48	52	52	40	-23,1%
Volume pompé (m3)	8 750	10 000	9 900	9 297	10 003	7,6%
Temps de fonctionnement (h)	175	200	198	186	200	7,5%
PR - AVION - impasse Bourel						
Energie relevée consommée (kWh)	261	687	213	217	364	67,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	39	18	43	41	28	-31,7%
Volume pompé (m3)	6 720	38 010	4 935	5 250	12 915	146,0%
Temps de fonctionnement (h)	64	362	47	50	123	146,0%
PR - AVION - Parc Lénine						
Volume pompé (m3)	14 156	2 864	140	0	0	0%
Temps de fonctionnement (h)	207	41	2	0	0	0%
En 2015, présence d'eau de nappe ; en 2016, EDF coupé par la commune						
PR - AVION - rue Arthur Lamendin						
Energie relevée consommée (kWh)	11 587	13 564	13 077	14 025	11 905	-15,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	68	69	70	73	72	-1,4%
Volume pompé (m3)	169 722	198 009	186 795	191 457	164 367	-14,1%
Temps de fonctionnement (h)	2 694	3 143	2 965	3 039	2 609	-14,1%
PR - AVION - rue de Joinville Virel - rue du Général Delestraint						
Energie relevée consommée (kWh)	20	23	25	25	311	1 144,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	74	64	83	90	524	482,2%
Volume pompé (m3)	270	360	300	277	593	114,1%
Temps de fonctionnement (h)	9	12	10	9	20	122,2%
PR - AVION - rue du docteur Roux						
Energie relevée consommée (kWh)	82 762	94 019	74 750	89 099	84 120	-5,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	42	40	44	35	41	17,1%
Volume pompé (m3)	1 980 304	2 322 224	1 690 496	2 566 461	2 075 331	-19,1%
Temps de fonctionnement (h)	5 888	6 928	4 962	7 515	6 063	-19,3%
PR - AVION - rue Emile Basly						
Energie relevée consommée (kWh)	28 048	25 788	21 488	22 372	20 756	-7,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	35	33	33	32	28	-12,5%
Volume pompé (m3)	793 940	772 100	650 580	698 040	739 900	6,0%
Temps de fonctionnement (h)	5 671	5 515	4 647	4 986	5 285	6,0%
PR - AVION - rue Emile Gugelot						
Energie relevée consommée (kWh)	525	294	408	275	421	53,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	45	45	57	48	87	81,3%
Volume pompé (m3)	11 799	6 475	7 127	5 768	4 865	-15,7%
Temps de fonctionnement (h)	126	70	77	62	53	-14,5%
PR - AVION - Rue Lamendin (Cosmonautes EU)						
Volume pompé (m3)			1 241	2 788	2 822	1,2%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Temps de fonctionnement (h)			73	164	166	1,2%
EDF repris sur l'installation BO – AVION – rue Lamendin (Cosmonautes)						
PR - AVION - rue Lequeux EP						
Energie relevée consommée (kWh)	95 071	100 084	72 822	73 406	64 701	-11,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	74	73	71	79	72	-8,9%
Volume pompé (m3)	1 283 100	1 364 300	1 026 300	927 168	901 532	-2,8%
Temps de fonctionnement (h)	12 831	13 643	10 263	9 272	9 015	-2,8%
PR - AVION - rue Pierre Semart						
Energie relevée consommée (kWh)	112 542	125 838	73 025	71 854	92 272	28,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	51	48	62	21	18	-14,3%
Volume pompé (m3)	2 193 868	2 617 710	1 184 992	3 460 748	5 273 770	52,4%
Temps de fonctionnement (h)	7 433	8 837	4 876	7 646	9 012	17,9%
PR - AVION - ZI Les 14						
Energie relevée consommée (kWh)				929	1 559	67,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)				152	406	167,1%
Volume pompé (m3)				6 106	3 840	-37,1%
Temps de fonctionnement (h)				318	200	-37,1%
PR rétrocédé en janvier 2018						
PR - BILLY MONTIGNY - route de Méricourt						
Energie relevée consommée (kWh)	3 489	8 808	2 202	1 665	1 799	8,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	97	59	114	114	138	21,1%
Volume pompé (m3)	36 120	148 500	19 260	14 580	13 080	-10,3%
Temps de fonctionnement (h)	602	894	321	243	218	-10,3%
En 2016, problème de régulation poires						
PR - BOUVIGNY BOYEFFLES - Maison de Retraite rue Marqueffles						
Energie relevée consommée (kWh)	17 989	27 681	16 922	14 905	15 101	1,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	2 685	2 891	2 718	2 626	2 407	-8,3%
Volume pompé (m3)	6 700	9 575	6 225	5 675	6 275	10,6%
Temps de fonctionnement (h)	268	383	249	227	251	10,6%
PR - BOUVIGNY BOYEFFLES - rue de Marqueffles						
Volume pompé (m3)	77 958	83 262	67 920	62 280	63 600	2,1%
Temps de fonctionnement (h)	1 299	1 388	1 132	1 038	1 060	2,1%
Comptage EDF sur le même compteur que le PR – BOUVIGNY BOYEFFLES- Maison de retraite						
PR - BOUVIGNY BOYEFFLES - rue Pasteur						
Energie relevée consommée (kWh)	3 065	2 816	2 349	2 438	2 294	-5,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	171	77	86	106	76	-28,3%
Volume pompé (m3)	17 938	36 554	27 399	23 061	30 345	31,6%
Temps de fonctionnement (h)	1 185	2 039	1 756	1 413	1 992	41,0%
PR - BULLY LES MINES - Debeaumont						
Energie relevée consommée (kWh)	432	332	209	393	286	-27,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	49	37	38	68	65	-4,4%
Volume pompé (m3)	8 902	8 952	5 450	5 778	4 393	-24,0%
Temps de fonctionnement (h)	315	164	101	107	82	-23,4%
PR - BULLY LES MINES - rue des quatre Hallots						
Energie relevée consommée (kWh)	645	1 082	1 339	1 901	1 315	-30,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	29	25	25	42	44	4,8%
Volume pompé (m3)	22 600	43 800	53 400	45 800	29 892	-34,7%
Temps de fonctionnement (h)	113	219	267	229	149	-34,9%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR - CARENCY - route d Ablain						
Energie relevée consommée (kWh)	19 428	26 889	17 665	18 215	15 701	-13,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	67	66	65	67	67	0,0%
Volume pompé (m3)	290 115	408 975	270 480	273 840	233 980	-14,6%
Temps de fonctionnement (h)	2 763	3 895	2 576	2 608	2 228	-14,6%
PR - CARENCY - rue du Moulin						
Energie relevée consommée (kWh)	5 871	9 155	5 470	6 006	6 142	2,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	115	111	111	112	122	8,9%
Volume pompé (m3)	51 057	82 611	49 502	53 698	50 205	-6,5%
Temps de fonctionnement (h)	2 510	4 002	2 428	2 630	2 439	-7,3%
PR - CARENCY - rue Pasteur						
Energie relevée consommée (kWh)	1 069	1 762	1 624	1 477	1 267	-14,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	144	173	189	196	167	-14,8%
Volume pompé (m3)	7 409	10 169	8 573	7 534	7 578	0,6%
Temps de fonctionnement (h)	144	197	167	148	149	0,7%
PR - ELEU DIT LEAUWETTE - rue Gabriel Péri						
Energie relevée consommée (kWh)	763	967	609	717	445	-37,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	46	35	60	46	57	23,9%
Volume pompé (m3)	16 650	27 630	10 170	15 660	7 778	-50,3%
Temps de fonctionnement (h)	370	614	226	348	173	-50,3%
PR - GRENAY - Nomades rue de la Gascogne						
Energie relevée consommée (kWh)	489	492	619	597	399	-33,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	437	402	272	355	260	-26,8%
Volume pompé (m3)	1 120	1 225	2 275	1 680	1 535	-8,6%
Temps de fonctionnement (h)	32	35	65	48	44	-8,3%
En 2017, problème de bouchures						
PR - GRENAY - Soleil rue des Jours Heureux						
Energie relevée consommée (kWh)	1 047	374	368	388	412	6,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	13	79	84	81	81	0,0%
Volume pompé (m3)	78 025	4 706	4 402	4 782	5 085	6,3%
Temps de fonctionnement (h)	1 028	62	58	63	67	6,3%
PR - HARNES - Canal rue Delacroix						
Energie relevée consommée (kWh)	457	441	451	677	557	-17,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	169	200	374	422	623	47,6%
Volume pompé (m3)	2 698	2 202	1 206	1 603	894	-44,2%
Temps de fonctionnement (h)	27	22	11	16	9	-43,8%
PR - HARNES - chemin du Halage - Siphon						
Energie relevée consommée (kWh)	88 242	93 452	88 071	95 218	94 511	-0,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	49	50	47	46	55	19,6%
Volume pompé (m3)	1 804 600	1 852 550	1 855 000	2 074 450	1 712 200	-17,5%
Temps de fonctionnement (h)	5 156	5 293	5 300	5 927	4 892	-17,5%
PR - HARNES - ZI Motte au Bois - à côté de Durand Production						
Energie relevée consommée (kWh)	12 773	11 959	9 103	8 730	3 699	-57,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	82	82	83	84	91	8,3%
Volume pompé (m3)	156 509	146 145	109 435	103 356	40 831	-60,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 046	978	733	693	274	-60,5%
PR - HULLUCH - le Clos du Château						
Energie relevée consommée (kWh)	2 888	7 289	4 164	5 764	2 675	-53,6%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Consommation spécifique (Wh/m3)	89	89	100	85	64	-24,7%
Volume pompé (m3)	32 274	81 540	41 832	68 130	41 959	-38,4%
Temps de fonctionnement (h)	1 793	4 530	2 324	3 785	2 331	-38,4%
PR - HULLUCH - Nieuport						
Energie relevée consommée (kWh)	953	972	1 041	841	824	-2,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	269	268	295	289	281	-2,8%
Volume pompé (m3)	3 538	3 625	3 524	2 914	2 932	0,6%
Temps de fonctionnement (h)	244	250	243	201	202	0,5%
PR - HULLUCH - Olivier rue Salengro						
Energie relevée consommée (kWh)	147	153	248	693	156	-77,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	226	191	64	35	260	642,9%
Volume pompé (m3)	650	800	3 900	19 750	600	-97,0%
Temps de fonctionnement (h)	26	32	156	790	24	-97,0%
En 2017, problème de régulation poires						
PR - HULLUCH - rue de la Rayère						
Energie relevée consommée (kWh)	11 738	15 955	9 763	11 135	10 216	-8,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	52	50	54	57	31	-45,6%
Volume pompé (m3)	224 770	322 245	181 195	194 250	327 425	68,6%
Temps de fonctionnement (h)	6 422	9 207	5 177	5 550	9 335	68,2%
PR - HULLUCH - rue Voltaire (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	3 396	5 522	2 926	3 085	1 427	-53,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	150	116	196	126	125	-0,8%
Volume pompé (m3)	22 618	47 622	14 940	24 460	11 384	-53,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 131	2 381	747	1 223	569	-53,5%
Renouvellement de l'armoire de commande en mai 2019						
PR - LENS - Crematorium						
Volume pompé (m3)	199	155	274	205	9	-95,6%
Temps de fonctionnement (h)	11	9	15	11	1	-90,9%
PR - LENS - Lezier rue Jean Baptiste Champollion						
Energie relevée consommée (kWh)	1 117	1 123	729	799	1 000	25,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	81	52	61	62	41	-33,9%
Volume pompé (m3)	13 860	21 510	11 880	12 870	24 120	87,4%
Temps de fonctionnement (h)	154	239	132	143	268	87,4%
PR - LENS - Place de la République (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	93 693	94 916	106 903	87 081	72 703	-16,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	55	56	50	60	49	-18,3%
Volume pompé (m3)	1 717 034	1 697 558	2 132 088	1 457 114	1 479 774	1,6%
Temps de fonctionnement (h)	5 050	4 429	8 721	5 346	6 179	15,6%
PR - LENS - rue Galvani						
Energie relevée consommée (kWh)	2 309	821	675	772	1 012	31,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	11	29	22	27	39	44,4%
Volume pompé (m3)	200 880	28 224	30 384	29 068	25 940	-10,8%
Temps de fonctionnement (h)	1 395	196	211	202	180	-10,9%
PR - LENS - rue M. Sembat						
Volume pompé (m3)	1 354	1 570	1 800	1 282	1 282	0,0%
Temps de fonctionnement (h)	9	11	13	9	9	0,0%
PR - LENS - rue Paul Cayet						
Energie relevée consommée (kWh)	2 972	1 818	2 410	3 075	2 694	-12,4%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Consommation spécifique (Wh/m3)	39	49	43	41	42	2,4%
Volume pompé (m3)	75 516	37 062	55 506	75 168	64 580	-14,1%
Temps de fonctionnement (h)	434	213	319	432	371	-14,1%
En 2016, problèmes de bouchures DO						
PR - LENS - rue Romain						
Energie relevée consommée (kWh)	113	113	170	89	236	165,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	101	75	27	226	66	-70,8%
Volume pompé (m3)	1 124	1 498	6 247	394	3 558	803,0%
Temps de fonctionnement (h)	30	39	164	10	94	840,0%
PR - LIEVIN - Denfert Rochereau						
Energie relevée consommée (kWh)	496	502	495	496	343	-30,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	973	844	910	1 049	977	-6,9%
Volume pompé (m3)	510	595	544	473	351	-25,8%
Temps de fonctionnement (h)	30	35	32	28	21	-25,0%
PR - LIEVIN – Du Guesclin						
Energie relevée consommée (kWh)						
Consommation spécifique (Wh/m3)						
Volume pompé (m3)						
Temps de fonctionnement (h)						
PR intégré courant 2019						
PR - LIEVIN - rue de Cracovie - Vistule						
Energie relevée consommée (kWh)	372	389	428	412	349	-15,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	164	171	175	174	223	28,2%
Volume pompé (m3)	2 265	2 275	2 450	2 366	1 568	-33,7%
Temps de fonctionnement (h)	65	65	70	68	45	-33,8%
PR - LIEVIN - Rue du Centenaire						
Energie relevée consommée (kWh)		277	0	98	125	27,6%
Temps de fonctionnement (h)		5	6	4	6	50,0%
En 2017, comptage EDF HS, remplacé par EDF en 2018						
PR - LIEVIN - rue Marc Seguin						
Energie relevée consommée (kWh)	876	844	731	735	797	8,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	35	37	40	41	47	14,6%
Volume pompé (m3)	25 314	23 004	18 426	17 922	16 929	-5,5%
Temps de fonctionnement (h)	397	363	291	283	267	-5,7%
PR - LIEVIN - rue Mirabeau						
Energie relevée consommée (kWh)	573	6 042	407			
Consommation spécifique (Wh/m3)	48	27	21			
Volume pompé (m3)	11 971	227 797	19 694			
Temps de fonctionnement (h)	139	2 649	229			
Installation supprimée en mars 2017						
PR - LOISON SOUS LENS - route de Lens lotissement Loginor						
Energie relevée consommée (kWh)	2 628	1 395	1 929	1 323	1 451	9,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	27	58	140	130	35	-73,1%
Volume pompé (m3)	96 546	23 980	13 766	10 163	41 136	304,8%
Temps de fonctionnement (h)	326	169	174	136	149	9,6%
PR - LOISON SOUS LENS - rue de Noyelles Stade						
Energie relevée consommée (kWh)	36 918	42 933	42 987	49 384	43 460	-12,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	41	27	29	29	36	24,1%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Volume pompé (m3)	891 891	1 575 783	1 501 038	1 688 049	1 215 225	-28,0%
Temps de fonctionnement (h)	9 009	15 917	15 162	17 051	12 275	-28,0%
PR - LOISON SOUS LENS - rue Devouges						
Energie relevée consommée (kWh)	8 304	8 767	9 244	5 761	6 409	11,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	46	45	40	41	61	48,8%
Volume pompé (m3)	181 553	194 783	228 539	138 855	104 801	-24,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 617	1 764	2 169	1 281	890	-30,5%
PR - LOISON SOUS LENS - rue Emile Basly rue Emile Zola						
Energie relevée consommée (kWh)	17 778	30 388	16 220	18 427	16 392	-11,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	29	27	29	29	28	-3,4%
Volume pompé (m3)	617 167	1 110 147	564 258	641 502	577 132	-10,0%
Temps de fonctionnement (h)	3 931	7 071	3 594	4 086	3 676	-10,0%
PR - LOISON SOUS LENS - rue Victor Hugo						
Energie relevée consommée (kWh)	502	984	864	749	404	-46,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	322	464	450	749	176	-76,5%
Volume pompé (m3)	1 560	2 120	1 920	1 000	2 300	130,0%
Temps de fonctionnement (h)	78	106	96	50	115	130,0%
PR – LOISON rue Wattiez						
Energie relevée consommée (kWh)						
Consommation spécifique (Wh/m3)						
Volume pompé (m3)						
Temps de fonctionnement (h)						
PR intégré courant 2019						
PR - LOOS EN GOHELLE - impasse Langham						
Energie relevée consommée (kWh)	194	853	456	804	274	-65,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	274	39	48	40	141	252,5%
Volume pompé (m3)	707	21 642	9 474	20 356	1 946	-90,4%
Temps de fonctionnement (h)	39	1 202	526	1 131	108	-90,5%
Problèmes de régulation poires + bouchures ; En 2018, problème pompe 1 HS renouvelée						
PR - LOOS EN GOHELLE - (Maisonneraie) - rue Léon Blum						
Energie relevée consommée (kWh)	40	205	240	258	351	36,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	1	10	46	211	169	-19,9%
Volume pompé (m3)	48 604	21 560	5 264	1 220	2 076	70,2%
Temps de fonctionnement (h)	1 446	646	166	38	66	73,7%
PR - LOOS EN GOHELLE - Route de Béthune (Jardin du Louvre)						
Energie relevée consommée (kWh)	1 476	152	156	314	391	24,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	4 777	233	182	118	124	5,1%
Volume pompé (m3)	309	651	855	2 655	3 165	19,2%
Temps de fonctionnement (h)	21	43	57	177	211	19,2%
PR - MAZINGARBE - av Jean Jaurès rue Voltaire (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	10 975	12 334	10 714	12 560	6 896	-45,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	35	37	31	42	34	-19,0%
Volume pompé (m3)	314 570	334 160	349 392	301 892	200 719	-33,5%
Temps de fonctionnement (h)	5 716	6 072	6 353	5 491	3 659	-33,4%
PR - MAZINGARBE - Dupuich						
Energie relevée consommée (kWh)	912	3 243	3 495	1 884	4 550	141,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	49	37	44	62	1 771	2 756,5%
Volume pompé (m3)	18 500	88 120	79 720	30 560	2 569	-91,6%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Temps de fonctionnement (h)	925	4 406	3 986	1 528	128	-91,6%
PR - MAZINGARBE - résidence Mousquetaire rue Dumas						
Energie relevée consommée (kWh)	783	730	802	690	656	-4,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	82	89	84	78	82	5,1%
Volume pompé (m3)	9 570	8 220	9 570	8 880	7 960	-10,4%
Temps de fonctionnement (h)	319	274	319	296	265	-10,5%
PR - MAZINGARBE - rue Schweitzer						
Energie relevée consommée (kWh)	306	319	285	248	551	122,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	235	228	248	148	522	252,7%
Volume pompé (m3)	1 300	1 400	1 150	1 673	1 056	-36,9%
Temps de fonctionnement (h)	26	28	23	33	21	-36,4%
PR - MAZINGARBE - Stade Bayeux blv Arthur Lamendin						
Volume pompé (m3)	2 099	2 521	2 365	2 312	2 162	-6,5%
Temps de fonctionnement (h)	35	42	39	38	36	-5,3%
PR - MERICOURT - avenue de Floha - Courty Guy						
Energie relevée consommée (kWh)	1 700	1 449	1 644	1 445	1 470	1,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	132	102	127	123	136	10,6%
Volume pompé (m3)	12 910	14 183	12 897	11 757	10 833	-7,9%
Temps de fonctionnement (h)	135	147	141	120	120	0,0%
PR - MERICOURT - Guppy - rue Jean Baptiste Clément						
Energie relevée consommée (kWh)	1 001	830	430	522	848	62,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	91	73	36	53	83	56,6%
Volume pompé (m3)	11 040	11 424	11 832	9 943	10 241	3,0%
Temps de fonctionnement (h)	54	56	58	49	50	2,0%
PR - MERICOURT - Impasse Delville						
Energie relevée consommée (kWh)	521	1 983	808	534	465	-12,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	102	25	156	137	121	-11,7%
Volume pompé (m3)	5 084	80 606	5 166	3 904	3 845	-1,5%
Temps de fonctionnement (h)	124	1 966	126	95	94	-1,1%
En 2016, problème de régulation poires						
PR - MERICOURT - rue Raoul Briquet (Briquet 1)						
Energie relevée consommée (kWh)	37	25	32	26	95	265,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	47	37	43	41	124	202,4%
Volume pompé (m3)	780	667	751	630	764	21,3%
Temps de fonctionnement (h)	22	19	21	17	21	23,5%
PR - MERICOURT - rue Raoul Briquet (Briquet 2)						
Energie relevée consommée (kWh)	971	1 009	1 080	612	444	-27,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	72	52	55	42	39	-7,1%
Volume pompé (m3)	13 506	19 440	19 671	14 477	11 257	-22,2%
Temps de fonctionnement (h)	166	240	245	179	139	-22,3%
PR - MERICOURT - Sallaumines - Camp des Nomades rue Prolongée						
Energie relevée consommée (kWh)	146	170	217	792	251	-68,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	170	283	217	1 211	474	-60,9%
Volume pompé (m3)	861	600	999	654	530	-19,0%
Temps de fonctionnement (h)	21	15	24	16	13	-18,8%
PR - MEURCHIN - Fachoda						
Energie relevée consommée (kWh)				205	354	72,7%
PR rétrocédé en mars 2018 (pas de compteurs horaires)						

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

PR - MEURCHIN - résidence les Manoirs rue Libération						
Energie relevée consommée (kWh)	1 312	1 104	1 232	1 154	816	-29,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	21	26	24	23	28	21,7%
Volume pompé (m3)	61 186	42 458	51 952	50 978	28 710	-43,7%
Temps de fonctionnement (h)	1 599	1 095	1 356	1 163	577	-50,4%
PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	105 957	182 776	124 010	136 832	98 367	-28,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	11	113	219	147	201	36,7%
Volume pompé (m3)	9 478 000	1 610 800	566 350	933 100	489 650	-47,5%
Temps de fonctionnement (h)	8 745	9 770	6 687	7 468	5 849	-21,7%
PR - NOYELLES SOUS LENS - rue Léon Gambetta (autoroute)						
Energie relevée consommée (kWh)	57 712	53 444	43 661	34 855	27 474	-21,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	69	67	64	79	80	1,3%
Volume pompé (m3)	833 113	792 904	687 120	441 390	345 050	-21,8%
Temps de fonctionnement (h)	13 012	12 228	10 165	6 845	5 467	-20,1%
PR - NOYELLES SOUS LENS - rue Masclef						
Energie relevée consommée (kWh)	15 980	11 243	4 853	6 020	5 554	-7,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	8	7	9	12	9	-25,0%
Volume pompé (m3)	1 930 687	1 507 008	546 424	509 457	652 636	28,1%
Temps de fonctionnement (h)	11 561	9 024	3 272	3 148	2 608	-17,2%
PR - PONT A VENDIN - res Delecroix						
Energie relevée consommée (kWh)	530	724	704	764	525	-31,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	83	64	66	52	65	25,0%
Volume pompé (m3)	6 403	11 357	10 649	14 558	8 088	-44,4%
Temps de fonctionnement (h)	190	337	316	432	240	-44,4%
PR - PONT A VENDIN - rue Emile Plachez (Plachez 1)						
Energie relevée consommée (kWh)	31 245	34 818	21 022	16 337	17 248	5,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	56	55	54	31	44	41,9%
Volume pompé (m3)	555 522	634 980	386 004	519 270	394 782	-24,0%
Temps de fonctionnement (h)	4 873	5 570	3 386	4 555	3 463	-24,0%
PR - PONT A VENDIN - rue Emile Plachez (Plachez 2)						
Energie relevée consommée (kWh)	1 292	4 433	2 194	3 054	1 380	-54,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	67	49	54	44	46	4,5%
Volume pompé (m3)	19 189	89 621	41 013	69 161	30 101	-56,5%
Temps de fonctionnement (h)	619	2 891	1 323	2 231	971	-56,5%
En 2016, problème de bouchures						
PR - PONT A VENDIN - rue Joos						
Energie relevée consommée (kWh)	764	915	1 680	950	777	-18,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	122	82	22	90	63	-30,0%
Volume pompé (m3)	6 272	11 172	76 244	10 535	12 250	16,3%
Temps de fonctionnement (h)	128	228	1 556	215	250	16,3%
PR - SAINS EN GOHELLE - Alfred Musset						
Energie relevée consommée (kWh)	595	801	656	463	618	33,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	1 574	325	211	105	191	81,9%
Volume pompé (m3)	378	2 462	3 110	4 390	3 238	-26,2%
Temps de fonctionnement (h)	19	123	155	219	162	-26,0%
En 2015, problème sur compteurs horaires						
PR - SAINS EN GOHELLE - chemin de campagne						

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Energie relevée consommée (kWh)	563	656	659	662	609	-8,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	44	45	44	49	47	-4,1%
Volume pompé (m3)	12 672	14 608	15 004	13 554	13 052	-3,7%
Temps de fonctionnement (h)	288	332	341	308	297	-3,6%
PR - SAINS EN GOHELLE - rue de Gaulle - Route Nationale						
Energie relevée consommée (kWh)	3 286	5 400	4 177	4 305	770	-82,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	76	67	78	117	63	-46,2%
Volume pompé (m3)	43 072	80 920	53 672	36 802	12 241	-66,7%
Temps de fonctionnement (h)	2 309	4 280	2 942	1 990	689	-65,4%
PR – Sains en Gohelle Rue Manneret						
Energie relevée consommée (kWh)	969	908	856	541	462	-14,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	20	21	22	34	33	-3,8%
Volume pompé (m3)	47 960	42 520	38 720	15 760	13 991	-11,2%
Temps de fonctionnement (h)	1 199	1 063	968	394	350	-11,2%
En 2015, problème de régulation poire et bouchure ; En 2017 et 2018, bouchures pompes						
PR - SALLAUMINES - Canal						
Volume pompé (m3)	523 550	567 172	610 980	507 378	590 114	16,3%
Temps de fonctionnement (h)	5 370	5 904	6 410	5 246	6 038	15,1%
Comptage EDF repris sur la STEP Loison						
PR - SERVINS - route de Bouvigny						
Energie relevée consommée (kWh)	1 676	1 713	4 084	1 598	1 100	-31,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	32	32	50	112	51	-54,5%
Volume pompé (m3)	53 168	54 232	82 314	14 314	21 641	51,2%
Temps de fonctionnement (h)	886	904	4 842	842	1 273	51,2%
En 2017, problème sur pompe 2 (roue HS), renouvelée depuis						
PR - SERVINS- rue des 4 vents						
Energie relevée consommée (kWh)						
Consommation spécifique (Wh/m3)						
Volume pompé (m3)						
Temps de fonctionnement (h)						
PR intégré courant 2019						
PR - SOUCHEZ - res les Peupliers route de Carency						
Energie relevée consommée (kWh)	251	409	339	656	605	-7,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	55	34	73	70	76	8,6%
Volume pompé (m3)	4 590	12 042	4 662	9 310	7 980	-14,3%
Temps de fonctionnement (h)	328	860	333	665	570	-14,3%
En 2016, problème sur sonde US						
PR - SOUCHEZ - rue Curie						
Energie relevée consommée (kWh)	1 100	3 124	512	958	510	-46,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	69	62	73	84	78	-7,1%
Volume pompé (m3)	15 949	50 321	7 033	11 403	6 499	-43,0%
Temps de fonctionnement (h)	768	2 442	341	551	315	-42,8%
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin Buisse (La buisse EU)						
Energie relevée consommée (kWh)	67 179	68 625	64 810	59 758	43 377	-27,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	38	35	42	35	30	-14,3%
Volume pompé (m3)	1 746 140	1 937 870	1 552 870	1 702 140	1 440 450	-15,4%
Temps de fonctionnement (h)	15 874	17 617	14 117	15 474	13 095	-15,4%
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin de la Buisse (AS)						

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Energie relevée consommée (kWh)	13 463	27 029	21 124	21 759	9 917	-54,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	53	59	62	44	65	47,7%
Volume pompé (m3)	253 433	458 467	338 373	492 527	152 080	-69,1%
Temps de fonctionnement (h)	260	466	344	501	592	18,2%
PR - VENDIN LE VIEIL - chemin du Halage						
Energie relevée consommée (kWh)	2 205	2 916	2 728	3 624	3 563	-1,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	56	50	50	44	53	20,5%
Volume pompé (m3)	39 519	58 426	54 255	81 473	67 406	-17,3%
Temps de fonctionnement (h)	1 332	1 943	1 810	2 734	2 248	-17,8%
PR - VENDIN LE VIEIL - les Buissonnelles						
Energie relevée consommée (kWh)	691	678	484	488	393	-19,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	94	126	378	300	389	29,7%
Volume pompé (m3)	7 363	5 388	1 280	1 627	1 011	-37,9%
Temps de fonctionnement (h)	466	341	177	210	64	-69,5%
En 2017, renouvellement pompe (baisse du temps de pompe)						
PR - VENDIN LE VIEIL - les Garinelles						
Energie relevée consommée (kWh)	289	513	487	624	323	-48,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	18	172	298	161	211	31,1%
Volume pompé (m3)	16 288	2 976	1 634	3 887	1 531	-60,6%
Temps de fonctionnement (h)	947	173	95	226	89	-60,6%
PR - VENDIN LE VIEIL - les Quincaillers						
Energie relevée consommée (kWh)	489	426	583	676	351	-48,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	92	151	116	83	46	-44,6%
Volume pompé (m3)	5 335	2 827	5 036	8 153	7 687	-5,7%
Temps de fonctionnement (h)	37	20	35	57	53	-7,0%
PR - VENDIN LE VIEIL - rue Charles Buquet						
Energie relevée consommée (kWh)	3 052	15 268	6 038	4 501	12 550	178,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	25	20	22	29	11	-62,1%
Volume pompé (m3)	122 668	768 565	280 827	155 757	1 175 964	655,0%
Temps de fonctionnement (h)	1 327	5 116	3 061	1 956	2 715	38,8%
En 2016, fuite au niveau du pied d'assise pompe temps sec						
PR - VENDIN LE VIEIL - rue des Poissonniers						
Energie relevée consommée (kWh)	2 207	2 252	2 551	3 194	2 874	-10,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	386	415	412	425	449	5,6%
Volume pompé (m3)	5 715	5 430	6 195	7 515	6 405	-14,8%
Temps de fonctionnement (h)	381	362	413	501	427	-14,8%
PR - VENDIN LE VIEIL - rue Ravel						
Energie relevée consommée (kWh)	1 354	1 008	742	699	834	19,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	62	102	195	249	139	-44,2%
Volume pompé (m3)	21 775	9 838	3 801	2 804	5 986	113,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 266	572	221	163	348	113,5%
PR - VILLERS AU BOIS - Grande-rue						
Energie relevée consommée (kWh)	1 557	1 935	1 438	2 576	1 451	-43,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	343	296	405	227	375	65,2%
Volume pompé (m3)	4 536	6 536	3 552	11 336	3 874	-65,8%
Temps de fonctionnement (h)	266	383	208	667	219	-67,2%
PR - VILLERS AU BOIS - route de Servins						
Energie relevée consommée (kWh)	897	871	1 021	1 652	689	-58,3%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Consommation spécifique (Wh/m3)	155	144	143	142	162	14,1%
Volume pompé (m3)	5 798	6 062	7 132	11 666	4 261	-63,5%
Temps de fonctionnement (h)	837	860	1 029	1 806	601	-66,7%
PR - VILLERS AU BOIS - rue de Mont St Eloi						
Energie relevée consommée (kWh)	182	236	304	272	252	-7,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	122	88	190	163	134	-17,8%
Volume pompé (m3)	1 494	2 680	1 600	1 673	1 881	12,4%
Temps de fonctionnement (h)	39	72	44	47	52	10,6%
PR - VILLERS AU BOIS - rue des paquenettes						
Energie relevée consommée (kWh)	584	679	819	667	617	-7,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	24	27	56	77	83	7,8%
Volume pompé (m3)	24 391	24 936	14 540	8 651	7 405	-14,4%
Temps de fonctionnement (h)	930	943	560	333	286	-14,1%
PR - WINGLES - Acacias rue Leo Lagrange						
Energie relevée consommée (kWh)	16 360	20 604	14 406	19 282	12 565	-34,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	49	49	49	49	49	0,0%
Volume pompé (m3)	333 600	419 760	293 640	389 880	254 040	-34,8%
Temps de fonctionnement (h)	2 780	3 498	2 447	3 249	2 117	-34,8%
PR - WINGLES - chemin Rural N5 rue Saint Laurent						
Energie relevée consommée (kWh)	2 768	2 945	2 942	2 523	1 926	-23,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	48	81	88	64	61	-4,7%
Volume pompé (m3)	57 855	36 207	33 453	39 366	31 644	-19,6%
Temps de fonctionnement (h)	1 840	1 341	1 239	1 458	1 172	-19,6%
PR - WINGLES - place de la Verrerie						
Energie relevée consommée (kWh)	4 425	4 454	4 329	4 710	4 094	-13,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	48	47	49	47	48	2,1%
Volume pompé (m3)	93 050	94 800	88 100	99 500	84 950	-14,6%
Temps de fonctionnement (h)	1 861	1 896	1 762	1 990	1 699	-14,6%
PR - WINGLES - rue Albert Camus F04						
Energie relevée consommée (kWh)	384 203	417 342	202 137	391 627	197 597	-49,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	114	197	184	203	207	2,0%
Volume pompé (m3)	3 355 680	2 116 080	1 099 920	1 929 360	955 680	-50,5%
Temps de fonctionnement (h)	13 982	8 817	4 583	8 039	3 982	-50,5%
PR - WINGLES - Rue des Frênes (Verrerie 2)						
Energie relevée consommée (kWh)		2 067	1 020	1 122	1 628	45,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)		202	105	91	236	159,3%
Volume pompé (m3)		10 234	9 674	12 292	6 902	-43,8%
Temps de fonctionnement (h)		731	691	878	493	-43,8%
Les chiffres 2016 correspondent au fonctionnement de plusieurs années (installation intégrée en août 2017)						
PR - WINGLES - Rue du Clair						
Energie relevée consommée (kWh)				22 607	29 704	31,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)				23 045	24 488	6,3%
Volume pompé (m3)				981	1 213	23,6%
Temps de fonctionnement (h)				59	73	23,7%
PR - WINGLES Rue Gabriel Péri						
Energie relevée consommée (kWh)						
Consommation spécifique (Wh/m3)						
Volume pompé (m3)						

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Temps de fonctionnement (h)						
PR intégré courant 2019						
PR - WINGLES - rue Pierre Brossolette						
Energie relevée consommée (kWh)	3 774	4 989	2 052	2 926	1 503	-48,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	42	42	43	47	43	-8,5%
Volume pompé (m3)	89 250	119 510	47 770	62 287	34 563	-44,5%
Temps de fonctionnement (h)	525	703	281	402	203	-49,5%
PR - WINGLES - rue Robespierre						
Energie relevée consommée (kWh)	1 763	653	878	1 033	594	-42,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	149	243	208	355	338	-4,8%
Volume pompé (m3)	11 872	2 688	4 216	2 914	1 755	-39,8%
Temps de fonctionnement (h)	1 484	336	527	364	219	-39,8%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Poste de refoulement	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
BO - ANNAY SOUS LENS - chemin des Postes						
Energie relevée consommée (kWh)	57 012	54 375	40 842	43 944	44 357	0,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	60	53	48	56	59	5,4%
Volume pompé (m3)	945 167	1 030 925	846 772	786 720	758 011	-3,6%
Temps de fonctionnement (h)	11 809	13 123	10 676	9 672	9 677	0,1%
BO - AVION - Boulevard d Armolis (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	189 160	(*)245 840	152 278	207 100	176 205	-14,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	26	31	48	32	74	131,3%
Volume pompé (m3)	7 221 798	7 882 722	3 156 750	6 462 569	2 379 312	-63,2%
Temps de fonctionnement (h)	6 998	8 568	5 882	11 678	8 970	-23,2%
(*) correction énergie 2016						
BO - AVION - rue Lamendin (cosmonautes)						
Energie relevée consommée (kWh)	8 858	15 759	2 070	1 874	1 277	-31,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	161	147	357	864	1 674	93,8%
Volume pompé (m3)	54 960	106 980	5 806	2 170	763	-64,8%
Temps de fonctionnement (h)	916	1 783	97	36	13	-63,9%
BO - BULLY LES MINES - rue Emile Zola						
Energie relevée consommée (kWh)	1 479	7 499	8 594	3 351	4 276	27,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	72	202	474	21	26	23,8%
Volume pompé (m3)	20 448	37 152	18 144	157 824	166 274	5,4%
Temps de fonctionnement (h)	71	129	63	548	577	5,3%
Vol d'énergie par les gens du voyage en 2016 et 2017						
BO - BULLY LES MINES - rue Jean Jaurès						
Energie relevée consommée (kWh)	1 579	4 706	5 454	3 586	2 187	-39,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	108	273	991	310	340	9,7%
Volume pompé (m3)	14 680	17 249	5 505	11 564	6 426	-44,4%
Temps de fonctionnement (h)	40	47	15	31	18	-41,9%
BO - BULLY LES MINES - Stade Corbelle av. Alfred Josien						
Energie relevée consommée (kWh)	623	1 011	719	2 207	3836	73,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	80	71	160	58	9	-84,5%
Volume pompé (m3)	7 740	14 220	4 500	37 800	433 620	1 047,1%
Temps de fonctionnement (h)	43	79	25	210	2409	1 047,1%
BO - ESTEVELLES - chemin des Portions de la Poste						
Energie relevée consommée (kWh)	87 355	112 324	89 286	95 468	63 382	-33,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	152	151	262	179	237	32,4%
Volume pompé (m3)	573 689	741 530	341 234	532 360	267 754	-49,7%
Temps de fonctionnement (h)	6 047	7 378	3 462	5 572	2 772	-50,3%
BO - FOUQUIERES LEZ LENS - rue de la Liberté - MARAIS PLACE						
Energie relevée consommée (kWh)	59 280	67 908	43 798	57 913	36 483	-37,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	111	110	111	125	115	-8,0%
Volume pompé (m3)	533 354	618 537	393 849	461 690	316 390	-31,5%
Temps de fonctionnement (h)	5 654	6 711	4 313	5 075	3 384	-33,3%
BO - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Victor Hugo - MARAIS TIERCE						
Energie relevée consommée (kWh)	113 734	137 894	125 736	126 939	132 883	4,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	168	163	140	116	53	-54,3%
Volume pompé (m3)	677 650	847 130	897 040	1 097 265	2 525 780	130,2%
Temps de fonctionnement (h)	9 314	10 337	9 494	16 881	31 998	89,6%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

BO - GIVENCHY - rue du 8 Mai						
Energie relevée consommée (kWh)	4 228	3 839	3 737	4 520	3 289	-27,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	68	76	76	88	75	-14,8%
Volume pompé (m3)	62 307	50 211	49 077	51 408	44 026	-14,4%
Temps de fonctionnement (h)	1 066	914	880	939	926	-1,4%
BO - GRENAY - BASSIN LAMENDIN EP - rue du Périgord (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	75 932	76 329	82 570	72 166	70 087	-2,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	12 053	7 710	3 823	3 165	10 414	229,0%
Volume pompé (m3)	6 300	9 900	21 600	22 800	6 730	-70,5%
Temps de fonctionnement (h)	21	33	72	76	22	-71,1%
BO - HARNES - ABBAYE - Loison Rue Leclercq						
Energie relevée consommée (kWh)	5 634	5 958	6 635	12 570	7 131	-43,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	21	24	15	49	413	742,9%
Volume pompé (m3)	273 424	253 172	438 194	258 686	17 252	-93,3%
Temps de fonctionnement (h)	1 105	1 057	1 048	1 111	454	-59,1%
BO - HARNES - domaine Chanteclair						
Energie relevée consommée (kWh)	629	671	692	532	383	-28,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	53	57	59	42	44	4,8%
Volume pompé (m3)	11 832	11 774	11 774	12 772	8 804	-31,1%
Temps de fonctionnement (h)	204	203	203	220	152	-30,9%
BO - HARNES - Rond-Point - EP - ZI de la Motte au Bois						
Energie relevée consommée (kWh)	1 210	2 571	1 315	1 044	1 595	52,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	60	50	56	56	73	30,4%
Volume pompé (m3)	20 025	51 300	23 625	18 765	21 820	16,3%
Temps de fonctionnement (h)	445	1 140	525	417	485	16,3%
En 2016, problème bouchures pompe						
BO - HULLUCH - rue Pierre Malvoisin						
Energie relevée consommée (kWh)	5 004	16 267	9 084	4 075	11 135	173,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	42	172	137	198	78	-60,6%
Volume pompé (m3)	117 828	94 662	66 366	20 628	142 506	590,8%
Temps de fonctionnement (h)	2 182	1 753	1 229	382	2 639	590,8%
BO - LENS - rue Molière						
Energie relevée consommée (kWh)	22 407	35 698	37 959	30 832	20 820	-32,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	622	735	1 205	317	925	191,8%
Volume pompé (m3)	36 000	48 600	31 500	97 200	22 500	-76,9%
Temps de fonctionnement (h)	258	54	54	147	25	-83,0%
BO - LIEVIN - La Bruyère						
Energie relevée consommée (kWh)			608	532	412	-22,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)			109	111	112	0,9%
Volume pompé (m3)			5 580	4 789	3 680	-23,2%
Temps de fonctionnement (h)			124	106	82	-22,6%
BO - LIEVIN - rue Champlain (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	22 493	24 644	22 655	9 893	21 934	121,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	644	1 024	867	274	787	187,2%
Volume pompé (m3)	34 920	24 060	26 144	36 136	27 865	-22,9%
Temps de fonctionnement (h)	142	63	146	166	74	-55,4%
Installation comportant des pompes de différentes puissances						
BO - LIEVIN - rue Dussouich						

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Energie relevée consommée (kWh)	12 091	39 582	21 440	12 259	6 556	-46,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	63	39	55	189	175	-7,4%
Volume pompé (m3)	191 788	1 011 588	389 608	64 820	37 472	-42,2%
Temps de fonctionnement (h)	320	2 250	571	132	52	-60,6%
BO - LOISON SOUS LENS - PARC DES OISEAUX - rue Nicolas Masselot						
Energie relevée consommée (kWh)			12 010	9 386	9 176	-2,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)			262	318	240	-24,5%
Volume pompé (m3)	78 937	40 316	45 868	29 559	38 200	29,2%
Temps de fonctionnement (h)	7 309	3 733	4 247	2 737	3 537	29,2%
En 2015, comptage EDF HS (changé en décembre 2016)						
BO - LOISON SOUS LENS - rue Alfred Wattiez						
Energie relevée consommée (kWh)	738	760	962	668	399	-40,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	209	241	36	251	667	165,7%
Volume pompé (m3)	3 524	3 156	26 652	2 660	598	-77,5%
Temps de fonctionnement (h)	37	33	288	28	6	-78,6%
BO - LOOS EN GOHELLE - rue des Ragonieux						
Energie relevée consommée (kWh)	49 863	53 630	39 351	51 891	26 419	-49,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	51	55	37	35	57	62,9%
Volume pompé (m3)	984 046	973 771	1 051 787	1 466 636	464 713	-68,3%
Temps de fonctionnement (h)	7 690	7 762	8 260	11 280	3 531	-68,7%
Vol d'énergie des gens du voyage en 2016						
BO - LOOS EN GOHELLE - rue Hoche (vers CD 165)						
Energie relevée consommée (kWh)	0	114 128	111 960	117 170	126 384	7,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	0	77	79	75	93	24,0%
Volume pompé (m3)	1 310 722	1 477 080	1 415 908	1 568 599	1 357 127	-13,5%
Temps de fonctionnement (h)	3 514	3 960	3 796	4 205	3 638	-13,5%
BO - MAZINGARBE - route Nationale						
Energie relevée consommée (kWh)	4 406	3 612	5 544	4 306	5 923	37,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	65	65	63	46	59	28,3%
Volume pompé (m3)	68 052	55 812	87 740	93 376	100 759	7,9%
Temps de fonctionnement (h)	1 693	1 393	2 173	2 352	2 464	4,8%
BO - MERICOURT - rue Urianne Sorriaux (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	81 424	94 557	71 441	48 367	11 010	-77,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	7 822	10 483	1 760	632	352	-44,3%
Volume pompé (m3)	10 410	9 020	40 600	76 590	31 250	-59,2%
Temps de fonctionnement (h)	105	64	401	1 305	493	-62,2%
BO - MEURCHIN - NORD - NOUVEAU						
Energie relevée consommée (kWh)	6 089	35 499	11 953	22 413	9 518	-57,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	52	112	66	121	199	64,5%
Volume pompé (m3)	118 196	317 328	180 596	184 888	47 716	-74,2%
Temps de fonctionnement (h)	1 093	2 827	2 093	1 771	553	-68,8%
BO - MONTIGNY EN GOHELLE - le Lac (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	803 987	873 994	714 552	718 414	830 336	15,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	49	46	45	44	51	15,9%
Volume pompé (m3)	16 342 820	18 842 754	15 912 290	16 454 458	16 217 016	-1,4%
Temps de fonctionnement (h)	26 682	29 259	24 593	26 418	25 568	-3,2%
BO - NOYELLES SOUS LENS - Epinettes - rue du Marais						
Energie relevée consommée (kWh)	44 143	35 658	27 118	24 425	38 928	59,4%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Consommation spécifique (Wh/m3)	47	42	52	48	51	6,3%
Volume pompé (m3)	930 135	856 024	521 829	509 457	760 443	49,3%
Temps de fonctionnement (h)	13 095	11 429	4 181	3 148	3 710	17,9%
BO - PONT A VENDIN - rue Joliot Curie - chemin rural A Joffre (centrale à béton)						
Energie relevée consommée (kWh)	8 525	13 871	6 614	8 370	5 522	-34,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	48	44	45	44	12	-72,7%
Volume pompé (m3)	177 408	316 400	146 384	188 384	477 456	153,4%
Temps de fonctionnement (h)	1 584	2 825	1 307	1 682	3 203	90,4%
BO - SAINS EN GOHELLE - Bassin - D 937						
Energie relevée consommée (kWh)	7 251	2 574	2 864	1 983	2 008	1,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	35	56	79	56	70	25,0%
Volume pompé (m3)	207 398	45 624	36 199	35 325	28 664	-18,9%
Temps de fonctionnement (h)	1 598	743	725	723	577	-20,2%
BO - SAINS EN GOELLE rue Dupuich						
Energie relevée consommée (kWh)					5 082	
Consommation spécifique (Wh/m3)					30	
Volume pompé (m3)					171 063	
Temps de fonctionnement (h)					2 061	
Compteur EDF HS en 2018 ; Pose compteur horaires en avril 2019, bouchure pompe en août						
BO - SALLAUMINES - Mairie - rue de Tourcoing						
Energie relevée consommée (kWh)	444	20	61	71	29	-59,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	8	39	31	31	29	-6,5%
Volume pompé (m3)	55 194	514	1 976	2 287	984	-57,0%
Temps de fonctionnement (h)	968	9	35	40	17	-57,5%
BO - VENDIN LE VIEIL - rue Etienne Dolet - Salengro (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	9 951	13 282	8 793	9 062	9 733	7,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	25	27	53	90	53	-41,1%
Volume pompé (m3)	395 460	488 766	164 956	100 754	182 865	81,5%
Temps de fonctionnement (h)	8 814	7 678	2 808	2 678	3 205	19,7%
BO - VENDIN LE VIEIL - rue Marcel Sembat - Zola						
Energie relevée consommée (kWh)	2 231	1 459	799	2 300	665	-71,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	17	25	79	17	71	317,6%
Volume pompé (m3)	131 191	59 508	10 123	131 602	9 302	-92,9%
Temps de fonctionnement (h)	959	435	74	962	68	-92,9%
BO - VIMY - EX STEP						
Energie relevée consommée (kWh)	48 710	51 336	40 890	47 870	44 523	-7,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	28	26	26	27	47	74,1%
Volume pompé (m3)	1 725 472	1 986 656	1 567 104	1 782 132	943 617	-47,1%
Temps de fonctionnement (h)	8 922	9 945	8 012	10 680	8 425	-21,1%
BO - VIMY - route d'Acheville (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	12 921	16 929	21 481	21 170	19 185	-9,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	38	48	72	58	71	22,4%
Volume pompé (m3)	339 983	353 853	296 368	366 372	271 122	-26,0%
Temps de fonctionnement (h)	4 755	4 949	4 145	5 124	3 792	-26,0%
Le fonctionnement des hydroéjecteurs a impacté la consommation EDF						
BO - WINGLES - Ateliers Centraux						
Energie relevée consommée (kWh)	610	1 715	1 669	2 186	1 056	-51,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	381	172	216	205	205	0,0%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Volume pompé (m3)	1 602	9 964	7 728	10 676	5 158	-51,7%
Temps de fonctionnement (h)	23	173	195	273	91	-66,7%
Installation comportant des pompes de différentes puissances						
BO - WINGLES - Parc Alexis - EP (AS)						
Energie relevée consommée (kWh)	292 124	398 181	353 243	345 944	310 879	-10,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	81	98	137	114	145	27,2%
Volume pompé (m3)	3 604 849	4 083 295	2 575 612	3 035 373	2 145 565	-29,3%
Temps de fonctionnement (h)	16 091	18 326	12 802	15 289	13 073	-14,5%

Autres installations assainissement	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**N/N-1**
BASSIN PLUVIAL - LENS - rue de l'Europe						
Energie relevée consommée (kWh)	2 026	2 397	1 012	1 873	619	-67,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	74	87	94	89	43	-51,7%
Volume pompé (m3)	27 450	27 480	10 800	20 940	14 250	-31,9%
Temps de fonctionnement (h)	915	916	360	698	475	-31,9%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.3. Les données consommateurs par commune

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
ABLAIN SAINT NAZAIRE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 809	1 803	1 808	1 815	1 816	0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	766	770	790	815	826	1,3%
Assiette de la redevance (m3)	62 243	60 953	61 672	61 010	63 843	4,6%
ACHEVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	634	639	643	649	644	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	258	263	260	258	263	1,9%
Assiette de la redevance (m3)	20 476	20 906	19 846	19 360	19 960	3,1%
AIX NOULETTE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 917	3 951	3 987	3 967	3 945	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 547	1 568	1 594	1 635	1 643	0,5%
Assiette de la redevance (m3)	133 473	135 145	137 468	139 471	161 869	16,1%
ANGRES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 122	4 157	4 260	4 363	4 495	3,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 839	1 838	1 870	1 898	1 921	1,2%
Assiette de la redevance (m3)	136 837	144 133	139 473	140 629	144 082	2,5%
ANNAY SOUS LENS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 262	4 254	4 226	4 289	4 322	0,8%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 705	1 719	1 739	1 815	1 832	0,9%
Assiette de la redevance (m3)	120 655	121 791	128 636	132 138	135 241	2,3%
AVION						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	18 327	18 043	18 090	18 384	18 037	-1,9%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	7 598	7 617	7 641	7 581	7 595	0,2%
Assiette de la redevance (m3)	614 048	605 768	619 729	622 060	637 800	2,5%
BENIFONTAINE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	361	370	371	367	363	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	157	157	158	156	158	1,3%
Assiette de la redevance (m3)	63 787	107 871	126 696	136 158	69 784	-48,7%
BILLY MONTIGNY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 346	8 276	8 261	8 231	8 209	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 429	3 460	3 438	3 426	3 460	1,0%
Assiette de la redevance (m3)	266 999	292 473	283 395	269 987	288 593	6,9%
BOUVIGNY BOYEFFLES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 550	2 543	2 553	2 548	2 518	-1,2%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	941	953	953	961	974	1,4%
Assiette de la redevance (m3)	82 871	80 372	85 454	80 486	83 693	4,0%
BULLY LES MINES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	12 852	12 794	12 642	12 600	12 376	-1,8%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	5 277	5 276	5 316	5 337	5 366	0,5%
Assiette de la redevance (m3)	425 077	447 866	445 847	429 835	423 945	-1,4%
CARENCY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	726	733	740	742	748	0,8%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	303	308	316	320	320	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	23 051	24 320	24 404	25 051	25 817	3,1%
ELEU DIT LEAUWETTE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 893	2 891	2 891	3 015	2 989	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 321	1 314	1 317	1 314	1 337	1,8%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Assiette de la redevance (m3)	95 799	94 935	94 127	92 621	92 090	-0,6%
ESTEVELLES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 996	2 084	2 083	2 068	2 061	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	751	747	752	748	753	0,7%
Assiette de la redevance (m3)	60 562	62 034	64 085	63 628	63 529	-0,2%
FOUQUIERES LEZ LENS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 566	6 533	6 502	6 445	6 390	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 512	2 488	2 497	2 506	2 520	0,6%
Assiette de la redevance (m3)	200 625	201 294	209 493	206 393	203 292	-1,5%
GIVENCHY EN GOHELLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 063	2 047	2 033	2 021	2 003	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	825	843	862	874	879	0,6%
Assiette de la redevance (m3)	64 215	65 555	65 123	62 857	67 058	6,7%
GOUY SERVINS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	348	357	356	356	347	-2,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis			1	1	2	100,0%
Assiette de la redevance (m3)				27	498	1 744,4%
GRENAY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 905	6 954	6 961	6 967	6 946	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 726	2 746	2 751	2 748	2 765	0,6%
Assiette de la redevance (m3)	207 268	210 159	211 074	209 227	213 102	1,9%
HARNES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	12 310	12 335	12 512	12 691	12 638	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	5 367	5 430	5 434	5 495	5 541	0,8%
Assiette de la redevance (m3)	437 752	458 404	478 451	434 386	463 032	6,6%
HULLUCH						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 060	3 195	3 324	3 454	3 459	0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 363	1 375	1 390	1 416	1 424	0,6%
Assiette de la redevance (m3)	102 137	103 949	107 389	108 529	114 656	5,6%
LENS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	33 373	32 364	31 875	30 843	31 080	0,8%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	14 489	14 627	14 622	14 715	14 928	1,4%
Assiette de la redevance (m3)	2 138 234	2 097 942	2 112 221	2 064 939	1 445 692	-30,0%
LIEVIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	32 038	31 982	32 021	31 655	31 337	-1,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	12 964	12 998	13 166	13 174	13 290	0,9%
Assiette de la redevance (m3)	1 222 163	1 215 666	1 181 702	1 202 353	1 213 211	0,9%
LOISON SOUS LENS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 224	5 241	5 320	5 393	5 466	1,4%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 413	2 407	2 413	2 401	2 407	0,2%
Assiette de la redevance (m3)	190 130	179 058	186 776	184 541	184 016	-0,3%
LOOS EN GOHELLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 714	6 640	6 594	6 629	6 705	1,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 783	2 835	2 882	2 887	2 924	1,3%
Assiette de la redevance (m3)	223 112	217 387	227 129	236 349	243 575	3,1%
MAZINGARBE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 671	7 779	7 893	8 009	8 059	0,6%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 242	3 257	3 293	3 316	3 347	0,9%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Assiette de la redevance (m3)	250 891	242 264	259 747	258 624	254 391	-1,6%
MERICOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	11 840	11 792	11 887	11 782	11 766	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	4 837	4 846	4 856	4 870	4 894	0,5%
Assiette de la redevance (m3)	384 965	376 722	381 265	369 100	368 185	-0,2%
MEURCHIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 796	3 819	3 845	3 841	3 836	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 486	1 501	1 533	1 528	1 536	0,5%
Assiette de la redevance (m3)	110 517	109 057	111 950	114 973	115 817	0,7%
NOYELLES SOUS LENS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 846	6 834	6 865	6 789	6 697	-1,4%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 007	3 007	3 039	3 080	3 114	1,1%
Assiette de la redevance (m3)	225 864	216 542	224 456	224 514	235 732	5,0%
PONT A VENDIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 163	3 181	3 181	3 184	3 193	0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 223	1 249	1 257	1 257	1 261	0,3%
Assiette de la redevance (m3)	89 113	86 143	95 132	92 885	100 907	8,6%
SAINS EN GOHELLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 426	6 398	6 335	6 316	6 249	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 552	2 570	2 612	2 608	2 629	0,8%
Assiette de la redevance (m3)	203 192	200 653	218 294	196 147	194 020	-1,1%
SALLAUMINES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	9 716	9 573	9 822	10 073	9 855	-2,2%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	4 018	4 020	3 998	3 991	4 020	0,7%
Assiette de la redevance (m3)	332 983	332 093	314 362	318 637	321 705	1,0%
SERVINS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 127	1 110	1 108	1 106	1 096	-0,9%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	314	318	323	322	326	1,2%
Assiette de la redevance (m3)	32 248	29 686	31 284	32 647	35 753	9,5%
SOUCHEZ						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 621	2 607	2 591	2 575	2 547	-1,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 116	1 120	1 132	1 141	1 176	3,1%
Assiette de la redevance (m3)	82 741	82 960	83 889	82 240	91 107	10,8%
VENDIN LE VIEIL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 861	7 972	8 089	8 295	8 747	5,4%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 284	3 335	3 377	3 399	3 416	0,5%
Assiette de la redevance (m3)	335 281	320 890	359 970	361 244	385 075	6,6%
VILLERS AU BOIS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	575	571	571	569	572	0,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	212	215	229	234	235	0,4%
Assiette de la redevance (m3)	17 997	17 984	19 458	17 968	18 370	2,2%
VIMY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 356	4 320	4 312	4 334	4 358	0,6%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 870	1 866	1 880	1 928	1 948	1,0%
Assiette de la redevance (m3)	173 971	297 862	223 769	224 178	242 580	8,2%
WINGLES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 329	8 326	8 496	8 671	8 840	1,9%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	3 588	3 633	3 634	3 643	3 687	1,2%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Assiette de la redevance (m3)	321 948	317 150	326 185	321 297	381 366	18,7%

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.4. La facture 120m3

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³ et doté d'un compteur de 15 mm de diamètre (dans le cas où il existe différentes tranches tarifaires entre 0 et 120 m³, les prix unitaires affichés ci-après sont des prix moyens pour une consommation de 120 m³).

	m³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**282,22**	**250,15**	**-11,36%**
Part délégataire			**173,63**	**176,87**	**1,87%**
Abonnement			47,36	48,24	1,86%
Consommation	120	1,0719	126,27	128,63	1,87%
Part collectivité(s)			**99,71**	**64,40**	**-35,41%**
Consommation	120	0,5367	99,71	64,40	-35,41%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0740**	**8,88**	**8,88**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**211,12**	**252,50**	**19,60%**
Part délégataire			**142,48**	**146,78**	**3,02%**
Abonnement			14,32	14,76	3,07%
Consommation	120	1,1002	128,16	132,02	3,01%
Part collectivité(s)			**68,64**	**105,72**	**54,02%**
Consommation	120	0,8810	68,64	105,72	54,02%
Organismes publics et TVA			**108,66**	**111,04**	**2,19%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2100	25,20	25,20	0,00%
TVA			41,46	43,84	5,74%
TOTAL € TTC			**602,00**	**613,69**	**1,94%**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.5. Attestations d'assurances

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Veolia a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

- Assurance de responsabilité civile : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.

- Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.6. Le bilan détaillé par usine

LAGUNE - ACHEVILLE - rue Jean Lenne

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
24/07/2019	Non	35	8,2	25	9,4	3	3	0,3
20/11/2019	Non	35	2,3	8,4	3,3	2,3	2,3	0,2

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
24/07/2019	0,28	96,6	2,27	90,9	0,1	98,9	0,74	75,6	0,8	73,8	0,16	56,4
20/11/2019	0,35	85,3	1,64	80,5	0,1	96,9	0,25	89,2	0,29	87,5	0,08	64,6

LAGUNE - SERVINS - D75

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
12/06/2019	Non	40	4,5	24	10	3,3	3,3	0,3
20/11/2019	Non	40	8,8	27,5	9,2	4,3	4,3	0,4

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
12/06/2019	3	34,2	1,64	93,2	0,05	99,5	1,11	66,6	1,12	66,3	0,24	26,2
20/11/2019	3,2	64,0	1,2	95,6	0,16	98,2	0,9	79,5	0,9	79,3	0,07	83,6

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Détail des non-conformités

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Bilans	**Bilan non conforme**	**Bilan rédhibitoire**			
12/06/2019	Oui	Non	MES	Non	

LAGUNE - VILLERS AU BOIS - rue pâquerette

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
20/03/2019	Non	24,6	0,5	4	0,7	1,1	1,1	0,1
14/10/2019	Non	25	2,9	15,9	6,5	2,4	2,4	0,2
20/11/2019	Non	25	30	110,5	22	5,5	5,5	0,3

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
20/03/2019	0,44	18,2	1,74	57,2	0,14	80,6	0,81	29,8	0,82	29,0	0,09	33,3
14/10/2019	0,9	69,2	1,6	90,0	0,02	99,6	0,22	91,0	0,23	90,6	0,09	53,1
20/11/2019	0,5	98,3	1,17	98,9	0,1	99,5	0,66	88,0	0,66	87,9	0,09	74,3

Détail des non-conformités

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Bilans	**Bilan non conforme**	**Bilan rédhibitoire**			
20/03/2019	Oui	Non	MES NTK	Non	
20/11/2019	Oui	Non	NTK	Non	

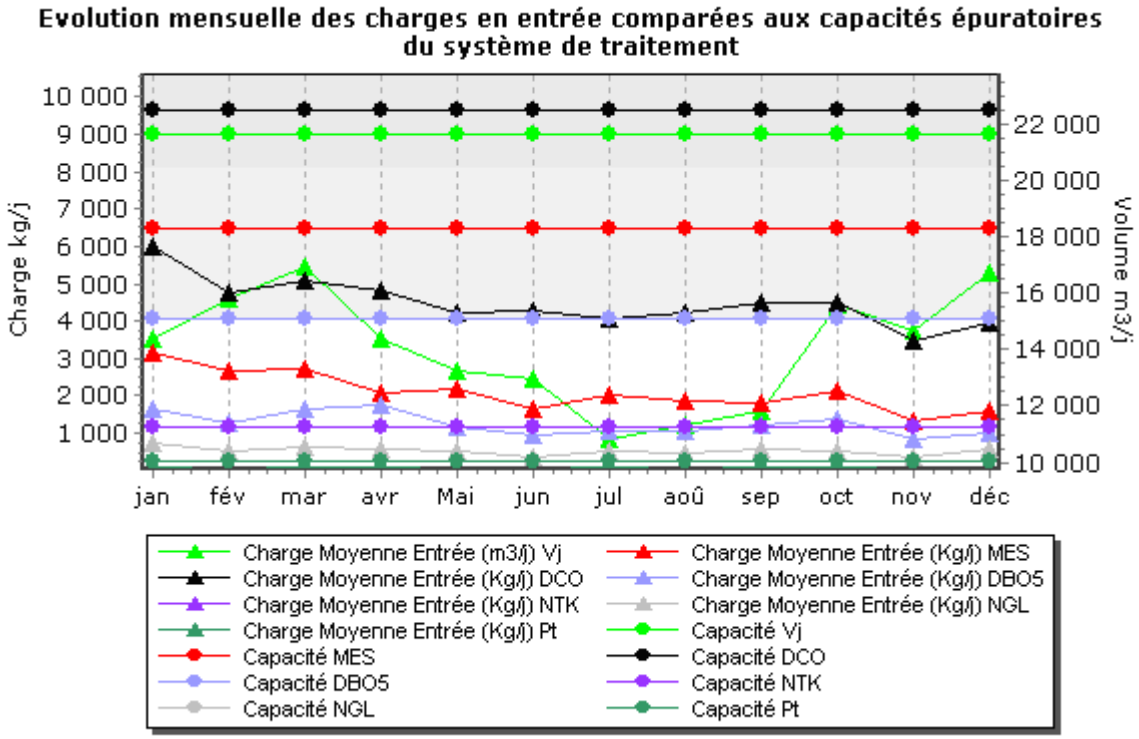
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - FOUQUIERES LEZ LENS - rue Casimir Beugnet

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	14 356	0 / 8	3 156	5 977	1 663	733,5	733,5	84,9
février	15 819	0 / 9	2 644	4 740	1 257	498,5	498,5	53,1
mars	16 925	0 / 9	2 691	5 099	1 640	601,7	601,7	74,1
avril	14 362	0 / 8	2 073	4 789	1 759	573,0	573,0	70,2
mai	13 273	0 / 10	2 182	4 211	1 162	493,2	493,2	55,0
juin	12 969	0 / 8	1 667	4 263	968	328,8	328,8	38,2
juillet	10 840	0 / 8	2 007	4 045	1 028	516,2	516,2	90,0
août	11 322	0 / 9	1 856	4 246	1 053	468,8	468,8	52,0
septembre	11 844	0 / 9	1 807	4 470	1 211	587,1	587,1	63,7
octobre	15 599	0 / 8	2 145	4 482	1 360	510,0	510,0	64,9
novembre	14 649	0 / 10	1 343	3 472	838	365,0	365,0	34,9
décembre	16 688	0 / 8	1 601	3 928	1 007	590,2	590,2	55,8

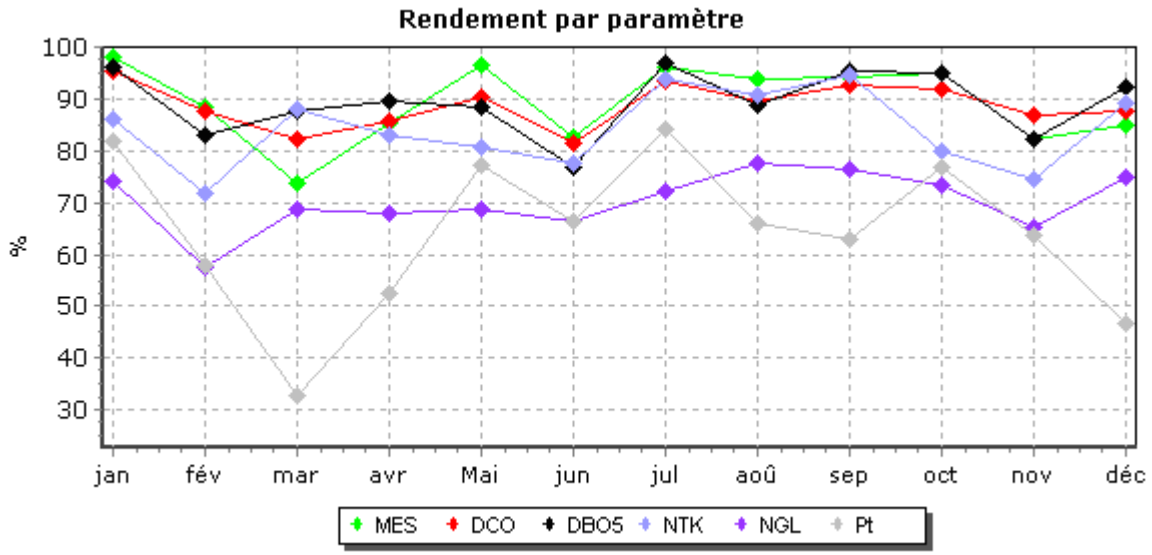
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

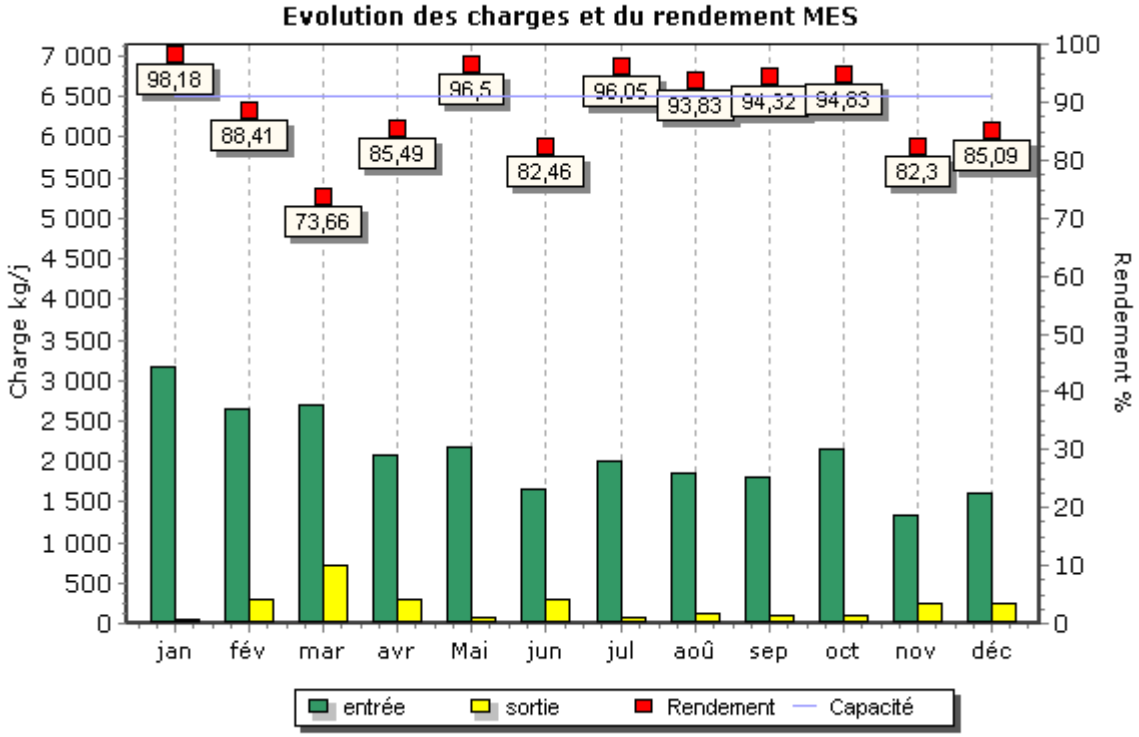
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

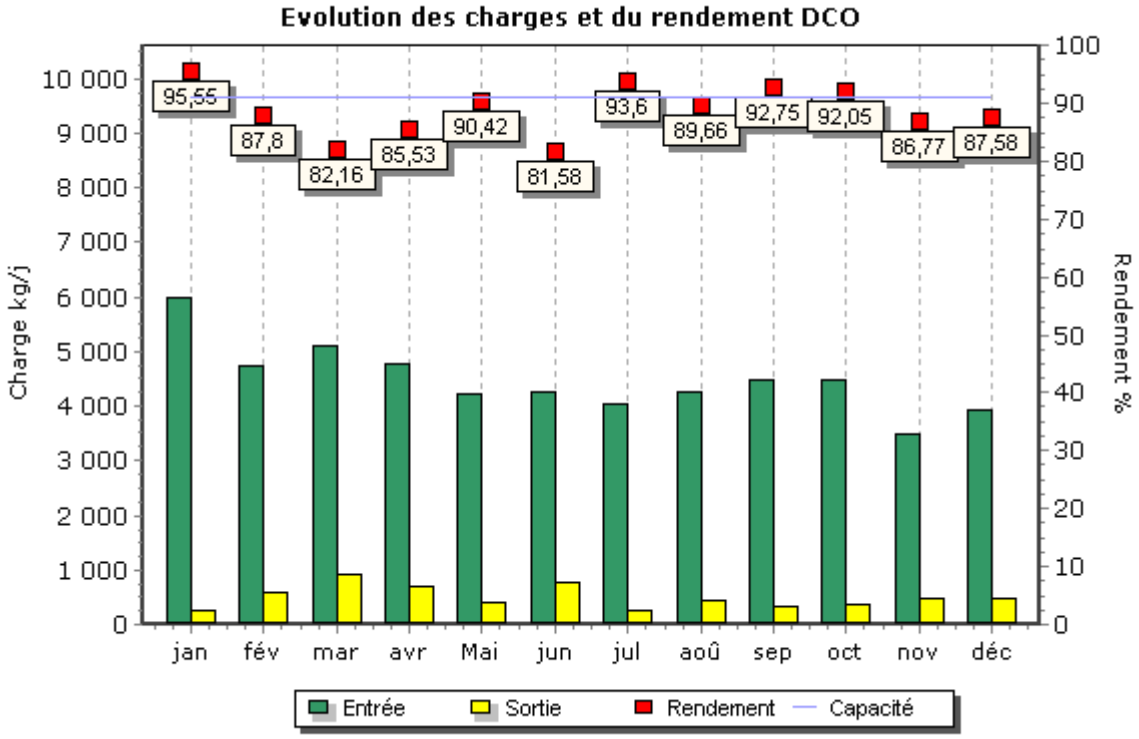
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	57,50	98,18	266,20	95,55	64,03	96,15	100,70	86,27	191,20	73,93	15,50	81,79
février	306,30	88,41	578,10	87,80	213,07	83,05	140,80	71,75	211,30	57,61	22,40	57,90
mars	708,80	73,66	909,70	82,16	203,80	87,57	71,40	88,14	187,30	68,87	49,90	32,74
avril	300,90	85,49	692,90	85,53	184,59	89,51	96,80	83,10	184,80	67,75	33,20	52,67
mai	76,30	96,50	403,50	90,42	132,74	88,58	96,20	80,50	153,70	68,83	12,60	77,20
juin	292,50	82,46	785,20	81,58	224,72	76,79	74,20	77,42	110,10	66,52	12,90	66,26
juillet	79,20	96,05	258,70	93,60	33,66	96,73	31,10	93,98	144,00	72,10	14,10	84,34
août	114,50	93,83	439,20	89,66	118,51	88,74	43,50	90,73	104,70	77,66	17,70	65,91
septembre	102,70	94,32	324,00	92,75	56,76	95,31	32,10	94,53	138,90	76,34	23,70	62,74
octobre	111,00	94,83	356,50	92,05	70,77	94,80	101,60	80,08	135,20	73,49	15,10	76,72
novembre	237,80	82,30	459,30	86,77	150,41	82,04	92,90	74,55	126,80	65,27	12,60	63,85
décembre	238,80	85,09	488,00	87,58	79,41	92,11	64,50	89,07	147,90	74,94	29,80	46,55



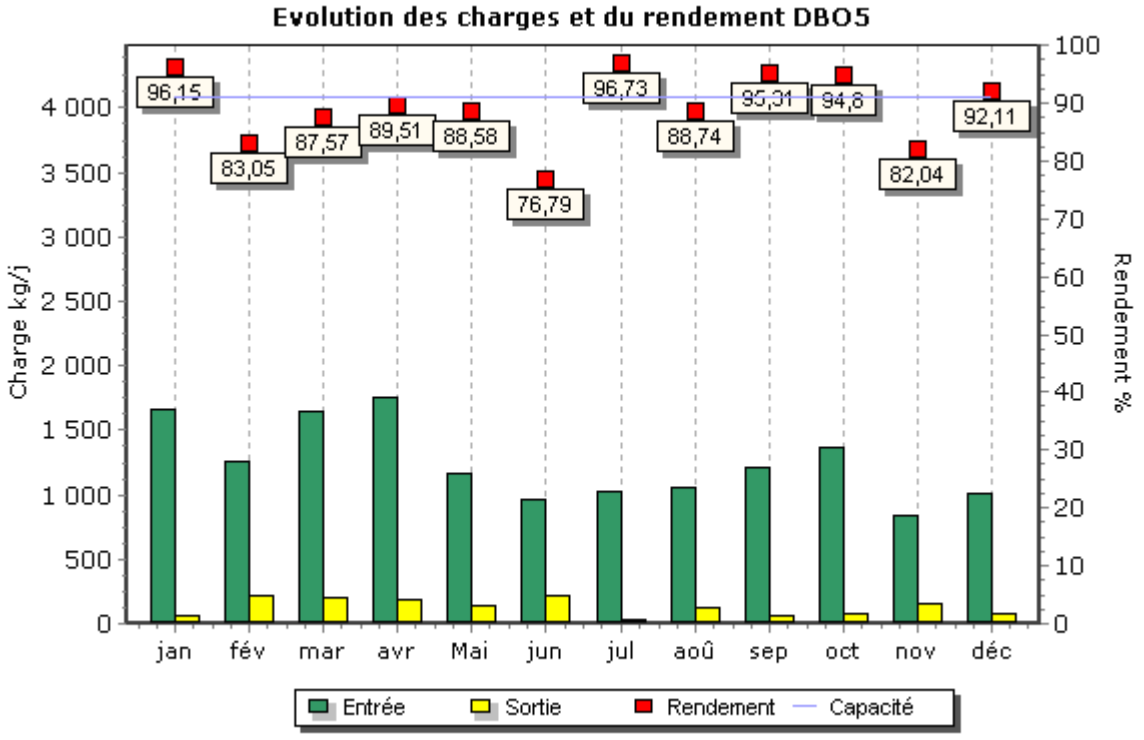
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

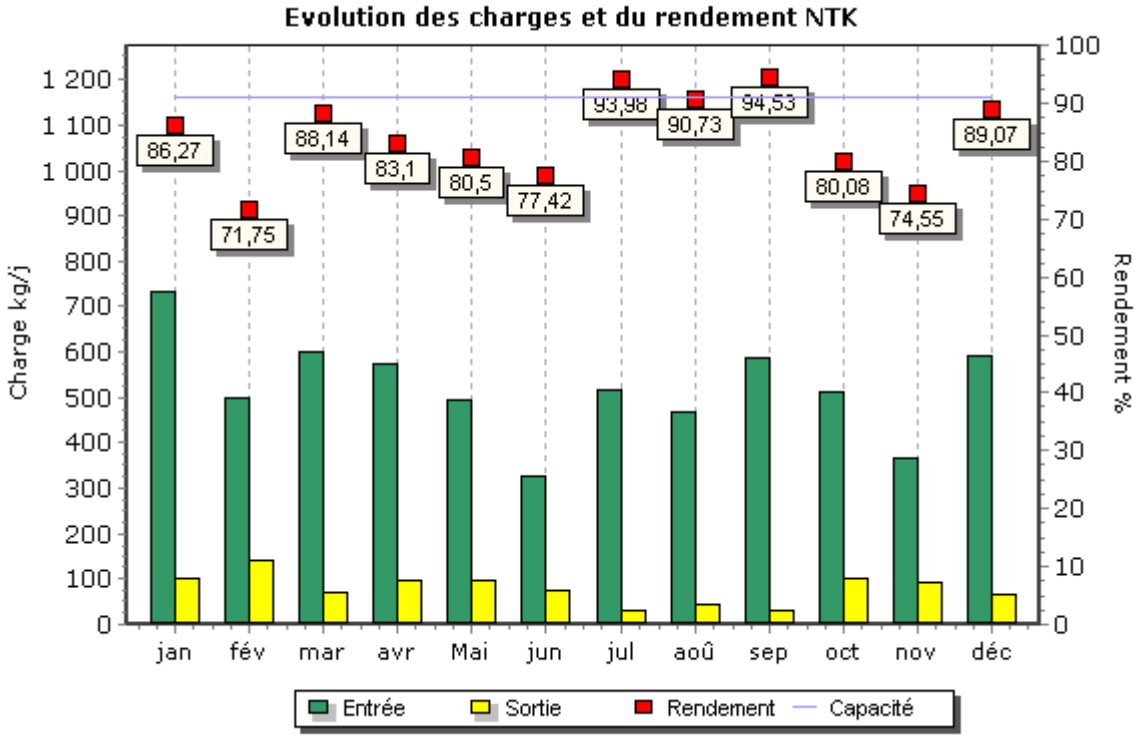
Evolution des charges et du rendement par paramètre



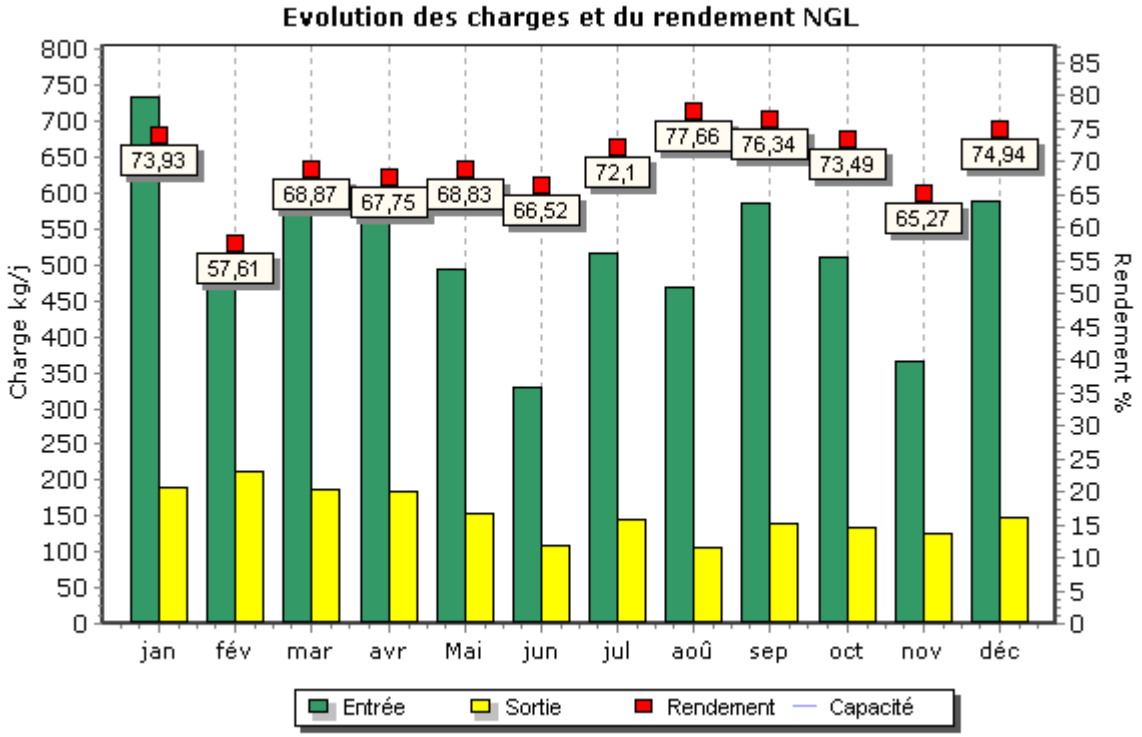


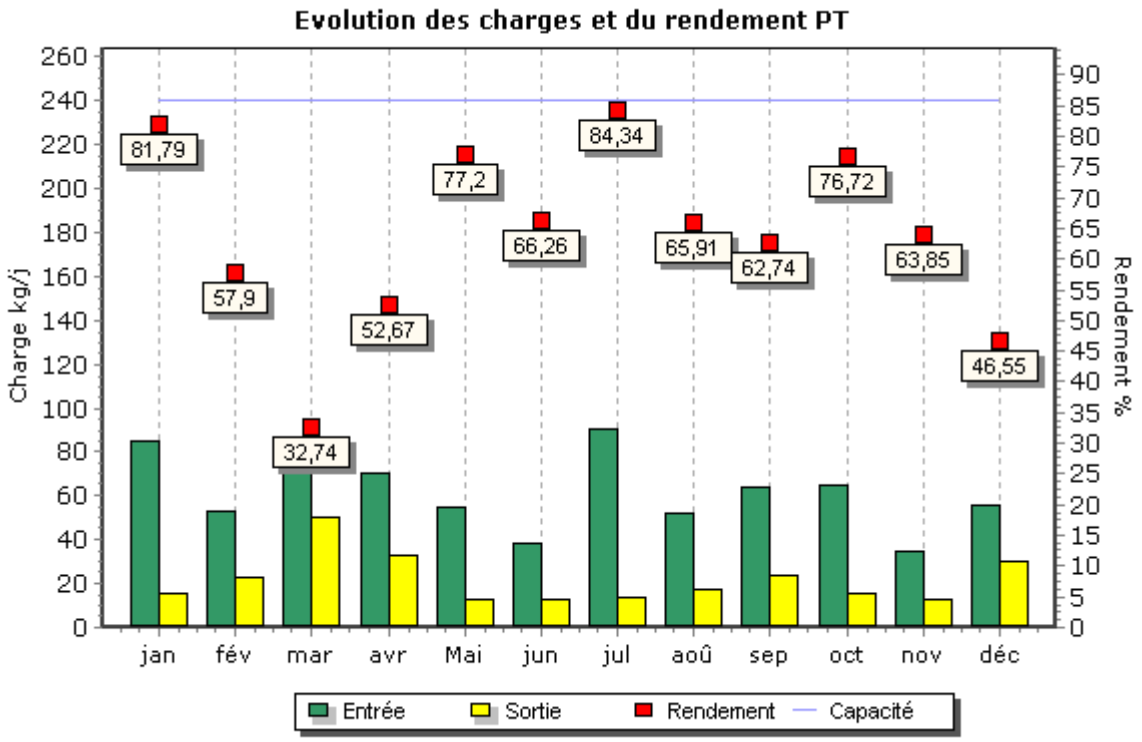
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





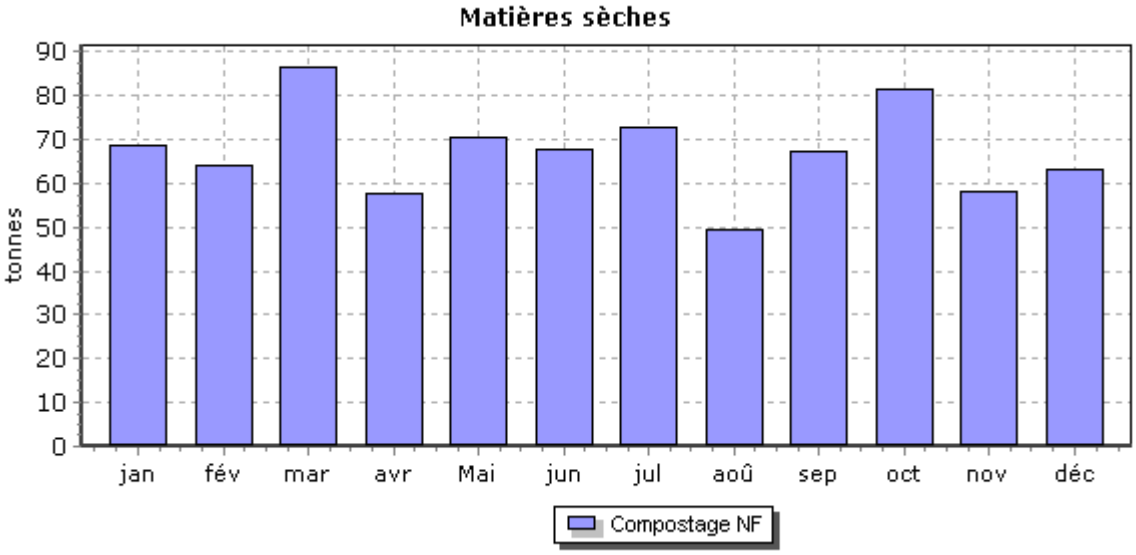
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Détail des non-conformités

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire			
09/02/2019	Oui	Non	DBO5 DCO MES	Non	L'origine des valeurs non conformes est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (900 m3/h).
04/03/2019	Oui	**Oui**	DBO5 DCO **MES**	Non	L'origine de la valeur **Rédhibitoire** et des valeurs non conformes est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (900 m3/h).
07/04/2019	Oui	Non	MES	Non	L'origine de la valeur non conforme est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (900 m3/h).
02/05/2019	Oui	Non	DBO5	Non	L'origine de la valeur non conforme est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (900 m3/h).
12/06/2019	Oui	Non	MES	Non	L'origine de la valeur non conforme est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (900 m3/h).
13/06/2019	Oui	**Oui**	**DBO5** DCO MES	Non	L'origine de la valeur **Rédhibitoire** et des valeurs non conformes est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (900 m3/h).
27/11/2019	Oui	Non	MES	Non	L'origine de la valeur non conforme est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (900 m3/h).
26/12/2019	Oui	Non	MES	Non	L'origine de la valeur non conforme est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (900 m3/h).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Boues évacuées par mois



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - GOUY SERVINS

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%

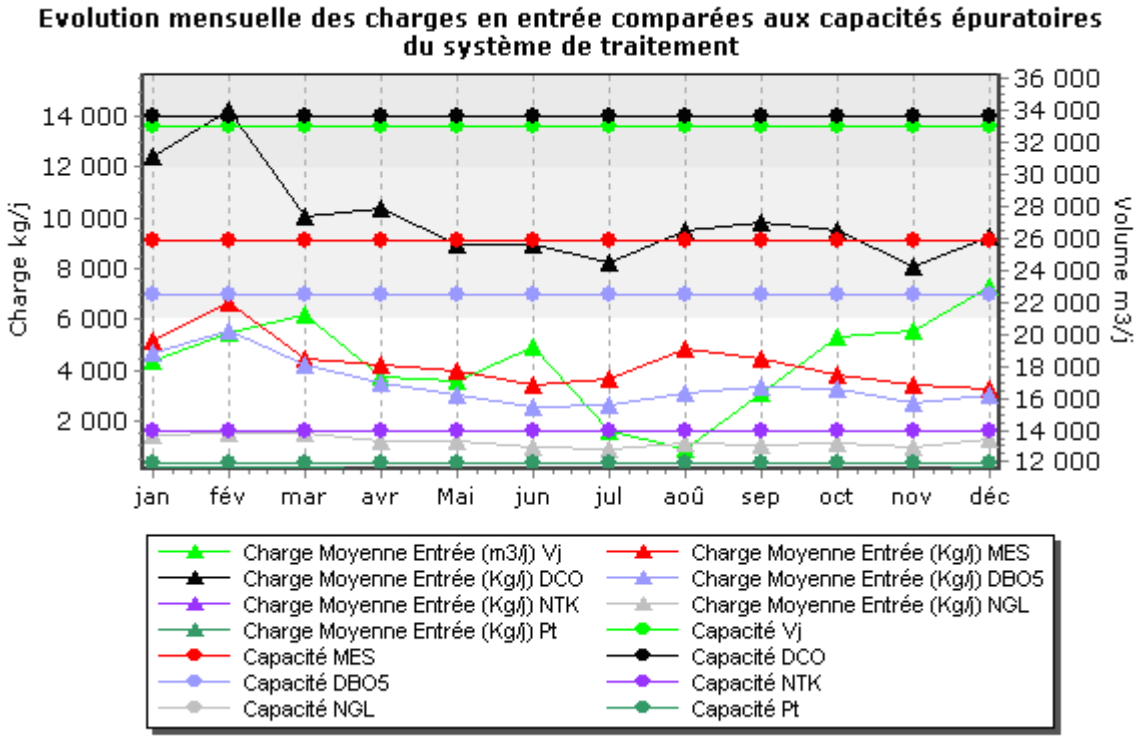
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - LOISON SOUS LENS - route de Lens

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	18 308	0 / 15	5 135	12 461	4 686	1 404,1	1 404,1	156,1
février	20 081	0 / 11	6 640	14 241	5 542	1 487,3	1 487,3	150,6
mars	21 249	2 / 13	4 424	10 024	4 193	1 534,2	1 534,2	148,0
avril	17 276	0 / 13	4 224	10 353	3 527	1 228,5	1 228,5	128,8
mai	17 125	0 / 13	3 933	8 930	3 017	1 165,0	1 165,0	118,5
juin	19 256	0 / 13	3 421	8 964	2 547	986,0	986,0	107,6
juillet	13 964	1 / 13	3 651	8 199	2 606	918,7	918,7	99,9
août	12 844	0 / 14	4 816	9 488	3 120	1 094,2	1 094,2	121,2
septembre	16 303	0 / 12	4 424	9 817	3 314	1 027,0	1 027,0	121,3
octobre	19 885	0 / 12	3 796	9 531	3 281	1 142,1	1 142,1	118,8
novembre	20 208	2 / 14	3 394	8 062	2 666	986,1	986,1	107,4
décembre	22 938	0 / 13	3 216	9 283	2 996	1 245,9	1 245,9	130,9

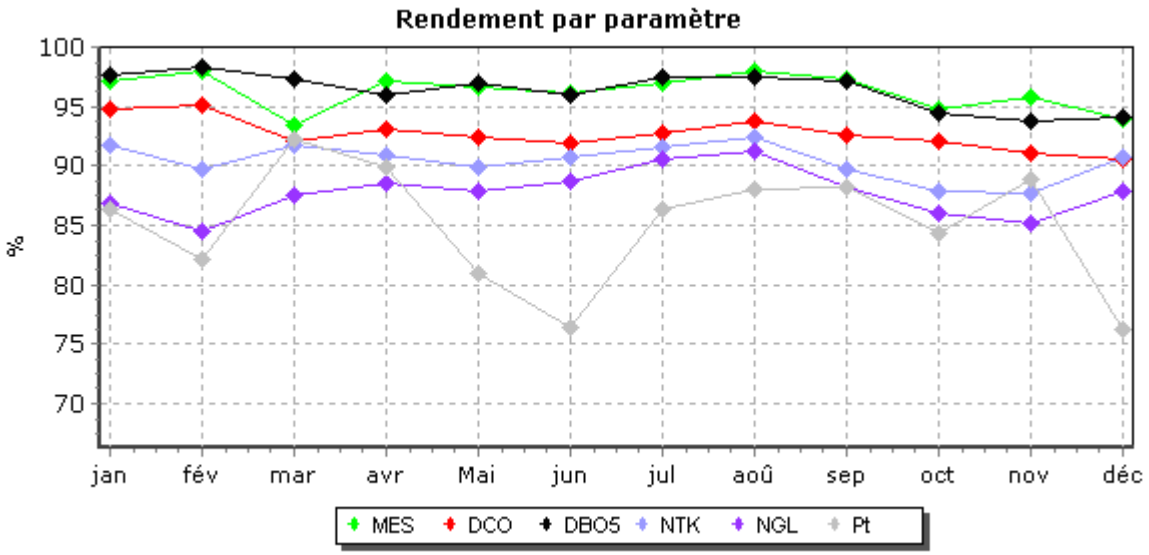
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

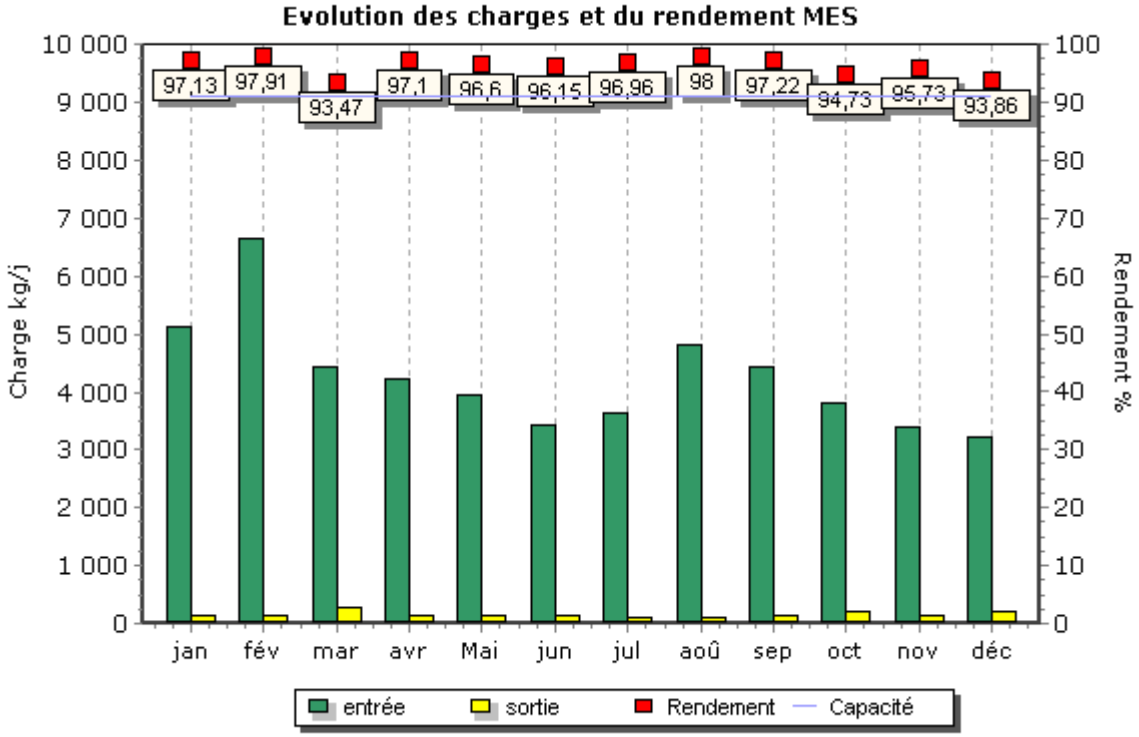
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

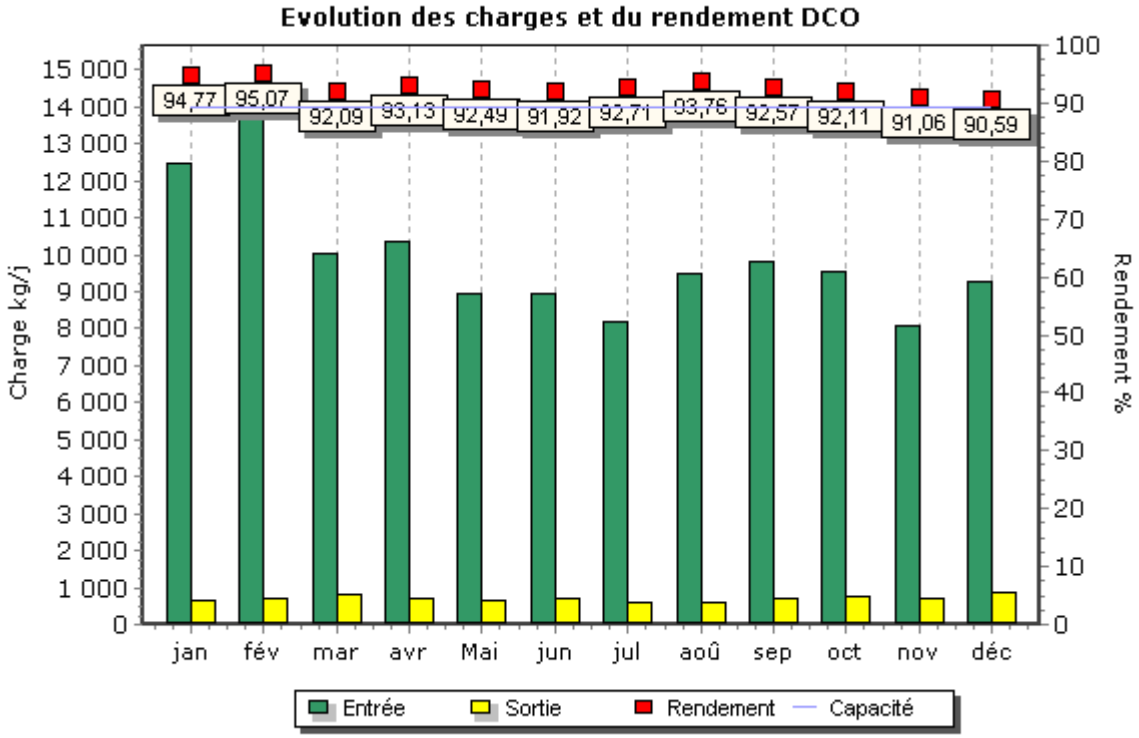
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	147,40	97,13	651,30	94,77	107,83	97,70	117,10	91,66	184,40	86,87	21,40	86,31
février	138,90	97,91	701,40	95,07	93,25	98,32	152,40	89,76	230,70	84,49	26,80	82,20
mars	288,90	93,47	792,70	92,09	111,97	97,33	127,90	91,66	190,60	87,58	11,40	92,27
avril	122,50	97,10	711,60	93,13	143,47	95,93	112,50	90,84	140,00	88,61	13,00	89,91
mai	133,60	96,60	670,90	92,49	92,19	96,94	117,80	89,89	142,20	87,79	22,50	81,02
juin	131,70	96,15	724,40	91,92	103,19	95,95	92,10	90,66	111,20	88,72	25,50	76,34
juillet	110,90	96,96	597,40	92,71	67,84	97,40	77,50	91,57	87,00	90,53	13,70	86,27
août	96,20	98,00	591,60	93,76	77,06	97,53	82,90	92,43	95,80	91,25	14,60	87,95
septembre	123,10	97,22	729,10	92,57	96,85	97,08	105,50	89,73	121,70	88,15	14,30	88,22
octobre	199,90	94,73	752,10	92,11	183,53	94,41	137,90	87,93	159,30	86,05	18,60	84,36
novembre	144,80	95,73	721,10	91,06	164,50	93,83	121,50	87,67	147,10	85,08	12,00	88,87
décembre	197,40	93,86	873,60	90,59	178,61	94,04	116,10	90,68	150,50	87,92	31,10	76,28



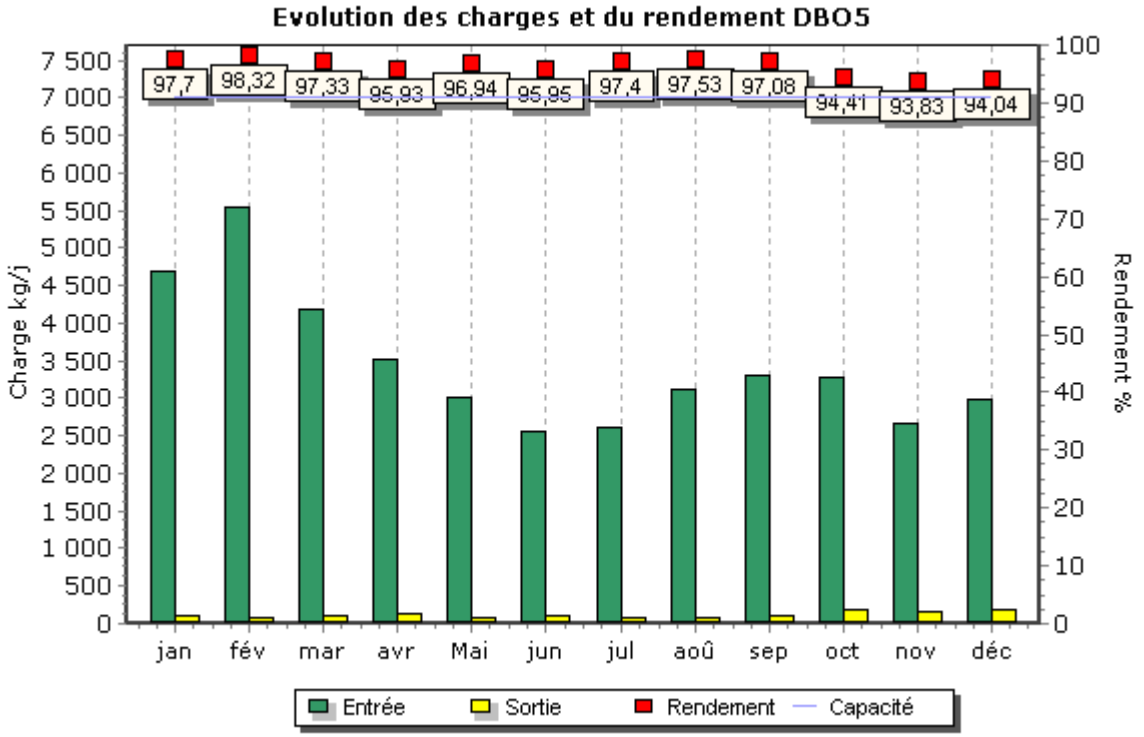
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

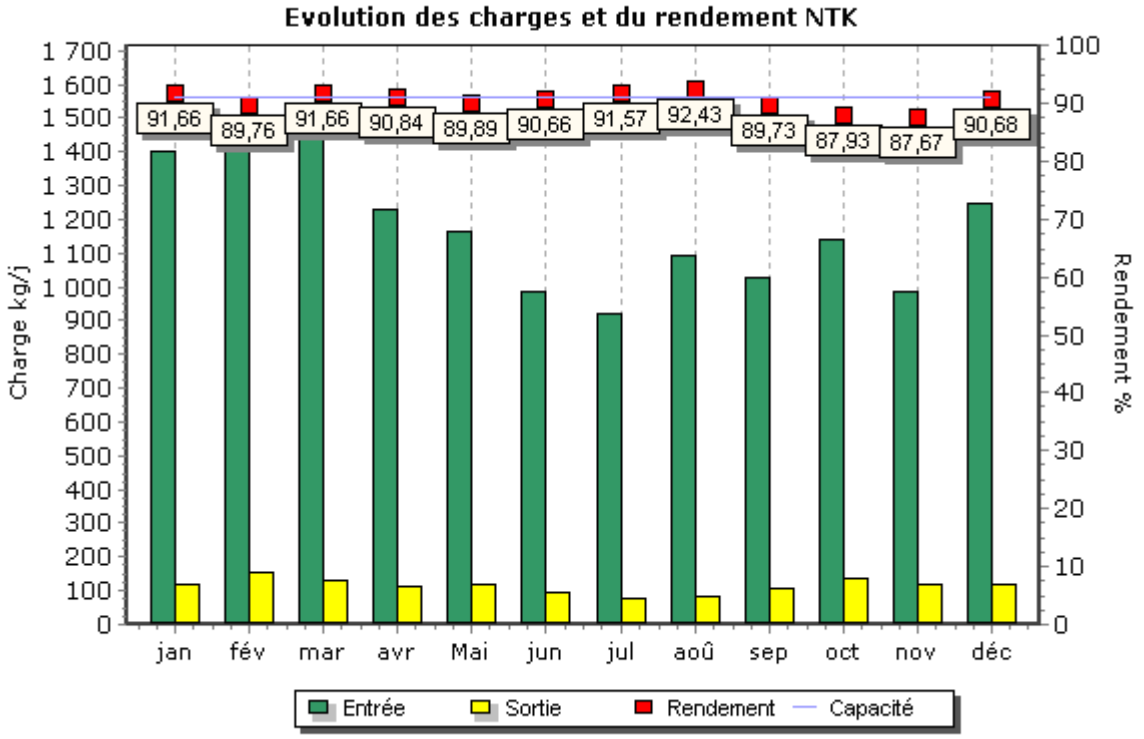
Evolution des charges et du rendement par paramètre



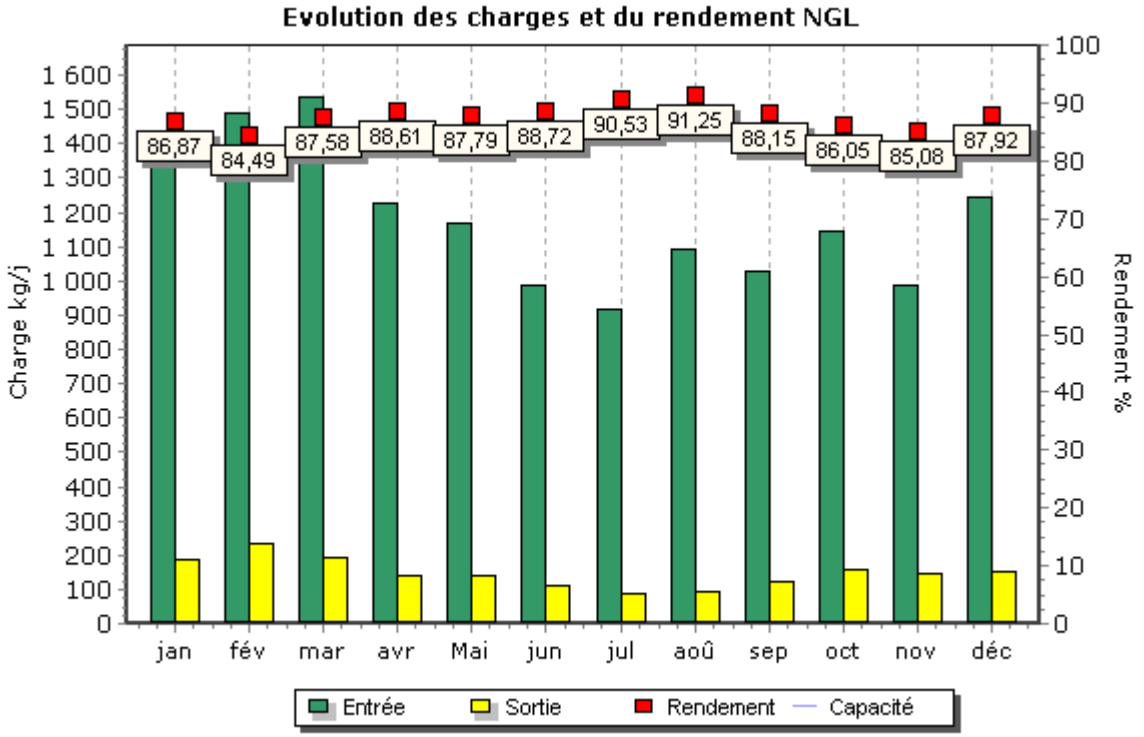


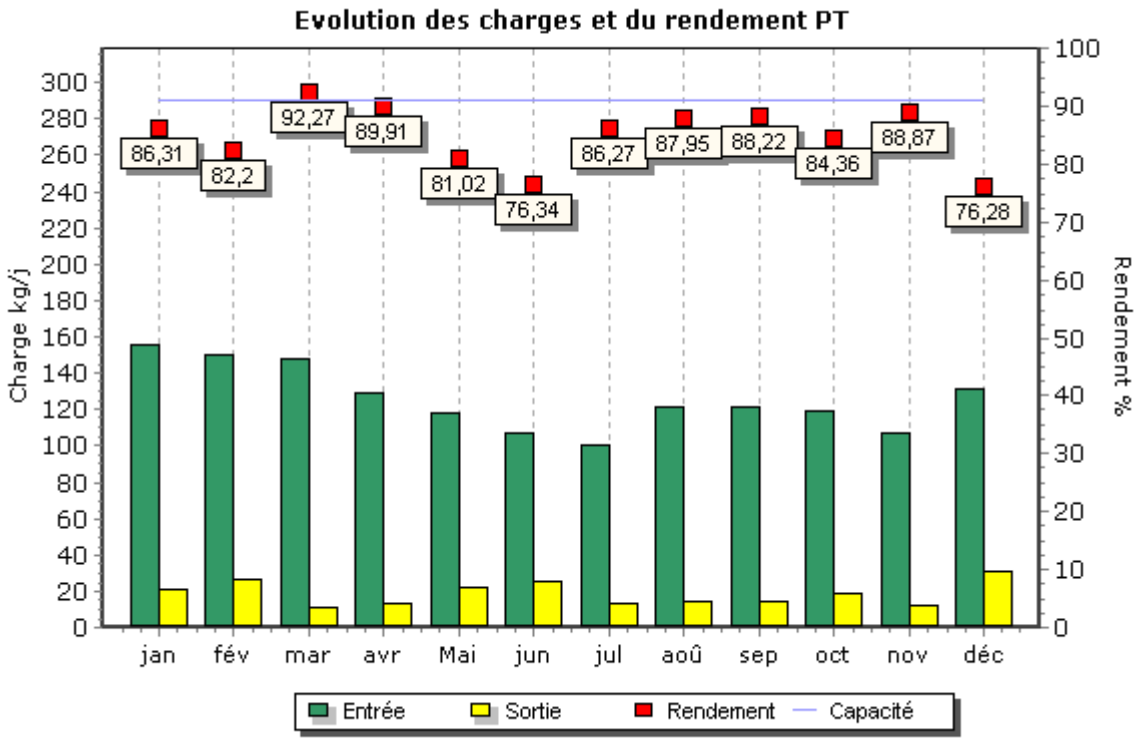
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



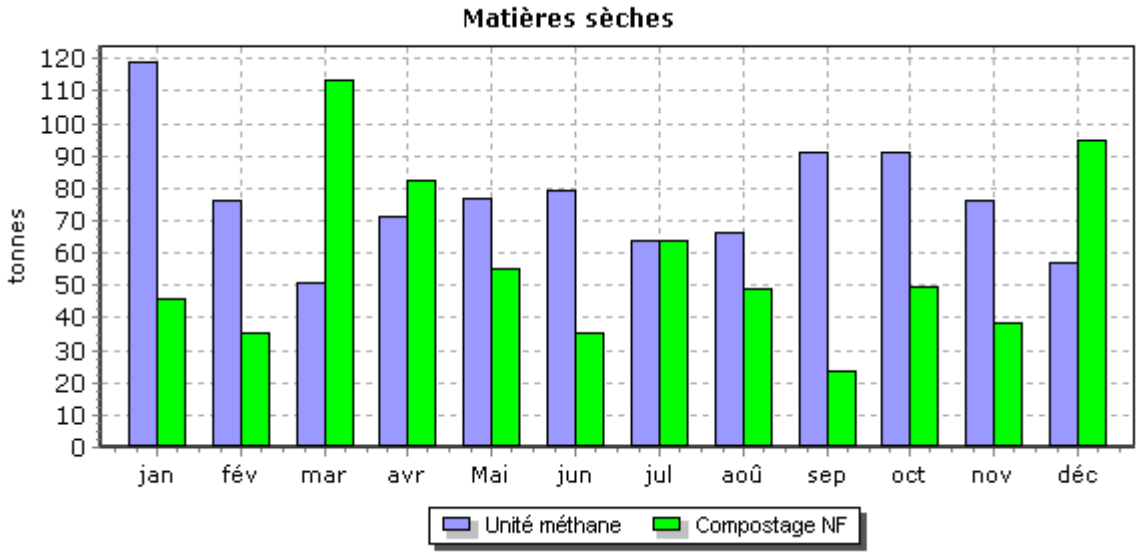


Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Détail des non-conformités

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire			
07/03/2019	Oui	Non	MES	Oui	

Boues évacuées par mois



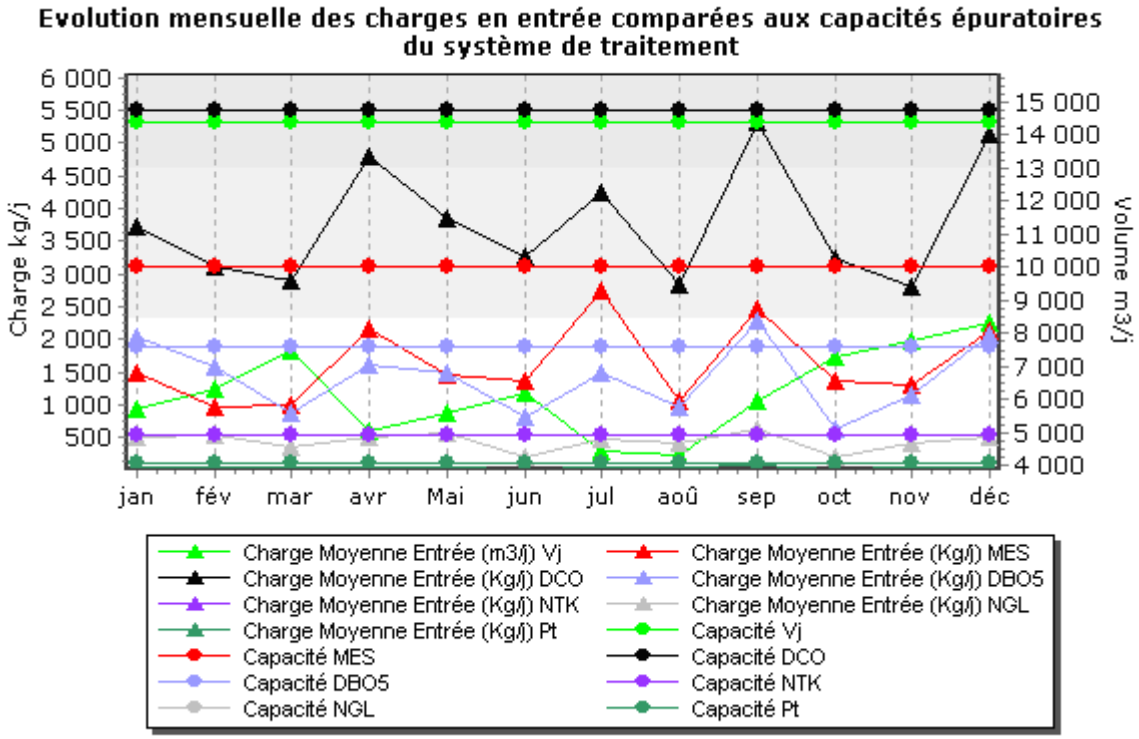
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - MAZINGARBE - rue de Vermelles

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	5 729	0 / 5	1 497	3 717	2 053	496,3	496,3	64,8
février	6 287	0 / 4	982	3 109	1 583	528,1	528,1	49,3
mars	7 447	0 / 4	1 006	2 905	872	343,7	343,7	38,1
avril	5 004	0 / 5	2 165	4 784	1 620	508,7	508,7	58,0
mai	5 577	0 / 4	1 449	3 852	1 492	587,4	587,4	53,5
juin	6 200	0 / 4	1 373	3 264	813	207,5	207,5	25,0
juillet	4 396	0 / 2	2 738	4 246	1 495	474,8	474,8	48,4
août	4 310	0 / 5	1 055	2 827	983	415,4	415,4	43,3
septembre	5 923	0 / 6	2 464	5 320	2 286	642,3	642,3	76,1
octobre	7 290	1 / 5	1 377	3 230	639	215,3	215,3	24,2
novembre	7 775	1 / 4	1 313	2 798	1 150	427,9	427,9	45,7
décembre	8 322	0 / 4	2 145	5 136	2 065	496,3	496,3	56,9

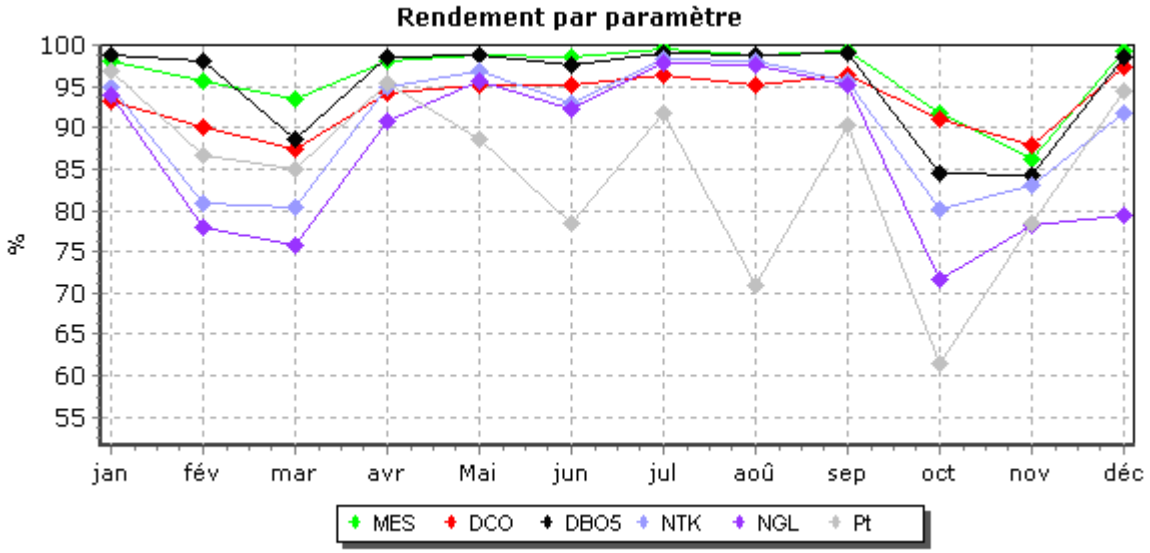
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

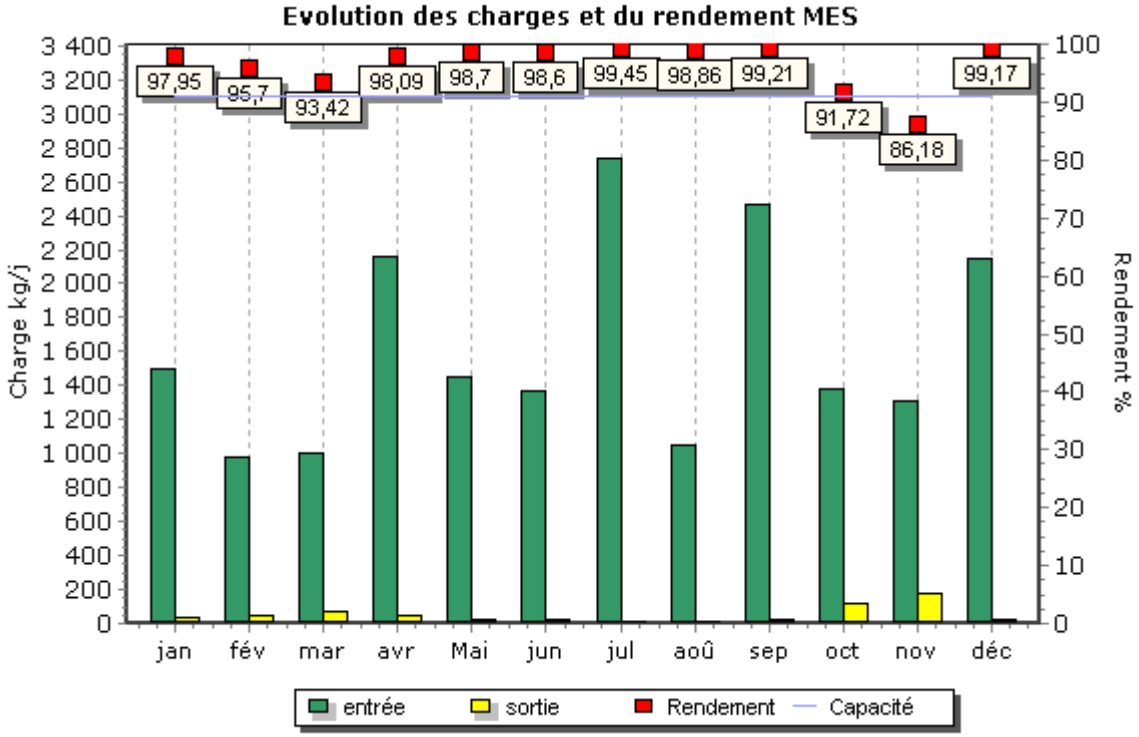
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

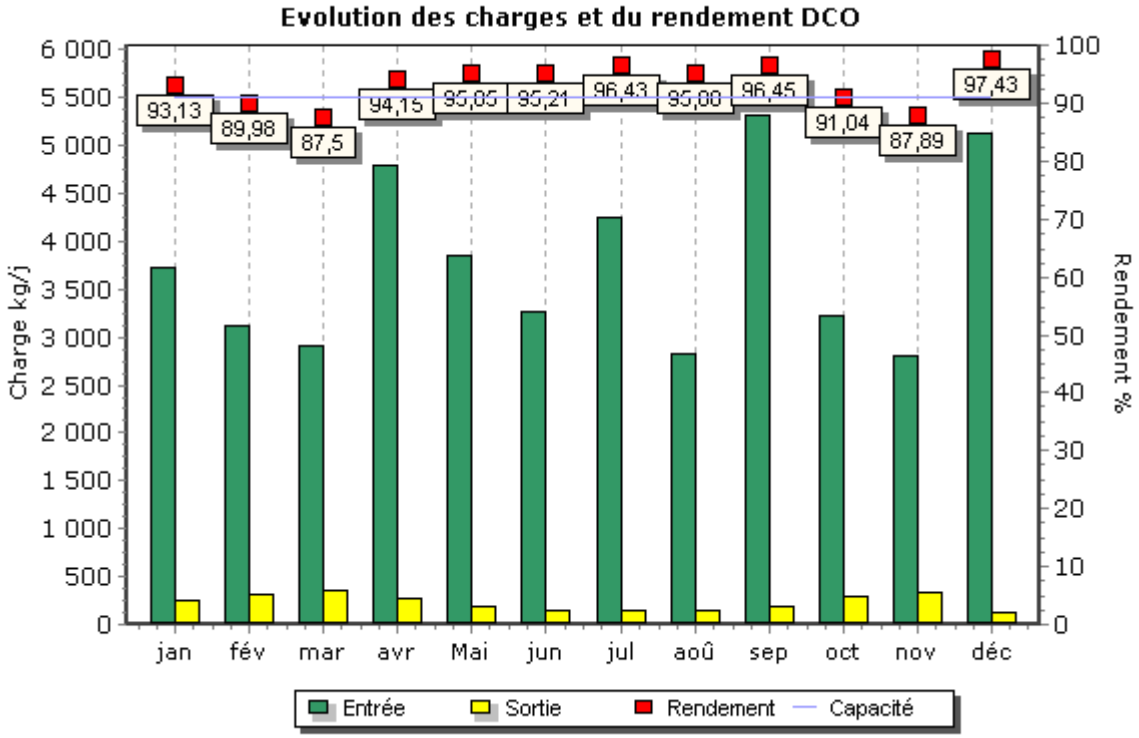
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	30,80	97,95	255,40	93,13	27,02	98,68	24,70	95,02	30,10	93,93	2,00	96,93
février	42,20	95,70	311,50	89,98	28,93	98,17	101,80	80,73	116,70	77,89	6,60	86,56
mars	66,20	93,42	363,00	87,50	100,25	88,51	67,30	80,43	83,20	75,78	5,70	85,09
avril	41,40	98,09	279,80	94,15	23,76	98,53	26,10	94,88	46,30	90,90	2,70	95,42
mai	18,90	98,70	190,50	95,05	17,44	98,83	18,90	96,78	25,00	95,74	6,10	88,61
juin	19,20	98,60	156,20	95,21	19,16	97,64	14,70	92,92	16,20	92,18	5,40	78,50
juillet	15,00	99,45	151,70	96,43	12,83	99,14	8,60	98,20	9,90	97,91	3,90	91,86
août	12,00	98,86	139,10	95,08	13,04	98,67	7,80	98,12	10,40	97,51	12,60	71,01
septembre	19,40	99,21	188,70	96,45	24,00	98,95	28,10	95,63	30,80	95,20	7,40	90,24
octobre	114,00	91,72	289,40	91,04	98,44	84,60	42,80	80,11	61,10	71,61	9,30	61,52
novembre	181,40	86,18	338,80	87,89	181,58	84,21	72,40	83,08	93,00	78,27	9,90	78,36
décembre	17,70	99,17	132,20	97,43	30,00	98,55	40,60	91,83	101,80	79,50	3,20	94,39



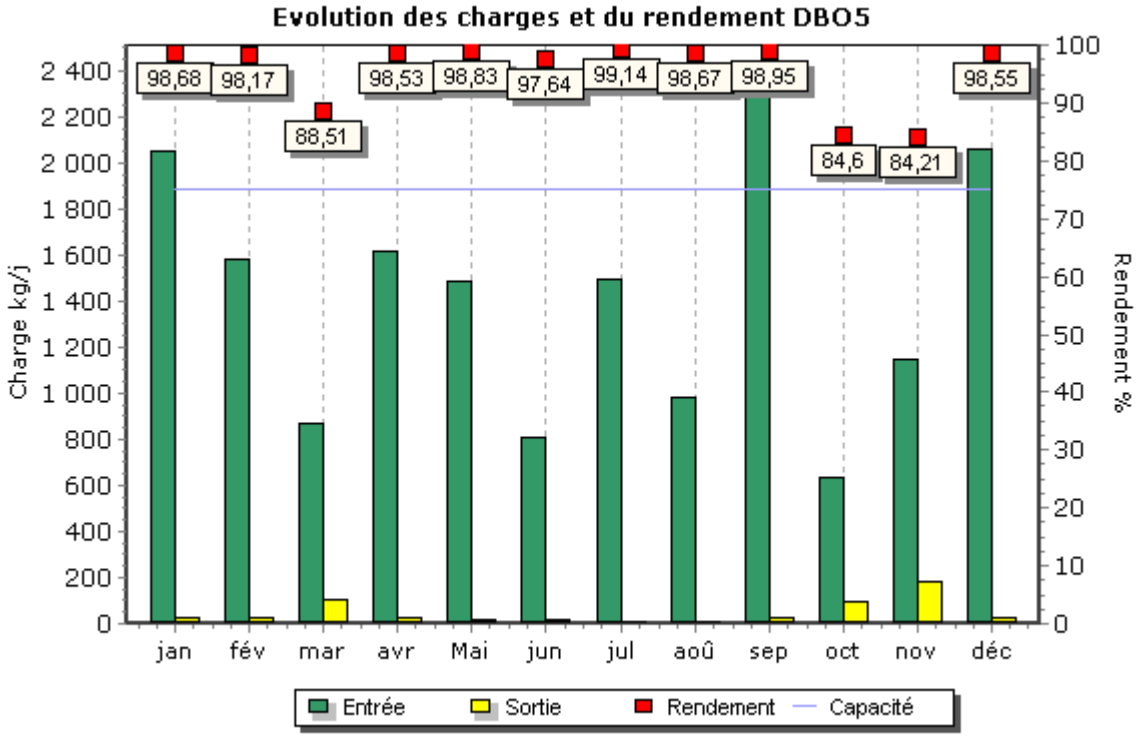
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

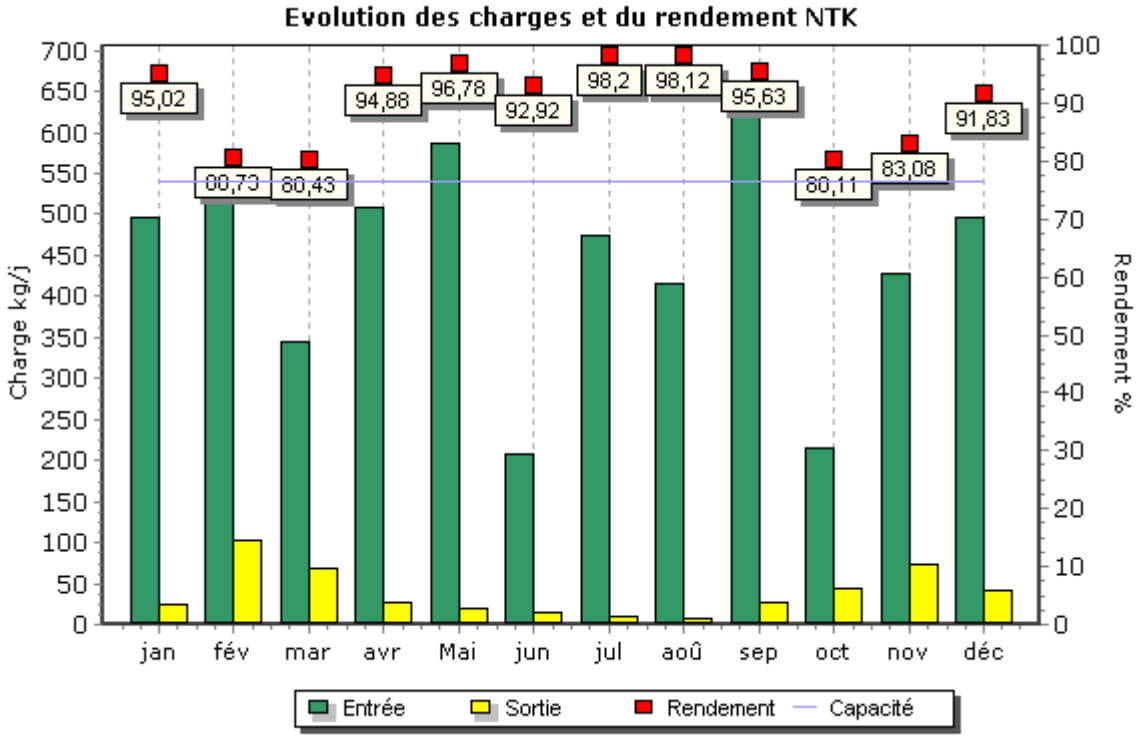
Evolution des charges et du rendement par paramètre



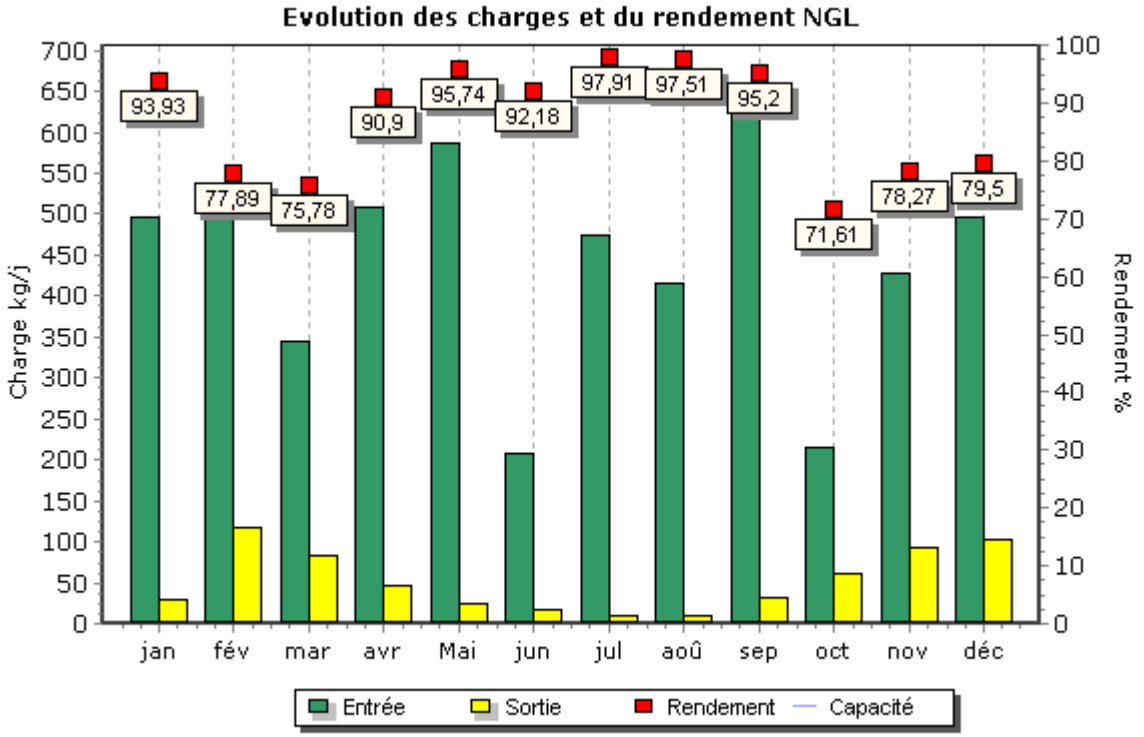


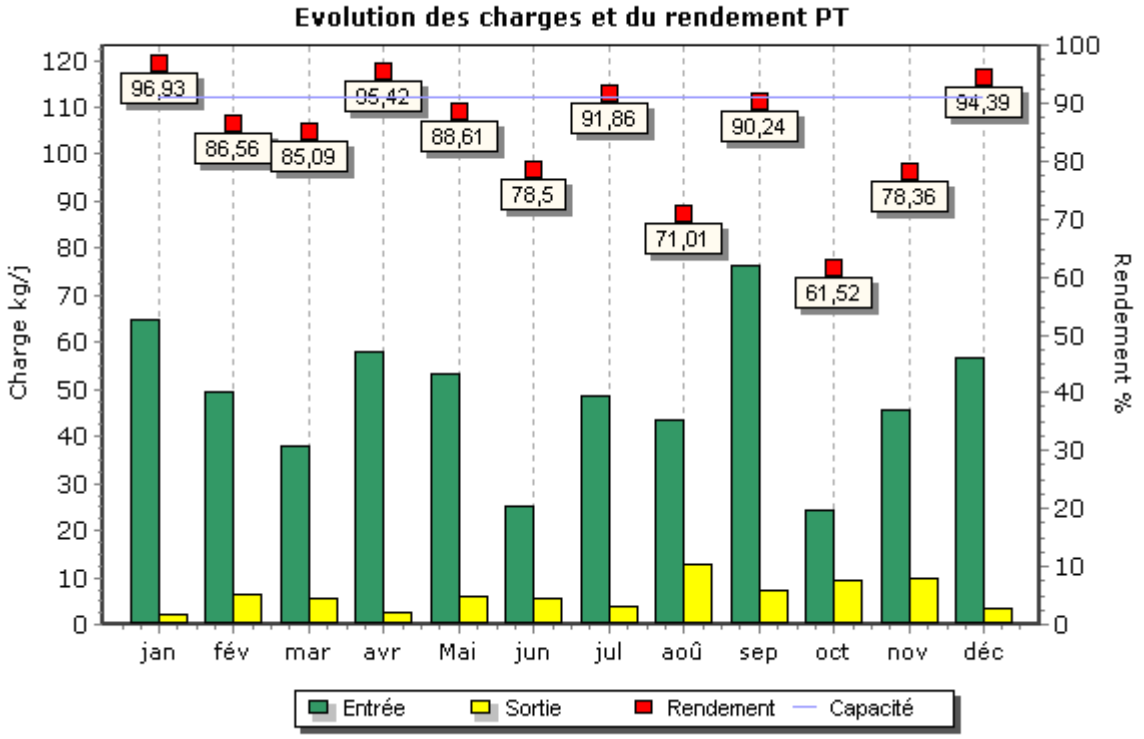
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



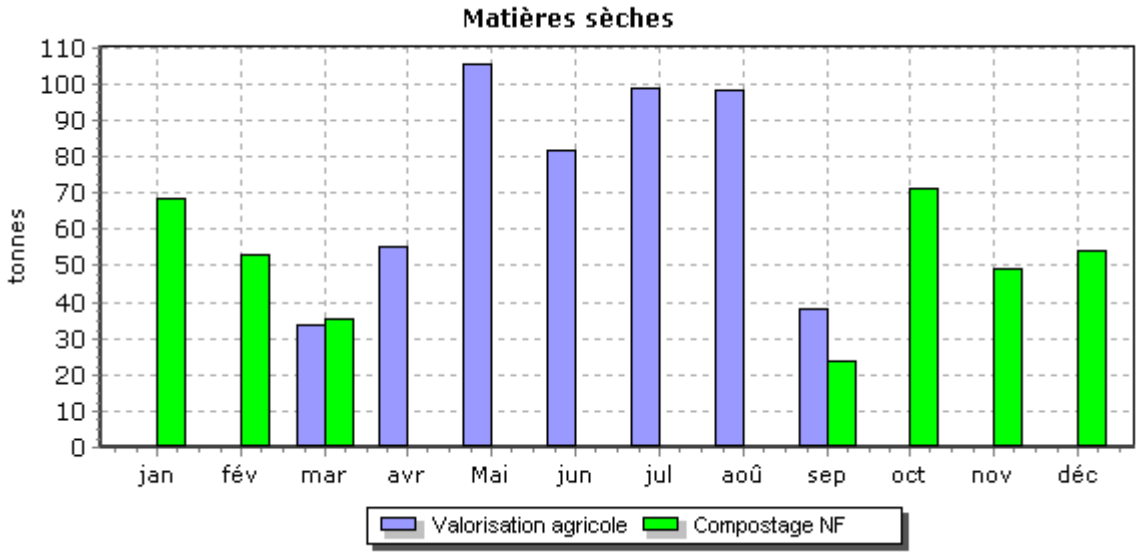


Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Détail des non-conformités

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire			
20/10/2019	Oui	Non	DBO5 MES	Non	L'origine des valeurs non conformes est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (600 m3/h).
06/11/2019	Oui	Non	DBO5 MES	Non	L'origine des valeurs non conformes est liée au déversement survenu au DO STEP (point A2). Lors de l'événement pluvieux, la station avait atteint sa capacité horaire admissible de traitement (600 m3/h).

Boues évacuées par mois



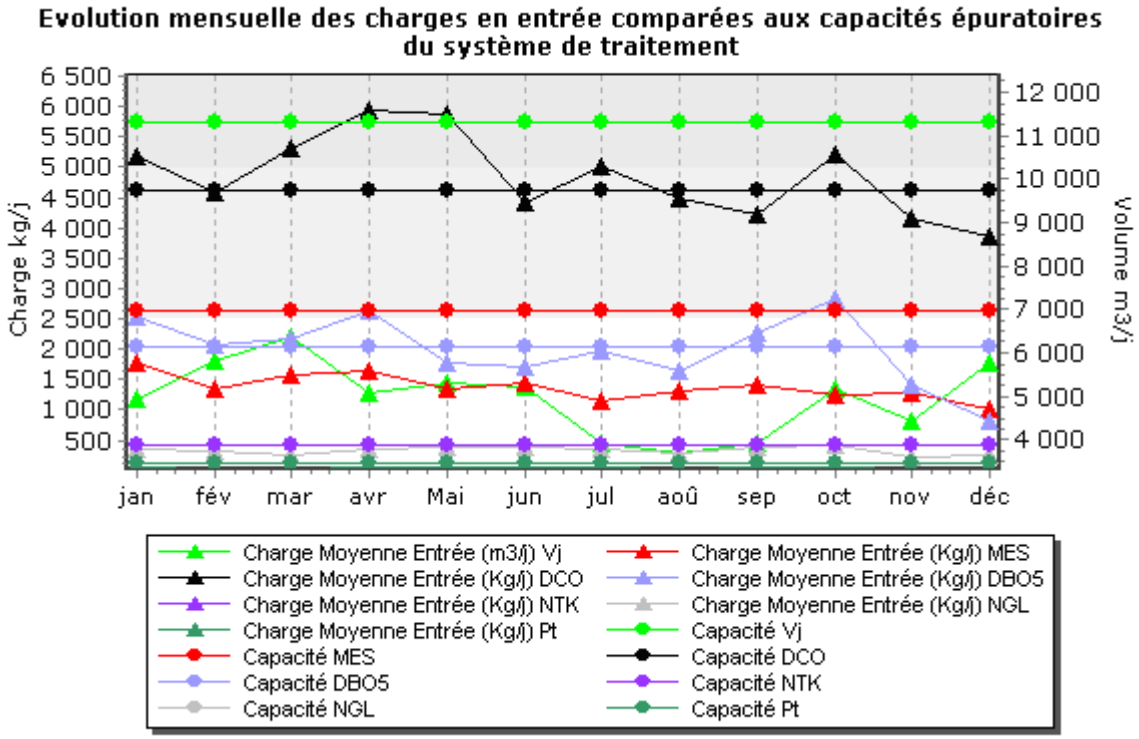
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

STEP - WINGLES - rue de la Gare d'Eau

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	4 917	0 / 4	1 759	5 175	2 551	362,5	362,5	48,2
février	5 820	0 / 4	1 328	4 586	2 071	318,7	318,7	35,8
mars	6 386	0 / 4	1 566	5 328	2 158	267,8	267,8	31,5
avril	5 076	0 / 5	1 641	5 943	2 639	366,8	366,8	46,2
mai	5 301	0 / 4	1 354	5 863	1 768	381,5	381,5	38,3
juin	5 207	0 / 5	1 455	4 406	1 723	379,9	379,9	37,5
juillet	3 933	0 / 4	1 157	5 008	1 979	344,9	344,9	39,3
août	3 696	0 / 4	1 317	4 479	1 629	289,0	289,0	36,3
septembre	3 917	0 / 5	1 397	4 225	2 275	383,1	383,1	45,0
octobre	5 171	0 / 3	1 244	5 230	2 844	406,9	406,9	49,1
novembre	4 455	0 / 5	1 263	4 165	1 420	206,8	206,8	25,5
décembre	5 772	0 / 5	1 003	3 873	798	255,7	255,7	22,6

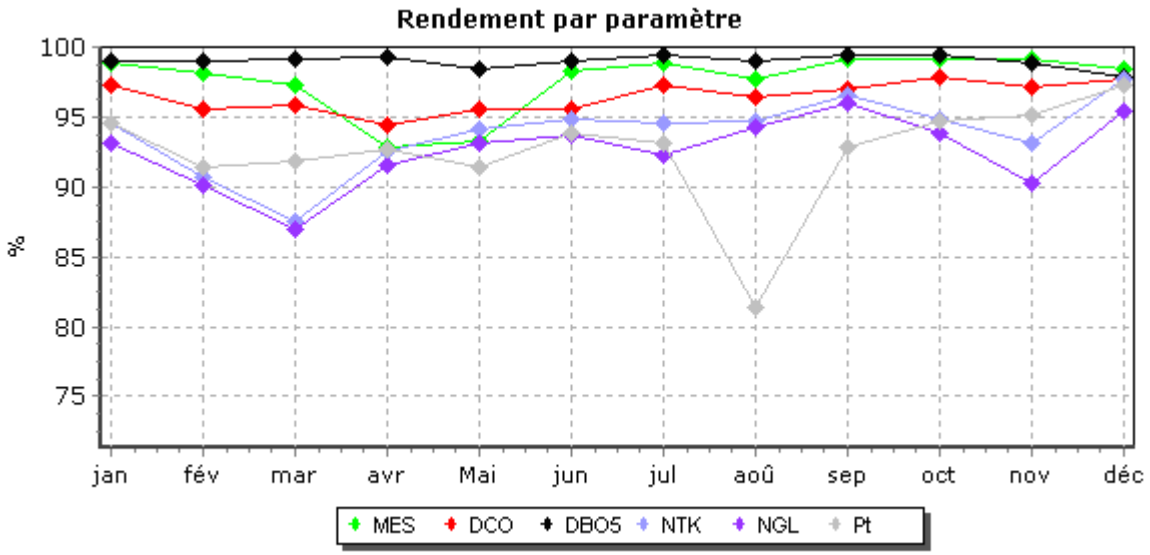
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

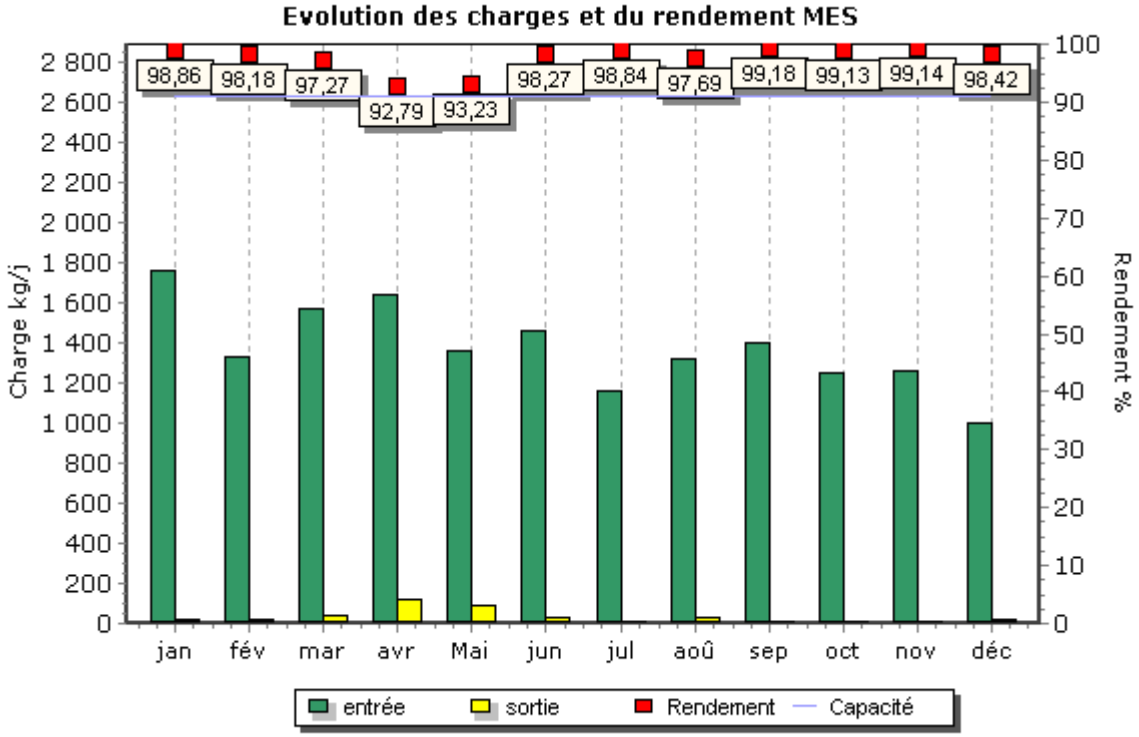
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

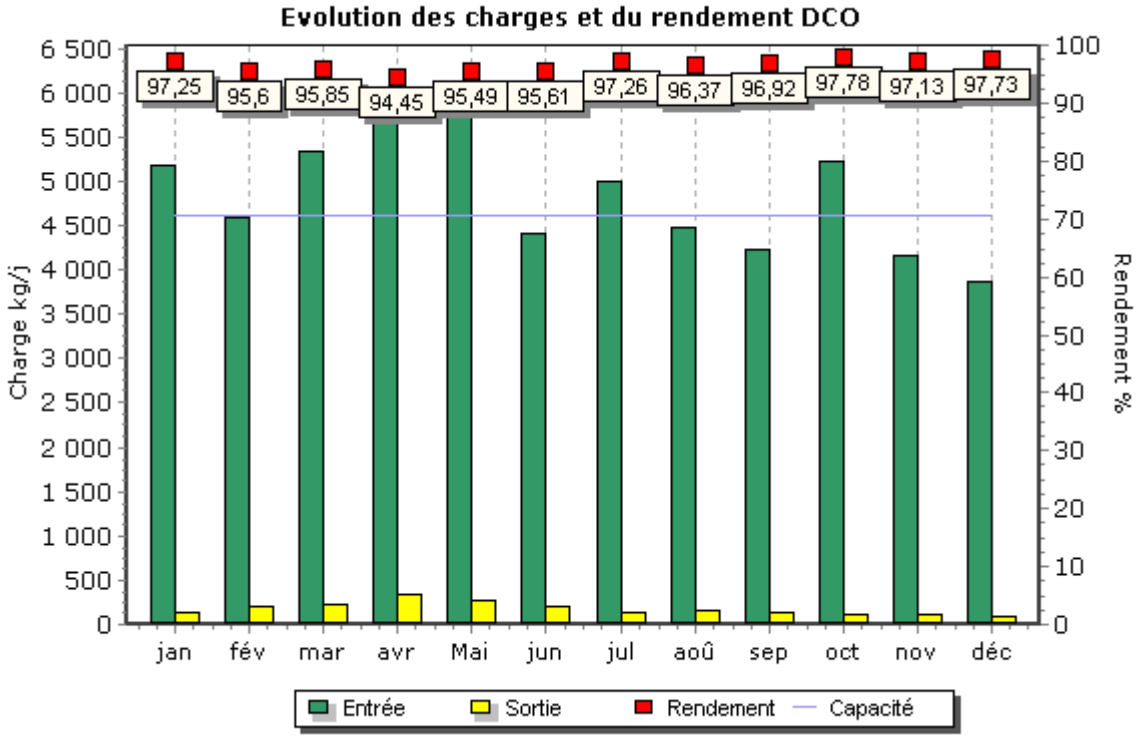
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	20,10	98,86	142,20	97,25	25,12	99,02	19,80	94,54	24,80	93,16	2,60	94,61
février	24,20	98,18	201,60	95,60	20,18	99,03	29,50	90,74	31,70	90,06	3,10	91,41
mars	42,80	97,27	221,40	95,85	19,33	99,10	33,30	87,56	35,10	86,90	2,60	91,79
avril	118,30	92,79	329,70	94,45	19,12	99,28	27,30	92,55	31,10	91,52	3,40	92,71
mai	91,70	93,23	264,60	95,49	28,16	98,41	22,40	94,13	26,10	93,16	3,30	91,44
juin	25,20	98,27	193,40	95,61	16,36	99,05	19,50	94,86	23,80	93,73	2,30	93,84
juillet	13,40	98,84	137,30	97,26	12,60	99,36	18,80	94,55	26,70	92,26	2,70	93,16
août	30,50	97,69	162,80	96,37	15,70	99,04	15,30	94,69	16,60	94,24	6,80	81,34
septembre	11,50	99,18	130,10	96,92	12,09	99,47	13,10	96,59	15,20	96,03	3,20	92,82
octobre	10,80	99,13	116,30	97,78	16,21	99,43	21,10	94,82	25,10	93,83	2,60	94,72
novembre	10,80	99,14	119,50	97,13	15,81	98,89	14,30	93,11	20,20	90,23	1,20	95,15
décembre	15,80	98,42	88,00	97,73	17,38	97,82	6,00	97,66	11,80	95,40	0,60	97,31



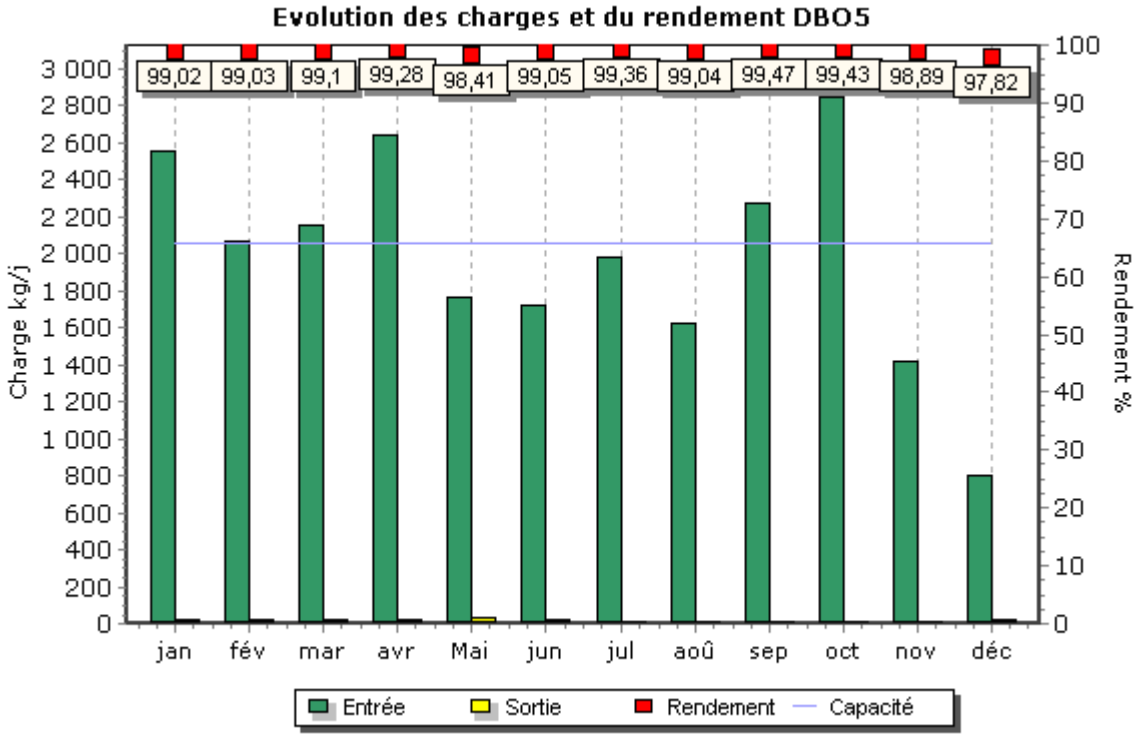
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

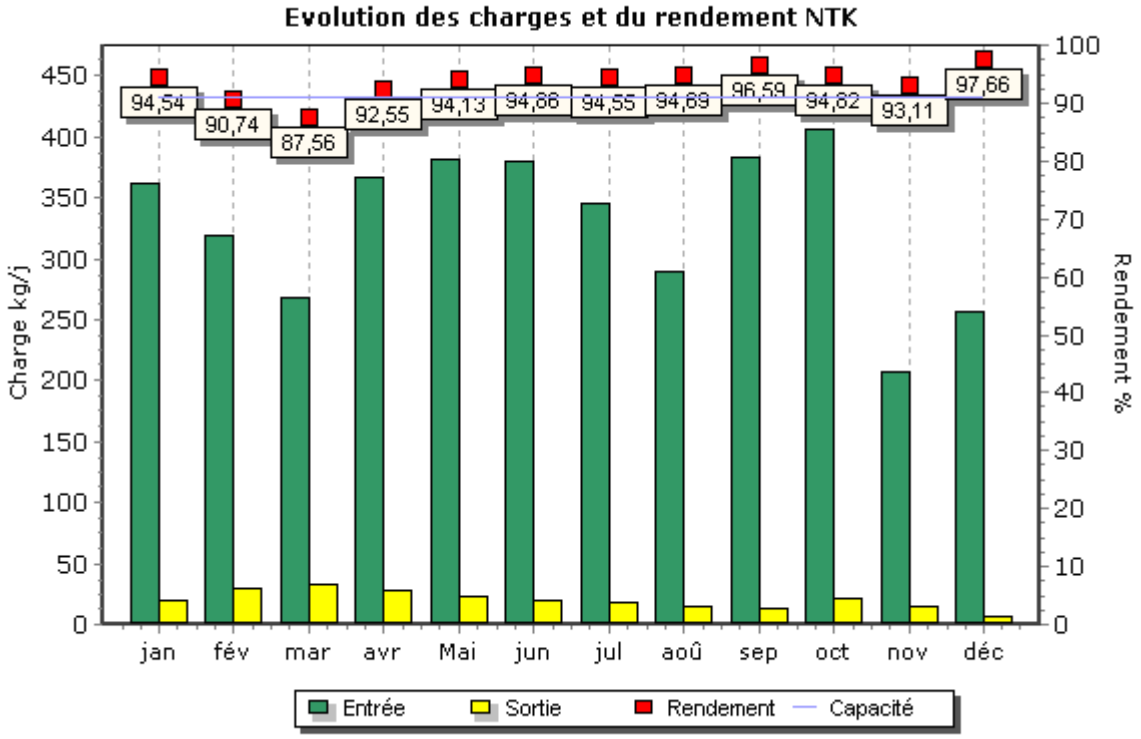
Evolution des charges et du rendement par paramètre



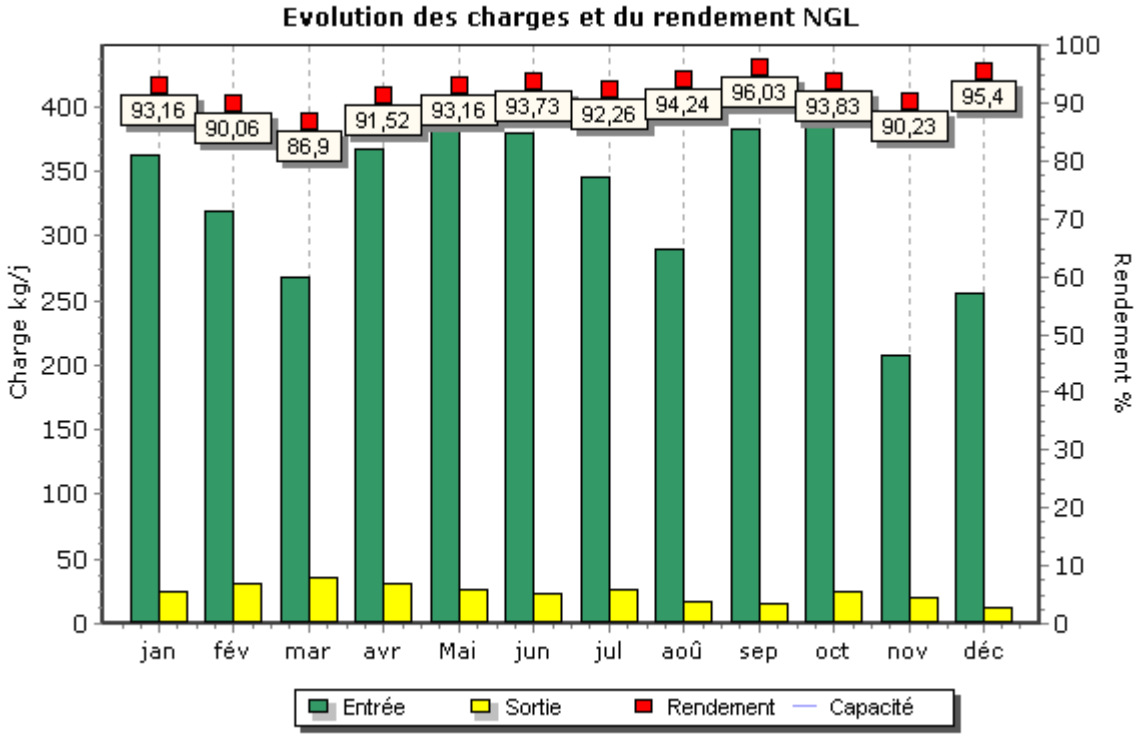


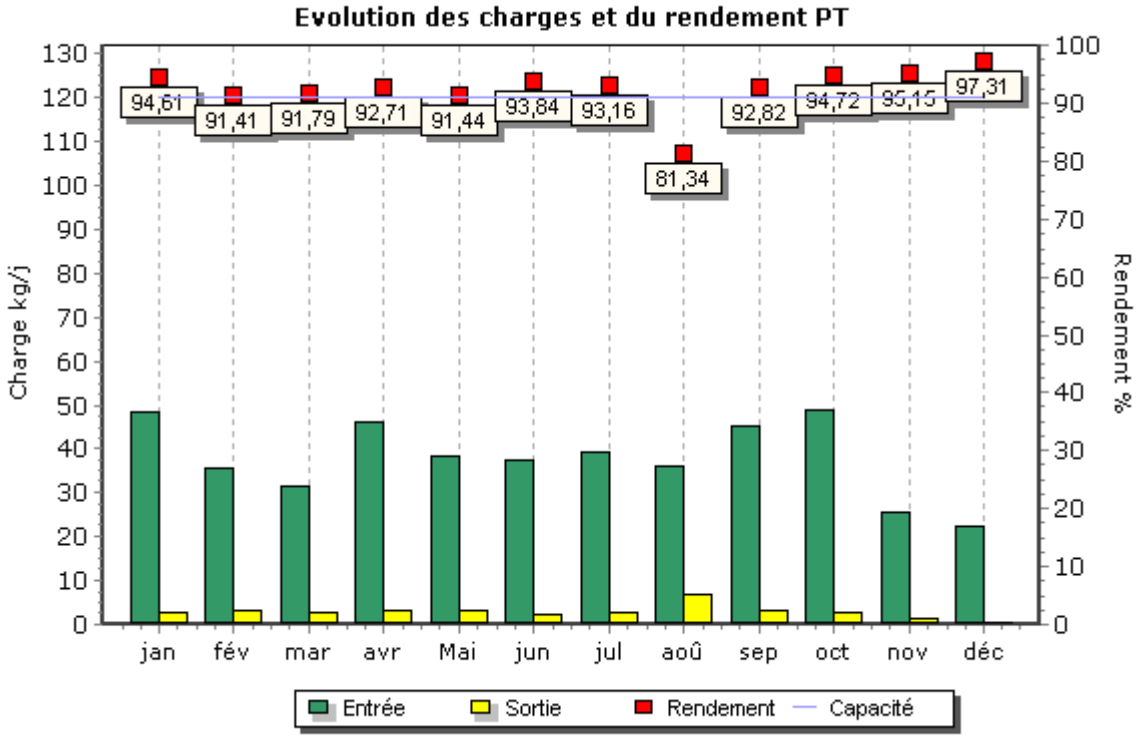
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





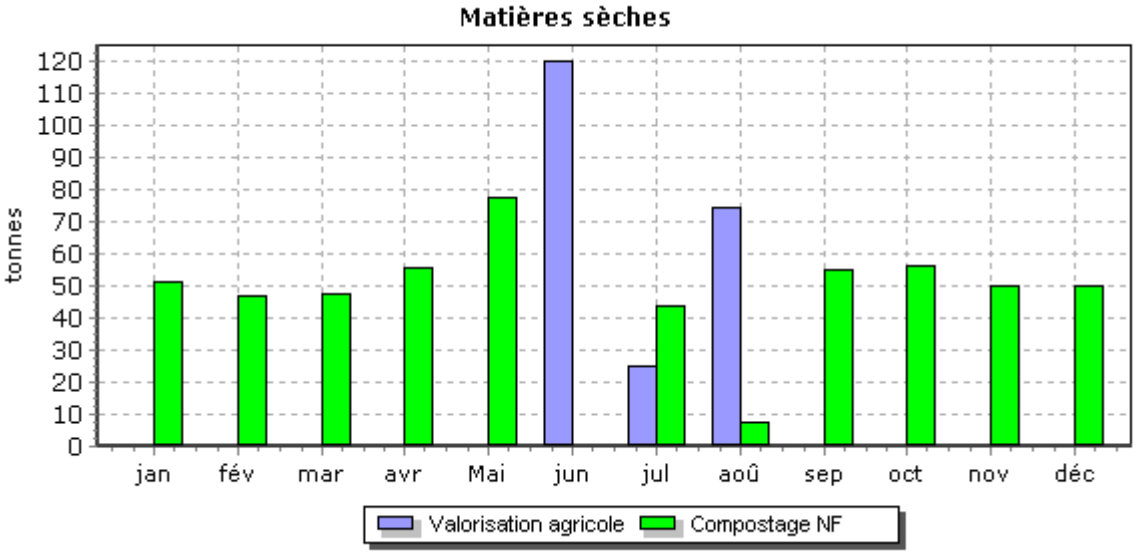
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Boues évacuées par mois



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.7. L'assainissement non collectif

L'état des lieux des installations

La Communauté d'Agglomération a procédé à une étude de zonage (zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement autonome) sur les 36 communes de l'Agglomération.

Le zonage des systèmes d'assainissement a été validé par la Communauté d'Agglomération et les communes au cours du second semestre 2008.

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP, le SPANC a été mis en place.

En 2019, l'ensemble des abonnés listés par l'étude de zonage et relevant de la compétence ANC est de **642**.

Commune	Nombre d'installation ANC
Ablain Saint Nazaire	7
Acheville	2
Aix Noulette	46
Angres	74
Annay sous Lens	51
Avion	10
Bénifontaine	3
Billy Montigny	0
Bouvigny Boyeffles	17
Bully les mines	18
Carency	1
Eleu Dit Leauwette	0
Estevelles	34
Fouquières les Lens	0
Givenchy en Gohelle	1
Grenay	0
Harnes	12
Hulluch	4
Lens	0
Liévin	22
Loison sous Lens	10
Loos en Gohelle	63
Mazingarbe	20
Méricourt	6
Meurchin	63
Noyelles sous Lens	2
Pont à Vendin	77
Sains en Gohelle	5
Sallaumines	3
Servins	3
Souchez	16
Vendin le Vieil	25
Villers au Bois	1
Vimy	20
Wingles	26

Le diagnostic initial de l'état des installations existantes de l'ensemble des Communes a été réalisé (année 2009).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

→ *Le contrôle des installations neuves*

En complément du diagnostic des installations d'ANC existantes, Veolia Eau peut intervenir dans le suivi des dossiers de conception de filières neuves (en phase projet et en phase travaux) afin de valider auprès des abonnés, la conformité de leur future installation.

Interventions ANC	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de contrôles de conformité « Conception »	10	7	12	0	13
Nombre de contrôles de conformité « Réalisation »	3	9	3	5	3
Nombre de contrôles de conformité « Bon fonctionnement »	11	1	0	2	307
Nombre de contrôles de conformité « Vente »	25	36	35	20	38

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.8. Annexes financières

Les modalités d'établissement du CARE

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2019 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Hauts de France de Veolia Eau (groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21eme siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, construite depuis 2018 selon une logique « Locale » dans le cadre du projet d'entreprise « Osons 20/20 », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elle assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service clientèle, ressources humaines, bureau d'étude technique, service achats, expertises nationales…) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats les produits et les charges relevant d'une part de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau national (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Comme évoqué précédemment, Veolia Eau a mis en œuvre à compter de 2018 une nouvelle organisation plus adaptée aux enjeux du secteur. Quelques actions complémentaires ont eu lieu en 2019 pour achever ce déploiement et, à ce titre, des coûts de restructuration, par nature exceptionnels, ont été engendrés et repartis entre les contrats de la Société.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts d'avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements comptabilisés (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder – dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 2.1),
la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

les dépenses courantes d'exploitation (cf 2.1.1),
un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
les charges relatives aux travaux à titre exclusifs.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (qui a alors absorbé la Contribution au Service Public de l'Electricité) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électrointensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants.

Ces régularisations sont enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif. A ce titre, les CARE présentés au titre de 2019 peuvent comprendre des remboursements obtenus au titre de consommations d'électricité survenues en 2016, 2017 et 2018. Ces régularisations sont imputées au contrat selon les points de livraison de l'électricité consommée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges calculées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 2 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 3 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

Et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 4 ci-après) ;
d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

Et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

-Annuités d'emprunts de la Collectivité prises en charge

Lorsque le délégataire s'est engagé contractuellement à prendre à sa charge le paiement d'annuités d'emprunt contractées par la Collectivité, le montant des annuités peut varier pendant la durée du contrat ; la charge correspondante est déterminée selon un calcul actuariel permettant de lisser cette charge sur cette durée.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

- Provisions pour investissements futurs

Les comptes annuels de résultat de l'exploitation peuvent tenir compte sous la forme de provisions pour investissements futurs de l'obligation du délégataire de financer des investissements qui ne seront réalisés qu'ultérieurement, sans que cela entraîne augmentation de la rémunération du délégataire lors de la réalisation de ces investissements. Le montant de la provision pouvant être constituée, correspond à l'étalement du coût financier total des investissements prévus.

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2019 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises de plus de 250 M€ de CA (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%, mais aussi sans tenir compte des taux de base plus faibles applicables à de plus petites sociétés ou encore à la première tranche de bénéfice imposable .

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Le principe de base est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateur de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement, centre d'appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales:

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités.
- La plateforme RC 360 qui gère les flux mails, courriers, appels téléphonique des consommateurs.

Le coût de ces plateformes intègre à l'origine différentes composantes : des coûts de personnel, des loyers, de la sous traitance… Dans une logique de simplification, le coût des plateformes répartie sur chaque contrat est en revanche regroupée pour être enregistrée sur la seule ligne « sous traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein desdites plateformes donc).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

A noter toutefois que dans le contexte de poursuite de la montée en puissance de cette nouvelle organisation et des contraintes associées, le coût de ces plateformes a été réparti de la façon suivante : comme en 2018, une pré répartition du coût des plateformes vers les Territoires a été effectuée en tenant compte de l'organisation antérieure et sur la base de la valeur ajoutée simplifiée de 2018. La répartition entre les contrats s'est ensuite effectuée selon la clef de la valeur ajoutée simplifiée 2019 tel qu'exposé au paragraphe 2.2.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats.

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2019 au titre de l'exercice 2018.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2019 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2020.

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*

3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
   - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
   - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

4. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.9. Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la collecte et le traitement des eaux usées, la production et la distribution d'eau potable et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.4 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / *List of certified locations on the following pages*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2018-11-11 Jusqu'au *until* 2021-08-20

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Certificat
Certificate

N° 2015/69287.5

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2018-11-10** Jusqu'au *Until* **2021-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org allows in real time that the company is certified. Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr
COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. - CERTIF 0000.T.A11.0014

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 167 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE



afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69286.5 **Page 1 / 6**

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2018-11-10** Jusqu'au *Until* **2021-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.10. Actualité réglementaire 2019

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Services publics locaux

➔ *Loi Engagement et Proximité et transfert de compétences*

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, complétée par une note ministérielle d'information du 29 décembre 2019, modifie certaines modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » introduites par la loi NOTRe du mois d'août 2015. Ces modifications portent essentiellement sur deux éléments du dispositif :

- L'exercice de la "minorité de blocage" prévu par la loi 2018-702 du 3 août 2018 permettant dans certaines conditions un report au 1er janvier 2026 du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, qui prenait fin initialement au 1er juillet 2019 a été repoussé au 1er janvier 2020.
- Un mécanisme à la carte de "délégation de compétence" est instauré par la loi. Une communauté de communes ou une communauté d'agglomération peut déléguer par convention à l'une de ses communes membres, tout ou partie, de sa compétence eau potable, assainissement ou gestion des eaux pluviales urbaines. En cas de demande de délégation par une commune, le conseil communautaire dispose d'un délai de 3 mois pour statuer et doit motiver tout refus éventuel. Le contenu de la convention est fixé par la loi.

Enfin, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté d'agglomérations ou communauté de communes, dits "syndicats infracommunautaires" et existant au 1er janvier 2019, sont maintenus pendant une durée de 6 mois suivant la prise de compétence de la communauté d'agglomération ou communauté de communes.

➔ *Commande publique*

Une série de 23 arrêtés et 5 avis sont parus en date du 22 mars 2019 portant diverses modifications mineures du code de la commande publique. Bon nombre de ces dispositions concerne le déroulement formel d'une procédure, notamment, l'accès aux documents de la consultation, les modalités d'ouverture de la copie de sauvegarde ou encore l'envoi d'un accusé de réception électronique.

Le 30 octobre 2019 la Commission Européenne a modifié les seuils applicables aux concessions et aux marchés publics de fournitures, services et travaux qui sont passés respectivement de 5 548 000€ à 5 350 000€ et de 443 000€ à 428 000€.

En fin d'année, le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 a porté à effet du 1er janvier 2020 de 25 000€ à 40 000€ le seuil à compter duquel les acheteurs publics doivent procéder à une mise en concurrence des marchés publics et contrats de concessions.

De même le décret 2019-1375 du 17 décembre 2019 a porté de 209 000€ à 214 000€ le montant des marchés publics devant être présentés au contrôle de légalité, et ceci pour les marchés dont la procédure a été lancée à compter du 2 janvier 2020.

➔ *Facturation électronique*

La loi 2019-486 du 22 mai 2019 dite "loi PACTE" modifie quelques dispositions du code de la commande publique mais aussi du code de la consommation principalement en matière de traçabilité de la facturation électronique. Un décret 2019-748 du 18 juillet 2019 apporte des précisions complémentaires.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

➔ *ICPE / IOTA / Evaluation environnementale*

L'arrêté du 28 mars 2019 (JO du 14 juin 2019) fixe le nouveau formulaire de demande d'autorisation environnementale. Ce formulaire (CERFA n° 15964*01) a été publié plus de deux ans après l'entrée en vigueur du dispositif. Dans le document Cerfa, on notera notamment :

- l'emploi de l'acronyme AIOT (activités, installations, ouvrages ou travaux), résultant de la volonté de regrouper les ICPE et les IOTA ;
- dans le cadre de la nature de l'objet de la demande, la distinction entre le nouveau projet d'AIOT et l'extension/modification substantielle.

Le décret n° 2029-1352 du 12 décembre 2019 simplifie la procédure d'instruction des demandes d'autorisation environnementale notamment sur la dématérialisation des dossiers de demande d'autorisation et la suppression de certaines consultations jusqu'ici obligatoires.

➔ *Amiante*

Un arrêté interministériel en date du 1er octobre 2019 (JO du 20 octobre 2019) définit les compétences des laboratoires pour procéder aux analyses des échantillons de matériaux et de produits susceptibles de contenir de l'amiante. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre du repérage de l'amiante avant travaux qui rend obligatoire le recours à des laboratoires, accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac), pour analyser les prélèvements réalisés par les opérateurs réalisant le repérage de l'amiante.

➔ *Travaux à proximité des réseaux*

Une décision du 2 décembre 2019 (JO du 8 décembre 2019) porte approbation des mises à jour du fascicule 1 « dispositions générales » et du fascicule 3 « formulaires et autres documents pratiques » du guide d'application de la réglementation anti-endommagement. Cette mise à jour du guide technique d'application fait suite aux évolutions réglementaires intervenues fin 2018.

Dans la continuité des évolutions réglementaires intervenues fin 2018, trois arrêtés sont venus préciser les conditions de délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Deux arrêtés du 15 janvier 2019 (JO du 28 février 2019) et l'arrêté du 29 avril 2019 (JO du 25 juillet 2019) fixent la liste des compétences et diplômes professionnels délivrés par les ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur permettant la délivrance de l'AIPR par l'employeur.

L'arrêté du 5 novembre 2019 (JO du 24 novembre 2019) fixe, pour l'année 2019, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

➔ *Prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes*

La prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes est une préoccupation croissante des autorités de santé.

- Le décret 2019-258 du 29 mars 2019 précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance et d'intervention autour des nouvelles implantations de moustiques et des cas suspects confiées aux agences régionales de santé pour prévenir les épidémies de maladies vectorielles, ainsi que d'autres mesures de prévention et d'information. Au titre des mesures de prévention, ce décret mentionne l'article L2213-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au maire de prescrire aux propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis, les mesures nécessaires pour lutter, contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées. Les zones de stagnation de l'eau y sont identifiées comme des « points à risque ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

- Un premier arrêté du 23 juillet 2019 (JO du 26 juillet 2019) inscrit la totalité des 101 départements français sur la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement d'arboviroses transmises par les moustiques et constituant une menace pour la santé de la population.
- Un second arrêté du 23 juillet 2019 (JO du 28 juillet 2019) précise les modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique (c-à-d, des insectes), d'intervention autour des détections et de prospection, de traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

Service public de l'assainissement

➔ *Facture d'eau et d'assainissement*

Le décret 2019-1356 du 13 décembre 2019 modifie la taxe perçue jusque-là par Voies Navigables de France (VNF) auprès des titulaires d'ouvrages hydrauliques pour la prise d'eau en une redevance de prise et de rejet d'eau. Cette redevance est dorénavant due tant pour le prélèvement que pour l'évacuation des volumes d'eau. Une contre-valeur de la redevance sera répercutée sur chaque abonné des services d'eau et maintenant d'assainissement. Cette redevance dont le montant sera fixée par VNF est applicable à l'exercice 2019.

➔ *Economie circulaire, production de biogaz et raccordement*

Deux arrêtés et un décret ont précisés les conditions technico-économiques de raccordement des installations de production de biogaz au réseau de transport et de distribution du gaz naturel.

- L'arrêté du 10 janvier 2019 (JO du 12 janvier 2019) précise le niveau de prise en charge des coûts de raccordement aux réseaux de transport de gaz naturel des installations de production de biogaz, en application de l'article L. 452-1 du code de l'énergie. Les coûts de raccordement s'entendent des coûts du branchement et des coûts du poste d'injection. Le taux de prise en charge est le même que celui applicable au raccordement aux réseaux de distribution, qui avait été fixé par l'arrêté du 30 novembre 2017.
- Le décret 2019-665 du 28 juin 2019 définit les conditions et limites permettant de s'assurer de la pertinence technico-économique des investissements de renforcement des réseaux de gaz nécessaires pour permettre l'injection de biogaz dans les réseaux et précise les modalités de répartition du coût de ces investissements entre les gestionnaires des réseaux et les producteurs de biogaz.
- Un arrêté également en date du 28 juin 2019 (JO du 29 juin) vient préciser les paramètres utilisés pour s'assurer de la pertinence technico-économique des investissements de renforcement des réseaux de gaz nécessaires à l'injection de biogaz dans les réseaux.

➔ *Installations d'incinération des déchets*

Prise dans le cadre de la Directive européenne dite « IED » (directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles), la Décision d'Exécution 2019/2010 de la Commission Européenne du 12 novembre 2019 (publiée le 3 décembre 2019) établit les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour l'incinération des déchets. Ces conclusions résultent de la révision du document de référence sur les MTD applicables à ce secteur qui datait d'août 2006. Ces conclusions sur les MTD servent de références contraignantes pour la fixation des valeurs limites d'émission (VLE) applicables aux installations concernées. La mise en conformité des installations avec les nouvelles dispositions doit être assurée dans un délai de quatre ans à compter de la publication.

➔ *Expérimentation d'une méthode d'analyse de la DBO*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

L'arrêté du 25 septembre 2019 (JO du 4 octobre 2019) modifie l'arrêté du 10 août 2017 relatif à l'expérimentation d'une méthode de détermination de la demande biochimique en oxygène (DBO) par mesure fluorimétrique de la respiration bactérienne dans les stations de traitement des eaux usées urbaines. Ce nouvel arrêté prolonge de deux ans la durée initialement prévue de l'expérimentation et étend celle-ci à toute la France.

➔ *Equipements sous pression*

Par une décision mise en ligne le 28 février 2019, la Direction Générale de la Prévention des Risques approuve le guide relatif aux « Inspections réglementaires des équipements sous pression revêtus extérieurement et/ou intérieurement », établi par l'Association pour la qualité des appareils à pression, Ce guide encadre l'application de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples.

Assainissement, Biodiversité et Qualité des milieux

➔ *Zones vulnérables et zones sensibles*

Deux arrêtés du 20 février 2019 publiés respectivement aux JO du 23 et 27 février 2019 précisent les actions renforcées à mettre en œuvre dans les zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ainsi que le contenu du bilan, réalisé par le préfet de région, de la mise en œuvre du dispositif qui réduit la pression d'épandage d'azote de toutes origines de chaque exploitation ou élevage en cas de dépassement de la valeur de référence dans le cadre du dispositif de surveillance de l'azote.

Dans une note technique du 6 juin 2019 (mise en ligne le 10 juin 2019) à destination des Préfets coordonnateurs de bassin, de région et de département, le ministère de la Transition écologique et solidaire incite à la mise à jour rapide des zones sensibles à l'eutrophisation, où le traitement des stations d'épuration doit être renforcé pour limiter les rejets de phosphore et d'azote dans le milieu. Il précise également certaines modalités de calendrier ainsi que les principes à retenir pour le classement de ces zones.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.11. Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m^3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « *Agenda 21* ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

le niveau de connaissance du réseau et des branchements
et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.
L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'usager ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

6.12. Autres annexes

Intitulé
A-1. Curage réalisé en 2019 sur le réseau
A-2. Planning prévisionnel de curage 2020 (*)
A-3. Curage réalisé sur avaloirs et ouvrages annexes 2019
A-4. Curage prévisionnel sur avaloirs et ouvrages annexes 2020

(*) *En raison de la crise COVID-19, le planning 2020 est en cours d'établissement (réajustement des priorités, traitement des demandes lors de la période de confinement)*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D016-DE

Ressourcer le monde

Crédits photos : © GettyImages

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

C240920_D017

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable en 2019

L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. C'est également dans ce cadre, et en application des dispositions de l'article L. 1413-1 CGCT que le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Enfin, et conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 *portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République*, les indicateurs réglementaires seront transmis au Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) afin d'être mis à la disposition des usagers ainsi que de tous les acteurs de l'eau et de l'assainissement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de production et de distribution d'eau potable 2019 ci-annexé.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

LENS-LIÉVIN AGGLO



RAPPORT ANNUEL 2019

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

(application de l'article L-2224-5 du CGCT)

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 03

PRÉSENTATION 03

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE 03

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 04

CONTRATS D'AFFERMAGES

DISTRIBUTION 05

PRODUCTION 05

BILAN TECHNIQUE 2018

BILAN PRODUCTION 06-07

BILAN DISTRIBUTION 07

BILAN FINANCIER 2018

ÉLÉMENTS GLOBAUX ET RÉTROSPECTIFS 08

PROGRESSION SIGNIFICATIVE DES RÉALISATIONS EN INVESTISSEMENT EN 2019 08

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EN EAU POTABLE 09-10

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE 10-11-12

RÉSULTATS 2019 13

PRIX DE L'EAU 14

INDICATEURS DE PERFORMANCES 15

NOTES 16

Responsable de la publication : Sylvain Robert, Président de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin
Directrice d'édition : Marie-Francine François, Directrice générale des services
Coordination : Gaetan Boyer, Directeur Eau & Assainissement
Publication-Conception-Réalisation : Anthony Vermusse, Christine Douché, Nicolas Dionet

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

PRÉAMBULE

Le présent rapport fait un bilan des actions menées en 2019. Au-delà des opérations de construction des châteaux d'eau de Bully-les-Mines et de Lens, cette année a été marquée par les phénomènes de sécheresse que nous avons connu durant l'été.

Grâce à la concertation et à la réaction des parties prenantes, aucun habitant n'a eu à subir de rupture d'alimentation. Une prouesse certes mais qui doit nous faire prendre conscience que la gestion de la ressource est et sera prioritaire pour les prochaines années.

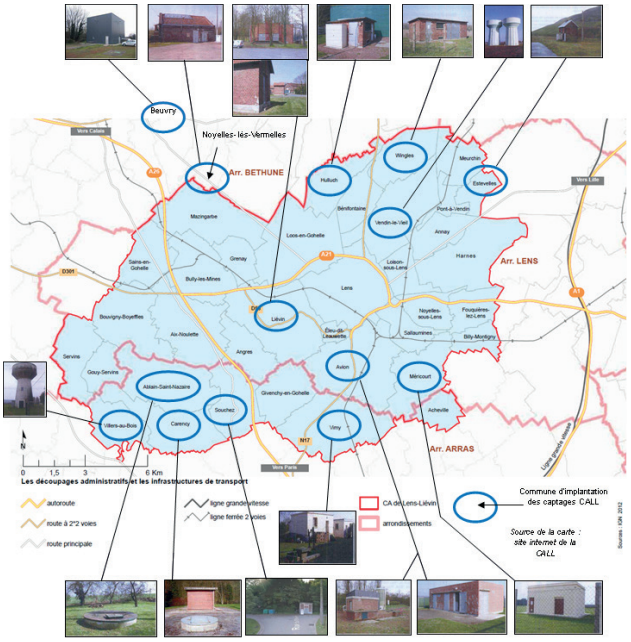
PRÉSENTATION

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dispose de ressources multiples. Le patrimoine de notre collectivité se compose d'une trentaine de captages d'eau répartis dans 14 communes.
L'eau potable distribuée sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin provient de la nappe de la craie par 17 captages dont notamment ceux de Wingles. L'héritage de notre territoire se traduit par une ressource impactée par les nitrates. C'est ainsi que sept unités de dénitratation permettent de distribuer en permanence une eau parfaitement conforme.
Le rendement global du service public d'eau potable est cette année encore, cinq points au-dessus de la moyenne régionale (autour de 82%), en dépit d'un taux de renouvellement de 0,2%.

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Historiquement, le service public de production d'eau potable dispose de ressources diversifiées sur le territoire de la CALL. Il existe en effet 23 installations de production d'eau réparties sur l'ensemble du territoire. 21 réservoirs permettent de jouer un rôle de tampon et assurer une répartition homogène pour nos administrés. En 2019, 13 228 000 m3 ont été mis en distribution. La carte ci-après reprend les principaux ouvrages de production.

Le contexte particulier de notre territoire a fait émerger, dès 2015, l'opération de reconquête de la qualité de l'eau, qui est rentré cette année dans sa phase opérationnelle avec la finalisation du diagnostic multipression. Des premières actions ont été réalisées comme par exemple la conversion vers l'agriculture biologique de parcelles en périmètre de protection à Wingles.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

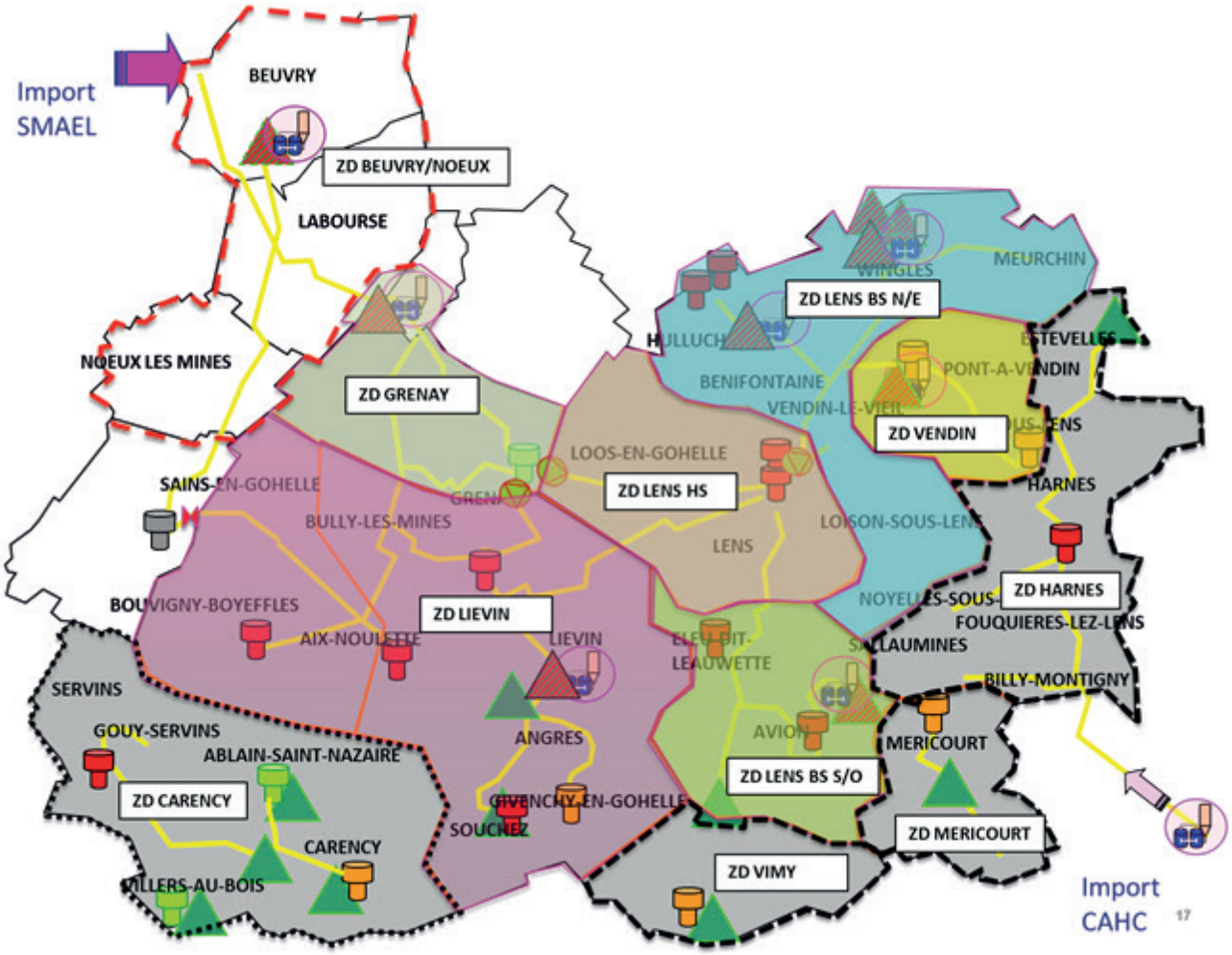
SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le système de distribution de la C.A.L.L. est sectorisé. Il comprend plusieurs zones de distribution (ZD) alimentées à partir des différents ouvrages du service de production (forages, usines, réservoirs, stations de pompages et canalisations).

Les installations de production de la CALL alimentent 10 zones de distribution : ZD GRENAY, ZD LIEVIN, ZD LENS BS N/E (Bas Service Nord Est), ZD LENS HS (Haut Service), ZD LENS BS S/O (Bas Service Sud-Ouest), ZD VENDIN, ZD HARNES, ZD VIMY, ZD CARENCY, ZD MERICOURT

Ces ZD peuvent être divisées en 2 groupes :

• Les ZD « interconnectées » (possibilité d'échanger d'importants volumes d'eau) : ZD GRENAY ; LIEVIN ; LENS BS N/E ; LENS HS ; LENS BS S/O ; VENDIN
• Les ZD « isolées » : ZD HARNES ; VIMY ; CARENCY ; MERICOURT



Carte présentant les zones de distribution

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

CONTRATS D'AFFERMAGE

DISTRIBUTION

Depuis le 1er janvier 2013, le contrat de délégation de service public de distribution d'eau concernant 29 communes de l'agglomération est entré en vigueur. Il s'achèvera le 31 décembre 2024. Dans un souci de simplification et d'égalité des usagers devant le service public, et sans que cette modification n'entraîne de bouleversement de l'économie du contrat, la collectivité a souhaité uniformiser les tarifs pour les usagers de nos 36 communes.

A travers ce contrat, des dispositifs d'accompagnement des usagers en difficulté ont été mis en place. A ce titre, la CALL a géré et distribué, via les CCAS, environ 80 000 € de chèques eau cette année.

PRODUCTION

Le contrat de délégation est entré en vigueur le 1er avril 2016 pour une durée de 9 ans.
Les engagements en matière d'échange d'eau vis-à-vis des collectivités voisines et des tiers sont les suivants :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
Achat	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Achat d'eau à la CAHC
Achat	SMAEL	Achat d'eau au SMAEL
Vente	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Vente d'eau à la CALL distribution
Vente	Aux communes extérieures	CUA (Communes de Thélus, Farbus, Neuville-St-Vaast), Vermelles, Noyelles-les-Vermelles, Annequin, Haisnes les la Bassée, Beuvry, Cambligneul, Noeux-les-mines

L'année 2019 a permis de terminer les travaux de réhabilitation du château d'eau de Méricourt. Pour l'année 2020, le château d'eau d'Harnes sera rénové puis celui de Lens et enfin Liévin.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

BILAN TECHNIQUE 2019

BILAN PRODUCTION

Le volume produit par les ouvrages communautaires est en forte baisse d'environ 20% (soit environ 2 000 000 m3) après une hausse l'année dernière. Le volume vendu est en légère baisse par rapport à 2018.

FORAGE CALL	Volume produit 2018 (m3)	Volume produit 2019 (m3)	Importation 2019 (m3)	Exportation 2019 (m3)	
Ablain-Saint-Nazaire	60 053	66 689			
Avion Bout des Fourques	634 305	684 273			
Avion La Raquette	895 825	926 892			
Beuvry	1 245 266	167 874		167 874	Vers Noeux-les-Mines
Carency Bois des Baudets	133 248	126 016		18 251	Vers Cambligneul
Carency Village	9 238	15 484			
Estevelles	724 580	756 814			
Hulluch	187 688	298 095		55 623	Vers Haisnes
Liévin Rollencourt /Équipages	2 302 297	1 288 857			
Méricourt	399 151	394 081			
Noyelles-lès-Vermelles	435 769	526 272			
Quiéry-la-Motte (CAHC)			1 438 867		Depuis la CAHC
SMAEL			3 479 372	923 166	Vers Noyelles, Vermelles et Noeux-les-Mines
Souchez	83 710	82 400			
Vendin-le-Vieil	424 440	385 717			
Villers-au-Bois	6 713	11 299			
Vimy	396 597	354 060		142 869	Vers Thélus et Farbus
Wingles	2 437 415	2 285 359			
Total	10 375 295	8 370 182	4 918 239	1 306 233	
Total mis en distribution CALL	**11 982 188 m3**				

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

On peut aussi constater :

- Une forte diminution du volume produits par les forages de Beuvry Rivage, due à la mise en veille de la production mi-janvier 2019, suite à :
- La déconnexion des communes de Hersin-Coupigny et Fresnicourt (le 23 novembre 2018)
- L'interconnexion de la ville de Noeux-les-Mines à la conduite d'alimentation par le SMAEL début 2019
Les volumes produits en 2019 correspondent à l'alimentation en secours de la ville de Noeux-les-Mines durant l'arrêt technique du SMAEL.
- Une forte augmentation des volumes importés du SMAEL, due à l'alimentation de Noeux-les-Mines et à la moindre sollicitation des captages de Liévin.
- Une modification des volumes produits sur la zone de distribution de Carency. En 2019, en raison des niveaux très bas de la nappe phréatique observés dès le début d'année (suite à 2 années de faible pluviométrie sur le territoire), la ZD de Carency a rencontré une situation préoccupante nécessitant la mise en place, pendant l'été, du plan de secours d'urgence suivant :
- Des travaux d'interconnexion avec la ZD de Liévin entrepris en septembre afin de parer au risque de rupture d'alimentation en eau,
- La modification du mode de fonctionnement des forages de la ZD jusqu'à la mise en service de cette interconnexion, afin de compenser la baisse de production du captage de Carency bois des Baudets.

BILAN DISTRIBUTION

En 2019, 9 543 813 m3 ont été consommés (volume consommé autorisé). Le rendement du réseau de distribution est de 81,7% (en légère hausse par rapport à 2018). Celui du réseau de transport est de 98,21%.

Le patrimoine de la CALL comprend au total 1 470 kilomètres de réseau (2 120 km avec branchements).
Il reste encore 4 017 branchements en plomb sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération contre 4 670 en 2018. La qualité physico-chimique et microbiologique de l'eau produite et distribuée aux usagers de la CALL est de très bonne qualité avec un taux de conformité de 100%.

Indicateurs de performances (eau potable)	2014	2015	2016	2017	2018	**2019**
Microbiologie(nombre de contrôles conformes rapporté au nombre total d'analyses)	99.6%	99.8%	100%	100%	100%	**100% (466/466)**
Paramètres physico-chimiques (nombre de contrôles conformes rapporté au nombre total d'analyses)	96,6%	95.1%	95% (342/360)	96.8% (392/405)	99.48% (380/382)	**100% (388/388)**

Voir les autres indicateurs en annexe

Depuis le 25 octobre 2012, par principe de précaution, un arrêté de restriction d'usage de l'eau destinée à la consommation humaine pour les communes désignées dans un arrêté complémentaire a été établi par les Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais. Ces restrictions concernent les femmes enceintes et les nourrissons pour lesquels sont fixés respectivement des seuils de consommations de 15 ug/l et de 4 ug/l.

En 2019, dans le cadre du contrat de production, le délégataire a poursuivi ses investigations sur la recherche des sources émettrices notamment sur les périmètres de protection, en vue d'évaluer l'existence de sources potentielles d'apport en perchlorates (anciens stocks de munition).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

BILAN FINANCIER

ÉLÉMENTS GLOBAUX ET RÉTROSPECTIFS

K€	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement	4 641	6 368	8 127
Charges de fonctionnement hors dette	1 193	1 636	2 293
Épargne de gestion	3 448	4 732	5 834
Intérêts de la dette	**891**	**866**	**837**
Charges de fonctionnement	2 085	2 502	3 130
Épargne brute	**2 557**	**3 866**	**4 997**
Remboursement du capital de la dette	**1 482**	**1 165**	**1 218**
Épargne nette	**1 482**	**2 701**	**3 779**

Dépenses d'investissement hors dette	**3 032**	**6 586**	**10 389**
Épargne nette	**1 482**	**2 701**	**3 779**
Ressources propres d'investissement	285	0	2 693
Fonds affectés	0	955	940
Emprunt mobilisé	**2 500**	**0**	**0**

Variation de l'excédent global	1 457	-2 930	-2 977

Excédent Global de Clôture (EGC)	5 646	2 716	-261

K€	2017	2018	2019
Encours de dette au 31/12	**23 741**	**22 724**	**21 507**

En particulier, les recettes de la section de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel par la contribution aux investissements en eau et les ventes en gros.

PROGRESSION SIGNIFICATIVE DES RÉALISATIONS EN INVESTISSEMENT EN 2019

En 2019, les dépenses d'équipement s'élèvent à 10,4 M€, soit +3,8 M€ par rapport à 2018 (+58%). En effet, en matière d'investissement, la CALL poursuit sa politique volontariste en matière de sécurisation en eau potable.

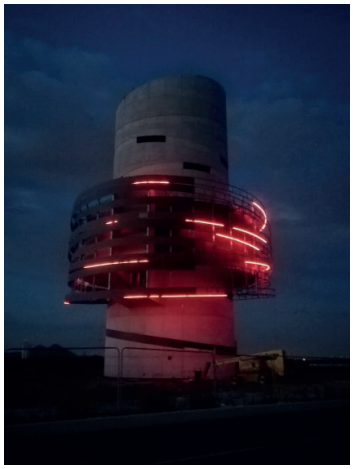
Ces dépenses sont financées en 2019 par l'épargne nette (3,8 M€), des ressources propres (récupération de TVA pour 2,69 M€), des subventions de l'Agence de l'Eau (0,94 M€), mais aussi par l'utilisation des réserves capitalisées (variation de l'excédent global de clôture -2,98 M€).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

En matière d'investissement, la CALL poursuit sa politique volontariste en matière de sécurisation en eau potable. Ci-après quelques réalisations remarquables.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EN EAU POTABLE





Réservoir de Bully-les-Mines
Poursuite des travaux de construction du réservoir d'une capacité de 4 000 m3 qui se termineront au second semestre 2020.
---
6 951 105€ TTC

Lens CHL
Poursuite du renforcement du réseau eau potable sur les secteurs de la route de la Bassée, des rues Valles, Louise Michel et Brossolette en prévision de la construction du nouveau centre hospitalier. 700 m de conduite fonte de 250 mm, 1200 m de conduite de 200 mm ainsi que les branchements de 120 habitations.
---
526 000€ TTC

Billy-Montigny - Rue Victor Hugo
Renouvellement d'une conduite en eau potable en PEHD diamètre 63 sur 330 ml avec la reprise des branchements des 60 habitations.
---
147 000€ TTC

Réservoir de Lens
Poursuite des travaux de construction du réservoir d'une capacité de 5 000 m3 qui se poursuivront en 2020.
---
6 172 342€ TTC





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

Hulluch - Rue Leclercq
Renforcement du réseau eau potable en D200 sur 880 ml avec le renouvellement des 157 branchements des particuliers.
---
423 025.20€ TTC

Les travaux de maintenance en 2019 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 879.563,52 € TTC pour 29 chantiers.

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Vendin-le-Vieil - Rue Delory
Mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif eaux usées et eaux pluviales avec la construction d'un bassin pluvial enterré de 850 m3 et d'une plaine d'infiltration de 150 m3 (Eaux usées diamètre 200 sur 880 ml et reprise des 85 branchements existants, Eaux pluviales diamètre 300,400,500,600 sur 700 ml) et renouvellement du réseau eau potable en fonte D150 et D63 sur 680 ml y compris les branchements des habitations.
---
2 650 000€ TTC



Bully-les-Mines / Grenay - Rue Zola, Impasse Gervaise et Rue Ansart
Fonçage du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable sous la voie SNCF
---
256 000€ TTC

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

Billy-Montigny - Rues Danton, Parmentier, Salengro, Tréhoux, Camus, Noé
Renouvellement du réseau d'assainissement en D 1000, D800 et D600 sur 415 ml avec la création de 32 boites de branchement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D150, D100 et D63 sur 1185 ml, y compris les branchements des habitations
---
919 630.04€ TTC

Harnes - Avenue des Saules
Renouvellement du réseau d'assainissement en grés D 800, D500 et D300 sur 1270 ml avec la création de 140 boites de branchement en accompagnement des travaux d'aménagement de voirie de la commune. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 580 ml, y compris les branchements des habitations.
---
1 603 708.68€ TTC





Pont à Vendin - rue Hocq
Mise en conformité du réseau d'assainissement en D 300 sur 120 ml avec la création de 28 boites de branchement y compris la pose d'un poste de refoulement. Renouvellement réseau eau potable en fonte D63 sur 120 ml, y compris les branchements des habitations.
---
265 023.00€ TTC

Bouvigny-Boyeffles - Rue Curie
Mise en conformité du réseau d'assainissement en D 200 sur 230 ml avec la création de 20 boites de branchement et le renforcement d'une conduite de refoulement en D160 sur 700 ml chemin de Marqueffles. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 170 ml y compris les branchements des habitations.
---
357 286.92€ TTC

Lens - Rue de l'Indépendance
Renouvellement du réseau d'assainissement en D 400 et D300 sur 240 ml avec la création de 40 boites de branchement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 et D63 sur 260 ml y compris les branchements des habitations.
---
396 004.90€ TTC

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

Sains-en-Gohelle - Boulevard Vauban et les 3 impasses
Renouvellement du réseau d'assainissement en D315 sur 320 ml avec la création de 22 boites de branchement. Création de tranchées drainantes pour reprendre les eaux pluviales de la voirie. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D63 sur 320 ml, y compris les branchements des habitations.
---
418 651.20€ TTC





Méricourt - Rue du 1er Mai
Renouvellement du réseau d'assainissement en D800, D600 et D300 sur 395 ml avec le renouvellement de 60 boites de branchement en accompagnement des travaux d'aménagement de voirie de la commune. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 360 ml, y compris les branchements des habitations.
---
767 361.96€ TTC

Servins - Rue de Gouy
Création du du réseau d'assainissement en eaux usées D 200 avec la création de 25 boites de branchement et la création d'un poste de refoulement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D150 et D100 sur 360 ml, y compris les branchements des habitations.
---
370 535.16€ TTC

De nombreux diagnostics ont été réalisés en 2019 sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dans les 10 premières cités ERBM.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

RÉSULTATS 2019

	Budget eau	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2018 (R002/R001)	100 000.00	0.00	
B	Affectation résultat 2018 (1068)		5 841 822.32	
C	Recettes de l'exercice 2019	8 334 617.96	6 652 351.06	
D = A+B+C	**Total recettes 2019**	**8 434 617.96**	**12 494 173.38**	**20 928 791.34**
E	Dépenses de l'exercice 2019	3 456 524.96	14 507 502.27	
F	Report résultat 2018 (D001)		3 225 614.13	
G = E+F	**Total dépenses 2019**	**3 456 524.96**	**17 733 116.40**	**21 189 641.36**
H = D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2019**	**4 978 093.00**	**-5 238 943.02**	**-260 850.02**
	Restes à réaliser			
I	Recettes	0.00	2 000 000	2 000 000
J	Dépenses	23 695.20	0.00	23 695.20
K = J-I	**Solde**	**23 695.20**	**-2 000 000.00**	**-1 976 304.80**
L = H-K	**Résultat net de clôture de l'exercice 2019**	**4 954 397.80**	**-3 238 943.02**	**1 715 454.78**

Avec prise en compte des opérations d'ordre et des résultats antérieurs, le compte administratif du budget eau potable présente un excédent consolidé de 1 715 454,78 euros.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

PRIX DE L'EAU

Les élus de la CALL ont choisi de ne pas augmenter le prix total de l'eau (eau potable + assainissement) et la contribution aux investissements a été calculée de manière à ce que la facture 120 m3 TTC soit au même tarif qu'en 2014.

La facture ci-dessous correspond à un usager du service d'assainissement collectif sur la base de 120m3:

Année	2018			2019		
	PU(€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)	PU(€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
ASSAINISSEMENT						
Contribution aux investissements	0.572	120	68.7	0.587	120	70.4
Exploitation Veolia	1.137	120	136.5	1.168	120	140.2
Agence de l'eau (modernisation)	0,266	120	31,9	0.213	120	25.5
TOTAL HT (TVA 10%)	1.976		237.1	1.968		236.2
EAU POTABLE						
Contribution aux investissements	0,867	115	99.7	0.880	115	101.2
Exploitation Veolia	1.394	120	167.2	1.435	120	172.2
Agence de l'eau (prélèvement)	0,074	120	8,9	0.067	120	8.0
Agence de l'eau (pollution)	0.388	120	46,6	0.349	120	41.9
TOTAL HT (TVA 5,5%)	2.723		322.1	2.731	323.3	322,4
TOTAL						
EAU + ASSAINISSEMENT HT			559.4			559.5
TOTAL TTC			600,9€			600,9€

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs de performances (eau potable)	2018	2019
Estimation du nombre d'habitants desservis [D101.0]	245 036	244 709
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [D102.0]	340.13€	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [D151.0]	24h	24h
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie [P101.1]	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques [P102.1]	95.5%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2B]	88	90/100 (prod) 98/120 (distrib)
Rendement du réseau de distribution (selon arrêté du 2 mai 2007) [P104.3]	81.3%	81,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km) [P105.3]	4.85	4,59
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km) [P106.3]	4.40	4,14
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]	0.12%	0,20%
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	80%	34%
Montant des abandons de créance ou des versements à des fonds de solidarité (u/1000abonnés [P109.0]	14 831	14 965
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]	2.18	2,05
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1]	100%	100%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P153.2]	5.9 ans	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	2.54%	3,02%
Taux de réclamations (u/1000abonnés) [P155.1]	0.18	0,75

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE

NOTES

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D017-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21 RUE MARCEL SEMBAT - BP65 - 62302 LENS CEDEX
TÉL : 03 21 790 790

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

C240920_D018

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement en 2019

L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter, chaque année, un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. C'est également dans ce cadre, et en application des dispositions de l'article L. 1413-1 CGCT, que le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Enfin, et conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 *portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République*, les indicateurs réglementaires seront transmis au Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) afin d'être mis à la disposition des usagers ainsi que de tous les acteurs de l'eau et de l'assainissement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2019 ci-annexé.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

LENS-LIÉVIN AGGLO



RAPPORT ANNUEL 2019

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

(application de l'article L-2224-5 du CGCT)

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION 03

CONTRATS D'AFFERMAGE 04

BILAN TECHNIQUE 2019

BILAN GLOBAL 05

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°1 06-07
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°2 ET 3 08-09
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°4 10-11
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°5 12-13
SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT D'ACHEVILLE, SERVINS ET VILLERS AU BOIS 14

BILAN FINANCIER 2018

ÉLÉMENTS GLOBAUX ET RÉTROSPECTIFS 15
LUTTE CONTRE LES INNONDATIONS 16
TRAVAUX NEUFS EN ASSAINISSEMENT 16
TRAVAUX NEUFS EN ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE 17-18
RÉSULTATS 2019 19

PRIX DE L'EAU 20

SPANC 20

INDICATEURS DE PERFORMANCES 21

NOTES 22

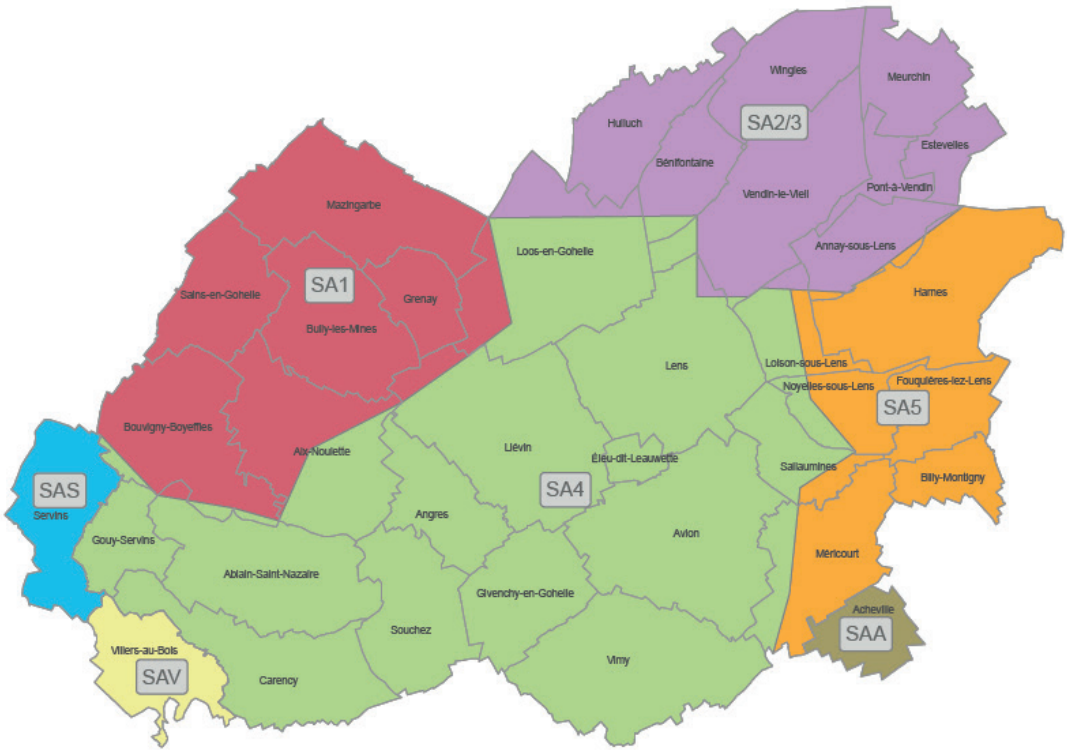
Responsable de la publication : Sylvain Robert, Président de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin
Directrice d'édition : Marie-Francine François, Directrice général des services
Coordination : Gaetan Boyer, Directeur Eau & Assainissement
Publication-Conception-Réalisation : Anthony Vermusse, Christine Douché, Nicolas Dionet

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

PRÉSENTATION

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est couvert par 7 Systèmes d'assainissement (et bientôt huit avec Gouy-Servins). La topographie de l'agglomération a conduit à distinguer plusieurs systèmes d'assainissement (un système d'assainissement est un réseau de collecte et un système de traitement) correspondant pour l'essentiel au réseau hydrographique du territoire.



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°1 - SA1

Il correspond au bassin versant du Surgeon. Il collecte également les effluents des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane. Les effluents sont traités par l'usine de dépollution située à Mazingarbe (capacité équivalent à 42 000 EH). Cette station dispose d'une autorisation préfectorale en date du 08/12/98. La procédure de renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement a été lancée en 2018. L'exutoire de ce système d'assainissement est le Surgeon.

SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT N°2 ET 3

SA2 - Flot de Wingles

SA3 - Canal de la Haute Deûle

Ils partagent la même usine de dépollution située à Wingles (capacité équivalent à 38 000 EH). Ce système dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 30/11/06. L'exutoire de ce système d'assainissement est le canal de la Deûle.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°4 - SA4

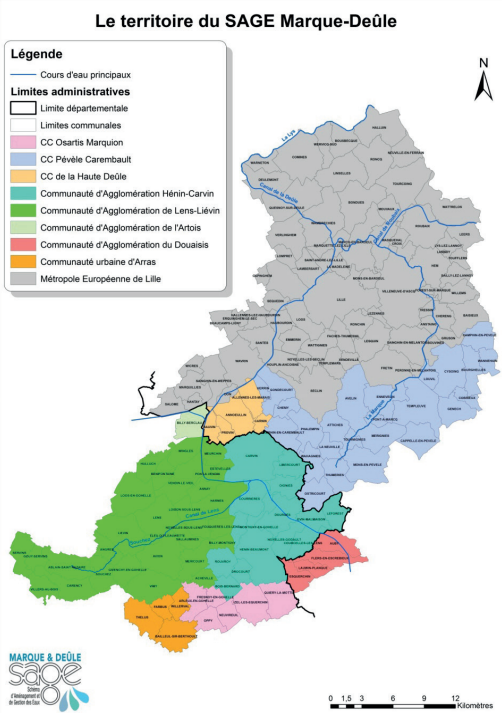
Il correspond au bassin versant de la Souchez. En grande partie, les effluents sont traités par l'usine de dépollution de Loison-sous-Lens (capacité 117 000 EH) à l'exception des effluents de Servins et Villers-au-Bois qui sont traités sur place par lagunage et ceux de Gouy-Servins dont la station d'épuration reste à construire. Les systèmes d'assainissement de Servins et Villers-au-bois disposent chacun d'un récépissé de déclaration. Le système de traitement de l'usine de dépollution de Loison dispose d'une autorisation préfectorale (décembre 2010). Le système de collecte doit être régularisé dans le cadre de la procédure qui sera lancée en 2019. L'exutoire est le canal de Lens.

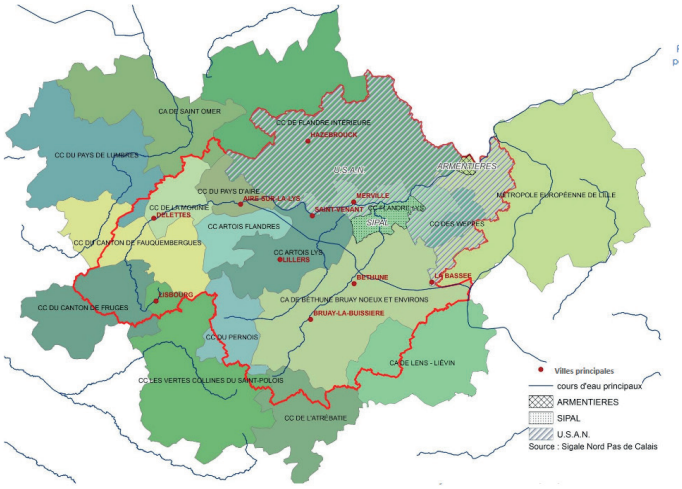
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°5 - SA5

Il est situé à l'Est de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il collecte également pour partie les effluents de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Ces effluents sont traités par l'usine de dépollution de Fouquières-lez-Lens (68 000 EH) dont l'exutoire est le canal de Lens à l'exception des effluents d'Acheville qui sont traités sur place par lagunage. Le système d'assainissement d'Acheville dispose d'un récépissé de déclaration. Le système d'assainissement de l'usine de dépollution de Fouquières dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 23/04/13.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

Les procédures d'autosurveillance ont été validées pour tous les systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseau).
Le système d'assainissement n°1 dépend du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lys approuvé par arrêté interpréfectoral du 6 août 2010.
Les systèmes d'assainissement 2, 3, 4 et 5 relèvent du SAGE Marque-Deûle dont le périmètre a été fixé par arrêté du préfet de région en date du 2 décembre 2005 (1120 km^2, 160 communes faisant partie, pour l'essentiel de Lille-Métropole et des communautés d'agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin). La C.L.E. (Commission Locale de l'Eau) a été constituée par arrêté du 11 juillet 2007, modifié la dernière fois le 12 novembre 2019 (renouvellement de la composition de la CLE). En 2019 ce SAGE est en phase finale d'élaboration sous le pilotage de Lille-Métropole (démarrage de l'état initial en novembre 2011 ; validation des documents du SAGE par la CLE le 08 février 2019 ; consultation administrative du 18/02/19 au 23/08/19 et enquête publique du 30/09/19 au 30/10/19).





CONTRATS D'AFFERMAGE

Depuis le 1er janvier 2009, un contrat de délégation de service public a été confié, après mise en concurrence, à Veolia eau pour l'exploitation des ouvrages intercommunaux de transport et de traitement ainsi que pour les ouvrages de collecte de 21 communes. Différents avenants ont permis d'intégrer toutes les communes de la CALL. Il s'achèvera le 31 décembre 2020.

Ce même contrat inclut la vérification des équipements autonomes dans le cadre du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) que le conseil de la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre en place à compter du 1er janvier 2009.

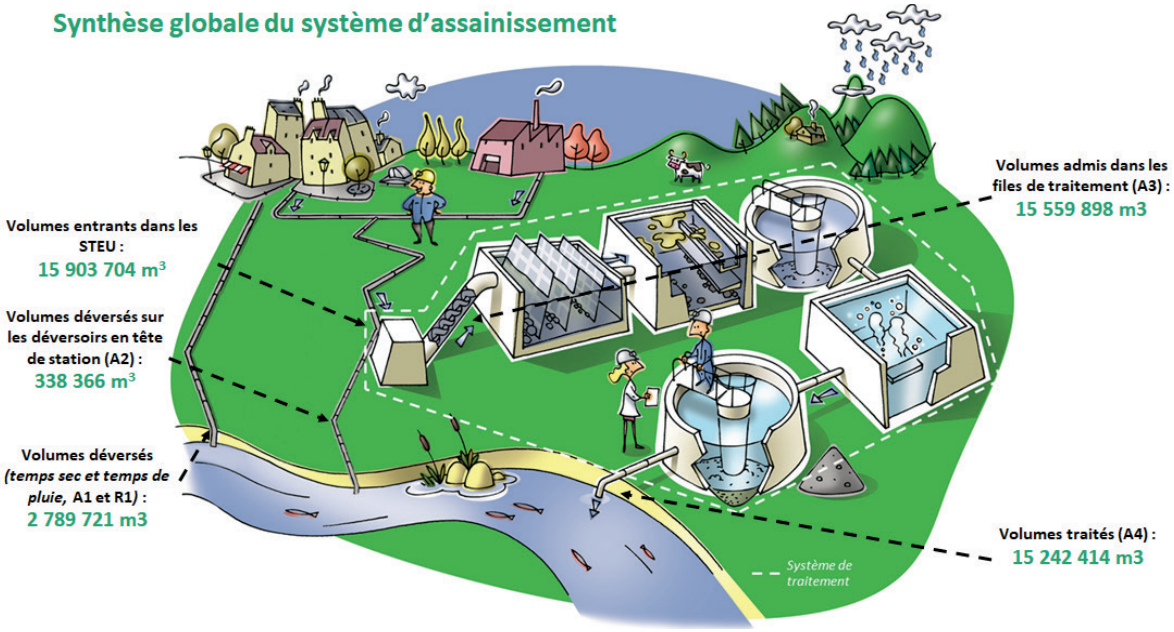
L'année 2018 s'est traduite par le lancement d'une AMO pour la fin du contrat actuel et le choix du futur mode de gestion. En 2019, une étude permettant de confronter les différents modes de gestion a permis aux élus de choisir la délégation de service public pour une durée de 7 ans. Une procédure de délégation de service public a ensuite été lancée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

BILAN TECHNIQUE 2019

BILAN GLOBAL

Le bilan global des volumes collectés, déversés et traités sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire est reporté sur le schéma ci-dessous.



Abonnés et assiette de la redevance

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés (clients) desservis	**110 665**	**111 318**	**111 994**	**112 511**	**113 463**
Abonnés sur le périmètre du service	102 083	102 676	103 325	103 798	104 717
Autres services (réception d'effluent)	8 582	8 642	8 669	8 713	8 746
Assiette de la redevance (m3)	**9 453 225**	**9 577 987**	**9 659 951**	**9 536 489**	**9 791 164**
Effluents collectés sur le périmètre de la CALL	8 769 021	8 888 062	8 980 157	8 849 445	9 103 386
Autres services (réception d'effluent)	684 204	689 925	679 794	687 044	687 778

Production de boue

En 2019, 4 039 tonnes de boues (matière sèche) ont été produites au total. Depuis 2000, une partie des boues d'épuration est co-compostée à Graincourt-lès-Havrincourt avec les déchets végétaux de la Communauté d'Agglomération issus de la collecte sélective. Depuis novembre 2005, le compost est conforme à la norme NF U44-095 ; il s'agit donc désormais d'un « sous-produit » dispensé de plan d'épandage et non plus d'un « déchet ».

Une partie des boues de Mazingarbe et de Wingles fait l'objet d'un épandage direct en agriculture en saison favorable (6 mois pour Mazingarbe ; 3 mois pour Wingles) ; les déclarations réglementaires ont été faites. Depuis 2009, une partie des boues est envoyée dans une unité de méthanisation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (SA)

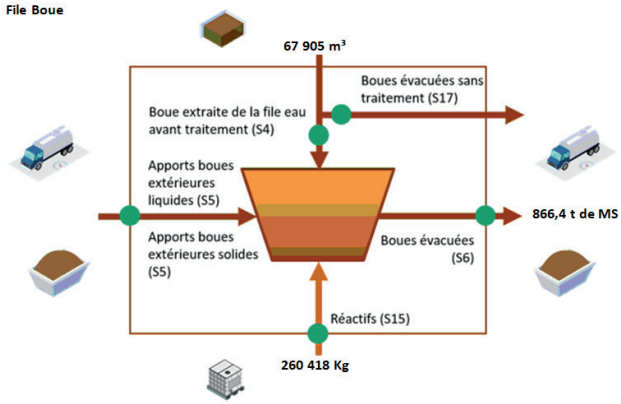


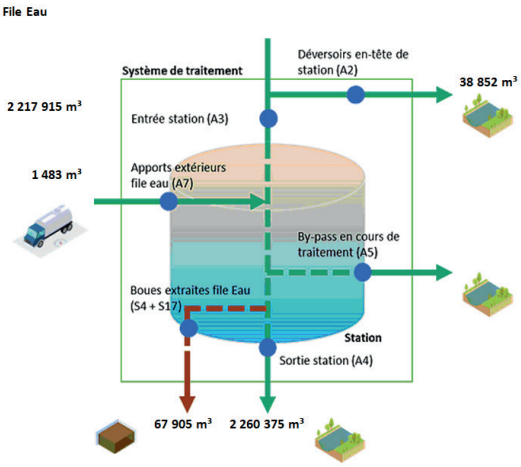
Les indicateurs de performance du SA de Mazingarbe

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2019, le système d'assainissement n°1 est :

- Conformité au niveau national : système de collecte en cours de conformité,
- Conformité au niveau local.

Le système de traitement est conforme pour l'année 2019.





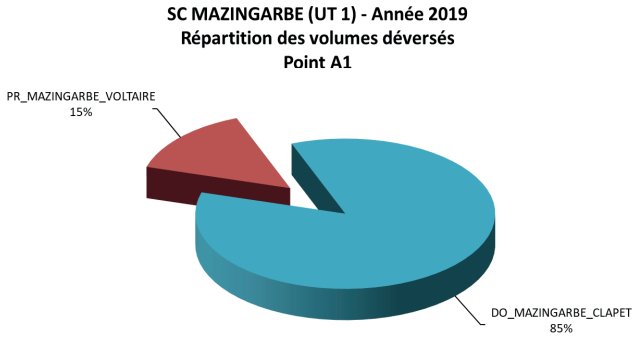
		2017	2018	2019	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	603	707	747	6%
[m3/an]	Entrée A3	2 152 590	2 190 879	2 217 915	1%
	Sortie A4	2 173 780	2 229 382	2 260 375	1%
	Déversoir en tête de station A2	5 881	13 199	38 852	194%
	By-pass A5	NC	NC		

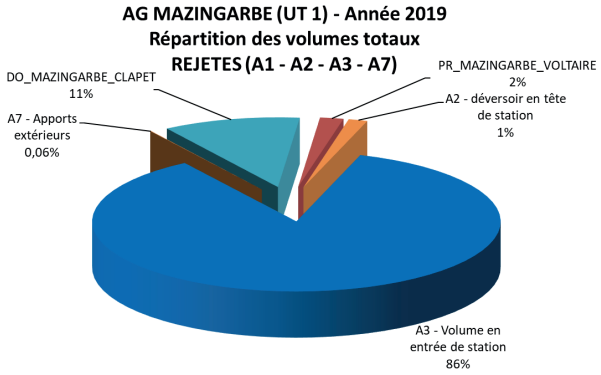
Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2019.

Les volumes totaux déversés en 2019 sont de 329 594 m3. Pour mémoire, ils étaient de 427 724 m3 en 2018.

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MCE	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
DO_MAZINGARBE_CLAPET	45	6 058	281 517	41 946	24 070	25 477	7 460	287
PR_MAZINGARBE_VOL-TAIRE	76	20 819	48 077					

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE





En 2019, les volumes déversés sont en baisse de 22,9% par rapport à 2018, et ce malgré une pluviométrie en hausse de 8,6%. Les volumes déversés par le DO - MAZINGARBE - Clapet représentent 85% des volumes totaux déversés aux points A1 du système de collecte.

Critère de conformité temps de pluie :
L'arrêté du 21 juillet 2015 est venu renforcer les obligations pour les structures compétentes en matière d'assainissement en leur demandant, notamment, de se positionner, pour le 30 avril 2020 au plus tard, sur le choix d'un critère de conformité en temps de pluie pour chaque système d'assainissement.

Critères de conformité	seuil	2018	2019
Nombre de jour de déversement par an pour chaque DO	< 20	>20	>20
Volumes déversés aux points A1 (%)	<5	16	18
Flux déversés aux points A1 (%)	<5	4	4,4

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.
Le choix du critère doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter celui-ci.

Programme d'amélioration

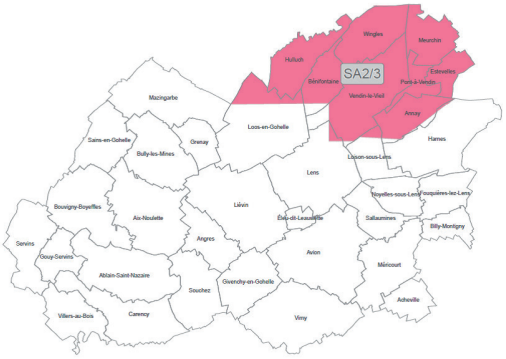
1. Amélioration de la connaissance du système de collecte
La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte :
- Programmation en 2021 de la mise en place du diagnostic permanent et de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte,
- Un programme de plus de 20 km/an d'ITV a été contractualisé avec le délégataire du réseau d'assainissement,
- Etude préalable au zonage pluvial engagée en 2019 sur l'ensemble des systèmes d'assainissement. Elle sera lancée en janvier 2020 sur le système d'assainissement de Mazingarbe.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement
La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.
- Travaux d'amélioration de la collecte : Bully-les-Mines/Grenay rue Zola, impasse Gervaise, rue Ansart (finalisation en 2019) ; Bouvigny rue Curie ; Sains en Gohelle boulevard Vauban et de la liberté.

3. Régularisation administrative sur le système de collecte
- Régularisation administrative du système de collecte engagée en octobre 2019,
- Révision du règlement du service d'assainissement en cours,
- Révision de Conventions Spéciales de Déversement au réseau (Brasserie Saint Germain).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (SA)

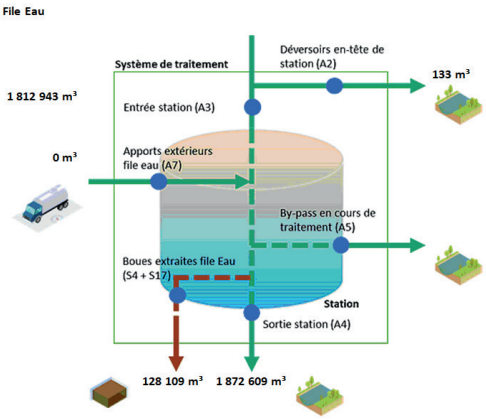


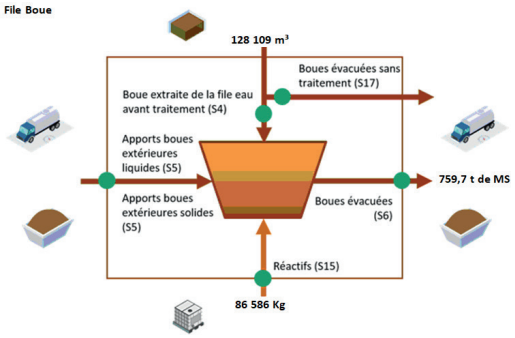
Les indicateurs de performance du SA de Wingles

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2019, le système d'assainissement de Wingles est :

- Non-conforme au niveau national : Non-conformité du réseau de collecte due aux déversements par temps sec au milieu naturel,
- Non-conforme au niveau local : Non-conformité du réseau de collecte due aux déversements par temps sec au milieu naturel.

Le système de traitement est conforme pour l'année 2019.





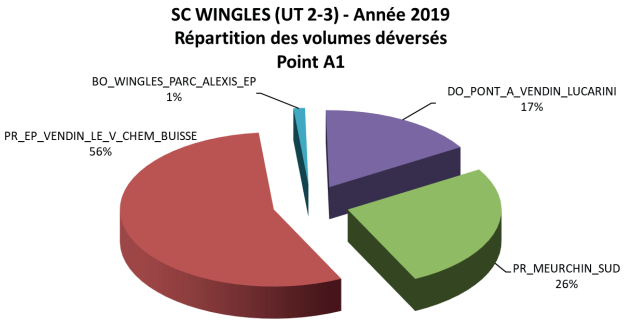
		2017	2018	2019	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	523	502	494	-2%
[m3/an]	Entrée A3	1 737 177	1 944 392	1 812 943	-7%
	Sortie A4	1 738 613	1 959 107	1 872 609	-4%
	Déversoir en tête de station A2	4 835	4 210	133	-97%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

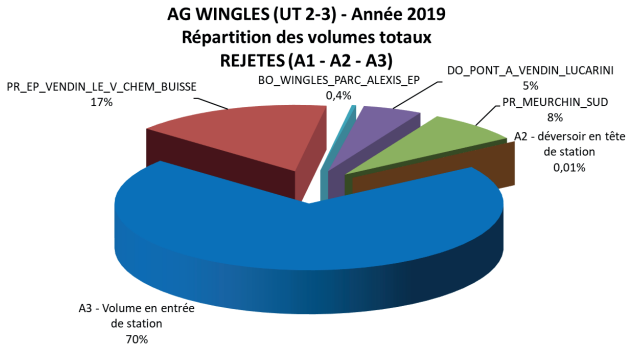
Le système de collecte est non conforme pour l'année 2019

Les volumes totaux déversés en 2019 sont de 841 780 m3. Pour mémoire, ils étaient de 1 336 551 m3 en 2018.

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MCE	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
PR_EP_VENDIN_LE_V_CHEM_BUISSE	308	11 606	424 793	463 024	337 286	152 925	17 417	1 678
BO_WINGLES_PARC_ALEXIS_EP	5	1 603	9 204	276	32	28	17	1
DO_PONT_A_VENDIN_LUCARINI	87	34 365	127 105					
PR_MEURCHIN_SUD	181	7 383	202 118					
PR_HULLUCH_VOLTAIRE	17	1 188	3 244					
DO_ANNAY_SOUS_LENS_KLE-BER	64	13 246	75 316					

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE





Certains DO sont influencés par la présence d'ECP (ressuyage et eaux de nappe): PR – VENDIN-LE-VIEIL - chemin de la Buisse et PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage. Sur la période de janvier à mai, les volumes déversés représentent en moyenne 82% des volumes totaux annuels déversés sur ces deux installations dont 11,5% en période de temps sec. Les déversements du point VENDIN-LE-VIEIL - La Buisse représentent 56% et ceux de MEURCHIN SUD représentent 26% des volumes déversés totaux annuels aux points A1 du système de collecte.

Critère de conformité temps de pluie :
L'arrêté du 21 juillet 2015 est venu renforcer les obligations pour les structures compétentes en matière d'assainissement en leur demandant, notamment, de se positionner, pour le 30 avril 2020 au plus tard, sur le choix d'un critère de conformité en temps de pluie pour chaque système d'assainissement.

Critères de conformité	seuil	2018	2019
Nombre de jour de déversement par an pour chaque DO	< 20	>20	>20
Volumes déversés aux points A1 (%)	<5	40	39.5
Flux déversés aux points A1 (%)	<5	32	37.5

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.
Le choix du critère doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter celui-ci.

Programme d'amélioration

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte
La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte :
- Mise en place du diagnostic permanent et modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte engagés en 2019 (fin juin 2020),
- Un programme de gestion patrimonial dans le cadre du contrat de délégation,
- Un programme de plus de 20 km/an d'ITV a été contractualisé avec le délégataire du réseau d'assainissement,
- étude préalable au zonage pluvial engagée en 2019 sur le système d'assainissement.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement
La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau :
- Travaux de réduction des déversements TS au PR Meurchin sud (issus du diagnostic permanent) : Maîtrise d'oeuvre engagée en 2019,
- Travaux de déconnection des eaux de pluie: Vendin le Vieil rue Delory,
- Travaux d'amélioration de la collecte: Hulluch rue Salengro; Pont à Vendin rue Hocq.

3. Régularisation administrative sur le système de collecte
- Révision du règlement du service d'assainissement en cours,
- Révision de Conventions Spéciales de Déversement au réseau (Brasserie Castelain).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (SA)

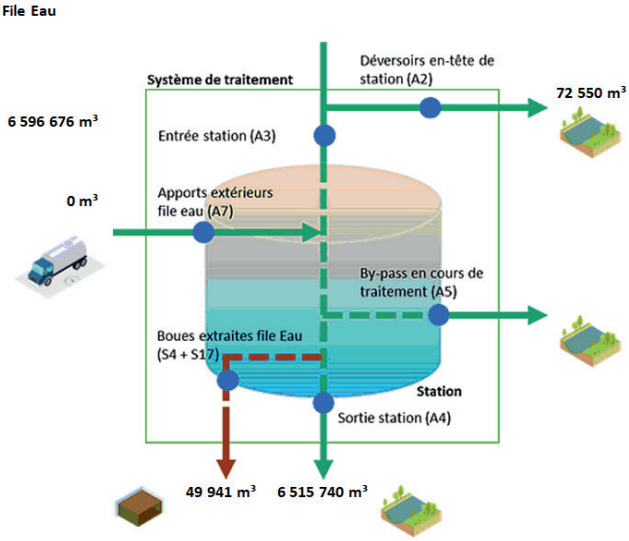


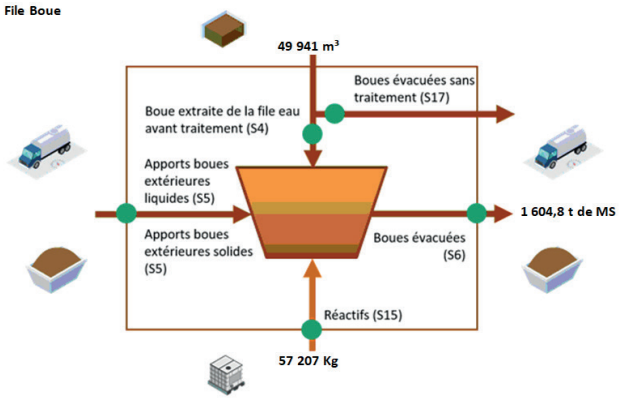
Les indicateurs de performance du SA de Loison-sous-Lens

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2019, le système d'assainissement n°4 est :

- Conforme au niveau national : système de collecte en cours de conformité,
- Conforme au niveau local.

Le système de traitement est conforme pour l'année 2019.





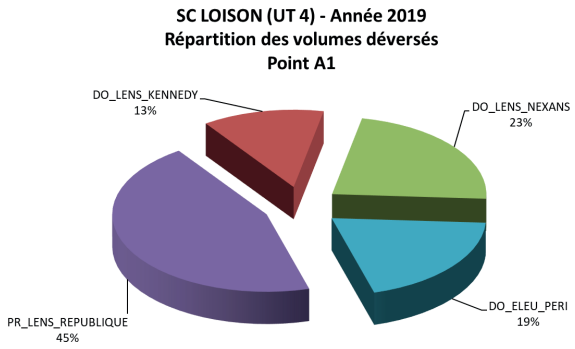
		2017	2018	2019	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	657	597	528	-12%
[m3/an]	Entrée A3	6 354 091	6 977 644	6 596 676	-5%
	Sortie A4	6 412 780	6 969 960	6 515 740	-7%
	Déversoir en tête de station A2	119 470	86 060	72 550	-16%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

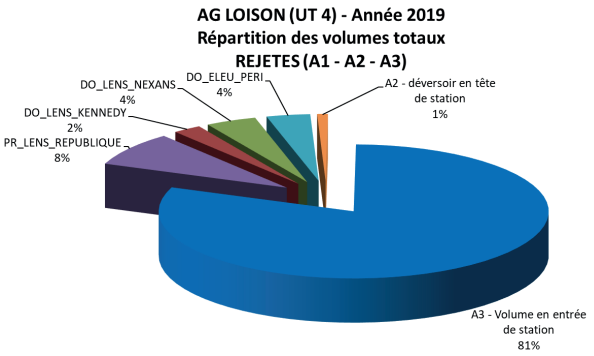
Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2019.

Les volumes totaux déversés en 2019 sont de 1 511 073 m3. Pour mémoire, ils étaient de 1 295 427 m3 en 2018.

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MCE	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
PR_LENS_REPUBLIQUE	115	32 024	676 863	836 941	400 364	170 908	49 106	2 403
DO_LENS_KENNEDY	120	49 403	193 029	19 206	15 153	6 370	569	89
DO_LENS_NEXANS	107	30 677	344 913	10 347	8 623	1 397	621	55
DO_ELEU_PERI	86	20 918	296 268	83 251	45 181	22 961	16 339	785

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE





Les déversements du DO PR - LENS - Place de la République représentent 45% des volumes totaux annuels déversés des points A1 du système de collecte. Les événements pluvieux des mois d'octobre à décembre 2019 ont contribué aux déversements des volumes les plus importants.

Critère de conformité temps de pluie :
L'arrêté du 21 juillet 2015 est venu renforcer les obligations pour les structures compétentes en matière d'assainissement en leur demandant, notamment, de se positionner, pour le 30 avril 2020 au plus tard, sur le choix d'un critère de conformité en temps de pluie pour chaque système d'assainissement.

Critères de conformité	seuil	2018	2019
Nombre de jour de déversement par an pour chaque DO	< 20	>20	>20
Volumes déversés aux points A1 (%)	<5	15	21
Flux déversés aux points A1 (%)	<5	20	20

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.
Le choix du critère doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter celui-ci.

Programme d'amélioration

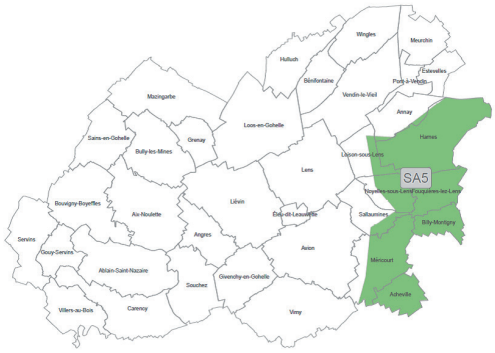
1. Amélioration de la connaissance du système de collecte
La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte :
- Le diagnostic permanent a été mis en place. Il a permis de mettre en évidence les secteurs sensibles aux Eaux Claires Parasites et d'entamer un programme de travaux,
- Programmation en 2021 de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte,
- Un programme de plus de 20 km/an d'ITV a été contractualisé avec le délégataire du réseau d'assainissement.
- Programme d'actions pour la prévention des inondations sur les communes du bassin versant de la Souchez : réalisation des Diagnostics de Vulnérabilité Communales et d'un programme de travaux; réalisation d'une étude hydrologique sur l'amont du bassin versant et engagement d'un programme érosion.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement
La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau :
- Travaux de déconnection des eaux de pluie : Givenchy-en-Gohelle rue des alouettes; Loos-en-Gohelle rue cordonnier et base 11-19; Eleu-dit-Leauwette rue Bourdaloue et rue Péri,
- Travaux d'amélioration de la collecte : Lens rues Temple et Indépendance; Eleu-dit-Leauwette rue Péri; Ablain Saint Nazaire rue Lancino.

3. Régularisation administrative sur le système de collecte
- Régularisation administrative du système de collecte engagé en octobre 2019,
- Révision du règlement du service d'assainissement en cours,
- Révision de Conventions Spéciales de Déversement au réseau (EUROROL).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (SA)

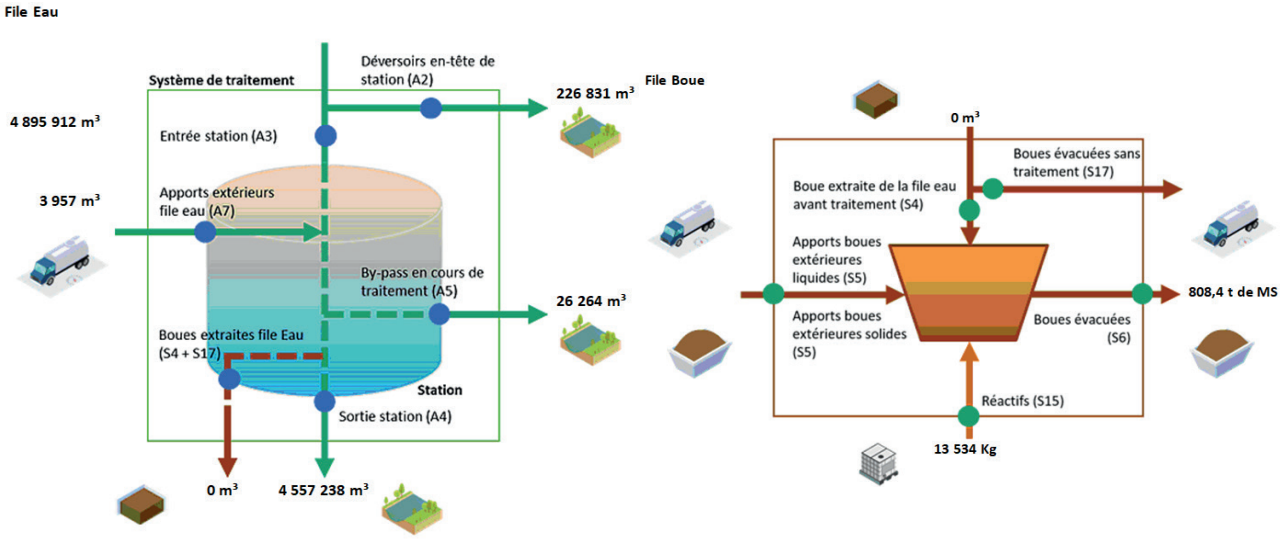


Indicateurs de performance du SA de Fouquières-lez-Lens

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2019, le système d'assainissement n°5 est :

- Conformé au niveau national,
- Conformé au niveau local.

Le système de traitement est conforme pour l'année 2019.



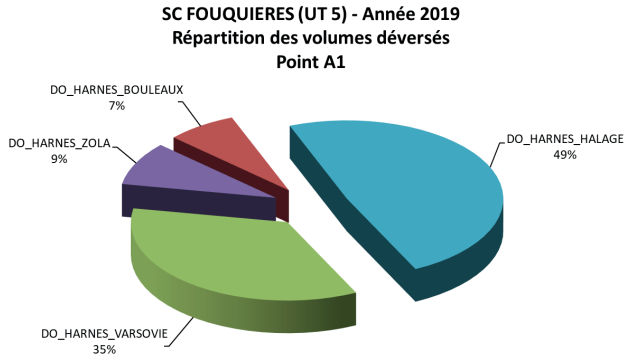
		2017	2018	2019	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	652	632	699	11%
[m3/an]	Entrée A3	4 559 509	5 765 628	4 895 912	-15%
	Sortie A4	4 561 652	5 485 281	4 557 238	-17%
	Déversoir en tête de station A2	230 718	271 018	226 831	-16%
	By-pass A5	54 655	29 691	26 264	-12%

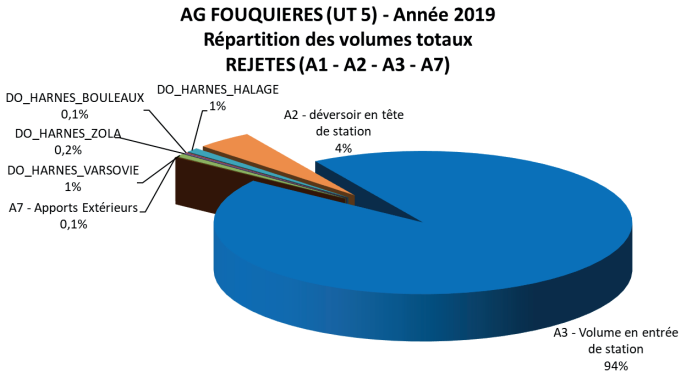
Le système de collecte est conforme pour l'année 2019.

Les volumes totaux déversés en 2019 sont de 107 274 m3. Pour mémoire, ils étaient de 106 436 m3 en 2018.

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MCE	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
DO_HARNES_VARSOVIE	91	14 891	37 599					
DO_HARNES_ZOLA	60	7 006	9 632					
DO_HARNES_BOULEAUX	62	10 807	7 777					
DO_HARNES_HALAGE	110	29 540	52 266					

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE





Les pluviométries des mois d'octobre à décembre 2019 ont fortement contribué aux volumes totaux annuels déversés, à hauteur de 44%. Les volumes déversés au DO - HARNES – chemin du halage représentent 49% des volumes totaux annuels déversés aux point A1 du système de collecte.

Critère de conformité temps de pluie :
L'arrêté du 21 juillet 2015 est venu renforcer les obligations pour les structures compétentes en matière d'assainissement en leur demandant, notamment, de se positionner, pour le 30 avril 2020 au plus tard, sur le choix d'un critère de conformité en temps de pluie pour chaque système d'assainissement.

Critères de conformité	seuil	2018	2019
Nombre de jour de déversement par an pour chaque DO	< 20	>20	>20
Volumes déversés aux points A1 (%)	<5	3	2.9
Flux déversés aux points A1 (%)	<5	2	2.6

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.
Le choix du critère doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter celui-ci.

Programme d'amélioration

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte
La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte :
- Programmation en 2021 de la mise en place du diagnostic permanent et de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte,
- Un programme de plus de 20 km/an d'ITV a été contractualisé avec le délégataire du réseau d'assainissement,
- Une étude préalable au zonage pluvial engagée en 2019 sur l'ensemble des systèmes d'assainissement; lancement en janvier 2020 sur le système de Fouquières.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement
La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau :
- Travaux de déconnection des eaux de pluie: Harnes rue des saules; Fouquières rue Uriane Sorriaux,
- Travaux d'amélioration de la collecte : Harnes rue des saules; Billy-Montigny rue Danton Parmentier; Méricourt rue du 1er mai.

3. Régularisation administrative sur le système de collecte
- Révision du règlement du service d'assainissement en cours,
- Révision de convention spéciale de déversement au réseau (MAC CAIN).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT (SA)



Indicateurs de performance du SA d'Acheville

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2019, le système d'assainissement d'Acheville est :

- Conforme au niveau national,
- Conforme au niveau local.

Indicateurs de performance du SA de Villers au Bois

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2019, le système d'assainissement de Villers au Bois est :

- Conforme au niveau national,
- Non conforme au niveau local : Performance station NC : mauvaise performance de la station sur les paramètres MES et azote.





Indicateurs de performance du SA de Servins

Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2019, le système d'assainissement de Servins est :

- Conforme au niveau national,
- Non Conforme au niveau local : Performance station NC : mauvaise performance de la station sur le paramètre MES.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

BILAN FINANCIER 2019

ÉLÉMENTS GLOBAUX ET RÉTROSPECTIFS

K€	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement	13 806	12 597	9 888
Charges de fonctionnement hors dette	4 904	4 078	4 102
Épargne de gestion	8 902	8 519	5 787
Intérêts de la dette	**2 467**	**2 389**	**2 306**
Épargne brute	**6 435**	**6 130**	**3 480**
Remboursement du capital de la dette	**3 244**	**3 202**	**3 294**
Épargne nette	**3 191**	**2 928**	**186**

Dépenses d'investissement hors dette	**6 542**	**6 722**	**8 277**
Épargne nette	3 191	2 928	186
Ressources propres d'investissement	659	505	2 019
Emprunt mobilisé	**2 271**	**515**	**1 950**

Variation de l'excédent global	-397	-2 370	-4 000

Excédent Global de Clôture (EGC)	7 375	5 004	**1 004**

K€	2017	2018	2019
Encours de dette au 31/12	**63 124**	**60 557**	**59 291**

En particulier, les recettes de la section de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel par :
- la redevance assainissement (6,5 M€)
- les primes d'épuration (0,95 M€)
- la contribution eaux pluviales (1,5 M€)

UNE PROGRESSION SENSIBLE DES RÉALISATIONS EN INVESTISSEMENT EN 2019

En 2019, les dépenses d'équipement s'élèvent à 8,3 M€, soit +1,6 M€ par rapport à 2018 (+23%).

Ces dépenses sont financées en 2019 par l'épargne nette (0,19 M€), des ressources propres (récupération de TVA pour 2 M€), des subventions de l'Agence de l'Eau (0,13 M€), mais aussi par l'utilisation des réserves capitalisées (variation de l'excédent global de clôture -4 M€) et par la mobilisation d'emprunts à hauteur de 1,95 M€.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

Parmi les dépenses d'investissement réalisées en 2019, on peut citer les opérations significatives.

OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS





Eleu-dit-Leauwette - rues Vanhove/ Bourdaloue
Aménagement d'un bassin d'infiltration d'une capacité 120 m3 y compris avaloirs et assainissement pluvial et renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées
---
201 599.40 € TTC

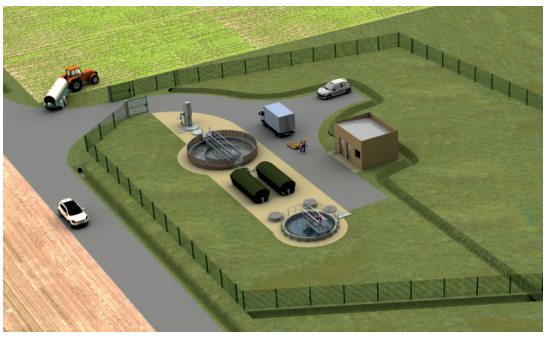
Loos-en-Gohelle - Rue Cordonnier
Réalisation d'un bassin d'infiltration de 60 m3
---
73 500 € TTC

Givenchy-en-Gohelle - Rue des Alouettes
Réalisation de tranchées drainantes pour reprendre les bouches d'égout suite à l'aménagement de la voirie par le commune.

TRAVAUX NEUFS EN ASSAINISSEMENT

Gouy-Servins
Poursuite de la création d'une station d'épuration 500 équivalents habitant
---
755 033.36 € TTC

Poursuite de la création du réseau d'assainissement diamètre 200 sur 4655 ml avec la création de 142 boites de branchement et 2 postes de refoulement
---
1 093 000 € TTC





Les travaux de maintenance en 2019 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 840.697,64 € TTC pour 40 chantiers.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Vendin-le-Vieil - Rue Delory
Mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif eaux usées et eaux pluviales avec la construction d'un bassin pluvial enterré de 850 m3 et d'une plaine d'infiltration de 150 m3 (Eaux usées diamètre 200 sur 880 ml et reprise des 85 branchements existants, Eaux pluviales diamètre 300,400,500,600 sur 700 ml) et renouvellement du réseau eau potable en fonte D150 et D63 sur 680 ml y compris les branchements des habitations.
---
2 650 000€ TTC



Bully-les-Mines / Grenay - Rue Zola, impasse Gervaise et Rue Ansart
Fonçage du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable sous la voie SNCF
---
256 000€ TTC

Billy-Montigny - Rues Danton, Parmentier, Salengro, Tréhoux, Camus, Noé
Renouvellement du réseau d'assainissement en D 1000, D800 et D600 sur 415 ml avec la création de 32 boites de branchement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D150, D100 et D63 sur 1185 ml, y compris les branchements des habitations
---
919 630.04€ TTC

Pont-à-Vendin - Rue Hocq
Mise en conformité du réseau d'assainissement en D 300 sur 120 ml avec la création de 28 boites de branchement y compris la pose d'un poste de refoulement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D63 sur 120 ml, y compris les branchements des habitations.
---
265 023€ TTC

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

Lens - Rue de l'Indépendance
Renouvellement du réseau d'assainissement en D 400 et D300 sur 240 ml avec la création de 40 boites de branchement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 et D63 sur 260 ml, y compris les branchements des habitations.
---
396 004.90€ TTC





Harnes - Avenue des Saules
Renouvellement du réseau d'assainissement en grés D 800, D500 et D300 sur 1270 ml avec la création de 140 boites de branchement en accompagnement des travaux d'aménagement de voirie de la commune. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 580 ml, y compris les branchements des habitations.
---
1 603 708.68€ TTC

Sains-en-Gohelle - Boulevard Vauban et les 3 impasses
Renouvellement du réseau d'assainissement en D315 sur 320 ml avec la création de 22 boites de branchement. Création de tranchées drainantes pour reprendre les eaux pluviales de la voirie. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D63 sur 320 ml, y compris les branchements des habitations.
---
418 651.20€ TTC





Méricourt - Rue du 1er Mai
Renouvellement du réseau d'assainissement en D800, D600 et D300 sur 395 ml avec le renouvellement de 60 boites de branchement en accompagnement des travaux d'aménagement de voirie de la commune. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 360 ml, y compris les branchements des habitations.
---
767 361.96€ TTC

Servins - Rue de Gouy
Création du réseau d'assainissement en eaux usées D 200 avec la création de 25 boites de branchement et la création d'un poste de refoulement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D150 et D100 sur 360 ml, y compris les branchements des habitations.
---
370 535.16€ TTC

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

RÉSULTATS 2019

	Budget assainissement	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2018 (R002/R001)	100 000.00	0.00	100 000.00
B	Affectation résultat 2018 (1068)		10 413 208.16	10 413 208.16
C	Recettes de l'exercice 2019	20 276 515.63	7 318 190.36	17 594 705.99
D = A+B+C	**Total recettes 2019**	**10 376 515.63**	**17 731 398.52**	**28 107 914.15**
E	Dépenses de l'exercice 2019	7 634 040.80	13 960 544.67	21 594 585.47
F	Report résultat 2018 (D001)		5 509 675.96	5 509 675.96
G = E+F	**Total dépenses 2019**	**7 634 040.80**	**19 470 220.63**	**27 104 261.43**
H = D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2019**	**2 742 474.83**	**-1 738 822.11**	**1 003 652.72**
	Restes à réaliser			
I	Recettes	0.00	0.00	0.00
J	Dépenses	42 845.10	0.00	42 845.10
K = J-I	**Solde**	**42 845.10**	**0.00**	**42 845.10**
L = H-K	**Résultat net de clôture de l'exercice 2019**	**2 699 629.73**	**-1 738 822.11**	**960 807.62**

Avec prise en compte des opérations d'ordre et des résultats antérieurs, le compte administratif du budget assainissement présente un excédent consolidé de 960 807,62 euros.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

PRIX DE L'EAU

Les élus de la CALL ont choisi de ne pas augmenter le prix total de l'eau (eau potable + assainissement) et la contribution aux investissements a été calculée de manière à ce que la facture 120 m3 TTC soit au même tarif qu'en 2014.

La facture ci-dessous correspond à un usager du service d'assainissement collectif sur la base de 120m3:

Année	2018			2019		
	PU(€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)	PU(€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
ASSAINISSEMENT						
Contribution aux investissements	0.572	120	68.7	0.587	120	70.4
Exploitation Veolia	1.137	120	136.5	1.168	120	140.2
Agence de l'eau (modernisation)	0,266	120	31,9	0.213	120	25.5
TOTAL HT (TVA 10%)	1.976		237.1	1.968		236.2
EAU POTABLE						
Contribution aux investissements	0,867	115	99.7	0.880	115	101.2
Exploitation Veolia	1.394	120	167.2	1.435	120	172.2
Agence de l'eau (prélèvement)	0,074	120	8,9	0.067	120	8.0
Agence de l'eau (pollution)	0.388	120	46,6	0.349	120	41.9
TOTAL HT (TVA 5,5%)	2.723		322.1	2.731	323.3	322,4
TOTAL						
EAU + ASSAINISSEMENT HT			559.4			559.5
TOTAL TTC			600,9€			600,9€

LE SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a débuté le 1er janvier 2009 (délibération de principe du 8 février 2008). Il ne comprend que la mission minimale de contrôle des installations telle qu'elle est prévue par l'article L 2224-8 du CGCT.

Cette prestation a été confiée à Veolia Eau dans le cadre de la même délégation de service public que les ouvrages intercommunaux d'assainissement collectif et que les ouvrages de collecte dans 21 communes ; ce contrat s'achèvera le 31 décembre 2020. Par délibération du 23 mars 2009, le conseil communautaire a fixé le montant de la redevance d'assainissement non collectif à 6,92 € HT par trimestre.

En 2019, l'ensemble des abonnés relevant de la compétence ANC est de 642 .

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs de performances (assainissement)	2017	2018	2019
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif [D201.0]	245 048	245 048	244 709
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]	50	53 CSD signées	53CSD signées
Quantité de boues (tMS) issues des ouvrages d'épuration [D203.0]	3 835,8	3 963.9	4 039.3
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [D204.0]	2.61€/m3	2.17€/m3	2.55€/m3
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.10]	98,6%	98,6%	98,6%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]	15	15	15
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P203.3]		SAF conf ; SAM SAL en cours ; SAW non conf	SAF conf ; SAM SAL en cours ; SAW non conf
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P204.3]		5/7	5/7 (voir corps du texte)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	100%	100%	100%
Montant des abondons de créance ou des versements à des fonds de solidarité [P207.0]	10 246€	6 854€	6 206€
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	0,01u/1000	0.00u/1000	0.00u/1000
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]	8,04	8.02	8.10
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]	97%	99%	98%
Indice de connaissance de rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	100	100	100
Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]		9 ans	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	2,14%	2.35%	2.83%
Taux de réclamations [P258.1]	0,01	0.01u/1000	0.00u/1000

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

NOTES

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D018-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

TERRITOIRE ENGAGÉ



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21 RUE MARCEL SEMBAT - BP65 - 62302 LENS CEDEX
TÉL : 03 21 790 790

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D019-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D019-DE

C240920_D019

RESSOURCES ET MOYENS

****

création d'un poste de chargé de mission ERBM

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Conformément aux objectifs de la CALL de continuer à accompagner opérationnellement les objectifs de l'ERBM sur son territoire.

il est proposé de créer un second poste de :

« chargé(e) de mission ERBM » qui, en appui du premier chargé de mission, aura pour fonction, d'assurer entre autres, le suivi des études urbaines, la rédaction des cahiers des charges, de préparer et suivre les comités de pilotages internes, et participer aux comités de suivi locaux…

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels qui justifieront d'une expérience significative dans le domaine de compétences ou d'un diplôme BAC+5 dans le domaine de l'aménagement ou de l'urbanisme.

La connaissance des collectivités territoriales, la bonne maîtrise des enjeux et procédures liées au renouvellement urbain, ainsi qu'une bonne maîtrise de la gestion de projets complexes en contexte multi partenarial sont requis pour ce poste. Le permis B est exigé.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade des ingénieurs ou attachés territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de recruter un(e) chargé(e) de mission ERBM dans les conditions sus-énoncées.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D020-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D020-DE

C240920_D020

RESSOURCES ET MOYENS

****

Accompagnement opérationnel de la CALL dans le cadre du programme de renouvellement urbain - création d'un poste de Chef de projet Habitat diversification

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Communauté d'Agglomération LENS LIEVIN exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Conformément à l'engagement de la CALL en tant que porteur du projet de renouvellement urbain du territoire et à l'enjeu de continuer à accompagner opérationnellement les objectifs de renouvellement urbain et social sur son territoire.

Il est proposé de renouveler le poste de chef de projet habitat diversification pour 36 mois, subventionné par l'ANRU.

Le/la chef(fe) de projet Habitat diversification a en charge le suivi du volet habitat et diversification du projet de renouvellement urbain sur les 3 quartiers, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, avec des enjeux forts en matière de mixité sociale, d'équilibre de peuplement, et de développement d'une nouvelle offre privilégiant la mixité des produits, qui devront guider son action.

La connaissance des collectivités territoriales, la bonne maîtrise des procédures liées au logement social et privé, la capacité à lire et réaliser des plans de financement complexes, ainsi qu'un diplôme de Bac+5 ou une expérience confirmée dans le domaine de compétences sont requis.

Le permis B est exigé.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade des ingénieurs (1er échelon) territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

Vu le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D020-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un(e) chef(fe) de projet Habitat diversification dans les conditions sus-énoncées.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

C240920_D021

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport d'activité 2019

Conformément aux dispositions relatives à la démocratisation et à la transparence des relations entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres introduites par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, il appartient aux Présidents des Communautés d'agglomération d'établir un rapport retraçant l'activité des services communautaires accompagné du compte administratif puis de le transmettre au maire de chaque commune avant le 30 septembre.

L'objet de la délibération vise à prendre acte du rapport d'activité des services communautaire au titre de l'année 2019 et ainsi satisfaire aux obligations de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2019.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

LENS-LIÉVIN AGGLO



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES 2019

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

sommaire

Edito **03**
Le Projet de territoire **06**

Administration générale **08**
Coordination et Mutualisation 10
Systèmes d'Information et Numérique 14
Ressources humaines & relations humaines 18
Ressources Documentaires 21
Communication 22
Assemblées & Coordination Institutionnelle 23
Affaires Juridiques & Contentieux
Commande Publique 24
Stratégie Foncière & Patrimoniale 26
Finances 27

Habitat , Politique de la ville
NPNRU & ERBM **34**
Habitat, parc privé et parc public 36
Politique de la Ville 38
NPRU 39
ERBM - Renouvellement du bassin minier 40

Grands projets, Aménagement, Développement Economique **42**
Grands projets & Centralité 44
Planification & ingénierie financière 46
Développement économique & attractivité 47
Mobilité 50

Animation Culturelle, Développement Touristique, Promotion du Patrimoine, Sports **52**
Animation Culturelle & Patrimoine 54
Pays d'Art & d'Histoire 56
Tourisme, Sports 58

Gestion des ressources, Eau & Assainissement, Déchets & recyclage **64**
Eau, Assainissement, Lutte contre les Inondations 66
Gestion des déchets 72
Développement Durable 74

Espace et services communautaires, Patrimoine, Travaux **76**
Espaces Naturels Communautaires 78
Parc des Cytises 79
Maintenance et Entretien du patrimoine 80
Maîtrise d'ouvrage 81
Aérodrome 83
Crématorium



Rapport d'activité des services 2019 / Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- Directeur de la publication : Sylvain Robert
Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- Supervision : Marie-Francine François, *Directrice Générale des Services*
- Publication | PAO-Design : Nicolas Dionet, Maxime Tempremant - *Direction de la Communication*
- Intégration | Relecture | Frédérique Joly, Laurence Braem, Mélanie Straehli, Anthony Vermusse
- Rédaction | L'ensemble des Directions, Services et Bureaux de la CALL

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

edito



SYLVAIN ROBERT
Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Maire de Lens

Pour qualifier l'action de notre Agglomération, un mot me vient spontanément : cohérence. Cohérence des politiques locales, cohérence du projet de territoire, cohérence budgétaire, cohérence du travail accompli. L'année 2019, dans la continuité des précédentes, l'exprime à la perfection. Et cet ultime rapport d'activité, le dernier d'une année pleine de la mandature, peut donc être lu à l'aune des six années qui viennent de s'écouler.

En effet, 2019 a vu l'avancement de grands chantiers engagés pendant le sextennat 2014-2020 qui ont tous **pour vocation d'améliorer le cadre de vie de nos habitants, de favoriser l'emploi local ou encore d'améliorer l'attractivité de l'agglomération de Lens-Liévin.**

Cela se traduit concrètement par l'animation accrue de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU), **le démarrage des opérations de réhabilitations des logements miniers dans le cadre de l'ERBM,** l'aménagement de notre espace économique, à travers la création et l'extension de parcs d'activités, l'ouverture du nouvel Office de Tourisme ou encore la mise en œuvre du Permis de Louer, devenu réalité en 2020.

2019 a aussi été l'occasion de créer du lien et du sens lors de temps forts, festifs, conviviaux, sportifs ou culturels; la Fête de la Chaîne des Parcs autour de « l'archipel vert » de l'ex-Bassin Minier, **La Sainte-Barbe, qui allie à la fois la tradition minière et le renouveau culturel,** ou encore les opérations « Plantons le Décor » et « Semaine de réduction des déchets » si essentielles à notre cadre de vie

2019 marque aussi la poursuite de travaux structurants; la réhabilitation de la salle des machines sur le site du 11/19, le lancement des travaux des nouvelles déchèteries ou encore **la poursuite de nos actions pour la qualité de l'eau et les travaux destinés à la lutte contre les inondations.**

C'est aussi l'accélération du schéma de mutualisation, une boite à outils nécessaire pour coller davantage aux attentes et ambitions des communes et de leurs habitants.

Sans compter le lancement du Plan Piscine qui favorisera notamment l'égal accès à l'apprentissage de la natation.

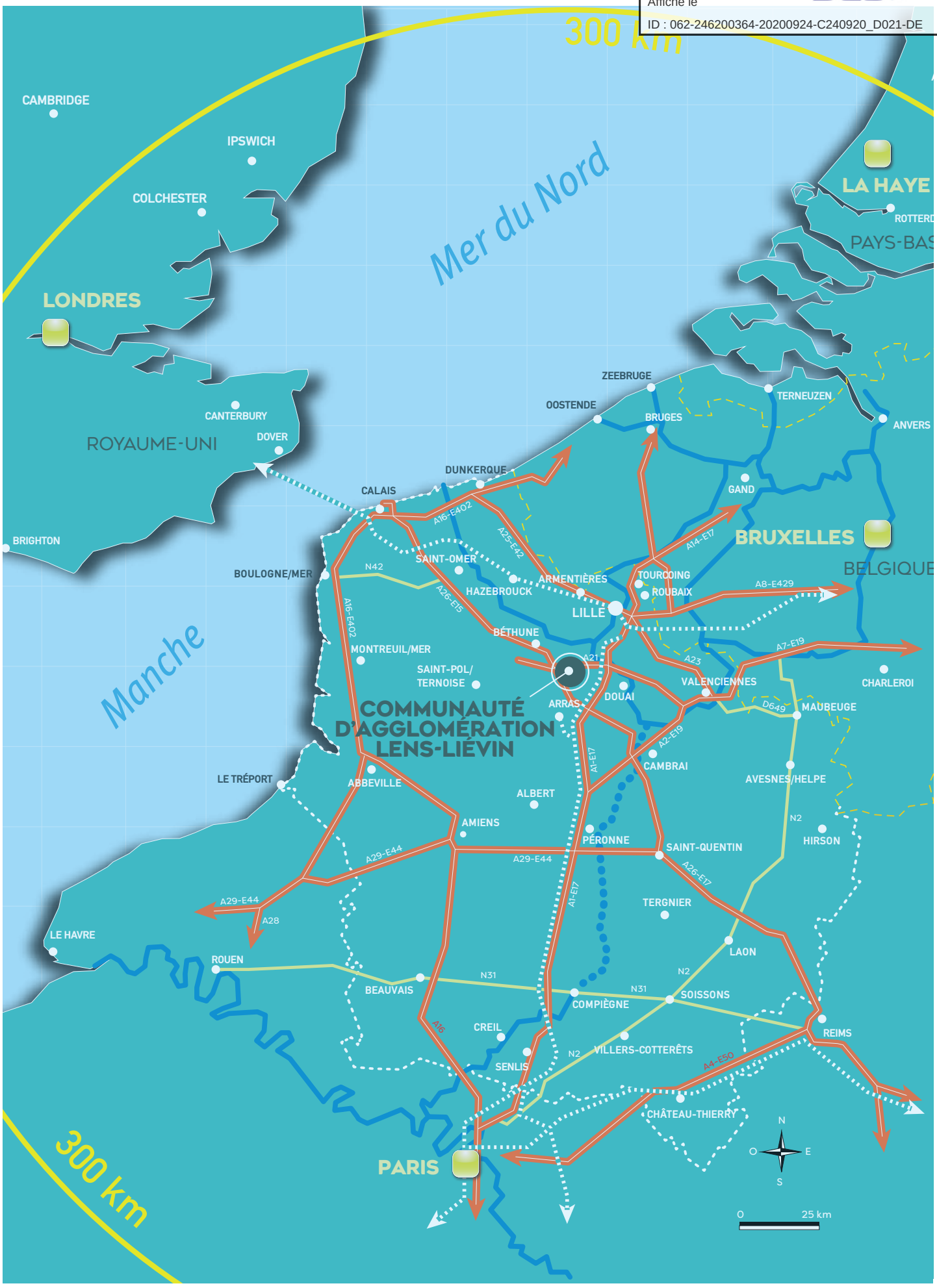
Pour résumer, 2019 a été un beau tremplin vers 2020, année de maturité du projet de territoire. Et ce, grâce à la mobilisation sans faille des élus, des équipes de l'Agglomération comme de nos partenaires publics et privés.

À l'heure où ce rapport est publié, nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent qui laisse présager une crise économique majeure. **Dès à présent, nous devons anticiper et imaginer le territoire dans lequel nos concitoyens souhaitent vivre dans les prochaines décennies.** Notre Agglomération sera donc plus que jamais mobilisée en ces circonstances.

Le prochain rapport d'activité sera le fruit d'une gouvernance renouvelée, conséquence des dernières échéances électorales. **Je crois en la force de l'action collective, pour qu'ensemble, nous parvenions à surmonter les difficultés à venir et porter un projet ambitieux et agile pour l'agglomération de Lens-Liévin, ses communes et surtout ses habitants.**

Bonne lecture.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

246000
HABITANTS
La Communauté d'agglomération représente 20% de la population du Pas-de-Calais.

36
COMMUNES
Sur les 36 communes qui composent la CALL, 16 sont concernées par l'ERBM.

640 000
HABITANTS
C'est le nombre d'habitants du Pôle Métropolitain de l'Artois. Il regroupe 3 agglomérations : Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay.

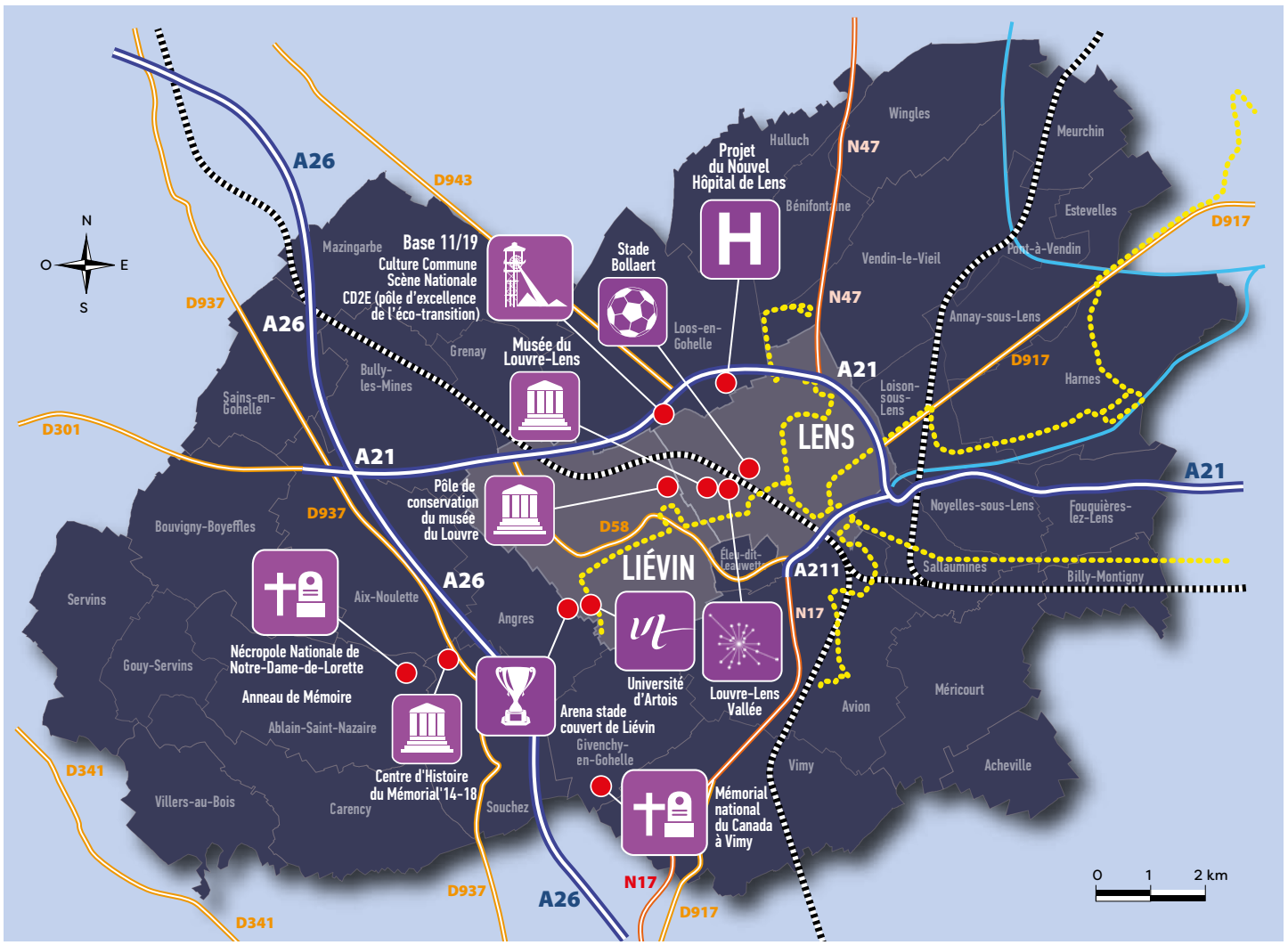
69 MILLIONS D'EUROS
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA CALL EN 2019

250
AGENTS
C'est l'effectif de la CALL au 31 Décembre 2019, composé à 57% de femmes et à 43% d'hommes.

202
MILLIONS
C'est le budget de la CALL en 2019.

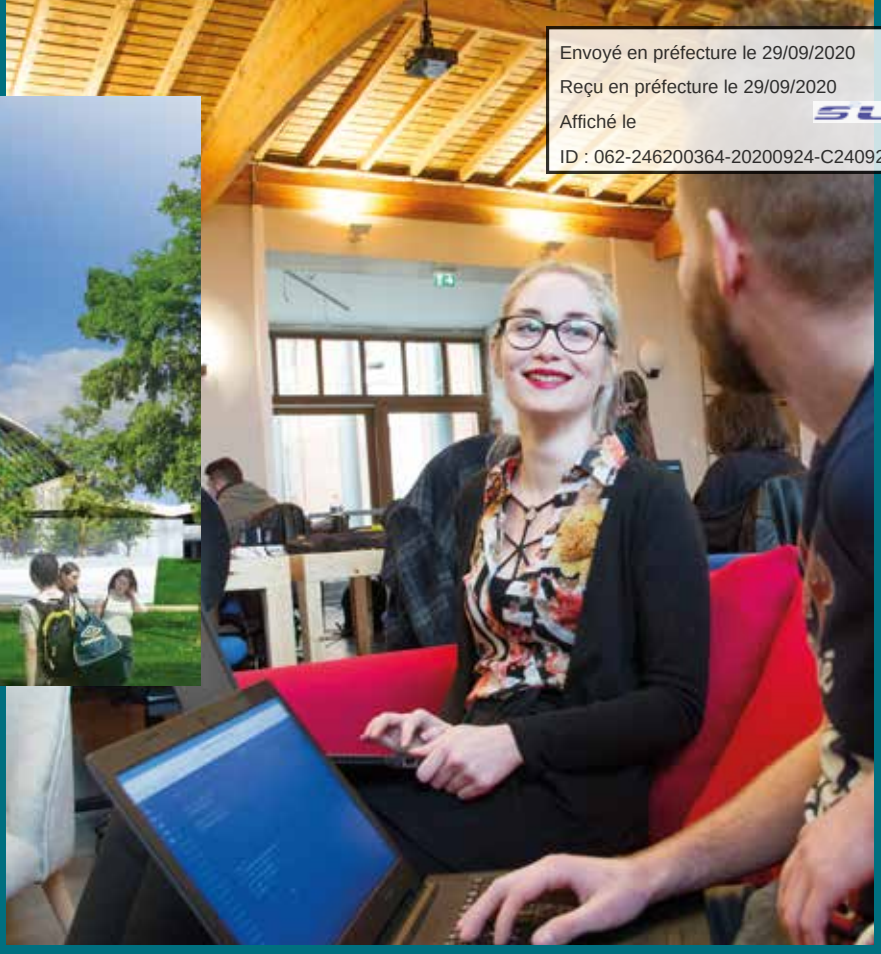
96
CONSEILLERS
Ils représentent les 36 communes au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

5
COMMISSIONS
Le travail des élus communautaires s'effectue en commission. La CALL en compte 5 ; finances et administration générale, cohésion territoriale, services à la population, développement durable, économie et attractivité, aménagement du territoire.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE





UN PROJET DE TERRITOIRE FONDÉ SUR L'INNOVATION & LA COOPÉRATION

Une dynamique de transformation déjà bien engagée

Rénovation innovante des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformation urbaine... les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale.

A travers son Projet de Territoire, adopté en juin 2017, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de T.R.I. et de transition énergétique. Baptisée «En action», cette feuille de route donne un véritable coup de boost aux programmes dédiés notamment aux éco-activités, au numérique, au tourisme, au secteur du sport-santé-bien-être.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE







La diversification économique du territoire prend sa source et puise son inspiration dans les clusters et les start up de la transition numérique et environnementale.

2019 CONFIRME LE CHOIX DES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

• le CD2E
Secteur des éco-activités et de la transition énergétique, des éco-matériaux, des énergies renouvelables (contribution à l'ERBM sur la garantie de performance énergétique des programmes de réhabilitation).
2019 est marquée par la naissance de l'incubateur REV3 pour l'incubation de 11 projets « Jeune Pousse ».

• la Louvre Lens Vallée
Secteur des industries culturelles et créatives, développement des usages numériques liés à la médiation culturelle, à la numérisation et sécurisation des œuvres d'art et du patrimoine.
En 2019, 22 projets ont été suivis en incubation, 15 projets suivis en accélération et 5 entreprises accompagnées à l'international, 48 emplois créés.

• Vivalley
Secteurs de l'économie du sport, de l'activité physique pour la santé et le bien-être, des sports de nature.
En 2019 : 13 projets ont été suivis en incubation, 5 projets accélérés, 19 PME partenaires du réseau et coordination du projet LIV LAB Sport.

• TEAM 2
Pôle de compétitivité national
Secteur de l'économie circulaire, du recyclage des métaux stratégiques et terres rares, de l'ingenierie du tri et de la valorisation des matières, de l'écologie industrielle. En 2019, 11 projets de Recherche et Développement ont été labellisés.

LES PROJETS SE CONCRÉTISENT

• Livraison en septembre 2019 du siège de la Louvre Lens Vallée ;
réhabilitation de l'ancienne école Paul Bert à Lens, comprenant notamment un incubateur, une pépinière, un fab lab et une grande école du numérique.

• Formalisation des programmes immobiliers de Vivalley Campus ;
7 ha de parc d'activités et un bâtiment totem de 4 000 m2.

• Intégration du programme « Liv Lab Sport » ;
C'est un espace d'accompagnement innovant destiné à développer la pratique de l'activité physique et sportive chez les publics éloignés du territoire (Programme intégré au Contrat Local de Santé).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

COORDINATION ET MUTUALISATION

UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE

Les travaux menés autour du schéma de mutualisation ont à ce jour permis de dresser **une liste de 18 projets de mutualisation engagés.** Ces actions peuvent être d'ordre très opérationnel ou plus stratégique.

Plusieurs enseignements ressortent des échanges réguliers avec les communes et doivent guider les réflexions à venir :

• une coopération indispensable entre communes et intercommunalité pour échanger et partager les problématiques,
• la recherche d'efficience dans l'action publique locale,
• le soutien des communes dans l'exercice de leurs compétences propres.

UN ESSENTIEL PILOTAGE PARTENARIAL ET COORDONNÉ

ORGANISER ENSEMBLE C'EST D'ABORD LE DÉCIDER ENSEMBLE

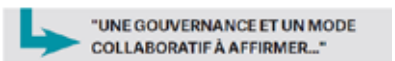


Dans un cadre juridique étoffé et assoupli, la mutualisation constitue des modalités de travail revisitées et innovantes une alternative au transfert de compétences par la mise en commun de moyens et services.
Avec quelques années de recul, il est possible d'affirmer que la mutualisation implique, pour l'intercommunalité et les communes, **de nouveaux modes de fonctionnement.**
Ils s'appuient sur quelques principes directeurs forts :

• Un nécessaire engagement partenarial fort des communes ,
• Un esprit de transparence et de concertation permanent,
• Une juste répartition économique des projets mis en œuvre,
• Un principe de volontariat systématiquement affirmé.

Il apparait désormais clairement que la mise en place et le suivi des actions du schéma de mutualisation requièrent **un dispositif de gouvernance à deux niveaux :**

• une gouvernance politique stratégique, chargée d'évaluer et de réviser le schéma de mutualisation et d'en valider le rapport annuel d'avancement (Bureau, Conseil et Comité de pilotage)
• une gouvernance opérationnelle, chargée de la mise en œuvre des actions et de la préparation des décisions des instances stratégiques (équipe projet, communauté des référents, réseaux professionnels d'échanges...).



En 2019, les premiers comités ont été préconstitués et débutent leurs travaux. Ils rassemblent des représentants des communes et de l'intercommunalité.

LES ENJEUX

La démarche d'élaboration du schéma de mutualisation et sa dynamique vise à construire un schéma pragmatique, opérationnel et porté par les communes et l'EPCI. Aucune forme de mutualisation n'est écartée ou privilégiée dans cette démarche.
Les actions récemment engagées ont été proposées autour des 3 finalités prioritaires suivantes :

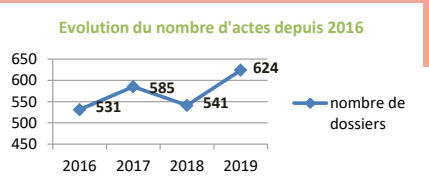
RATIONALISER POUR GAGNER EN EFFICACITÉ
• Optimiser les moyens : réduire les doublons, améliorer l'expertise...
• Accompagner et sécuriser l'organisation des petites communes,
• Faire émerger une culture professionnelle commune.

FAIRE ENSEMBLE
• Apporter une qualité du service rendu améliorée et harmonisée sur le territoire
• Favoriser l'acquisition et l'utilisation d'outils de gestion partagés et innovants.

OPTIMISER LA DÉPENSE
• Massifier les achats, bénéficier de tarifications avantageuses.
• Partager des ressources et des expertises avec les communes qui partagent les mêmes problématiques.

A SAVOIR
De nouvelles communes adhérent au service ADS

L'arrivée d'un 3ème instructeur permet de fluidifier le traitement des actes et d'envisager l'arrivée de nouvelles communes au sein du service commun (14 communes en 2019). Le déménagement du service dans des locaux plus spacieux et conviviaux a permis d'insuffler une nouvelle dynamique. L'accueil des usagers, des professionnels et des représentants des communes s'effectue dans de meilleures conditions.
Au cours de l'année, **624 dossiers** ont été instruits. Les contributions des communes se sont élevées à 141 000 € environ. Le service élargit désormais son périmètre d'intervention à l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs et aux autorisations de travaux.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

LES PROJETS

	SUJET DE MUTUALISATION	CONTENU
1ER VOLET DU SCHÉMA	APPLICATION DU DROIT DES SOLS	Service commun d'instruction à destination des communes suite à l'interruption de la mission par la DDTM
	COMMANDE PUBLIQUE	Formation de nombreux groupements de commandes en réponse aux besoins des communes
	PRÊT DE MATERIEL	Partage de matériel communautaire au profit des communes
	DT-DICT	Groupement de commandes autour du géoréférencement des réseaux sensibles enterrés
		La prestation de service autour d'un dispositif innovant de traitement des DT – DICT s'appuyant sur une plateforme partagée
	VEILLE DOCUMENTAIRE	Partager et se mettre en veille autour de la ressource documentaire
	RESSOURCES HUMAINES	Créer un réseau d'expertise et de réflexion
		Mise en place d'un plan de formation collectif pour constituer une offre de formation propre adaptée aux besoins du territoire de l'agglomération en mutualisation avec la CAHC et en collaboration avec le CNFPT. Favoriser une culture commune / réseau professionnel, renforcer l'union des collectivités.
	FOURRIERE ANIMALE	Partager l'expertise autour d'une problématique sensible et complexe
FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE	RGPD	Se regrouper pour se former et faire face à nos obligations réglementaires
		Bénéficier de dispositifs mutualisés à l'échelle départementale
FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE	DATA OPEN DATA	Plateforme d'échange de données en lien avec d'autres fournisseurs et utilisateurs de données dans les communes et sur le territoire
	COMMUNICATION / ECHANGES	Fluidifier les échanges et asseoir la gouvernance par le recours à des outils plus adaptés
	MEDECINE DU TRAVAIL	
	ORIENTATIONS 2019	
4 PISTES PRIORITAIRES	ARCHIVES	S'organiser autour d'un sujet difficile – Faire face aux enjeux de la dématérialisation
	FONDS FEDER	Renforcer la recherche de subventions publiques et l'accès au financement
	TRANSITION ENERGETIQUE	Création d'un service commun destiné à renforcer l'expertise et dynamiser la démarche globale de territoire
	FAIRE FACE A DES SITUATIONS D'URGENCE	Mise en commun de moyens dans une logique de solidarité de territoire
DES OPPORTUNITES	ACCESSIBILITE / ACCEO	Mise en commun de moyens de manière à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics
	DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME / GEOPORTAIL	Mise en commun de moyens de manière à satisfaire à nos obligations réglementaires

PERSPECTIVES 2020

• Ouverture du service commun ADS aux communes de plus de 10 000 habitants.

• Dématérialisation des dépôts de demandes d'autorisations d'urbanisme et de leur instruction : lancement du projet (échéance réglementaire fixée au 1er janvier 2022).

DOMAINES D'INTERVENTION DE LA MUTUALISATION

La fourrière partage son expertise

La fourrière intercommunale prend en charge exclusivement les chiens et les chats errants. Elle n'a pas vocation à accueillir les animaux destinés à l'abandon. Pour cela il convient de se rapprocher d'un refuge associatif.

Ses fonctions

SAISINE JUDICIAIRE OU ADMINISTRATIVE

Outre sa fonction initiale, le service de fourrière intervient, en qualité d'expert, auprès des services communaux. Dans ce cadre et au titre du schéma de mutualisation, l'approche règlementaire et technique relative aux « chats libres »a été approfondie lors de multiples rencontres. Dans le prolongement, la signature de conventions entre les municipalités et les associations locales de défense des animaux domestiques a permis de faire baisser le nombre d'entrées de chats depuis 2015 (baisse de 24% entre 2018 et 2019). L'expertise fourrière vient en appui aux communes.

EN CHIFFRES

En 2019, 581 chiens et 187 chats ont été trouvés errants sur la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (dont 28 réquisitions)

• 283 chiens ont été restitués à leurs propriétaires.
• 260 chiens sont passés en adoption dans des associations partenaires.
• 5 chats ont été restitués à leurs propriétaires
• 90 chats sont passés en adoption dans des associations partenaires.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

En 2020, les services de la fourrière ont organisé des groupes de travail autour de thématiques :
• Thématique « Chats Libres » 4 et 11 Février : 20 communes sensibilisées.
• Thématique « Chiens Catégorisés » 3 et 10 mars : 20 communes sensibilisées.

A SAVOIR

Plusieurs pistes nouvelles seront explorées en 2020 :

• En partenariat avec les communes, création d'une cartographie des chats libres sur le territoire ;
• Conseil aux communes autour des procédures notamment dans le cadre de la protection animale ;
• Développer les actions de communication autour des phénomènes d'errance de chiens et de chats et du bien-être des animaux. Réaliser un court métrage pour sensibiliser sur l'abandon ou la procédure à suivre en cas de perte de son animal ;
• Développer des actions de sensibilisation auprès des écoles ;
• Récolter des croquettes, paniers, couvertures pour aider les sans-abris, les personnes isolées, les personnes à faibles revenus propriétaires d'animaux de compagnie.

Catastrophes naturelles. Solidarité avec les communes

Dans le cadre des nouvelles orientations de son schéma de mutualisation, la Communauté d'agglomération a souhaité mettre à disposition des communes concernées par les phénomènes d'inondation des véhicules et du matériel provenant de l'ancien Centre d'Intervention des Pompiers de l'Agglomération (CIPALL).



Deux véhicules de première intervention ont ainsi été positionnés par la CALL sur les communes d'Ablain-Saint-Nazaire et d'Annay-sous-Lens. Ils pourront intervenir sur deux secteurs géographiques concernés par les problématiques d'inondations. Ces camions ont été remis en état de fonctionnement par l'agglomération. Ils ont été mis à disposition des communes et demeureront propriété de la CALL (une convention de mise à disposition a été mise en place entre les communes et l'agglomération). En cas d'inondations, ces engins seront mobilisés. Ils permettront aux communes d'agir plus rapidement avec des moyens renforcés.

Les autres véhicules et matériels provenant de l'ancien CIPALL ont été attribués en l'état pour les autres communes (6 communes intéressées).

A SAVOIR

L'action sera renforcée en 2020 par la mise à disposition de dispositifs de vide-cave et de groupes électrogènes.

Le Système d'Information Géographique (SIG) prend toute sa dimension

Pour les intercommunalités, le Système d'Information Géographique (SIG) est devenu un outil indispensable qui autorise des perspectives multiples. Le portail d'information géographique constitue le nouvel écosystème SIG du territoire qui est au cœur de plusieurs actions mutualisées. Les applicatifs métiers régaliens (cadastre,...) fonctionnent désormais sur le nouveau système. Un accompagnement est amorcé afin d'accompagner au changement sur ce nouvel environnement.

La mise à jour de l'orthophotographie à très grande échelle a été réalisée sur la partie urbaine du territoire toujours à une résolution de 6 cm pour une précision inférieure à 10 cm. Elle constitue le premier fond de plan à très grande échelle du territoire de l'Agglo. Cette actualisation a pour objectif de couvrir le territoire concerné par les zones de travaux engendrées par la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en particulier. Elle trouve ses usages tant sur des questions techniques (Plan de Corps de Rue Simplifié, réseaux, ...) que sur l'aménagement et développement du territoire (urbanisme, Habitat, renouvellement urbain,...).

L'opendata

L'utilisation de la plateforme SIG comme support du site Open Data de l'Agglo a été entérinée. Un maquettage de ce portail a été présenté aux directeurs généraux des services des communes. Le site pourra être élargi à la diffusion de l'ensemble de la « Data territoriale » pertinente. Les usages peuvent être nombreux.

La plateforme DT-DICT (Portail Sogélink)

La solution mise en œuvre sur notre territoire autour de la réglementation « anti-endommagement des réseaux » et qui a pour but d'améliorer la sécurité des travaux réalisés à proximité des réseaux, est observée à l'échelon régional et national. Elle prend aujourd'hui toute sa dimension.

Les communes et l'agglomération émettent chaque année près d'un millier de DT-DICT et ATU (Avis de Travaux Urgents) et près de six mille récépissés. La gestion quotidienne de ces demandes entraîne une charge de travail considérable pour les collectivités. S'appuyant sur des nouvelles pratiques collaboratives, une démarche de mutualisation a été mise en œuvre avec pour objectif de mettre en place des outils performants et utiles à l'exécution de cette réglementation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Sécurité, réactivité, efficience...

Piloté par notre « Service Ingénierie Numérique », le SIG CALL est l'élément clé qui permet un échange de flux numériques entre notre structure et la plateforme DICT.fr (Sogélink). Les réponses aux demandes de travaux doivent obligatoirement être accompagnées d'un plan très précis de géolocalisation des réseaux. Dans cet objectif, le service s'est équipé d'un P.C.R.S. raster (fond de plan photographique d'une définition inférieure à 10cm/Pixels couvrant l'ensemble du territoire de notre agglomération) et servant de support aux données de géoréférencement des réseaux. Ces données nous sont transmises par les communes pour ensuite être versées au SIG CALL.

PERSPECTIVES 2020

Le dispositif est aujourd'hui opérationnel sur de nombreuses communes.
A la fin du premier semestre 2020, plus de 30 communes et la communauté d'agglomération devraient bénéficier de ce service.

Dématérialisation des documents d'urbanisme

Au premier janvier 2020, les communes avaient l'obligation de publier leurs documents d'urbanisme dématérialisés sur le GéoPortail national de l'Urbanisme. Une quarantaine de personnes a été réunie à Loos-en-Gohelle en novembre 2019 pour exposer les enjeux de cette démarche.

Par conventionnement, 25 communes ont souhaité bénéficier d'une mise à disposition de l'outil nécessaire à la réalisation de cette numérisation à des tarifs mutualisés très attractifs.

A SAVOIR

Le nouveau portail de services géographiques « GEOCALL » permet d'envisager, sur une même base, la migration de nombreux applicatifs métiers (réseaux, environnement, politique de la ville...), la création d'une application unifiée pour les différents Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes, ainsi que l'interconnexion du logiciel d'Application du Droit des Sols (ADS) afin d'optimiser les outils du service mutualisé d'instruction.

Le projet de mise en place d'un portail de services dématérialisés sur la thématique de l'urbanisme (Saisine par Voie Electronique,...) sera enclenché en 2020 tout comme l'ouverture du portail Data - Open Data (Données - Données Ouvertes) de l'agglomération sur la base des jeux de données souhaités par les communes.

LES PROJETS ENCLENCHÉS

Mutualisation des archives papier et numériques

L'archivage numérique est également devenu un enjeu stratégique. Il permet la constitution du patrimoine informationnel numérique pour les générations à venir. L'archivage représente une action nouvelle en 2019.
21 communes ont souhaité adhérer à la démarche initiée par la Communauté d'agglomération. Il s'agit d'établir un premier diagnostic d'ensemble puis de comparer les possibilités de mise en œuvre d'une solution globale à l'échelle du territoire. En lien avec ce projet, la collectivité souhaite intégrer une réflexion sur la mise à disposition d'un service de Gestion Electronique des Documents (GED).

A SAVOIR

• L'année 2020 permettra le lancement de l'étude de faisabilité pour l'ensemble des communes ayant adhéré au groupement de commandes. 3 phases rythmeront cette étude : l'état des lieux sera suivi d'une phase de propositions de scénarii chiffrés.
• Une demi-journée de sensibilisation à la problématique de l'archivage, animée par le service des archives départementales, sera proposée aux 36 communes.

Transition énergétique et rénovation thermique des bâtiments publics

Dans le cadre d'un plan de réhabilitation thermique de son patrimoine, la Communauté d'agglomération a proposé d'élargir la réflexion à l'ensemble du patrimoine bâti public des collectivités du territoire. La création d'un service commun autour de cette question a été entérinée lors du conseil communautaire du mois de novembre.
Le service sera chargé d'accompagner les collectivités sur le plan technique, administratif et recherche de financements dans la stratégie à mettre en œuvre (hors mission de maîtrise d'œuvre).

FAITS MARQUANTS

• Création du service commun lors de la délibération du conseil communautaire de novembre.
• Mobilisation de partenaires institutionnels (FDE, ADEME, REGION...).
• Lancement des premières études : étude de hiérarchisation du potentiel de rénovation du patrimoine communal en convention avec la FDE en fin d'année 2019. A ce jour 18 communes de l'agglomération se sont déclarées intéressées par une démarche de ce type. Un premier recensement fait apparaître que près de 500 bâtiments publics communaux seraient potentiellement concernés par un projet de réhabilitation thermique. S'y ajouteraient 60 bâtiments propriété de la CALL.

PERSPECTIVES 2020

Etude de hiérarchisation du potentiel de rénovation du patrimoine communal.
Structuration de la démarche.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

Créée en 2016, la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N) regroupe deux services ressources. Elle a également un rôle d'accompagnement de la stratégie numérique du territoire.

LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique assure son rôle de prestataire de service auprès des 230 utilisateurs internes à la collectivité et 318 élus et externes confondus. Sécurité, soutien, assistance, déploiement, maintenance et disponibilité des réseaux, sont les principales missions.

Avec 1541 interventions sur l'année 2019 et pas moins de 65 déploiements et renouvellement de machines, le service gère également la continuité de service en assurant des contrats de maintenance sur plus de 65 serveurs virtualisés et physiques. La majeure partie est auto hébergée, rares sont les solutions entièrement externalisées ce qui implique une grande autonomie et exige un haut niveau de compétences.



A SAVOIR

• Le déploiement de la fibre sur tous les sites communautaires a permis de tous les relier avec le siège et d'opérer une interconnexion des réseaux locaux.

• Le déploiement de la téléphonie sur IP (ToIP) a pu se faire sur la majorité des sites principaux, son déploiement est toujours en cours sur les dernières structures.

• Modernisation de la solution de gestion du temps et extension des capteurs sur les sites communautaires.

• Le service informatique accompagne au quotidien, les services transverses de l'agglomération, la dématérialisation suit son cours, ainsi la mise en place des flux automatisés de la chaine budgétaire a pu être consolidée.

• Le renouvellement partiel des PC bureautiques à destination des collaborateurs, une bascule progressive vers des solutions « nomades » anticipant les logiques de télétravail ou de travail à distance pour les métiers « de terrain ».

PERSPECTIVES 2020

• Il s'agira de porter les sujets de manière plus globale dans des logiques de mutualisation afin de rationaliser les coûts et uniformiser nos outils. L'objectif est de donner aux communes la possibilité de se recentrer sur leurs compétences en les accompagnant en termes de services et de support.

• Côté sécurité, maintenir un niveau de sécurité maximal sur l'ensemble de l'infrastructure et des données.

• Moderniser la chaine RH et s'adapter aux exigences réglementaires. Dématérialisation de la paie et de la carrière.

• Vers une généralisation du Wifi sur tous les sites communautaires.

LE SERVICE DE L'INGÉNIERIE NUMÉRIQUE

Le service a pour mission principale d'accompagner les projets et services numériques de l'agglomération et de l'établissement. Il est support des directions et des services pour la mise en œuvre de leurs outils métiers.

Le service poursuit ses missions de structuration de la donnée essentiellement à grande échelle, les aspects communaux et supra-communaux et l'analyse étant traités par d'autres acteurs du territoire. Le Système d'Information Géographique (SIG) est le cœur de la gestion et l'accès à la donnée préfigurant le futur Système d'Information Territorial (SIT). Les recrutements d'un chargé d'études géomatique et numérique et d'une géomaticienne (bases de données) viennent compléter l'équipe sur la gestion des contenus et du SIG et permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives.

LES TEMPS FORTS ET LES PROJETS

• La poursuite de la dématérialisation des outils de la chaîne de production des assemblées communautaires.

• Le portail d'information géographique constitue le nouvel écosystème SIG du territoire. Les applicatifs métiers régaliens (cadastre,...) fonctionnent désormais sur le nouveau système.

• La mise à jour de l'orthophotographie sur le tracé du Bus à Haut Niveau de Service a été réalisée sur la partie urbaine du territoire concernée. Elle constitue le premier Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

• Les georéférencements des réseaux sensibles commandés par les communes ont été intégrés dans le Système d'Information et superposés au PCRS image dans un applicatif ouvert aux communes adhérentes au dispositif de traitement automatisé de réponses aux DT-DICT.

• Le Permis de Louer (Autorisation Préalable de Mise en Location) voté en juin 2019 a fait l'objet du déploiement au sein du service habitat d'une solution métier visant à l'instruction et au suivi de cette nouvelle politique.

• Le maquettage de rubriques éditoriales sur les capacités de l'extranet communautaire avec notamment la préfiguration du site « Club Interco'RH » dédié aux ressources et informations intercommunales sur le thème des ressources humaines.



mise à jour de l'orthophotographie sur le tracé du BHNS 2018 > 2019

FOCUS

La dématérialisation des documents d'urbanisme

40 personnes ont été réunies dans la salle d'honneur de la mairie de Loos-en-Gohelle le 28 novembre 2019 pour exposer les enjeux de dématérialisation des documents d'urbanisme.
Il a été proposé une convention de mise à disposition de moyens afin de réaliser cette numérisation. Un marché a été passé avec un prestataire pour réaliser ce travail.

Le coût d'une digitalisation pour une commune varie entre 450 € et 2 000 € en fonction de la taille de la commune et de la complexité des zonages des documents. Le coût prévisionnel de cette opération est de 20 000 €.

La dématérialisation ne concernera pas les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) qui restent de compétences de chacun de leur gestionnaire.
25 communes ont souhaité conventionner. Deux d'entre-elles ne possèdent pas de documents d'urbanisme et sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Les autres sont en cours de révision ou possèdent déjà des documents dématérialisés et normés.

Le 1er janvier 2020, les communes ont pour obligation de publier leurs documents d'urbanisme dématérialisés sur le GéoPortail national de l'Urbanisme. Le document opposable aux tiers reste cependant la version papier originale détenue dans les communes.

PERSPECTIVES 2020

• L'accompagnement pour la mise en œuvre des nouveaux outils et services numériques liés aux politiques actuelles et nouvelles.

• La poursuite de la dématérialisation de l'administration avec notamment les parapheurs et la signature électronique.

• La migration des applicatifs métiers SIG (réseaux, environnement, politique de la ville...) sur le nouvau portail de services géographiques « GEOCALL ».
La création d'une application SIG unifiée pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ainsi que l'interconnexion du logiciel d'Application du Droit des Sols (ADS).

• Le développement de l'axe data de la feuille de route numérique. L'affirmation de gouvernance de la donnée à l'échelle du territoire et l'amorce de la mise en place d'un Système d'Information Territorial (SIT) avec comme première étape l'ouverture du portail Data - Open Data (Données - Données Ouverte).

• L'intégration généralisée des données de géoréférencement pour la plateforme de traitement des Déclarations de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et l'ouverture à l'ensemble des communes adhérentes de l'application SIG de consultation des réseaux sensibles.

• L'accompagnement de la communication avec les acteurs du territoire autour de l'extranet communautaire et les enjeux de la mutualisation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

LES PROJETS LIÉS À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

Le Très Haut Débit dans l'agglomération

A l'échelle de l'agglomération, deux démarches issues d'initiatives privées sont engagées, et s'inscrivent dans l'objectif défini par l'Etat (Eligibilité au THD pour fin 2020), sans qu'aucun euro d'argent public ne soit dépensé.
La Communauté d'agglomération intervient comme régulateur auprès des deux opérateurs déployeurs de réseau pour faire respecter les objectifs.

La situation de la couverture et les plans d'action des deux opérateurs visent des débits supérieurs à 100 Mbits/s.

L'activité des opérateurs

• SFR (groupe Altice) a modernisé son réseau (24 communes pour 72 000 foyers) lors de deux tranches de modernisation en 2016, 2017 et 2018.
• Orange présente un objectif de couverture en fibre optique et d'éligibilité de 100% des 108 000 logements (toutes les communes) avant fin 2020, totalement libre de fournisseur d'accès internet.
Les phases 1 à 5 ont été lancées entre 2012 et 2017 ; la phase 6 représentant les 14 dernières communes (Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Gouy-Servins, Grenay, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Pont-à-Vendin, Servins, Vimy, Souchez) a vu ses études démarrer en 2018, et les travaux en 2019.

A noter que le démarrage des études ne signifie pas éligibilité au Très Haut Débit immédiate. Les riverains témoins d'un début de travaux dans leur commune doivent s'attendre à un déploiement qui dure entre 18 et 24 mois.

La feuille de route numérique

En aval des réflexions menées sur le projet de territoire, la stratégie numérique de l'agglomération a pris naissance sur les 4 axes portés par ce document fondateur. Son adoption a été actée en juin 2018. Elle permet depuis de cautionner les projets du territoire qui y feront référence, notamment pour leur éligibilité aux subventions européennes.

Axe 1 : Politique de la donnée Territoriale et mutualisation des services numériques

Le service ingénierie numérique en collaboration avec Espelia (assistance à maîtrise d'ouvrage) construit une stratégie de gestion et capitalisation des données dans la perspective de structurer un Système d'Information Territorialisé (SIT).

Ce SIT en cours d'élaboration relativement bien avancé sera l'outil de réception des différentes données que nous pourrons collecter dans le cadre d'un partenariat large avec les différents acteurs (Agence d'Urbanisme...).

Le SIT est donc un espace essentiellement à destination de professionnels ou du grand public puisque la forme des données est assez brute et peu dans l'analyse. Aussi, l'idée est de créer sur la plateforme du Système d'Information Géographique (SIG) de l'Agglo qui mettra toutes ces données dans une forme pédagogique et apportera l'analyse des différents partenaires dans le but d'être un outil d'aide à la décision des élus, techniciens ou citoyens du territoire communautaire.

Le SIG intégrera également une expérimentation « Bâti Immobilier Modélisé » (BIM – Building Information Modeling) et « City Information Modeling » (CIM) sur le quartier NPNRU du 12/14 de Lens. Une coopération inter-services est en cours afin de bien définir les objets et les contours de cette expérimentation. Ce projet pourra s'appuyer sur le travail du Nouvel Hôpital de Lens dans ce cadre (maquette et vidéos 3D, information structurée, normalisation, nouvelles collaborations).

Axe 2 : Inclusion Numérique

> Les Pass Numériques
La CALL a été lauréate en juillet 2019 de l'appel à projets lié au plan national pour un numérique inclusif mené par le Secrétariat d'Etat au Numérique. L'agglomération se positionne ainsi comme financeur d'un dispositif de « Pass Numériques » de près de 500 000 € sur toutes les communes du territoire, pour lequel il faut noter la contribution de l'Etat à hauteur de 65 %, et du Feder/ITI (pour la partie des Quartiers Prioritaires de la Ville) à hauteur de 21 %.

En novembre, un atelier participatif à destination des communes de l'agglomération a été mis en place afin de présenter le dispositif et de définir les contours du déploiement sur les 36 communes (clé de répartition, structuration de l'offre numérique...).

> La Mission d'animation des Espaces Publics Numériques (EPN)
La CALL a conclu un marché public avec Pop-up lui confiant la mission d'animation des EPN du territoire.
Il s'agit de fédérer les animateurs et les acteurs des EPN dans le but de professionnaliser ces espaces à partir de leurs retours d'expériences.

La « saison 1 » de cette mission risque potentiellement de ne pas pouvoir remplir complètement son objectif.

> Recensement de Tiers Lieux
Dans l'objectif de structurer une offre numérique sur le territoire, la CALL est en cours d'élaboration d'un Appel à Manifestation d'Intérêt dont le but premier sera de recen-

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

ser les tiers lieux et/ou les projets de tiers lieux au sein de notre agglomération.

Axe 3 : Convergence entre énergie et numérique

La CALL engage avec la société ESPELIA un tour des opérateurs du territoire afin de mieux appréhender l'appétence pour le sujet et les éventuelles réflexions ou actions en cours. L'objectif est de constituer un cluster d'acteurs souhaitant mener une innovation sur les questions notamment de sobriété numérique.

Axe 4 : Excellence économique au service des dynamiques urbaines

La CALL a l'ambition de faciliter les échanges et les coopérations entre clusters, entreprises, acteurs de la recherche et les collectivités afin de développer la qualité de vie et de services sur le territoire avec le numérique (mobilités, culture, loisirs, commerce, tourisme, services de proximité, services publics, inclusion sociale, économie, sport, santé, environnement,...).

Il y a également une volonté affirmée d'amélioration de l'accueil et de l'attractivité du territoire grâce au numérique (économie, tourisme, loisirs, sport, services d'accueil,...).

Dans ce cadre, un atelier « Brainstorming » a été mis en place avec les différents acteurs dont l'objectif était de recenser 2 à 3 projets opérationnels à mettre en oeuvre. Les participants de l'atelier ont validé deux idées intéressantes :
• Un portail de services aux citoyens et aux entreprises
• Un dispositif de Gestion de la Relation aux Citoyens (GRC)



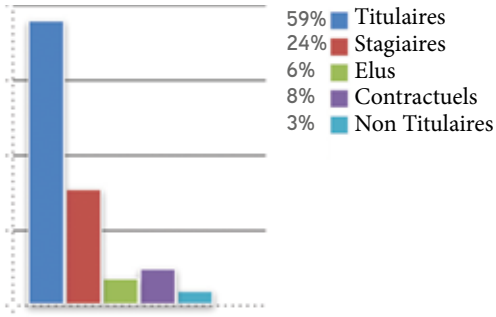
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

RESSOURCES HUMAINES & RELATIONS HUMAINES

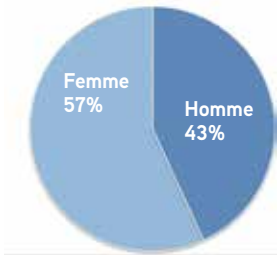
DONNÉES GÉNÉRALES

La CALL comptait 250 agents au 31 décembre 2019 (tous statuts confondus).
96 élus siégent au Conseil communautaire.
La masse salariale était de 13 285 471 € en 2019.

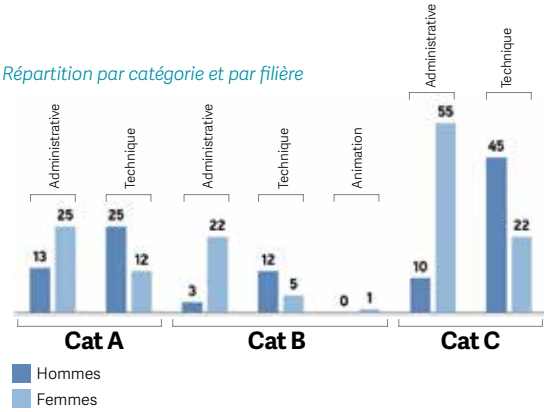
Composition de l'effectif selon le statut



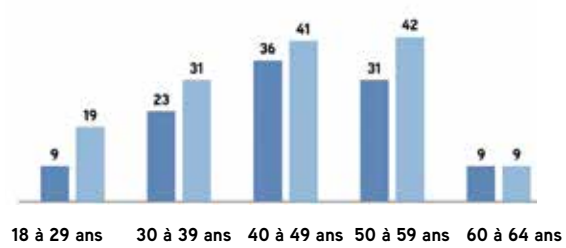
Répartition de l'effectif Femme/Homme



Répartition par catégorie et par filière



Répartition par tranche d'âge



Mouvement de personnel

Un bilan social est réalisé tous les 2 ans et présenté en comité technique.
En 2019, la CALL a procédé à 24 recrutements.
On compte 21 départs ; 10 mutations, 1 démission, 4 retraites et 6 fins de contrat (5 agents non permanents de 2018 et 1 apprenti), 8 mobilités internes (sur 13 demandes).

Médaillés du travail

10 agents médaillés en 2019.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

- Accompagnement professionnel au titre de la mobilité interne
- Gestion des carrières et de la paie règlementaire (recrutement, avancement, départ, entretiens professionnels…)
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels…)
- Gestion de la formation
- Gestion administrative du dialogue social (5 comités techniques en 2019, 3 CHSCT et plusieurs groupes de travail thématiques : RIFSEEP, risques psychosociaux…)
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : 199 visites médicales
- Gestion des recrutements (profils de postes, organisation des jurys…)
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel
- Veille juridique et statutaire
- Gestion des demandes d'emplois : 834 demandes
- Gestion des stages-école : 116 demandes, 68 acceptations
- Etablissement de rapport (bilan social, rapport égalité Hommes/Femmes…)

PROJETS RÉALISÉS EN 2019

- Mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF),
- Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour l'année 2019,
- Mise en place du transfert prime-point pour les catégories A (filière administrative) et B,
- Actualisation de la trame des profils de poste,
- Evaluation du support des entretiens professionnels.
- Application du prélèvement à la source au 1er janvier 2019.
- Mise en place de la Déclaration Sociale Nominative mensuelle pour un effet au 1er janvier 2020. Elle est le moyen de transmission des données de la collectivité pour déclarer et payer les cotisations aux organismes sociaux.
- Etablissement d'une convention SOFAXIS au titre de la mutuelle prévoyance.
- Mise en place du club interco'rh.
- Mise en place de l'expérimentation du télétravail.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

FORMATIONS REALISÉES

Au sein de la CALL, la formation s'ancre dans les pratiques et permet d'assurer une cohérence entre les besoins détectés et les actions concrètes au travers du plan de formation, pour 2019, **155 agents ont participé à une formation, ce qui correspond à 681 jours de formation**, contre 196 en 2018.

Des objectifs de formation pour répondre à l'obligation de formation (l'adaptation à l'emploi et le maintien de l'employabilité, obligation de sécurité) mais également pour permettre d'accompagner l'évolution professionnelle des agents et leur montée en compétence, et ce au travers des axes de formation pluriannuels suivants :

• Savoir identifier les bonnes pratiques, en renforçant l'efficacité relationnelle et en initiant et valorisant la relation de travail.

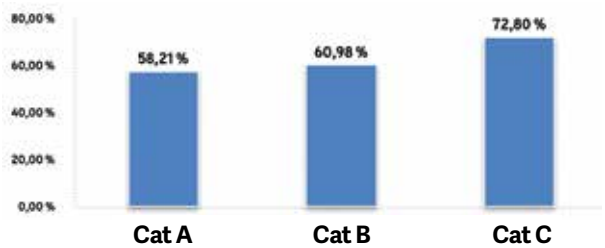
• Savoir anticiper, gérer l'évolution de ses collaborateurs tout en apportant une cohérence de travail au sein de l'équipe.

• Développer individuellement des bonnes pratiques professionnelles, apprendre à optimiser son temps de travail, à gérer ses priorités afin d'assurer une efficacité professionnelle optimale. La gestion des priorités et la maîtrise des échéances sont des compétences indispensables afin de garantir efficacité et réussite ainsi que pour anticiper et s'organiser au quotidien.

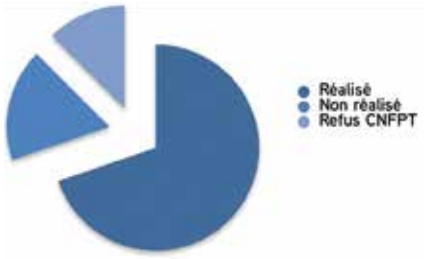
• Accompagner les agents dans leur montée en compétences ou en qualifications afin d'anticiper les parcours de mobilité et interagir au titre de l'accompagnement individuel et professionnel en identifiant les leviers de performance tout en anticipant les besoins en matière de ressources et de gestion optimale du temps de travail.

• Sécuriser et prévenir les risques liés au poste de travail, respecter les obligations en matière de sécurité : habilitations électriques, conduites d'engins, premiers secours, défense incendie, mais également contribuer à prévenir les risques psychosociaux, et lutter contre les inégalités et les discriminations dans le monde du travail.

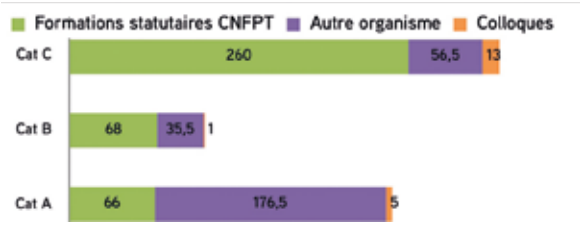
Taux d'accès à la formation en 2019



Degré d'avancement des formations en 2019



Nombre de journées de formations par catégorie hiérarchique



FOCUS

Le club interco'rh

Les Ressources Humaines dans la fonction publique territoriale sont en pleine mutation, et dénote une réelle diversité des fonctions RH, il a été souhaité au titre de la mutualisation de mettre en place un club RH; un espace d'échanges et de réflexion dédié aux pratiques RH.

Son objectif est de lancer des rencontres de manière régulière et de partages sur des sujets aussi divers et variés incombant aux responsables ressources humaines tels que l'organisation du travail (dossier entretien professionnel, temps de travail...), la réglementation, le managements entre autres.

En décembre 2019, un premier échange a rassemblé 22 représentants RH issus de 13 collectivités représentées.
Interco'rh s'inscrit également dans une démarche de valorisation de la fonction RH de chaque collectivité et aussi sur des échanges de pratiques RH qui englobent notamment la thématique communication, focus métier de chaque collectivité, des offres de mobilités, ateliers thématiques, débat....

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

ŒUVRES SOCIALES

C.N.A.S.

En 2019, **736 dossiers ont été traités.**

Vacances	56
Rentrée scolaire	103
Naissances	6
Mariage/PACS	4
Noël des enfants	65
Prêts	2
Epargne chèques vacances	40
Divers	460

Tickets CESU, coupon sport, billetterie (ciné, parcs...) éveil culturel, garde jeunes enfantsséjour linguistique, médailles, retraite

Budget

Cotisations	**49 347€**
Montant des prestations versées	**42 425€**
Montant des avantages	**11 906€**

Soit un retour de 85 % sur cotisations.
En moyenne 3 dossiers par agent pour une prestation d'une valeur de 197 €/agent.

PERSPECTIVES 2020

• **Mettre en place l'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique.** Elle consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG). Ces dernières visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC ; fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021, et notamment favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

• L'étude sur les règles relatives au temps de travail.

• Une étude est menée afin d'obtenir l'agrément au titre des services civiques.

• Démarche qualité de vie au travail : des actions seront lancées afin de fédérer les équipes et apporter une cohésion d'ensemble.

• La loi du 6 août 2019 transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Une étude sur l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au plus tard au 31 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

DOCUMENTATION

Au sein de la Direction Coordination et Mutualisation, le service Documentation a pour mission de collecter, traiter et diffuser une information professionnelle quotidienne, aux services de la Communauté d'agglomération. Il constitue un appui logistique : réponse rapide d'informations brutes telles que textes législatifs ou réglementaires ... et une aide à la prise de décision : dossiers documentaires ...

Il contribue par son rôle de veille et d'alerte à anticiper les changements susceptibles d'affecter le fonctionnement et les compétences de la collectivité : veille juridique, revue de presse ... ainsi qu'au développement des compétences des utilisateurs.

SUPPORTS D'ACTION

Mise à part la bibliothèque, qui regroupe outre les ouvrages, les diverses publications auxquelles la CALL est abonnée, le service Documentation propose aux services un accès direct à certaines revues numériques telles que la Gazette des communes, le Moniteur des TP ... ainsi que des accès à des bases de données juridiques dédiées à certains services spécialisés.

Le service Documentation a mis en place, depuis quelques années, un portail documentaire : Le Papyrus auquel adhèrent 46 personnes au sein de la CALL et 12 communes dans le cadre de la mutualisation (soit 63 postes au total).

PAPYRUS : INTRANET DOCUMENTAIRE

Cet outil documentaire est devenu un élément essentiel d'information : il offre, entre autre, en continu, une sélection d'articles de presse, de revues et de textes officiels, par le biais de veilles directement envoyées quotidiennement, par mail aux utilisateurs.

Les utilisateurs ont ainsi à leur disposition, en 2019 :
- 16 610 articles de revues professionnelles (telles que La gazette des communes, le Moniteur des travaux publics, le Journal des Maires ...)
- 31 997 articles de presse
- 1 959 textes officiels et réglementaires
- 988 notices d'ouvrages

Dans le cadre du schéma de mutualisation, Le Papyrus est donc diffusé à 12 communes de la CALL.

Tout public confondu, en 2019, 4 939 connexions ont été effectuées au portail Le Papyrus.

Cet intranet documentaire est devenu incontournable, mais dans le souci constant d'amélioration, il est envisagé de prendre attache auprès des communes et des services de la CALL afin d'obtenir leurs observations quant à son utilisation et son contenu.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

COMMUNICATION & INFORMATION

La direction de la communication regroupe deux services : le service information - communication et la chaîne de télévision locale Télé Gohelle.
Elle assume les fonctions classiques d'information et de communication mais également des missions protocolaires, logistiques, techniques et de marketing territorial. Dans le cadre de la mutualisation, elle intervient ponctuellement auprès des communes et dispense des conseils et ou des prestations techniques auprès des partenaires institutionnels (PMA - Office de Tourisme ...).
Sur le volet RH, l'année 2019 est marquée par la démission d'un agent et la titularisation de deux agents stagiaires.
Un CDD a été contracté pour le recrutement d'une collaboratrice, au poste de chargée de communication.

LE SERVICE INFO-COM

Le service communication et information est composé de 5 agents chargés de relayer et d'assurer la promotion des actions et politiques de la Communauté d'agglomération auprès des habitants, communes et partenaires institutionnels.
Le service a en charge la production d'information sur les supports grand public dont il a la charge (Site Web CALL, Réseaux sociaux, journal L'Info de l'Agglo). Par ailleurs, il a produit, outre des communiqués de presse réguliers, des spots radio (radio Horizon Cherie Fm) , 10 émissions de radio (Gélocall - RBM) et 6 émissions de tv (En toute Simplicité / Office de Tourisme - TV Gohelle), des annonces publicitaires pour la presse écrite (PQR et presse gratuite) au profit des actions locales et évènements Grand Public ou Business (Salon).



«Lens'Liévin», le Journal d'information de la CALL
édition : automne 2019 - Tirage : 100 000 exemplaires
conception et rédaction : Direction de la Communication

Aussi, le service a conçu les sites web de la chaîne locale TV Gohelle et du Parc animalier Les Cytises et a assuré la formation digitale de leurs équipes.

Le format vidéo, support privilégié de l'information digitale.

Pour concevoir et relayer l'information relative aux actions et politiques communautaires, **un format vidéo court (format adaptable aux smartphones comme aux autres terminaux) a été mis en place.** Il vient compléter la gamme des produits grands publics déjà accessibles (article site web, post réseaux sociaux, articles et communiqués de presse). Ce support est également utilisé pour la promotion d'événements (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) comme pour assurer une fonction «mode d'emploi» sur certains services dématérialisés (Pass'Sports), facilitant l'expérience des usagers.

TÉLÉGOHELLE



Site web de Télégohelle
conception : Direction de la Communication

TéléGohelle poursuit son évolution sur le multi-support, et est désormais accessible à la fois sur les Box SFR, son nouveau site web et les réseaux sociaux.
La grille des programmes s'articule autour des deux émissions phares de la chaine: le JT et Coeur de Ville.
Le JT reste inchangé avec 7 reportages en moyenne.
Quant à l'émission «Coeur de Ville», elle devient la vitrine de celles et ceux qui font bouger les communes du territoire; vie associative, culture et sports, gastronomie, entraide et solidarité, économie et emploi, innovation sociale ...
L'équipe de 5 agents poursuit son rôle d'information auprès des communes et des principaux acteurs du territoire dont la Préfecture du Pas-de-Calais, les chambres consulaires et le RCL notamment, comme **elle demeure un partenaire privilégié des lycées, écoles et universités formant aux métiers de journalistes et de techniciens audiovisuels en accueillant une dizaine de stagiaires «Journaliste».** En 2019, la chaine a prolongé son partenariat technique et éditorial avec la radio locale RBM.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

ASSEMBLÉES & COORDINATION INSTITUTIONNELLE

Le service des assemblées est composé de 4 agents.
• Arrivée en 2019 d'une gestionnaire des assemblées en charge de la dématérialisation des procédures.

Les missions du service résident dans l'organisation des assemblées délibérantes (commissions préparatoires, bureaux, conseils) en amont (convocation, ordre du jour, document de travail, etc.), pendant (secrétariat des séances, contrôle des pouvoirs, vote, etc.) et en aval des séances (contrôle de légalité des actes, conception des registres et mise à disposition du public, affichage légal, etc.).

LE CONSEIL ET LE BUREAU

Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'institution. **Il regroupe les 96 élus des 36 communes qui composent l'agglomération.**
Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif. Il est composé de 36 élus.

Sur l'année 2019, sept réunions de Bureau et sept réunions de Conseil ont été organisées, traitant 437 projets de délibérations.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions.
Elles sont aussi l'occasion de recevoir des partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc.) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.
Les commissions sont un préalable aux réunions de Bureau et de Conseil.
En 2019, cinq commissions étaient composées selon les grandes thématiques de la collectivité :
• finances et administration générale,
• cohésion territoriale, services à la population
• développement durable,
• économie et attractivité
• aménagement du territoire.

FAITS MARQUANTS

Le service a poursuivi le déploiement des outils de gestion dématérialisée de son activité : le processus d'élaboration des délibérations du Bureau et du Conseil est désormais entièrement dématérialisé.
Enfin, l'organisation des instances communautaires est elle-même entièrement dématérialisée (convocations, ordres du jour et documents de travail sont transmis aux élus par voie dématérialisée).

AFFAIRES JURIDIQUES & CONTENTIEUX

L'activité du service s'articule autour de 3 grands axes.

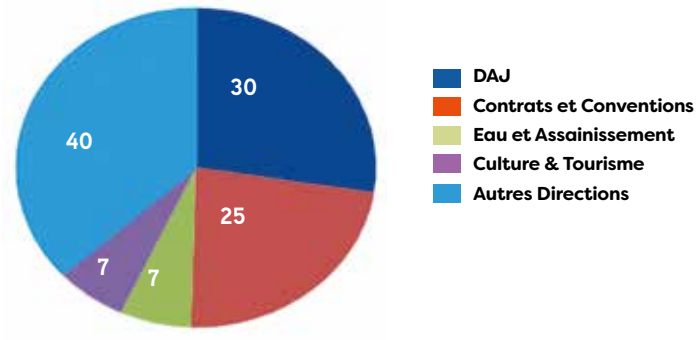
ASSURANCES

Pour la partie « gestion des contrats », le montant des primes s'est élevé à 392 844 € soit une augmentation de 3,76 % par rapport à 2018.

Pour la partie « gestion des sinistres »,
33 dossiers ont été enregistrés répartis comme suit :
• 20 sinistres « responsabilité civile »
• 7 sinistres « dommages aux biens »
• 6 sinistres « véhicules
Soit un accroissement d'activité de 27 % sur une année.

CONSEIL JURIDIQUE

109 consultations juridiques ont été réalisées en interne en 2019 soit une augmentation de 11 % par rapport à 2018.
Ces consultations se répartissent comme suit :



CONTENTIEUX

En 2019, 5 nouveaux contentieux ont été enregistrés et ont été traités en interne.

• 1 recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille engagé par une société en vue d'annuler un acte administratif ordonnant le paiement des frais de placement d'un chien en fourrière.

• 1 référé expertise déposé devant le TGI de Béthune par un propriétaire victime d'un préjudice matériel (fissures sur la façade de son habitation).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

• **2 recours de plein contentieux,** l'un engagé par un agent de la collectivité devant le Tribunal administratif de Lille sollicitant l'annulation d'un acte administratif et le versement par la CALL des primes indûment perdues, l'autre engagé par des particuliers devant le juge de l'expropriation au Tribunal de grande instance (TGI) d'Arras.

• **1 référé préventif exercé par une société devant le TGI de Béthune** dans le cadre d'un projet de construction d'un ensemble immobilier situé dans la ZAC Centralité.

FOCUS

Stationnement et aire de grand passage

Depuis le 1er janvier 2017 (loi NOTRe), la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux locatifs est devenue une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération.

Pour satisfaire aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage, la CALL a créé, le 25 avril 2019, une aire de grand passage provisoire, pour une durée de deux ans, mutualisée avec la CAHC.

Dans ces conditions, la procédure administrative de mise en demeure a pu être engagée permettant au Préfet d'accorder le concours de la force publique pour l'évacuation des stationnements illicites.

Au-delà du gain de temps, cette procédure bénéficie également aux 36 communes adhérentes et permet à la CALL de faire l'économie des procédures de référé judiciaire.

COMMANDE PUBLIQUE

L'aboutissement des projets de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics.

Ces marchés, formalisés ou passés selon une procédure adaptée, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence qui sont consultables sur le portail acheteur de la CALL (www.achatpublic.com) ou sur son site internet (www.agglo-lenslievin.fr).

Synthèse de l'activité par type de procédure en 2019

Le nombre de procédures mises en œuvre en 2019 a progressé de 38% par rapport à 2018. Par ailleurs, la procédure de renouvellement de la concession portant sur l'exploitation du service public d' assainissement a été lancée fin 2019. Le futur contrat, d'une durée de 7 ans, est estimé à 100 000 000 € HT.

		Procédures mises en œuvre	Nombre de marchés attribués
Fournitures et services	De 25 000 € HT et < à 221 000 € HT	Procédures adaptées	48
	+ de 221 000 € HT	Procédures formalisées	8
Travaux	De 25 000 € HT et < à 5 548 000 € HT	Procédures adaptées	28
	+ de 5 548 000 € HT	Procédures formalisées	1
Prestations intellectuelles	De 25 000 € HT et < à 221 000 € HT	Procédures adaptées	17
	+ de 221 000 € HT	Procédures formalisées	7
TOTAL			109

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

DIALOGUE COMPÉTITIF

Deux procédures de dialogue compétitif ont été mises en œuvre. Elles concernent deux nouvelles déchèteries et une ressourcerie ainsi que le centre aquatique à Lens

Déchèteries et Ressourcerie

Fin 2018, **une procédure de dialogue compétitif a été mise en œuvre en vue d'attribuer un marché global de performance** pour la conception, la réalisation et l'exploitation de deux nouvelles déchèteries sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin (Grenay et Avion).
Une ressourcerie vient compléter le programme d'investissement du site de QUADRAPARC.
Ce marché, qui comporte des objectifs de performance chiffrés et mesurables, tant en termes d'activité, de qualité de service, que de caractéristiques environnementales a été attribué en décembre 2019 au groupement VEOLIA - EIFFAGE CONSTRUCTION – EIFFAGE ROUTE - URBA LINEA, pour un montant de 16 M€ HT.

Centre aquatique

La ville de Lens a confié à la Communauté d' agglomération de Lens-Liévin un mandat de maitrise d'ouvrage afin que cette dernière gère, en lieu et place de la ville, la réalisation d'un centre aquatique à Lens.
Le marché global de performance pour la conception, la réalisation, l' exploitation technique et la maintenance du futur centre aquatique de Lens a été passé sous la forme d'un dialogue compétitif.
Le choix de la procédure a permis d'assurer un très haut niveau de performance énergétique contribuant ainsi à la maitrise des futures dépenses de fonctionnement de l'équipement.
Le montant global de ce marché est de 35 M€ HT.

MUTUALISATION

Au titre de la mutualisation, deux groupements de commandes ont également été constitués pour la réalisation d'études urbaines dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du permis de louer sur une partie du territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

FAITS MARQUANTS

Dans un double objectif de simplification et de modernisation, le Code de la commande publique est entré en vigueur au 1er avril 2019. Le Code se scinde en une partie législative issue de l'ordonnance n° 2108-1074 du 26 novembre 2018 et une partie réglementaire issue du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.
Le Code de la commande publique regroupe plus de 30 textes utilisés quotidiennement par les acheteurs publics ainsi que les principales règles issues de la jurisprudence administrative. Les ordonnances de 2015 (marchés publics) et 2016 (concessions) ainsi que de nombreux textes sont abrogés, afin d'appliquer un Code de la Commande Publique unique.

Le service s'est employé à mettre à jour l'ensemble des documents utilisés dans le cadre des procédures de marché mises en œuvre et à accompagner les services opérationnels afin qu'ils s'approprient ce nouveau cadre réglementaire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

STRATÉGIE FONCIÈRE & PATRIMONIALE

Le service Stratégie Foncière et Patrimoniale, composé de 6 agents, est un service ressource chargé d'accompagner les services opérationnels de la Communauté d'agglomération dans la mise en œuvre et la concrétisation des projets communautaires.

Son intervention peut être requise lorsqu'il s'agit de maîtriser une emprise foncière, de céder un terrain, de signer une convention de mise à disposition, de protéger les ouvrages de l'établissement intercommunal par la constitution d'une servitude, ...
Parallèlement, le service foncier assure le référencement continu du patrimoine et enrichit les bases de données patrimoniales (taxes foncières, baux, plans, ...).

En octobre 2019, le service s'est vu confier la mission « surveillance et conservation du patrimoine » et a en ce sens été doté d'un agent affecté de manière permanente à ces fonctions.

Il a pour rôle d'effectuer des tournées quotidiennes sur l'ensemble du patrimoine communautaire notamment en vue d'assurer la prévention des actes de malveillance, de renseigner les usagers et de remonter les informations de manière transversale aux services concernés. Sa présence consiste aussi à contrôler les occupations illicites (implantations de résidences mobiles des gens du voyage, véhicules abandonnés, dépôts sauvages, dégradations, pollutions...) et d'en référer, en interne comme en externe, aux services compétents pour suites à donner.

Occupation du domaine communautaire

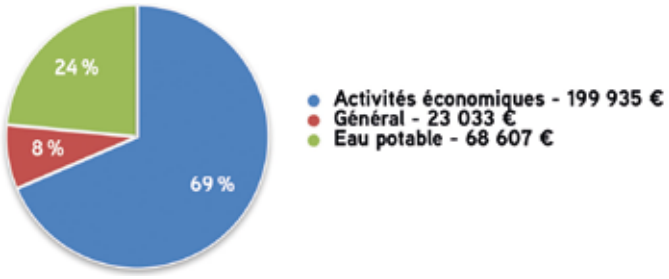
En 2019, la CALL a lancé des appels à manifestation d'intérêt pour les occupations commerciales de son domaine. Ces procédures ont permis de mettre à disposition de l'association « Mécasport » une partie du Terril 58 à Grenay / Mazingarbe, dans le cadre de la création d'un bike-Park et de la Société « l'Art des Mets » un immeuble situé à Souchez en vue d'y développer un restaurant.

Par ailleurs, comme chaque année de nombreuses associations ont bénéficié de mises à disposition de sites communautaires tels que la base du 11/19 à Loos-en-Gohelle, la maison syndicale à Lens, le terril 58 à Grenay-Mazingarbe,... Il s'agit entre autres de « Sauvons la Fosse 13 bis des mines de Lens Félix Bollaert », « Porte-Mine », « Culture Commune », « Jogging cross », « Ligue d'athlétisme des Hauts-de-France »,...

LES TRANSACTIONS EN CHIFFRES

Acquisitions en 2019

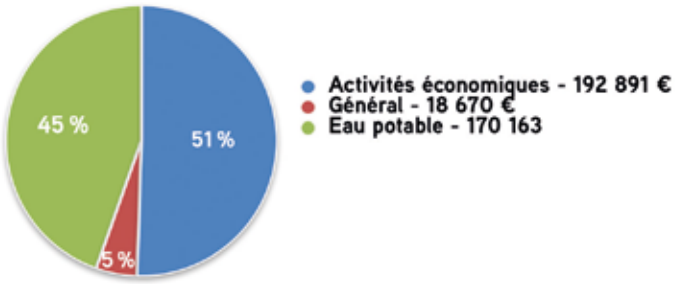
Montant total des acquisitions : 291 575 €.



Cessions en 2019

7 actes de vente ont été signés en 2019 :
- 3 au bénéfice d'activités économiques
- 1 cession d'ouvrages d'eau potable
- 3 au profit de particuliers.

Ces cessions représentent une recette de 381 724 €.



PERSPECTIVES 2020

Le service poursuit sa réflexion sur la mise en place d'un Schéma Directeur du Patrimoine et sur la revalorisation des tarifs d'occupation du domaine public.

En parallèle, un travail conjoint avec la SAFER sur la finalisation des redistributions foncières sur le secteur Nord-est de l'agglomération est en cours.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

FINANCES

La Direction des Finances se compose de 13 agents et l'activité est répartie sur 2 services :
• la coordination budgétaire
• l'exécution budgétaire et qualité comptable.

Au niveau comptable, l'activité de la Direction transparait notamment dans les statistiques relatives au nombre de mandats et titres émis au cours de l'exercice :
• mandats : 9534
• titres : 2404

En lien avec la généralisation de la dématérialisation des factures et des pièces justificatives de la dépense, **le délai moyen global de paiement s'est encore amélioré en 2019, s'établissant à 30,18 jours** (contre 32 jours en moyenne en 2018), le délai réglementaire étant de 30 jours.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉE*

**La présentation consolidée des résultats financiers s'entend en ajoutant les résultats des budgets annexes qualifiés de service public administratif (action économique, port fluvial de Harnes, développement numérique) et les budgets annexes industriels et commerciaux (assainissement, eau potable, crématorium, service public d'assainissement non collectif) au budget principal. Il est précisé que, compte tenu de leur nature particulière et de la comptabilité de stock qui leur est appliquée, les opérations d'aménagements de zones sont analysées en investissement bien que les écritures comptables réelles figurent en fonctionnement.*

Présentation générale de l'exercice 2019

UNE MASSE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉE DE 202,2 M€ EN 2019

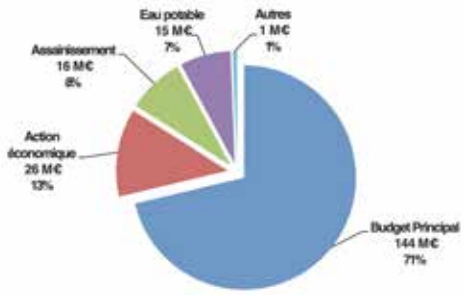
La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin gère 8 budgets (1 principal et 7 annexes) qui s'élèvent en dépenses consolidées à 202,2 M€ en 2019, contre 180,2 M€ en 2018 (+22 M€). Cette progression est liée à une hausse des dépenses d'équipement réalisées en 2019 (+13,5 M€ pour atteindre 56,4 M€) et à une évolution des dépenses de gestion (+8,6 M€), alors que l'annuité de la dette (charges financières + amortissement du capital) est stable de 2018 à 2019, représentant 9,4% des dépenses totales.

Budgets consolidés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018	
				En M€	En%
MASSE BUDGETAIRES CONSOLIDEES Dépenses réelles	180,5 M€	180,2 M€	202,2 M€	+22,0 M€	+12,2%
Dépenses de gestion	118,0 M€	118,2 M€	126,8 M€	+8,6 M€	+7,3%
Frais financiers nets	6,8 M€	6,5 M€	6,1 M€	-0,4 M€	-5,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	124,8 M€	124,7 M€	132,9 M€	+8,2 M€	+6,6%
Dépenses d'équipement	43,5 M€	42,9 M€	56,4 M€	+13,5 M€	+31,4%
Remboursement du capital de la dette	12,1 M€	12,6 M€	12,9 M€	+0,4 M€	+2,8%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55,7 M€	55,5 M€	69,3 M€	+13,8 M€	+24,9%

Les dépenses de fonctionnement représentent 65,7% des dépenses en 2019, contre 69,2% en 2018. Les frais financiers représentent 4,6% des dépenses de fonctionnement et diminuent de 2018 à 2019, passant de 6,5 M€ à 6,1 M€ (-5,7%).
L' année 2019 se caractérise par un pic en dépenses d' équipement réalisées (56,4 M€ contre 42,9 M€ en 2018 et 43,5 M€ en 2017).

RÉPARTITION DES MASSES BUDGÉTAIRES ENTRE BUDGETS

Répartition des dépenses par budget



Le budget principal porte 71% des dépenses. Il est en augmentation de +10,3 M€ par rapport à 2018, cette hausse étant essentiellement liée à la progression des dépenses de gestion.
Le budget action économique porte quant à lui la principale hausse de dépenses d'équipement (+8,9M€), plusieurs projets arrivant à leur terme (réhabilitation de la salle des machines du 11/19, bâtiment tertiaire Sirius quartier des gares, pôle numérique culturel).
Les dépenses d'investissement réalisées augmentent également sur les budgets eau (+3,9 M€ soit +49,8%) et assainissement (+1,6 M€ soit +16,6%).

Répartition des dépenses par budget

Budgets consolidés en M€	CA 2018	CA 2019	Evolution	
			En M€	En%
Budget Principal	133,5 M€	143,8 M€	10,3 M€	+7,7%
Fonctionnement	111,8 M€	121,2 M€	9,4 M€	+8,4%
Investissement	21,6 M€	22,6 M€	1,0 M€	+4,4%
Action économique	16,9 M€	25,5 M€	8,6 M€	+50,9%
Fonctionnement	3,3 M€	3,0 M€	-0,3 M€	-9,6%
Investissement	13,6 M€	22,5 M€	8,9 M€	+65,7%
Assainissement	16,4 M€	16,5 M€	0,1 M€	+0,5%
Fonctionnement	6,5 M€	4,9 M€	-1,6 M€	-24,1%
Investissement	9,9 M€	11,6 M€	1,6 M€	+16,6%
Eau potable	10,3 M€	14,7 M€	4,5 M€	+43,7%
Fonctionnement	2,5 M€	3,1 M€	0,6 M€	+25,1%
Investissement	7,8 M€	11,6 M€	3,9 M€	+49,8%
Autres*	3,2 M€	1,7 M€	-1,5 M€	-46,8%
Fonctionnement	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	+15,0%
Investissement	2,6 M€	1,0 M€	-1,6 M€	-61,3%
TOUS BUDGETS CONSOLIDES	180,2 M€	202,2 M€	22,0 M€	+12,2%
Fonctionnement	124,7 M€	132,9 M€	8,2 M€	+6,6%
Investissement	55,5 M€	69,3 M€	13,8 M€	+24,9%

**Budgets Développement numérique, Port fluvial de Harnes, Crématorium, SPNC*

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

LES RÉSULTATS COMPTABLES 2019

De façon consolidée, la CALL termine l'exercice budgétaire 2019 avec un résultat brut de clôture excédentaire de 11,56 M€, contre 36,8 M€ en 2018 et 53 M€ en 2017. Le résultat net, avec intégration des restes à réaliser, s'établit à 11,98 M€ (30,9 M€ en 2018).
Cette diminution de l'excédent de clôture résulte du choix de la CALL d'utiliser ses réserves pour financer ses investissements, en limitant le recours à l'emprunt afin de minimiser les frais financiers.

	Budget Consolidé (Budget Principal+Budgets Annexes	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2018 (R002)	3 213 079,85	6 606 095,20	9 819 175,05
B	Affectation résultat 2018 (1068)	0,00	47 579 536,49	47 579 536,49
C	Recettes de l'exercice 2019	167 717 346,28	34 885 105,81	202 602 452,09
D=A+B+C	*Total recettes 2019*	*170 930 426,13*	*89 070 737,50*	*260 001 163,63*
E	Dépenses de l'exercice 2019	149 139 384,79	78 759 987,39	227 899 372,18
F	Report résultat 2018 (D001)	0,00	20 544 506,72	20 544 506,72
G=E+F	*Total dépenses 2019*	*149 139 384,79*	*99 304 494,11*	*248 443 878,90*
H=D-G	Résultat brut de clôture de l'exercice 2019	21 791 041,34	-10 233 756,61	11 557 284,73
	Restes à réaliser			
I	Recettes	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
J	Dépenses	1 157 746,85	418 008,63	1 575 755,48
K=J-I	Solde	1 157 746,85	-1 581 991,37	-424 244,52
L=H-K	Résultat net de clôture de l'exercice 2019	20 633 294,49	-8 651 765,24	11 981 529,25

Les résultats 2019 seront affectés à l'exercice 2020 lors du budget supplémentaire.

Par budget, les résultats comptables sont les suivants :

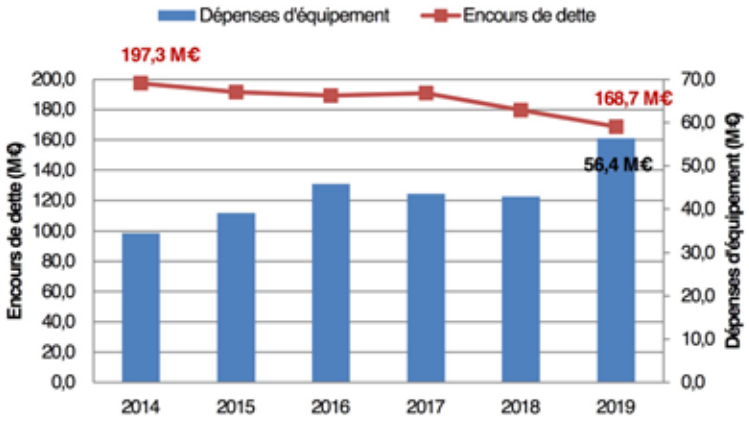
En M€	Budget Principal	Budget Action éco.	Budget Dév. Num	Budget Port fluvial	Budget Assainissement	Budget Eau	Budget Crématorium	Budget SPANC
Résultat de fonctionnement 2019	6,78	4,07	0,28	-0,08	2,64	4,88	0,02	-0,01
Résultats antérieurs reportés	1,21	0,00	1,38	0,10	0,10	0,10	0,20	0,12
Résultat brut de fonctionnement cumulé	7,99	4,07	1,66	0,02	2,74	4,98	0,22	0,10
Solde des restes à réaliser en fonctionnement	0,88	0,21	0,00	0,00	0,04	0,02	0,00	0,00
Résultat d'investissement 2019	14,40	-12,67	-0,27	0,03	3,77	-2,01	0,46	0,00
Résultats antérieurs reportés	3,21	-11,81	1,37	0,39	-5,51	-3,23	1,64	0,00
Résultat brut d'investissement cumulé	17,61	-24,48	1,10	0,42	-1,74	-5,24	2,10	0,00
Solde des restes à réaliser en investissement	0,34	0,07	0,01	0,00	0,00	-2,00	0,00	0,00
Résultat brut de clôture	**25,60**	**-20,41**	**2,76**	**0,44**	**1,00**	**-0,26**	**2,32**	**0,10**
Résultat net de clôture	24,38	-20,68	2,75	0,44	0,96	1,72	2,32	0,10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2019

Les équilibres financiers

En 2019, la CALL se désendette pour la seconde année consécutive, alors que le niveau des dépenses d'équipement réalisées progresse (56,4 M€ en 2019 contre 42,9 M€ en 2018). L'encours de dette consolidé passe de 179,6 M€ fin 2018 à 168,7 M€ fin 2019 (-6,07%). Il était de 197,3 M€ en 2014.

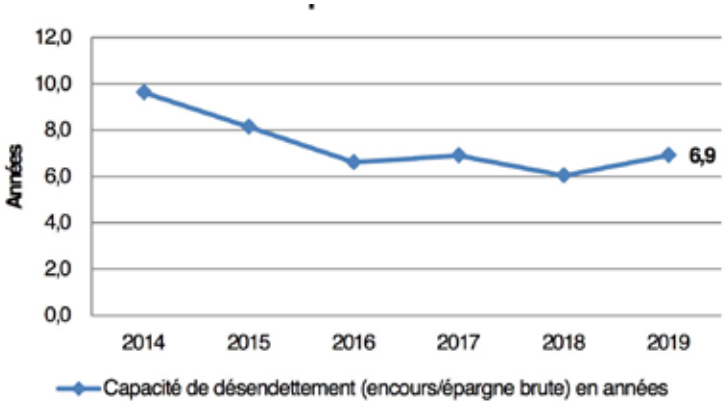


L'encours de dette se répartit principalement entre le budget principal (63,6M€), le budget assainissement (59,3 M€), le budget eau potable (21,5M€) et le budget action économique (23,5M€).
Fin 2019, la CALL est en capacité de rembourser sa dette à partir de l'épargne brute dégagée en 6,9 années, pour un un seuil d'alerte communément admis de 10 ans.

Montant (M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours consolidé au 31/12	197,3	191,5	189,2	190,8	179,6	168,7
Epargne brute	20,5	23,5	28,6	27,6	29,7	24,4
Capacité de désendettement (en années)	**9,6**	**8,1**	**6,6**	**6,9**	**6,0**	**6,9**

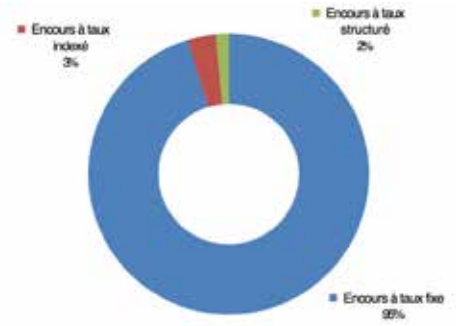
Malgré une légère hausse de 2018 à 2019, **la capacité de désendettement de la CALL fin 2019 reste bien inférieure à son niveau de 2014.**

Evolution de la capacité de désendettement



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

La dette de la communauté d'agglomération est saine, avec une absence d'emprunts toxiques. Elle est très majoritairement constituée d'emprunts à taux fixe, prémunissant la collectivité en cas de hausse des taux.



Section de fonctionnement

ÉVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

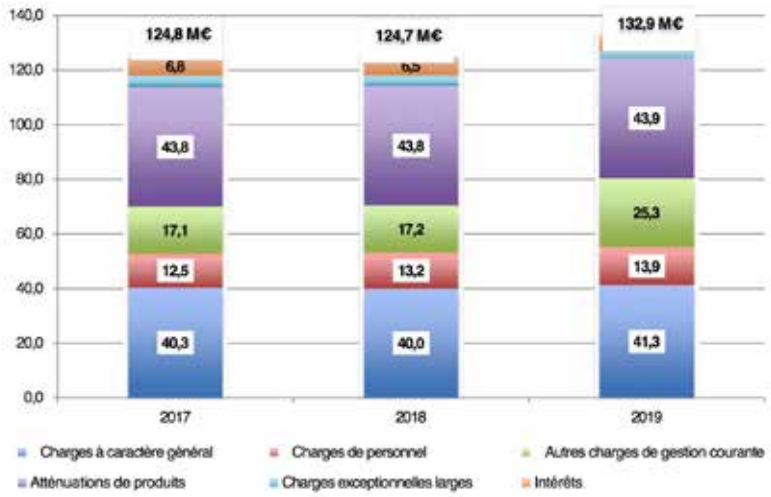
En moyenne, sur la période 2014-2019, **les charges de fonctionnement hors dette ont progressé de +1,8% par an** avec une évolution plus marquée en fin de période (+7,3% de 2018 à 2019), au même rythme moyen que les produits de fonctionnement (+1,8% par an en moyenne et +1,9% de 2018 à 2019).

Chaîne de l'épargne

Montant (M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fonct. courant	143,8	144,5	150,8	152,1	153,4	155,1
- Charges fonct. courant	110,1	110,2	111,7	113,7	114,2	124,2
=EXCEDENT BRUT COURANT	33,7	34,2	39,1	38,3	39,2	30,8
+ Produits exceptionnels larges	0,4	1,4	1,8	0,3	1,0	2,2
- Charges exceptionnelles larges	6,1	4,5	5,1	4,3	4,0	2,5
=EPARGNE DE GESTION	**28,0**	**31,1**	**35,8**	**34,4**	**36,3**	**30,5**
- Intérêts	7,5	7,5	7,2	6,8	6,5	6,1
=EPARGNE BRUTE	**20,5**	**23,5**	**28,6**	**27,6**	**29,7**	**24,4**
- Capital	11,2	11,5	11,8	12,1	12,6	12,9
=EPARGNE NETTE	**9,3**	**12,0**	**16,8**	**15,5**	**17,2**	**11,5**

La hausse des charges de fonctionnement courant en 2019 est essentiellement liée à l'augmentation de la participation versée au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (+4,37 M€ pour un total de 6,42 M€ en 2019, parmi les « autres charges de gestion courante »).

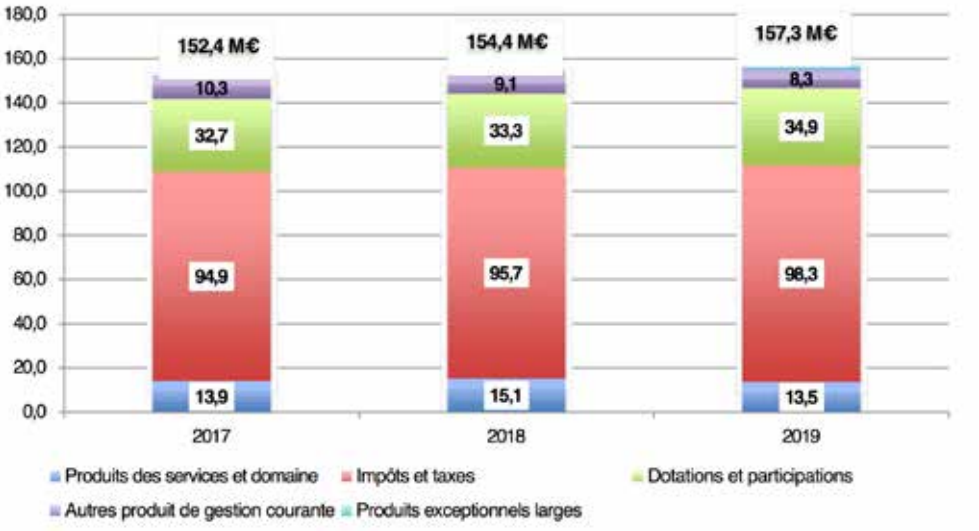
Evolution des dépenses de fonctionnement 2017 - 2019



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

On observe en 2019 une légère réduction des intérêts de la dette (-5,7%).
Les reversements aux communes, qui représentent 33% des dépenses de fonctionnement (43,9 M€), sont stables.
Représentant 78% des charges à caractère général consolidées (mais 85% du budget principal), les dépenses pour les contrats de gestion et de valorisation des déchets progressent de +7,16% en 2019 (+2,16M€). La masse salariale augmente de 4,8% de 2018 à 2019, cette évolution étant la traduction de la volonté de la CALL de renforcer ses moyens humains, nécessaires à la conduite des projets communautaires.
L'évolution des recettes de fonctionnement (+1,9% de 2018 à 2019 contre +1,3% de 2017 à 2018) est liée à la progression du produit des impôts et taxes (+2,7%) et à l'évolution du niveau de dotations, compensations et subventions d'exploitations (+4,9%), malgré une diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (-1,8%).
Le produit des impôts et taxes représente 62,5% des produits de fonctionnement en 2019 alors que les dotations et compensations représentent 22,2%.

Evolution des recettes de fonctionnement 2014 - 2019



Les recettes de fonctionnement sont tirées à la hausse par la dynamique économique du territoire. **En valeur, l'évolution des recettes fiscales (+2,6 M€) est principalement liée à la hausse du produit des impôts ménages (+0,8 M€) et de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (+0,9 M€), à taux d'imposition inchangés.**

Compostion des recettes de fonctionnement

En M€	2017	2018	Evol. 2018/17	2019	Evol. 2019/18
Impôts et taxes (chap. 73)	**94,9**	**95,7**	*0,9%*	**98,3**	*2,7%*
Contributions directes	**62,1**	**62,6**	*0,9%*	**64,8**	*3,5%*
Impôts ménages	32,2	32,7	*1,6%*	33,5	*2,5%*
CFE	16,2	16,7	*3,0%*	16,8	*0,6%*
CVAE	8,9	9,1	*2,0%*	10,0	*9,5%*
IFER	0,8	0,8	*4,4%*	0,9	*11,4%*
TA FNB	0,3	0,3	*1,9%*	0,3	*1,0%*
TASCOM	2,7	2,5	*-6,5%*	2,6	*4,2%*
Rôles supplémentaires	1,1	0,6	*-42,4%*	0,8	*30,2%*
Attribution de compensation reçue	0,3	0,3	*0,0%*	0,3	*0,0%*
Reversements conventionnels reçus (DSC)	9,2	9,2	*0,0%*	9,2	*0,0%*
TEOM	10,5	10,8	*2,6%*	11,1	*2,7%*
Reversement FNGIR	10,0	10,0	*-0,1%*	10,0	*0,1%*
Attribution FPIC	2,8	2,8	*1,2%*	2,8	*-0,6%*
Taxe de séjour	0,0	0,0		0,1	

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Le financement des investissements

En 2019, les 56,4 M€ de dépenses d'investissement hors dette réalisées ont été financés de manière saine. **En effet, pour la seconde année consécutive, le recours à l'emprunt a été très limité (1,95 M€ en 2019 sur le budget annexe assainissement).** Ces dépenses ont été financées à 20,3% par l'épargne nette, à 44,9% par les excédents capitalisés, à 16,2% par des subventions et à 3,5% par de l'emprunt.
L'excédent de clôture passe ainsi de 34,9 M€ fin 2018 à 11,5 M€ fin 2019. Outre le financement des investissements, les réserves ont été affectées au désendettement de la communauté d'agglomération.

Financement de l'investissement

Montant (M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'investissement hors dette	34,5	39,2	45,8	43,5	42,9	56,4
Financement des investissements	**40,5**	**36,5**	**63,4**	**48,5**	**26,7**	**31,1**
Epargne nette	9,3	12,0	16,8	15,5	17,2	11,5
Ressources propres d'inv. (RPI)	6,6	13,5	30,5	17,1	3,4	6,8
Fonds affectés	0,0	0,0	5,8	2,0	1,6	1,6
Subventions	12,7	6,4	0,9	0,5	4,0	9,1
Emprunt	**12,0**	**4,3**	**9,4**	**13,5**	**0,5**	**2,0**
Variation de l'excédent global	**6,0**	**-2,8**	**17,5**	**5,0**	**-16,2**	**-25,3**

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent global de clôture (EGC)	33,4	30,5	48,0	53,0	34,9	11,5

Les réalisations qui ont marqué l'année 2019

Sur les budgets eau potable et assainissement, 23,2 M€ ont été réalisés en dépenses d'investissements, et principalement pour les opérations suivantes :

EAUPOTABLE Programmes	Cumul réalisé au 31/12/2019 (en K€)	dont réalisé 2019 (en K€)
RESERVOIRS INTERCONNEXION	11 676	7 106
TRAVAUX NEUFS	7 402	1 892
OPERATIONS DE MAINTENANCE	1 645	802

ASSAINISSEMENT Programmes	Cumul réalisé au 31/12/2019 (en K€)	dont réalisé 2019 (en K€)
TRAVAUX NEUFS	12 232	7 035
OPERATIONS DE MAINTENANCE	2 110	841
LUTTE CONTRE INONDATIONS	1 696	359

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Sur le budget principal, 22,6 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées, parmi lesquelles :

Programme	Opération	Cumul réalisé au 31/12/2019 (en K€)	dont réalisé 2019 (en K€)
SCHEMA CHAINE DES PARCS		8 225	5 562
	ETUDES ET TRAVAUX PARC SOUCHEZ AVAL	5 518	3 489
	ETUDES ET TRAVAUX PARC CENTRALITE	2 708	2 073
SUBVENTIONS AIDES A LA PIERRE PARC PRIVE		3 599	1 573
TRVX AMGT MEMOIRE DE SOUCHEZ		1 458	1 319
ACQ. CONTENEURS DECHETS MENAG.		1 125	974
SUBV AIDE A LA PIERRE PARC PUBLIC		2 737	936
TRAVAUX NEUFS		753	681
	BATIMENT VILLE DE LIMOGES	753	681
HORS PROGRAMME		0	669
	AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE BILLY MONTIGNY	0	225
OPERATIONS DE MAINTENANCE		975	417
GEMAPI INVESTISSEMENT		313	313
TRVX DEFENSE CONTRE L'INCENDIE		586	309
AIDES AUX ENTREPRISES		225	225
	AVANCES REMBOURSABLES	200	200
	AIDES AUX ENTREPRISES	25	25
SUBV FONDS RENOUV. URBAIN		476	195
TRAVAUX AMENAGEMENTS TRAMES VERTE & BLEUE		1 318	186
TRAVAUX DECHETTERIES		1 232	140
SUBVENTIONS PRECARITE ENERGETIQUE		199	130

Sur le budget action économique, sur un total de 22,5 M€ de dépenses d'investissement réalisées, les principales opérations d'investissement réalisées sont les suivantes :

Programme	Operation	Cumul réalisé au 31/12/2019 (en K€)	dont réalisé 2019 (en K€)
TRAVAUX NEUFS		12 209	7 289
	BATIMENT SIRIUS TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	6 959	4 524
	REH. SALLE DES MACHINES 11/19	4 914	2 690
TRAVAUX VRD ACTION ECO		6 036	2 921
	PA LA RENARDIERE TRVX VRD	1 366	1 104
	TRAVAUX RESTRUCTURATION DES CHAUSSEES	779	779
	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PARCS D'ACT	624	624
	VIABILISATION QUADRAPARC II	464	254
	ETUDES NOUVEAUX PARCS	54	54
	MUR DE SOUTENEMENT ZI DES ALOUETTES	90	46
	REQUALIFICATION PAYSAGERE SITE 11/19	36	36
ZAC CENTRALITE HORS STOCK		2 226	2 226
	TRANSFERT ZAC CENTRALITE VILLE DE LENS	2 000	2 000
	SECTEUR BOLLAERT	226	226
POLE NUMERIQUE CULTUREL		4 973	1 942

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



HABITAT
POLITIQUE DE LA VILLE
NPNRU & ERBM

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

HABITAT

PARC PUBLIC / PARC PRIVÉ

Dans le cadre de la déclinaison du Projet de Territoire, la Direction Politique de la Ville Habitat a vu le service Habitat se renforcer courant 2019 avec l'intégration de nouveaux collaborateurs mobilisés sur les missions de responsable de l'habitat privé (suite à départ), d'instruction des Permis de Louer, d'animation de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et de suivi de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et plus largement du peuplement.

Dans le cadre de la compétence « Equilibre Social de l'Habitat » adoptée à l'occasion du conseil communautaire d'octobre 2018, la CIA a été officiellement signée lors d'une séance protocolaire dédiée à l'été 2019. Issue de la Loi Egalité et Citoyenneté, elle pose un socle et surtout quantifie des objectifs en matière d'équilibre ou de rééquilibrage de peuplement à l'échelle intercommunale mais aussi à l'échelle infra-communale. Des objectifs intermédiaires collant à la réalité territoriale au cours de la période 2018-2020 ont été fixés afin d'atteindre à terme les références nationales. Par ailleurs des diagnostics de peuplement ont également été réalisés à l'échelle des cités minières retenues au titre de l'ERBM à partir desquels pourront être projetées des perspectives partagées en la matière avec les villes.

488 nouveaux logements sociaux

Délégataire des aides à la pierre, la CALL a accompagné 7 opérateurs à hauteur de 676 902 € pour des opérations de logements locatifs sociaux déclinées sur 10 communes totalisant 488 logements sociaux dont 102 très sociaux et 53 en accession sociale à la propriété.
La rénovation des cités minières dans le cadre de l'ERBM a mobilisé quant à elle 5 248 000 € de financements dont 2 134 000 € de subventions émanant de la CALL dans le cadre de la réhabilitation de 346 logements menée par Maisons & Cités et SIA Habitat répartis dans 3 cités sises sur les communes de Bully-les-Mines / Grenay, Lens et Liévin.

LA GESTION DES AIDES DE L'ANAH

En 2019, 1081 propriétaires ont été accompagnés en matière de rénovation (dont 1059 propriétaires occupants et 22 propriétaires bailleurs) pour un gain énergétique en moyenne de 32 % après travaux dans le cadre d'une enveloppe mobilisée par l'ANAH de 3,4 millions d'euros à l'échelle du territoire. En complément de ces subventions et de celles de la Région des Hauts-de-France, la CALL verse également (sous critères d'éligibilité) des aides financières pouvant aller jusqu'à 20% du montant HT des travaux subventionnables qui ont atteint un montant de 857 747 €. En fin d'année a été lancée une consultation pour la mise en œuvre d'un nouveau PIG en faveur de la lutte contre la « Précarité énergétique et l'habitat indigne » dont la mise en œuvre sera effective courant 2020. Parallèlement de nouveaux partenariats ont été formalisés (la Poste, Action Logement…) afin de mailler la stratégie d'intervention au niveau de l'habitat privé. Dans le cadre de l'ERBM et du dispositif Action Cœur de Ville a été engagée une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur les centres villes de Lens, Liévin et Harnes ayant ainsi dressé un diagnostic de l'habitat privé (vacance des logements, habitat dégradé, copropriétés…) et définit le périmètre d'intervention à venir.

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Arrivé à son terme fin mai 2018, le Programme d'Intérêt Général (PIG) dédié à la précarité énergétique, à l'habitat indigne et à la perte d'autonomie a fait l'objet d'une évaluation qui invite à relancer ce dispositif mais en le faisant évoluer notamment dans les modalités de fixation des objectifs et de suivi. L'achèvement de la phase de diagnostic par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) dans la perspective de l'OPAH RU va donner lieu à l'engagement de l'étude pré opérationnelle sur les communes de Lens, Liévin et Harnes.
Le dispositif Action Cœur de Ville est entré dans sa phase opérationnelle avec un déploiement accompagné par la CALL sur les villes de Lens et de Liévin.

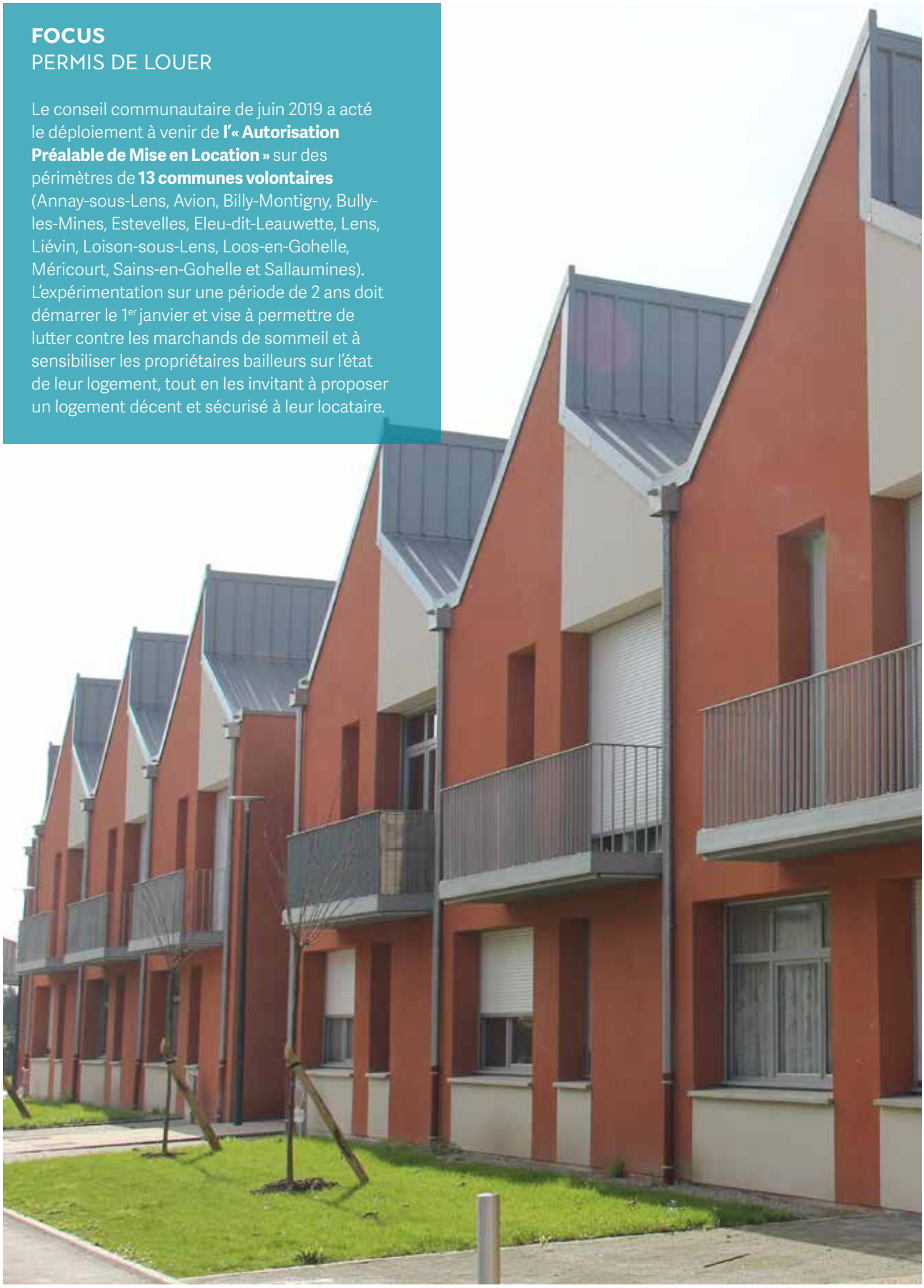
LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Document de référence et de planification, après avoir fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2018, le Programme Local de l'Habitat poursuit sa déclinaison parallèlement à l'engagement des travaux pour la consolidation de sa 3ème version qui concernera la période 2021 / 2026. A ainsi été impulsée une dynamique partenariale prenant la forme des « Petits Déjeuners de l'Habitat » associant les techniciens des communes et l'ensemble des partenaires à des échanges mensuels portant sur des thématiques d'actualité. A noter également l'organisation à destination des DGS des villes concernées par des opérations ERBM du 1er triennal, de visites sur les sites pilotes de Pecquencourt et Dourges afin de partager autour de ces expériences, démarche qui sera de nouveau proposée en 2020 aux communes concernées par les prochaines phases de travaux. Aux fins de mobiliser les opérateurs sur les enjeux du territoire, un appel à projets a été initié afin d'accompagner des projets innovants destinés à des publics spécifiques pour lesquels l'offre mérite d'être renforcée. Le bailleur Maisons & Cités s'est ainsi vu octroyer dans ce cadre une subvention de 40 000 € pour un projet de domicile partagé sur la commune de Méricourt.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

FOCUS
PERMIS DE LOUER

Le conseil communautaire de juin 2019 a acté le déploiement à venir de **l'« Autorisation Préalable de Mise en Location »** sur des périmètres de **13 communes volontaires** (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Estevelles, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle et Sallaumines). L'expérimentation sur une période de 2 ans doit démarrer le 1er janvier et vise à permettre de lutter contre les marchands de sommeil et à sensibiliser les propriétaires bailleurs sur l'état de leur logement, tout en les invitant à proposer un logement décent et sécurisé à leur locataire.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

POLITIQUE DE LA VILLE

UNE POLITIQUE DE COHÉSION URBAINE ET SOCIALE EN FAVEUR DES QUARTIERS LES PLUS DÉFAVORISÉS

La Politique de la Ville est une composante très importante de l'action publique sur le territoire de la CALL puisque 19 des 36 communes sont concernées par la géographie prioritaire, intégrant **21 quartiers prioritaires** au total et représentant environ **56 000 habitants** (25% de la population).

LE PLUS IMPORTANT CONTRAT DE VILLE DU DÉPARTEMENT

La programmation 2019 a enregistré **216 projets** pour un montant total de près de **4 millions d'euros.** 2 206 000 € de financements ont été mobilisés : 1 769 451 € par l'Etat, 553 634 € par la Région, 1 377 000 € par les communes et 166 800 € par le Département. La CALL a quant à elle attribué près de 200 000 € de subventions. Ces chiffres font du Contrat de Ville communautaire le plus important du Département et le situe en deuxième position après la Métropole Européenne de Lille à l'échelle régionale.

La signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques en 2019

L'année 2019 a été marquée par la prorogation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022. S'appuyant sur le rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville rédigé en juin 2019, le président a signé en octobre 2019 un protocole qui met en exergue **14 engagements** de l'Etat et de la CALL, venant ainsi réaffirmer voire renforcer les objectifs du Contrat de Ville.

Un engagement historique au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD)

La MJD a pour vocation d'assurer une présence judiciaire de proximité, mais aussi de développer et de favoriser l'accès aux droits et l'aide aux victimes. La CALL met à disposition deux collaboratrices assurant des missions d'accueil et d' assistance du Greffier. En 2019, **14 163 personnes ont été reçues** dont près de la moitié d'entre elles pour des questions liées à l'accès aux droits.

Au cœur de la vie sociale, culturelle et citoyenne des habitants des QPV, des associations soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville

A en juger par la nécessité et la qualité des actions qu'elles développent dans les QPV, les associations occupent une place fondamentale au sein de la Politique de la Ville. La CALL a ainsi soutenu **de nombreuses associations en 2019** comme le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), France Victime 62, SOLFA (SOLidarité Femmes Accueil), 9 de Cœur, APSA Fil d'Ariane, Unis Cités, Emergences 62, Secours Populaire, UFOLEP, AM2C, Concert de Poche … pour un montant total de **plus de 100 000 euros.**

Parmi ces associations « Planète Sciences » a reçu une aide de 7 500 € en lien avec le **22ème Village des Sciences** organisé par la CALL qui a remporté un vif succès avec 1 500 visiteurs (950 particuliers et 550 élèves).

L'agglomération a aussi renouvelé ses initiatives autour de la **prévention routière.** Elle a organisé son **13ème « Challenge communautaire de prévention routière ».** Manifestation visant à sensibiliser les élèves de CM2 aux risques qu'ils encourent ou font courir aux autres par leur comportement à vélo. L'édition 2019 a rassemblé 117 jeunes des communes d'Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Méricourt, Meurchin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines et Wingles.

L'impulsion d'une dynamique territoriale autour des enjeux de santé à travers la mise en place d'un CLS (Contrat Local de Santé) et d'un ASV (Atelier Santé Ville)

Dans la continuité de son engagement au service de la santé de ses habitants, la Communauté d'agglomération s'est engagée en 2019 dans deux dispositifs contractuels au service d'une territorialisation concertée et négociée de l'action publique de santé :

- Le Contrat Local de Santé (CLS), signé le 25 septembre 2019 à l'échelle des 36 communes.
- L'Atelier Santé Ville (ASV), à l'échelle des 21 QPV, qui fait suite à une étude de faisabilité menée en 2019.

La CALL est aussi partie prenante du dispositif ARMS (Adultes Relais Médiateurs Santé), interface de proximité en lien avec le CLS et l'ASV. En l'espèce, elle a renouvelé le cofinancement en 2019 de trois postes pour un montant de **14 714 €** attribués à l'association Secours Populaire Français (deux postes) et à l'APSA à qui ils sont rattachés.

PERSPECTIVES 2020 POUR UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE RÉAFFIRMÉE

Dans la continuité de son engagement en faveur de la Cohésion Sociale la CALL a pour ambition en 2020 de :

- Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale
- Mettre en œuvre une formation-action des acteurs de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
- Redynamiser le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Initier un Plan de lutte contre les discriminations
- Appréhender la question de la mobilité dans les QPV

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

NPRU

La CALL, en tant que chef de file, assure le portage du projet de renouvellement urbain à l'échelle du territoire, et assume à ce titre le pilotage stratégique, fédère et coordonne le partenariat. Pour mener à bien ce rôle, la CALL dispose d'une ingénierie dédiée avec une direction de projet composée comme suit :
• 1 directeur de projet
• 2 chefs de projet : habitat/diversification et coordination sociale
• 1 coordinatrice administrative et financière

Une chargée de mission aménagement urbain faisait également partie du service pour un renfort ponctuel, son contrat s'est achevé mi-novembre. La directrice de projet est en poste depuis Mars 2019.

FAITS MARQUANTS

• **Déclaration d'engagement :** le 3 juin 2019 l'ANRU acte son engagement financier pour la partie de projet validée le 19 septembre 2018, soit un concours financier global de l'ANRU de 55,3 millions d'euros.

• **23-26 avril : Workshop sur le territoire du Bassin Minier** (sous l'égide du Ministère de la Cohésion des territoires / organisé par Euralens) impliquant les lauréats du palmarès des jeunes urbanistes. L'agence CONCORDE travaille sur le sujet de l'animation des friches au cœur du quartier 12-14 et soumet l'idée de développer un projet d'agriculture urbaine. La restitution du projet a lieu le 6 juin en atelier et le 10 juillet à la CALL en présence du président qui valide le fait de poursuivre la réflexion sur le sujet.

• **Comité d'engagement :** le 23 octobre 2019, les partenaires du projet de renouvellement urbain participent à un Comité National d'Engagement et sollicitent la validation d'un projet global, seul susceptible de permettre un renouvellement urbain en profondeur et durable. Les projets sur les quartiers du 12/14 à Lens et République à Avion n'ont pas été considérés dans leur globalité en première lecture, des arguments ont appuyé les opérations initialement rejetées et quelques amendements apportés pour consolider le programme. Le CNE a validé le projet, et transmis son avis le 03 décembre 2019, actant une participation financière globale de 64,5 millions d'euros, dont 57,3 M€ de subventions ANRU et 7,2 M€ de prêts bonifiés Action Logement.

• **L'année 2019 est aussi celle de la mise en œuvre effective du projet avec le démarrage du relogement des ménages pour la cité du 12/14 à Lens.** Pour Liévin, les relogements s'achèvent pour les immeubles Tivano, Pampero et Sirocco dont la démolition a été validée en pré-conventionné, une réunion d'information des locataires de la résidence Jean Lebas est organisée.

FOCUS

• **Requalification du patrimoine existant** tant sur le plan de la réhabilitation technique qu'en matière d'habitabilité : mise en place de séances de travail partenariales avec Maisons et Cités pour retravailler la qualité des logements et sensibilisation à la nécessité de développer des outils graphiques adaptés (3D) aux besoins de communication et marketing.
• **GUSP et concertation :** mise en place d'ateliers de concertation réguliers et mobilisation accrue pour solutionner les situations.

PERSPECTIVES 2020

La finalisation et validation par les partenaires et l'ANRU du projet de convention est l'objectif principal avant sa mise en signature.

La mise en œuvre opérationnelle du projet, engagée, devra se poursuivre avec les sujets suivants :
• l'accompagnement financier de la CALL dans les projets NPRU
• l'AMO CAJ qui concerne le projet ESS sur la cité du 12-14
• la réflexion sur le projet d'agriculture urbaine
• les missions d'AMO et études pré-opérationnelles concernant les opérations d'aménagement pour la cité du 12-14 et les conditions de mise en œuvre et de maitrise d'ouvrage pour les deux autres quartiers
• accompagner les partenaires sur le relogement des ménages, en lien avec la direction Habitat,
• actions de veille/alerte et formation-action avec le service Politique de la ville sur la GUSP
• le programme de concertation sur les trois quartiers
• la qualité des projets logement, l'habitabilité, l'attractivité des produits
• lancer la mission d'AMO relative aux produits en diversification
• accompagner les partenaires dans la montée en compétence et l'organisation à mettre en œuvre pour permettre de garantir la concrétisation du projet de renouvellement urbain dans les meilleures conditions possibles et conformément aux éléments contractualisés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

RENOUVELLEMENT DU BASSIN MINIER / E.R.B.M.

Le service ERBM s'efforce de garantir la dimension intégrée des opérations de rénovations prévues sur la période 2018/2028 en assurant le suivi des projets des bailleurs, vérifiant la cohérence des orientations urbaines avec les objectifs de renouvellement urbain et d'attractivité fixés par la CALL et les Villes.



FAITS MARQUANTS

Les études urbaines ont été lancées sur 8 des 10 opérations 2018/2020 : Cité 4 à Lens, Cité des Genettes à Liévin, Cité Bellevue Ancienne à Harnes, Cité 10 à Sains-en-Gohelle, Cités 4/11 et 5/12 à Sallaumines et Cité du Parc et de la Croisette à Méricourt.

Les 1ères opérations de réhabilitation des logements miniers initiées par les bailleurs sociaux ont également démarré pour 4 d'entre elles : Cité du Parc à Méricourt (SIA), Cité des Genettes à Liévin (SIA), Cité des Alouettes à Bully-les-Mines (Maisons et Cités) et l'Îlot Parmentier à Lens (Maisons et Cités).

Suite à une étude co-pilotée par la CALL et Maisons et Cités, **une nouvelle liste de cités minières (3500 logements) à prioriser pour 2021/2028** a été validée par les élus suite à l'organisation dans chaque commune concernée de revues de projets :

• **Phase 1 –** 2021/2023 : Cité de la Souchez à Angres / Cité Piérard à Méricourt et Billy-Montigny / Cité des Brebis à Bully-les-Mines et Mazingarbe / Cité du Transvaal à Fouquières-lez-Lens / Cité n°11 de Béthune à Grenay et Loos-en-Gohelle / Cité des Arbres et Cité 14 Est à Lens / Cité St-Albert, Cité 2-5 de Calonne, Cité Riaumont et Cité des Petits Bois à Liévin / Cité Anchin à Noyelles-sous-Lens / Cité 10 de Lens à Vendin-le-Vieil.

• **Phase 2 –** 2024/2026 : Cité du Bouvier à Avion / Cité n°2 de Béthune à Bully-les-Mines et Mazingarbe / Cité n°5 de Béthune à Grenay / Cité du Grand-Condé à Lens / Cité de la Plaine à Liévin / Cité 4/5 Sud à Méricourt.

FOCUS

Le financement des aménagements sur l'espace public : à l'exception du conseil départemental du Pas-de-Calais (20M€ sur 10 ans), aucun des partenaires de l'ERBM ne dispose de ligne budgétaire dédiée alors même que les villes ne sont dotées que de moyens limités et ne pourront donc supporter à elles seules le coût des aménagements préconisés par les études urbaines.

PERSPECTIVES 2020

Il conviendra de valider collectivement les schémas directeurs de requalification des cités 2018/2020 afin d'identifier les priorités d'intervention ainsi que les besoins en financement induits.

En parallèle, un travail avec les villes et les bailleurs sociaux sera engagé afin de définir de manière partenariale le programme de réhabilitation des logements. La démarche concernant la définition d'une stratégie de peuplement partagée par les partenaires concernés sera poursuivie. Afin de garantir la dimension intégrée des opérations, des actions seront développées auprès des bailleurs sociaux possédant du patrimoine non minier ainsi qu'auprès des propriétaires privés.

Concernant les cités 2021/2023, l'objectif sera de lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents afin de sélectionner les futurs groupements en charge des études urbaines. Ces derniers feront l'objet d'une co-rédaction ville/CALL. Les premiers marchés subséquents seront lancés en 2019.

L'objectif sera également de proposer à la future gouvernance de la CALL, une évolution dans la structuration de l'ERBM à l'échelle de la CALL à travers l'instauration de nouvelles instances ainsi que de nouveaux dispositifs d'accompagnements dans le cadre des opérations de rénovation des cités (friches/dents creuses, participation citoyenne, expérimentation...).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

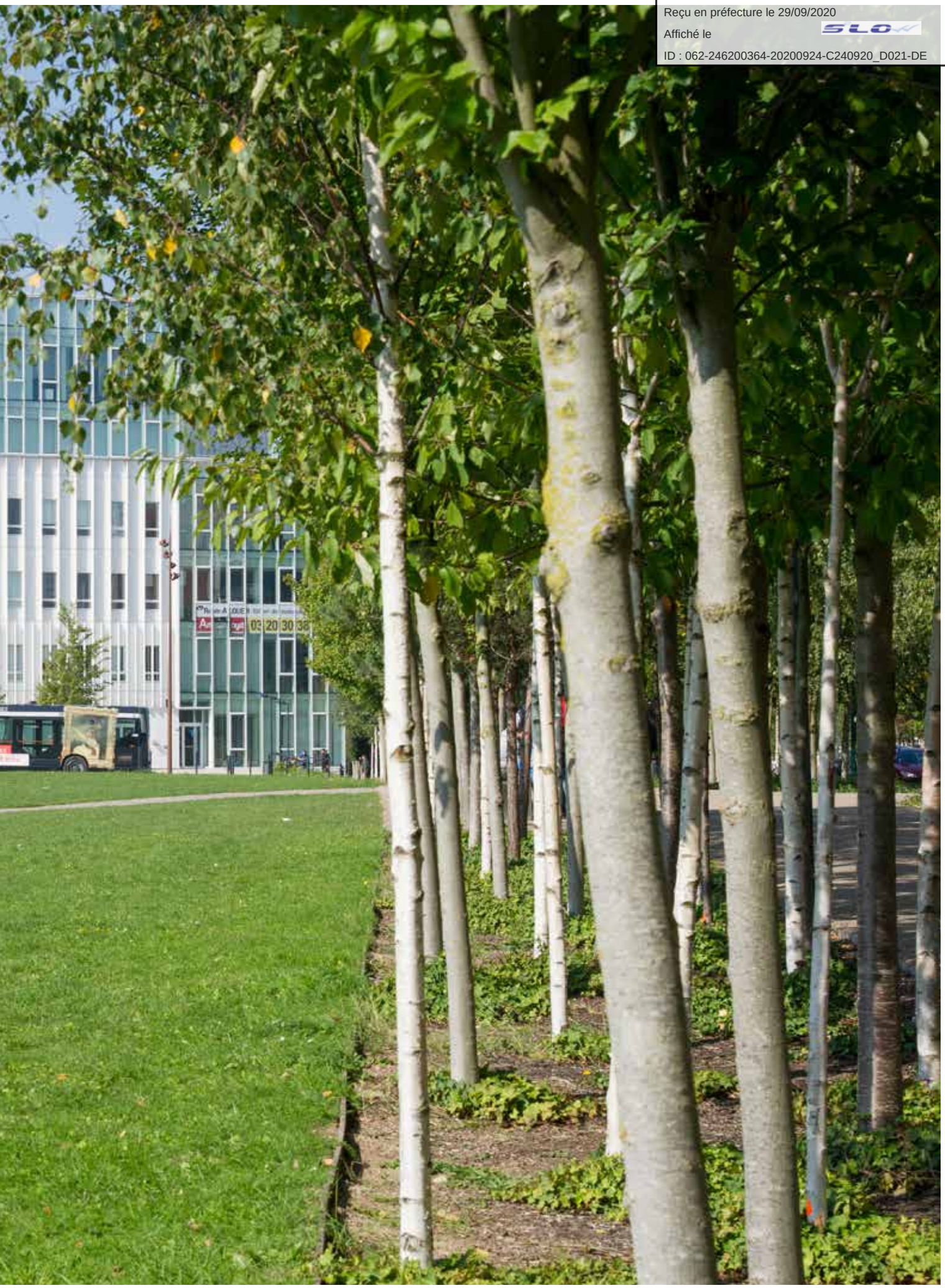


Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



GRANDS PROJETS
AMÉNAGEMENT
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

GRANDS PROJETS & CENTRALITÉ

L'activité du service Grands Projets - Centralité s'articule autour deux grandes thématiques.

La coordination et suivi de l'aménagement des grands projets et des sites urbains à enjeux communautaires

- Développement et mise en valeur du site 11/19,
- Développement de Vivalley Campus – dont programme immobilier pour le cluster Vivalley
- Coordination de la démarche Euralens autour du Louvre-Lens,
- Aménagement du Parc Centralité,
- Accompagnement de l'implantation du Centre de Conservation du Louvre à Liévin,
- Conduite des travaux d'accessibilité au nouvel hôpital de Lens,
- Renforcement de la centralité à travers le développement de programmes tertiaires sur le quartier des gares
- Reconversion des friches industrielles (Noroxo, Trefileurope) et urbaines (Jean Jaurès, Mistigriff,...) ;
- La poursuite du développement de la ZAC Centralité et de la mise en œuvre de ses différents secteurs (Parmentier, Quartier des Gares, Zins Garin, Bollaert...)

L'aménagement de l'espace économique, à savoir la création et l'extension des parcs d'activités

- Extension de la zone industrielle de l'Alouette à Bully-les-Mines et Liévin,
- Extension de la zone industrielle des 14 à Avion,
- Extension du parc d'activités Quadraparc à Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle,
- Extension du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes
- Suivi des contrats de concession d'aménagement.

FAITS MARQUANTS

MISE EN VALEUR DU SITE 11/19 – SECTEUR NORD A21

Vitrine de la turbine de l'éco-transition, la base du 11/19 est le centre géographique et thématique du Schéma Directeur du secteur Nord A21, bordant l'A21 depuis les PA de Quadraparc / Alouette à l'Ouest jusqu'au site du futur Hôpital. 2019 a été l'année de démarrage de cette étude de 226 000 € HT, conduite par l'agence LAQ et ses partenaires et a permis d'établir un premier diagnostic. Afin d'accompagner le développement de la base du 11/19, la CALL prévoit en 2020 de réaliser un parking paysager à son entrée historique.

DÉVELOPPEMENT DE VIVALLEY CAMPUS

Auparavant dénommé Pôle d'Excellence Sportif, ce secteur géographique est centré sur l'Arena Stade Couvert. Les nombreux équipements scolaires et sportifs le composant renforcent sa vocation « Sport, Santé, Bien être ». Afin de faire émerger un véritable « esprit campus », la CALL a engagé deux types de réflexion : une sur l'aménagement urbain, avec le lancement d'une consultation pour une étude sur l'accessibilité et la signalétique (29 900 € HT), et une sur la gouvernance du campus, par la recherche de synergies et de mutualisation des usages, équipements et services entre les instances présentes sur le site.

Au sein de projet urbain, la question du programme immobilier Vivalley reste toujours d'actualité.
Une délibération a été prise en septembre 2019 par la CALL afin de pouvoir notamment reprendre le projet en maîtrise d'ouvrage directe en cas de manquement du promoteur (Eiffage) et de l'investisseur (Caisse des Dépôts).

ACCESSIBILITÉ AU NOUVEL HÔPITAL DE LENS

Projet phare du territoire, le nouvel hôpital de Lens a vu en 2019 une année d'étude de maîtrise d'œuvre. Le DCE des travaux d'accessibilité, réalisé en groupement de commande entre le Centre Hospitalier et la CALL, a été finalisé au second semestre, afin de permettre l'attribution des travaux en mars 2020 et le démarrage effectif du chantier à la fin du printemps.
Montant estimatif des travaux : 2 400 000 €HT.

EXTENSION DE LA ZAC QUADRAPARC

L'extension de la ZAC concerne trois unités foncières distinctes (9ha, 10ha et 40 ha). Le diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé sur les deux premières. Sur la troisième emprise, la présence de vestiges de la 1ère Guerre Mondiale (ligne de front et no man's land) a conduit la CALL à réaliser un diagnostic pyrotechnique afin de sécuriser les emprises. Des travaux de dépollution devront être opérés en 2020 pour permettre l'intervention de l'INRAP.

TRANSFERT ET POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA ZAC CENTRALITÉ À LENS

Lors de la délibération du 19 mars 2019, la ZAC Centralité a été transférée à la CALL. Le montant global de l'opération est d'environ 43 millions d'euros H.T. dont 30 millions d'euros pris en charge par la CALL.

Suite à un appel à promoteurs lancé en 2018, le conseil communautaire a retenu 2 groupements d'opérateurs pour la réalisation du lot 0 et du secteur Fréchet Delelis :

- Térénéo réalise sur le lot 0 la plus haute tour en bois au Nord de Paris permettant le développement de 6.500 m² SDP avec l'accueil d'une boutique TADAO au rez-de-chaussée, de l'implantation de la société IGIENAIR sur 1800 m². Le permis de construire sera déposé en Janvier 2020.
- Le groupement NODI/FIDUCIM réalisera face à Bollaert et la future piscine olympique un ensemble immobilier

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

d'environ 20.000 m² SDP comprenant 150 logements, un cabinet médical, un hôtel, un restaurant panoramique. Le permis de construire sera déposé en 2020.
Les études en phase PRO ont été réenclenchées.



L'immeuble SIRIUS a été livré à la CALL en décembre 2019. Il permet d'étoffer l'offre tertiaire haut de gamme sur le territoire. Les services de l'Habitat ainsi que la Maison de l'Habitat durable seront les premiers occupants du site à partir de la fin 2020.

ECOQUARTIER JEAN JAURÈS À LIÉVIN

Fruit d'un partenariat entre la ville de Liévin et la CALL, ce programme immobilier regroupant le jardin sud du Centre de Conservation des Œuvres du Louvre a fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage en vue de son développement. Le Permis d'aménager sera déposé en 2020. En parallèle, une consultation pour le choix des opérateurs de la 2ème phase a été lancée au sein du centre de conservation des œuvres du Louvre préalablement à son ouverture le 20 septembre 2019. Le jury se réunira le 14 janvier 2020 pour le choix de l'opérateur.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

La mairie de Noyelles-sous-Lens a souhaité être assistée par la CALL pour lancer un projet de logements sur le secteur dit « écoquartier du Marais ». Ce soutien s'organise à la fois sur le plan logistique et via la mise à disposition de contacts pour favoriser le renouvellement des opérateurs sur le territoire. La consultation a été lancée le 11 décembre 2019. Les offres sont attendues pour le 18 septembre 2020.

AMÉNAGEMENT DU PARC CENTRALITÉ

Le Parc Centralité constitue un ensemble de 175 hectares et 10 km de parcours sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion.
Ce projet s'inscrit dans la démarche Chaîne des Parcs menée à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois et a pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé entre le site du 11/19, le Louvre-Lens et le parc de la Glissoire.
Les marchés de travaux ont été notifiés en juillet 2017. Le chantier a été livré en Avril 2019.
Coût travaux : 2 800 000 €HT

Montant estimatif des subventions : 1 900 000 €HT, soit 70% de subventions issues du FEDER et de la Région.
Une réflexion doit être engagée pour l'entretien à terme de ces espaces.



SITE DU 11/19 - RÉHABILITATION DE LA SALLE DES MACHINES

Le projet phare de ce site emblématique est la réhabilitation de la salle des machines en halle d'éco- matériaux (510 m²) et d'un espace de restaurant qu'il conviendra de préciser (1 300 m²).
Le chantier sera livré au dernier semestre 2020.

PERSPECTIVES & OBJECTIFS 2020

L'année 2020 sera marquée par les élections municipales et donc par la désignation d'un nouvel exécutif au sein de la CALL. Au-delà du fonctionnement général, la COVID-19 viendra perturber les plannings et les échéances.
2020 sera l'année de la finalisation du schéma directeur du Secteur Nord A21 et de l'engagement des études pour la réalisation d'un parking complémentaire sur la base du 11/19. Les orientations validées pour l'aménagement de ce secteur permettront d'engager des études urbaines opérationnelles concernant notamment l'amélioration des liaisons entre la base du 11/19, la route de Béthune et la zone d'activité Quadraparc.

Concernant le campus Vivalley, l'étude sur l'accessibilité et la signalétique permettra d'avoir des premières orientations sur les actions à engager pour améliorer la qualité et l'efficacité des déplacements. La construction de l'immeuble Vivalley démarrera en mars 2021.

L'année 2020 permettra également de poursuivre l'effort de la CALL pour la résorption des friches industrielles et urbaines avec l'engagement d'études de programmation pour la requalification du site Noroxo à Harnes, du site Trefileurope à Loison-sous-Lens et du quartier Van Pelt avec le développement d'une forêt urbaine.

Concernant l'aménagement des zones d'activité, des travaux de dépollution pyrotechnique seront réalisés sur le secteur 3 de Quadraparc avant diagnostic d'archéologie préventive et des consultations seront organisées pour la réalisation de travaux de fouilles sur les secteurs 1 et 2 de Quadraparc (les diagnostics réalisés en 2019 ayant mis à jour des vestiges archéologiques). Les zones d'activités et les anciennes ZAL feront l'objet d'études afin d'envisager leur requalification.

La ZAC Centralité poursuivra son développement avec notamment la commercialisation des lots 4 et Lallain ainsi que l'engagement des travaux d'espaces publics (abords de Bollaert, du parc Chochoy et de Parmentier principalement).

Les travaux sur Jean Jaurès seront engagés en fin d'année 2020 dès l'obtention du Permis d'Aménager.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

PLANIFICATION & INGÉNIÉRIE FINANCIÈRE

CONTRIBUER À UN MODÈLE URBAIN DURABLE PAR LES AVIS ET LES DOTATIONS.
La CALL a formulé son avis sur le projet de SRADDET arrêté par la Région Hauts de France, organisant la stratégie régionale d'aménagement du territoire à horizons 2030 et 2050 (transports, biodiversité, climat, numérique...). Cet avis communautaire revêt toute son importance stratégique au regard du caractère prescriptif du SRADDET sur les SCOT, PLU, PDU et PCAET.

En 2019 en tant que Personne Publique Associée, la CALL a rendu ses avis aux communes concernant les arrêts de PLUs, modifications et révisions.

Via les Fonds de Concours Communes Rurales, Fonds de Rénovation Urbaine et Fonds d'Intervention Foncière, la CALL a géré une enveloppe globale de 494 700 € dédiée aux communes, dont 297 700 € au secteur rural.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET FINANCIERS
L'année 2019 a vu valider la contractualisation 2019-2022 avec le Département du Pas-de-Calais, expression de l'ambition partenariale autour du territoire.

La mobilisation s'est poursuivie sur l'Investissement Territorial Intégré : **6,1 M€ de FEDER** sont programmés, soit un taux de 91%.

L'Etat et la Région soutiennent les projets communautaires :
• **313 900 € notifiés au titre de l'appel à projets « Pass Numériques »** de l'Etat (65% de participation)
• **256 949 € (DSIL)** versés pour la Halle de l'éco-construction
• **208 327 € (DSIL)** et **365 913 € (PRADET)** versés pour le Pôle Numérique Culturel

SÉLECTIONNÉ AU TITRE DE PLUSIEURS APPELS À PROJETS, LE SATD ENTRE EN PHASE OPÉRATIONNELLE, COFINANCÉ PAR L'ETAT ET LA RÉGION
Dans la suite de l'adoption de la délibération-cadre du 21 Mars 2017 sur l'engagement de sa politique de développement de l'agriculture péri-urbaine, la CALL a adopté le 25 avril 2019 son Système Alimentaire Territorial Durable. Fondé sur une forte adhésion des communes membres, ce projet mobilisant nombre d'acteurs locaux (institutionnels, associatifs...) est décliné autour de 4 axes :

• Développement de la production locale /bio et déploiement de projets préservant la valeur ajoutée agricole
• Intensification de l'approvisionnement local et de qualité en Restauration Hors Domicile
• Préservation de la ressource foncière
• Sensibilisation des consommateurs

Le SATD se voit ainsi doté de crédits à hauteur de 815k€, dont 600k€ en investissement pour l'accompagnement de projets structurants.

Par ailleurs, lauréat des appels à projets « Territoire Energie Positive pour la Croissance Verte », « Plan Bio 2018/Agence de l'Eau » et « Programme National pour l'Alimentation 2018-2019 », et inscrit dans le cadre de Bio Hauts de France 2019, le SATD de la CALL se voit ainsi reconnu au titre des politiques nationale et régionale dédiées, et bénéficie d'un montant total de subventions de 174 500 €.

Pas moins de 9 conventions d'objectifs, votées en Conseil du 26 Septembre 2019, formalisent les partenariats établis avec les structures expertes locales : Anges Gardins, A Pro Bio, Bio Hauts de France, Chambre d'Agriculture, FRCUMA, Initiatives Paysannes, Les Sens du Goût et Terres de Liens ; la ville de Loison-sous-Lens, avec son projet pilote de zone maraîchère bio, complète cette liste. La CALL a ainsi contribué pour un montant total de 160 236 € au programme de ces structures, décliné sur son territoire, en matière de préservation de la ressource foncière, développement et diffusion de la production bio, éducation alimentaire et insertion...

A l'issue de l'appel d'offres publié le 16 Mai 2019, le Groupement EXTRACITE / GECE / TANDEM+ / YNCREA HDF / SCOP ITINERE CONSEIL / HUMAFIN EXPERTISE / BEHAL a été sélectionné en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'animation, l'accompagnement opérationnel et l'évaluation de ce programme ambitieux.

PERSPECTIVES 2020

• Déploiement du SATD avec l'appui de l'AMO et dans un contexte de recrutement d'un(e) nouveau(lle) chef(fe) de projet

• Clôture budgétaire des dossiers FEDER, DSIL, PRADET et CTDD (Département) notifiés et recherche de financements sur nouveaux projets structurants (Centre Nautique de Lens, équipement polyvalent Souchez, Eurovéloroute 5 - tranche 2....et suivants)

• Piloter la coordination technique du volet CALL du SCOT

• Contribution à l'élaboration du PO 2021-2027 et CPER 2021-2025

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & ATTRACTIVITÉ

Le service Développement Economique a élargi, une fois encore, en 2019 l'éventail de ses actions avec notamment la mise en place d'un partenariat avec la Région Hauts de France sur les aides aux entreprises, le lancement d'un appel à projet permanent à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou encore l'instruction des premières aides aux commerces.

Ces nouveaux champs d'intervention viennent ainsi compléter ceux initiés l'année précédente, à la suite du projet de territoire, comme le développement et l'animation des partenariats, illustrés par des échanges à rythmes réguliers avec l'ensemble des opérateurs de la création d'entreprises, ainsi que ceux de l'emploi et l'insertion. Cela a ainsi contribué à la coordination et l'efficacité des actions engagées en faveur du dynamisme économique et de l'emploi local.

Ces évolutions ne doivent pas faire oublier que le service Développement Economique accompagne surtout l'entreprise à chaque étape de son développement quels que soient ses besoins (création, hébergement, ingénierie, financement, foncier, recrutement, difficultés...). Un éventail d'actions qui a généré plus de 250 rencontres et contacts cette année.

FAITS MARQUANTS

La mise en place de dispositifs d'aides aux entreprises et le lancement d'un appel à projets de soutien aux initiatives de l'ESS

Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'agglomération a créé un partenariat avec la Région Hauts de France pour l'instauration de dispositifs d'aides aux entreprises. Ces aides, sous forme de subvention ciblent trois catégories d'entreprises :

- La croissance des TPE et PME qui constituent l'essentiel de notre tissu économique,
- L' émergence, la création et le développement des structures de l'ESS, qui représentent plus d'un emploi sur 10 sur notre territoire,
- Le soutien aux commerçants/artisans

Pour chacune de ces catégories, des critères et modalités d'interventions spécifiques à l'agglomération de Lens-Liévin ont été fixés dans le respect des orientations du SRDEII.

Désormais, la CALL peut également accorder des aides aux entreprises en fonction de l'intérêt pour le territoire et de son impact en matière d'emplois, à la fois dans le cadre d'une implantation, d'un développement ou d'un besoin de consolidation financière.

Ces dispositifs, qui ont démarré à l'automne, ont notamment permis d'accompagner le plan de redéploiement de la société VOLMA, installée à Harnes et de sauvegarder 125 emplois, ou encore d'aider une TPE (La brûlerie du Cantin à Lens) dans son projet de développement.

En matière d'Economie Sociale et Solidaire, l'appel à projets permanent lancé auprès des acteurs de l'ESS par délibération du 4 octobre 2019 illustre la volonté de l'agglomération de valoriser et mieux accompagner ce secteur. Les objectifs sont :

- l'émergence de nouvelles structures via un abondement du FIDESS,
- leur création effective par le biais d'une subvention soutenant la création d'emplois induite,
- leur développement par l'octroi d'une aide couvrant 30% des dépenses de fonctionnement liées au développement de leurs activités (plafonnées à 45 000 €).

Un premier comité de sélection, réuni en décembre 2019, a validé le soutien au développement de 2 structures du territoire, notamment VESTALI, ce qui conduira à terme, à la création de 6 emplois.

Une attractivité confirmée qui cherche à se valoriser davantage

Faisant suite à quelques années au cours desquelles d'importantes surfaces foncières ont été commercialisées dans les parcs d'activités communautaires, 2019 a été logiquement marquée par l'avancée notable et l'aboutissement d'un certain nombre de projets.

Ainsi une dizaine de permis de construire, dont l'instruction avait démarré l'année précédente, ont été accordés en 2019 dont 7 pour le seul parc d'activités de l'Alouette situé sur les communes de Bully-les-Mines, Liévin et Aix-Noulette (Primelog Bully et Harnes, Virtuo 1 et 2, FLB, MAE, Citévert, LCR, Chauffamat, Goodman).

LES COMMERCIALISATIONS 2019

7 dossiers ont été validés (Fenwick, implantation sur l'Alouette à Liévin ; Spare Auto, Dubois Assistance, RMS et Nord-Tuyauterie, transfert et/ou développement respectivement sur Quadraparc à Bully-les-Mines, la Galance à Sallaumines, Les Oiseaux à Loison-sous-Lens et le Minopole à Bully-les-Mines ; SCI Ama pour un locatif sur la ZAL du Pronet à Wingles ; ESAT d'Hersin pour son transfert PA des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette) représentant :

- un peu plus de 200 emplois maintenus ou à créer dans les 3 ans
- 11 600 m² à construire sur un peu plus de 4 ha commercialisés dans les parcs d'activités communautaires.

A cela s'ajoute une trentaine de projets en négociation ou en perspective.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Ces projets d'implantation s'inscrivent toutefois dans un contexte évolutif. En effet, tout au long de l'année 2019, la CALL a participé activement à la réflexion pour le maintien de l'attractivité des territoires de la CALL et de la CAHC dans un contexte de raréfaction de l'offre foncière à vocation économique en visant dorénavant une consommation maitrisée des terres agricoles.
Un état d'avancement de la démarche a fait l'objet d'une présentation aux élus fin novembre 2019 avec pour objectif une restitution finale et une mise à disposition des outils fin 2020.

Par ailleurs, l'agglomération a participé à trois salons : Cap Eco Transition, Entreprises et Territoires en octobre 2019 au stade couvert de Liévin ainsi qu'au SIMI en décembre à Paris.

A noter, également, que le contrat de concession de service relatif à la gestion du port fluvial de Harnes a été renouvelé avec la CCIR Hauts de France (Ports de Lille), le 1er avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Une économie résidentielle qui s'affirme

2019 a été la dernière année du Plan artisanat démarré en 2016. La CALL, à travers ce plan sur trois ans, a voulu affirmer l'ambition de développer l'artisanat pour en faire un outil de développement du territoire.
Ce partenariat avec la Chambre des Métiers, le premier en Hauts de France, a eu pour vocation d'aider les établissements et les artisans en place à s'adapter aux évolutions de leurs métiers. C'est ainsi que plus de 700 artisans ont pu bénéficier d'un accompagnement à travers ce plan. Le nombre d'artisans sur l'agglomération a progressé de 19 % avec une densité (c'est-à-dire le nombre d'artisans par habitant) qui progresse plus vite qu'ailleurs à l'échelle du Département. La réussite du salon international des Métiers d'Art et ses 20 000 visiteurs annuels illustrent parfaitement l'engagement de la CALL en faveur de l'artisanat. Ce partenariat a été reconduit pour un an.

L'étude des dynamiques entrepreneuriales réalisée en 2019 par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois vient confirmer le dynamisme de la CALL en matière de création d'entreprises, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est ainsi en quatrième position en Nord-Pas-de-Calais.

Ce soutien à l'entrepreneuriat s'illustre notamment par l'ingénierie et l'aide financière apportées conjointement par la CALL et les opérateurs de la création qu'elle finance.
> Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois, Coopconnexion et la BGE.

L'ensemble de ces opérateurs a accompagné 290 projets sur le territoire, induisant la création et le maintien de 525 emplois. Le montant global des prêts d'honneur accordés s'élève à près de 851 500 € ainsi investis au profit de l'entrepreneuriat sur le territoire.

En matière d'hébergement, six nouvelles entreprises (G2C, Idéo Déco, Mathis, PFE, Terre d'Art, Cie Elec) se sont installées à la pépinière de Liévin entraînant la création de 33 emplois, contre un départ. Fait notable, le taux d'occupation a atteint les 100 % en 2019.

Concernant la pépinière de Loos-en-Gohelle, une entreprise nouvelle (R3D) a élu domicile en 2019 pour atteindre un taux d'occupation de 92%.

Par ailleurs, la CALL a accueilli 7 nouveaux locataires, notamment l'entreprise NELITE à Lens ou WEPPES SOLUTIONS à Liévin.

Elle a surtout, en matière d'immobilier d'entreprises, inauguré en décembre un bâtiment tertiaire de 3 600 m² au sein du nouveau pôle des gares de Lens exprimant son ambition de s'affirmer comme une nouvelle destination tertiaire, répondant notamment aux besoins des entreprises en lien avec nos filières d'excellence.

A ces actions, s'ajoute l'accent mis sur la sensibilisation à la création d'entreprises auprès du jeune public avec l'organisation de trois camps de l'innovation, ceci toujours en partenariat avec le rectorat et l'association Entreprendre Pour Apprendre. Cette collaboration est également illustrée par l'organisation du salon « Territoire Artois » des Mini entreprises à Lens le 30 avril 2019 avec 1000 jeunes de Lens -Liévin et des EPCI voisins.

Il convient aussi de signaler que la CALL a souhaité, en tant que « territoire démonstrateur REV3 », accompagner un programme d'accélération « jeunes pousses » à destination de porteurs de projets et jeunes entreprises de moins de 18 mois. A la date limite de dépôt des candidatures fixée au 15 décembre 2019, 16 dossiers étaient parvenus. Le comité de sélection s'est réuni en janvier 2020 pour choisir 11 accélérés.

Un soutien affiché aux commerces de proximité

A la suite de la définition de la compétence communautaire en matière de commerce en décembre 2018, un dispositif d'aide à l'immobilier destinée aux commerçants et artisans reprenant un local commercial vacant a été installé en 2019.



10 commerçants et artisans ont ainsi bénéficié de ce dispositif baptisé « Objectif Commerces » pour un montant total de subventions alloués d'environ 38 000 € (sur les communes de Lens, Aix-Noulette, Souchez et Bénifontaine).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

PERSPECTIVES 2020

La mise en place d'un conventionnement stratégique de partenariat avec la Région

Après avoir conventionné dans un premier temps sur l'instauration des dispositifs d'aides aux entreprises, la Communauté d'agglomération souhaite désormais s'engager dans la mise en œuvre d'un conventionnement stratégique de partenariat avec la Région.

Ce partenariat, dans le respect du cadre imposé par le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) a vocation à rechercher les complémentarités d'interventions, dans sa déclinaison locale, correspondant aux grands axes de la stratégie de développement économique du territoire.

Cette démarche collaborative se structure autour de l'application des 4 plans régionaux (Starter, Booster, Emploi, Territoire).

Accompagner notre tissu d'entreprises dans un nouveau contexte économique

La crise sanitaire actuelle impacte directement le monde économique. La perte d'activités engendrée par le confinement est estimée, sur le territoire de la CALL, entre 32 et 35 points de PIB (correspondant à la moyenne nationale). Dans ce contexte, l'accompagnement au maintien et développement de l'emploi sera encore davantage crucial.

En 2019, nos partenaires en matière d'emploi et d'insertion s'étaient déjà mobilisés pour renforcer leurs actions. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens-Liévin a, ainsi, accompagné 3 511 personnes en 2019 contre 3 246 l'année précédente et contribué à la signature de 425 contrats de travail. Le nombre d'heures réalisé en insertion équivaut à 111 ETP.

La Mission Locale a connu une forte augmentation des remises à l'emploi, + 14,7 % par rapport à 2018. La Maison de l'Emploi a rencontré 2 216 personnes bénéficiaires contre 1 534 en 2018, et la plate-forme Proch'Emploi, a permis 218 mises à l'emploi (CDD, CDI, Alternance). Ce chiffre était de 134 l'année précédente.

A noter, par ailleurs, que la CALL a signé le 12 septembre 2019 une convention de partenariat avec le SDIS du Pas-de-Calais et les acteurs de l'emploi, relative à l'accompagnement renforcé des sapeurs-pompiers volontaires pour une insertion professionnelle durable.

Définir un plan d'actions « territoire d'industrie »

Dans le cadre du plan national de relance pour l'industrie le gouvernement a identifié 136 « territoires d'industrie » afin d'accompagner le renforcement ou la mutation de leur éco-système industriel.

La démarche lancée par la CABBALR a été élargie en juin 2019 à la CALL et la CAHC. La labellisation de notre agglomération comme « Territoire d'Industrie » apporte ainsi une nouvelle dynamique pour conforter et développer le tissu industriel existant tout en favorisant l'implantation de nouvelles activités industrielles.

Cet enjeu a pris une nouvelle dimension avec le projet Automotive Cells Company ou Airbus des batteries porté par le groupe PSA et attendu sur le SIZIAF, dont les effets corollaires sont également attendus sur notre tissu économique et bassin d'emplois.

Mettre en place une stratégie de marketing économique

Les atouts de la CALL en matière économique ne sont pas toujours suffisamment perçus par les chefs d'entreprises et les porteurs de projet. Suite au diagnostic démarré en 2019, il convient désormais d'améliorer notre communication à leur égard, notamment via le web et les réseaux sociaux.

Optimiser et requalifier les zones d'activités

La raréfaction du foncier disponible amène à réfléchir à l'optimisation et la requalification des zones d'activités. Une étude va être menée en ce sens afin de mettre en œuvre un plan d'actions sous la nouvelle mandature.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

MOBILITÉ

L'année 2019 a été marquée par la création du service Mobilité au sein de la Direction Développement et Grands Projets et du recrutement d'une cheffe de projet à temps complet sur le sujet au mois de Mars.

Le poste a été pourvu avec l'objectif principal que la CALL s'investisse de manière plus approfondie dans les sujets mobilité, un des quatre axes du projet de territoire, à la fois en développant des projets propres à la mobilité en lien étroit avec l'AOM (SMT Artois-Gohelle) et en apportant une aide et une expertise aux autres services de la CALL sur le volet mobilité et déplacement de leurs projets.

L'année 2019 a de ce fait été consacrée à la définition des axes de travail pluriannuels tout en poursuivant les projets déjà amorcés.

FAITS MARQUANTS

Réalisation du Plan de Mobilité de Zone de l'Alouette.

Entre les mois de mars et décembre 2019, la CALL a missionné le groupement de la Chaire des Explorateurs de la Transition pour travailler à l'amélioration des conditions de déplacement des salariés de la zone dans un contexte d'extension avec Alouette 2020. Après avoir réalisé un diagnostic d'accessibilité tous modes des infrastructures, un questionnaire des pratiques de mobilité a été transmis à l'ensemble des salariés de la zone. Les réponses obtenues ont permis de mieux comprendre les pratiques de mobilités des salariés ainsi que leurs attentes sur le sujet. En a découlé un plan d'actions multi-partenarial afin d'améliorer l'accessibilité de la zone que la CALL s'efforcera de mettre en œuvre et d'animer dans les prochaines années à venir.

AMO signalétique du Louvre-Lens

A la suite de la mission réalisée en interne par le Louvre-Lens, la CALL a souhaité prendre le relais pour améliorer la signalétique multimodale aux abords du Musée. En effet, la signalétique de cet équipement majeur est primordiale pour l'attractivité globale du territoire. Or, compte tenu de la multiplicité d'acteurs et de l'environnement urbain proche en mutation (ZAC Centralité, BHNS, ERBM), il devenait primordial 6 ans après l'ouverture du Musée, de mettre en cohérence les signalétiques successives. Confiée à une Fabrique de la Ville, la mission se poursuivra en 2020. Préalablement au lancement de l'AMO signalétique du Louvre-Lens, un stagiaire en L3 Géographie Aménagement du Territoire a été accueilli au sein du service afin de relever et analyser les disparités urbaines et de mobilier à proximité directe du Musée.

Finalisation de l'étude d'opportunité de modification de l'échangeur Recytech

Démarrée en 2018, cette étude doit préfigurer le dépôt d'un dossier d'opportunité auprès des services de l'Etat pour la création d'un nouvel échangeur sur l'A21 et ainsi résoudre le problème d'accessibilité de l'usine Recytech.

La CALL, lauréate de l'AAP AVELO de l'Ademe

Dans ce cadre, la CALL bénéficiera d'un accompagnement financier pour la déclinaison à l'échelon local du schéma cyclable du PDU et la mise en place d'un plan d'actions pour favoriser l'émergence d'une culture territoriale de la pratique cyclable compte tenu de la réalisation progressive de l'Eurovélo 5, axe cyclable structurant de la CALL.

L'année 2019 a également été marquée par le lancement au 1er avril du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) par le SMT Artois-Gohelle après près de deux ans de travaux.

PERSPECTIVES 2020

Les perspectives pour l'année 2020 sont une montée en charge du Service avec notamment la poursuite et l'opérationnalisation des missions en cours ou amorcées au cours de l'année précédente. Sur le volet plus particulier de la mobilité des salariés, l'année 2020 devrait être marquée par une accélération de la réalisation des plans de mobilité de zones et par des travaux d'accessibilité du Parc de l'Alouette.

Le champ social de la mobilité sera également investi par le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour préfigurer la création d'une plateforme de mobilité afin de lever ce frein aux personnes en situation d'insertion professionnelle sur le territoire.

L'année 2020 sera également marquée par le lancement d'une mission d'opérationnalisation du PDU et du Projet de Territoire. Cette feuille de route opérationnelle pour la mobilité doit permettre à la CALL d'intégrer entièrement la thématique à ses projets de développement (ERBM, Politique de la Ville, NPRU, ZAC Centralité) en définissant des objectifs ambitieux définis par la LOM et qui répondront directement aux objectifs du PDU. Dans ce cadre, un large volet cyclable est consacré avec le soutien financier de l'Ademe.

Le service reprendra également la tête du projet de finalisation de l'EV5-Centralité afin de finaliser les aménagements en étroite collaboration avec le Service de la Maîtrise d'Ouvrage de la CALL. Enfin, dans une démarche volontariste pour promouvoir une mobilité durable auprès de ses agents, un Plan de Déplacement Administration débutera également en 2020.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

FOCUS

Le 26 décembre 2019 a été publiée au Journal Officiel la **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

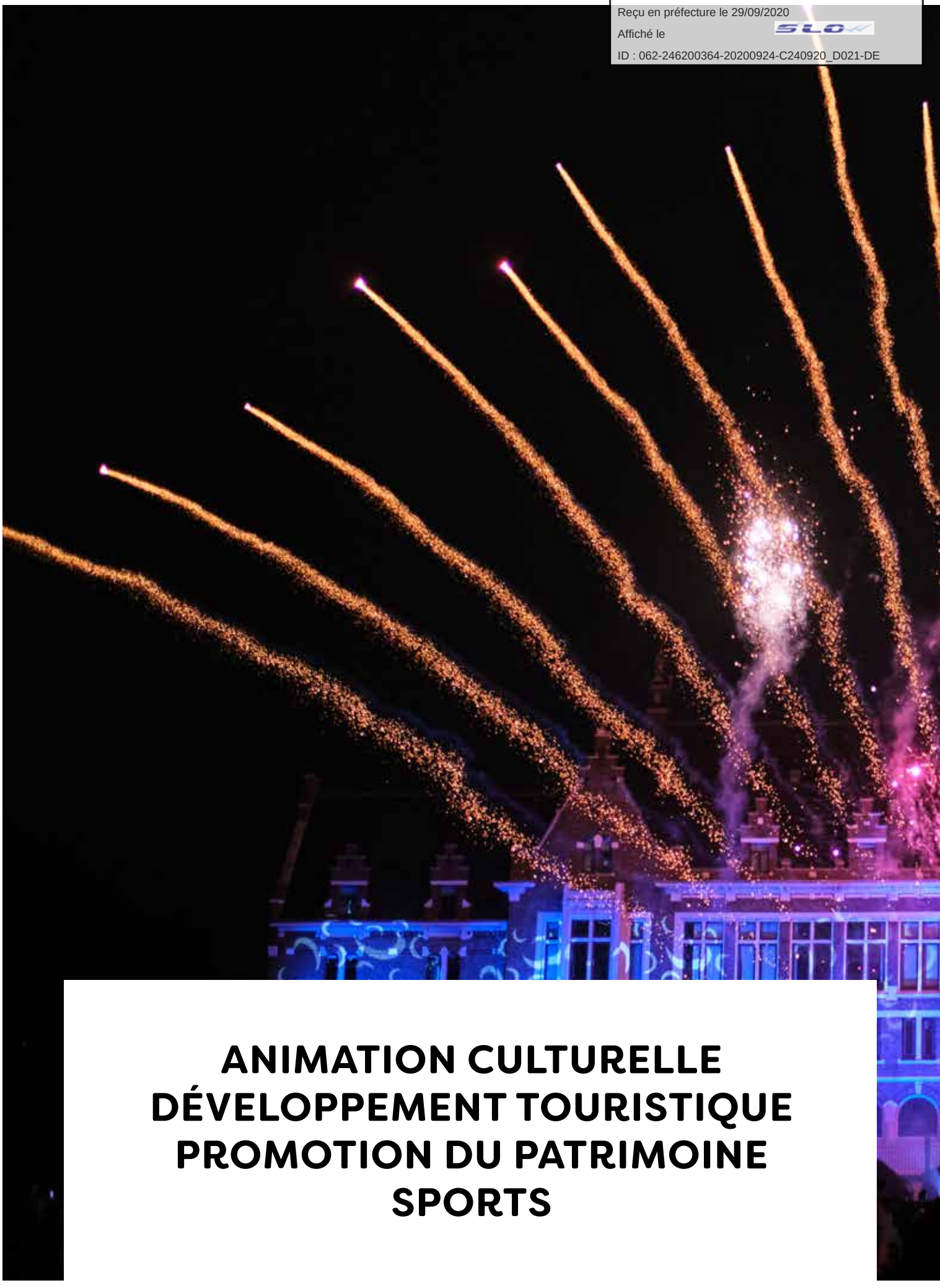
Au travers de ses compétences et projets, la CALL devra s'efforcer de mobiliser les outils juridiques et financiers mis à disposition pour contribuer à développer une mobilité plus inclusive et plus durable.



Plan de mobilité du Parc d'activité de l'Alouette → bouger

Événement mobilité à destination des entreprises dans le cadre du PMZ Alouette. (juillet 2019)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



ANIMATION CULTURELLE
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
PROMOTION DU PATRIMOINE
SPORTS

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



© Florent Burton

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

ANIMATION CULTURELLE & PATRIMOINE

Le service Culture et Patrimoine, qui a vu le jour au cours de l'année 2018, se compose d'une cheffe de service, d'une coordinatrice à l'éducation artistique, d'une médiatrice cinéma (poste vacant au 31/12/2019), de trois chargés de développement et de médiation en charge du label Pays d'art et d'histoire (un poste vacant à compter du 1er juin - un poste pourvu à compter du 1er septembre), d'une chargée d'appui aux projets et aux partenariats culturels et d'une chargée d'accueil.

Ce service est essentiellement en charge du déploiement de l'intérêt communautaire portant sur la compétence culture et sur le portage de dispositifs et de labels dont la CALL est titulaire : label « Villes et Pays d'art et d'histoire®», dispositif Etat : Contrat Local d'Education Artistique, dispositif Région : médiation cinématographique.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET DES MANIFESTATIONS CULTURELS

La CALL a poursuivi sa politique d'accompagnement et de développement des centres culturels du territoire en vue d'une large mobilisation des habitants, ainsi **215 000 €** ont été alloués à l'accompagnement financier des **11 centres culturels** du territoire et répartis comme suit :

- Espace Culturel Jean-Ferrat à Avion : 27 160 €
- Espace Léon Delfosse à Billy-Montigny : 5 205 €
- Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines : 8 675 €
- Espace Culturel Ronny Coutteure à Grenay : 28 822 €
- Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes : 15 268 €
- Théâtre municipal Le Colisée à Lens : 20 126 €
- Centre Arc-en-Ciel à Liévin : 28 454 €
- Espace Culturel La Ferme Dupuich à Mazingarbe : 20 000 €
- Espace Culturel La Gare à Méricourt : 20 000 €
- Centre Culturel Evasion à Noyelles-sous-Lens : 16 000 €
- Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines : 25 290 €

La CALL a accordé **290 000 € à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais**, installée à la Fabrique théâtrale de la base 11/19 à Loos-en-Gohelle au titre du **fonctionnement** pour accompagner sa production artistique et culturelle à destination des habitants et sa programmation sur site et hors les murs.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs qui la lie à l'Agglomération, l'association intercommunale de développement culturel **Droit de Cité** a bénéficié d'un soutien financier de **35 000 €** notamment pour développer son festival de la chanson française Les Enchanteurs et pour permettre aux habitants de la frange rurale du territoire de bénéficier d'une programmation culturelle de proximité et de qualité.

L'association **Porte-Mine** a bénéficié d'un soutien financier de **45 000 €** accordés au titre du **fonctionnement** pour le pôle économique social, solidaire et culturel « Autre part », d'une aide de **30 000 €** lui permettant d'investir **la Maison des Projets** à Lens afin d'y préfigurer un espace culturel pluriel innovant. Egalement, l'association a bénéficié d'une subvention au titre de **l'investissement** pour un montant de **150 000 €** lui permettant de poursuivre la réhabilitation de son lieu de vie et de partage situé dans le quartier du 12/14.

L'association **Mission Bassin Minier** partenaire durable de l'Agglomération en charge notamment de la gestion du classement du Bassin Minier du Pas-de-Calais au Patrimoine Mondial de l'Humanité a obtenu une aide financière de **65 500 €** lui permettant de développer les actions inscrites au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs qui la lie à l'Agglomération (sensibilisation au cadre de vie, concertation autour du patrimoine inscrit,...).

La Communauté d'agglomération souhaite accompagner tant en ingénierie qu'en financement, **les manifestations et associations culturelles d'envergure qui participent à la mise en valeur de notre territoire.** A ce titre une enveloppe de **125 000 €** a été mobilisée comme suit :

- « Salon du Polar – Lens » (3 500 €),
- « Les fêtes de la Renaissance – Association VABC » (40 000 €),
- « Eté au Parc - Parc en Fête – Louvre-Lens », (30 000 €),
- « Black and white –actions en quartier », (1 500 €),
- « Association Sauvons la fosse 13 bis Mine de Lens » (50 000 €).

La CALL a souhaité renouveler son adhésion au réseau des acteurs culturels **Artoiscope** pour un montant de **5 500 €.** Cette adhésion a pour but d'apporter une meilleure lisibilité aux actions culturelles portées ou soutenues par l'Agglomération (via le bimestriel Artoiscope Magazine) et d'asseoir son rôle de porteur et de coordinateur des acteurs culturels du territoire.

De nuit, la lumière rassemble les peintures contemporaines dédiées à la Chine des artistes Benoit Vermander, Li Shuang et Li Juang. Cette exposition dont l'accueil fut accompagné par l'ingénierie intercommunale fut présentée à la Banque de France du **23 avril au 1er juin 2019.** Les visiteurs ont pu méditer sur la signification du nom de l'exposition « La nuit, c'est l'occasion de réfléchir, la lumière d'espérer ».

Dans le cadre du Centenaire de la signature de la Convention d'immigration entre la France et la Pologne, la CALL a accueilli à la Maison Syndicale des Mineurs, l'exposition ***Sto Lat – la Polonia a cent ans !*** qui retrace l'histoire des familles venues de Pologne. Cette exposition

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

de qualité conçue par les Archives Départementales du Pas-de-Calais en partenariat avec l'Université d'Artois, l'ESAAT et l'ICEP a rencontré un vif succès lors de sa présentation du **3 septembre au 24 novembre 2019.**

Lors des Fêtes de la Sainte-Barbe, l'Agglomération a accompagné l'association « Sauvons la Fosse 13 bis des Mines de Lens » afin qu'elle propose une nouvelle scénographie de l'exposition ***Lampes et objets de la mine*** ouverte au public du **4 au 15 décembre 2019.**

CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
La première résidence CLEA s'est déroulée sur l'année scolaire 2018/2019. 3 000 personnes ont participé (dont 1400 élèves, 46,6 % des publics touchés sont des scolaires). En tout, 61 structures ont pris part à la résidence : les établissements scolaires de la maternelle au post-bac, des centres de jeunesse, des centres culturels, des associations culturelles ou sociales, des établissements d'hébergements, des centres sociaux.
37 projets artistiques ont émergé sur le thème du déplacement, de l'immigration, des mutations du territoire.

Des temps de formation sur l'éducation artistique ont été proposés à des étudiants (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) et des enseignants (Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle).
Quelques artistes ont diffusé leurs œuvres pendant ou en dehors du calendrier de résidence, en lien avec la programmation des partenaires ou du service Culture et Patrimoine de la CALL.
Certains projets se sont poursuivis au-delà des 4 mois de présence artistique.

Calendrier de déroulement de la résidence CLEA 2019 :
• Février/juin 2019 : déroulement de la 1ère résidence d'artistes CLEA (débutée en octobre 2018). Restitutions en mai et juin.
• Appel à candidatures des artistes pour la résidence 2019/2020 (janvier 2019), jury de sélection des artistes (mars/avril 2019).
• Organisation de la semaine d'immersion pour la résidence 2019/2020 du 7 au 11 octobre 2019 (120 professionnels rencontrés)
• Organisation de comités de suivi, coordination entre partenaires et artistes, suivi de la communication tout au long de l'année
• Préparation de la résidence CLEA 2019/20 pour lancer l'appel à candidatures dès janvier 2020.

CINEMA AUTREMENT
Sous l'impulsion du Centre National du Cinéma et de l'image animée, la Région Hauts-de-France finance depuis 2017 un dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs pour les salles de cinéma de proximité. La CALL en partenariat avec les cinémas Le Familia à Avion et Le Prévert à Harnes



Atelier famille "Mon quartier, mes envies" à la Médiathèque La Gare de Méricourt,artistes Atelier tout seul, avril 2019

s'est engagée dans ce dispositif qui favorise, qualifie, développe l'accès à la culture cinématographique et l'éducation à l'image pour tous.

Dans ce cadre pour sa première année de déploiement, nous pouvons noter la mise en place de 10 propositions «jeune-public» sous la forme de ciné-lecture, goûter atelier, pour exemple un atelier « Belle époque » en lien avec la projection du film « *Dilili à Paris* » ; 15 événements en lien avec des temps forts propres au territoire, pour exemples un ciné-conférence autour de « *Blade Runner* » dans le cadre du Printemps de l'Art Déco, un ciné-débat assorti de la projection du film « L'an 01 » lors du festival « Les utopistes debout ». Egalement, une exposition autour de l'histoire du cinéma fut organisée à la médiathèque *La Source* de Harnes.

La CALL et ses partenaires poursuivent leurs actions autour de l'image et se mobilisent pour conquérir de nouveaux cinéphiles.



Temps fort dédié au cinéma à la médiathèque La Source de Harnes

ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES
Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la CALL en partenariat avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles a engagé une étude portant sur la mise en place d'un schéma de développement des enseignements et des pratiques artistiques. Le marché a été attribué au

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

cabinet ABCD en novembre 2019 et l'étude se déroulera au cours de l'année 2020.

LECTURE POUR TOUS

En partenariat avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la CALL a mené de janvier à octobre 2019, une étude portant sur la mise en place d'un **schéma de développement de la lecture publique.** A l'issue d'un diagnostic territorial, un plan d'actions a été arrêté avec pour finalité la mise en **réseau des 27 équipements** de lecture publique de l'Agglomération. Un **Contrat Territoire Lecture** permettant au territoire de bénéficier de soutiens financiers pour les actions autour du livre à venir a été signé.

Pour ce qui est du livre et de la lecture, la CALL s'est engagée à :
• Conduire une réflexion relative à la gratuité dans toutes les médiathèques.
• Mettre en place une carte unique du réseau.
• Travailler sur l'élaboration d'un Système de Gestion des Bibliothèques (SIGB) commun, assorti de la mise en place d'un système de navette pour la circulation des documents.
• Développer un portail commun des ressources numériques.
• Apporter un soutien en termes de communication.
• Identifier une résidence d'artiste dédiée à un auteur ou un illustrateur.
• Apporter un soutien financier et en ingénierie aux actions culturelles innovantes à dimension communautaire portées par les médiathèques.
• Développer un module itinérant pour accompagner les équipements dans la mise en œuvre d'actions hors les murs notamment en géographie prioritaire et encore dans les quartiers et communes non dotés d'équipements de lecture publique.
• Travailler à la complémentarité en matière d'accès à l'équipement (réseau des bibliothèques / Etablissement Public Numérique) notamment en matière d'e-administration.
• Développer des actions autour de l'éducation à l'image et à l'information.
• Créer un temps fort d'intérêt communautaire autour du numérique.
• Elaborer un cursus de formations in-situ à destination des bibliothèques du territoire et plus largement aux partenaires socio-éducatifs notamment afin de qualifier les professionnels sur les enjeux de transformation des médiathèques vers des lieux de vie décloisonnés touchant aux champs du social, de l'économique et du culturel.

Dès la signature du Contrat Territoire Lecture, la CALL a doté de **packs de livres** toutes les médiathèques et bibliothèques du territoire. A ce titre, **une enveloppe financière de 9500 €** a été votée. Un poste de Coordinateur / trice de la lecture publique a été créé en vu d'un recrutement courant 2020.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

ACTIONS DE MEDIATION

Interventions auprès des scolaires et des habitants du territoire sur différentes thématiques (Projet Collège autour de la Grande Guerre avec le Département, visites UNESCO dans les cités minières, résidence d'artistes « Art de jardins en sol mineur – Les habitants passagers 2019 » etc.).
Environ 2 000 jeunes, 1 200 habitants et 200 professionnels ont bénéficié d'actions de médiation en 2019. Un public plus large est également sensibilisé via les signalétiques, éditions etc. mis en œuvre sans oublier les touristes qui bénéficient des visites conçues par le Pays d'Art et d'Histoire et commercialisées par Lens-Liévin Tourisme



PAH - Signalétique Chaîne des parc- Arena Trail © CALL- JC Hecquet

SIGNALETIQUES

Des supports destinés à mettre en valeur et à décrypter patrimoine, paysage et cadre de vie conçus par le Pays d'Art et d'Histoire :
• Signalétique Bassin minier Patrimoine mondial (Harnes, Wingles, Loos, Lens)
• Signalétique Chaîne des Parcs sur le Parc des Berges de la Souchez (Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes, Fouquières-lez-Lens et Courrières).

EDUCATION ARTISTIQUE

• Résidence d'artistes « Art de jardins en sol mineur - Les habitants passagers 2019 » à Liévin et Harnes (près de 1600 habitants touchés)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

• Le Pays d'Art et d'Histoire a également accompagné le Contrat local d'éducation artistique (CLEA).

EDITIONS
• Parcours –Territoire en mouvement valorisant les réalisations contemporaines du territoire en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.
• Réimpression des brochures consacrées au Centre-ville de Lens et à Notre-Dame de Lorette.

EXPOSITION
Présentation des expositions « Bassin minier Patrimoine mondial » et « Rêvons les jardins » sur différentes communes du territoire.

ERBM/AMÉNAGEMENT
Création d'un jardin avec la participation des habitants en partenariat avec l'association Art & Jardins Hauts-de-France à Grenay.

NUMERIQUE
• Appui d'ingénierie pour la réalisation des bornes Timescope implantées au Centre d'Histoire du Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette, sur la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle et au Louvre-Lens.
• Site web du réseau régional des Villes et Pays d'art et d'histoire.

EVENEMENTIELS
Des animations proposées dans le cadre des grands rendez-vous de l'année : Printemps de l'Art déco, Rendez-vous aux jardins, Fête de la Chaîne des parcs, Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'architecture etc.



Plantations avec les scolaires pour le jardin de la cité 5 à Grenay.



Visite en segway autour de grandes réalisations contemporaines à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture 2019

COLLOQUES/FORMATIONS/COMMUNICATION
Mise en place d'une journée de formation pour le Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PRÉAC), d'une rencontre autour du Bassin minier Patrimoine mondial pour les médiateurs du Louvre Lens, intervention lors des Rencontres de l'aménagement du CEREMA, accueil de délégations (Etudiants canadiens UQAM...), articles pour Artoiscope, l'Info de l'agglo, appui pour le documentaire « Les liens invisibles » réalisé dans le cadre de l'Odyssée Euralens etc.

APPORT D'INGENIERIE SUR LES PROJETS DE LA CALL ET AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE
Contributions à l'étude "Pressions urbaines et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial" pilotée par la MBM, avis sur les documents d'urbanisme, Comité technique Euralens 2019, Comité local Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier etc.

PERSPECTIVES 2020

Le service Culture et Patrimoine va poursuivre sa dynamique d'accompagnement des acteurs culturels du territoire notamment par le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la Scène Nationale Culture Commune, et également renforcer les dynamiques collaboratives entre les structures culturelles notamment en favorisant les passerelles avec le Contrat de Ville.

En étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines et des Relations Humaines, il devra procéder à l'intégration de nouveaux(lles) collaborateurs(trices), l'année 2019 ayant été marquée par les vacances de poste du chef(fe) de projet Pays d'Art et d'Histoire et médiateur(trice) cinéma et encore de la création du poste de coordinateur(trice) lecture publique. L'arrivée de ces nouveaux agents laisse entrevoir de belles perspectives pour le territoire et les habitants, quant au déploiement des feuilles de route validées par les partenaires institutionnels en 2019 en matière de cinéma, patrimoine et lecture publique, notamment pour écrire à terme une saison culturelle d'Agglomération mixant appropriation au cadre de vie, ouverture aux cultures innovantes,...

L'année 2020 devrait également permettre la réalisation des trois phases de l'étude dédiée aux enseignements et aux pratiques artistiques :
phase 1 : diagnostic ;
phase 2 : élaboration du schéma ;
phase 3 : fiches action de son déploiement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

TOURISME, SPORT & ÉVÉNEMENTS

Le service Tourisme-Sport est composé d'une cheffe de service, d'une chargée de mission tourisme et d'une chargée de projets sport et événementiel. Il a été créé en octobre 2018. Pour l'année 2019, l'objectif du service était de développer la notoriété du territoire et le mieux vivre ensemble. Dans ce cadre, le service s'attache à faire de ces deux thématiques une seule entité en s'inscrivant dans une approche marketing basée sur « Destination Sport » et a monté le dossier de candidature permettant à la CALL d'être labellisée **Terre de jeux 2024** afin de faire vivre à tous les émotions des jeux et à changer le quotidien de ses habitants grâce au sport.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

MÉMORIAL'14-18 À SOUCHEZ

A l'instar des autres équipements de mémoire en région et en Belgique, la CALL a décidé de diversifier l'offre du site du centre d'Histoire de Souchez dédié à l'interprétation des évènements de la Grande Guerre dans le Nord et le Pas-de-Calais par le développement de nouveaux services pour l'accueil des groupes et des visiteurs individuels.
A ce titre, l'ex-centre européen de la paix en bordure de voie départementale a été transformé en **restaurant** avec possibilité d'organiser des séminaires dans 3 salles spécifiques.

Par ailleurs, l'architecture extérieure a été profondément remaniée pour associer le lieu au pôle mémoriel du Mémorial'14-18 incluant le centre d'histoire, la Nécropole et l'anneau de la Mémoire. **Le site a été inauguré le 11 novembre en présence de Monsieur François Hollande.**

OFFICE DE TOURISME NOUVELLE GENERATION

La CALL a acheté un ensemble immobilier à haute valeur patrimoniale dans le centre-ville de Lens afin de permettre l'inscription de l'office de tourisme de Lens-Liévin dans une démarche résolument innovante afin d'identifier la destination au niveau Euro-régional en matière d'accueil touristique, comme un lieu de référence.

Au quotidien, ce lieu de vie remplit à la fois les fonctions classiques d'un office de tourisme (accueil, information, réservation avec la présence sur site des équipes de l'Office de tourisme de Lens-Liévin), de consommations touristiques (espaces d'expositions, boutique-souvenirs, promotion et information touristique à une échelle appropriée, café-rencontres, hébergements artistiques, espaces de co-working,...) et des missions d'accompagnement et d'expérimentation pour les acteurs et porteurs de projets (restaurant ou café d'application, espace de formations, expérimentation et démonstration de dispositifs e-tourisme,...) réalisé avec le concours de partenaires comme la Mission Louvre-Lens Tourisme.
La CALL a en octobre 2018, désigné un assistant à maîtrise d'ouvrage avec la mise en place d'une équipe de management de projet dédiée au pilotage des études de programmation fonctionnelle, technique et organisationnelle du projet. **A l'issue de la première tranche de travaux, les équipes de l'office de tourisme ont pu s'installer sur le site au printemps 2019.**



« A la ville de Limoges » Office de Tourisme

SUBVENTION OFFICE DE TOURISME ET PATRIMOINE

La CALL avec le concours de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin a défini un positionnement stratégique autour d'un tourisme de sens. Il regroupe le caractère exceptionnel, la force, la puissance émotionnelle de l'offre avec cet art de la simplicité qui caractérise la personnalité du territoire, tant au niveau de la gastronomie, des rapports humains, que des choix architecturaux épurés mais aussi des paysages bruts.

Ce positionnement a été développé et décliné afin d'enrichir l'expérience clients. Pour ce faire ont été installés sur le territoire **3 bornes Timescope** permettant aux visiteurs de découvrir et mieux comprendre les richesses de notre territoire (Mémorial 14-18 à Souchez, Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle, musée du Louvre-Lens). Une quatrième borne devrait être installée au Stade Bollaert-Delelis dans le courant de l'année 2020.

C'est pourquoi la CALL a porté sa subvention annuelle à **1 061 000 €** afin de permettre à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin de poursuivre son impulsion et a accordé exceptionnellement une subvention d'équipement de **126 000 €** pour la réalisation des films présentés sur les bornes Timescope.

Les dispositifs d'accueil ont été renouvelés en passant d'une logique d'accueil à une logique de service et de lieux de convivialité.
De nouvelles offres de découverte du territoire ont été créées en ce sens avec la mise en place et l'animation d'un réseau d'acteurs en phase avec le positionnement du territoire (ex. : séjour Trail ...)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier « A la ville de Limoges » par la CALL, des travaux ont permis aux effectifs de l'OTP de prendre possession des lieux au printemps 2019.

TAXE DE SEJOUR

Le choix de l'instauration en 2018 de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a été un acte politique fort, révélateur d'une maturité du territoire en termes de destination touristique.

Au regard des efforts publics très conséquents, du développement des hébergements touristiques, le touriste a accepté sans rechigner de s'acquitter de la taxe de séjour. A présent la population locale n'est plus seule à supporter les charges engagées.

Les recettes de la taxe de séjour ont permis à l'office de tourisme, constitué en « établissement public industriel et commercial » (EPIC), d'obtenir des moyens supplémentaires (plus de 110 000 €) afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes, de développer l'offre touristique du territoire et de promouvoir la destination.

CAMPING-CARS

Suite à l'essor touristique que connaît le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin avec les grands sites de mémoire, le Louvre-Lens, le patrimoine minier, les attractivités urbaines, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a mis en place un régime d'aide aux communes souhaitant aménager, sous maîtrise d'ouvrage communale, ce type d'équipement en 2015.

La commune d'Ablain-Saint-Nazaire a sollicité la CALL afin de bénéficier de cette aide. La commune a débuté la construction de cette aire de services pour camping-cars. Elle sera composée de 3 emplacements. Ce site sera principalement destiné aux touristes intéressés par les sites de mémoire de la Grande Guerre. Cette aire se situera rue Ponthiers près du city stade.

CHAINE DES PARCS ET BERGES DE LA SOUCHEZ

Le bassin minier du Pas-de-Calais dispose d'un paysage façonné par l'homme et grandement hérité de la période d'activité minière dont le terril est un des symboles les plus forts. Initié par le paysagiste de renommée internationale Michel Desvigne, la chaîne des Parcs vise à la reconversion urbaine du territoire par la valorisation des grands sites paysagers hérités de l'époque minière constituant un réseau de 7 parcs souvent de grande dimension reliés les uns aux autres.

En 2016, la CALL a décidé d'assurer un rôle de financeur et de coordinateur pour la réalisation d'un des 7 parcs constituant la chaine des parcs sur le Bassin Minier du Pas-de-Calais, le Parc des Berges de la Souchez.

Ce projet vise à la création d'un site homogène de 10 km le long du Canal de Lens, soit 300 ha d'espaces verts et bleus propices à la promenade, à la pratique des sports de nature et à la détente tout simplement. Le challenge est ici d'ouvrir ces espaces, d'assurer les continuités, de développer l'attractivité de secteurs à forts potentiels pour attirer à terme les populations locales mais également les visiteurs.

Les travaux débutés en mai 2018 se sont poursuivis sur l'année 2019 avec la livraison d'ouvrages déjà fréquentés par les visiteurs. La livraison totale est prévue pour l'été 2020. La CALL a également engagé les études nécessaires à la reconstruction de la passerelle du bois de Florimond qui permettra de relier le parc au centre-ville de Lens.



Jardin d'eau du Marais de la Galance à Noyelles-sous-Lens
© CALL - JC Hecquet

LA SALLE DES BOCLETS

Le service accompagne la Mission Louvre Lens Tourisme et la commune de Noyelles-Sous-lens à la définition du projet de la salle des boclets située à l'entrée de l'aréna stade de trail.

LES SENTIERS DE RANDONNEE

La CALL a missionné la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour dresser le bilan de ces 14 sentiers. Le bilan est assez équivoque tous les sentiers ont perdu leur labellisation. Le 7 novembre 2019, la CALL a signé le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

SPORT

LANCEMENT DU PLAN PISCINE

Pour la pratique de la natation et des sports nautiques en général, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin disposait en 2018 de 6 complexes municipaux pour la plupart d'entre eux vieillissant. L'année 2018 a également été marquée par la fermeture définitive de la piscine olympique de Lens, liée à des problèmes structurels non réparables. A elle seule, elle couvrait 45 % des 3 274m² de

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

bassins répartis sur les 6 complexes, couvrant 133m² pour 10 000 habitants.
Ce ratio inférieur à 200 m² pour 10 000 habitants ne permet pas d'offrir une surface de bassin suffisante pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive.

Les élus communautaires ont souhaité se préoccuper de ce sujet. La CALL a donc décidé de déclencher la réalisation d'un plan piscines débuté en septembre 2018 pour formaliser les réponses appropriées tant en fonctionnement qu'en investissement et de définir les interventions de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération a dressé la situation technique des équipements du territoire, a recueilli l'avis de la population et des associations sur les attentes, a identifié les projets des communes et a établi les préconisations sur lesquelles elle pourrait s'engager pour soutenir en fonctionnement et en investissement la qualité des surfaces aquatiques et l'apprentissage de la natation à travers un **triple enjeu :**

• **favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation** pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'Agglomération ;
• **développer la pratique sportive** à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire;
• répondre aux besoins des habitants en proposant une **offre diversifiée et un accès équitable aux équipements,** tenant compte des critères de mobilités urbaines.
Par ailleurs, le plan piscines doit permettre une amélioration significative du niveau de performance environnementale des équipements et veiller aux économies sur les coûts de fonctionnement et enfin contribuer au rayonnement du territoire notamment par la possibilité d'y développer les compétitions, facteur d'émulation pour les jeunes issus du territoire.

Approuvé à l'unanimité par les conseillers communautaires en juin 2019, ce plan consiste à créer un fonds spécifique doté de 25 millions d'euros HT sur 10 ans en investissement affecté aux projets d'équipements aquatiques du territoire, jusqu'à ce que le territoire soit équipé des surfaces de plans d'eau couverts publics nécessaires (de l'ordre de 5000 m²).

A titre indicatif, les projets recensés sont :
• La création d'un projet à vocation sportive prioritaire à Lens en remplacement de la piscine aujourd'hui fermée,
• La rénovation extension de la piscine de Liévin,
• La réhabilitation complète de la piscine de Bully-les-Mines,
• La reconstruction et extension des piscines de Harnes et d'Avion,
• L'amélioration extension de la piscine de Billy-Montigny,
• La création d'une piscine à Mazingarbe et Vimy.

Le second grand principe consiste à soutenir dès la rentrée scolaire 2019/2020, l'apprentissage de la natation par une aide au fonctionnement ayant pour objectif que l'ensemble des enfants du territoire sache nager avant l'entrée en sixième.

CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DE LENS
Les élus communautaires conformément aux conclusions de son plan piscines, ont souhaité accompagner la réalisation d'un centre aquatique structurant pour le territoire, dédié à l'apprentissage de la natation et au développement des clubs nautiques.

La CALL portera par le biais d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, la construction de l'équipement avant de le remettre à la ville de Lens qui en assurera la gestion.
L'équipement dont la superficie serait d'environ 10 000 m² dont 1 625 m² de plan d'eau se situera à proximité du Stade Bollaert-Delelis, au centre de l'agglomération et en connexion directe avec le réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Il sera structuré de la façon suivante :

• Un bassin sportif 50 m x 8 couloirs (comprenant mur et fond mobiles) avec gradins (500 places) – 1 050 m²
• Un bassin polyvalent 25 m x 6 couloirs (apprentissage et activités diverses) - 375 m²
• Un bassin aqualudique – 150 m²
• Une zone de jeux pour enfants type « splashpad » – 50 m²
• Un espace forme et bien-être (salle de cours collectifs, salle cardio-training, salle de musculation, saunas, Hammam, douches thématisées, salle de repos) – 420 m²
• Un local multi-services – 200 m²
Le montant global de ce marché a été estimé à 35 M € HT.

Conformément aux règles établies dans le Plan Piscines communautaire, la CALL contribuera au maximum à 33% du coût éligible.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET À LA PRATIQUE SPORTIVE

Attribution de subventions haut niveau saison 2018-2019
Le territoire compte 23 associations sportives évoluant au Haut Niveau (15 en 2016-2017, 22 en 2017-2018). Eu égard au niveau correspondant à chaque équipe et en fonction de la part de la subvention communale, la CALL a apporté une aide financière globale de **481 330 €.**

Le service Tourisme et Sport a participé à l'organisation technique et financière, ainsi qu'à l'animation de différentes manifestations :

• Meeting international d'athlétisme (février 2019)
Le meeting d'athlétisme de l'Aréna stade couvert est classé cinquième meeting mondial. 5 000 spectateurs ont pu apprécier la performance des athlètes et découvrir un spectacle grandiose. Participation CALL : 115 000 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

• La route du Louvre 2019
La CALL poursuit son soutien à la ligue Hauts de France d'Athlétisme dans l'organisation de la 14ème édition du Marathon et des courses et randonnées de la Route du Louvre. Le 12 mai 2019, le parc du Louvre qui était pour la 1ère fois le site d'arrivée a accueilli environ 20 000 participants et presqu'autant de spectateurs.
Une subvention de 50 000 euros a été allouée à la Ligue Hauts de France d'athlétisme.

• 6ème édition du Trail des Pyramides Noires
La Mission Bassin Minier organise le Trail des Pyramides Noires pour renforcer le potentiel sportif du Territoire du Bassin Minier qui s'est déroulé le 25 mai 2019. Un millier de coureurs participent à cet ultra trail qui permet dans sa boucle de 105 kilomètres de gravir 20 terrils.
Une subvention de 3 000 euros a été allouée à la Mission Bassin Minier afin d'organiser cette manifestation.

• Meeting aérien de Bénifontaine
L'association Fête en Ciel a organisé sur l'aérodrome de Bénifontaine les 5 et 6 septembre 2019 le meeting aérien placé sous le signe des « jeunes et de l'engagement » Participation CALL 70 000 €.

• Championnat de France de HIP-HOP
L'association Culture Pop a organisé le samedi 30 novembre 2019 à l'Aréna stade Couvert de Liévin en collaboration avec l'association BBOYFRANCE et la ville de Liévin la finale du championnat de France de danse Hip Hop. La Communauté d'agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 24 500 €.

• Tournoi international de Judo de Harnes
Depuis plusieurs années, le judo club de Harnes organise un tournoi international labellisé par la fédération française de judo. La Communauté d'agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 5000 € pour l'édition 2019.

• Tournois de Volley Ball
La CALL a souhaité accompagné financièrement à hauteur de 10 000 € le Volley féminin lors de la compétition internationale Wevza (8 nations) et à hauteur de 15 000 € le match France Croatie.

Soutien financier aux manifestations sportives
La Communauté d'agglomération a apporté un coup de pouce financier pour un total de 12 000 € à des manifestations sportives locales : la Canadian Race, épreuve régionale de cyclo-cross l'aréna trail, accueil de l'équipe de France paralympique, trail noyellois, trail Bernard Beets, le foot handicap USSM Loos-en-Gohelle, l'attelage des zouaves.

Pass'Sports
La CALL a décidé de revoir son dispositif d'accompagnement à la pratique sportive en juin 2017, en mettant en place un Pass'Sports à destination des jeunes sportifs du territoire qui donne le droit à une réduction sur les adhésions sportives. Pour en bénéficier, les jeunes doivent être domiciliés sur l'une des 36 communes, être âgés de moins de 18 ans et inscrits dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire affiliée à une fédération sportive française reconnue.

Le montant du Pass'Sports a été fixé à 30 € par bénéficiaire. Le dispositif de la nouvelle campagne a été enclenché le 3 juillet 2018 avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2018 et un versement du remboursement aux 205 clubs participants au dispositif en juin 2019.

Cette deuxième campagne a enregistré 11 452 pass soit 343 560 €.

42 disciplines sportives différentes ont été répertoriées, la plus fréquentée étant le football avec 4 023 licenciés.

ÉVÉNEMENTS

LENS-LIÉVIN TRAIL URBAIN
Pour la troisième année consécutive, la Communauté d'agglomération, la Ligue Hauts de France d'Athlétisme, les villes de Lens et Liévin ainsi que les associations de commerçants ont renouvelé l'événement populaire « Lens-Liévin Trail urbain ». Cette manifestation sportive, patrimoniale et familiale s'est déroulée le 30 novembre 2019.
Cette troisième édition du trail urbain a rencontré un très beau succès avec ces 3500 participants (2000 en 2017, 2500 en 2018).



3ème édition Lens-Liévin Trail Urbain

LA 2E EDITION DES FÊTES DE LA SAINTE BARBE
Nées de la volonté des élus de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, les Fêtes de la Sainte Barbe sont incontestablement devenues un rendez-vous attendu qui contribue à la fois à faire perdurer une tradition minière très ancrée et permet au territoire de célébrer son renouveau culturel et économique. Cet événement est le fruit d'une co-construction avec les collectivités locales, les acteurs touristiques et culturels du territoire dont le Musée du Louvre-Lens et la Scène Nationale Culture Commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Lors la dernière édition, la programmation du spectacle Pyromènes de la compagnie La Machine, couplé à la mise en place d'un dispositif d'appels à projets à destination des habitants, socio-professionnels et associations a permis une montée en qualité des spectacles proposés, une appropriation locale forte et une attractivité accrue. Près de 30 événements ont été organisés et les temps forts ont accueilli plus de 13 500 personnes lors du week-end.

Le service Tourisme et Sport a également remis dans le cadre des fêtes de la Sainte-Barbe 4 000 places de foot aux clubs du territoire afin que les jeunes puissent assister à la rencontre Lens/Chambly.
Montant de la subvention : 200 000 €



Sainte Barbe ©Florent Burton

LES FETES DE LA RENAISSANCE
Les fêtes de la renaissance se sont déroulées le 1er septembre 2019. Pour la 2ème année consécutive, la CALL a co-organisé avec l'association VABC (Véhicules militaires du Bois de Careuil) un défilé, composé de véhicules militaires, civils de la seconde guerre mondiale et de fanfares dans le centre-ville de Souchez.
Coût : 47 200 € (Subvention + frais annexes).

• « ODYSSÉE », PROJECTIONS SUR LES TERRILS ET LE CONCERT DE GAËTAN ROUSSEL.



« Odyssée » Projection sur les terrils du 11/19

• COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE
Dans le cadre des commémorations du 11 novembre et de l'ouverture du restaurant « Mets et histoires », le service a organisé la venue de Monsieur François Hollande.



Commémorations du 11 novembre.

PERSPECTIVES 2020

Le service instruit beaucoup de dossiers de demandes de subventions qui au final n'entrent pas dans le cadre de la délibération fixant les conditions d'excercice de la compétence facultative sport.

Cette dernière arrive à échéance fin 2020, il est donc nécessaire de remettre à plat, au travers d'une étude le champ d'intervention de la Collectivité dans le domaine du sport et notamment :

- Les subventions haut-niveau
- Les subventions dites coup de pouce
- La convention avec le RCL
- La compétence sport de nature
- Développement de la pratique sportive auprès des publics éloignés (quartiers QPV, féminins, ...)

Dans le cadre de la stratégie de développement des sports de nature, des premiers aménagements vont émerger courant 2020 (création de parcours de trail, remise en état des sentiers de randonnée, ouverture de l'aréna trail,...).

Poursuivre la dématérialisation des différents systèmes d'aides, Pass'sport, Haut Niveau, coup de pouce, manifestations d'envergure.

Il conviendra également en 2020, de faire classer l'Office de Tourisme pour le faire reconnaitre à sa juste valeur.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



GESTION DES RESSOURCES
EAU & ASSAINISSEMENT
DÉCHETS & RECYCLAGE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

EAU & RÉSEAUX

L'année 2019 a été marquée par les phénomènes de sécheresse que nous avons connus durant l'été.

Grâce à la concertation et à la réaction des parties prenantes, aucun habitant n'a eu à subir de rupture d'alimentation. Une prouesse certes mais qui doit nous faire prendre conscience que la gestion de la ressource est et sera prioritaire pour les prochaines années.

L'année 2019 a aussi permis de voir se concrétiser certaines études, notamment celles relatives aux nouvelles prises de compétence GEMAPI et ruissellement agricole – érosion des sols.

Outre les investissements récurrents (renouvellement) pour lesquels la maîtrise d'œuvre est assumée en interne, l'ambition de notre communauté d'agglomération se traduit par la réalisation de travaux structurants essentiels, notamment avec la construction de deux nouveaux châteaux d'eau à Bully-les-Mines et à Lens. En matière d'assainissement, la construction de la station de Gouy Servins et le réseau associé se sont également achevés cette année.

En parallèle, la démarche de reconquête de la qualité de l'eau, autre action identifiée dans le cadre du projet de territoire (« le paysage au service de la qualité de vie »), se poursuit et commence à donner des résultats positifs.

Enfin, le bureau police des réseaux a vu ses sollicitations par les usagers augmenter, preuve du dynamisme et de l'attractivité de notre territoire.

SERVICE USAGES ET SERVICES AU PUBLIC

Le service usages et services au public a été créé cette année. Ce service est le point d'entrée pour les usagers de notre territoire en matière d'eau et d'assainissement. Une réflexion permettra de faire évoluer son fonctionnement pour renforcer la présence des agents auprès de nos partenaires. Aujourd'hui, ce service n'est constitué que du bureau police des réseaux et devra s'étoffer dans les prochains mois. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, ce service vient en accompagnement des projets d'aménagements sur la partie eau et assainissement.

BUREAU POLICE DES RÉSEAUX

Le bureau Police des Réseaux consacre exclusivement son activité au service de nos administrés. Il s'agit de la clé d'entrée pour les usagers souhaitant avoir accès aux services publics d'eau et d'assainissement. L'évolution pluriannuelle montre une augmentation constante depuis 2014. Par rapport à l'année 2018, l'évolution est de +19%.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Demandes d'avis sur actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme)	312	378	888	814	792	651	895
Demandes d'information relative à la situation de bien vis-à-vis de l'assainissement lors de ventes immobilières	1225	1252	1250	1515	1656	1830	1905
Demandes de raccordement	272	229	245	298	226	244	478
Demandes de subventions	120	22	41	27	50	28	14
Demandes d'assainissement non collectif	*inc.*	*inc.*	8	10	15	14	*inc.*
Total	1929	1881	2432	2664	2739	2767	3292
Courriers émis hors demandes ci-dessus	*inc.*	*inc.*	*inc.*	*inc.*	81	109	*inc.*
Aménagements (lotissement, logements collectifs...)	*inc.*	*inc.*	*inc.*	*inc.*	*inc.*	*inc.*	*inc.*

SERVICE GESTION DURABLE DU CYCLE DE L'EAU

GESTION DE LA RESSOURCE

En 2019, les services ont travaillé avec le délégataire sur la finalisation du Schéma Directeur de l'Eau. Une présentation sera réalisée en 2020 aux élus. L'objectif est de sécuriser durablement la ressource afin de limiter les phénomènes de sécheresse que nous avons connu durant l'été.

Focus sur la Sécheresse de l'été 2019

Le manque de précipitations répété depuis 2017 et la mauvaise recharge des nappes phréatiques ont conduit le Préfet du Pas-de-Calais à placer le Département en alerte sécheresse le 12 juillet et à réglementer les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau par arrêté, prorogé le 14 octobre jusqu'au 31 décembre.

Le territoire de la CALL a rencontré une situation préoccupante sur la zone de distribution de Gouy-Servins/Servins/Villers/Ablain/Carency (ZD de Carency). Afin d'anticiper une rupture d'alimentation sur ces communes, la CALL a mis en œuvre un plan d'actions permettant la sécurisation des installations d'eau potable et qui consistait à relier la zone de distribution de Souchez à celle de Carency.

Les travaux en quelques mots :
- 2 arrêts d'eau de nuit
- 1300 ml de conduite dn 150 mm
- 10 pompes installées
- 1 station de reprise mobile en caisson
- Aménagement et Génie Civil

En matière de reconquête de la qualité de l'eau, le diagnostic multi pression non agricole a démarré en 2018 et s'est terminé fin 2019. Dans la continuité de ces actions, le plan d'actions agricole et non agricole a été réalisé en concertation avec nos partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Les actions sur le champ captant de Wingles

Depuis plusieurs années, la CALL souhaite se rendre propriétaire des parcelles situées sur le périmètre de protection approché des forages de Wingles. C'est ainsi qu'en 2019 un appel à projets a été lancé afin de mettre à disposition ces 11 hectares acquis de terres agricoles à des agriculteurs souhaitant expérimenter le mode de culture biologique. Cette démarche entre dans le cadre de la politique de protection de sa ressource mais aussi du développement du Système Alimentaire Territorial Durable.

Ce projet vise donc à :
• Offrir une opportunité à des producteurs du territoire d'expérimenter l'agriculture biologique
• Donner à voir aux agriculteurs du territoire les réalités du mode de culture biologique
• Développer les surfaces en agriculture biologique sur le territoire de la CALL et bénéficier de toutes ses externalités positives (protection de l'eau, du climat, de la biodiversité, du développement de l'emploi).
Cet appel à projet a permis de retenir 2 projets de conversion d'agriculteurs conventionnels vers l'agriculture biologique :
• Celui de Mr Dedourge, agriculteur sur Auchy-les-Mines, qui a été autorisé à exploiter en bio un peu plus de 6 hectares propriétés de la CALL (en vert).
• Celui de M Blanchant, agriculteur de Vendin-le-Vieil, qui a été autorisé à exploiter en bio un peu plus de 3 hectares (bleu).



Les actions sur le champ captant de Noyelles-les-Vermelles

A la demande de la CALL, le captage de Noyelles les Vermelles a été ajouté aux 5 captages prioritaires retenus par l'Etat pour la reconquête de leur qualité.
Une étude de sauvegarde de ce captage est en cours et a pour objectif de :
• Réaliser le diagnostic du champ captant et de son environnement
• Faire l'état des lieux de l'origine des sources azotées
• Définir les actions à mettre en place pour reconquérir la qualité de l'eau
• Modéliser la nappe de la craie sur ce secteur pour tester plusieurs scénarios

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Depuis le 1er janvier 2018, la CALL est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), de ruissellement agricole - érosion des sols (Conseil Communautaire du 22 mai 2018). Par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts afin de prendre la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Les Territoires à Risque d'Inondation

Sur notre territoire, le risque d'inondation par ruissellement est très présent mais mal connu. C'est pourquoi, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais a réalisé une étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement sur ce territoire. Dans le prolongement de cette étude, la DDTM a lancé une étude d'aléa du risque inondation sur le territoire de la CALL.

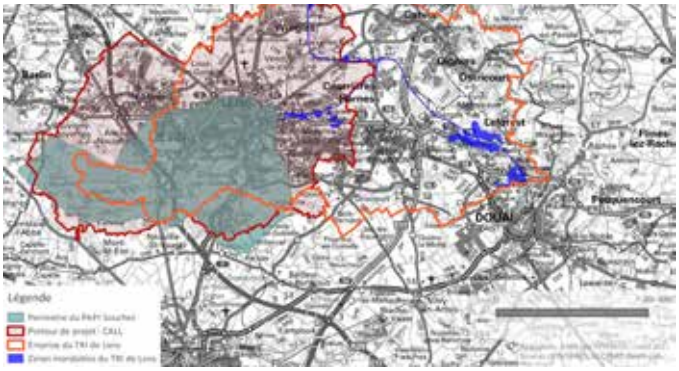
Les études : zonage pluvial et PAPI

Une étude préalable à l'élaboration du zonage pluvial sur l'ensemble du territoire a été lancée cette année. L'objectif est d'aboutir à l'élaboration d'une cartographie du territoire définissant les risques d'inondation par bassin versant. Cette cartographie permettra de prescrire des mesures pour prévenir ces risques, mesures qui seront préconisées dans les PLU.

Suite aux inondations par ruissellement et par débordement du cours d'eau sur le bassin versant de la Souchez, les élus de la CALL ont souhaité lancer une démarche cohérente, pertinente et efficace pour lutter contre ces inondations : **le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du bassin versant de la Souchez**

Le territoire du P.A.P.I. Souchez

Le bassin versant de la Souchez s'étend sur 11 km² et 19 communes dont 11 directement concernées : Gouy-Servins, Servins, Villers au bois, Carency, Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, Angres, Liévin, Eleu-Dit-Leauwette, Avion et Lens.
Le bassin versant de la Souchez est inclus :
• Dans le Territoire à Risque d'Inondation de Lens (T.R.I.) élaboré dans le cadre du Plan de Gestion du Risque Inondation (P.G.R.I.).



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

• Dans le SAGE Marque-Deûle, en cohérence avec le SDAGE du bassin versant de la Haute Deûle

Le PAPI Souchez se base sur le diagnostic territorial de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation) affiné par l'étude de ruissellement effectuée par la DDTM. Il se décline selon 7 axes :
1 - La connaissance et la conscience du risque
2 - La surveillance et la prévision des crues et des inondations
3 - L'alerte et la gestion de crise
4 - La prise en compte du risque dans l'urbanisation
5 - Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
6 - Le ralentissement des écoulements
7 - La gestion des ouvrages existants.

Certaines actions sont terminées ou seront finalisées en 2020.

L'objectif de la démarche PAPI

• Elaborer un programme d'actions pour prévenir durablement les inondations
• En association avec tous les acteurs (experts techniques, élus, professionnels et particuliers)
• Pour trouver des solutions efficaces et pertinentes à court (pour répondre à la demande forte des communes concernées), moyen et long termes.

CONFORMITÉ RÈGLEMENTAIRE
Dans le cadre de la délégation pour l'exploitation du service public d'assainissement, une étude de diagnostic permanent et de modélisation a été lancée cette année sur le système d'assainissement de Wingles. Un bilan des flux a permis d'identifier les secteurs les plus contributeurs en matière d'eaux claires parasites. C'est ainsi que des travaux à Meurchin ont été programmés et débuteront en 2020.

L'objectif de cette étude vise avant tout à pouvoir établir un plan d'action permettant d'aboutir à la conformité règlementaire du système d'assainissement de Wingles par rapport à l'arrêté du 21 juillet 2015. Cette étude sera achevée en juillet 2020.

En matière de ressource, l'ensemble des analyses physico chimiques et bactériologiques ont été conformes aux normes en vigueur.

ÉTUDES ET TRAVAUX EAU/ASSAINISSEMENT

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. **Le budget 2019 réalisé s'élève à 18.452.609,52 euros.** Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 1000 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2016 : 884 interventions, 2017 : 1132 interventions, 2018 : 1051 interventions, 2019 : 1312 interventions). Il en est de même pour l'eau potable (2016 : 888 interventions, 2017 : 1305 interventions, 2018 : 1427 interventions, 2019 : 1322 interventions). En terme de réparations et de remplacement de poteaux incendie, c'est plus de 70 interventions par an (2015 : 117 interventions, 2016 : 103 interventions, 2017 : 75 interventions, 2018 - 2019 : 90 interventions). Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Véolia. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.

ASSAINISSEMENT
Dans le cadre du programme de lutte contre les inondations, la CALL a continué en 2019 à lancer des opérations dans plusieurs communes du territoire.

Des opérations de lutte contre les inondations ont été menées notamment à :

• **Eleu-dit-Leauwette rues Vanhove/ Bourdaloue :** Aménagement d'un bassin d'infiltration d'une capacité de 120 m3 y compris avaloirs et assainissement pluvial et renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées - **201.599,40 €**

• **Loos-en-Gohelle rue Cordonnier :** Réalisation d'un bassin d'infiltration de 60 m3 - **73.500,00 €**

• **Givenchy-en-Gohelle rue des Alouettes :** Réalisation de tranchées drainantes pour reprendre les bouches d'égout suite à l'aménagement de la voirie par la commune.

Des travaux neufs en assainissement ont été réalisés à :

Gouy-Servins :
• Poursuite de la création d'une station d'épuration 500 équivalents habitant pour un montant de **755.033,36 €**

• Poursuite de la création du réseau d'assainissement diamètre 200 sur 4 655 ml avec la création de 142 boites de branchement et 2 postes de refoulement : **1.093.000,00 €**





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

• Les travaux de maintenance en 2019 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 840.697,64 € TTC pour 40 chantiers.

EAU POTABLE

En matière d'investissement, la CALL poursuit sa politique volontariste en matière de sécurisation en eau potable. Ci-après quelques réalisations remarquables :

Travaux de renouvellement en eau potable

• Billy-Montigny rue Hugo : Renouvellement d'une conduite en eau potable en PEHD diamètre 63 sur 330 ml avec la reprise des branchements des 60 habitations - **147.000,00 €**

• Lens CHL : Poursuite du renforcement du réseau eau potable sur les secteurs de la route de la Bassée, des rues Valles, Louise Michel et Brossolette en prévision de la construction du nouveau centre hospitalier. 700 m de conduite fonte de 250 mm, 1200 m de conduite de 200 mm ainsi que les branchements de 120 habitations - **526.000 €**

• Réservoir de Bully-les-Mines : Poursuite des travaux de construction du réservoir d'une capacité de 4 000 m3 qui se termineront au second semestre 2020 - **6.951.105 €**



• Réservoir de Lens : Poursuite des travaux de construction du réservoir d'une capacité de 5 000 m3 qui se poursuivront en 2020 - **6.172.342,00 €**



• Hulluch rue Leclercq : Renforcement du réseau eau potable en D200 sur 880 ml avec le renouvellement des 157 branchements des particuliers - **423.025,20 €**

• Les travaux de maintenance en 2019 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 879.563,52 € pour 29 chantiers.

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

• Vendin-le-Vieil rue Delory : Mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif eaux usées et eaux pluviales avec la construction d'un bassin pluvial enterré de 850 m3 et d'une plaine d'infiltration de 150 m3 (Eaux usées diamètre 200 sur 880 ml et reprise des 85 branchements existants, Eaux pluviales diamètre 300,400,500,600 sur 700 ml) et renouvellement du réseau eau potable en fonte D150 et D63 sur 680 ml, y compris les branchements des habitations - **2.650.000,00 €**



• Bully-les-Mines / Grenay rue Zola, impasse Gervaise et rue Ansart : Fonçage du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable sous la voie SNCF - **256.000,00 €**

• Billy-Montigny Rues Danton, Parmentier, Salengro, Tréhoux, Camus, Noé : Renouvellement du réseau d'assainissement en D 1000, D800 et D600 sur 415 ml avec la création de 32 boites de branchement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D150, D100 et D63 sur 1185 ml, y compris les branchements des habitations - **919.630,04 €**

• Pont-à-Vendin rue Hocq : Mise en conformité du réseau d'assainissement en D 300 sur 120 ml avec la création de 28 boites de branchement y compris la pose d'un poste de refoulement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D63 sur 120 ml, y compris les branchements des habitations - **265.023,00 €**

• Bouvigny-Boyeffles rue Curie : Mise en conformité du réseau d'assainissement en D200 sur 230 ml avec la création de 20 boites de branchement et le renforcement d'une conduite de refoulement en D160 sur 700 ml chemin de Marqueffles. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 170 ml, y compris les branchements des habitations - **357.286,92 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

• **Lens rue de l'Indépendance :** Renouvellement du réseau d'assainissement en D 400 et D300 sur 240 ml avec la création de 40 boites de branchement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 et D63 sur 260 ml, y compris les branchements des habitations - **396.004,90 €**

• **Harnes Avenue des Saules :** Renouvellement du réseau d'assainissement en grés D 800, D500 et D300 sur 1270 ml avec la création de 140 boites de branchement en accompagnement des travaux d'aménagement de voirie de la commune. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 580 ml, y compris les branchements des habitations - **1.603.708,68 €**



• **Sains-en-Gohelle Boulevard Vauban et les 3 impasses :** Renouvellement du réseau d'assainissement en D315 sur 320 ml avec la création de 22 boites de branchement. Création de tranchées drainantes pour reprendre les eaux pluviales de la voirie. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D63 sur 320 ml, y compris les branchements des habitations - **418.651,20 €**

• **Méricourt rue du 1er Mai :** Renouvellement du réseau d'assainissement en D 800, D600 et D300 sur 395 ml avec le renouvellement de 60 boites de branchement en accompagnement des travaux d'aménagement de voirie de la commune. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D100 sur 360 ml, y compris les branchements des habitations - **767.361,96 €**

• **Servins rue de Gouy :** Création du réseau d'assainissement en eaux usées D200 avec la création de 25 boites de branchement et la création d'un poste de refoulement. Renouvellement du réseau eau potable en fonte D150 et D100 sur 360 ml, y compris les branchements des habitations - **370.535,16 €**

De nombreux diagnostics ont été réalisés en 2019 sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dans les 10 premières cités ERBM.

PERSPECTIVES 2020

• Des études importantes relatives à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos en Gohelle se poursuivront en 2020 par le bureau d'études Girus attributaire du marché de maitrise d'œuvre pour un montant de 157.840 € H.T. afin de lancer la consultation de travaux.

• Des travaux d'envergure en eau potable se poursuivront en 2020 pour la construction de 2 réservoirs d'eau potable d'une capacité de 4000 m3 pour le réservoir de Bully-les-mines et d'une capacité de 5000 m3 pour le réservoir de Lens pour un budget de 17 ,5 millions d'euros. Ces travaux se termineront au cours de l'année 2020 après 21 mois de travaux.

• Le réseau d'assainissement nouvellement posé de l'ensemble de la commune de Gouy-Servins et la station de dépollution seront mis en service dans le courant de l'année 2020 pour un montant d'opération de 3,5 millions d'euros.

• Des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et d'eau potable seront réalisés dans la cité Schweitzer à Liévin. De gros travaux d'assainissement et d'eau potable seront réalisés en accompagnement des travaux départementaux et communaux sur la route Départementale 937 avenue Mitterrand à Sains en Gohelle. Des travaux d'extension du réseau d'assainissement seront réalisés à Annay sous Lens sur la route Départementale 917, rue Mattéi, Cité Delsaux. Des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement seront réalisés à Eleu-dit-Leauwette rue Vanhove et rue Péri. Des travaux de dévoiement du collecteur D1500 au niveau du futur centre nautique à Lens seront réalisés afin de permettre la construction du complexe.

• Des travaux de renouvellement du réseau eau potable seront réalisés à Billy-Montigny rues Salengro et Tréhou, à Liévin rue du 1er Mai, à Noyelles sous Lens rue du 8 mai 45, à Lens rue Gauthier, à Méricourt dans la cité des Cheminots, à Loos en Gohelle-Liévin rue Fulton, à Loos en Gohelle route de Béthune – rue Salengro, à Vendin le Vieil rue Delory, à Eleu-dit-Leauwette rue Péri.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

GESTION DES DÉCHETS

• **142 541 tonnes de déchets** soit 1,6 kilo de déchets par jour et par habitant.

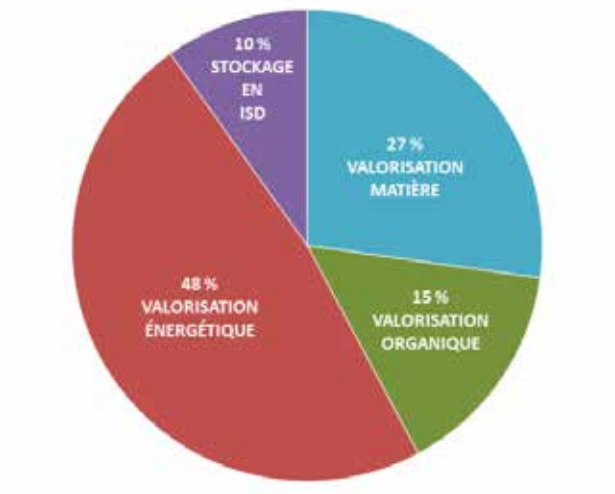
• **584,3 kilos de déchets par an et par habitant.**

• **42% des déchets collectés** ont été envoyés pour valorisation matière et organique

• **51% des déchets collectés en déchèteries sont valorisés.**

Au total, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ont représenté près de 550 emplois en 2019. Au niveau financier, la collectivité a stabilisé ses dépenses de fonctionnement par rapport à 2018. Le bilan financier inclu désormais toutes les dépenses liées au service public de gestion et prévention des déchets.

En 2019, la collectivité a valorisé près de 90% de ses DMA, soit 42% en valorisation matière et organique et 48% en valorisation énergétique.



Pour 2019, le gisement global de déchets ménagers et assimilés a porté sur 142 541 tonnes réparties suivant différents flux (OMR + EMR + Verre + encombrants + déchèteries + végétaux) pour une dépense globale d'environ 29,4 millions d'€ HT. Les recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens financiers des différents éco-organismes représentent 4,7 millions d'€. Le produit de la TEOM est quant à lui de 11 millions d'€. Au total, la gestion des déchets ménagers a coûté 100,74 € HT par habitant (recettes déduites).

FAITS MARQUANTS

Le gisement global des déchets collectés sur le territoire a légèrement augmenté de + 0,37 % par rapport à 2018 soit une hausse de 529 tonnes.
Le détail par flux des évolutions par rapport à 2018 est le suivant :
- 1,7 % pour les ordures ménagères résiduelles incinérées,
- 1,7 % pour les emballages ménagers recyclables,
- 2 % pour le verre,
- 8,8 % pour les végétaux en porte-à-porte,
- 2,1 % pour les encombrants collectés en porte à porte, les dépôts sauvages et les déchets provenant des bennes mises à disposition auprès des communes (services techniques),
- Une hausse de + 13,7 % des tonnages collectés en déchèteries (tout flux confondus).
- 1,4 % sur la déchèterie de Sallaumines,
+ 4 % sur la déchèterie de Grenay,
- 1 % sur la déchèterie itinérante des Collines de l'Artois,
+ 26 % sur la déchèterie de Pont-à-Vendin.

La campagne de communication « Adoptez un composteur et devenez éco-citoyen »
En mai 2019, cette opération a été généralisée aux 36 communes du territoire ainsi l'ensemble des usagers du territoire disposant d'un jardin peuvent y prétendre. Depuis le lancement, la collectivité a doté 3 013 foyers de kits de compostage dont 1 443 en 2019.



Campagne de communication

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

FOCUS

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La collectivité s'est engagée par délibération du 5 octobre 2018, dans un processus d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023. Ce dernier a été adopté par l'exécutif le 4 octobre 2019 pour une mise en œuvre à partir de 2020 pour une durée de 3 ans.
Ce programme, accompagné de ses actions, repose sur 6 axes thématiques :

- Être éco-exemplaire
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des bio déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser la consommation responsable
- Favoriser le réemploi et la réutilisation
- Sensibiliser à la prévention des déchets

Pour atteindre les objectifs de réduction fixés par le PLPDMA, 20 actions seront développées sur 3 ans pour un coût global toutes dépenses confondues de 750 000 € TTC. Le PLPDMA permettra non seulement une baisse des tonnages mais également la réalisation d'économies sur les coûts de traitement des déchets.

ZOOM SUR LE 1ER CHALLENGE INTER ÉCOLES CLIIINK !
Du 23 septembre au 20 octobre 2019 a été lancé le 1er challenge Cliiink sur la commune d'Hulluch entre les écoles élémentaires Thellier et Cousteau. L'objectif ? Inciter à trier ses emballages en verre dans les bornes dédiées et faire connaître le programme Cliiink.
Après une sensibilisation en classe sur les consignes de tri par les conseillères du tri et un représentant de Cliiink, les écoliers Hulluchois se sont pris au jeu et ont déposé près de 11 500 emballages en verre en 1 mois de temps ! Grâce au recyclage de ces emballages, les élèves ont permis l'économie de 2 000 litres d'eau, de 2,4 tonnes de sable et de 1,7 tonne de CO2.



PERSPECTIVES 2020

- Mise en place de l'Extension des Consignes de Tri des plastiques depuis le 1er janvier 2020,
- Développement de la collecte en bornes enterrées,
- Lancement d'une expérimentation du compostage partagé et collectif,
- Lancement d'un défi « Foyers Zéro Déchet »,
- Opération Hauts-de-France Propres 2021,
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2020,
- Réflexion dans le cadre des mises aux normes du CVE en matière de rejet des fumées,
- Fin des travaux d'agrandissement de la déchèterie de Sallaumines (1er trimestre 2021),
- Mise en service de la déchèterie et la ressourcerie de Quadraparc et de la déchèterie d'Avion (Mi-2021),
- Mise en service de la déchèterie de Souchez (Début 2022).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE - LES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'environnement et du développement durable décidées par la collectivité et s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire.

• Conduite et montage de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie.

• Co-construction et pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels)

• Thématiques traitées par le service : Lutte contre le changement climatique/Energie/Transitions énergétique et écologique; Qualité des espaces publics et renaturation; Gouvernance/Eco-citoyenneté; Prévention et gestion des risques, préservation de l'environnement et de la santé.

FAITS MARQUANTS

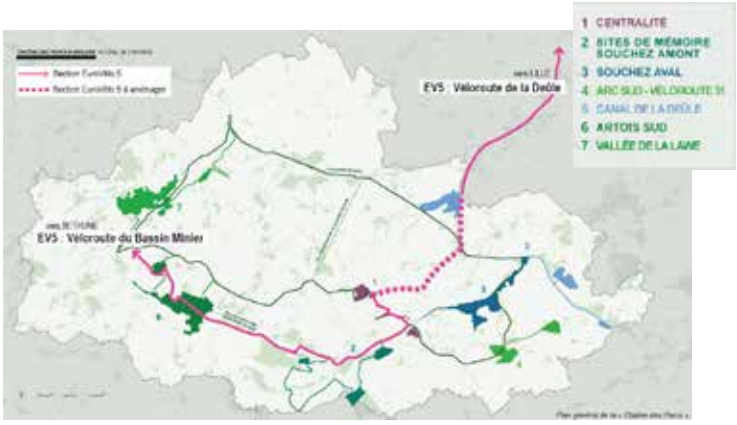
Opération Plantons le décor - Quatrième édition
Partenariat entre la CALL et les Espaces Naturels Régionaux (ENRX)
Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public, la possibilité de :
• Réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements paysagers,
• Préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire des Hauts-de-France.

Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en améliorant le cadre de vie.
Cette année encore, la CALL s'est associée avec la CAHC.
L'opération a donc porté sur :
• 59 commandes provenant de 23 communes du territoire pour un montant de 2 918 € (663 arbres/arbustes et 90 fruitiers).
• Cette année sur la commune d'Angres, un talus de plusieurs centaines de mètres a été planté avec des essences indigènes.

Projet d'aménagement de l'EuroVélo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles.
L'Eurovelo n°5 est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I). Elle emprunte principalement l'ancien cavalier entre Loos-en-Gohelle et Vendin-le-Vieil, classée dans le bien UNESCO.
Les aménagements projetés ont pour objectif de créer deux cheminements continus et sécurisés, piéton et cycliste, accompagnés d'aménagements paysagers et écologiques.

Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :
• Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile ;
• Participer aux liaisons de la Chaîne des Parcs.

Il s'appuie également sur une attente forte des habitants en matière de mobilité par une mise en réseau et un renforcement des liaisons piétonnes et cyclables, de qualité de vie et de loisirs.
Cette opération a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre retenu qui est composé de l'Atelier Nervures (mandataire), Strate, AEI, Theorems et SOCOTEC.
Les études préliminaires, validées par les élus lors d'un comité de pilotage, ont permis d'embrayer sur le démarrage des études d'Avant-Projet.



Espaces Naturels Sensibles - Bilan 2019
Dans le cadre du partenariat mis en place entre la CALL et le Syndicat Mixte EDEN 62, la convention de gestion cynégétique signée avec EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, pour les Espaces Naturels Sensibles que sont le Bois des Bruyères (communes de Givenchy-en-Gohelle, Angres, Souchez), le Terril d'Estevelles et le Val du Flot sur la commune de Wingles, a été renouvelée ainsi que les conventions de sites ad hoc.
L'objectif poursuivi porte sur le maintien des équilibres écologiques des sites par la mise en place d'actions de régulation de certaines espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

Trame Verte et Bleue
Fin d'année 2019, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) a été missionnée par la CALL via la convention qui les lie afin d'élaborer le schéma Trame Verte et Bleue du territoire, une feuille de route a été réalisée (calendrier, étapes,..).

Le schéma TVTB est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire,... La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui les relient. Même si sa vocation première est écologique, la TVB peut être considérée comme multifonctionnelle, apportant une diversité de contributions positives à la vie au sein de l'agglomération (ex : protection de la ressource en eau, limitation du ruissellement des eaux pluviales, contribution à la santé et au bien-être, lutte contre le changement climatique...)

Réalisation de la deuxième phase de l'Etude de Planification Energétique (E.P.E.)
En 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a poursuivi l'Etude de Planification Energétique.
Le groupement Energies Demain, AEC et NTMY (Ex Sous tous les angles) a établi les perspectives énergétiques territoriales (phase 2).
Cette étude doit permettre au territoire de définir une feuille de route de transition énergétique. Elle correspond au volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial.

Rapport de Développement Durable
Comme chaque année, la CALL rédige le rapport de développement durable (article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) qui fait l'objet d'une présentation préalablement au vote du budget.
Le rapport de développement durable porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Partenariat avec le CPIE – Chaîne des Terrils
La convention d'objectifs a été renouvelée pour une période de trois ans, fin 2018.
L'opportunité de ce partenariat s'est trouvée en effet renforcée par l'adoption du projet de territoire, les aménagements majeurs entrepris par la CALL au titre de la Chaîne des Parcs, le projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5, les études urbaines NPNRU, la mise en valeur du Parc des Cytises, ... Dans ce cadre, la CALL soutient le CPIE dans son programme de promotion de la diversité des sites et paysages, mise en valeur des éléments de mémoire collective, gestion différenciée des espaces, actions pédagogiques.

PERSPECTIVES 2020

Lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et de son évaluation environnementale stratégique.

Le PCAET a pour objectifs :

• La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire (volet « atténuation ») ;

• L'adaptabilité du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la CALL. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il demande à la collectivité de s'engager avec son territoire et pour son territoire.

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

• Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;

• Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;

• Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE GESTION DU PATRIMOINE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

Créée en juin 2015 la Régie d'Entretien des Espaces Naturels Communautaires regroupe plusieurs secteurs d'activités répartis sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :
• La Régie d'entretien des espaces verts, située sur la commune de Sains-en-Gohelle
• Le Parc des Cytises situé à Benifontaine
• Le prêt de matériel situé sur la commune de Loison-sous-Lens

Au total, le service regroupe 28 personnes.
• 1 chef de service
• 10 personnes au parc des Cytises (4 personnes en technique, 6 personnes en soins animaliers)
• 14 personnes à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires (1 chef de bureau; 4 agents titulaires et 2 agents en CDD et en gestion des espaces verts;
3 agents en gestion des cours d'eau; 3 agents en gestion du patrimoine arboré; 1 agent à la veille patrimoniale)
• 3 agents au prêt de matériel

LA RÉGIE D'ENTRETIEN

La régie d'entretien, basée à Sains-en-Gohelle, est rattachée au service Régie d'Entretien des Espaces Naturels Communautaires
.
Sous la responsabilité du Chef de Service, le responsable d'équipes encadre 13 agents répartis en 4 départements :
• Département cours d'eau
• Département patrimoine arboré
• Département espaces verts
• La veille patrimoniale

Département patrimoine arboré (3 agents)
Principales missions :
• Gestion du patrimoine arboré sur l'ensemble des sites de la Communauté d'agglomération
• Aide aux services
• Aide aux départements cours d'eau et espaces verts en cas de besoin
• Aide au parc des cytises

Département cours d'eau (3 agents)
Trois cours d'eau sont gérés par cette équipe d'entretien, le Carency, le Saint-Nazaire et la Souchez pour une longueur approximative de 15 km.
Principales missions :
• La gestion des embâcles et de la ripisylve,
• Le débroussaillage des berges,
• Quelques petites prestations de génie végétal pour le renfort des berges,
• La mise en sécurité du patrimoine arboré,
• L'aide aux services, et notamment au service de prêt de matériel lors de déménagements et de cérémonies,
• L'aide aux départements de gestion des espaces verts et du patrimoine arboré en cas de besoin.
• Aide au parc des cytises (aménagement d'enclos et de volières)

Département espaces verts (6 agents)
Principales missions :
• Entretien des espaces verts suivants (Anneau de la Mémoire sur le territoire d'Ablain-st-Nazaire, Musée de la grande guerre sur le territoire de Souchez, Base du 11/19 sur le territoire de Loos-en-Gohelle, Hôtel communautaire, rue Marcel Sembat sur le territoire de Lens, Boucle 18 (eurovélo) sur le territoire de Lens, Pistes de l'aérodrome sur le territoire de Bénifontaine)
• Aide au département cours d'eau et patrimoine arboré en cas de besoin
• Aide aux services
• Aide au parc des cytises

La veille patrimoniale (1 agent)
Cette veille patrimoniale a pour objet :
• La surveillance des différents sites communautaires, les zones d'activités, les voiries, les cours d'eau,
• D'identifier les différents dépôts sauvages,
• D'effectuer une surveillance sur le patrimoine arboré de la collectivité,
• D'identifier les différentes incivilités sur notre territoire.
Cette veille patrimoniale très élargie a pour principal objectif de veiller à la sécurisation et la pérennisation des installations et propriétés communautaires.

FAITS MARQUANTS

• Le service a été remanié. Un agent occupait la fonction d'agent de veille patrimoniale. Il a été réaffecté dans le Service Stratégie Foncière et Patrimoniale, sous la Direction des Affaires Juridiques, pour y continuer ses missions.
• Anneau de la Mémoire : Une réflexion a été menée pour identifier et résoudre les problèmes de gestion et d'entretien sur le site.
• GEMAPI : Un Plan de Restauration et d'Entretien (PRE) de la Souchez est en cours d'élaboration.

PERSPECTIVES 2020

• GEMAPI : Mise en place du PRE, « Plan de Restauration et d'Entretien » de la Souchez.
• 1 agent (arboriste) quittera le service en septembre 2020. Il intègrera le Service Développement Durable, Qualité des Espaces Publics et Renaturation sous la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Cadre de Vie. Il évoluera vers un poste d'Agent en charge du Patrimoine Arboré.
• Développer un plan de gestion sur le site du 11/19 de Loos-en-Gohelle.
• Anneau de la mémoire : Mise en place du nouveau plan de gestion suite aux travaux d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

LE PARC DES CYTISES

Le parc animalier et de loisirs accueille à l'année près de 457 000 visiteurs. Il a pour objectif d'offrir à notre population un lieu de détente, de culture et de découverte. Depuis juin 2015 une dynamique d'évolution est enclenchée. Elle vise à renouveler l'espace de jeux vieillissant, création d'un city stade, d'un coin des poussins, d'un parcours d'orientation et d'un parcours sportif, et de procéder à quelques aménagements dans la plaine animalière, création d'un enclos de contact (44 000 visiteurs en 2018).
L'objectif affiché de la Direction est de rendre ce site encore plus attractif et diversifié. Pour ce faire, un programme de restructuration est en phase d'étude et débouchera sur des propositions d'aménagement. Un programme pluriannuel d'investissement sera établi courant 2020 et proposé aux élus pour arbitrage.

FAITS MARQUANTS

• Finalisation du programme faisans et engagement du marché de travaux,
• Finalisation du programme de restructuration du Parc des cytises,
• Poursuite du partenariat avec l'Office du Tourisme au travers de petits déjeuners ou d'apéro bières fromages en vue de faire découvrir le site sous un œil plus intime, visite des installations, nourrissage des animaux etc.
• Poursuite de notre coopération avec l'Institut Médico Educatif Léonce Malécot au travers de visites hebdomadaires dédiées à un groupe d'enfants en difficulté.
• Installation d'une borne de distribution d'eau plate et gazeuse destinée au grand public jumelée à un brumisateur.

PERSPECTIVES 2020

• Réalisation du programme faisans,
• Présentation à l'exécutif du programme de requalification du Parc.
• Continuité dans la restructuration de la plaine de jeux ainsi que des équipements d'accueil du public, bancs, tables etc.
• Accueil de nouvelles espèces, cigognes, cerfs sika, tortues d'Hermann.
• Aménagement de l'enclos porcs épics pour l'accueil d'une compagnie de Suricate
• Suppression de l'ancienne volière et création d'un point de vue panoramique à 360°.
• Réflexion sur l'extension du bâtiment technique et administratif,
• Sécurisation de l'accès à l'aérodrome par la mise en œuvre d'un tourniquet.

PRÊT DE MATÉRIEL

Ce service, historique (plus de 25 années d'existence au sein du District de LENS-LIEVIN, puis de la Communaupôle de LENS-LIEVIN et plus récemment de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin assure les prérogatives suivantes :
• Le prêt de matériel auprès des 36 communes de la collectivité. Les activités s'orientent autour de la gestion des demandes, la gestion des départs et des retours du matériel, l'accueil téléphonique et physique, l'entretien du dépôt intérieur extérieur ainsi que la réparation du matériel défectueux.
• Ce service a également pour objectif d'apporter une aide aux différents services de la collectivité lors de manifestations.

Cette année encore :
• 32 communes sur 36 ont eu recours au prêt de matériel de la collectivité.
• 232 demandes ont été traitées en 2019.

FAITS MARQUANTS

• Acquisition d'un chariot électrique avec formation des trois agents,
• Acquisition de 480 chaises pvc, 130 tables pvc, 10 mange debout, 20 chaises hautes mange debout, 15 tables rondes pvc (8 à 10 personnes)
• Acquisition de nouvelles tonnelles, 4 tonnelles de 3mx3m, 4 tonnelles de 4mx4m, 2 tonnelles de 4mx8m
• Acquisition de 400 barrières de police.
• Réalisation de 103 interventions diverses réalisées au sein des différents services de l'agglomération, déménagements, livraison de barrières, montage de sonorisation etc.

PERSPECTIVES 2020

• Dans un souci de limiter les TMS Troubles Musculo Squelettiques lors des opérations de chargement et de déchargement, le maximum du matériel sera mis en œuvre sur palette gerbable.
• Aménagement d'une aire en enrobé contiguë au bâtiment afin de stocker les barrières.
• En collaboration avec le service informatique, remplacement du logiciel de gestion du matériel.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

MAINTENANCE & ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le service Maintenance et Entretien du Patrimoine
• assure le maintien en bon état des équipements, des infrastructures, des espaces verts, des bâtiments et du parc automobile communautaire,
• règle, dans l'urgence si besoin, tout désordre ou problème de sécurité,
• met en œuvre les moyens pour assurer la protection des riverains, locataires et usagers,
• définit et optimise les moyens à produire pour maintenir ou améliorer les performances du patrimoine en termes de coût et d'ergonomie,
• rédige et fait vivre les 26 accords-cadres à bons de commande tous corps d'état confondus lui permettant s'assurer ses missions,
• veille à l'alimentation des infrastructures en fluides (eau, gaz, électricité),
• tient à jour une base de données patrimoine.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE
Le patrimoine communautaire en 2019 était le suivant : 50 bâtiments (37 portails automatisés, 30 chaufferies, 11 ascenseurs...), 60 kilomètres de voiries (1300 points lumineux...), 100 hectares d'espaces verts (dont pelouses 36 ha, prairies 59 ha, massifs arbustifs 6 ha), 80 contrats de fluides, 57 véhicules.

RÉNOVATION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS
L'un des axes principaux du projet de territoire est la TRI qui met en avant un mode de développement moins énergivore.



Afin de réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone, la CALL a procédé à la rénovation des éclairages publics par la mise en place de leds sur les 4 parcs d'activités suivants :
• PA du Bois Rigault Nord à Vendin-le-Vieil
117 484.28 € H.T.
• PA des oiseaux à Lens-Loison-sous-Lens
138 629.56 € H.T.
• Quadraparc à Grenay-Bully-les-Mines-Liévin
47 652.62 € H.T.
• Liaison ZAL-ZAC de L'an 2000 à Liévin
52 328.04 € H.T.
• PA de la Motte du Bois à Harnes
110 946.92€ H.T.
• PA de la Galance à Sallaumines
101 252.08 € H.T.
• ZAL de la jardinerie du Louvre à Loos-en-Gohelle
53 876.19 € H.T.
• Site du 11/19 à Loos-en-Gohelle
44 957.21€ H.T.
Les économies d'énergie engendrées sont estimées à 17 474 €/an.

CRÉATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE
Afin de répondre aux exigences d'accueil des gens du voyage lors des grandes migrations estivales, la CALL a entrepris la création d'une aire de grand passage sur une friche minière de 4 hectares mise à disposition par la commune de Billy-Montigny.
• Déboisement : 32 000 €TTC
• Nivellement/engazonnement : 22 000 €TTC
• Voirie : 82 000 €TTC
• Assainissement : 27 000 €TTC
• Eau Potable : 25 000 €TTC
• Electricité/Eclairage 42 000 €TTC
Montant global de l'opération : 230 000 €TTC

ENTRETIEN DES VOIRIES
La CALL a poursuivi ses efforts en termes de rénovation des voiries les plus dégradées. En 2019, les principaux chantiers ont été :
• Parkings de l'aérodrome de Bénifontaine : 63 000 €HT
• PA de la Voye Grard à Méricourt : 182 000 €HT
• Voie d'accès à la jardinerie du Louvre à Loos-en-Gohelle : 77 000 €HT
• PA de l'épinette à Aix-Noulette : 70 000 €HT
• PA de la Gohelle à Méricourt : 55 000 €HT
• PA de la Galance à Noyelles-sous-Lens : 414 000 €HT
• Voie nouvelle à Mazingarbe : 37 000 €HT
• PA de la Rocade à Sains-en-Gohelle : 26 000 €HT

REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES
Le programme rénovation du parc de chaudières démarré depuis 3 ans a été terminé en 2019. Les 3 dernières chaufferies ont été complétement remises à neuf ce qui permettra de réduire les consommations d'énergie et l'empreinte carbone. Ce sont ainsi les chaudières de la maison syndicale des mineurs à Lens, de Culture Commune à Loos-en-Gohelle et du CPIE/HDVZ/CERDD à Loos-en-Gohelle qui étaient concernées cette année.
Montant de l'opération : 74 000 €HT

AMÉNAGEMENT D'UN CORDON BOISÉ À LENS
Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Centralité, un cordon boisé a été créé rue Delelis. Les travaux consistaient en la plantation de 290 arbres, 7 000 couvres-sols, et 16 000 bulbes de narcisses.
Montant de l'opération : 329 000 €HT.

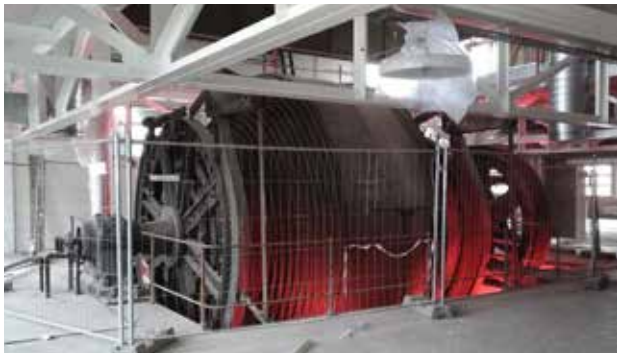
Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le service maitrise d'ouvrage assure des missions de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment, des V.R.D et du génie civil, porte assistance technique auprès des autres services de la collectivité en phase préprogramme et ou programme, et accompagne techniquement les collègues du service développement économique lors d'implantation de nouveaux industriels sur les parcs d'activités de compétence communautaire.

FAITS MARQUANTS

SITE DU 11/19 - LOOS-EN-GOHELLE
Maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des salles des machines et des condensateurs sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle.
Poursuite des travaux de cette opération sur bâtiment classé au titre de Monuments Historiques. L'ensemble répondra à 2 usages distincts, la partie autour du moulinage à vocation de restauration d'application et formation, la partie gros volume pour les besoins du théâtre de présentation des éco matériaux en partenariat avec le CDEE. Ces derniers auront à leur disposition également 140 m² supplémentaires à vocation tertiaire.
Coût de l'opération : 6 700 000 € HT
Achèvement : milieu année 2020



ÉCOLE PAUL BERT - LENS
Réhabilitation de l'ex école Paul Bert à Lens en Pôle Numérique Culturel.
Coût de l'opération : 3 600 000 € H.T.
Livraison : Mai 2019

OFFICE DE TOURISME DE LENS-LIÉVIN
Réaménagement de l'ex magasin « À la Ville de Limoges » en Office de Tourisme.
Coût de l'opération : 650 000 € H.T.

LIEU DE RESTAURATION - SOUCHEZ
Réhabilitation de l'ex Centre européen de la Paix à Souchez en lieu de restauration du Mémorial 14-18 Notre Dame de Lorette à Souchez. L'opération a pour objet de rénover avec une signature architecturale affirmée l'ex Centre Européen de la Paix pour permettre l'installation d'un lieu de restauration à vocation bistronomique afin de renforcer l'offre touristique du secteur.
Coût de l'opération : 1 900 000 € H.T.
Achèvement : Décembre 2019.

NOUVEL HÔPITAL - LENS
Poursuite des études et lancement consultation travaux accessibilité Nouvel Hôpital de Lens.
Estimation des travaux en maîtrise d'ouvrage CALL 1 700 000 € H.T.
Démarrage des travaux programmés : mars 2020
Délai : 8 mois

PARC CENTRALITÉ - CALL
Les travaux du parc centralité finalisés depuis septembre 2019, permettent de relier et de découvrir l'arc nord de l'agglomération, du site du 11/19 à Loos-en-Gohelle jusqu'au parc des Glissoires à Avion, en passant par le musée du Louvre –Lens à Lens. Le périmètre d'intervention du futur parc centralité s'inscrit sur un linéaire de 10 km et 175 hectares sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion. Les aménagements sous maîtrise d'ouvrage communautaire ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé en accueillant une portion de l'eurovélo 5 entre le site du 11/19 le Louvre-Lens et le parc des Glissoires, renforcer la cohérence et les continuités paysagères entre les trois sites et poursuivre la mise en valeur des éléments patrimoniaux du parcours.
Coût de l'opération : 3 000 000 € HT.

BERGES DE LA SOUCHEZ
Les travaux de l'aménagement des berges de la Souchez (Parc Souchez aval) ont pour objectif de créer sur un linéaire de 10 km et 300 ha intégrant notamment le canal, des espaces humides, des cheminements et franchissements, un terril, des parcs urbains existants, un lagunage, des zones boisées, un grand parc urbain à destination des populations de proximité mais également en vue d'attirer des populations plus éloignées intéressées par la pratique notamment des sports de nature dans un environnement de qualité.
Coût de l'opération : 6 000 000 € HT.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

AVENUE DELELIS - LENS
Travaux d'aménagement des cordons boisés Avenue Delelis à Lens. Chantier participatif avec les écoles lensoises.
Coût de l'opération : 350 000 € HT.



MAISON DE L'HABITAT DURABLE - CALL
Etude de l'aménagement des cellules 1, 2 et 3 du bâtiment Sirius secteur Gare de Lens pour y accueillir la Maison de l'Habitat Durable.
Estimation des travaux (phase PRO) : 345 000 € H.T
Démarrage des travaux programmés : juillet 2020
Délai : 4 mois

ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL POLYVALENT - SOUCHEZ
Lancement de la consultation travaux de construction d'un équipement d'accueil polyvalent à Souchez. L'appel d'offres travaux a été lancé en juillet 2019 ; les marchés de travaux ont été notifiés en octobre 2019 ; les travaux ont démarré le 14 novembre 2020 pour une durée de 14 mois.
Coût de l'opération : 2 295 000 € H.T

ÉQUIPEMENT NAUTIQUE - LENS
Lancement de la consultation de désignation de l'équipe de conception/réalisation/maintenance du nouvel équipement nautique sur le territoire de la commune de Lens. Pour la réalisation de cet équipement, sur la base d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la ville de Lens à la CALL, le choix s'est porté en faveur d'un marché public global de performance et le recours au dialogue compétitif.
Les trois groupements retenus au stade des candidatures fin août 2019 ont pu remettre une offre initiale en novembre 2019 ; un 1er tour de dialogue s'est déroulé début décembre 2019.
Le montant global de ce marché est estimé, sur la base du préprogramme, à 35 M€ HT (valeur mai 2019, hors aléas).
La notification de ce marché global sur performance se fera au 1er semestre 2020.

CRÉMATORIUM
Consultation travaux pour la mise en conformité du traitement des fumées du Crématorium de Lens.
L'appel d'offres travaux a été lancé en juillet 2019 ; les marchés de travaux ont été notifiés en décembre 2019 ;
Le démarrage des travaux est prévu début janvier 2020 pour une durée de 14 mois.
Montant des travaux : 1 795 000 € H.T

PERSPECTIVES 2020

- Travaux accessibilité NHL
- Livraison de la réhabilitation des salles des machines et des condensateurs sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle
- Démarrage des travaux de mise en conformité du traitement des fumées du Crématorium de Lens
- Etudes ZAC Centralité Aménagement des espaces publics secteurs Frechet, Parmentier, Zins Garin, square Chochoy
- Démolition Barre Maison et cité et Salle Chochoy
- Etudes pour la réalisation d'une passerelle piétonne à Harnes
- Réalisation des études du nouvel équipement nautique sur le territoire de la commune de Lens
- Etude réalisation Parking 11/19
- Extension Voirie et réseaux P.A. Motte du bois pour implantation Parcolog
- Dépollution pyrotechnique des terrains Quadraparc
- Etudes de la réhabilitation de 5 parcs d'activités nouvellement repris en gestion communautaire (application loi NOTRe)
- Etude de programmation Parc des Cytises
- Etude programmation phase 2 Office de tourisme / Bâtiment « A la ville de Limoges »
- Poursuite des études EuroVélo 5
- Etude et consultation des entreprises pour l'aménagement du plateau du bâtiment Sirius pour y accueillir le service habitat NPNRU
- Etude et consultation des entreprises pour l'aménagement du RDC du bâtiment Sirius pour y accueillir la Maison de l'Habitat Durable
- Echangeurs Recytech, Liévin et Lens Centre

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

AÉRODROME DE LENS-BÉNIFONTAINE

L'aérodrome de Lens-Bénifontaine est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique situé sur la commune de Bénifontaine. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme telles que promenade aérienne, baptêmes de l'air, largage de parachutistes et aéromodélisme. Une école de pilotage vient compléter ce panel d'activités.

ENTRETIEN DES PISTES AÉRONAUTIQUES

Les pistes et voies de circulation font l'objet d'une attention toute particulière. Les tontes et interventions multiples rythment l'année. Le recours régulier à des sociétés prestataires permet de tendre vers une sécurité optimale La Société TOTAL a procédé au remplacement de l'automate de distribution de carburant. L'organisation du meeting aérien a nécessité la remise à niveau du balisage. Par ailleurs, un soin particulier a été apporté à l'état de surface des pistes et voies de circulation des avions.

UN MEETING DE GRANDE AMPLEUR

L'aérodrome est prétexte à de grands rassemblements aéronautiques. Le traditionnel « Lens Air Show » s'est déroulé les 7 et 8 septembre et a connu son habituel succès, rassemblant plus de **40 000 personnes sur 2 jours.** Cet événement a été ponctué de divers passages remarquables tels que la patrouille de France, l'équipe de voltige de l'armée de l'air, un avion de chasse Suisse ou encore 3 répliques exactes de la guerre 14-18. Le meeting crépusculaire du 7 septembre a mis en scène des avions équipés d'éclairages particuliers et de dispositifs pyrotechniques.



« UNE BELLE HISTOIRE »

L'aérodrome de Bénifontaine a été choisi comme lieu de tournage pour un feuilleton télévisé nommé « Une belle histoire », au profit de la **chaîne France 2.** A deux reprises, la Société TETRA Media Fiction s'est rendue sur site afin d'effectuer des prises de vue. 7 jours durant, les séquences tournées ont reproduit des scènes jouées dans des avions ou hélicoptères. La mécanique des avions a été mise à l'honneur.

PERSPECTIVES 2020

Réfection de la voie d'accès interne menant aux différents hangars, ainsi que mise en place de panneaux d'informations relatifs à la circulation des avions sur l'aérodrome.

CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL

UNE JOURNÉE PORTE OUVERTE

Le crématorium de Vendin-le-Vieil met au service des familles en deuil un personnel qualifié en mesure de les accompagner dans toutes les étapes de la crémation.

En 2019, le crématorium a réalisé 1791 crémations. Véritable service à la population, il propose une tarification très accessible en comparaison des prix généralement pratiqués dans la région des Hauts de France. Près d'une centaines d'entreprises de pompes-funèbres fait appel aux services de l'établissement.

Pour une plus grande « qualité de service », les équipes de professionnels ont harmonisé leurs pratiques par l'écriture de processus et de protocoles internes.

Les agents du crématorium attachent une grande importance à l'accompagnement des familles en deuil. En témoigne l'organisation d'une journée porte ouverte en novembre.

LA MISE EN CONFORMITÉ EST ENGAGÉE

L'activité du crématorium répond à des exigences réglementaires précises, notamment en termes de rejets dans l'atmosphère. Dans ce cadre, une opération de travaux de mise en conformité a été confiée au cabinet A3 Architectes, maître d'œuvre.

La préparation des travaux a été organisée en fin d'année, en présence de tous les acteurs concernés. Une réunion d'information à destination des entreprises de pompes-funèbres s'est tenue en octobre sur site. Cette séance a permis aux participants de se projeter sereinement quant aux modalités de fonctionnement pendant et après les travaux.

DES EXPERTS AU SERVICE DU PUBLIC

La dynamique engagée notamment par la mise aux normes de l'établissement implique la professionnalisation des métiers. Au 1er juillet, ce sont deux agents techniques qui sont venus renforcer l'équipe en place.

Un plan de formation très spécifique permet d'assurer la maîtrise totale des fonctions occupées (partie cérémoniale ou partie technique).

DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Le renfort des équipes techniques, les travaux de mise aux normes ainsi que la poursuite de la réorganisation interne sont autant d'étapes clés qui contribuent à l'évolution et à l'amélioration du service rendu.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D021-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, RUE MARCEL SEMBAT
BP65 - 62302 LENS CEDEX
TÉL. 03 21 790 790

AGGLO-LENSLIEVIN.FR

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

C240920_D022

RESSOURCES ET MOYENS

****

Société d'Economie Mixte Territoires 62
Rapport d'activité 2019

La Société d'économie mixte (SEM) Territoires 62 intervient auprès des collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial. Ses actions se déploient au travers de modes d'interventions réglementés : concessions d'aménagement, mandat ou AMO (Assistante à Maîtrise d'Ouvrage).

Conformément aux dispositions des articles L. 1524-3 et L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales qui fixent les règles d'administration et de contrôle applicables aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités territoriales actionnaires de sociétés d'économie mixte, la SEM Territoires 62 doit présenter à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin son rapport d'activité au titre de l'année N-1.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2019 de la SEM Territoires 62.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX

RAPPORT
DE GESTION
2019







Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

SOMMAIRE

ÉDITO 4
CONSEIL D'ADMINISTRATION 6
FAITS MARQUANTS 8
ACTIONNARIAT 10
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 12
ACTIVITÉS 2019 20
REPÈRES 22
AMÉNAGEMENT 24
PROMOTION CONSTRUCTION 52
RESSOURCES HUMAINES 58
SITUATION FINANCIÈRE 64

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

ÉDITO



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



2019 : AGILITÉ ET RÉSILIENCE

Fortes d'un résultat cumulé de 2 400 000 euros sur les trois dernières années, d'une réduction de la dette bancaire de moitié en 6 ans, d'un Plan Moyen Terme 2019-2021 alliant prudence et performance, c'est déterminées, résolues, avec réalisme et conviction que les équipes de Territoires Soixante-Deux ont traversé l'année 2019.

C'est bien cet engagement permanent des équipes, associé à celui des représentants des principaux actionnaires qui aura permis de traverser les épreuves inattendues de cette année :

- Report de recettes importantes de commercialisation lié à des décisions ou dissensions politiques locales ou à des recours sur les procédures d'urbanisme engagées par certains de nos clients,

- Retard dans la mobilisation des financements et dans la mise en œuvre de notre stratégie de diversification des partenaires bancaires…

Ces retards, sur des faits ponctuels mais des volumes financiers importants ont conduit à reporter de quelques mois le désendettement attendu par nos partenaires bancaires historiques.

La position toujours plus prudente adoptée par ces derniers a généré du retard dans la mobilisation des financements courants nécessaires pour les projets et donc des retards dans leur déploiement opérationnel, pénalisant ainsi le résultat courant d'exploitation.

Rapidement, l'équipe de Direction a mobilisé les moyens notamment d'appuis : fonciers, juridiques, comptables, mais aussi opérationnels, pour réaliser d'autres produits au bilan : clôtures d'opérations très anciennes, vente d'actifs très peu valorisables…

L'application des règles comptables conduit à ce que l'intégralité de ces produits reste inscrite en produits exceptionnels et n'améliore pas l'indicateur « résultat d'exploitation ». Pour autant, il est heureux que ce chantier énergivore « en charges d'exploitation » soit au mieux abouti et permettent d'améliorer le résultat net.

En cette fin d'année et à l'heure des comptes, l'agilité et la résilience dont a su faire preuve Territoires Soixante-Deux lui permet d'afficher un quatrième résultat net positif et surtout des perspectives économiques satisfaisantes.

C'est donc toujours lucides et déterminés que nous abordons l'avenir…

Michel DENEUX
Directeur général

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



PRÉSIDENT

Christophe PILCH
Représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

ADMINISTRATEURS PUBLICS

Sabine BANACH-FINEZ
Représentant la Région Hauts-de-France

Jean-Paul DECOURCELLES
Représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Laurent DUPORGE
Représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Philippe FAIT
Représentant le Département du Pas-de-Calais

Samia GACI
Représentant l'Assemblée Spéciale

Michel HAMY
Représentant l'Assemblée Spéciale

Pascal LACHAMBRE
Représentant l'Assemblée Spéciale

Charly MEHAIGNERY
Représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Patricia ROUSSEAU
Représentant le Département du Pas-de-Calais

Pierre SENECHAL
Représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Alain WACHEUX
Représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

ADMINISTRATEURS AUTRES QUE COLLECTIVITÉS

Philippe BAILLY
Représentant la Caisse d'Épargne Hauts de France

Frédéric LEFEBVRE
Représentant EDF-SAFIDI

Brigitte LOUIS
Représentant la Caisse des Dépôts et Consignations

Françoise ROSSIGNOL
Représentant Pas de Calais habitat

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Sonia FOUKAR
Assistante

Freddy KHOUALED
Comptable

Antoine OPIGEZ
Responsable de projets

Valérie PRZYBYL
Assistante

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

FAITS MARQUANTS

Le 5 avril 2019, le Conseil d'administration a arrêté définitivement les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, faisant apparaître un bénéfice de 1 116 398,24 €. C'est ainsi qu'au terme de l'Assemblée Générale du 29 avril, les actionnaires ont approuvé des comptes positifs pour une troisième année consécutive.

Lors de cette séance, la Direction a présenté aux membres du Conseil d'administration ses orientations stratégiques 2019 faisant apparaître quatre enjeux majeurs pour la société : les problématiques de financements des projets ; leurs process de réalisation, leur bonne commercialisation et le développement de nouveaux projets et de nouveaux produits.

Au 31 décembre 2019 Territoires Soixante-Deux affichera un résultat net positif de 311 039,23 €.

SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE

La société s'est dotée en 2013, puis en 2017 d'un Comité d'engagement et d'un Comité stratégique. Conformément au pacte d'actionnaires signé en 2017, ces comités se réunissent régulièrement pour prendre les décisions et rendre les avis nécessaires au bon fonctionnement de la société. En 2019, le Comité d'engagement s'est réuni cinq fois et le Comité stratégique s'est également réuni à cinq reprises. Or, il s'est avéré que le fonctionnement de ces derniers pouvait être amélioré notamment par la fusion de ces deux comités, qui permettrait à l'ensemble des membres d'avoir le même degré d'information avant toutes prises de décisions et par un élargissement de sa composition au Président du Conseil d'administration et à deux administrateurs non représentants des membres signataires du pacte. C'est ainsi que l'année 2019 a été l'occasion de travailler à cette fusion et à la rédaction d'un avenant au pacte d'actionnaires, dont la décision de mise en place a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2019. Cet avenant sera soumis à la signature des membres du pacte d'actionnaires courant de l'année 2020.

Lors de cette séance du 13 décembre, le Conseil d'administration a également pris acte de la démission de Monsieur Christian PARENT, administrateur représentant le collège « autres que collectivités ». Président de Territoires Soixante-Deux de 2013 à 2018, Monsieur PARENT a souhaité laisser sa place à un autre administrateur « privé ». C'est ainsi que le Conseil d'administration a procédé à la nomination par cooptation de la Société Pas-de-Calais habitat en tant qu'administrateur et a pris acte de la désignation de Madame Françoise ROSSIGNOL en tant que représentant permanent de ladite société au sein des instances de Territoires Soixante-Deux. Cette nomination sera proposée à la ratification des actionnaires lors d'une prochaine Assemblée Générale.

SUR LE PLAN JURIDIQUE

Lors du Conseil d'administration du 09 avril 2019, la Direction Générale a sollicité les membres du Conseil d'administration sur les suites à donner au jugement du Tribunal Administratif de Lille du 7 mars 2019 dans le cadre du contentieux relatif à la concession d'aménagement « Complexe de tourisme et de santé de Berck ». Ce contentieux avait été engagé par la société aux fins d'obtenir la résiliation judiciaire du contrat de concession aux torts et griefs exclusifs de la ville de Berck-sur-Mer et de récupérer les dépenses engagées par la société pour l'exécution du contrat. Par un jugement en date du 7 février 2019, Territoires Soixante-Deux n'a obtenu satisfaction que sur une partie de ses demandes. Le Tribunal Administratif de Lille ayant décidé de ne pas statuer sur les conclusions de la requête qu'elle avait formulée tendant à la résiliation de la concession et de condamner la Commune de Berck-sur-Mer à lui payer la somme de 105 638,37€ au titre des pertes subies. Après avis favorable du Comité stratégique en date du 18 mars 2019, les membres du Conseil d'administration on décidé à l'unanimité de ne pas faire appel de cette décision et d'autoriser le Directeur Général à la faire exécuter.

Dans le cadre du contentieux qui oppose Territoires Soixante Deux aux consorts Vantournhoudt-Speth et suite aux pourvois en cassation déposés début de l'année 2018, la Cour de cassation dans sa décision en date du 23 mai 2019 casse et annule partiellement la décision de la Cour d'appel de Douai du 6 novembre 2017, qui avait fixé le montant des indemnités à revenir aux consorts Vantournhoudt-Speth à hauteur de 3.8 millions d'euros et renvoie devant la Cour d'appel autrement composée, pour un motif de procédure. Territoires Soixante-Deux a donc réintroduit en date du 30 mars 2019 deux appels pour une nouvelle audience qui pourrait se tenir début 2020.

Lors de la séance du 04 novembre 2019, les membres du Conseil d'administration ont autorisé à l'unanimité le Directeur Général à déposer une saisine auprès de la Chambre Régionale des Comptes pour solliciter l'inscription d'office au budget de la commune d'Hénin Beaumont les participations non honorées au titre de la Convention Publique d'Aménagement Macé-Darcy. Avant d'engager cette dernière, le Directeur Général avait entamé, en vain, des négociations avec la Collectivité afin de tenter de trouver une issue amiable. Par courrier en date du 18 décembre 2019, le Directeur Général a saisi la Chambre Régionale des Comptes pour constater le caractère obligatoire de la dépense pour la commune d'un montant de 915 034,57 €.

IMAGE ET COMMUNICATION

Afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes de ses donneurs d'ordre, Territoires Soixante-Deux a lancé dès le début de l'année 2019 un audit image auprès d'un panel de collectivités connaissant ou pas la société et ayant ou pas déjà travaillé avec elle. Cent quarante personnes, élus ou techniciens du Département ont été interrogés. Globalement, une certaine forme d'attachement à Territoires Soixante-Deux est perceptible. Les contributeurs sont prêts à lui donner ou redonner leur confiance, dans une relation de travail constructive, partenariale et transparente. La grande majorité soulignant d'ailleurs les efforts effectués ces dernières années. Ce retour permettra d'engager un travail sur les améliorations attendues et les enjeux et besoins des collectivités à plus ou moins long terme.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

L'année 2019 a également été l'occasion pour Territoires Soixante-Deux d'organiser son 1er salon immobilier «Bull'immo», afin de faire connaître au public son activité de promoteur. Au vu du succès rencontré par cette première édition qui s'est tenue le 22 juin à Bully-les-Mines, la société envisage de réitérer cette expérience en 2020.

EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE PRÉSENT RAPPORT EST ÉTABLI

par décision en date du 4 février 2020, la Chambre Régionale des Comptes a déclaré recevable la saisine de Territoires Soixante-Deux concernant la créance de la ville d'Hénin-Beaumont au titre de la CPA Macé-Darcy, mais estime que cette dernière ne présente pas un caractère obligatoire au sens de l'article L. 1612-15 du CGCT.

C'est fort des conclusions de la CRC que la société saisira le tribunal administratif afin de recouvrer les sommes dues.

EPIDEMIE DE COVID 19 MESURESÉCONOMIQUES ET ORGANISATIONNELLES.

Dès le vendredi 13 mars, la Direction a commencé à étudier les possibilités de maintien à domicile de l'ensemble de ses collaborateurs. Ces derniers ont été invités à rester chez eux, le temps de valider avec le Comité Social Economique (CSE), les mesures organisationnelles à mettre en place.

Le CSE réuni le 16 mars a émis un avis favorable sur les dispositions proposées :

- Le recours au télétravail pour l'ensemble des salariés, impliquant une adaptation de l'outil informatique et des plages horaires d'accès aux serveurs de la société.
- Possibilité d'une présence sur site sur demande du salarié ou sur réquisition de la Direction avec inscription
- La présence dans les locaux n'est possible que sur demande du salarié ou sur réquisition de la direction, après inscription sur un registre de présence sur site.

L'ensemble des dispositions sanitaires déployées a été repris dans une annexe au Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) validée par le CSE le 27 mars. Ces dispositions ont été précisées et adaptées à mesure de l'évolution du contexte.

La possibilité de recours au télétravail et la prise de congés et de RTT, à solder au 31 mai ont permis d'éviter le recours aux mesures de chômage partiel, seuls cinq collaborateurs ont bénéficié d'un arrêt pour garde d'enfant.

L'arrêt brutal de l'ensemble de l'activité économique s'est également traduit pour la société par l'arrêt des chantiers en cours et le report des cessions de terrains, impactant de ce fait la trésorerie.

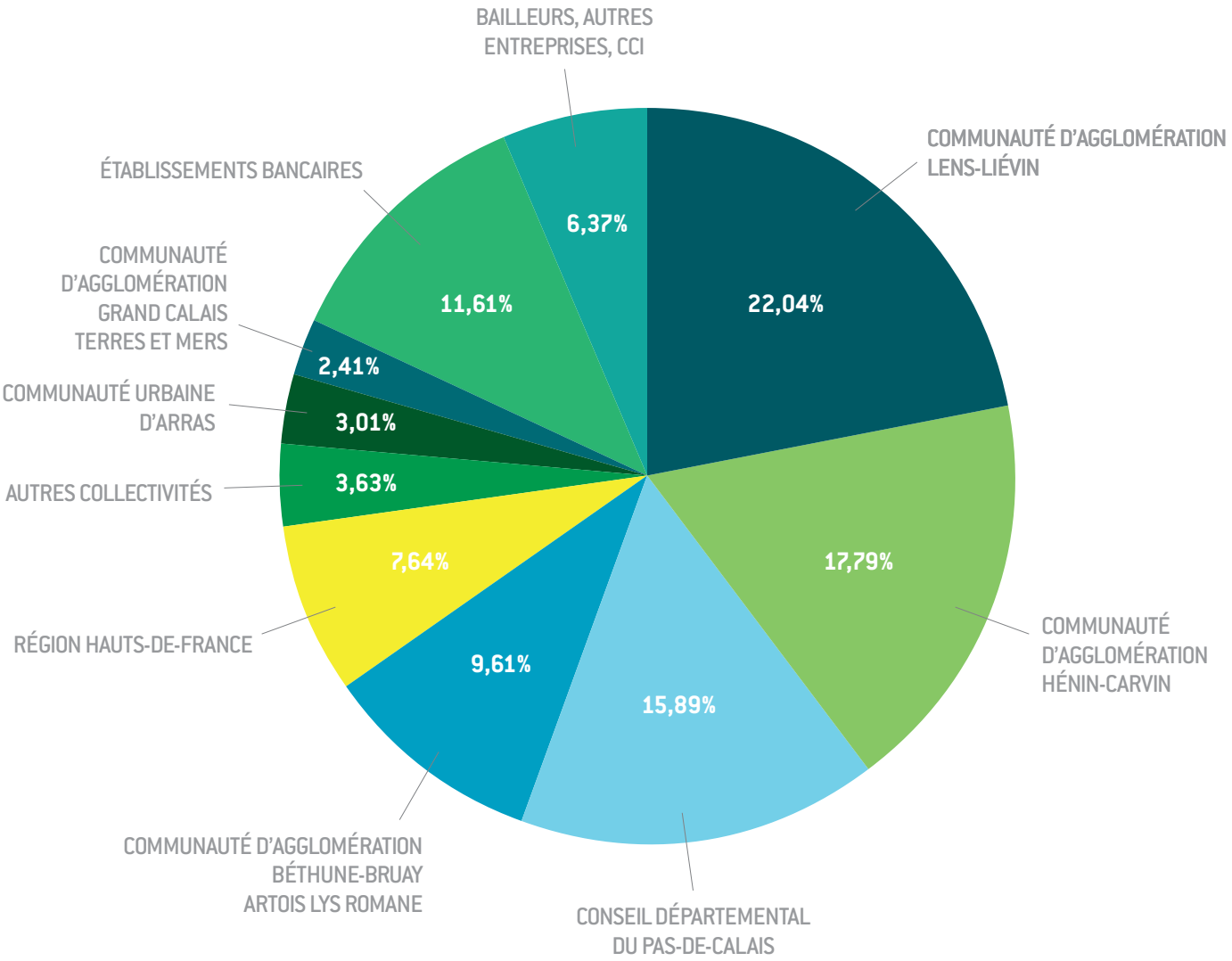
Pour pallier, les mesures offertes par la réglementation ont été mobilisées (report de paiements des charges, des taxes et du loyer).

Des négociations ont ensuite été engagées avec les partenaires bancaires pour la mise en place de financement permettant à l'entreprise de respecter ses engagements.

La reprise progressive des cessions et des chantiers devrait permettre de limiter l'impact en termes de trésorerie à court terme. Il apparait prématuré de chercher à mesurer l'impact des évènements à moyen terme, ceux-ci étant essentiellement liés aux conditions d'exécution des chantiers ainsi qu'à l'évolution du contexte économique général.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

ACTIONNARIAT



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

CAPITAL
33 198 880 €

1 659 944
ACTIONS

82,02%
ACTIONNAIRES PUBLICS

17,98%
ACTIONNAIRES AUTRES QUE COLLECTIVITÉS

11,61%
ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

6,37% BAILLEURS, AUTRES ENTREPRISES, CCI

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce, le Conseil d'administration doit présenter à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2019, son rapport de gestion auquel est joint un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SEM

Lors de la séance du Conseil d'administration du 8 juin 2018 et conformément aux dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, les modalités d'exercice de la Direction générale de la société ont été arrêtées.

Les membres du Conseil d'administration ont décidé, à l'unanimité des membres présents de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Ainsi, les fonctions de Direction générale de la société sont exclusivement assumées par le Directeur Général, qui, aux termes de l'article L 225-56 du Code de commerce, est seul investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président du Conseil d'administration, quant à lui, organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de la société et s'assure que tous les moyens sont donnés aux administrateurs pour exercer leur mission.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

LISTE DES MANDATS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL*

Nom du mandataire et société	Forme	Qualité & Fonctions
Philippe BAILLY Désigné au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 8 septembre 2017 Date d'échéance du mandat : assemblée générale amenée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2020		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
BATIXIA	SA	Membre du Conseil d'Administration
FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE NPDC	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
FINORPA GESTION	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINOVAM	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
HABITAT DU NORD	SA	Membre du Conseil de Surveillance
IMMOBILIÈRE FAIDHERBE	SAS	Président
INOVAM	SAS	Membre du Conseil d'Administration
PAS DE CALAIS ACTIF	GIP	Membre du Conseil d'Administration
SCI COROT	SCI	Gérant
Sabine BANACH FINEZ Désignée au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 17 octobre 2018 Date d'échéance du mandat : Électif		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
Jean-Paul DECOURCELLES Désigné au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 11 juillet 2014 Date d'échéance du mandat : Électif		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
Laurent DUPORGE Désigné au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 11 juillet 2014 Date d'échéance du mandat : Électif		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS GOHELLE	SYNDICAT MIXTE	Président
MAISONS ET CITÉS	SA D'HLM	Membre du Conseil d'Administration
AHNAC	GIE	Membre du Conseil d'Administration
Philippe FAIT Désigné au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 15 décembre 2017 Date d'échéance du mandat : Électif		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
Samia GACI Désignée au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 4 juillet 2014 Date d'échéance de mandat : Électif		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

Nom du mandataire et société	Forme	Qualité & Fonctions
Michel HAMY Désigné au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 4 juillet 2014 Date d'échéance du mandat : Électif		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
COPRONORD HABITAT	SCIC	Membre du Conseil d'Administration
Pascal LACHAMBRE Désigné au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 17 octobre 2018 Date d'échéance du mandat : Électif		
AGENCE FRANCE LOCALE	SA	Membre
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration Président de l'Assemblée Spéciale
OFFICE DE TOURISME, LOISIRS ET CONGRÈS GRAND ARRAS	SPL	Membre du Conseil d'Administration
COOPARTOIS	COOPÉRATIVE HLM	Membre du Conseil d'Administration
PÔLE MÉTROPOLITAIN ARTOIS-DOUAISIS	SYNDICAT MIXTE	Conseiller
Frédéric LEFEBVRE Désigné au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 21 décembre 2018 Date d'échéance du mandat : assemblée générale amenée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2021		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
Brigitte LOUIS Désignée au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 22 mars 2013 Date d'échéance du mandat : assemblée générale amenée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2022		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
BATIXIA	SA	Membre du Conseil d'Administration
NORDSEM	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
VALUTEC	SA	Membre du Conseil d'Administration
PARC SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE BORNE	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
PINAWA	SAS	Membre du Comité Stratégique
LE PHENIX – THÉÂTRE DE VALENCIENNES	SAEM	Membre du Conseil de Surveillance
Charly MEHAIGNERY Désigné au sein des instances de Territoires Soixante-Deux le 11 juillet 2014 Date d'échéance du mandat : Électif		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

LISTE DES MANDATS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL*

Nom du mandataire et société	Forme	Qualité & Fonctions
Christophe PILCH **Désigné au sein des instances de Territoires Soixante Deux le 15 Décembre 2017. Nommé à la Présidence du Conseil d'Administration de Territoires Soixante deux le 8 juin 2018** **Date d'échéance du mandat : Electif**		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Président du Conseil d'Administration
PAS DE CALAIS HABITAT	OPH	Membre du Conseil d'Administration
EPCC 9/9 BIS	Etablissement Public	Membre du Conseil d'Administration
Maisons et Cités	SA HLM	Membre du Conseil d'Administration
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS GOHELLE	Syndicat Mixte	Vice Président
Syndicat Mixte Plateforme de Dourges	Syndicat Mixte	Membre
SPL Delta 3	SPL	Président du Conseil d'Administration
Comité Syndical du Pôle métropolitaine de l'Artois	Comité Syndical	Membre titulaire
Françoise ROSSIGNOL **Désignée au sein des instances de Territoires Soixante Deux le 13 Décembre 2019 en remplacement de Christian PARENT** **Date d'échéance du mandat : Electif**		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
PAS DE CALAIS HABITAT	OPH	Vice Présidente du Conseil d'Administration
Centre hospitalier d'Arras	Etablissement Public	Membre du Conseil d'Administration
Hauts de France mobilité	Etablissement Public	Vice Présidente
Patricia ROUSSEAU **Désignée au sein des instances de Territoires Soixante Deux le 21 juin 2016** **Date d'échéance du mandat : Electif**		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
COOPARTOIS	COOPÉRATIVE HLM	Membre du Conseil d'Administration
Pierre SENECHAL **Désigné au sein des instances de Territoires Soixante Deux le 11 juillet 2014** **Date d'échéance du mandat : Electif**		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
Alain WACHEUX **Désigné au sein des instances de Territoires Soixante Deux le 4 avril 2017** **Date d'échéance du mandat : Electif**		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Membre du Conseil d'Administration
EPINORPA	EPL	Président du Conseil d'Administrationn
Michel DENEUX **Nommé au poste de Directeur général de Territoires Soixante-Deux le 10 Juin 2016, renouvelé dans ses actions le 8 Juin 2018**		
TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	SAEM	Directeur général
SCI AMETO	SCI	Associé

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

Co-Commissariat aux comptes
Désignés en Assemblée Générale ordinaire en date du 29 juin 2016
Date d'échéance des mandats : Assemblée Générale amenée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2021

SARL AUDIT LEGALIS	Titulaire	293 avenue de la Polonia – ZAC du Bord des eaux – 62110 HENIN BEAUMONT
SA MAZARS	Titulaire	28 rue du Carroussel – Parc de la Cimaise – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
MAERTEN AURELIEN	Suppléant	64 place Jules Senis – 62400 BETHUNE
FOURNIER LAURENCE	Suppléant	20 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG

*Selon les éléments communiqués et en notre possession

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

▶ Conventions réglementées

Dans le cadre de la procédure prévue par les articles L 225-40 et R 225-30 et suivants du Code de commerce, nous vous adressons, pour le bilan 2019, les éléments relatifs aux conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Nouvelle demande d'avance en compte courant par la SCI Léon Blum

Batixia en tant que gestionnaire de la SCI Léon Blum a sollicité les trois associés pour un apport en compte courant d'un montant de 210 000 € répartis de la façon suivante :

- Caisse des Dépôts : 70 000 €
- Territoires Soixante-Deux : 70 000 €
- Batixia : 70 000 €

En effet, la trésorerie de la SCI Léon Blum ne permet pas d'honorer le remboursement des annuités d'emprunt de fin d'année.

Le départ en cours d'année 2017 de deux locataires (Pôle Emploi fin avril qui occupait 710 m² et l'EPDEF fin mai qui occupait 558 m²) a induit une perte annuelle de 280 000€ de loyers et charges.

A compter de mi septembre 2017, 220 m² ont été reloués à DALKIA pour un loyer HT/HC annuel de 28 730 €.

L'avance en compte courant d'associés a été sollicitée pour le mois de novembre 2019 avec rémunération au taux fiscalement déductible annuellement. A noter que depuis le 1er janvier 2017, et suite à l'Assemblée Générale de la SCI, les intérêts sont capitalisés.

Le versement de l'avance a été fait le 19 décembre 2019.

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) entre la SCI Blum et Territoires Soixante-Deux pour la vente de deux bâtiments.

Territoires Soixante-Deux a présenté à l'un de ses prospects, les deux bâtiments B et C du centre tertiaire restés vacants depuis plus de 24 mois (départ de Pôle Emploi et de l'EPDEF).

Une mission d'AMO a ainsi été signée entre la SCI et la SÉM le 31 décembre 2019 pour mener à bien les négociations de cession des bâtiments.

Les modalités d'exécution du contrat se décomposent notamment en une assistance à la commercialisation (visites, formalités et procédures) assistance en matière de gestion administrative et financière et d'appui en conseil juridique.

L'ensemble de la prestation est fixé forfaitairement à 30 000 € HT (TVA en sus) avec un versement en deux temps :

- 50 % à la signature du contrat
- solde à la réitération de l'acte notarié de la cession des bureaux.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Avances en compte courant d'associés consenties à Territoires Soixante-Deux par ses actionnaires

Suite à la décision des actionnaires de consolider la trésorerie de la SÉM afin qu'elle puisse poursuivre le plan stratégique présenté début 2015, il a été acté le principe de solliciter de nouvelles avances en compte courant auprès de deux de ses principaux actionnaires publics.

Les modalités de versement et de remboursement de ces deux avances en compte courant d'associés ont été écrites au travers d'une convention d'avance. Les modalités sont les suivantes :

- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 1 M€
  Signature le 08 décembre.2015 – versement le 23 décembre 2015
  Durée : 24 mois
  Délibération en date du 02 octobre 2017 autorisant le renouvellement de l'avance pour une durée de deux ans
  Avenant 1 à la convention d'avance de renouvellement de l'avance pour une durée de deux ans signé le 04 décembre 2017
  Avance Rémunérée au taux de T4M +2%
  Intérêts facturés en 2019 : 15 519.69 €

- Région Hauts de France : 4 M€
  Signature le 08 décembre 2015 – versement le 24 décembre 2015
  Durée 24 mois
  Délibération en date du 23 novembre 2017 autorisant le renouvellement de l'avance pour une durée de deux ans
  Avance Rémunérée au taux de T4M +2%
  Intérêts facturés en 2019 : 61 899.13 €

Convention en compte courant d'associés – SCI Centre Tertiaire Léon Blum

Transformation des dividendes en avance en compte courant.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SCI BLUM du 16 mai 2019 a décidé de distribuer le résultat de l'exercice 2018 de 7 442€ entre les 3 associés.

Ces derniers ont convenu de verser en compte courant la somme leur revenant, soit 2 480.67 € par associé.

Ainsi, une convention d'avance en compte courant a été signée par Territoires Soixante-Deux.

Cette avance sera productive d'intérêts annuels de 2 % (et au taux annuel fiscalement déductible à partir du 19 décembre 2019) par an à compter de la date de l'Assemblée Générale de la SCI.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

Le produit des avances en compte courant d'associé dans les comptes de Territoires Soixante-Deux est de 3 977.24€ pour l'année 2019.

Solde du compte courant au 31 décembre 2019 : 282 669.65 €.

Convention de gestion avec Axévie

En 2017, la SAS Axévie, a procédé à la cession de l'ensemble de son patrimoine immobilier, mettant ainsi fin à son activité de gestion locative.

Territoires Soixante-Deux, a ainsi proposé un avenant 3 à la convention de gestion, afin de réduire son champ d'intervention à des prestations de nature administrative, juridique, comptable et financière.

Cet avenant permet également d'adapter les missions de Territoires Soixante-Deux à la nouvelle taille de la société Axévie.

Montant total des produits pour l'année 2019 : 2 500 €.

RELATIONS AVEC LA SCI CENTRE TERTIAIRE DE LA ZAC DE L'AN 2000

(Associés : Caisse des Dépôts et Consignations, BATIXIA et Territoires Soixante-Deux).

- Le 12 Novembre 2009, Territoires Soixante-Deux a signé un bail avec la SCI Centre Tertiaire de la ZAC de l'An 2000 concernant la location de ses nouveaux locaux sis 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin. Territoires Soixante-Deux a dénoncé ce bail de location avec une date de prise d'effet au 30/06/2015.

- Le 18 Juin 2015, Territoires Soixante-Deux a signé un nouveau bail de location auprès de la SCI Centre Tertiaire de la ZAC de l'An 2000, concernant la location des locaux sis au 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin.

Caractéristiques du bail :

- Durée : 9 ans à compter du 1er Jjuillet 2015
- Début de la location : 1er juillet 2015
- Locaux loués y compris quote-part de parties communes :
  - RDC : 181,41 m²
  - R+2 : 302.70 m²
  - R+5 : 976.72 m²
  - 60 places de parking
- Loyer de base annuel : 130 € HT par m² et 250 € HT par place de parking.

- Indexation au 1er Janvier de chaque année selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE (indice de base : 3ème trimestre 2008 soit 1594)

- Dépôt de garantie : 55 292.54 € HT

Montant des loyers facturés au titre de l'année 2019 : 218 810 € HT.

Montant des charges locatives facturées au titre de l'année 2019 : 95 907.64 € HT.

GARANTIES D'EMPRUNTS

La garantie en cours des collectivités administratrices au 31 décembre 2019 s'élève à :

- Pour la commune de Liévin 7 237 338 €
- Pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin 435 348 €
- Pour le Conseil Départemental du Pas-de-Calais 1 741 390 €
- Pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers 8 400 000 €

AVANCES DE TRESORERIE

Dans le cadre des conventions de concession d'aménagement, les collectivités suivantes ont octroyé à Territoires Soixante-Deux des avances en trésorerie sans intérêts. Le solde des avances au 31 décembre 2019 est respectivement de :

- 2 500 000 € Pour la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- 4 850 000 € Pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers

BAUX DE LOCATION

Engagement repris par Territoires Soixante-Deux lors de la fusion avec la SEM ARTEX

La SÉM ARTEX, substituée par Territoires Soixante-Deux, a signé le 28 Septembre 2009 avec la Ville de Bruay la Buissière, un bail pour la location de 283 m² de bureaux dans la résidence Périgord sis à l'angle des rues d'Alsace et du Périgord, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du bail : 3 années à compter du 1er octobre 2009
- Loyer : 5 000 € HT par trimestre
- Indexation annuelle selon l'indice national du coût de la construction (indice de base : 1er trimestre 2009 soit 1 503).
- Loyer porté en produit au cours de l'exercice 2019 : 20 671.71 € HT

Territoires Soixante-Deux, a signé le 17 octobre 2017 avec la Ville de Bruay la Buissière, un bail pour la location de 200 m² de bureaux dans l'immeuble Marmottan sis 71 Rue Jules Marmottan, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du bail : 2 années à compter du 17 juin 2017
- Loyer annuel 14 000 € HT annuel
- Indexation annuelle selon l'indice national du coût de la construction (indice de base : 2ème trimestre 2016 soit 1 622).
- Loyer porté en produit au cours de l'exercice 2019 : 14 513.56 € HT
- Montant des charges Locatives 1 818 € HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

ACTIVITÉS 2019



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



Une vingtaine de chantiers significatifs d'aménagement et de construction sont en cours. Des demandes de permis de construire ou permis d'aménager pour plus de 600 logements sur divers projets ont été déposées et les appels d'offres relatifs à l'engagement de travaux concernant ces projets ont été pour une large part lancés ou préparés.

Pour la partie commercialisation, cette année encore le rythme de réservation tant dans le domaine économique qu'en habitat est resté soutenu. C'est souvent le délai de transformation en actes de vente donc en recettes effectives qui pénalise la trésorerie des projets.

Les multiples reports constatés en 2019 (macro recettes et financements) ont également conduit à revoir plusieurs fois et en profondeur les prévisionnels de trésorerie de chaque projet.

Si les volumes financiers traités (dépenses et recettes) ont été plus faibles que les années précédentes, l'activité opérationnelle 2019 est tout de même restée très soutenue et largement consacrée à préparer 2020.

LITTORAL

MONTREUILLOIS

ARRAGEOIS

BÉTHUNE - BRUAY

LENS - LIÉVIN

HÉNIN - CARVIN

NORD

PROMOTION-CONTRUCTION

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

REPÈRES



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



FONCIER À VOCATION ÉCONOMIQUE VENDU

236 242 M²
3 605 537 € HT

PATRIMOINE CÉDÉ (HABITAT & PATRIMOINE)

926 M²
510 000 € HT

MACRO-LOTS VENDUS

34 550 M²
2 868 000 € HT

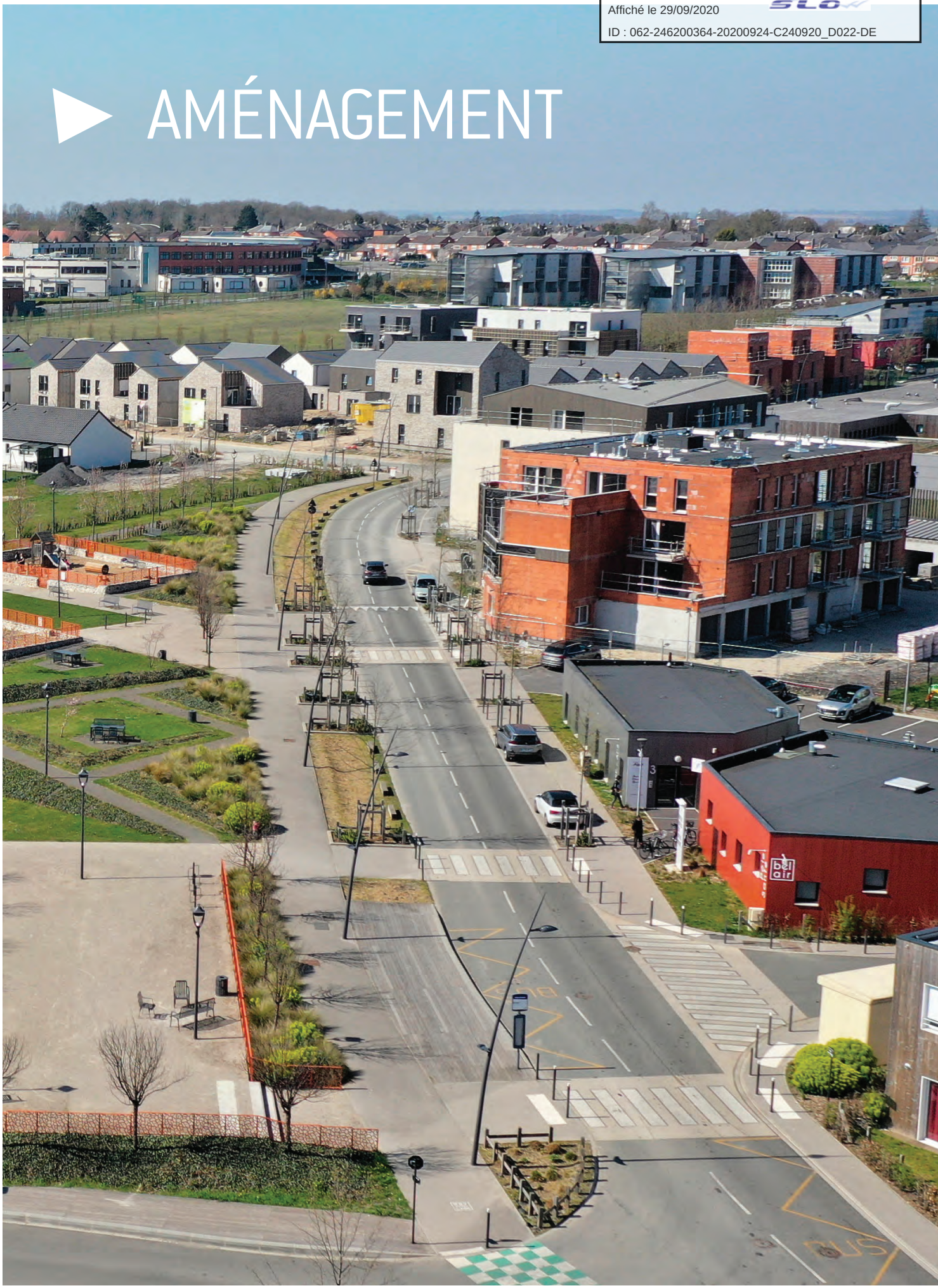
TERRAINS À BÂTIR VENDUS

133 lots libres
68 969 M²
6 681 882 € HT

SOIT 164 ACTES DE CESSION SIGNÉS EN 2019

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

AMÉNAGEMENT



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



L'activité du pôle aménagement a été dense durant cette année 2019. De nombreuses avancées significatives et visibles sur les territoires le démontrent.

S'ADAPTER AUX ALÉAS POUR GARANTIR L'AVANCÉE DES OPÉRATIONS

Pourtant cette année a particulièrement été marquée par une quantité d'aléas peu prévisibles, aussi divers que variés. L'implication constante, de chaque acteur de l'entreprise, a permis de pallier pas à pas aux imprévus, et d'aboutir ainsi à des réussites significatives.

Quelques chiffres pour résumer l'année 2019, quelques chiffres :

- des opérations d'aménagement entre 0,6 hectares et 156 hectares
- 55 opérations dont 49 sur le territoire du Pas-de-Calais et 6 dans le Nord
- 42 concessions d'aménagement dont 13 menées pour des communautés d'agglomération/communauté urbaine et 29 pour des communes
- 13 opérations menées en opérations propres et AMO
- 13 opérations mixtes (habitat et développement économique, habitat et équipements)
- 35 opérations d'habitat
- 8 opérations de développement économique

Mais aussi…

- 17 opérations en chantier de viabilisation
- 39 opérations disponibles en commercialisation
- 23 opérations pour lesquelles des logements et des bâtiments économiques étaient en construction

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

▶ Littoral

À fin 2019, l'engagement de la SÉM sur ce territoire est à hauteur de 27% de son endettement et porte une trésorerie équivalente à 0% de ses fonds propres

UNE ANNÉE CONSACRÉE AUX FUTURES IMPLANTATIONS
ZAC DE LA TURQUERIE À CALAIS ET MARCK-EN-CALAISIS

Territoires Soixante-Deux pilote cette opération sous concession d'aménagement depuis 2010. Dans le cadre de son projet global de développement, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers poursuit le redéploiement du secteur sud-est de son territoire, dans la continuité du parc d'activités Transmarck. A la croisée de l'autoroute A16 (Dunkerque/Boulogne), A216 (rocade portuaire) et A26 (Calais/Arras), cette opération majeure du territoire s'étend sur environ 156 hectares. Le parc d'activités de la Turquerie se démarque par la création d'une installation bi-modale rail/route.

Initié durant l'année 2015, le projet Cargo Beamer est entré dans une phase technique et de tour de financement qui a abouti durant l'année 2019, laissant présager un démarrage des travaux de construction de cette autoroute ferroviaire durant l'année 2020. Ce programme occupera une emprise de 5,7 hectare déjà acquise par l'entreprise. Un événement pour officialiser l'accord européen pour le financement du Terminal Cargo-Beamer Calais s'est tenu sur le territoire le 26 août 2019.

Un second programme a été défini durant l'année 2019. Il concerne la réalisation d'un parking sécurisé pour les poids-lourds et les autocars et des bâtiments dédiés au transport et à la logistique. Les autorisations d'urbanisme et l'achat du foncier d'une contenance de 5 hectares ont eu lieu en 2019.

Un autre projet d'implantation s'est positionné sur un foncier de 27 hectares pour un bâtiment logistique « format XXL » en façade autoroutière A16. Durant l'année 2019, un permis de construire pour ce bâtiment de 100 000 m² a été obtenu et l'autorisation d'exploitation ICPE est en cours d'instruction.

Enfin, un porteur de projet projette de réaliser des bâtiments logistiques de 30 000 m² chacun voire un 60 000 m² sur une emprise foncière de 19 hectares sur l'autre façade autoroutière de la zone, l'A26. Il étudie également la possibilité d'y implanter un campus «logistriel».

A fin 2019, la ZAC de la Turquerie est pré-commercialisée à hauteur de 60%.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



EN CHIFFRES :

156 hectares

Activités : Logistique (dont bi-modales) • Industrie • Tertiaire

Collectivité concédante :
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
(103 575 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 33 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

L'ENTRÉE EN CHANTIER D'UN PREMIER SECTEUR
ZAC MULTISITES À SAINT-MARTIN-BOULOGNE

L'année 2019 a été marquée par un démarrage réussi de l'opération, tant sur le volet de la commercialisation de la première phase que dans l'engagement des travaux d'aménagement.

Cette opération comble les secteurs restant à urbaniser au sein de la commune. La ZAC Multisites a été initiée de longue date par la commune, et la SÉM désignée comme aménageur en 2010.

Pour autant, les délais de négociations foncières, de procédures réglementaires, de diagnostics archéologiques et le changement du contexte économique avaient mis un frein à l'émergence de ce dossier.

L'opération a néanmoins pu aboutir cette année sur le site de la « Waroquerie ». 35 logements individuels en lots libres de constructeur sortiront de terre à terme.

Les premières constructions sont d'ores et déjà visibles sur le site.

La réussite commerciale de la première phase a permis d'accélérer, dès 2019, le lancement de la seconde phase de ce secteur. En commun avec la commune, un événement a été organisé en mars dernier avec les futurs acquéreurs, pour mener un temps d'échanges et de partage autour du projet.

En parallèle, la préparation technique du secteur plus conséquent de Malborough a été poursuivie avec des sondages pyrotechniques préalables à la réalisation du diagnostic archéologique.

Cet autre secteur accueillera à terme plus de 250 logements et un équipement multi-accueil social. Un permis de construire a été déposé sur ce site afin de réaliser une première opération de logements collectifs locatifs sociaux par la SÉM pour un bailleur.

EN CHIFFRES :

285 logements sur Malborough Nord / Waroquerie.

Mixité de logements (lots libres, logements intermédiaires et collectifs, équipement social, en accession et locatif social)

Collectivité concédante : ville de Saint Martin Boulogne
(11 510 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 7 7 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

▶ Montreuillois

À fin 2019, l'engagement de la SÉM sur ce territoire est à hauteur de 9% de son endettement et porte une trésorerie équivalente à 40% de ses fonds propres

DE NOUVEAUX FREINS AU PROJET OPALOPOLIS À ETAPLES-SUR-MER

Initié de longue date par le territoire, le projet d'aménagement Opalopolis a subi de nombreuses mouvances générées par la gouvernance du concédant et du contexte local et environnant. Territoires Soixante-Deux a débuté la convention publique d'aménagement en 2003, et a acquis le foncier des 12 hectares de la première phase dès 2006. Pour autant, au regard des évolutions diverses et variées subies à plusieurs reprises par cette opération, celle-ci fut régulièrement freinée.

Toutefois, la localisation du site est attractive : en entrée de la commune d'Etaples-sur-Mer, à proximité immédiate de l'autoroute A16 et entre l'entreprise Valeo et la zone industrielle du Valigot. Le besoin de son émergence est donc réel. Sur les années 2013 et 2014, la SÉM avait mené le travail nécessaire à la réorientation du projet en partenariat avec les collectivités.

Le programme alors dessiné porte sur 5 à 8 hectares de commerces, un centre d'affaires, un hôtel, environ 23 hectares de développement économique, 9 hectares d'habitat et 8 hectares de zone humide. Depuis, les procédures réglementaires de mise en compatibilité du SCOT et du PLU ont été mises en œuvre ainsi que le permis d'aménager de la phase 1, comportant les nombreuses études complémentaires imposées pour atteindre ces objectifs.

Et pourtant, de nouveaux événements sont intervenus cette année, alors que la promesse de vente pour le programme de commerce se signait pour une recette de 4,68 M€ HT.

D'une part, dans le cadre du recours du GDEAM contre le permis d'aménager, le tribunal a pris la décision durant l'été d'annuler celui-ci au regard de l'application « quelque peu contestable » de la loi littorale. De surcroît, un autre élément plus pénalisant a encore marqué cette fin d'année : la collectivité concédante a refusé de prendre en compte les conséquences d'un décalage important de planning de



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

réalisation des recettes/dépenses en rejetant les solutions proposées par la société. Elle a notamment rejeté la demande de garantie d'un emprunt de 5 M€ obtenu par la SÉM sur l'opération, conformément au contrat liant la collectivité à Territoires Soixante-Deux. Sur la base d'une étude juridique établie à sa demande et qui conclut à la nécessité de clôturer l'opération, le Conseil communautaire réuni le 29 novembre 2019 a décidé de refuser le CRAC présenté.



EN CHIFFRES :

54 hectares dont 31 hectares en développement économique, 9 hectares en habitat et 8 hectares de zone humide

260 logements

Collectivité concédante : Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
(68 210 habitants)

Convention publique d'aménagement

Budget : 28,6 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

DE NOMBREUSES INTERVENTIONS, TOUS DOMAINES CONFONDUS

ZAC CHAMP GRETZ À RANG-DU-FLIERS ET VERTON

Le territoire avait identifié et initié les négociations foncières il y a trois mandats de cela, anticipant les compensations de terres agricoles afin de maîtriser une grande partie du site dénommé ZAC Champ Gretz. Cette opération, à cheval sur les communes de Verton et de Rang-du-Fliers, prend appui entre le Centre Hospitalier de Montreuil à l'est, le pôle TERGV de Rang-du-Fliers au nord-ouest, et la ZI de la Laiterie au sud-ouest. A terme, une trentaine d'entreprises et 310 logements composeront la ZAC Champ Gretz et participeront au changement de paysage de ce secteur.

Pour mener à bien l'opération, la Communauté de Communes Opale Sud, devenue la CA2BM en 2017, a retenu Territoires Soixante-Deux dans le cadre d'une concession d'aménagement en 2011. Depuis cette date, les procédures réglementaires ont été menées et l'archéologie purgée, permettant ainsi le démarrage des premiers travaux d'aménagement en 2014.

La poursuite des travaux, phase par phase, a été poursuivie cette année.

A ce jour, 30% des logements sont occupés et 5 parcelles en développement économique ont été vendues. Une quinzaine de promesses de ventes signées complètent l'avancement commercial.

À la demande de la collectivité, Territoires Soixante-Deux a alimenté, mené, et fait mener l'ensemble des études permettant l'implantation du projet « Tropicalia » (modification du SCOT, des PLU des 2 communes, de l'étude d'impact de la ZAC, ...). Le porteur du projet a obtenu son permis de construire en octobre 2019.

Les autres actions commerciales se sont poursuivies durant l'année, permettant notamment de générer 1,1 M€ HT de recettes de cessions.

La société Coopartois a obtenu son permis de construire pour réaliser 16 maisons groupées en accession sociale et a lancé leur commercialisation. Les deux programmes de logements intermédiaires en locatif social (36 logements au total) ont trouvé preneur par le bailleur Flandres Opale Habitat. Ils sont menés en VEFA par Territoires Soixante-Deux en tant que promoteur. Sur la partie lots libres, encore une dizaine de promesses de ventes, et une dizaine d'actes de ventes ont été signés avec des particuliers.

Un permis de construire a été obtenu pour la réalisation d'un programme tertiaire dont l'activité est liée aux services aux entreprises.

De nombreux autres projets ont avancé dans leur réflexion, ils devraient aboutir en 2020.

La communauté d'agglomération a débuté les travaux de construction de son bâtiment d'unités relais, en entrée sud du site.

Un ambulancier ainsi qu'un cabinet médical pluridisciplinaire ont confirmé leur intérêt à se positionner au nord de la zone et devraient déposer début 2020 des autorisations d'urbanisme.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



EN CHIFFRES :

71 hectares, dédiés au développement économique et à l'habitat habitat

310 logements (accession, accession aidée, locatif social, lots libres)

Collectivité concédante : Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
(68 210 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 17,6M€ht



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

▶ Arrageois

À fin 2019, l'engagement de la SÉM sur ce territoire est à hauteur de 0% de son endettement et porte une trésorerie équivalente à 5% de ses fonds propres

CONSTRUIRE LES DERNIERS SEGMENTS DE L'OPÉRATION LE CHAMP BEL AIR À DAINVILLE

Territoires Soixante-Deux est concessionnaire de l'opération d'aménagement Le Champ Bel Air pour le compte de la Communauté Urbaine d'Arras depuis 2011.

Cette vaste opération se situe au sein d'une dent creuse de 10,5 hectares sur la commune de Dainville, en limite du centre archéologique, du collège et des quartiers existants.

L'opération a pris forme et ses habitants la font vivre aujourd'hui en tant que quartier à part entière au sein de la commune.

Le projet d'aménagement du Champ Bel Air devait répondre à plusieurs objectifs :

- Transformer la rue Broussais en un axe doux majeur ;
- Offrir un espace vert structurant en entrée de quartier ;
- Intégrer des modes de déplacement doux ;
- Mettre en place des techniques alternatives ;
- Favoriser la mixité sociale comme la mixité des produits de logements ;
- Assurer une diversité architecturale, tout en apportant une certaine densité.

Sur les quatre phases que comporte l'opération, la première est déjà totalement aménagée et habitée depuis plusieurs années (une centaine de logements). Le square, les aires de jeux, le mail piéton ont pris place dans le paysage et répondent aux usages des habitants.

Les phases 2, 3 et 4 sont quasiment aménagées, hormis quelques travaux de finition qui seront achevés au 1er semestre 2020. La plupart des logements sont construits et une majeure partie de ces secteurs sont habités.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

L'opération est principalement en phase de commercialisation. L'année 2019 a permis d'engendrer 1,3 M€ HT de recettes de cessions perçues.

Reste à présent à finaliser et concrétiser les quatre derniers programmes à construire sur le site sur des emprises dédiées à des promoteurs / bailleurs. Même si les promesses de ventes sont signées ou sur le point de l'être en fin d'année 2019, leur aboutissement est ralenti par la typologie spécifique des produits.

Mais d'ores et déjà, l'organisation du quartier, le choix des liaisons douces, des matériaux, des essences végétales, des percées visuelles, le retour des habitants sur la commune, amènent à un constat : ce nouveau quartier est une belle réussite, il a trouvé sa place, et véhicule une image de qualité de vie et de qualité de ses espaces.



EN CHIFFRES :

10,5 hectares

310 logements (accession, accession aidée, locatif social, lots libres, services)

Collectivité concédante : Communauté Urbaine d'Arras
(107 608 habitants)

Ville de Dainville

Concession d'aménagement

Budget : 8,4 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

PREMIÈRE ANNÉE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT
RECONVERSION DE LA FRICHE DIDEROT À ARRAS

Dans le cadre de la requalification et du développement de son territoire, la ville d'Arras a engagé une étude prospective afin de définir une stratégie globale d'aménagement, dans la continuité de la rénovation urbaine du quartier Baudimont. Différents secteurs potentiels d'extension résidentielle ont été mis en exergue, dont celui du quartier dénommé « Diderot ». Ce site d'environ 8,5 hectares prend place au sud-ouest de la commune, entre les rues Diderot et Van Gogh, au sud de la zone commerciale des Bonnettes.

La ville a décidé d'externaliser la réalisation du projet et suite au lancement d'une consultation visant à retenir un concessionnaire, la ville d'Arras a retenu Territoires Soixante-Deux, après de nombreux mois de négociations avec les 3 candidats en lice.

A terme, ce site accueillera plus de 269 logements, essentiellement en accession, accession aidée et lots libres. Ce secteur est inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Baudimont. Le projet prévoit également l'extension du CESI (école d'Ingénieurs) et l'extension du Foyer de Jeunes Travailleurs attenants au futur quartier. Les objectifs principaux de ce projet d'aménagement sont de liaisonner les différents quartiers ensemble, au travers d'un cadre de vie qualitatif qui privilégie la mixité sociale.

Cette première année de la concession fut riche d'actions, de réunions et d'échanges afin de permettre d'identifier toutes les parties prenantes, collecter toutes les données possibles et concevoir le futur quartier. L'identification des futurs preneurs pour les collectifs en front à rue de la rue Diderot, la définition de l'extension du CESI et du Foyer de Jeunes Travailleurs ont également été menées durant l'année.

Enfin, un mode opératoire a été défini avec le concédant et a trouvé son rythme de croisière assez rapidement, en cohérence avec la dynamique impulsée et souhaitée sur ce projet d'aménagement.

A fin d'année 2019, toutes les études préalables étaient menées, le plan masse global finalisé, un premier secteur sur le site diagnostiqué en archéologie préventive. Le service promotion de Territoires Soixante-Deux a obtenu le permis de construire pour un programme collectif en locatif social réalisé en VEFA pour le compte d'un bailleur. Un promoteur est également identifié pour la réalisation des deux collectifs en accession et une esquisse est réalisée pour le premier programme de maisons groupées en accession aidée. La vente d'une emprise de 2000 m² pour l'école d'ingénieurs est également intervenue en fin d'année, permettant le démarrage des travaux d'extension dès début 2020.

L'année 2020 devrait être tout aussi riche et intense, tant sur les phases réglementaires (obtention du premier permis d'aménager) que techniques et de commercialisation.





EN CHIFFRES :

8,5 hectares

269 logements (accession, accession aidée, locatif social, lots libres, extension CESI, extension FJT)

Collectivité concédante : Ville d'Arras
(41 970 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 8,7 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

▶ Bethune - Bruay

À fin 2019, l'engagement de la SÉM sur ce territoire est à hauteur de 16% de son endettement et porte une trésorerie équivalente à 10% de ses fonds propres

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU SECTEUR « OUEST »
LA ZAC PASTEUR À BILLY-BERCLAU

La ZAC Pasteur se développe sur une emprise d'environ 11 hectares, répartie sur 2 secteurs de part et d'autre de la rue Pasteur, au cœur du tissu urbain de la commune de Billy-Berclau.

La commune a lancé ce projet afin de répondre à une forte demande en logements, tout en proposant une offre diversifiée de logements qui favorise la mixité sociale.

A terme, plus de 280 logements seront réalisés. Territoires Soixante-Deux a été désignée par la collectivité par le biais d'une concession d'aménagement en 2011. Depuis, le projet se transforme progressivement en un quartier habité.

Le premier secteur, dénommé « secteur est », est aujourd'hui construit et accueille tant des logements individuels en accession que des logements collectifs en locatif social (les programmes en locatif social ont été réalisés par la SEM en VEFA pour le compte d'un bailleur).

Suite aux travaux d'aménagement menés en 2017, les premiers habitants sont arrivés en 2018. Les chantiers des deux derniers programmes de constructions de ce secteur à destination d'un bailleur (8 + 23 logements) ont débuté en début d'année.

L'année 2019 a surtout été marquée par le démarrage du « secteur ouest » dès le mois de janvier avec les travaux d'aménagement de la première tranche.

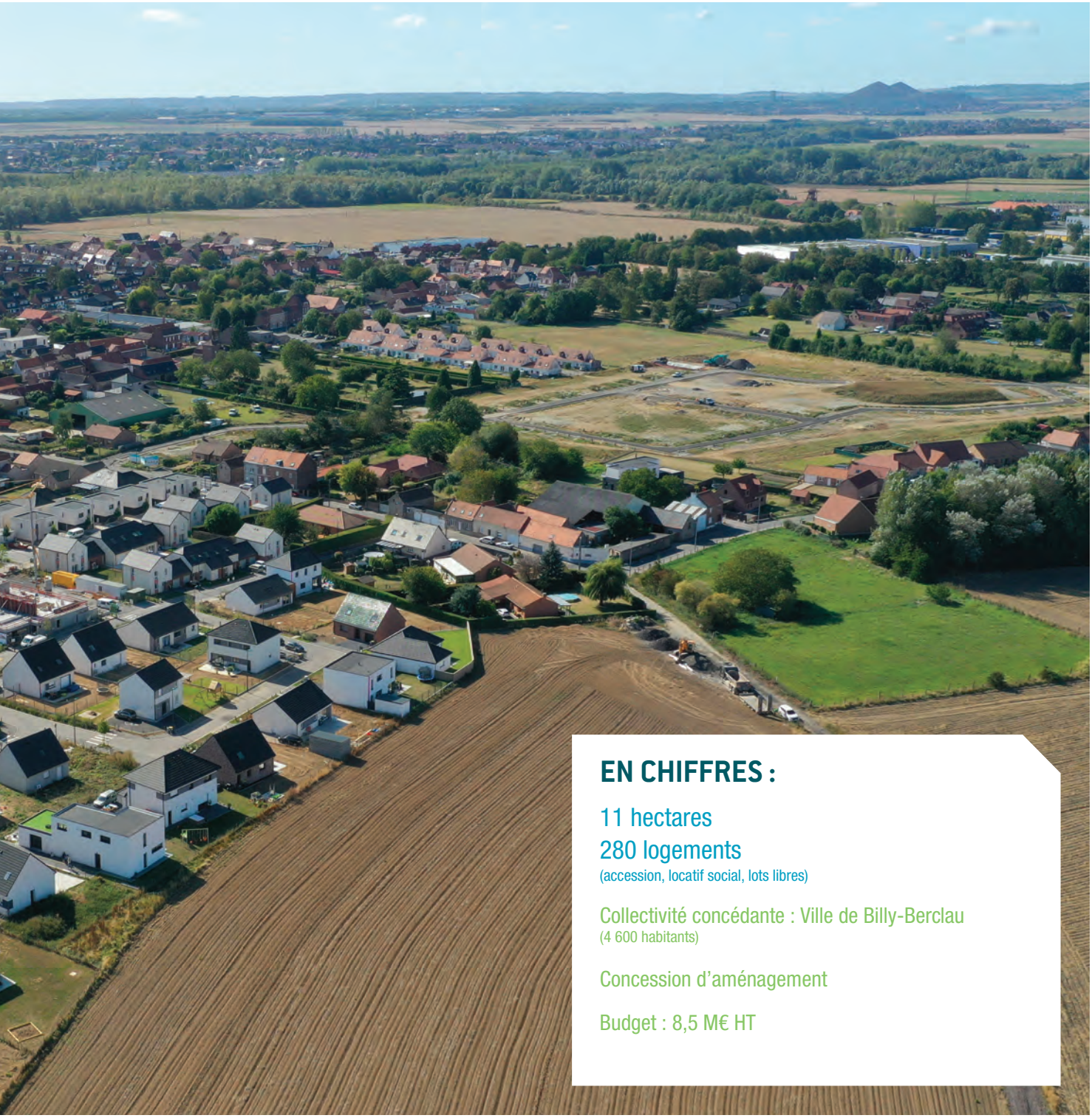
Outre ces travaux de desserte, la commercialisation a généré de nombreux contacts et des permis de construire ont été obtenus.

Plusieurs chantiers de construction de programmes en locatif social, menés en VEFA par Territoires Soixante-Deux pour le compte d'un bailleur, ont également débuté durant l'année. Il s'agit de deux programmes de maisons groupées de 3 et 7 logements, 8 logements inclusifs collectifs et 26 logements collectifs.

En parallèle, les négociations foncières se sont poursuivies sur les dernières parcelles restant à acquérir sur la seconde tranche ainsi que le calage de l'intervention sur cette tranche du diagnostic d'archéologie préventive.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



EN CHIFFRES :

11 hectares

280 logements
(accession, locatif social, lots libres)

Collectivité concédante : Ville de Billy-Berclau
(4 600 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 8,5 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

EMERGENCE DE PROGRAMMES DENSES AUTOUR DU PARVIS CENTRAL ET STRUCTURATION DU QUARTIER
LE JARDIN DE L'EPINETTE À LESTREM

Dans le cadre de sa politique de développement en matière de création et d'aménagement de zones d'habitations, la commune de Lestrem avait retenu le projet de la ZAC des Mioches comme opération d'intérêt prioritaire.

Ce site est localisé à proximité immédiate du centre-ville, en continuité avec les quartiers d'habitats pavillonnaires et à proximité de nombreux équipements publics.

«Les Jardins de l'Epinette», de son nom commercial, ont pour vocation d'accueillir de nouveaux logements de typologies variées accueillant tant du locatif social, des lots libres, des logements en accession aidée, qu'un nouvel EHPAD venant remplacer celui existant sur la commune, le tout dans un cadre de vie agréable et qualitatif pour les futurs habitants.

Territoires Soixante-Deux a été missionnée par la commune en 2011 sous forme de concession d'aménagement et a depuis mené la majorité des négociations foncières, les études préalables et réglementaires, ainsi que réalisé le diagnostic d'archéologie préventive suivi de fouilles archéologiques.

Entreprise il y a plusieurs années, la commercialisation permet de faire émerger ce nouveau quartier, phase après phase, par tronçons de voiries publiques et d'aménagements paysagers réalisés, et par les constructions venant prendre place les unes après les autres.

L'année 2019 n'a pas dérogé à la règle. Elle fut à nouveau dynamique sur le site avec le lancement d'une nouvelle phase, tant en commercialisation qu'en travaux d'aménagement. Cette année a vu également sortir de terre les programmes plus denses de la ZAC, s'installant autour du parvis central, en face de l'EHPAD. C'est ainsi que les deux programmes de logements intermédiaires en locatif social menés en VEFA pour bailleurs par le pôle Construction de la SEM, ont été achevés (23 et 25 logements), comme le collectif en locatif social réalisé par Habitat Hauts de France (avec rez de chaussée pour une maison médicale).

En complément, les constructions de lots libres se sont poursuivies comme les travaux de finition réalisés sur plusieurs rues et pour lesquelles les constructions étaient quasiment achevées.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



EN CHIFFRES :

12,5 hectares

240 logements (accession aidée, locatif social, lots libres), un EHPAD, des logements en béguinage, une maison de quartier et des cellules de services.

Collectivité concédante : Ville de Lestrem
(4 556 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 8,6 M€ HT



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

▶ Lens - Liévin

À fin 2019, l'engagement de la SÉM sur ce territoire est à hauteur de 36% de son endettement et porte une trésorerie équivalente à 73% de ses fonds propres

UNE SECONDE PHASE ENCLENCHÉE
TRANCHÉE DE CALONNE À LIÉVIN



Dans le cadre de la requalification du secteur Vent de Bise, quartier prioritaire, la ville de Liévin a identifié le développement du projet d'aménagement Tranchée de Calonne. L'objectif de cette opération est double :

- créer un quartier structuré et liaisonné aux secteurs environnants,
- développer une mixité sociale sur ce site de la commune tout en créant des liaisons douces.

La ville a désigné la SÉM comme concessionnaire de l'opération en 2007, afin de permettre l'émergence de ce projet majeur qui accueillera à terme 800 logements. Le projet d'aménagement prévoit un réseau viaire hiérarchisé et favorisant les liaisons inter-quartiers. Le gabarit des voies est adapté à leur utilisation. Les partis pris urbains et architecturaux permettront de se fondre avec le tissu urbain.

Les principaux enjeux pour la commune consistent en l'installation de nouvelles familles génératrices de ressources pour renforcer l'attractivité communale et combler un déficit migratoire.

Visible sur le terrain, l'opération a débuté en 2016 par une première phase à aménager. Les années précédentes avaient permis de mener un travail de fond :

- négociations foncières auprès des propriétaires et exploitants ;
- définition du plan masse ;
- organisation du site ;
- pilotage du dossier de réalisation de la ZAC, de l'arrêté d'autorisation loi sur l'eau, des consultations relatives aux travaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



Après la réalisation des premiers programmes (phase 0) de nouvelles constructions ont débuté cette année sur la phase 1 pour 6 lots libres et 22 logements locatifs sociaux. La commercialisation de la phase 2, a quant à elle, été activement menée. En effet, la quasi-totalité des 31 lots libres sont réservés. Les travaux d'aménagement de cette phase ont pu démarrer au dernier trimestre 2019.

La commercialisation d'une emprise foncière dédiée à la réalisation d'un programme groupé et intermédiaire de 44 logements n'a pas abouti pour le moment. La prochaine phase sera lancée dès 2020, dès l'ensemble des terrains maîtrisés sur ce secteur.

EN CHIFFRES :

45 hectares

800 logements (accession, accession aidée, locatif social, lots libres)

Collectivité concédante : ville de Liévin
(31 340 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 17,1 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

TROPHÉES DU CADRE DE VIE FIMBACTE
ÉCOQUARTIER DU 4/5 SUD À MÉRICOURT

En 2009 la ville de Méricourt a désigné Territoires Soixante-Deux en tant que concessionnaire de l'opération, afin d'accueillir à terme 290 logements sur une ancienne friche minière de 8 hectares (80 logements en accession, 190 en locatif social et 20 terrains à bâtir libres de constructeur, dont 6 en construction collaborative).

Les enjeux de ce projet sont multiples :

- résorber la faille urbaine en créant un lieu de confluence inter-quartiers par la présence d'équipements structurants (une médiathèque-centre culturel, une micro-crèche, un centre social d'éducation populaire, un restaurant municipal) ;
- intégrer une trame verte, véritable colonne vertébrale verte du quartier, autour de laquelle s'installera une population mixte de générations, d'origines et de cultures différentes.

Au regard de tous ces objectifs et de l'avancée de l'écoquartier, la SÉM a souhaité présenter la candidature de cette opération aux trophées du cadre de vie 2019 du festival Fimbacte, dans la catégorie « aménagement villes et territoires ».

Ce festival est le rendez-vous annuel des professionnels du secteur du cadre de vie. Il rassemble ceux qui aménagent, organisent et construisent les territoires et les villes de demain et fait la promotion de leurs réalisations par l'attribution de trophées.

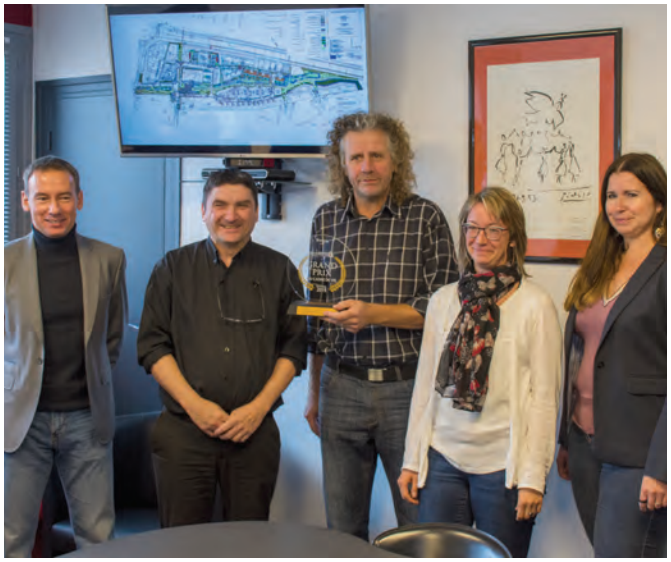
Territoires Soixante-Deux, accompagnée de l'Agence Houyez (architecte urbaniste conseil) et de la ville de Méricourt a été auditionnée auprès d'un jury de professionnels.

A l'issue des délibérations, elle s'est vue attribuée par le Grand Jury le trophée Grand Prix « projets ». Cette distinction a été décernée en octobre dernier à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris, parmi 55 projets en compétition. L'atout phare de ce programme qui a retenu l'attention du jury est l'ambition remarquablement déployée avec une forte implication des habitants.

Outre ce trophée, l'année 2019 a été une année hautement dynamique sur le terrain. Un secteur complet de maisons individuelles et groupées (promoteur et particuliers) est sorti de terre.

Territoires Soixante-Deux a également déposé un permis de construire sur plus de 100 logements consacrés à une résidence spécialisée et pour des logements locatifs sociaux qu'elle réalisera en VEFA pour le compte de bailleurs.

La SÉM a également atteint le taux de pré-commercialisation nécessaire au lancement des travaux du programme de maisons groupées en accession, qu'elle réalise en VEFA à destination des particuliers.





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

Enfin, les travaux de viabilisation et de finition ont considérablement avancé durant l'année. Ils seront achevés au cours du premier semestre 2020.



EN CHIFFRES :

8 hectares

290 logements (accession, locatif social, lots libres), équipements

Collectivité concédante : Ville de Méricourt
(11 770 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 6,1 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

▶ Hénin - Carvin

À fin 2019, l'engagement de la SÉM sur ce territoire est à hauteur de 4% de son endettement et porte une trésorerie équivalente à 32% de ses fonds propres

LE PÔLE GARE STRUCTURÉ PAR DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS PUBLICS

ECOPÔLE GARE À LIBERCOURT

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a identifié le projet de requalification du Pôle Gare de Libercourt pour affirmer sa position en tant que pôle de transport régional. Pour appuyer cet objectif, la recomposition urbaine communale de ce secteur était complémentaire et indissociable à ce pôle d'échanges. Dans ce cadre, Territoires Soixante-Deux a été retenue par concession d'aménagement en 2012.

La requalification des espaces publics existants permettra ainsi de donner un nouveau visage à ce secteur situé à l'ouest de la commune. A cet effet, durant l'année 2019, une grande partie des actions a porté sur la finalisation des principaux ouvrages publics du quartier, structurant ainsi le site et l'orientant vers sa transformation (parking, parvis de la gare, espace bus, dépose minute, abri vélo, voiries,…)







Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



Après la mise au point du projet global de construction de 157 logements collectifs, un projet de 48 appartements piloté par Territoires Soixante-Deux en VEFA, a été validé avec les collectivités.

Le permis de construire de ce premier îlot a été déposé en milieu d'année. La commercialisation de ce programme a démarré au dernier trimestre 2019.

En parallèle, la commercialisation des maisons groupées en accession, démarrée en 2018, s'est poursuivie durant l'année.

Enfin, la ZAC de l'Eco-pôle Gare de Libercourt ayant bénéficié de plusieurs subventions, un certain nombre de justificatifs et de demandes de versements ont été menés en 2019, au regard de l'avancement des travaux.



EN CHIFFRES :

6,9 hectares

182 logements,
bureaux, commerces/services

Collectivité concédante : Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
(124 299 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 8,4 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

UNE ENTRÉE DE VILLE QUALITATIVE RUE DE LA JUSTICE
ZAC DE LA MAILLE VERTE À OIGNIES

La ville de Oignies a désigné Territoires Soixante-Deux en tant que concessionnaire de l'opération en 2003, dans le cadre de son projet global d'aménagement et de requalification du sud de la commune.

Localisé sur une entrée de la commune peu qualifiée, le projet urbain a notamment pour objet de valoriser cette entrée tout en permettant la restructuration des franges urbaines.

Le second enjeu est d'assurer la production d'une mixité de logements à partir d'une densification autour du chemin de la Justice, tout en désenclavant, restructurant et valorisant à terme les anciennes cités minières (cité de la Justice et du Moulin). Sur une emprise d'environ 78 hectares, 36 sont aujourd'hui aménagés.

Les deux premières actions visibles sur le terrain ont d'abord porté sur la rénovation des voiries et réseaux dans le cadre d'une opération Girzom sur le secteur de la Cité de la Justice, puis sur la réalisation du secteur Lebas avec l'implantation de 70 nouveaux logements.

Le troisième secteur « Rue de la Justice » est voué à accueillir plus de 120 logements, répartis entre accession aidée, locatif social et lots libres.

Durant l'année 2019, ce secteur a complètement changé de visage :

- réalisation des travaux de finition des voiries publiques et des aménagements paysagers ;
- livraison de plusieurs programmes de maisons groupées, dont 17 maisons groupées en locatif social réalisées en VEFA par la SÉM pour un bailleur et 22 maisons groupées en locatif social par Habitat Hauts de France.

Un permis de construire a également été délivré en milieu d'année afin que la SÉM réalise en VEFA 36 logements intermédiaires en locatif social pour un bailleur. Enfin, un promoteur a déposé deux permis de construire pour réaliser une soixantaine de logements en locatif social.

L'année 2019 a également porté sur la constitution du dossier de complétude sur les aspects zone humide et zones de compensations, sollicité par les services instructeurs dans le cadre de la dernière autorisation réglementaire nécessaire. Cette étape permettra d'engager les autres phases de l'opération.

La mise en enquête publique interviendra au premier trimestre 2020. Dès l'aboutissement de cette procédure, envisagée pour milieu d'année 2020, ce nouveau quartier sera aménagé et commercialisé phase par phase. En effet, l'ensemble du foncier a été maîtrisé à l'amiable et par procédure d'expropriation, et l'archéologie purgée sur tout le site.

Enfin, cette année, les projets de constructions successifs se finalisent et apportent un changement d'image sur l'entrée de la commune, complétés par la réalisation des travaux de finition (plantations, trottoirs, éclairage).

Sur le volet économique du projet, la finalisation du programme commercial avec un porteur de projet a été un autre axe important d'intervention durant l'année. Cela a permis de déposer un permis de construire en fin d'année 2019 pour un passage en CDAC au premier trimestre 2020.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



EN CHIFFRES :

78 hectares, dont 36 hectares de rénovation de la cité de la Justice

Rénovation cité minière et création d'environ 500 logements (accession aidée, locatif social, lots libres), commerces

Collectivité concédante : Ville de Oignies
(9 744 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 29,7 M€ HT



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

▶ Nord

À fin 2019, l'engagement de la SÉM sur ce territoire est à hauteur de 8% de son endettement et porte une trésorerie équivalente à 15% de ses fonds propres

POURSUITE DE LA COMMERCIALISATION DU PARC D'ACTIVITÉS
ZAC BARROIS À MONTIGNY-EN-OSTREVENT ET PECQUENCOURT

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a engagé la réalisation de la ZAC Barrois en façade de l'autoroute A21, sur environ 96 hectares. L'objectif principal de cette opération est d'accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales ou toutes autres activités offrant un intérêt pour la zone ou pour le territoire. La SÉM a été désignée aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement en 2006.

Le parc d'activités est aménagé par tranches successives, correspondant chacune à des secteurs à commercialiser. En fonction des avancées de la commercialisation des parcelles, les dessertes en voiries publiques sont réalisées.

Le suivi écologique du site est un des enjeux du projet, qui se développe aux abords de sites d'intérêts écologiques majeurs. Afin de tester un mode de gestion plus « naturel » sur cette grande opération économique où les entreprises s'implantent à leur rythme, une action d'éco-pâturage a été mise en place avec l'intégration de moutons sur le site durant l'année 2019.

Cette année a également été axée sur la commercialisation des emprises économiques. Elle a notamment porté sur la signature de plusieurs avants contrats : l'un avec un logisticien sur 12,2 hectares et ensuite avec des PME-PMI pour des emprises plus réduites. Le Centre d'Incendie et de Secours a également acquis une parcelle pour y réaliser son projet de construction.



EN CHIFFRES :

96 hectares

Activités : Industrie • Artisanat • Logistique • Service • Commerce

Collectivité concédante : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
(72 120 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 19,5 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



L'ABOUTISSEMENT D'UNE BELLE OPÉRATION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS
RÉSIDENCE DU MANOIR À TILLOY-LEZ-CAMBRAI

Missionnée en 2010 par la commune de Tilloy-lez-Cambrai, la SÉM a mené le projet de lotissement dénommé « Résidence du Manoir », situé sur la limite sud communale, afin d'accueillir de nouveaux habitants.

Dans un cadre de vie agréable, les aménagements publics structurent le site et desservent ce programme de 39 logements. Les principales actions menées sur l'année 2019 ont ainsi porté sur la finalisation de l'opération et par la commercialisation des cinq dernières parcelles.



EN CHIFFRES :

5 hectares
39 logements individuels

Collectivité concédante : Ville de Tilloy les Cambrai
(544 habitants)

Concession d'aménagement

Budget : 2,2 M€ HT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

PROMOTION CONSTRUCTION



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



L'activité de la direction de la promotion immobilière et de la construction a été très riche, tant du point de vue de la réalisation des projets que du développement sans précédent de nouvelles opérations en promotion ou en VEFA pour des bailleurs. Il s'agit principalement de programmes qui seront développés sur des fonciers aménagés par Territoires Soixante-Deux.

ASSURER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET PRÉPARER LA MISE EN CHANTIER DE NOUVELLES OPÉRATIONS

Ce développement s'est traduit par le dépôt de permis de construire sur 12 opérations pour un total de 570 logements. Ainsi, la SÉM est résolument force de propositions auprès des bailleurs, en leur offrant une vision pluriannuelle de la programmation de logements sociaux sur chaque opération.

La mise en place de modèles de maisons (en accession ou pour les bailleurs)a été finalisée et les ventes des 9 premières maisons de Méricourt ont été signées fin d'année.

Le contexte économique de 2019 reste tendu entre des niveaux de prix de vente bas et des prix de revient qui croissent (les entreprises de BTP ayant augmenté leurs tarifs de production).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

LIVRAISON DES CHANTIERS ENGAGÉS EN 2017 ET 2018

Comme prévu, les 17 maisons groupées en locatif social comprenant 12 T4 en R+1 et 5 T3 en plain-pied adaptés pour les personnes à mobilité réduite, ont été livrées en début d'année à Maisons & Cités sur la ZAC de la Maille Verte à Oignies.

Sur la ZAC de l'Epinette à Lestrem, 48 logements collectifs et intermédiaires ont été livrés à Pas-de-Calais habitat : un premier bâtiment de 25 logements en R+2 (8 logements intermédiaires et 17 appartements) a été livré en juillet. Le second bâtiment de 23 logements collectifs en R+2 a quant à lui été remis au client en octobre 2019.

L'originalité de ce projet tient dans la mixité des typologies, qui réunit des logements collectifs et logements intermédiaires de manière cohérente.

La structure en béton, alliée à une ossature bois, assurent des performances thermiques supérieures de 10% à la RT2012, tout en offrant un gain de superficie aux locataires.

La lumière naturelle a également été un point de vigilance spécifique, avec des ouvertures supérieures aux normes, apportant une grande clarté dans les pièces. Il s'agit de la première collaboration avec Pas-de-Calais habitat à voir le jour. L'opération a été inaugurée en octobre dernier.


2


1


3

1. Lestrem : 25 logements collectifs
2. Oignies : 17 maisons groupées en locatif social
3. Lestrem : programme immobilier de 48 logements collectifs et intermédiaires

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

POURSUIVRE LA COMMERCIALISATION DES PROGRAMMES, ÉLARGIR À D'AUTRES BAILLEURS ET PARTENARIAT

Pour la cinquième fois, Maisons et Cités a décidé de renouveler sa confiance à la SÉM avec l'achat de 3 nouveaux programmes réalisés en VEFA par Territoires Soixante-Deux.

À Haisnes, un nouveau programme de 9 maisons groupées en locatif social sera ainsi réalisé pour son compte.

Un autre de ces programmes sera implanté sur le secteur ouest de la ZAC Pasteur à Billy-Berclau. Il accueillera 44 logements. Ceux-ci seront répartis au sein de 3 opérations différentes : un projet de 10 maisons et 2 immeubles de 8 et 26 appartements. Un soin particulier sera porté sur l'amélioration des performances énergétiques de ces constructions.

Enfin, à Givenchy-en-Gohelle, sur une opération d'aménagement portée en fonds propres par la SÉM, le contrat de réservation pour la construction de 18 maisons a été signé en juillet dernier. En parallèle, Territoires Soixante-Deux a élargi à d'autres bailleurs ses propositions de VEFA.

C'est dans ce contexte que Flandre Opale Habitat (groupe Action Logement) et la SÉM ont signé une convention de partenariat en faveur du développement de l'offre de logements sociaux dans le Pas-de-Calais. Objectif : renforcer l'offre de logements aux salariés, par une production envisagée jusqu'à 100 logements locatifs neufs et en accession par an sur « l'Arc Sud » du Pas-de-Calais, à des prix correspondant au budget des habitants et répondant à toutes les normes techniques actuelles.

Ce projet conjugue pour le territoire, le réaménagement d'espaces permettant la revitalisation des villes mais également l'amélioration du confort de vie des résidents.

Plus concrètement, la SÉM s'engage à proposer au bailleur des opérations de construction et d'aménagement qui lui permettront d'étoffer son offre de logements en accession à la propriété ou en locatif.

Les partenaires se sont déjà mis à l'ouvrage, avec un peu plus de 200 logements en projet sur les 3 prochaines années.

Le premier contrat signé dans le cadre de ce partenariat porte sur la construction de 36 logements intermédiaires en locatif social sur la ZAC Champ Gretz à Rang-du-Fliers. Le projet se développe sur 2 îlots bordés par la trame verte de la ZAC.

3 contrats de réservation ont été signés fin 2019, ils portent sur la réalisation de 53 logements à Wingles, 32 logements à Arras et 49 logements à Méricourt.



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

LES PREMIERS PROGRAMMES IMMOBILIERS POUR PARTICULIERS EN PHASE TRAVAUX

2019 a vu les premières mises en chantier d'opérations de promotion immobilière à destination du grand public ainsi que le lancement de cinq nouvelles opérations en commercialisation.

Les travaux ont débuté au printemps sur la résidence Arboresence à Carvin qui est la première opération de promotion immobilière engagée en réalisation.

L'année écoulée a permis de sortir de terre le bâtiment, de réaliser les élévations pour atteindre le stade clos et couvert à l'aube de 2020.

Ces appartements seront livrés courant 2020.

La commercialisation des 15 appartements se déroule à un rythme inférieur aux prévisions. En effet, l'offre de vente locale est actuellement supérieure au marché, ce qui conduit à un déficit de trésorerie. 100% des locaux tertiaires et commerces ont été vendus en 2019.

Un second programme immobilier - Les Contemporaines à Méricourt - sera mis en chantier début 2020 après avoir atteint le taux de pré-commercialisation. Les premières ventes ont été signées fin 2019.

Cette première opération de maisons groupées permettra de constituer, après construction, une première référence en terme de maison témoin visitable par nos clients, dès la fin 2020.

Malgré les moyens techniques et humains engagés, les ventes restent insuffisantes tant pour le lancement des travaux des nouveaux projets que pour les opérations déjà en construction.


2

LANCEMENT D'OPÉRATIONS BASÉES SUR DES NOUVEAUX MODÈLES DE MAISONS

La SÉM a complété son offre de modèles de maisons afin de proposer une palette élargie de possibilités pour ses acquéreurs et répondre ainsi plus précisément à la demande du marché.

Cette offre complémentaire proposera notamment des maisons T3 plain-pied et des maisons T4 et T5 avec une chambre en rez-de-chaussée. Ces maisons seront jumelées par le garage sur des parcelles plus larges. Les permis de construire de ces opérations ont été déposés à l'été 2019.

Au final, 4 nouvelles opérations ont été lancées en commercialisation en novembre 2019 à Wingles (33 maisons), Liévin (24 et 7 maisons) et Annequin (19 maisons).


1

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

LES RÉSIDENCES DU POLE GARE
UN PROGRAMME IMMOBILIER DE GRANDE ENVERGURE

Un premier programme de 29 maisons de ville en double mitoyenneté a été lancé en décembre 2018. Sa commercialisation se poursuit afin d'atteindre le taux de pré-commercialisation préalable à un démarrage des travaux à la fin du premier semestre 2020.

En paralllèle, l'agglomération d'Hénin-Carvin et la ville de Libercourt ont validé l'esquisse d'un deuxième programme d'ensemble de 157 logements collectifs et 900 m² de locaux tertiaires.

A l'été 2019, le permis de construire a été déposé pour un premier îlot de 48 appartements qui sera réalisé en deux bâtiments de 24 logements chacun. Ce permis a été obtenu en décembre 2019. La commercialisation de ce programme a été engagée à l'automne avec une première phase de communication qui visait les usagers du train, cible privilégiée pour ce projet. Une seconde a été déployée via internet et les réseaux sociaux. Elle se poursuivra en 2020.



APPELS À PROJETS

Territoires Soixante-Deux a répondu à de nombreux appels à projets sur des fonciers proposés par des collectivités ou des investisseurs.

Ses propositions sont jugées sur la capacité de la SEM, à présenter des projets répondants aux attentes des clients tant en termes de propositions immobilières qu'en termes de charges foncières.

Ainsi, la Foncière Logement a confirmé en novembre, vouloir confier à la SEM la réalisation de 18 logements au travers d'un contrat de promotion immobilière.

1. Carvin : Résidence Arboresence
   (programme immobilier de 15 appartements en VEFA)
2. Modèle de maison
3. Libercourt : Les Résidences du Pôle Gare
   (programme immobilier de 157 logements collectifs et 900 m² de locaux tertiaires)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

RESSOURCES HUMAINES



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



A l'instar des années précédentes en matière de ressources humaines, Territoires Soixante-Deux s'engage à maintenir ses actions en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

«POUR ELLES ET POUR TOUS... À TRAVAIL ÉGAL SALAIRE ÉGAL»

Territoires Soixante-Deux dans un collectif soudé, conscient des enjeux que revêt cette politique, met un point d'honneur à renforcer ses actions en matière d'égalité hommes/femmes que cela soit dans ses recrutements, dans son système de rémunération, d'accès à la formation ou de promotion.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

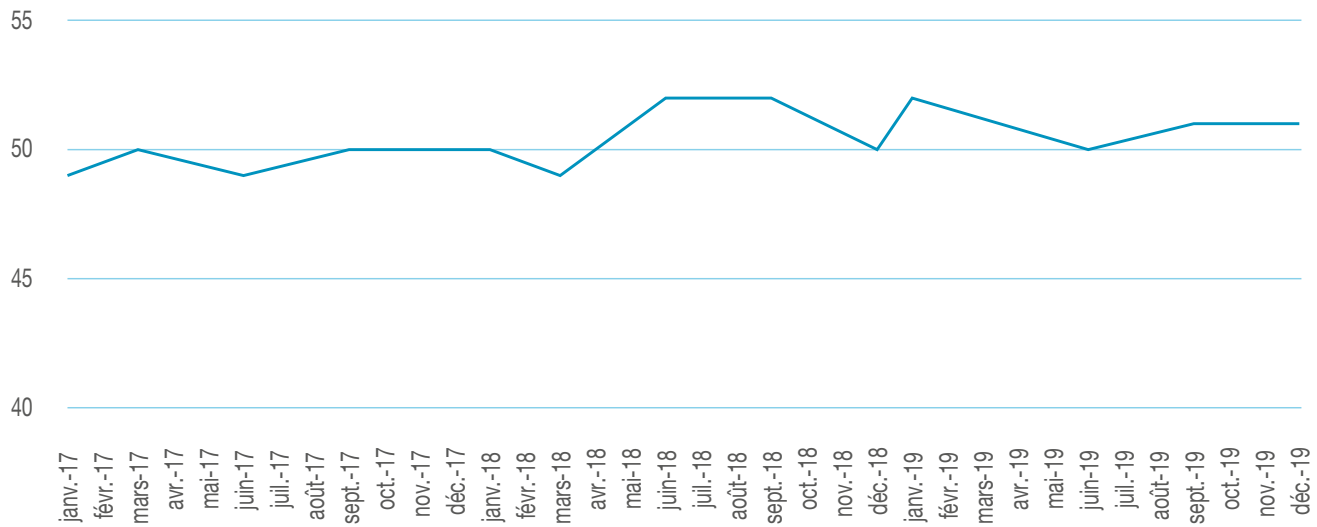
STABILISER L'EFFECTIF

Territoires Soixante-Deux maintient pour 2019 son effectif autour d'une cinquantaine de personnes. La société a dû néanmoins cette année, faire face à quelques départs de collaborateurs, désireux de découvrir d'autres horizons.

Une vacance sur le poste de directeur de la stratégie et de l'innovation n'a donné lieu à aucun recrutement. Pour les autres : responsables de projets, inspecteur foncier et assistante, la société a procédé au remplacement des collaborateurs partants.

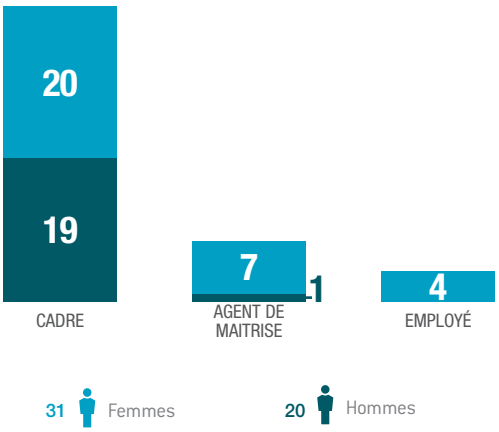
Elle a également renforcé ses effectifs opérationnels par l'embauche de deux responsables de projets supplémentaires affectés aux services Construction et Aménagement.

Évolution des effectifs du 01/01/2017 au 31/12/2019



48,88 ETP*
***effectif moyen annuel**

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE 2019

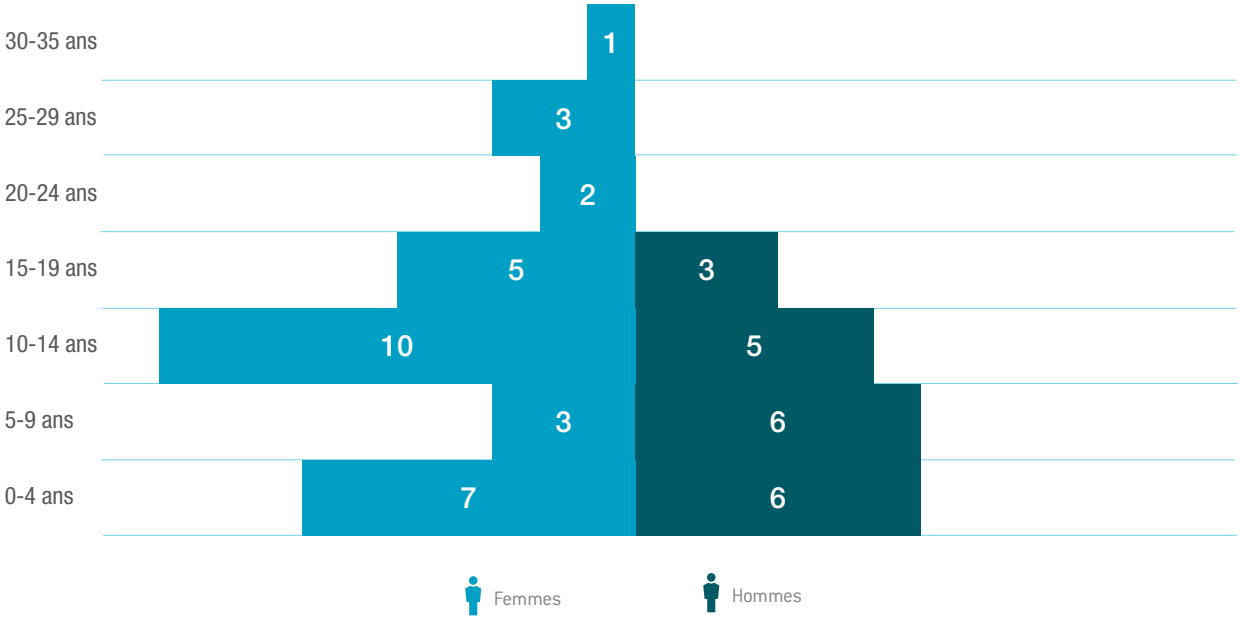


Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL PAR AGE ET PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE 2019



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GLOBAL PAR ANCIENNETÉ ET PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE 2019



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

ADAPTER ET MAINTENIR LES COMPÉTENCES

14
COLLABORATEURS FORMÉS EN 2019

147
HEURES DE FORMATION

Nombre de formation réalisées par équipe

Direction Générale

Direction juridique et financière

Département aménagement

Département Promotion Construction

Département Développement économique



Territoires Soixante-Deux apporte une attention particulière au maintien des compétences de ses équipes. Elle a soutenu en 2019, de nombreuses actions de formation à destination de ses collaborateurs en inscrivant à son plan de développement des compétences, des formations nécessaires à leur adaptation aux évolutions techniques, administratives et juridiques de leur métier.

L'année 2019 a ainsi vu l'organisation de nombreuses formations externes orientées principalement sur l'adaptation des salariés à leur poste de travail ou liées à leur évolution ou à leur maintien dans l'emploi.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Territoires Soixante Deux s'attache à mener une politique volontariste en faveur de la mixité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Consciente que ces facteurs sont vecteurs de dynamisme social, de performance et d'innovation, la société s'efforce chaque année d'œuvrer au respect de ce principe.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en place d'actions de rééquilibrage, notamment en termes de classification, qualification et rémunération.

Classification et qualification

Territoires Soixante Deux s'attache à ce que l'évolution professionnelle de ses collaborateurs soit établie sur des normes identiques pour les femmes et les hommes. La société applique les grilles de classification de la convention collective des Bureaux d'Études Techniques (SYNTEC).

En 2019, douze collaborateurs ont bénéficié d'une évolution de leur positionnement.

NOMBRE DE COLLABORATEURS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ÉVOLUTION DE LEUR POSITIONNEMENT

	Homme	Femme	TOTAL
Employé	/	1	1
Agent de maîtrise	/	2	2
Cadre	5	4	9
TOTAL	**5**	**7**	**12**

Rémunération

RAPPORT ENTRE LES RÉMUNÉRATIONS MINI ET MAXI PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

	Homme	Femme	TOTAL
Employé	/	1,21	1,21
Agent de maîtrise	1	1,16	1,25
Cadre	2,28	3,09	3,09
TOTAL	**2,28**	**3,92**	**3,92**

SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

	Homme	Femme	TOTAL
Employé	/	3	3
Agent de maîtrise	1	2	3
Cadre	11	13	24
TOTAL	**12**	**18**	**30**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

UN INDEX NATIONAL D'ÉGALITÉ

Les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues par la Loi avenir professionnel de mesurer chaque année l'écart global de rémunération femmes/hommes sous la forme d'un index de l'égalité professionnelle et de le rendre public au plus tard le 1er mars 2020.

Le calcul de ce dernier repose sur la prise en compte de 4 indicateurs, auxquels sont attribués un certain nombre de points :

- l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'entreprise (40 points) ;
- l'écart de taux individuels d'augmentation de salaire (20 points) ;
- le taux de salariées bénéficiant d'une augmentation de salaire dans l'année qui suit leur retour de congé maternité (15 points) ;
- le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations dans l'entreprise (10 points).

Le barème est établi sur 100 points, si l'entreprise obtient un résultat inférieur à 75 points, elle devra mettre en œuvre des mesures de correction afin d'améliorer son score dans un délai de 3 ans.

Pour 2019, Territoires Soixante-Deux obtient un résultat de 84 points et n'est donc pas concernée par la mise en place de ces mesures correctives

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

SITUATION FINANCIÈRE



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE



SITUATION FINANCIÈRE 2019

La présente partie du rapport de gestion est consacrée à la situation financière de Territoires Soixante-Deux pour l'année 2019.

Les informations et commentaires visent à présenter une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution.

L'analyse est faite au travers de quelques chiffres clés, de la composition du compte de résultat, de l'analyse des comptes de produits et de charges, de la photographie du bilan au 31.12.2019 et de quelques informations complémentaires et légales.

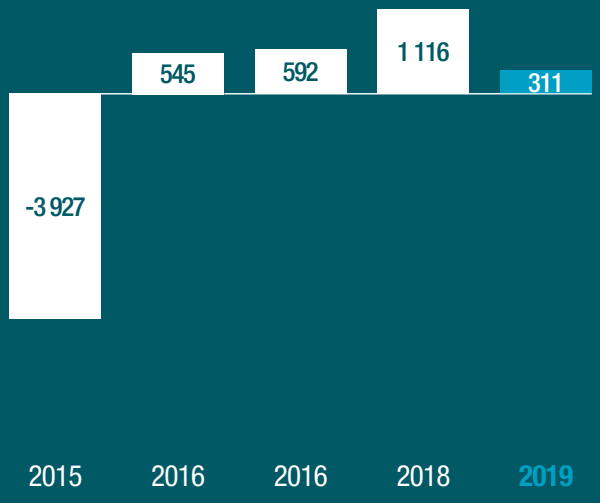
Ainsi, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes prévues par la réglementation en vigueur et présentent un résultat net positif de 311 039.23 € (311 K€).

Pour effectuer une lecture comptable de la société à fin 2019, on se reportera au bilan et compte de résultat présentés dans le document «Etats financiers au 31.12.2019» qui en annexe détaille les règles et méthodes comptables appliquées et reprend sous forme de tableaux comparatifs des éléments significatifs notamment les tableaux suivants :

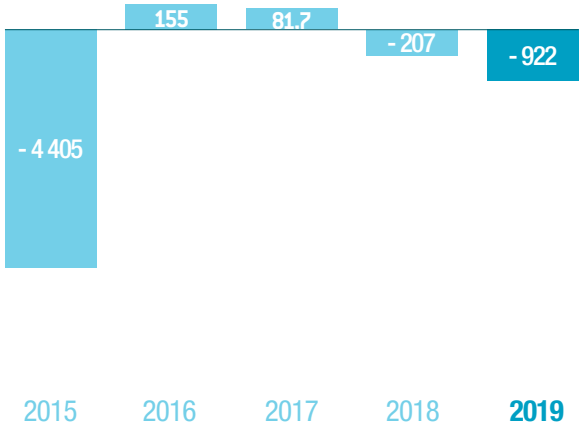
- Détail du bilan
- Détail du compte de résultat
- Détail des subventions
- Détail des emprunts et des avances de trésorerie
- Compte de régularisation actif et passif (neutralisation des résultats sur concessions et les produits constatés d'avance)
- Filiales et participations
- ……

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

**RÉSULTAT NET (EN K€)
ET ÉVOLUTION DEPUIS 2015**



**RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EN K€)
ET ÉVOLUTION DEPUIS 2015**



QUELQUES INDICATEURS

L'année 2019 se solde par un **résultat net positif** à hauteur de 311 K€, ce résultat s'inscrit dans la continuité des bénéfices réalisés lors des 3 exercices précédents, et permet ainsi d'atteindre un résultat cumulé sur les 4 dernières années de 2.56 M€.

Ce résultat est en baisse de 72 % par rapport à l'année 2018, mais s'inscrit dans un ordre de grandeur tel qu'annoncé dans le PMT présenté fin d'année 2018, et des résultats attendus lors des prochaines années.

Il est issu des actions, notamment de réorientations des moyens, engagées dès la fin du premier trimestre afin de compenser les conséquences des retards d'engagements de chantiers.

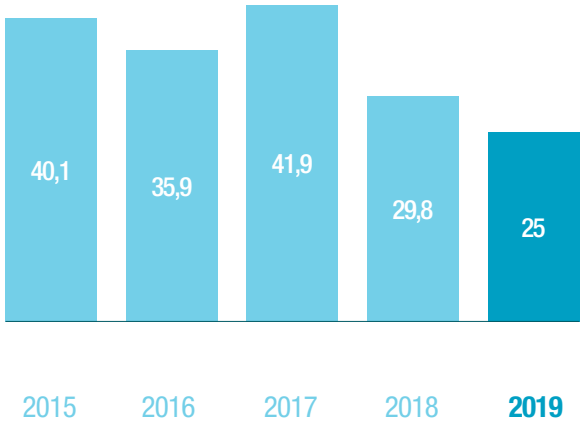
La réalisation de ce résultat net est issue de l'activité de la société Territoires Soixante-Deux durant l'année 2019, et sa composition reflète l'intégralité des différents évènements survenus lors de cet exercice.

Le **résultat d'exploitation** est négatif de - 922 K€, un résultat qui ne reflète pas l'activité récurrente courante de la société, puisqu'il se voit affecté par un certain nombre d'événements durant l'année :

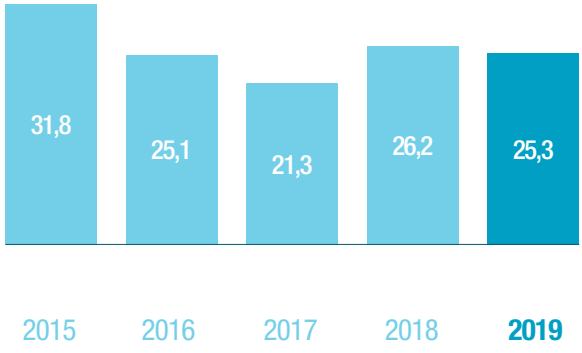
- Le retard pris dans la réalisation de plusieurs phases opérationnelles d'opérations d'aménagement (en concession d'aménagement et en propre), un retard causé d'une part par la difficulté de mise en place des financements bancaires et d'autre part par le rythme soutenu de désendettement que s'est fixé la SÉM ;
- Le décalage à 2020 de la réalisation de plusieurs cessions dans l'activité « développement économique » ces cessions qui retardent d'autant l'avancement, donc la prise de rémunération ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€) ET ÉVOLUTION DEPUIS 2015



VOLUME OPÉRATIONNEL (EN M€) ET ÉVOLUTION DEPUIS 2015



- Le décalage à 2020 de la signature de quelques contrats de VEFA avec des bailleurs pour des constructions ;
- Le retard pris dans la commercialisation des nouveaux produits de promotion immobilière destinés à des particuliers. Seuls deux programmes nouveaux ont été lancés au lieu de 5 prévus initialement.

Une majorité d'opérations impactées par ces retards a mobilisé de manière importante les équipes de Territoires Soixante Deux, sans pour autant permettre de passer les étapes génératrices de rémunérations. Ces étapes devraient être franchies en 2020 pour une grande partie.

Le chiffre d'affaires 2019 est de 25 millions d'euros, il représente le montant des ventes et le montant de la production de biens et de services vendus.

Ce chiffre d'affaires est constitué à 80 % des cessions dans les concessions d'aménagement et les opérations propres et de 16 % de participations et subventions obtenues dans le cadre de concessions d'aménagement. Les 4 % restants correspondent à des loyers, prestations de services...

En ce qui concerne les cessions, 58 % sont issues de vente de terrains dans le cadre de concessions d'aménagement et 42 % dans le cadre d'opérations propres.

Ce chiffre d'affaires est en baisse de 16 % par rapport à l'année précédente et cette baisse doit s'analyser dans les composants de ce chiffre d'affaires :

- Le chiffre d'affaires réalisé dans les concessions d'aménagement est en baisse de 26 %, cette baisse s'explique de deux manières différentes :
  - Baisse de 32 % de la catégorie « participations et subventions » soit - 2 M€, cette baisse est due à une année 2018, où il a été comptabilisé un montant particulièrement élevé de subventions (2 M€ en 2018 et 0.1M€ en 2019)
  - Baisse des cessions de 24 %, qui correspond d'une part au décalage de recettes évoqué ci-dessus, et d'autre part au décalage de lancement de phases opérationnelles sur des opérations de concession
- Le chiffre d'affaires réalisé sur des opérations propres est en hausse de 12.8 % à hauteur de 8.92 M€, et est positivement impacté par la signature d'une importante opération de VEFA située à Billy Berclau.

- A noter que ce chiffre devrait évoluer fortement en 2020 au vu des décalages cités précédemment et devraient impacter cet indicateur lors du prochain exercice.

Le volume de l'investissement opérationnel représente les dépenses constatées hors taxe.

Ce volume opérationnel est quasiment stable par rapport à 2018 mais reste bien inférieur aux capacités de production et aux besoins de renouvellement des stocks de fonciers nécessaires pour assurer le développement naturel des projets.

Les reports d'engagements de chantiers sur différentes opérations d'aménagement, liés aux difficultés de financements, commencent à impacter durablement le modèle économique validé au PMT.

A noter également l'impact des opérations de mandat, très présentes il y a quelques années, qui représentent actuellement une part peu significative.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

COMPTE DE RÉSULTAT 2019 PAR TYPE JURIDIQUE (EN K€

	2015 Réalisé*	2016 Réalisé*	2017 Réalisé*	2018 Réalisé* B	2019 Réalisé* A	Écart 2019-2018 C=A-B	Variation 2019/2018 D=C/B
PRODUITS STRUCTURE							
Concession d'Aménagement	5 353	4 344	2 635	3 098	2 238	- 860	- 27,75 %
Mandats	336	31	29	48	6	- 42	- 87,58 %
Études & A.M.O	126	118	72	123	125	2	1,58 %
Conventions de gestion	126	72	- 84	7	18	11	148,34 %
Autres produits	108	128	1 063	199	970	771	387,31 %
Total Produits Structure	**6 049**	**4 693**	**3 715**	**3 475**	**3 357**	**- 118**	**- 3,40 %**
Résultats d'exploitation / Promotion Immo.	257	954	1 270	1 116	1 016	- 100	- 8,99 %
Résultats d'exploitation / Conc. expl.	26	25	12	9	8	- 1	- 8,41 %
Résultats d'exploitation / Gestion locative	321	515	361	241	178	-63	- 26,05 %
Résultats d'exploitation / Opérations propres	- 2 357	168	625	- 64	368	432	ns
Résultats d'exploitation / promotion particuliers				144	207	63	44,01 %
Total Résultats Expl. Opérations Directes	**- 1 754**	**1 662**	**2 268**	**1 445**	**1 177**	**332**	**22,96%**
	4 295	6 355	5 983	4 921	5 134	213	4,34%
CHARGES STRUCTURE							
Achats & fournitures	89	74	70	73	77	4	5,25 %
Sous-traitances & honoraires	354	283	199	162	202	40	24,59 %
Autres services extérieurs	1 016	815	722	729	753	24	3,34 %
Impôts & taxes	363	352	218	305	192	-113	-37,10 %
Masse salariale	4 441	4 395	3 840	3 719	3 926	207	5,57 %
Autres charges & provisions	2 280	154	769	68	841	773	1140,57 %
Dotations aux amortissements	157	127	84	72	64	-8	-10,94 %
Total des Charges Structure	**8 700**	**6 200**	**5 901**	**5 128**	**6 056**	**928**	**18,09**
Résultat d'exploitation	**- 4 405**	**155**	**82**	**- 207**	**- 922**	**- 714**	**-344,15 %**
Structure	927	677	549	704	1 852	1 148	163,08 %
Concessions d'exploitation	- 40	- 26	- 16	- 13	- 10	3	22,69 %
Promotion immobilière				- 1	0	1	ns
Gestion locative	- 212	- 166	- 152	- 143	- 102	41	28,46 %
Opérations propres					0		
Résultat financier	**675**	**485**	**381**	**547**	**1 740**	**1 192**	**217,84 %**
Résultat courant	**- 3 730**	**639**	**463**	**340**	**818**	**478**	**140,72 %**
Structure	- 191	138	133	- 415	- 489	- 74	- 17,81 %
Concessions d'exploitation					0		
Promotion immobilière		- 74		67	- 25	- 92	ns
Gestion locative	- 10	- 172	- 19	1 291	- 6	-1 297	ns
Opérations propres	- 11			- 180	0	180	ns
Résultat exceptionnel	**- 212**	**- 108**	**114**	**763**	**- 520**	**- 1283**	**-168,23 %**
Résultat	**- 3 942**	**531**	**577**	**1 102**	**298**	**- 805**	**- 73,01 %**
Crédit d'impôt	- 15	- 14	- 15	- 13	- 14	0	1,11 %
Résultat Net	**- 3 927**	**545**	**592**	**1 116**	**311**	**- 805**	**- 72,11 %**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

ÉVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

	2015	2016	2017	2018	2019
Compte de produits d'exploitation*	73 367	59 630	46 964	39 407	31 882
Compte de charges d'exploitation*	77 772	59 475	46 882	39 614	32 805
Résultat d'exploitation	-4 405	155	82	-207	- 922
Résultat financier	675	485	381	547	1 740
Résultat courant avant impôt	-3 730	639	463	340	818
Résultat exceptionnel	-212	-108	114	763	- 520
Résultat avant impôt	-3 942	531	577	1 103	297
Impôt sur les bénéfices	-15	-14	-15	-13	- 14
Résultat net	-3 927	545	592	1 116	311

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de la société est la résultante de la consolidation des comptes de la structure, des concessions d'aménagement et d'exploitation, des opérations propres, des opérations de promotion, des opérations de gestion locative et d'études, soit de chacune des activités de la société.

L'architecture du compte de résultat est constituée de quatre grands agglomérats comptables :

Le résultat d'exploitation, activité courante de la société (produits d'exploitation - charges d'exploitation)

Le résultat d'exploitation de l'année 2019 est négatif et se situe à - 922 K€.

Ce chiffre reflète le ralentissement opérationnel et financier de l'activité décidé par la direction, pour faire face aux différents retards et décalages de financements et de recettes de commercialisation cités précédemment.

Dans l'analyse du compte de résultat simplifié, il sera évoqué l'évolution précise des différentes activités.

Cette baisse, observée sur toutes les activités de la société, devrait être conjoncturelle, car le modèle économique bâti ces dernières années s'appuie sur un chiffre d'affaires annuel aux alentours de 40 M€ assis sur un volume de dette bancaire se situant entre 50 et 55 M€.

L'important effort de désendettement initié en 2018 et qui se finalisera en 2020 soit 9 M€ hors emprunts bancaires (remboursement d'avances d'associés et suppression d'autorisation de découverts court terme) et 6.8 M€ sur la dette courante de la société (CRD cumulé sur les projets) a mobilisé une part importante des moyens humains et financiers et des ressources de la société.

Cette analyse se reflète sur le Capital Restant Dû à fin d'année 2019 à hauteur de 46.5 M€ pour un besoin minimum évalué à 50 M€.

En ce qui concerne les produits, 54 % du volume est issu des concessions d'aménagement et 32 % des opérations propres, ces proportions s'inscrivent dans l'évolution stratégique entreprise ces dernières années et la société se dirige encore vers un rééquilibrage entre ces deux principales activités (concessions d'aménagement / opérations propres).

12 % des produits d'exploitation sont issus de la catégorie « fonctionnement ».

En ce qui concerne les charges, on retrouve les mêmes activités qui génèrent des proportions similaires à l'année précédente (53 % pour les concessions d'aménagement et 28 % des opérations propres). Les 18 % restants provenant essentiellement du fonctionnement.

Le résultat financier
(produits financiers - charges financières)

Le résultat financier est de 1 740 K€ pour l'année 2019. Ce résultat est plus important par rapport à l'année dernière (+217 %). Il se compose essentiellement de :

- La différentielle calculée sur les trésoreries positives et négatives des concessions d'aménagement. Cette différentielle poursuit sa baisse (544 K€ soit -7 % par rapport à 2018), ce qui reflète une amélioration de la trésorerie des concessions d'aménagement, due d'une part à des opérations clôturées et soldées, et d'autre part à des avances de trésorerie mises en place par les concédants sur certaines opérations qui étaient fort déficitaires.
- Une reprise de provision pour dépréciation des titres, suite à la passation des écritures définitives en 2019 de la liquidation de la Centrale Foncière Régionale. Cette reprise est d'un montant de 1 444 K€ et est compensée d'une charge exceptionnelle du même montant.

Le résultat exceptionnel
(produits exceptionnels - charges exceptionnelles)

Le résultat exceptionnel est négatif de - 520 K€, en nette baisse par rapport à l'année précédente suite à deux écritures importantes :

- La charge exceptionnelle de 1 444 K€ suite à la passation des écritures définitives en 2019 de la liquidation de la Centrale Foncière Régionale.
- Le produit exceptionnel à hauteur de 964 K€, suite à la clôture de plusieurs opérations anciennes (Cf délibération du CA du 04 novembre 2019),

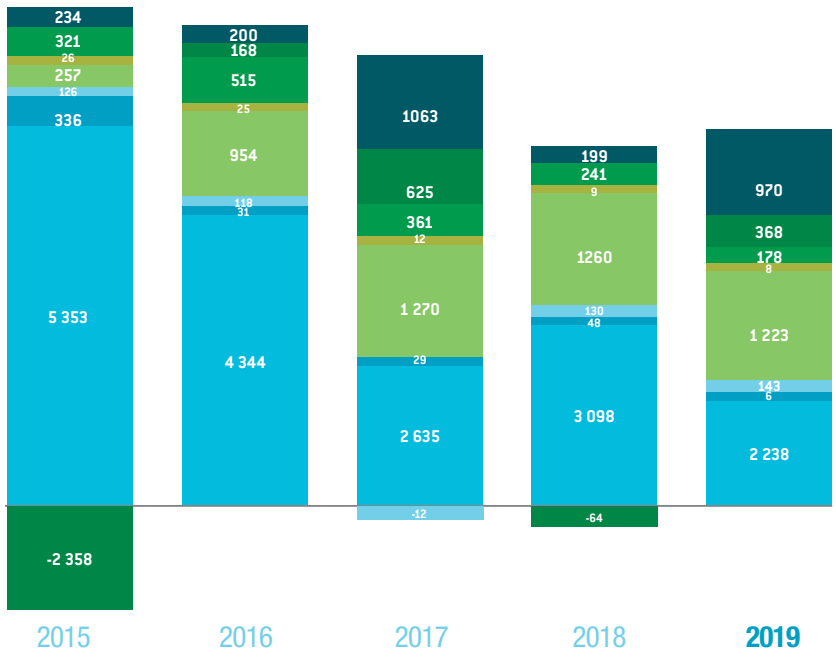
Le résultat net
(résultat d'exploitation + résultat financier + résultat exceptionnel - crédit d'impôt).

Le résultat final de la société est l'addition des différents résultats précédents et s'élève pour 2019 à **311 039.23 €** (311 K€).

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

COMPTE DES PRODUITS ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DE

	2015		2016		2017		2018		2019			
	Réalisé*	%	Réalisé*	%	Réalisé*	%	Réalisé*	%	Réalisé*	%	Écart 2018/2019	Variation
Concessions d'aménagement	5 353	124,6	4 344	68,4	2 635	44	3 098	63	**2 238**	**43,6 %**	-860	-27,75 %
Mandats	336	7,8	31	0,5	29	0,5	48	1	**6**	**0,1 %**	-42	-87,58 %
Études - AMO - Convention de gestion	126	2,9	118	1,9	-12	1,2	130	2,6	**143**	**2,8 %**	13	9,74 %
Promotion immobilière	257	6	954	15	1 270	21,2	1 260	25,6	**1 223**	**23,8 %**	-37	-2,95 %
Résultat exceptionnel	26	0,6	25	0,4	12	0,2	9	0,2	**8**	**0,2 %**	-1	-8,41 %
Exploitation	321	7,5	515	8,1	361	6	241	4,9	**178**	**3,5 %**	-63	-26,05 %
Opérations propres	-2 358	-54,9	168	2,6	625	10,5	64	- 1,3	**368**	**7,2 %**	432	671,86 %
Autres	234	5,5	200	3,1	1 063	16,4	199	4	**970**	**18,9 %**	771	387,31 %
Total Produits	**4 295**	**100**	**6 355**	**100**	**5 983**	**100**	**4 921**	**100**	**5 134**	**100**	213	4,34 %





Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

COMPTE DE PRODUITS

Comme chaque année, le compte de produits d'exploitation détaillé ci-contre est retraité hors ventes et achats des concessions d'aménagement dont le résultat est neutralisé, mais inclut le résultat d'exploitation sur opérations propres, sur contrats de promotion immobilière et sur gestion locative.

Cet agrégat est plus pertinent et représentatif de l'activité intrinsèque de la société et de l'évolution de ses rémunérations.

Les produits d'exploitation et résultats opérationnels s'élèvent à 5 134 K€ en hausse de 4.34 % par rapport à 2018.

Les produits d'exploitation liés à l'activité **concessions d'aménagement** sont en baisse par rapport à l'année 2018 (-27.75%). Cette baisse est la conséquence directe, des différents retards et décalages survenus lors de l'exercice 2019.

En effet, sur cette activité, la rémunération est générée par les flux de dépenses et de recettes d'exploitation enregistrés durant l'exercice, le décalage de recettes importantes en développement économique et donc le retard de démarrage de phases opérationnelles impactant doublement ce résultat.

Cette baisse a tout de même été contenue grâce au travail d'optimisation réalisé sur les concessions d'aménagement et qui permet de reprendre une partie des provisions d'exploitation enregistrées les années précédentes.

En ce qui concerne les **opérations propres**, l'année 2019 enregistre un total de marge et rémunération (repris sous le terme « résultat d'exploitation » dans la présentation simplifiée du compte de résultat) de 368 K€. Cette activité représente à la fois les lotissements réalisés en propre et les opérations patrimoniales de Territoires Soixante-Deux.

Même s'il n'est pas à hauteur des attentes, ce résultat est en nette amélioration par rapport à 2018 (-64 K€) et reflète la concrétisation de quelques projets durant l'année 2019.

La contribution de l'activité de **Promotion Immobilière** reste stable en volume (-2.9 % par rapport à 2018) tout comme sa part dans le total des produits, passant de 25 à 23 % du total des produits d'exploitation. Ce volume se situe dans la fourchette basse des prévisions pour cette activité dont deux évènements impactent ce chiffre :

- Le retard dans la signature d'opérations de construction à destination des bailleurs, qui sont reportées à 2020 ;
- La lenteur de la commercialisation sur les opérations de promotion destinées aux particuliers, ne permettant le lancement que de deux nouveaux programmes sur les cinq attendus

Cependant, il est à noter l'important travail de développement réalisé par les équipes de la direction de la construction, qui a abouti à l'obtention de permis de construire pour des programmes en VEFA représentant plus de 350 logements, et la commercialisation de programmes représentant plus de 210 logements durant cette année.

La gestion locative représente 3.5 % des produits soit 178 K€. Ce montant est en baisse par rapport à l'année 2018, suite à la résiliation courant 2018 d'un bail à construction qui conduit à la cessation de l'exploitation du bâtiment concerné.

L'exploitation des autres opérations (le Terril Vert à Liévin, la gestion locative à Bruay la Buissière et le Pôle artisanal de Courcelles les Lens) se poursuit conformément aux prévisions.

Les études et AMO représentent un montant de 143 K€ soit environ 2.8 % du total des produits, la principale opération d'étude dans le portefeuille de Territoires Soixante-Deux est l'AMO pour la réalisation de la Porte des 2 Caps à Sangatte avec la Société Euro Immo Get. Elle génère des produits à hauteur de 95 K€.

Les opérations de mandat avec 6 K€ pour l'exercice 2018 continuent de représenter une part symbolique dans l'activité de Territoires Soixante-Deux.

Les 8 K€ de **produits d'exploitation** sont marginaux dans les produits et sont constitués de la seule opération Vent de Bise à Liévin.

Enfin, la catégorie **autres produits** fait apparaître un total de 970 K€ et est impactée principalement (920 K€) par les écritures de clôture enregistrées sur l'ancienne concession d'aménagement à Berck-sur-Mer suite au jugement définitif rendu par le Tribunal administratif de Lille.

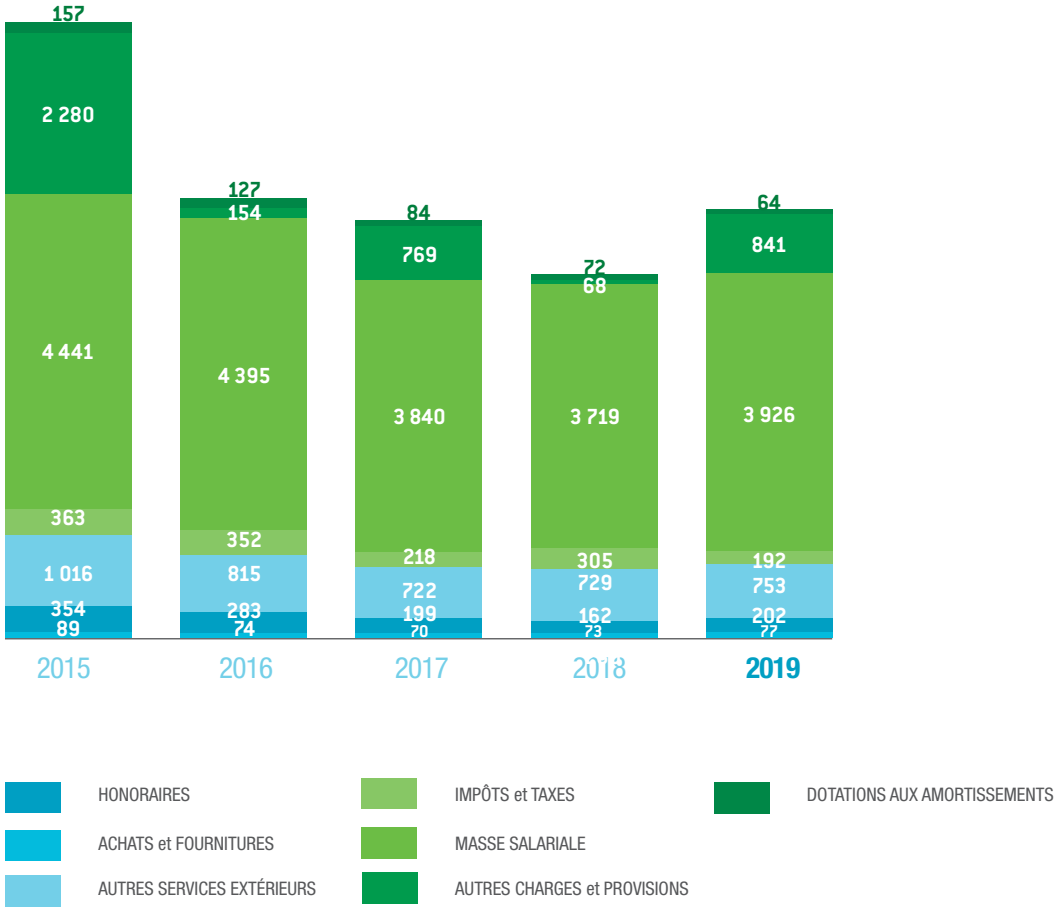
Une charge d'exploitation pour un montant de 815 K€ apparait dans la ligne « autres charges » correspond également à ces écritures de clôture.

L'écart fait apparaître un résultat positif à hauteur de 105 K€.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS [illegible]

	2015		2016		2017		2018		2019			
	Réalisé*	%	Réalisé*	%	Réalisé*	%	Réalisé*	%	Réalisé*	%	Écart 2018/2019	Variation
Achat et fournitures	89	1,0	74	1,2	70	1,2	73	1,4	77	1,3 %	4	5,25 %
Sous-traitance et honoraires	354	4,1	283	4,6	199	3,4	162	3,2	202	3,3 %	40	24,59 %
Autres services extérieurs	1 016	11,7	815	13,1	722	12,2	729	14,2	753	12,4 %	24	3,34 %
Impôts et taxes	363	4,2	352	5,7	218	3,7	305	6,0	192	3,2 %	- 113	-37,10 %
Masse salariale	4 441	51,0	4 395	70,9	3 840	65,1	3 719	72,5	3 926	64,8 %	207	5,57 %
Autres charges et provisions	2 280	26,2	154	2,5	769	13	68	1,3	841	13,9 %	773	1 140,27 %
Dotations aux amortissements	157	1,8	127	2,1	84	1,4	72	1,4	64	1,1 %	- 8	-11,21 %
Total Produits	**8 700**	**100**	**6 200**	**100**	**5 901**	**100**	**5 128**	**100**	**6 055**	**100**	**927**	**18,08%**



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

COMPTE DE CHARGES

Le compte de charges 2019 s'élève à 6 055 K€, il représente une hausse de 927 K€ (+18 %) par rapport à 2018 et explique ainsi le résultat d'exploitation négatif enregistré.

Ainsi, l'analyse des charges d'exploitation par poste permettra une visibilité plus précise de l'évolution de la structure du compte de résultat de Territoires Soixante-Deux.

Masse salariale :

Ce poste est le plus important dans la structure des charges de Territoires Soixante-Deux représentant ainsi 65 % de l'ensemble des charges d'exploitation.

Cette année, il enregistre une légère hausse de 5.57 % (+207 K€) à 3 926 K€. Cette hausse s'explique :

- À hauteur de 104 K€ liés au turnover important observé durant l'année 2019 (8 départs)
- À hauteur de 50 K€ par la baisse du CICE
- À hauteur de 62 K€ par une hausse, effectif constant, des salaires durant l'année 2019 soit 1.6 %.

Autres services extérieurs :

Cette catégorie regroupe l'ensemble des postes suivants

- Location des bureaux de la société, des copieurs et des véhicules…
- Frais de publicité et communication (téléphonie, affranchissement, documentation, frais de déplacement…)
- Frais de maintenance informatique
- Assurances …

Les principaux composants de cette catégorie restent stables, la légère hausse (+ 3.35 %) s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse du loyer et des charges locatives comptabilisés pour l'année à hauteur de 16 K€, dans le cadre de la clause d'indexation du loyer.
- La prise en charge des dépenses relatives au projet « bilan Image Territoires Soixante Deux » réalisé auprès des collectivités

Sous-traitants et honoraires :

Le total de ce poste est de 202 K€ pour l'année 2019. L'analyse plus précise des chiffres permet de constater une hausse des honoraires comptabilisés courant 2019 cependant, ce poste de dépense se retrouve à un niveau équivalent aux années 2017 et précédentes, suite au niveau particulièrement bas enregistré en 2018.

Impôts et taxes :

Le poste regroupe notamment la CVAE et la taxe sur salaires. Il enregistre cette année une baisse de 113 K€ (+ 37 %) pour un total de 192 K€. Ces éléments sont toujours difficilement maîtrisables en amont.

Achats et fournitures :

Le poste achats et fournitures enregistre une légère hausse par rapport à 2018 de 4 K€ pour se chiffrer à 77 K€.

Dotations aux amortissements :

Poste en baisse régulière depuis plus de 5 ans, il est directement lié au renouvellement ou non des immobilisations de Territoires Soixante-Deux.

Autres charges et provisions :

Ce poste enregistre une hausse significative (+773 K€). ce poste fait apparaître notamment la charge d'exploitation liée aux écritures de clôture définitive de l'opération Berck-sur-Mer pour un montant de 815 K€.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

Actif en K€	2015	2016	2017	2018	2019	Écart 19/18
Immobilisations incorporelles	2 846	2 821	2 828	2 815	2 810	- 5
fond de commerce	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800	0
Immobilisations corporelles	11 152	10 294	210 306	6 199	6 036	- 163
• dont terrains	829	512	651	625	603	- 22
• dont construction	8 051	7 621	7 811	3 536	3 457	- 79
• dont immobilisation en cours de construction	9	7	8	6	4	- 2
• autres	2 263	2 153	1 835	2 031	1 971	- 60
Immobilisations financières	1 255	1 255	1 333	734	675	- 59
Actif immobilisé	**15 253**	**14 370**	**14 467**	**9 748**	**9 521**	**- 227**
Stocks en cours	144 221	139 051	116 851	119 430	114 953	- 4 477
Créances clients	13 012	13 183	10 349	13 889	13 553	-336
Autres créances + avances versées	7 973	5 821	13 118	9 249	6 362	- 2 886
Capital souscrit non versé						0
Valeurs de placement	287	3 742	296	301	303	3
Disponibilités	10 694	67	3 582	1 935	377	- 1 558
Comptes de régularisation	7 433	2 652	2 976	4 027	4 289	262
• dont neutralisation mali provisoire sur concessions						0
Actif circulant	**183 620**	**164 515**	**147 173**	**148 830**	**139 838**	**- 8 993**
TOTAL ACTIF	**198 873**	**178 885**	**161 640**	**158 579**	**149 359**	**- 9 220**

Passif en K€	2015	2016	2017	2018	2019	Écart 19/18
Capital social	33 199	33 199	33 199	33 199	33 199	0
• dont capital souscrit versé	33 199	33 199	33 199	33 199	33 199	0
dont capital souscrit non versé						0
Primes de fusion	431	431	431	431	431	0
Réserves légales	104	104	104	104	104	0
Autres réserves	1 316	1 316	1 316	1 316	1 316	0
Report à nouveau	- 11 245	- 15 172	- 14 627	- 14 035	-12 919	1 116
Résultat de l'exercice	- 3 927	545	592	1 116	311	- 805
Provisions réglementées	7	8	8	9	9	0
Capitaux propres	**19 885**	**20 430**	**21 023**	**22 140**	**22 451**	**311**
Autres fonds propres	1 583	1 651	1 719	1 787	**1 855**	68
• dont avances conditionnées	1 583	1 651	1 719	1 787	**1 855**	68
Autres fonds propres	**1 583**	**1 651**	**1 719**	**1 787**	1 855	**68**
Provisions pour risques	16 406	16 835	9 401	9 243	4 883	- 4 361
Provisions pour charges	3 933	3 765	1 868	1 735	1 297	- 438
Provisions	**20 339**	**20 600**	**11 269**	**10 979**	6 180	**- 4 799**
Emprunts et dettes financières bancaires	102 687	82 394	68 230	56 272	49 825	- 6 447
• dont emprunts à plus d'un an	91 279	73 212	66 914	53 932	46 538	- 7 395
• dont découvert	11 348	9 154	1 310	2 340	3 288	948
• dont intérêts courus	60	28	5	5	66	60
Emprunts et dettes financières divers	16 690	18 329	21 239	24 595	24 814	219
• dont avances collectivités	11 508	13 108	16 012	19 370	19 520	150
• dont avance en compte courant d'associés	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0
Dettes d'exploitation	10 080	12 321	16 145	19 636	19 338	- 298
• dont dettes fournisseurs	3 226	6 045	9 621	12 734	12 276	- 458
• dont dettes fiscales et sociales	6 854	6 276	6 525	6 902	7 063	162
Autres dettes	3 267	2 829	2 789	3 682	2 796	- 887
• dont rémunération / mandat	345	316	264	295	13	- 282
Comptes de régularisation	24 342	20 330	19 226	19 487	22 099	2 612
• dont neutralisation boni provisoire sur concessions	16 902	12 338	9 530	11 688	12 707	1 019
• dont sur PCA	7 439	7 992	9 696	7 799	9 392	1 593
• dont sur appel de fonds constatés d'avance						0
Dettes	**157 066**	**136 203**	**127 629**	**123 673**	**118 873**	**- 4 800**
TOTAL PASSIF	**198 873**	**178 885**	**161 640**	**158 579**	**149 359**	**- 9 220**

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

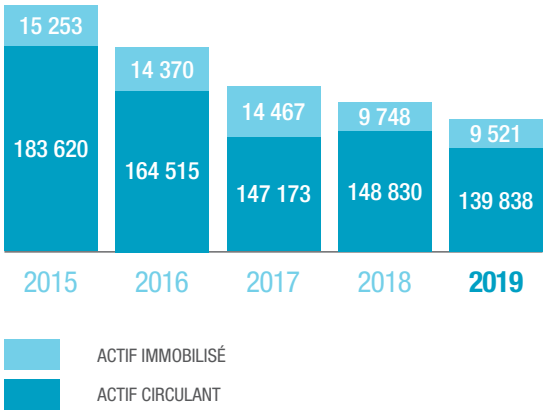
LE BILAN

La photographie du bilan de Territoires Soixante-Deux au 31 décembre 2019 affiche par rapport à 2019 une légère baisse de 9.2 millions dans la tendance de la constante diminution enregistrée sur les 5 dernières années.

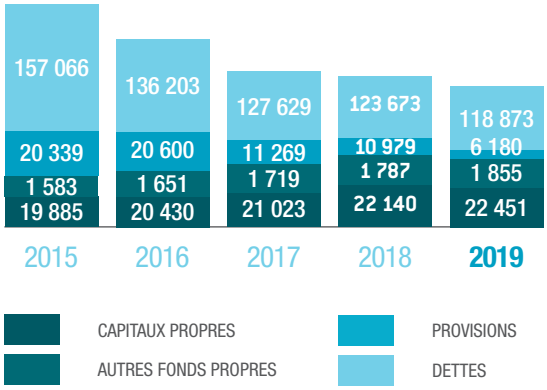
La baisse globale et durable s'explique d'une part par la politique de cession de plusieurs actifs, entreprise à partir de 2013 et d'autre part par la baisse de la valeur des stocks liée à la réduction du nombre de concessions (cf 49 opérations clôturées les quatre dernières années).

Cette baisse constatée est accentuée en 2019 par les écritures de régularisation, sans impact sur le résultat, passé dans le cadre de l'opération 111300 – Vert Tilleul – Fouquières (Cf. paragraphe information financière du document « Etats Financiers »). L'impact de ces écritures sur la lecture du bilan et une baisse du stock (actif circulant) et des provisions (passif) à hauteur de 3,14 M€.

ACTIF (EMPLOIS) en K€



PASSIF (RESSOURCES) en K€



ACTIF

L'actif immobilisé reste stable, et reflète le peu de mouvements dans les immobilisations de la société.

L'actif circulant enregistre une baisse importante expliquée par :

- Une baisse des stocks à hauteur de – 4.5 M€ dont une partie s'explique par les écritures de régularisation passées dans le cadre de l'opération Vert Tilleul à Fouquières.
- Une baisse des créances à hauteur de -2.9 M€ : cette baisse s'explique en 4 éléments :
  - Les écritures de clôture des opérations anciennes conformément à la délibération du CA du 04 novembre 2019
  - Baisse des subventions à recevoir sur des opérations, suite aux versements reçus en 2019
  - Baisse des créances fiscales
  - Diminution des participations à recevoir
- Une baisse des disponibilités à hauteur de -1.6 M€, correspondant à une situation au 31 décembre 2019

PASSIF

Les capitaux propres de la société augmentent à nouveau en 2019 grâce au résultat net positif de l'année, reconstituant un peu plus les fonds propres de la société, ces derniers représentent 67.7 % du capital social.

Le total des provisions est en forte baisse - 4.8 M€, dont 3.2 M€ liés à la baisse de la provision sur l'opération de Fouquières-Lès-Lens. le détail de ces baisses est repris dans le document « Etats Financiers ».

Baisse sensible **des dettes** de l'ordre de 4.8 M€. Cette évolution s'analyse de deux façons différentes :

- Baisse de 6.8 M€ de l'endettement bancaire pour l'année 2019 (dans la continuité des baisses enregistrées les 5 dernières années) liée à la politique de financement ciblé, entreprise par Territoires Soixante-Deux. A noter que cette baisse de la dette s'accompagne également par une diversification des partenaires bancaires
- La fluctuation des lignes « comptes de régularisation » est liée aux écritures de normes et aux écritures d'inventaire pour un montant de 2.6 M€
- Baisse des autres dettes à hauteur de -0.9 M€

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Après plusieurs années d'adaptation, les prévisions 2019 annonçaient une année dans la continuité de 2018 à savoir une stabilisation des produits et charges dans le cadre du plan moyen terme (PMT) élaboré fin d'année dernière.

Cependant, les conditions de cette stabilité se sont avérées à la fois difficiles, cumulatives et dépendantes les unes des autres :

- La politique de désendettement ambitieuse ;
- La volonté d'élargir le portefeuille de partenaires bancaires ;
- La réalisation d'un nombre important de cessions en développement économique.

En effet, le décalage ou retard de l'une de ces conditions a causé un retard dans les différents plans d'actions des opérations.

Cependant, grâce à la mobilisation des collectivités actionnaires et aux partenaires bancaires historiques, le dernier trimestre a permis de redessiner une trajectoire qui permettra à Territoires Soixante-Deux de rattraper son retard et de poursuivre vers le modèle tel qu'affirmé dans son PMT.

En effet, les impacts des retards évoqués, devraient se retrouver positivement dans les comptes de l'année 2020.

De plus, les équipes opérationnelles ont pu réaliser à la fois un important travail d'optimisation des opérations d'aménagement pour permettre des lancements plus souples de phases opérationnelles, et un important travail dans le développement via l'étude et l'instruction d'un nombre important de projets de construction (Ndlr : permis obtenus pour plus de 350 logements)

S'appuyant sur ces éléments, le budget 2020 prévoit un résultat positif.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT (EN K€)

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Variation 2018/2017	Variation 2019/2018
Emprunt capital restant dû (CRD)	90 389	72 489	66 106	53 352	46 538	-19 %	-13 %
Total bilan	198 873	178 885	161 640	158 579	149 359	-2 %	-6 %
Endettement / Total bilan	45,5%	40,5%	40,9%	33,6%	31,2 %	-19 %	-7 %

ÉVOLUTION DES AVANCES DE TRÉSORERIE DES COLLECTIVITÉS (EN K€)

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Variation 2018/2017	Variation 2019/2018
Avances de trésorerie reçues à rembourser	11 508	13 108	16 012	19 370	19 520	21 %	1 %
Total bilan	198 873	178 885	161 640	158 579	149 359	-2 %	-6 %
Endettement / Total bilan	5,8%	7,3%	9,9	12,2%	13,1 %	22 %	7 %

INFORMATIONS SUR LES FILIALES (EN K€)

	Chiffre d'affaires 2015	Chiffre d'affaires 2016	Chiffre d'affaires 2017	Chiffre d'affaires 2018	Chiffre d'affaires 2019	Résultat 2015	Résultat 2016	Résultat 2017	Résultat 2018	Résultat 2019
SCI Blum	518	608	518	405	398	59	132	94	7	15
SCI AN 2000	1 067	1 054	1 110	1 193	1 184	16	-96	161	244	349
SAS Centrale foncière (liquidée)	0	0	169	3 431	- 0	-5	-57	23	- 33	- 0
SAS Axévie	2 539	2 727	2 661	- 0	- 0	- 585	-268	3 118	- 25	- 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

La **SCI BLUM** poursuit son activité de location de son immeuble Centre Tertiaire. Les associés sont Batixia, la Caisse des Dépôts, et Consignations et Territoires Soixante-Deux pour 1/3 chacun.

Depuis juillet 2015, de par la démission de la gérance par Territoires Soixante-Deux, c'est maintenant Batixia qui assure celle-ci.

Le résultat 2019 avant validation est de 14 747 €.

La **SCI AN 2000** poursuit son activité de location de l'immeuble Artéa. Les associés sont les mêmes que ceux de la SCI Blum (Caisse des Dépôts et Consignations, Batixia, et Territoires Soixante-Deux pour 20 %).

Depuis juillet 2015, de par la démission de la gérance par Territoires Soixante-Deux, c'est maintenant Batixia qui assure celle-ci.

Le résultat 2019 avant validation est de 348 739 €.

Le 07 janvier 2019, les associés de la **SAS Centrale Foncière** se sont réunis en Assemblée Générale pour adopter la clôture de la liquidation de la SAS dont la personnalité morale cesse d'exister à compter du 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale du 07 janvier, a acté la liquidation définitive de la société.

Territoires Soixante-Deux ne dispose plus de titres CFR à son actif.

La **SAS Axévie** dont le capital est détenu par tiers par Apréva, Epinorpa et Territoires Soixante-Deux, a lancé la réalisation de quatre EHPAD.

L'année 2017, a été marquée par la cession de la totalité de son actif immobilier.

Suite à la cession de son actif, l'activité de la SAS Axévie se résume au suivi des contentieux lié à la construction de l'Ehpad de Fouquières.

Le résultat 2019 n'est pas encore approuvé : - 10 377 €

DIVERS

- Territoires Soixante-Deux n'a pas d'activité en matière de recherche développement et ne génère pas d'activités polluantes.
- Aucun salarié n'est actionnaire de Territoires Soixante-Deux
- Autres charges et dépenses somptuaires non admises en déduction du résultat fiscal selon l'article 39.4 du Code Général des Impôts : Montant : 11 731.50 € correspondant à la part des loyers à réintégrer au titre des véhicules loués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Territoires Soixante-Deux n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
Nombre cumulé de factures concernées	1 178					3 303	79					486
Montant cumulé des factures concernées TTC	4 895 046,13	9 102 686,90	6 805 923,25	2 617 448,96	1 517 332,66	20 043 391,77	3 799 653,47	14 320 124,75	338 706,68	41 623,04	7 685 706,72	22 386 161,19
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	19,63%	36,50%	27,29%	10,50 %	6,08 %	80,37 %						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							14,51%	54,69%	1,29%	0,16%	29,35%	85,49%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												

(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : selon les marchés Délais légaux : (préciser)	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice en mois	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	33 198 880	33 198 880	33 198 880	33 198 880	33 198 880
Nombre d'actions ordinaires	1 659 944	1 659 944	1 659 944	1 659 944	1 659 944
Nombre maximum d'actions à créer					
Opération et résultats					
Chiffre d'affaire hors taxes	25 023 558	29 836 640	41 903 764	35 856 672	40 078 238
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	- 5 861 610	971 274	- 7 679 970	1 388 253	6 581 152
Impôts sur les bénéfices	- 13 702	- 13 451	-15 204	- 13 728	- 14 616
Dotation aux amortissements et provisions (CPTE 78-68)	- 6 158 947	- 131 673	- 8 257 009	857 114	10 523 310
Résultats nets	311 039	1 116 398	592 243	544 868	- 3 927 542
Résultats par action					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	- 4	1	- 5	1	4
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	0	1	0	0	- 2
Personnel					
Effectif moyen des salariés	50	50	49	54	58
Masse salariale	2 624 286	2 494 517	2 596 102	2 974 413	3 007 016
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales	1 301 984	1 224 442	1 297 518	1 471 248	1 433 726

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D022-DE

TERRITOIRES
SOIXANTE-DEUX

SIÈGE :
2, rue Joseph-Marie Jacquard
62803 LIEVIN CEDEX
03 21 44 85 00

AGENCE LITTORAL :
Z.A. de la Canardière - 2 bis route de Quéhen
62360 ISQUES
03 21 34 65 07

contact@territoires62.fr
territoires62.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D23-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D23-DE

C240920_D023

RESSOURCES ET MOYENS

****

Désignation des représentants à divers organismes

Le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire les représentants à divers organismes auxquels adhère la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Il est proposé de procéder à la désignation des représentants.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Désigne les représentants aux diverses structures repris dans l'annexe jointe.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D23-DE

REPRESENTANTS A DIVERS ORGANISMES

Annexe à la délibération n°23 du Conseil en date du 24 septembre 2020

Nom de la structure	Nbre de délégués	Noms Prénoms	
Conseil d'Administration de l'IUT de Lens de l'Université d'Artois	**1 délégué**	**1**	- M. Joachim GUFFROY
UFR des Sciences de l'Université d'Artois	**1 délégué**	**1**	- M. Joachim GUFFROY
Etablissement Public Foncier CA	**1 titulaire**	**1**	- M. Jean LETOQUART
	1 suppléant	***1***	*- M. Alain ROGER*
Commission Départementale de la Cohésion Sociale (CDCS)	**1 titulaire**	**1**	- Le Président de la CALL ou son représentant M. Alain BAVAY
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes	**1 titulaire**	**1**	- Mme Samia SADOUNE
	1 suppléant	***1***	*- Mme Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ*
Syndicat Mixte pour la Plate-Forme Multimodale Dourges	**2 titulaires**	**1** **2**	- M. Jérôme DARRAS - M. Yves TERLAT
	2 suppléants	**1** **2**	- M. Frédéric ALLOÏ - M. Alain SZABO
Commission territoriale des VNF de la Région Nord/Pas-de-Calais	**1 représentant**	**1**	- M. Philippe DUQUESNOY
Comité Régional de l'Habitat Nord/Pas-de-Calais	**1 titulaire**	**1**	- M. Yves TERLAT
	1 suppléant	***1***	*- Mme Cécile BOURDON*
Conférence de territoire de santé Artois Douaisis	***1 titulaire***	***1***	- Mme Agnès LEVANT
	1 suppléant	***1***	- M. Jean LETOQUART
Groupement d'Intérêt Public IREV	**1 représentant**	**1**	- Le Président de la CALL ou son représentant M. Alain BAVAY
Conférence des Financeurs (Prévention de la perte d'autonomie)	**1 titulaire**	**1**	- Mme Agnès LEVANT
	1 suppléant	***1***	*- Mme Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ*
Conférence des Financeurs (personnes âgées et personnes handicapées à l'habitat inclusif)	**1 titulaire**	**1**	- M. François LEMAIRE
Syndicat Mixte de dessèchement du Flot de Wingles	**5 titulaires**	**1** **2** **3** **4** **5**	- M. Frédéric ALLOÏ - M. Nicolas FRANCKE - M. Sébastien MESSENT - M. Georges KOPROWSKI - M. Nicolas GODART
CERDD (centre de ressources du développement durable)	**1 représentant**	**1**	- Mme Christine STIEVENARD

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D024-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D024-DE

C240920_D024

RESSOURCES ET MOYENS

****

Chaîne des Parcs
Aménagement du Parc Souchez Aval
Election des représentants de la CAO du groupement de commande

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commande commun entre les communes de Courrières, Harnes, Fouquières-lez-Lens, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens et les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin pour le pilotage, les études, et la réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc Souchez Aval.

Le conseil Communautaire a également approuvé à cette occasion la convention de groupement de commande qui désigne la communauté d'agglomération de Lens-Liévin coordonnateur de groupement et a procédé à l'élection du membre titulaire et du membre suppléant de la CAO de groupement de commande.

Aussi, sachant que le marché de maîtrise d'œuvre reste actif avec notamment le lancement prochain d'un Appel d'offre ouvert en vue de désigner les entreprises en charge des travaux de reconstruction de la passerelle de Harnes, suite à la Décision du Président de la CALL en date du 12 juin 2020, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la CAO du groupement de commande.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Désigne M. André KUCHCINSKI et M. Alain SZABO respectivement en qualité de membre titulaire et membre suppléant de la CAO du groupement de commande.

Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D025-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D025-DE

C240920_D025

RESSOURCES ET MOYENS

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société Ineos Styrolution à Wingles
Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CCS) de la société INEOS STYROLUTION a été créée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2012 ; sa composition a, quant à elle, été fixée par un arrêté préfectoral du 24 octobre 2012.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger à la CSS de la Société INEOS STYROLUTION à Wingles.

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin au sein de la CSS de la Société INEOS STYROLUTION, M. Georges KOPROWSKI, en qualité de délégué titulaire et M. Ludovic GAMBIEZ en qualité de délégué suppléant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D026-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D026-DE

C240920_D026

RESSOURCES ET MOYENS

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société NORTANKING à Annay-sous-Lens - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CCS) de la société NORTANKING a été créée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2012 ; sa composition a, quant à elle, été fixée par un arrêté préfectoral du 11 septembre 2012.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger à la CSS de la Société NORTANKING à Annay-sous-Lens.

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Désigne, pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS de la Société NORTANKING, Mme Martine DEMEYERE, en qualité de déléguée titulaire et M. Nicolas FRANCKE en qualité de délégué suppléant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D027-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D027-DE

C240920_D027

RESSOURCES ET MOYENS

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société RECYTECH à Fouquières-lez-Lens - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CCS) de la société RECYTECH a été créée par arrêté préfectoral du 26 avril 2013.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger à la CSS de la Société RECYTECH à Fouquières-lez-Lens.

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Désigne, pour représenter la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS de la Société RECYTECH, Mme Donata HOCHART, en qualité de déléguée titulaire et Mme Corinne TATE en qualité de déléguée suppléante.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D028-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D028-DE

C240920_D028

RESSOURCES ET MOYENS

****

Commission de Suivi de Site (CSS) des sociétés MAXAM TAN et VYNOVA à Mazingarbe - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CSS) des Sociétés MAXAM TAN et VYNOVA à Mazingarbe a été créée par arrêté préfectoral du 10 septembre 2013.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la CSS des Sociétés MAXAM TAN et VYNOVA à Mazingarbe.

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS des Sociétés MAXAM TAN et VYNOVA, M. Laurent POISSANT, en qualité de délégué titulaire et M. Joël OUVRY en qualité de délégué suppléant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D029-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D029-DE

C240920_D029

RESSOURCES ET MOYENS

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société CALLERGIE à Noyelles-sous-Lens - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CCS) de la société CALLERGIE a été créée par arrêté préfectoral le 13 février 2015.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la CSS de la Société CALLERGIE à Noyelles-sous-Lens.

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Désigne pour représenter la Communauté d'agglomération Lens-Liévin au sein de la CSS de la Société CALLERGIE, M. Alain LHERBIER, en qualité de délégué titulaire et M. Sébastien MESSENT en qualité de délégué suppléant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D030-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D030-DE

C240920_D030

RESSOURCES ET MOYENS

****

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) de l'Artois
Désignation des représentants

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S3PI) de l'Artois est une structure collégiale qui réunit l'ensemble des acteurs locaux (services de l'État, collectivités locales, industriels, association pour la protection de l'environnement, médias, experts, etc …) ayant un intérêt commun pour les problématiques environnementales liées aux activités industrielles.

Les objectifs du S3PI sont de :

- favoriser l'information,
- privilégier la concertation visant à prévenir les risques ainsi qu'à réduire les pollutions et nuisances résultant des activités économiques,
- contribuer à la prévention des risques majeurs,
- organiser des débats dans un lieu neutre de concertation,
- piloter les études requises en vue d'améliorer la connaissance des pollutions et les réduire,
- valoriser les actions menées sur le territoire,
- informer le public.

Le S3PI de l'Artois œuvre sur les arrondissements d'Arras, de Béthune et de Lens où se situent 17 établissements classés « SEVESO Seuil Haut ». Il assure également le secrétariat des Commissions de Suivi de Sites qui ont pour objectifs d'informer et d'opérer un suivi réglementaire des sites industriels les plus à risques (SEVESO) et des sites de traitement de déchets.

Le S3PI de l'Artois a aussi pour vocation d'organiser et d'animer des commissions techniques autour des thématiques en lien avec l'environnement (« milieux : eau, air, sols… », « risques technologiques et naturels », « santé-environnement », « nouveaux projets »).

Suite au renouvellement de son instance, la Communauté d'agglomération doit désigner ses représentants au sein du S3PI.

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D030-DE

Désigne, pour représenter la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au sein du S3PI de l'Artois, les 4 délégués suivants :

- M. Alain LHERBIER,
- Mme Donata HOCHART,
- M. Sébastien MESSENT,
- M. Eric SEVIN.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D031-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D031-DE

C240920_D031

RESSOURCES ET MOYENS

****

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le IV. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose qu' « *est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant* ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quelque soit son montant.

La loi ne prévoit pas de modalités spécifiques concernant la désignation des membres de la CLECT et n'aborde pas non plus la question de la répartition des sièges au sein de la commission entre les communes membres. Il revient à l'organe délibérant de définir à la majorité des deux tiers la composition de la CLECT, celle-ci devant obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal.

Par ailleurs, suivant le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, il convient de procéder à la désignation des membres de la CLECT.

Il est proposé que la CLECT soit composée d'un représentant et d'un suppléant pour chaque commune membre de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 janvier 2000 portant création de la CLECT,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Décide que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sera composée d'un représentant et d'un suppléant par commune membre.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D031-DE

Approuve la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	SEVIN Eric	DELORY Brigitte
ACHEVILLE	LA GRANGE Philippe	DRUBBELS Serge
AIX-NOULETTE	MOULIN Tony	ROSZAK Christine
ANGRES	COUPIN Maryse	CARON Pascal
ANNAY-SOUS-LENS	TERLAT Yves	DEMEYERE Martine
AVION	TELLIER Jean-Marc	VERNACK Christelle
BENIFONTAINE	GODART Nicolas	ROSIAUX Marc
BILLY-MONTIGNY	TRONI Bruno	CANIVEZ Patrick
BOUVIGNY-BOYEFFLES	VISEUX Maurice	BAUCHET Dominique
BULLY-LES-MINES	SIKORA Stéphane	DAMBRINE Catherine
CARENCY	CLAIRET Justin	ROBILLART Jean-Marc
ELEU-DIT-LEAUWETTE	BAVAY Alain	DECQ Mireille
ESTEVELLES	SZABO Alain	DESCHUTTER Isabelle
FOUQUIERES-LEZ-LENS	HOCHART Donata	CIURYS Christophe
GIVENCHY-EN-GOHELLE	SENECHAL Pierre	BARLET Virginie
GOUY-SERVINS	GAYANT José	DESLIERS Laurent
GRENAY	BUISSETTE Christelle	VOULIOT Julien
HARNES	GUFFROY Joachim	HOUZIAUX Jeanne
HULLUCH	PINHEIRO Hervé	DUFOUR Violette
LENS	GHEYSENS Thilbault	REAL Dominique
LIEVIN	DARRAS Jérôme	JACKOWSKI Henri
LOISON-SOUS-LENS	LELONG Jacky	KRUSZKA Daniel
LOOS-EN-GOHELLE	STIEVENARD Christine	CARON Jean-François
MAZINGARBE	POISSANT Laurent	BECART Catherine
MERICOURT	AIT-ABDERRAFII Latifa	DUCAMP Laurent
MEURCHIN	MARTIN Brigitte	ALLOÏ Frédéric
NOYELLES-SOUS-LENS	SKOTARCZAK Jean-Michel	ROGER Alain
PONT-A-VENDIN	LENGAIGNE Manuel	MILLEVILLE Sabine
SAINS-EN-GOHELLE	DUCARIN Philippe	TRANAIN Dorise
SALLAUMINES	VANDEVOORDE Steven	CARBONNIER Michèle
SERVINS	DUCLOY Nadine	LEGRU Didier
SOUCHEZ	ALEXANDRE Jean-Marie	TOTH Christine

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D031-DE

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
VENDIN-LE-VIEIL	OGEZ Sébastien	BANAS Carine
VILLERS-AU-BOIS	DOUTREMEPUICH Bernadette	JOURDAIN Rémy
VIMY	VANDYCKE Bernard	DUPAYAGE Christine
WINGLES	KOPROWSKI Georges	COLLART Virginie

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D032-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D032-DE

C240920_D032

RESSOURCES ET MOYENS

****

Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de membres

L'article 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution, dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID est composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques au sein d'une liste de contribuables en nombre double (40 personnes), établie par l'organe délibérant de l'établissement sur proposition des communes membres.

Sont également membres de la CIID, le président de l'EPCI ou l'un de ses vice-présidents.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

Les modalités réglementaires disposent que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisé avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Suivant le renouvellement des instances communautaires, il y a lieu de procéder à une la désignation des commissaires qui siégeront au sein de cette Commission.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D032-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

2 « contre »

Décide de proposer la liste de contribuables en nombre double ci-après permettant à la Direction Départementale des Finances Publiques de désigner les commissaires titulaires et suppléants composant la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Manuella CAVACO	M. Albert DANCOISNE
M. Alain BAVAY	M. Daniel DELBECQUE
M. Alain COURAULT	M. Joël BIGOURD
Mme Michèle-CARBONNIER BEN AZOUZ	Mme Pascale ESLAN
M. Michel CANEL	Mme Sabine MILLEVILLE
Mme Maryse BARBAUT	M. Hervé LEFEBVRE
M. Nicolas CHERET	M. François PATYK
M. Dominique DEPREZ	M. Michel LARDEZ
Mme Catherine NOWAK	Mme Patricia PINGUET
M. Alain LHERBIER	Mme Brigitte MARTIN
M. Philippe LA GRANGE	Mme Christine DUPAYAGE
M. Jean-Pierre CARLUS	M. Guy DELATTRE
M. Pierre SENECHAL	Mme Violette DUFOUR
M. Eric SEVIN	M. Jean-Michel DELENGAIGNE
M. Alain ROGER	M. Jean-Michel SKOTARCZAK
M. Dominique MOREL	Mme Valérie PUSZKAREK
M. Edouard PAW	Mme Christine BASKEVITCH
M. Emmanuel RICHELIEN	Mme Céline DELEURY
Mme Cécile SIERLEJA	M. Bruno HERINGUEZ
M. Marcel OBIN	M. Philippe CARIN

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D033-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D033-DE

C240920_D033

RESSOURCES ET MOYENS

****

Constitution d'une provision pour risques et charges

Le Président informe l'Assemblée qu'un particulier domicilié à Méricourt a engagé un recours contentieux contre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin aux fins d'ordonner une expertise médicale à l'effet d'apprécier le préjudice corporel qu'il a subi du fait de sa chute due au déchaussement d'un regard d'égout,

Le requérant considère que la responsabilité de la CALL est engagée et demande qu'elle soit condamnée solidairement avec la société VEOLIA au paiement de la somme de 4 000 € à titre de provision.

Considérant que dès l'ouverture d'un contentieux, une provision doit être constituée ;

Considérant que la collectivité doit constituer la provision à hauteur du montant estimé du préjudice qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru et que celui-ci est estimé à 4 000 € ;

Considérant que la constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

85 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Autorise le Président à constituer une provision de 4 000 € au titre du contentieux opposant un particulier domicilié à Méricourt à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ce, compte tenu de la charge qui pourrait en résulter.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 02 / Ligne de crédit 2002 (provision contentieux juridiques).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D034-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D034-DE

C240920_D034

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de concours aux communes rurales
Conventions financières

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin aide au développement des communes rurales en apportant son soutien financier à la réalisation d'équipements et d'aménagements divers hors voirie. Par délibération du 24 juin 2005, le Conseil Communautaire a décidé d'établir les critères d'attribution du Fonds de Concours aux communes rurales qui permettent une sélection des projets et définissent les règles de financement ainsi que les modalités de versements de l'aide.

Dans ce cadre, il est inscrit au budget 2020, un crédit de 297 700 euros permettant le financement des projets des 13 communes rurales de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ce crédit correspond à un montant plafond de 22 900 euros par commune, égal au maximum à 50% du montant hors taxes de la dépense nette.

Il est rappelé que, dans le cas d'un montant HT de dépense insuffisant pour consommer le montant plafond du Fonds de Concours au cours d'une année, le solde non utilisé sera reporté uniquement sur l'année suivante. Par ailleurs, la commune peut demander le cumul de l'intégralité du Fonds de Concours, en vue de sa capitalisation, sur trois exercices budgétaires.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, aux communes d'Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bénifontaine, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois et Vimy, un Fonds de Concours d'un montant plafond de 22 900 euros, représentant au maximum 50% du montant HT de la dépense engagée, déduction faite des financements extérieurs, au titre de l'année 2020.

Autorise le Président à signer les conventions financières correspondantes avec les communes ainsi que tout document afférent.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 297 700 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation Service Ingénierie et Accompagnement/SCNERURALE/FCCR2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D035-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D035-DE

C240920_D035

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES Construction de 16 logements
Rues du Louvre et Charles Ramond à ANNAY-SOUS-LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt **N°104372** en annexe signé entre **MAISONS & CITES** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total d'**un million huit-cent-trente-deux mille deux-cent-cinquante-trois euros (1 832 253 €)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **104372** constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D035-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D036-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D036-DE

C240920_D036

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - PAS DE CALAIS HABITAT
Réhabilitation de 16 logements place Gambetta à LIEVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt **N°113548** en annexe signé entre **PAS DE CALAIS HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de quarante-six mille cinq-cent-cinq euros **(46 505,00 €)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 113548** constitué d'1 ligne de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D037-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D037-DE

C240920_D037

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - PAS DE CALAIS HABITAT
Construction de 22 logements Chemin de Bully à LIEVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°**103998** en annexe signé entre **PAS DE CALAIS HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de trois millions quatre-cent-deux-mille deux-cent-vingt euros **(3 402 220,00 €)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 103998** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D038-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D038-DE

C240920_D038

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES
Construction de 31 logements Chemin du bossu à MERICOURT

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu le Contrat de Prêt N°**105553** en annexe signé entre **MAISONS & CITES** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **quatre millions cinq-cent-quarante-sept mille cent-quatre-vingt-dix-neuf euros (4 547 199 €)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° **105553** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D038-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D039-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D039-DE

C240920_D039

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - PAS DE CALAIS HABITAT
Construction d'un logement rue de la Gare à MERICOURT

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°**103079** en annexe signé entre **PAS DE CALAIS HABITAT** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de deux-cent-vingt-sept mille sept-cent-cinquante-et-un euros **(227 751,00 €)**, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt **N° 103079** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D040-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D040-DE

C240920_D040

RESSOURCES ET MOYENS

****

Délibération Modificative - Affectation des résultats 2019
Budget Action Economique

L'exercice 2019 dégage un résultat brut de fonctionnement de + 4 074 120,81 € €.

Sur la section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 24 480 840,49 € et le solde des restes à réaliser à 66 768,66 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) : 4 074 120,81 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI au 001) : 24 480 840,49 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D041-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D041-BF

C240920_D041

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Général - Approbation de la décision modificative n°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2020 du Budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	+267 605,00€
	Recettes :	+267 605,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	+1 498 832,90€
	Recettes :	+1 498 832,90€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

- **De voter** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D042-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D042-BF

C240920_D042

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Action Economique - Approbation de la décision modificative n°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget annexe Action Economique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2020 du Budget annexe Action Economique, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	+11 399 045,00€
	Recettes :	+11 399 045,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	+3 039 684,49€
	Recettes :	+3 039 684,49€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe Action Economique, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

- **De voter** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D043-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D043-BF

C240920_D043

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Développement Numérique - Approbation de la décision modificative n°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget annexe Développement numérique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2020 du Budget annexe Développement numérique, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses : +2 500€
	Recettes : +2 500€
Section d'investissement :	Dépenses : 0,00€
	Recettes : -0,77€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Décide :

D'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe Développement numérique, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D044-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D044-BF

C240920_D044

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Port Fluvial - Approbation de la décision modificative n°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget annexe Port Fluvial, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2020 du Budget annexe Port Fluvial, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	0,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	-0,09€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Décide :

D'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe Port Fluvial, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D045-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D045-BF

C240920_D045

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Eau Potable - Approbation de la décision modificative n°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget annexe Eau Potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2020 du Budget annexe Eau Potable, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	-0,02€
	Recettes :	-0,02€
Section d'investissement :	Dépenses :	1 354 247,02€
	Recettes :	1 354 247,02€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Décide :

D'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe Eau Potable, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D046-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D046-BF

C240920_D046

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Assainissement
Approbation de la décision modificative n°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2020 du Budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	+15 675,72€
	Recettes :	+15 675,72€
Section d'investissement :	Dépenses :	+50 199,11€
	Recettes :	+50 199,11€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

- **De voter** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D047-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D047-BF

C240920_D047

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget SPANC - Approbation de la décision modificative n°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget annexe SPANC, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2020 du Budget annexe SPANC, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : Dépenses : 0,00€
Recettes : 0,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Décide :

D'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

De voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D048-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 4
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D048-BF

C240920_D048

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Crématorium - Approbation de la décision modificative n°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2020 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget annexe Crématorium, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2020 du Budget annexe Crématorium, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	0,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	-0,23€
	Recettes :	-0,23€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

2 « contre »

24 « abstention »

Décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe Crématorium, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

- **De voter** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D049-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 18 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN à Madame Samia SADOUNE, Madame Corinne TATE à Monsieur Alain BAVAY, Madame Françoise TOULOUSE à Monsieur Daniel KRUSZKA

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D049-DE

C240920_D049

Motion présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain

FERMETURE DE BRIDGESTONE : NON A UNE NOUVELLE CATASTROPHE ECONOMIQUE ET HUMAINE ! NON AU SEISME SOCIAL !

C'est avec une incroyable brutalité que nous avons pris connaissance du projet de fermeture de l'usine *BRIDGESTONE* de Béthune. La « mise à mort » de l'usine de pneus après 38 années d'existence va laisser place à un cataclysme économique et social frappant quelque 863 familles sans compter les centaines de salariés des entreprises sous-traitantes. **Ce n'est pas acceptable en soi** ! C'est un coup de tonnerre pour le territoire, le département et la région Hauts-de-France.

Ce séisme aurait pu être évité si, en 2018 la multinationale japonaise ne s'était pas refusée à réaliser les investissements nécessaires au développement du site de Béthune et ainsi le rendre compétitif. D'ailleurs, *BRIDGESTONE*, à la même période, a touché 1,8 million d'euro d'argent public venant du CICE et qui aurait pu, **qui aurait dû**, être réinjecté dans l'usine.

Faut-il rappeler que le site italien de Bari, qui était sous la menace également d'une fermeture, a vu son site faire l'objet d'investissements massifs, grâce notamment à l'intervention du gouvernement italien, et qu'il fonctionne aujourd'hui à plein régime au grand bénéfice des salariés ? Le même constat peut être fait quant au développement de sites situés en Pologne et en Hongrie. En réalité, *BRIDGESTONE* a depuis longtemps fait son choix : celui de sacrifier le site du Béthunois !

Cette annonce résulte aussi du fait que depuis trop d'années, notre pays s'est fait complice des méthodes destructrices des multinationales par ses réductions d'impôts et ses aides sans contrepartie. Par leur absence de stratégie industrielle, les gouvernements ont laissé tout un pan de notre économie se détruire inexorablement.

Depuis trop longtemps, notre territoire connaît trop le prix de l'inaction publique face au désastre industriel. A quand une action déterminée pour maintenir et développer l'industrie en France ? Malheureusement, le plan de relance présenté par le Gouvernement pour faire face à la crise qu'engendre la COVID 19 traduit bien le manque d'ambition en la matière.

En effet, on continue, comme si le CICE n'avait pas suffi, à baisser sans contrepartie sociale et environnementale, les charges des entreprises, sans faire la différence entre les grandes et les petites, entre celles que la crise a mises à genoux et celles qu'elle a enrichies. A ce jeu, ce sont toujours les mêmes qui gagnent. Les récents exemples d'Alinéa ou d'Orchestra montrent que le patronat n'a aucune pudeur quand il s'agit d'augmenter ses profits.

Nous en appelons donc à la responsabilité du Gouvernement afin qu'il puisse prendre toutes les dispositions nécessaires visant à éviter cette catastrophe humaine et économique.

Considérant que des alternatives existent face à la décision brutale de fermer *BRIDGESTONE*,

Considérant la nécessité d'avoir une véritable ambition en matière de compétitivité industrielle

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 29/09/2020
ID : 062-246200364-20200924-C240920_D049-DE

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain réaffirment avec force nos attentes, nos exigences pour notre population, pour notre jeunesse, pour notre territoire **et insistent sur la nécessité d'ouvrir de nouvelles négociations pour sauver *BRIDGESTONE* et ce, dans une perspective industrielle, de croissance et de développement, fondées sur un véritable dialogue social : le maintien de l'emploi et de l'outil industriel doit être une priorité !**

Aujourd'hui, nous sommes tous devenus des salariés de *BRIDGESTONE* et c'est l'avenir de tout un territoire qui est en jeu. Place aux actes, il est encore temps !

Le Président,

Sylvain ROBERT.